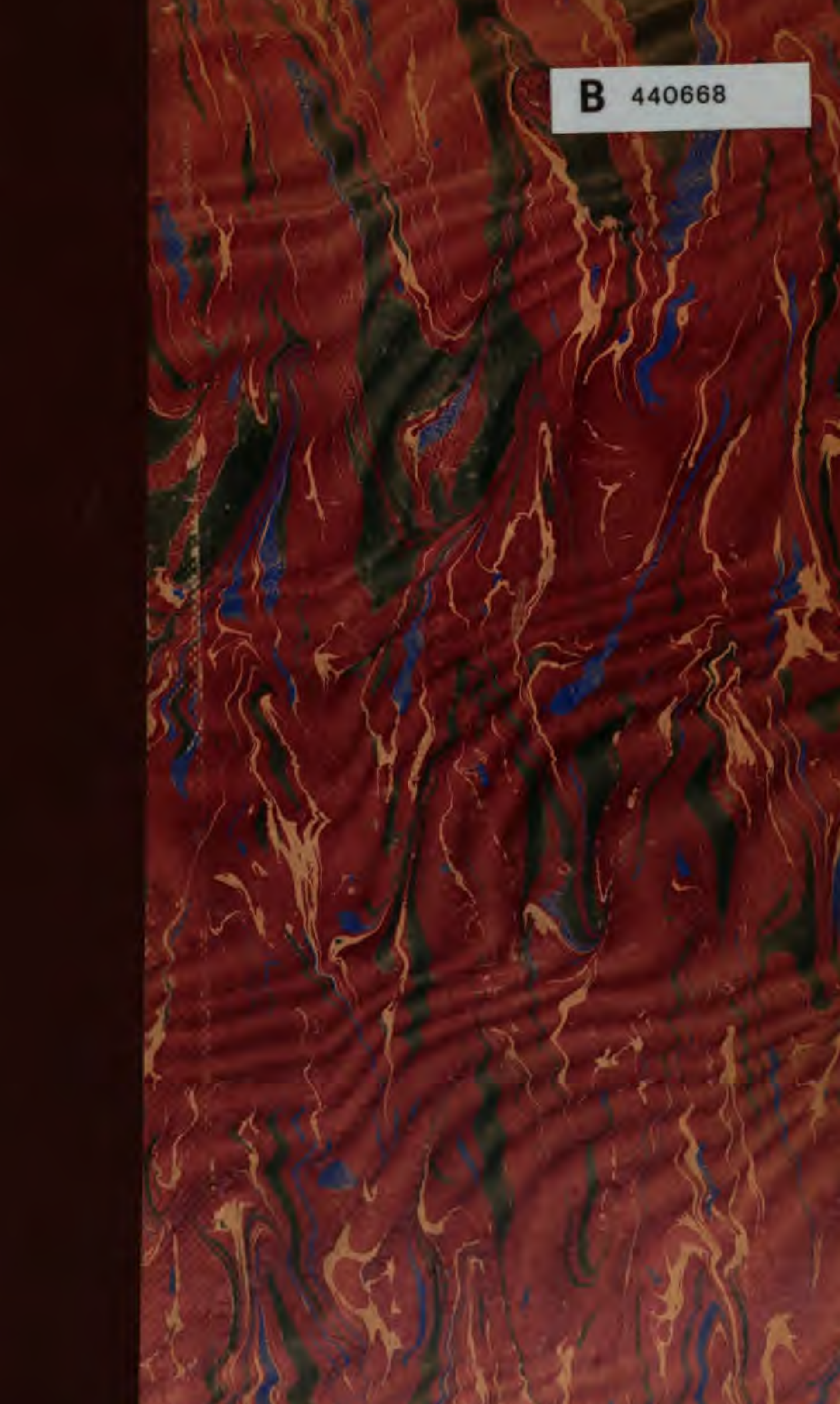



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DES

ILES DE LA MANCHE

JERSEY

GUERNESEY, AURIGNY, SERCK

PAR

M. PEGOT-OGIER



PARIS

E. PLON ET CIE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE.

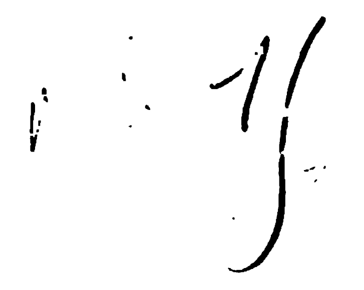
—

1881

HISTOIRE

DES

ILES DE LA MANCHE



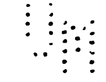
PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

HISTOIRE

DES

ILES DE LA MANCHE

JERSEY



GUERNESEY, AURIGNY, SERCK

PAR

M. PÉGOT-OGIER



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE.

1881

INTRODUCTION

L'histoire des îles du canal de la Manche est si indissolublement liée à celle de France et d'Angleterre, qu'il nous a paru impossible de l'en détacher. Tout événement important, accompli d'un côté ou de l'autre du détroit, a influé sur l'état matériel, politique et religieux de l'archipel, et il ressent, aujourd'hui comme autrefois, le contre-coup des crises ou des révolutions des deux peuples voisins. Isolée, l'histoire des *bailliages* ou républiques insulaires n'offre qu'un médiocre intérêt local, tandis qu'elle se généralise et brille d'un éclat réel sous la vive lumière de l'histoire de France et d'Angleterre.

Les îles de la Manche ont suivi exclusivement la fortune de la France occidentale jusqu'à la fin du douzième siècle, sous les trois formes : domination romaine, rois francs de Neustrie, Rollon et ses successeurs, ducs de Normandie, feudataires de la couronne de France. En 1204, Philippe-Auguste s'empare de la Normandie et de l'archipel, annexe du duché. Le vainqueur est exigeant ; il demande l'abandon des usages gallo-romains et des priviléges des insulaires. Ils s'insurgent contre le roi

de France et suivent la fortune du duc Jean, qui, pour conserver cette charmante parcelle du berceau de sa race, peut tout promettre et beaucoup donner. C'est ce qui explique pourquoi les îles se placent alors, par libre choix, sous le protectorat du vaincu, qui s'empresse de confirmer des priviléges, coutumes et libertés, que le vainqueur devait supprimer. Dès lors, les îles se meuvent dans l'orbite de l'Angleterre.

Une lutte gigantesque s'allume entre les deux nations. Les îles, prises et reprises, décimées et pillées, portent leur croix, souffrent leur passion de trois siècles; mais au prix du sang de leurs citoyens, elles obtiennent toujours de la couronne d'Angleterre la confirmation des droits acquis, qui constituent leur autonomie réelle. L'Angleterre succombe au quinzième siècle, abandonne la France, et les insulaires suivent encore une fois la fortune du vaincu, qui, en retour de tant de fidélité, et pour conserver un souvenir de sa glorieuse origine normande, assurera définitivement la neutralité et l'indépendance des deux petits bailliages. Les rois et les reines d'Angleterre s'honoreront désormais de recevoir l'*hommage ducal* des insulaires normands.

Les hommes qui ont dirigé la politique de l'archipel pendant des siècles sont pour la plupart inconnus, leur œuvre obscure; le théâtre des événements est petit, mais le résultat est grand et l'enseignement lumineux. L'amour de la liberté et la volonté de la posséder à tous risques ont créé et consolidé le gouvernement démocratique d'une poignée de Gaulois séparés de la mère patrie; par une résistance séculaire, ce petit peuple a mérité le respect de la France sa mère, et il a su im-

poser à l'Angleterre sa tutrice l'obligation d'un protectorat honorable et onéreux.

Nous diviserons l'*Histoire des îles du canal de la Manche* en trois parties. La première, de César à Jean Sans terre, est fort obscure en ses commencements, et les historiens ne lui ont consacré que quelques pages. Nous essayerons cependant de donner un tableau de l'état probable des îles, en nous basant sur les faits relatés par l'antiquité, en les appuyant des inductions tirées des légendes et des chroniques. Nous montrerons la race insulaire armoricaine succombant sous César, mais acceptant l'administration, la loi et la civilisation romaines; nous rapporterons la victoire des Francs, la constitution du royaume de Neustrie, la conversion au christianisme, les envahissements des Saxons et des Danois, dont la terreur a exagéré le nombre. Nous déduirons des origines ibériques et kymriques la source mystérieuse des institutions démocratiques insulaires, qui leur permirent de servir d'asile inviolable à un consul de Rome sous la domination romaine, à un archevêque de Rouen sous la terrible Frédégonde. Après Charlemagne, Rollon et son épopée nous montreront la constitution du duché de Normandie et de l'archipel. Guillaume fera la conquête de l'Angleterre; ses successeurs perdront la Normandie.

Durant cette période, ménagées par les rois et les ducs, méprisées par les hauts barons, dédaignées par les hobereaux normands, les îles gardent les coutumes romaines, prennent des libertés, et, grâce à leur isolement, traversent cette longue suite d'invasions, de massacres, de famines, de despotisme et de révoltes féodales dans un calme relatif.

En changeant de patrie, en se donnant à l'Angleterre sous condition, les insulaires ont sacrifié leur repos; les îles ont été le théâtre étroit mais illustre d'une guerre impitoyable. Ayant à souffrir également de la défaite ou de la victoire des deux grands champions qui se les disputaient, elles ont montré la vigueur et le courage d'une race toujours prête à verser son sang pour conserver l'autonomie. Cette seconde partie (1204-1453) est l'époque héroïque de l'histoire des îles. Malheureusement, les chroniques, les romans, les archives de France et d'Angleterre, les cartulaires des abbayes n'offrent pas à l'historien cette précision et cette méthode que notre temps réclame, et ces événements ont encore l'apparence vague des récits légendaires. Les questions que notre curiosité suscite n'ont probablement pas préoccupé les contemporains des treizième, quatorzième et quinzième siècles, et les détails qui nous intéresseraient le plus manquent absolument. Une seule chose ressort avec une lumière éclatante, c'est l'administration démocratique des îles. A cette époque de despotisme féodal et royal, on ne saurait trouver une similitude que sur les sommets des Pyrénées, chez les Basques, de même origine ibérique.

La troisième partie comprend toute l'histoire moderne. L'introduction de la réforme dans les îles, défigurée par les passions religieuses, présente des difficultés d'exposition d'autant plus grandes, que l'historien n'a pour guide que de rares documents. Avec Marie, tout est remis en question, le catholicisme triomphe momentanément, même dans les îles profondément calvinistes, et la réaction *sanglante* justifie le nom de cette reine.

Élisabeth la Grande fixe la question religieuse, et s'applique à lancer l'Angleterre dans la voie de l'ordre, de l'industrie, et à créer une marine nationale; les îles lui doivent plus qu'à tous les souverains ses prédécesseurs.

Les Stuarts montent sur le trône. Jacques et Charles Ier reconnaissent les priviléges et l'autonomie des îles; et cependant, sans que rien ait été mis en cause dans les bailliages, ni les coutumes, ni les lois, ni les priviléges, ni l'autonomie, les insulaires se prononcent pour le Parlement contre le roi d'Angleterre, leur suzerain, le duc de Normandie! Le Parlement n'a pas de marine, elle est restée fidèle au Roi; la cause du Parlement ne peut se décider qu'en Angleterre; qu'importe! les châteaux sont au Roi, les soldats irlandais les défendent; Charles Ier envoie son fils pour ramener à lui les égarés; la flotte anglaise enveloppe les îles, ravitaille les châteaux; qu'importe! la lutte continue. Le Roi promet l'oubli, le pardon aux révoltés; Jersey, que le Parlement ne peut défendre, succombe; Georges de Carteret s'en empare au nom du Roi Charles II, après la mort de son père, y est proclamé roi de *France* et d'Angleterre; vains succès! Si Guernesey n'a pas fléchi pendant dix ans de luttes, Jersey n'a pas accepté la cause royale malgré sa défaite, et les deux îles sœurs triomphent enfin avec le Parlement, après avoir subi dix ans de violences, d'arrestations, de confiscations, d'exils et de gibets.

L'amour de la liberté, de l'autonomie, et la foi calviniste, étaient les passions dominantes des insulaires; elles expliquent la résistance au Roi. La victoire de Charles Ier

sur le Parlement, c'était le retour au catholicisme, ou pour le moins le triomphe de l'épiscopalisme détesté; c'était le double despotisme politique et religieux. Les îles se donnèrent au Parlement, qui représentait leurs intérêts, leur foi, leur liberté. C'est ainsi qu'elles avaient abandonné la France et Philippe-Auguste pour ne pas se donner un maître, et que, françaises par la langue et le sang, elles s'étaient données à l'Angleterre une seconde fois, au quinzième siècle, pour avoir la liberté et l'indépendance. Il n'y a dans cette conduite ni inconséquence ni déloyauté, car les peuples ne sont pas voués à une fidélité aveugle à une famille royale.

A la restauration, Charles II, se souvenant de ses mésaventures de prétendant à Jersey, confirmera l'autonomie des îles, espérant faire oublier ainsi qu'il les avait offertes à la France, pour un peu d'or, au moment même où il résidait à Jersey.

Avec Guillaume d'Orange, le cycle des révolutions est fermé, la paix est assurée désormais; elle ne sera troublée qu'une fois en deux siècles. La défaite du baron de Rullecourt terminera par une action glorieuse l'histoire des îles de la Manche, commencée par les batailles livrées contre les Romains, cinquante ans avant Jésus-Christ.

Jusqu'au siècle dernier, les deux bailliages de Jersey et de Guernesey, quoique toujours indépendants l'un de l'autre, n'ont eu qu'une seule politique, un seul cœur; l'émulation et l'entente ont cessé avec le péril, et depuis lors, chaque bailliage isolé suit sa voie.

Les îles de la Manche sont plus libres que l'Angleterre; le pouvoir n'y est pas personnifié. La loi règne, et les lois et les mœurs politiques y sont, comme l'admi-

nistration des affaires publiques, plus libérales qu'en aucun autre pays; les paroisses ou communes s'administrent, émettent du papier-monnaie garanti par la propriété, nourrissent leurs pauvres, surveillent leur culte, perçoivent gratis l'impôt, font leur police, leurs chemins ; elles élisent leur connétable (maire), les officiers de police, les gardiens des temples, les députés, les juges de la cour royale. Les communes votent leur part de l'impôt fédéral, s'imposent proportionnellement à leurs besoins, coopèrent à la milice, ont leurs arsenaux, et quelques-unes des ports.

Dans les îles de la Manche, hommes et choses entrent et sortent librement; ni douanes ni gendarmes; les ports sont francs. La liberté de la presse y est complète comme le droit de réunion et la liberté des cultes. Toutes les opinions politiques et religieuses y ont leurs temples et leurs clubs, s'impriment et se prêchent, même en plein air. Tout commerce est affranchi de taxes, et, en réalité, l'impôt général est si minime, que tel insulaire le payerait en totalité sans se ruiner. La justice est gratuite, les juges non payés, et sauf quatre, toutes les charges publiques sont honorifiques. Ces républiques heureuses ignorent donc la plaie du fonctionnarisme.

Le pouvoir législatif réside dans une assemblée unique dont le président, qui est aussi président des tribunaux, cour royale et assises, est désigné sous le nom de *bailli*. Cette assemblée se compose pour les trois quarts d'éléments électifs. Les députés, les connétables sont nommés pour trois ans; les juges ou *jurés-justiciers,* qui forment les cours et tribunaux, sont nommés à vie; seuls, non soumis à l'élection, les recteurs des paroisses

siégent de droit. Cette assemblée prend le nom d'*états*, qu'elle portait déjà au treizième siècle.

Les deux grandes îles forment deux bailliages distincts. La composition des états et les attributions de la cour présentent quelques différences à Guernesey. Mais dans les deux bailliages, la religion, la justice, l'administration des paroisses ou communes sont représentées aux états, qui forment une sorte de congrès fédéral des paroisses, faisant les lois et dirigeant les affaires générales. La couronne d'Angleterre paye un avocat général, un procureur général ainsi qu'un gouverneur militaire. Celui-ci s'assied auprès du bailli, sur un siége moins élevé, *cedant arma togæ,* et comme le procureur et l'avocat général, il n'a pas droit de vote. Le gouvernement anglais se réserve, il est vrai, un droit de *veto* dont il n'a été presque jamais fait usage.

Dans les bailliages, pas d'aristocratie comme en Angleterre, pas de Chambre haute; l'égalité est absolue comme la liberté. La mainmorte n'existe pas; toute terre est susceptible de mouvance; elle est si accessible, malgré des lois de succession arriérées, qu'elle est morcelée à l'infini et donne des produits fabuleux. Les îles sont de vastes jardins, des vergers productifs, ce qui n'exclut pas l'élevage en grand des bestiaux, une des plus riches sources de la fortune agricole, plus considérable dans les îles qu'en tout autre pays d'Europe. La richesse qui s'étale dans les recoins les plus cachés, plonge dans l'étonnement le voyageur émerveillé de tant de luxe, de tant de propreté, et il est vite convaincu que les habitants de ces Éden poétiques y vivent aussi heureux qu'il est donné de l'être sur cette terre.

L'instruction primaire est générale, largement distribuée par les états et les paroisses, multipliée par une foule d'établissements particuliers, car les écoles commerciales sont nombreuses; le pays entretient une école industrielle. Les colléges Victoria et Élisabeth, de Jersey et Guernesey, procurent seuls l'éducation du second degré, mais d'une manière incomplète et sans méthode, quoique à grands frais. Les établissements particuliers ou écoles supérieures sont rares et tendent à diminuer en nombre et en valeur, par suite du peu de goût des insulaires pour les études classiques et scientifiques.

Les banques sont nombreuses, peuvent émettre des billets; le commerce est actif, et certaines maisons très-importantes, malgré la concurrence acharnée. L'industrie agricole est très-florissante; les établissements de charité et de bienfaisance, hospices, asiles, sont suffisants; les associations mutuelles libres se multiplient chaque jour. La marine était, il y a dix ou vingt ans, très-considérable; un navire pour cent habitants! Elle a diminué de plus de moitié, par suite de la transformation de la marine à voiles en marine à vapeur. Il y a trente ans, deux cents bateaux, trois mille marins suffisaient à peine à la pêche des huîtres entre Cancale et les îles; c'est une industrie éteinte. Les pêcheries de Terre-Neuve, si florissantes naguère, passent petit à petit aux mains des Américains. Malgré cette décadence, la vie commerciale, agricole, maritime de ce peuple de cent mille âmes, indique une énergie et une force d'action dont il faut tenir compte, car partout où l'on pêche, où l'on trafique, où l'on cultive, où l'on navigue, dans les deux hémisphères, on retrouve les insulaires.

C'est un spectacle étrange et peut-être unique, que celui de ce petit peuple isolé, toujours renouvelé par une immigration constante de Français, et restant toujours indépendant de la France. La langue française est la langue nationale, officielle, car la population des îles est aujourd'hui tout aussi gauloise de sang qu'il y a vingt siècles. Les îles absorbent, comme le pourrait faire un grand pays, tout Français, de Bretagne ou de Normandie, et le forçent à devenir insulaire par la douceur des mœurs, par la liberté complète garantie par les institutions, comme par l'aménité du climat. L'élément anglais n'entre dans la population indigène que pour un vingtième.

En résumé, il n'existe probablement pas un pays plus riche, plus libre, plus égalitaire, plus heureux, car il vit dans le bien-être le plus large, sans être contristé par la vue de la misère. Tel est le résultat obtenu par le travail, la persévérance et le courage des ancêtres. Les générations actuelles ont hérité de tous ces biens; qu'en ont-elles fait?

Après le puissant effort révolutionnaire de l'Angleterre et de la France, les deux grandes nations ont déployé une activité fiévreuse pour conquérir le bien-être, la richesse, par le travail. Les îles de la Manche, exploitant tour à tour les malheurs comme les chances heureuses des deux rivales, ont accumulé des trésors. Mais la fortune est le grand dissolvant; elle amène l'amour des plaisirs, du luxe, et conduit bientôt à l'égoïsme. Par la fortune, les vertus perdent ce que les vices gagnent, et si l'homme se sauve matériellement, le *citoyen* succombe presque toujours.

Cette conséquence de la richesse est un phénomène général, mais bien plus actif dans les petites îles que dans les grands États. La longue paix a amolli les âmes, l'animation de la vie publique a disparu, le scepticisme politique se montre dans les îles. On s'étonne de l'ardeur de quelque cœur haut placé, on traite de don quichottisme tout sentiment de patriotisme ou d'abnégation; les gens riches, les plus instruits et les plus dignes, désertent les scrutins, refusent les charges honorifiques; le corps électoral inconscient se laisse marchander ses suffrages, sollicités seulement par l'ambition ou la médiocrité vaniteuse. La presse ne défend aucun parti, et s'endort; l'opinion publique n'existe plus en dehors des intérêts matériels. A force de prêcher l'amour de l'argent, d'élever les jeunes gens seulement en vue du négoce, en donnant à la richesse une considération telle qu'elle peut tenir lieu de tout, on est arrivé à ce résultat déplorable de n'avoir plus qu'un objectif, qu'un Dieu, l'argent! Cette idolâtrie a abaissé le niveau moral et intellectuel, amoindri l'indépendance des caractères.

Les conservateurs sont seuls représentés aux *états;* en l'absence de tout parti, et n'ayant rien à craindre de l'opinion publique qu'ils dirigent, et de la presse qui leur appartient, ils gouvernent les bailliages sans contrôle. L'archipel est, de fait, aux mains d'une timocratie qui règne sans conteste, car les *états* se divisent en comités, qui délèguent leurs pouvoirs à des sous-comités, que les meneurs tiennent en laisse. Il en est de même dans les paroisses.

Ce système a porté ses fruits. L'indifférence et l'insuffisance politique actuelle du corps électoral n'y peuvent

porter remède. Le mal a semblé si grand, en certaines circonstances fâcheuses, que des conservateurs, désespérant de se sauver eux-mêmes en défendant l'autonomie et les priviléges insulaires, ont songé à la renonciation de tout ce qui fait la patrie! Ils demandent tout bas à l'Angleterre des juges d'abord, des officiers, des administrateurs, en attendant qu'ils lui demandent un maître. Ils se reconnaissent incapables! Ces hommes libres aspirent à servir! L'Angleterre étonnée, attristée, a fait faire des enquêtes. Le pays s'est prononcé, un plébiscite a sauvé la situation une première fois (1865); aujourd'hui le mal est encore plus grave, et le remède n'est pas dans l'annexion. Certes l'Angleterre est une grande puissance, et de premier ordre; tout peuple qui ne s'appartient pas pourrait être fier d'être Anglais; mais les îles de la Manche ont tout à perdre à une assimilation qui diminuerait leur rôle et leur fortune, sans compensation possible.

Dans l'histoire de chaque peuple on constate des heures de langueur, de lassitude, d'abandon; c'est l'état actuel des îles. La bourgeoisie luttait jadis contre la féodalité et la couronne, elle s'endort maintenant dans le bien-être; son dévouement d'autrefois s'est changé en égoïsme, sa vigilance en abstention, son courage en terreur. Les affaires, la clientèle, la parenté, ont enlevé toute indépendance de caractère. A l'aristocratie d'autrefois, la bourgeoisie opposa une force nouvelle, une intelligence plus développée, une ambition plus active; elle conquit sa place bravement. Mais il paraît qu'elle ne porte pas en ses flancs une force de résistance et d'action suffisante, car l'exercice du pouvoir semble

l'avoir épuisée, tout au moins fatiguée. Il faut un sang nouveau pour rajeunir cette classe trop timide; le salut viendra du peuple, devenu capable et digne, par une accession rapide à l'instruction générale, à la politique. Dans ce but patriotique, il faudrait élever l'enseignement actuel, insuffisant pour des hommes libres appelés à exercer des droits et à remplir des devoirs civiques. Alors des hommes nouveaux, arrivant aux affaires, oseront abandonner ou réformer les vieilles lois, les antiques rouages et les formes usées de la procédure normande; ils sauront rejeter les entraves qui paralysent le progrès; ils changeront les bases de l'enseignement supérieur, relèveront les études historiques, philosophiques, du discrédit où le culte des intérêts matériels les a laissées tomber. Ils remettront en honneur le travail intellectuel, l'intelligence développée, seul moyen de pourvoir à la création d'une pépinière d'hommes capables de remplir dignement les charges publiques. Il faut faire, pour un avenir prochain, des juges, des avocats, des notaires, des députés, des maires, des architectes, des recteurs, des négociants, des citoyens instruits, et non des hommes balbutiants et, sauf quelques exceptions, d'une médiocrité pénible. Il faut, en vingt ans, que les générations nouvelles se montrent dignes d'une protection souvent difficile, que l'Angleterre serait heureuse de leur continuer en ce cas. La grande nation serait alors, à bon droit, glorieuse de montrer dans son écrin deux perles uniques, car les bailliages normands pourraient être présentés comme deux républiques idéales.

Nous ne cédons pas au désir de faire une critique trop

facile; ce livre montre notre amour pour les îles, notre admiration pour leurs institutions républicaines, notre sympathie pour les habitants. Nous avons obéi au besoin de montrer le danger à ceux que nous aimons. A notre avis, l'insuffisance des classes supérieures et l'indifférence générale sont les deux grands dangers qui menacent la prospérité matérielle et politique de l'archipel. L'éducation, l'instruction peuvent écarter le premier; pour le second, nous dirons, avec Montesquieu, *que des peuples sont tombés, des plus hauts sommets de la civilisation, à la ruine et à la servitude, pour s'être abandonnés pendant deux générations.*

Rapporter les faits et gestes des chefs d'un pays petit ou grand, considérer les détenteurs du pouvoir comme le centre d'un système, et la nation comme un satellite effacé, ne saurait convenir à notre tempérament ni à la relation des événements insulaires, presque toujours impersonnels. Montrer la nation en lutte contre ses chefs, les poussant dans la voie libérale, rarement poussée par eux; la faire revivre avec ses passions politiques, ses mœurs et ses usages de race; montrer le citoyen de toute condition dans l'exercice de ses droits et devoirs, comme dans ses occupations agricoles, commerciales, industrielles, tel est le système que nous aurions adopté par goût, s'il ne s'imposait pour l'histoire des îles de la Manche. Ces démocraties n'ont été gouvernées que par des lois, des coutumes; les chefs sortent des rangs, y rentrent et s'effacent; il y en a d'inconnus.

L'histoire du passé est la leçon de l'avenir. Cette formule étant considérée comme un axiome, l'écrivain doit-il

présenter cette leçon à son point de vue, ou laisser au lecteur le soin de la déduire? Cette question, insoluble en principe, a été tranchée en réalité, car tous les historiens ont laissé voir, plus ou moins, leurs opinions personnelles, quelquefois même involontairement. L'impossibilité de garder une impartialité complète étant reconnue, il nous paraît bon que l'histoire soit écrite à des points de vue distincts, et que le lecteur, comme un juge, soit forcé d'entendre des plaidoyers différents, tirant des mêmes faits des conclusions opposées.

Notre conclusion, la voici :

L'autonomie des îles, compromise depuis peu par une bourgeoisie que la terreur conservatrice aveugle, que les intérêts matériels dominent, sera sauvée par le vote populaire devenu plus éclairé, plus indépendant. Le patriotisme une fois réveillé, la paroisse s'affirmera; la fédération des paroisses maintiendra l'autonomie des bailliages normands, par des élections intelligentes et libres. C'est là qu'est le salut. Et quel moyen meilleur de montrer à ces populations endormies la route qu'elles doivent suivre pour conserver leurs droits, leurs privilèges, leur autonomie, que de les déduire de leur propre histoire? Les insulaires concluront comme nous; ils comprendront, par le récit des luttes du passé, qu'il faut aimer assez sa patrie, sa liberté, pour lui sacrifier une part de son temps et de sa fortune, et que l'accomplissement intelligent des devoirs civiques conquis est le meilleur moyen de les conserver et de les accroître. Il y aura toujours des progrès à réaliser, des réformes à faire, une meilleure direction à prendre; c'est la loi

fatale de l'humanité. Il faut se résoudre à s'y employer : *un peuple ne doit jamais s'arrêter dans sa marche ascensionnelle, sous peine de décadence.* Les loisirs de l'indifférence, l'hypocrisie de l'abstention, ne tentent que les hommes sans énergie, ne plaisent qu'aux faibles, et ces pratiques appellent un maître, qui fatalement les conduirait à la servitude. Les hommes de cœur préféreront toujours les exigences et les périls de la liberté; c'est le bon combat que les ancêtres ont combattu.

Pour inspirer aux insulaires ces résolutions viriles, nous avons fait tous les efforts permis à notre insuffisance, afin que *l'histoire du passé soit pour eux la leçon de l'avenir.*

E. Pégot-Ogier.

Jersey, 1881.

PREMIÈRE PARTIE

LES ILES FRANÇAISES

HISTOIRE

DES

ILES DE LA MANCHE

LIVRE PREMIER

LES ILES ARMORICAINES

CHAPITRE PREMIER

L'ARCHIPEL AVANT JÉSUS-CHRIST

Situation de l'archipel. — Cataclysme de 709. — Invasion des Ibères en Europe occidentale. — Les Gaulois repoussés des Alpes envahissent l'Occident (sept siècles avant J. C.). — Les Ibères refoulés en Espagne. — L'Irlande, l'Écosse, l'ouest de l'Angleterre, les îles, la Bretagne armoricaine et le midi des Gaules sont celtibères. — Les auteurs de l'antiquité ne connaissent pas l'origine orientale. — Aperçu ethnologique. — Mœurs, coutumes, usages, religion druidique, monuments. — Décadence gauloise. — César.

Les îles du canal de la Manche, dont nous faisons le sujet de cette étude, forment un archipel qui comprend trois îles principales : Jersey, Guernesey, Aurigny; deux d'importance moindre : Serck, Herm; enfin plusieurs îlots : Jethou, Brechou, Lihou, les Casquets, les Ecrehos, les Pater-Noster, etc., etc. Cet archipel est situé dans la baie Saint-Michel, et sa population est d'environ cent mille âmes.

La géologie démontre que, dans les temps préhistoriques, l'Europe se prolongeait jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Irlande, lorsque, à une époque non déterminée par la science, un cataclysme créa le canal de Saint-Georges, isolant l'Irlande.

Un cataclysme postérieur, dont la tradition a persisté, donna naissance au canal de la Manche, isolant l'Écosse et la Grande-Bretagne, Guernesey, la table de Serck, les Casquets, Herm, Aurigny. Une immense plaine, traversée par un fleuve dont l'embouchure était entre Aurigny et la côte continentale, se relevait insensiblement jusqu'à une haute table granitique qui comprenait une partie basse où les eaux de mer et fluviales formaient des marécages; vers le centre, un pays légèrement ondulé, cultivé et habité, et du nord au sud une grande forêt. Des golfes échancrés et profonds élevaient les marées à des hauteurs menaçantes, des détroits resserrés créaient des courants d'une violence extrême, qui lentement préparaient l'œuvre de la séparation d'avec le continent. Ce ne fut pas cependant le travail incessant et régulier de ces forces qui amena l'isolation, mais un cataclysme accidentel et probablement local. Durant le septième siècle de notre ère, une succession anormale de violentes tempêtes avait élargi les détroits, rongé les côtes, creusé les golfes, délité les terres, lorsqu'en 709, les grandes marées d'équinoxe, accrues par des tempêtes d'ouest formidables, séparèrent la table de Jersey du continent. Ainsi furent engloutis avec leurs habitants les villages, les couvents, les hameaux (une ville peut-être), et la forêt de Scissiacum; l'immense plaine disparut sous les flots de l'Océan, qui creusa la baie de Saint-Michel. Les Minquiers, les Beuftins, les Ecrehos, Pater-Noster et quelques rochers surnagèrent au milieu des bancs et des bas-fonds comme pour constater le désastre; dès lors l'archipel des îles de la Manche était formé. Le sol granitique et l'élévation des tables insulaires semblent assurer leur avenir.

Dans quelle catégorie de la famille humaine faut-il ranger les peuples qui habitaient les îles? L'origine de l'humanité, son enfance mystérieuse, se perdent dans une obscurité impénétrable. Les époques légendaires et historiques nous montrent l'Europe occidentale conquise par une race ibérique, environ deux mille ans avant Jésus-Christ. Les vaincus étaient-ils des Celtes, Gaëls, Kymris? on ne sait; il est permis de le supposer. Quoi qu'il en soit, tout le nord de l'Afrique, l'Espagne ou Ibérie,

les Gaules jusqu'au Danemark, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande; l'Italie, la Sicile, la Corse et la Sardaigne; l'Allemagne jusqu'à l'Elbe, les rives du Danube, la Grèce, le nord de l'Asie Mineure, subjugués par les Ibères, constituèrent le plus immense empire qui ait jamais existé sur la terre.

Vers le douzième siècle, les races celtibères furent refoulées d'Asie Mineure, des bords de l'Hellespont, sur le Danube et jusque sur les Alpes Noriques par des peuples divers qu'on croit asiatiques, et qui arrivèrent en Europe par la Russie méridionale et le bas Caucase. Cette expulsion des Celtes, dont la légende est encore vivante dans le Pont-Euxin, le Danube, la mer Noire, les Balkans et l'Olympe, est très-obscure. Ce n'est que sept siècles avant Jésus-Christ que les Celtes-Gaëls entrent, sous le nom de Gaulois, dans la période historique. Sur les Alpes Noriques ils luttaient contre les efforts des indigènes et les envahissements constants de barbares. Ces barbares s'allient aux populations indigènes, et dès lors les Gaulois reculent, se retirent par la basse Allemagne, par la haute Italie, passent le Rhin, franchissent les Alpes, et forcent les Ibères occidentaux à leur donner asile. Ces Gaëls, Galli, envahirent l'ouest européen, des Pyrénées à la mer du Nord, occupant en outre la Suisse et le nord italique.

Vers la fin du sixième siècle avant Jésus-Christ, ces Gaulois dominent les Ibères, après plus d'un siècle de combats. Bientôt vainqueurs et vaincus se confondent, s'amalgament, ce qui semble autoriser la supposition qu'ils n'étaient que deux branches d'une même famille, que l'histoire désigne dès lors sous le nom de Celtibères. On ne constate entre ces deux familles d'une même race que le combat pour la domination, car elles ne s'exterminent pas, vivent sur le même territoire gaulois et ibérique, et ensemble envahissent de nouveau l'Italie, la Grèce; prennent Rome, pillent le temple de Delphes et s'établissent de nouveau en Asie Mineure.

Les Ibères refoulés restèrent en Irlande, en Bretagne, et de la Seine à l'Èbre, ils possédèrent une partie du sol gaulois jusqu'au deuxième siècle avant Jésus-Christ. Toute la baie de Saint-

Michel, les îles et la côte normande de la Hague au Couesnon, paraissent être particulièrement ibériques; les noms : Agen, Auch, Gers, se retrouvent dans la ville de *Ger*, dans le mot *Gers-ey*, dans le mot *Augia;* le type brun aux yeux noirs abonde dans les îles comme à Grandville, et les relations commerciales avec l'Aquitaine ibérique sont historiques. Peu à peu les Ibères descendent vers la Loire, puis vers la Charente, et de nos jours encore, ils dominent de l'Èbre à l'embouchure de la Gironde. César les trouva sur la rive gauche de la Loire environ cinquante ans avant Jésus-Christ.

Ces peuples, Ibères, Celtes, Gaëls, Kymris, étaient-ils d'origine asiatique? L'Espagne, les Gaules, les îles de la Manche et de la Grande-Bretagne sont-elles peuplées d'Indo-Européens? La philologie l'affirme, mais l'histoire et la légende n'autorisent pas une pareille conclusion. Rien n'indique une invasion aryenne en Europe occidentale, si ce n'est quelques radicaux de provenance douteuse invoqués par les linguistes.

On ne saura jamais si l'espèce humaine n'a eu qu'un berceau unique, si le premier couple initial a paru en Asie, en Europe ou ailleurs. Ce qui est bien certain, c'est que les philosophes, les géographes, les poëtes, les historiens de l'antiquité, quoiqu'ils connussent l'Asie, n'ont jamais fait la moindre allusion à une race aryenne ou autre, civilisatrice de l'Europe, à laquelle elle aurait donné sa religion, ses sciences, arts, industries et langage. Après les Grecs, Virgile, Ovide, Tacite, Lucain, Pline, etc., corroborent les récits antiques sur les races indigènes européennes, comme les philosophes alexandrins et les Pères de l'Église. Pour l'antiquité, les peuples occidentaux sont autochthones, nés sur le sol occidental, antiasiatiques. La géographie générale de l'Europe indique à peine quelques mots asiatiques, parmi des milliers de noms ibères ou celtes; le langage lui-même, seule preuve invoquée en faveur de la paternité asiatique, n'offre dans le cornique, le gadhelique, le breton, le basque, etc., qu'un si petit nombre de radicaux asiatiques indiscutables, qu'on en trouverait tout autant entre ces idiomes divers et la langue des Cafres ou celle des sauvages de l'Amazone ou de l'Australie.

Les Basques du Guypuscoa, les Bretons du Finistère, les Gaëls d'Écosse et d'Angleterre, et une famille presque disparue d'Irlande, montrent encore de nos jours des formes, des mœurs, des usages qui se rapprochent à titres divers du type physique et moral des habitants des îles de la Manche armoricaines, lorsque César demanda à Rome l'autorisation de conquérir les Gaules et la Grande-Bretagne.

Les crânes, les ossements, les squelettes trouvés dans les îles, donnent lieu aux observations suivantes : la taille moyenne peut être fixée à cinq pieds six pouces ou six pieds anglais, en tenant compte de l'allongement du corps *post mortem*. Les omoplates tombantes et fortes, les coudes arrêtés, le bras droit ; les articulations des pieds, des mains, du genou, d'une grande puissance. Ce sont les signes caractéristiques de la famille armoricaine. Avancement des dents, mandibules amples et fortes, sont les signes qui caractérisent la famille gaëlique d'Écosse et les Gallois d'Angleterre. Crâne volumineux, angle facial des races blanches les plus favorisées. La cavité cérébrale n'a pas été calculée scientifiquement dans les îles ; mais elle offre à première vue l'apparence d'une capacité considérable, et la ressemblance avec les crânes du Guypuscoa récemment étudiés est frappante. (Broca.) Ces témoins de générations éteintes depuis deux mille ans, suffisent pour faire revivre physiquement les insulaires armoricains. L'histoire et l'archéologie vont compléter ces notions par la peinture de leurs mœurs, de leurs arts, de leur religion, de leur caractère, de leurs hauts faits et de leurs défaillances.

Les peuples celtes qui habitaient l'Armorique, vivant dans un pays boisé, humide, souvent couvert des brumes atlantiques, probablement un peu plus froid que de nos jours, étaient forts et robustes, de taille au-dessus de la moyenne actuelle, quoique inférieure à celle des Celtes gaulois des plaines du nord et des montagnes du centre. Leur teint était moins clair, leurs yeux, leurs cheveux plus foncés ; ils avaient retenu des Ibères plus de gravité que les Gaulois du centre, plus de fermeté dans les desseins et une persistance voisine de l'entêtement. Leur courage avait pris cette forme fataliste qui est caractéristique chez les

Ibères purs. Aimant le merveilleux, ils ne partageaient point au même degré le scepticisme ou l'indifférence des Gaulois du centre. Ils avaient comme eux le mépris de la mort, basé sur la croyance en l'immortalité de l'âme; le mépris des richesses, l'amour du plaisir, la soif de la guerre, toute la fougue des passions, un orgueil immense; ils avaient le culte de la famille, l'estime pour la femme, la vénération pour les vieillards, le besoin d'égalité et d'indépendance. Comme les Ibères et plus que les Gaulois des plaines du centre et du nord, ils respectaient la foi jurée; ils étaient d'une violence extrême dans leurs jeux, simples dans leurs relations sociales; leur bonne foi était enfantine, leur âme fière, leur caractère sociable. Capables de tout comprendre et de tout exécuter, ils se laissaient gouverner moins par la raison que par une sentimentalité excessive; ils avaient plus de cœur que de jugement.

Ces signes distinctifs de la famille armoricaine, qu'ils fussent le résultat de l'éducation, du lieu d'habitat ou des hasards du mélange du sang ibère, se retrouvent aujourd'hui vivaces comme par le passé, en Bretagne, dans les îles, dans le pays de Galles et en Irlande, comme dans les provinces basques, en tenant compte des modifications apportées par le temps et les nouvelles institutions politiques et religieuses. Dans les longues processions druidiques sous la ramure des chênes, ravis par les chants sacrés des bardes, comme dans les dévotions ardentes d'Auray, sous la conduite des prêtres catholiques, les Armoricains ont la foi dans le mystère, la même dévotieuse gravité. Vienne l'heure du plaisir, que la boisson circule, la transformation est complète; aujourd'hui, comme du temps de César, l'instinct de la race reparaît, et des luttes sanglantes couronnent la fête. En Bretagne comme en Irlande, les parents et les amis du défunt, durant la veillée funèbre, se livrent encore, suivant l'usage antique, à tous les excès, et le chargeront de leurs messages pour le monde meilleur où il doit aller rejoindre ceux que la mort a déjà fait revivre.

Les Armoricains, les Gallois, comme les Irlandais et les Basques, avaient pour la musique et la danse un goût passionné. La poésie rhythmée et chantée avait tant d'empire sur leurs âmes,

surexcitait si fortement leur imagination, que ces deux formes de l'art étaient devenues, entre les mains des bardes et des druides, des instruments de commandement toujours obéis. Moins artistes cependant que les Méridionaux, ils dédaignaient trop les arts du dessin, de la peinture, de l'architecture, de la sculpture, et ne songeaient pas à donner à leurs instruments ou à leurs armes ces formes élégantes que recherchaient les artistes grecs contemporains.

Les Armoricains avaient des villes sans doute, mais ils vivaient de préférence en des agglomérations rurales très-multipliées. La population des campagnes était considérable, comme les habitudes de parcimonie le permettaient, comme le prouvent tant de monuments agglomérés dans des espaces restreints, surtout dans les îles. Leurs chaumières étaient spacieuses, circulaires et charpentées avec soin et solidité. Quand la densité de population devenait excessive, une expédition lointaine la réduisait. Si les Armoricains étaient adonnés à la culture dans une certaine limite, ils pratiquaient largement l'élève des bestiaux, s'adonnaient à la marine et au commerce.

Au temps de César, cette province, quoique très-limitée, car elle formait à peine le cinquième du territoire des Gaules, était la troisième en importance commerciale, et César s'en étonnait. Nous savons que les Armoricains cultivaient les plantes textiles, filaient, tissaient et connaissaient l'art de préparer les peaux. Dédaigneux du luxe, ils se couvraient de ces produits de leur industrie. Quoiqu'ils eussent vécu pendant des siècles en contact avec les Asiatiques, les Romains et les Grecs, ils gardèrent jusqu'à la dernière heure cette simplicité rustique et guerrière qui se rapproche de l'incurie.

Ces traits de mœurs caractéristiques sont si absolument opposés aux habitudes, aux usages des Orientaux de l'Indus, du Gange et du plateau aryen, qu'ils confirment la qualification de race antiasiatique donnée à la famille celtique-ibérique.

Les Gaulois connaissaient l'écriture de toute antiquité; ils avaient deux systèmes : l'un symbolique, l'*ogham*, à l'usage des druides et des bardes; l'autre alphabétique, pour les besoins *civils*. Il est même probable que les bardes se firent plus tard,

à leur usage exclusif, un troisième alphabet tiré de l'ogham, qui empruntait ses formes aux arbres. César remarque les rapports de l'écriture des Gaulois avec l'écriture grecque, et cette remarque a donné plus de poids à la légende qui fait introduire l'écriture en Gaule par la colonie grecque des Phocéens de Marseille. C'est pourtant une erreur, car Xénophon affirme que l'alphabet des Grecs ressemble beaucoup plus à celui des Gaulois qu'à celui des Phéniciens. Cadmus, qui l'introduisit en Grèce, l'avait plutôt pris des Gaulois, car le système le plus ancien usité dans les Gaules, dont on retrouve les formes dans les médailles, est en effet le même qu'on désignait en Grèce sous le nom de *Boustrophedon*, avant l'établissement des Phocéens à Marseille et même antérieurement à l'alphabet phénicien.

La religion des Celtes reçut des Grecs le nom de druidisme, leurs prêtres étant désignés sous le nom de druides (*di-rhouid*, celui qui parle de Dieu). Les druides enseignaient un Dieu unique et la morale la plus élevée, la plus spiritualiste. Ils connaissaient les sciences mathématiques et l'astronomie (Pomponius Mela); ils enseignaient la philosophie, l'histoire et la jurisprudence (Strabon). Les leçons étaient formulées dans des vers confiés à la seule mémoire. Strabon déclare que les druides devaient à leur science d'être les conseillers et les juges des Celtes. Saint Clément d'Alexandrie fait voir que le druidisme remonte à la plus haute antiquité, et il ajoute, sur la foi de l'historien Alexandre, que Pythagore avait été élève des druides. Ammien Marcellin, confirmant saint Clément, dit que les druides vivaient *dans des communautés comme les pythagoriciens*, et qu'ils s'étaient élevés au-dessus de la condition humaine en proclamant que les âmes sont immortelles.

Neuf druides vivaient, en effet, en communauté dans un collége élevé sur le mont Saint-Michel; il est possible qu'il y ait eu aussi un collége de druides à Guernesey; on y retrouve *Dehus* ou *Dehuset*. Il y avait des colléges en Irlande, à l'île de Man et en Angleterre. On doit remarquer la ressemblance de la désignation Hésus, Téhus, avec les *déhuset* ou *déhus*, monuments des îles de la Manche que les traditions locales ont

peuplés de fées et de fantômes, et qui ne sont en réalité que des pierres orientées et consacrées à Hésus.

Les druides, d'après Diogène Laërce, avaient résumé leurs commandements en trois principes :

> Honorer Dieu,
> Ne faire de mal à personne,
> Avoir du courage.

Le poëte Lucain : « La vie n'est pour eux qu'un passage d'une vie à une autre qui est éternelle. Que ces peuples sont heureux de se mettre ainsi au-dessus de la crainte de la mort! Cette crainte est la plus affreuse. De là le peu de soin qu'ils apportent à conserver une existence, à épargner une vie qu'ils doivent recouvrer. »

Valère-Maxime, en parlant de leur croyance en l'âme immortelle, s'écriait : « Je les traiterais de fous, ces porteurs de brayes, s'ils ne partageaient le sentiment de Pythagore! »

L'idée que les Celtes se faisaient de Dieu est la plus haute idéalisation dont l'espèce humaine ait été susceptible; le christianisme ne l'a pas dépassée. Ils lui attribuaient la *création* et le *règlement de tout* (*teut-tat*, père de tout). Les druides désignaient Dieu : *une puissance infinie, une science sans bornes; la justice; l'immuable; le toujours vivant; sans attributs, les ayant tous; l'unique*. Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, met en termes formels les druides gaulois au nombre des sages, pour avoir reconnu un Dieu unique, suprême.

Les druides devaient étudier vingt ans avant d'être initiés. Ils devaient savoir les vingt-quatre mille vers qui contenaient toute la conception du monde, la philosophie, la morale, le droit, la politique et les sciences. On croit que Pythagore y a puisé les *Vers dorés*, résumé magnifique d'une philosophie bien supérieure à celle des Grecs.

Ce dieu des Gaulois, n'ayant jamais été révélé, n'eut pas de représentation matérielle; on a même pu croire qu'il n'eut de nom qu'à l'époque de la décadence. Teut-tot, Hesus, sont ces deux désignations tardives. Le rapprochement avec *Zeus* et

Aisos, qu'on retrouve à la base de la théogonie grecque, a été fait. Les chênes de Dodone en Grèce, les chênes de Membré en Judée, ont gardé le souvenir du dieu gaulois adoré sous la voûte naturelle. Le sacrifice était offert sur des pierres que le contact du fer n'avait pas souillées, que la main de l'homme ne devait pas orner. On retrouve dans la Bible et dans les ordonnances de Constantin tous les détails du culte gaélique depuis Josué jusqu'au grand empereur. La forme des monuments, leur objet, leur désignation est si complète, que les Pères de l'Église chrétienne, frappés de l'identité, prétendirent que les Phéniciens, douze siècles avant Jésus-Christ, avaient apporté cette religion juive de Judée en Gaule-Bretagne. Les Phéniciens n'apportèrent que des objets d'échange et seulement sur les côtes. A cette époque, le culte celtique était général dans l'immense empire ibérique.

Le chêne, le roi des forêts, le fort, *drus*, était l'arbre vénéré des Celtes; son parasite, le *gui*, qui apparaissait au printemps avec ses grappes d'ambre, était cueilli avec une serpe d'or le premier jour de chaque année. Cette plante, croyait-on, guérissait tous les maux. *Dicunt in suo vocabulo omnia sanantem.* (Pline.) En langue gauloise-gallique, cette plante mystérieuse, antispasmodique, était le *givil* (qui chasse la mort); dans la langue celtique, elle était le *mistel.* Les Romains en firent le *mistello.* Les Celtes de la Grande-Bretagne en ont fait par corruption : *misletoë.* Dans les îles, la désignation celtique l'emporte sur la désignation gauloise; au nouvel an, les plus pauvres cabanes sont ornées du misletoë des ancêtres.

Les Gaulois offraient des sacrifices de lait, de beurre, de graisse, de fleurs, de fruits, sur des tables de pierre. Quelquefois le sang des animaux coulait en l'honneur du dieu tout-puissant. Des sacrifices humains étaient offerts en holocauste en deux éventualités : avant la déclaration de guerre et pour racheter le crime d'un clan. La victime devait être volontaire dans le premier cas, et dans le second c'était le coupable lui-même, ou à son défaut un criminel ordinaire. La Bible, César et Diodore de Sicile nous paraissent confirmer le fait que quel-

ques auteurs modernes ont refusé d'admettre. Ces sacrifices barbares, si rares et tardifs qu'ils aient pu être, sont l'unique tache de ce culte, tache qu'on ne saurait excuser par les horreurs du taureau d'airain, les écrasements du Jaggernaut ou les boucheries d'enfants nobles.

En outre des tables sacrées ou pierres de sacrifice, les Celtes élevaient des obélisques de pierre. Lockmariaker est encore debout et dépasse de plus du double en poids et en volume les obélisques de Rome et de Paris. On croit que Karnac réunissait en un seul monument de vingt kilomètres vingt-quatre mille obélisques. Il en restait plus de quatre mille au siècle dernier. Les chrétiens d'Armorique, insoucieux du dieu de leurs pères, détruisent pièce à pièce le plus immense monument que la main des hommes ait jamais élevé. Même incurie dans les îles de la Manche. Il y existait encore, il y a un siècle, près de trois cents monuments; c'est à peine si l'on en compte une trentaine aujourd'hui. Ignorance, indifférence, fanatisme religieux en quelques cas, telles sont les causes de cette disparition.

Les enceintes de pierre, certaines allées, les pierres branlantes, les trilithes sont des formes énigmatiques de l'architecture celtique. Les tombeaux se mêlaient aux temples, la distinction est le plus souvent impossible; aussi, comme on prétendait il y a cinquante ans que tout monument celtique était un temple, une école nouvelle prétend aujourd'hui que tout monument est un tombeau. Cependant on commence à réagir contre ces deux doctrines exclusives. L'étude de la Bible dans laquelle on retrouve les descriptions et l'objet des monuments gaéliques a singulièrement éclairé cette question. On sourit en songeant aux discussions possibles des savants de l'avenir, découvrant dans des milliers d'années après quelque cataclysme, les ruines de Westminster ou de Saint-Denis. Temples ou tombeaux? l'un et l'autre. La foule aux cimetières, aux cairns et aux tumulus; les chefs, les illustres sous les dolmens et les églises.

Tandis que l'Orient en pleine civilisation, sept siècles avant Jésus-Christ (date historique du retour des Gaëls en Gaule), était livré au servage, à la division en castes, au despotisme sans

frein, résultat des théogonies panthéistes de l'Inde, les Celtes avaient la pleine jouissance de l'égalité civile et religieuse, de la liberté sous une démocratie fédérative, forme politique absolument occidentale. Tandis que l'Orient civilisé parquait les hommes des castes viles, faisait de la femme un jouet, l'Occident celtibérique déclarait l'homme une créature divine, élevait la femme jusqu'au sacerdoce et lui confiait la diplomatie; elle héritait, possédait et était même admise dans les combats à vaincre ou à périr aux côtés de son frère ou de son mari.

Un système politique, philosophique et religieux, devançant de tant de siècles les sublimes doctrines du christianisme méritait bien les hommages que lui rendirent les plus grands philosophes, les poëtes de l'antiquité et même les Pères de l'Église, et les insulaires peuvent s'enorgueillir d'appartenir à cette noble famille humaine. Virgile le Gaulois a voulu honorer Rome en lui donnant la paternité celtique. Abaris, le druide de Grande-Bretagne, alla à Delphes et à Delos, appelé par les Grecs pour renouer avec eux l'ancienne amitié des deux peuples dont parle Strabon, ct c'est le sceptique Cicéron qui nous le rapporte en l'admirant. Deux vestales gauloises vivaient à Delos dans le temple, et les Romains comme les Grecs vénérèrent les druides et respectèrent ces Celtes gaulois, dont ils étaient les fils les plus illustres par les arts et les sciences. Des druides siégeaient à Rome dans le Sénat, et au quatrième siècle de notre ère, quatre cents ans après la victoire de César, le poëte Ausone s'honorait publiquement à Rome d'être parent d'un druide et d'être Celtibère.

Les Celtes avaient vécu jusqu'à César, politiquement divisés en républiques fédératives subdivisées en clans. Les chefs n'avaient pas de noms propres, et ils ont rempli le monde de leurs exploits anonymes. C'est là qu'il faut chercher la cause principale du défaut de précision des écrivains de l'antiquité dans les récits des invasions et des reculs celtiques.

Tout Gaulois était citoyen, tout citoyen soldat. Les druides et les vieillards maintenaient l'alliance fédérale en de grandes confédérations annuelles, où ils pourvoyaient à la conservation

du lien politique, aux déclarations de paix ou de guerre, à la formation des contingents et aux mesures générales de sécurité. Lorsque César arriva dans les Gaules, il y avait déjà près d'un siècle que la décadence se manifestait. Des guerres intestines avaient porté atteinte au lien fédéral, des chefs s'étaient imposés, César va jusqu'à désigner des rois. La religion druidique avait subi des assauts terribles. Les retours de Grèce, d'Italie, d'Espagne, avaient introduit des superstitions païennes. Apollon était évoqué en Irlande par les bardes cent ans avant Jésus-Christ. Mercure arrivait en Bretagne avec César, il était sur le Rhône un siècle auparavant. L'Hercule gaulois, ce terrible *Ram, Ogmios,* qui avait affranchi le monde à son aurore, conquis l'Inde, enseigné l'astronomie aux premiers humains, était confondu avec Hercule. Malgré les résistances des druides, *Hésus* lui-même prit une forme, *Ogmios* en prit une autre, et on les associa (on n'en connaît que deux). César pouvait donc jusqu'à un certain point dire aux Bretons qu'il était de leur religion; il leur citait les temples de pierre de la Cisalpine, les dieux gaulois italiotes, Hercule, Mercure et Apollon.

Quand la foi se trouble, les superstitions arrivent en foule; quand le lien politique se relâche, toute force de résistance s'affaiblit. Bientôt l'autorité paternelle, celle du chef de clan subirent des atteintes, et César voit déjà s'introduire une sorte de servage ou de domesticité. L'égalité est entamée, comme l'autorité suprême du père et du chef! Les intérêts matériels, les appétits étaient déjà éveillés, la propriété territoriale se constituait à l'image du *latifundium* romain, une plèbe allait se formant, et César constate qu'il vient régénérer les Gaules et la Grande-Bretagne en pleine décadence. Selon toute probabilité, le grand capitaine exagérait le mal afin d'excuser ses violences, ses perfidies, ses rapines. L'état du monde politique européen à cette époque va nous montrer quelle était encore la puissance d'expansion de cette race celtique, qui depuis des siècles avait accompli des aventures prodigieuses.

La dissolution politique et religieuse désorganisait lentement l'empire celtique, partout où il était en contact avec les civilisations raffinées des peuples méridionaux. La constitution

des États puissants de Grèce, de Rome, avait effacé la domination celtique dans le Midi européen. Cependant le royaume des Galates durait encore en Asie malgré les compétitions ambitieuses des Orientaux, des Juifs et des Grecs devenus impuissants depuis les conquêtes romaines. Il restait toujours sur le bas Danube un fonds de population gauloise, mais sans lien et sans force politique. Au nord de la Grèce, en Macédoine, en Albanie, en Illyrie, en Valachie, sur les Alpes Juliennes du nord de l'Italie et sur les bords immédiats du Rhin oriental les races celtiques persistaient, mais avaient abdiqué toute influence politique et sociale. La Gaule elle-même subissait une crise qui fournissait à la république romaine l'occasion d'une nouvelle conquête, semblable à celle qui, en cent ans de combats, lui avait assuré la domination dans la Gaule italique. Strabon a fait la peinture du gouvernement des Gaules à cette époque. Il était originaire du Pont galatique et connaissait la langue celtique. « La plupart des démocraties gauloises se changeaient peu à peu en aristocraties, car les chefs civils n'étaient plus élus comme autrefois par le peuple entier, mais par une minorité. » Ce jugement était fondé.

Malgré la corruption de la démocratie, la forme républicaine survécut quatre siècles à la conquête des Romains. Mais cette lente dissolution d'une société si simplement et si fortement constituée était le fait d'une grande lassitude, d'un besoin de changement, d'aspirations vers un idéal supérieur, maladie passagère d'une race imaginative, destinée à montrer aux autres familles humaines qu'elle trouve sa régénération dans les révolutions successives. Pendant quelques années l'invasion romaine éveilla le sentiment patriotique, sembla devoir effacer les rivalités. Mais lorsque le danger de voir périr la liberté et l'égalité disparut par la politique habile des Romains, qui respectaient la nationalité, les mœurs, la religion des États vaincus, la victoire de César fut certaine. Elle fut si complète qu'Agrippa, adressant un discours aux Juifs révoltés, leur disait : « Que n'imitez-vous les peuples gaulois, qui sont soumis à douze cents soldats romains, quoique ce nombre n'égale pas le nombre de leurs villes ? »

Les druides et les anciens des assemblées nationales résistèrent à l'invasion. Ils parvinrent à soulever la Gaule à plusieurs reprises. Hélas! malgré les congrès nationaux, quelques États traitèrent avec l'ennemi pour conserver une indépendance qui leur était offerte comme prix de leur abstention ou de leur concours. Défection inutile, car César était bien décidé d'avance à accorder à tous une liberté qui pouvait seule assurer sa conquête. On dirait que les destinées des peuples sont écrites irrévocablement, à voir l'entraînement qui les pousse par des voies glorieuses ou par des faiblesses inqualifiables. Après avoir fondé des royaumes en Europe et en Asie, suivi Alexandre dans les Indes et vaincu ses successeurs, après avoir envahi la Grèce, vidé le temple de Delphes, où étaient amoncelés les trésors nationaux, après la prise et le pillage de Rome, ces fiers Gaulois, qui ne craignaient que la chute de la voûte céleste, étaient déjà soumis en Espagne et allaient être vaincus en Gaule et en Grande-Bretagne!

A l'honneur des vaincus, la lutte dura dix ans. Les îles y prirent part.

CHAPITRE II

TYR ET CARTHAGE, ROMAINS ET FRANCS

Les trois âges archéologiques. — Puissance des Celtes. — Leur armement. — Commerce du cuivre, du fer, de l'étain. — Les Phéniciens, les Carthaginois. — Dépôt à Aurigny. — Gaditans, Cantabres, Vascons, Craciniens exploitent l'étain celtique. — Navires insulaires au temps de César. — César. — Publius Crassus, chargé de conquérir l'Armorique, garde en otages les envoyés gaulois. — Les Gaulois arrêtent les officiers romains. — L'Armorique en armes. — Sabinus établit son camp à Cosedia. — Légende. — Bataille perdue. — Bataille navale, Vannes. — Labienus détruit. — Denmark. — Bataille d'Angers. — Soumission. — Établissement de l'administration romaine. — Voie romaine. — Les Romains ne vinrent pas dans les iles. — Maximin (347). — Conan Mériadec. — Royaume de Bretagne. — Clovis (481). — Les invasions de Barbares. — Les Francs. — Royaume des Francs sous un roi chrétien. — La Neustrie comprend les îles.

La division du temps est une des nécessités de l'histoire. La science a donc déterminé trois époques principales qui remplissent l'enfance de l'humanité : l'âge de la pierre brute, pendant lequel les premiers humains ne se seraient servis que des instruments de pierre à peine dégrossis par éclats; l'âge de la pierre polie et le premier emploi des métaux d'alliage, le bronze; l'âge du bronze et du fer. C'est à dessein que nous faisons empiéter le bronze sur la pierre polie et le bronze sur le fer, car le commencement de l'usage du fer ne fit pas cesser brusquement l'emploi du bronze, pas plus que le bronze ne fit brusquement cesser l'emploi de la pierre polie. De nos jours, certaines tribus se servent encore d'armes de pierre.

Les îles de la Manche étaient excessivement riches en spécimens du premier âge, et l'on y a retrouvé, comme en un musée archéologique, toutes les formes de la pierre brute. Les dé-

couvertes en pierre polie ont été de bien moindre importance, et l'on est autorisé à conclure que les Armoricains comme les insulaires connurent, bien antérieurement aux Gaulois-Celtes des plaines, l'usage du bronze. Par contre, tandis que l'Orient, l'Asie Mineure et la Grèce créaient les arts, les îles et l'Armorique ne connurent pendant longtemps que quelques poteries sans distinction, des anneaux de terre cuite, des bracelets peu ou mal ouvrés, des armes sans ornements. Les éléments du dessin, les avantages de la beauté des formes sculpturales, les priviléges de la couleur, ne leur furent dévoilés qu'à des époques relativement modernes, par les Carthaginois, les Grecs et les Romains.

Les Cantabres-Ibères et les Armoricains semblent avoir connu l'art de fondre et d'amalgamer les métaux avant tous les autres peuples. La fable mythologique établit les forges divines parmi les races ibériques qui peuplèrent la Sicile, et chez les races gaéliques phrygiennes d'Asie, qui donnèrent le fer aux Grecs, dix-neuf cents ans avant Jésus-Christ. L'état des lieux favorisait la découverte ; le sol cantabre est couvert à la surface de minerai de fer, d'étain, de cuivre, de galène de plomb argentifère, et l'Armorique offre le même assemblage de produits divers en un même canton. Un simple accident, la foudre embrasant une forêt, peut avoir fourni l'occasion d'un coulage révélateur; c'est le seul moyen d'expliquer comment l'épée des Gaulois frappa d'étonnement l'antiquité, qui en a partout exprimé l'épouvante. Cette épée suffit à expliquer, aux époques reculées, les conquêtes lointaines de la race celtique et l'asservissement, par une race militaire bien armée, de tant de peuples, supérieurs à d'autres points de vue. Le courage, le mépris de la mort, auxquels on voudrait attribuer les exploits des Celtes, ne peuvent suffire à les expliquer. Nous croyons que les Celtes-Ibères, les Grecs et les Romains après eux, durent la conquête du monde, pour une large part, à leur courage sans doute, mais surtout à la supériorité des armes et à leurs mœurs républicaines. Les empires orientaux, basés sur le despotisme sans frein et l'esclavage, qui développent la lâcheté, croulaient sans peine devant la force des armes et la liberté. Rome, comme

nous le verrons, rendit ses conquêtes durables par l'idée de liberté, d'administration et de justice qui lui survécut.

Dès le treizième siècle avant Jésus-Christ, l'Asie, l'Afrique, la Grèce, tous les États riverains de la mer Noire et du Danube veulent des armes métalliques, employées jusqu'alors seulement par les chefs puissants. Depuis mille ans déjà, les ouvriers divins chantés par les poëtes mélangeaient le cuivre de la Bétique ibérique à l'étain des Cantabres, et par l'Afrique, par l'Égypte, les rois d'Asie, les chefs de clan des deux rives du Bosphore, s'armaient de lances et d'épées et se protégeaient du bouclier. Les Phéniciens ont bravé l'Océan au delà des colonnes d'Hercule et ont atteint les côtes de Galice et des Cantabres; les plus audacieux remontent vers le nord, et pendant des siècles ils vont secrètement charger leurs navires dans des îles mystérieuses qui ne prennent qu'une désignation vague : les îles de l'étain, *Cassiterides* .

Cet immense commerce, d'après les historiens grecs, fut monopolisé par les Phéniciens, treize siècles avant notre ère. Ces navigateurs, comme les Carthaginois qui leur succédèrent après la ruine de Tyr par Alexandre le Grand, gardaient secrètes les sources de leur fortune. Ce procédé barbare s'est conservé jusqu'au seizième siècle de notre ère, car lors des découvertes en Asie et en Amérique, les Portugais fabriquaient encore des cartes nautiques fausses pour tromper les navigateurs étrangers. Strabon rapporte qu'un vaisseau romain suivant obstinément un navire carthaginois qui allait aux Scilly, le capitaine s'échoua, coula son navire et revint à Carthage réclamer du sénat une récompense et une indemnité qui lui furent accordées. La curiosité des géographes, l'amour-propre des historiens, la soif de connaître des savants étaient en éveil, et tous, à l'envi, s'élançaient vers les rives mystérieuses du Nord, à la découverte du secret des navigateurs. La Bétique et la Gaule furent étudiées d'abord et décrites six cents ans avant Jésus-Christ. L'établissement des Phéniciens dans les îles de Ré et d'Oléron fut connu; on les suivit en Bretagne, où on les trouva échangeant des produits méditerranéens, les poteries de l'Égypte, les ustensiles communs du Péloponèse, le sparte d'Afrique, le sel

du Portugal et de Ré, contre des perles, des pépites d'or des ruisseaux d'Armorique, des chevelures de femmes. A l'occasion, ils ravissaient dans les embouchures des fleuves qu'ils remontaient à l'aide des marées, les belles filles d'Armorique, recherchées en Égypte et sur les côtes d'Asie pour leur blancheur éclatante.

Diodore nous montre les Phéniciens suivant les côtes bretonnes, arrivant *dans ces îles, d'où ils s'élancent pour traverser l'Océan en une marée.* — Qui ne reconnaîtrait les îles de la Manche? — Diodore connaît le dépôt phénicien établi à l'ile de Wight, d'où des navires du pays vont aux Scilly charger l'étain, qu'il désigne : *stannum Celticum.* D'après les auteurs, un voyage exigeait quatre mois, et les frais étaient plus que compensés par la supériorité et l'abondance de l'étain celtique ; dès lors, l'étain cantabre est délaissé.

On a retrouvé à Alderney du cuivre d'Espagne à l'état natif, et aussi des parcelles de cuivre de Bretagne; on y a retrouvé également de la fonte de bronze et de cuivre, des tronçons de chevilles, des pointes de flèches imparfaites, brisées; des lingots de cuivre intacts, des masses informes de divers mélanges, des épées en morceaux. Les analyses de ces métaux ont indiqué des provenances différentes. Y avait-il un dépôt à Alderney? y préparait-on les métaux?

Les Carthaginois succédèrent aux Phéniciens et activèrent le commerce des métaux par leur science accrue, leurs constructions maritimes plus habiles, surtout par une audace qui ne reculait pas devant l'inconnu et ses terreurs. On sait qu'ils partirent de la mer Rouge, longèrent l'Afrique orientale, doublèrent le cap de Bonne-Espérance et rentrèrent par Gibraltar. Dans le Nord, ils découvrirent l'Islande, entrèrent dans la Baltique, où ils trouvèrent l'ambre jaune, le plus précieux ornement et le talisman magique de l'antiquité, que les Phéniciens tiraient auparavant des embouchures de la Somme. Il paraît probable que l'ambre comme l'étain étaient déposés à Alderney, car on y a retrouvé aussi de l'ambre jaune.

Strabon raconte que les Carthaginois achetaient dans des îles, qu'on suppose être les îles de la Manche, des chiens excellents

pour la chasse. On ne saurait expliquer un fait aussi étrange qu'en admettant qu'on les y apportait du continent pour les vendre aux Carthaginois. En ce cas encore, Alderney dut être un dépôt comme l'ile de Wight. Quoi qu'il en soit, les Carthaginois ne mettaient plus que trois mois pour accomplir un voyage. Leur navigation fut moins mystérieuse; les colonies ibériques, grecques et gauloises allaient lutter et bientôt surpasser la reine des mers. Rome détruit sa rivale, après une lutte gigantesque, par la main de Scipion, dont le père, au rapport de Pythéas, géographe grec, avait découvert les sources de sa richesse. En effet, trois cents ans environ avant Jésus-Christ, Scipion était parti pour Marseille, et, suivant la Méditerranée, était arrivé au Tage, de colonie en colonie, interrogeant les marins. N'en pouvant rien apprendre, il alla visiter les Cantabres suivit la côte, remonta en Armorique et jusqu'en Angleterre.

A la chute de Carthage, Rome, qui ne fut jamais une puissance maritime, confia le commerce de ce port aux colonies des vaincus, en échange de leur soumission. Dès lors, les Phocéens, les Gaditans, les Baléares, les Cantabres et les Vascons, les Craciniens de Ré envahissent les deux Bretagnes et couvrent les routes maritimes du *stannum Celticum*. Il est probable qu'Alderney fut encore l'unique point de départ pour la traversée du canal de la Manche, car on y a retrouvé en abondance les poteries, les armes, les monnaies, les médailles de cette époque, indiquant ces provenances diverses.

Nous avons dit que les Armoricains, les Celtes et les Ibères avaient probablement connu le bronze, le fer et les armes métalliques avant les peuples contemporains. César rapporte qu'il trouva en Armorique des chevilles de fer, des chaînes de fer, dont ces peuples barbares se servaient, disaient-ils, de toute antiquité. Or les Gaulois qui assiégèrent Rome, ceux qu'Annibal enrôla plus tard, les Celtibères d'Espagne qu'il entraîna avec lui au pillage de l'Italie, n'étaient armés que de cet immense glaive de fer, *trop mou*, dont ils avaient fait usage à l'époque du bronze; il y avait là une contradiction qui frappa César; elle n'était qu'apparente. Les Ibères d'Annibal n'étaient pas les Galiciens, les Cantabres des bords atlantiques, mais bien ceux des bords méditerra-

néens ; les Gaulois qui assiégèrent Rome étaient les Gaulois des plaines, et non les Armoricains. Les habitants celtes d'Asie Mineure des bords du *Gallus*, sortis des Pyrénées occidentales, d'Armorique et de la rive gauche du Rhin, avaient établi la fabrication du fer en Asie, et l'enseignèrent aux Grecs dix-huit siècles avant Jésus-Christ. Depuis bien des siècles, ces Gaulois ne la connaissaient plus! Les Gaulois de la Norique avaient aussi oublié l'art de la fabrication des armes de fer, et il en était de même en Gaule, l'Armorique exceptée [1].

Les îles eurent-elles une marine? Les Phéniciens, les Carthaginois et leurs successeurs, afin de hâter les affaires, chargèrent-ils les insulaires des transports entre les deux rives du canal? Rien ne l'indique. Il n'est permis de croire à l'existence d'une marine nationale qu'environ un siècle avant Jésus-Christ, car, suivant la loi fédérale, tous les navires armoricains coopérèrent à la formation de la flotte que César vainquit devant Vannes, et dont il s'empara.

Les Gaulois avaient pillé Rome ; ils occupaient le nord italique. La grande république soumit, capta, charma les Italiotes, les riverains de la Méditerranée, les Celtibères, jusqu'à la Loire. La Gaule centrale, qui prit plus tard le nom de Lyonnaise, et la Gaule du nord dite Belgique, étaient intactes, ainsi que la Grande-Bretagne. Rome attendait l'heure promise à sa vengeance, lorsqu'un patricien perdu de dettes, un libertin déshonoré, un ambitieux de génie, demanda et obtint, par l'influence de ses créanciers, l'autorisation d'aller conquérir les Gaules. Nul à Rome ne se doutait alors que le vainqueur reviendrait dix ans après, passerait le Rubicon avec une légion, forcerait Rome et deviendrait un jour dictateur effectif, en attendant qu'il se fît proclamer roi. César partit pour la Gaule. Là, il déploya le génie d'un politique, le talent d'un grand capi-

[1] Dans l'arrondissement de Mortagne, à Mézières, on peut parcourir deux ou trois lieues de terrain métallifère exploité il y a deux ou trois mille ans. On y trouve des marteaux, des monnaies, des pinces, des amas de charbon, des monceaux de scories, des médailles, des urnes, des amphores de fer, des restes de fourneaux, des moules à couler la fonte. C'est une de ces *magnæ ferrariæ* dont parle César qui décrit les mines de Bretagne exploitées au moyen de galeries souterraines percées et soutenues avec art. (*Antiq. de Normandie*, t. V.)

taine, la ruse, les ressources inépuisables d'un esprit toujours en éveil. Après chaque campagne annuelle, par des tributs consentis ou des exactions violentes, des menaces toujours suivies d'exécution, il ramassait un trésor, payait avec la moitié une partie de ses dettes, et avec l'autre achetait ce qui était à vendre à Rome : le peuple, hélas! en partie ; le sénat à moitié ; tous les débauchés compromis, les conspirateurs ambitieux. Il eut la Gaule par son épée, il eut Rome par l'argent de la Gaule. Nous ne relaterons de cette guerre que les épisodes qui intéressent les îles.

Publius Crassus opérait dans l'ouest en l'absence de César ; il commandait la septième légion. La paix venait d'être signée entre les Armoricains et le général romain, lorsque celui-ci, au mépris de la foi jurée, envahit de nouveau l'Armorique, qu'il venait de quitter. Les Bretons font demander des explications ; Crassus retient les envoyés comme otages et se retire avec eux sur la Loire, où il se fortifie, laissant à Vannes et à Cosedia quelques simples détachements. Les deux chefs isolés, pour se nourrir, exigent des grains de la population, qui refuse de les livrer sans payement. Les Curiosolites se joignent aux Unelli de Cosedia, aux Vénètes de Vannes ; la querelle s'envenime, et les Armoricains s'emparent des officiers romains, en représailles de l'enlèvement des otages, et demandent l'échange à Crassus. Il répond en marchant sur Vannes. Les Unelli sont des premiers à se soulever, et ils envoient Virovendex, leur chef, à l'assemblée fédérale. Là, l'effervescence est au comble ; les vieillards résistent à cette fougue inconsidérée, vu l'état de désarmement des clans des rivages. Le peuple, impatienté de leurs sages conseils, crut à une trahison, en massacra quelques-uns, et la guerre fut déclarée. En quelques jours, tout le pays fut armé. Crassus, voyant qu'il ne peut lutter seul, se retranche et appelle Sabinus, qui, des bords de la Seine, vient en quelques marches rapides porter son camp près de Cosedia, au cœur des Unelli. Il se retranche sur une colline, l'entoure de fossés, établit des palissades et attend l'ennemi. Virovendex avait ramassé une armée et accourt. Sabinus, le voyant s'établir à ses pieds dans la plaine, comprend qu'il

est perdu s'il livre bataille à cette masse, et alors il emploie la ruse.

Il y avait dans le camp romain un prisonnier, un Armoricain des rivages. Sabinus lui annonce que César vient d'être défait par les Arvernes, que lui-même est obligé de battre en retraite et de gagner l'Italie. Joignant l'action à la parole, il fait lever quelques tentes et donne à haute voix l'ordre de lever le camp. Au milieu de ces préparatifs, faits avec une ostentation affectée, il rend la liberté au prisonnier, qui se hâte d'aller rapporter au chef breton ce qu'il a entendu, ce qu'il a vu. Celui-ci, ajoutant une foi aveugle à ce récit, croit ne pas devoir laisser échapper à la fois la proie et la vengeance. Chargés de fascines, les Gaulois arrivent essoufflés au haut de la colline, où ils croyaient trouver l'armée romaine dans la confusion d'un départ précipité. Vingt fois, avec une fureur héroïque autant qu'aveugle, les Gaulois coururent aux fossés pour les combler, aux palissades pour les forcer. Vers le soir la bataille durait encore, lorsque les soldats romains, sortis le matin pour simuler un départ, revinrent et prirent l'armée gauloise de flanc. Un instant la colline fut couverte d'une mêlée humaine confuse; mais les Romains avaient des armes supérieures, ils étaient protégés, les nouveaux assaillants étaient des troupes fraîches, et les Gaulois étaient obligés de faire face des deux côtés. Au moment critique, Sabinus lança les soldats hors du camp, et les Gaulois n'eurent plus qu'à mourir. Sabinus, par son habileté et l'impétuosité folle de Virovendex, changea sa défaite certaine en victoire douteuse, mais profitable, car il partit librement de Cosedia et put rejoindre Crassus à Vannes.

Telle fut l'issue désastreuse du premier combat historique auquel les îles prirent part pour défendre leur indépendance. *Constantia* ou *Cosedia* ne sont que les désignations romaines de Coutances, capitale du pays des Unelli, dont dépendaient les îles et l'immense plaine qui rattachait alors la côte à Jersey.

César était déjà à Vannes, il y était assiégé et par terre et par mer. Crassus, profitant de l'inimitié des *Cenomanes,* des rives de la basse Loire, contre les Bretons du nord, parvint à force d'or

et de ruse à se procurer quelques navires; il les joint à la flotte romaine composée de mauvais vaisseaux, s'empare de ce qui lui manque dans la basse Loire. Crassus fait embarquer le restant de la septième légion, en donne le commandement à Brutus qui, en quelques jours, parut devant Vannes et engagea le combat naval contre les *Venetes*, les *Unelli* et les *Curiosolites* réunis en flotte. A ce moment même, César fit une sortie et livra bataille à l'armée de terre gauloise; vers le soir, il rentrait dans ses retranchements après une journée indécise. Le combat naval durait encore; la mer était calmée. Les navires gaulois, dont les lourdes voiles battaient les mâts, étaient immobiles; les soldats romains, armés de faux emmanchées, avaient coupé les cordages. L'abordage commença au crépuscule, et, ne pouvant fuir, les deux flottes continuèrent leur duel. Tous les Bretons périrent, dit-on, sauf quelques pilotes insulaires épargnés. Par une fortune étrange, ils durent conduire en Grande-Bretagne, sur leurs propres navires armoricains, l'armée de César. Dix siècles plus tard, des pilotes insulaires conduiront aussi en Angleterre la flotte de Guillaume le Conquérant.

Tel fut le résultat douloureux de la seconde bataille historique à laquelle prirent part les îles de la Manche. Cette double défaite des trois confédérations armoricaines parut si complète à César, qu'il évacua la Bretagne en y laissant, suivant son habitude, un lieutenant et quelques troupes. Le général romain n'avait détruit en réalité que la marine. César, toujours trop présomptueux, crut pouvoir déclarer au sénat romain que les Venetes et les Unelli, comme leurs alliés les Curiosolites, n'avaient plus d'hommes valides capables de continuer la guerre. Cette assertion fut bientôt démentie, car les Gaulois armoricains, apprenant son départ, se soulevèrent de nouveau, allèrent se mettre sous le commandement d'un nouveau chef, Ambiorix, et c'est par César lui-même que nous savons que les Unelli contribuèrent à la formation de cette nouvelle armée, pour deux mille combattants. Cette fois Labiénus fut vaincu et détruit; ce fut en vain que les légionnaires, en fuyant, jetaient ces armes magnifiques qui avaient tant de prix pour les Gaulois, seulement armés d'immenses glaives

qui pliaient et se rompaient ; ce fut en vain qu'ils jetaient leur immense butin afin de retarder la poursuite. Les Gaulois tuèrent tout, sauf quelques hommes, dit César, qui parvinrent seuls à le rejoindre.

Cette victoire fut suivie de nouveaux désastres partiels mais répétés. César avait déjà rétabli ses affaires, lorsque Vercingétorix se leva, et avec lui les Unelli, qui, d'après César, lui fournirent six mille guerriers; l'Armorique entière, cinquante-quatre mille.

Il ne faut pas s'étonner du grand nombre de combattants fournis coup sur coup par la province dont les îles faisaient partie. Jersey n'était séparé du continent que par une rivière et des marécages; tout le territoire compris entre la côte et les îles était très-peuplé et formait une contrée fertile. Les auteurs, et la *Notice de l'empire romain*, indiquent plus de villes qu'il n'en existe aujourd'hui sur la côte. César a soin de dire que les *Unelli* ne décrétèrent pas une levée en masse : *Non omnes qui arma ferre possent sed certum numerum.*

César ne triompha du soulèvement de Vercingétorix qu'après deux ans de luttes, pendant lesquels il employa tour à tour la ruse et l'audace, surtout la politique la plus habile, suscitant les dissentiments entre les diverses populations gauloises, et s'aidant des unes contre les autres.

Un nouveau soulèvement de la Bretagne nécessita un nouvel effort des Romains. Denmark avait enlevé l'Armorique; mais au lieu de rester invincible dans les forêts, soit défaut d'intelligence, soit aveuglement, il partagea les ardeurs folles de ses soldats ou céda devant leur audace accoutumée; il alla attaquer les Romains près d'Angers. La bataille fut terrible; onze mille Armoricains y périrent. Hirtius Pansa, profitant de l'ascendant que lui donnait cette victoire, se hâta de soumettre tout le pays.

A ce moment la Gaule était conquise, mais sa soumission définitive allait dépendre des agissements du vainqueur. César l'avoue : à peine vaincus, les Gaulois se soulevaient aussitôt; la mort les effrayait moins, dit-il, que la soumission. C'est ici que triomphe le génie romain. Aussitôt qu'une province était soumise,

l'administration commençait. Or l'administration pour les peuples gaulois, c'était la civilisation. Le chef de clan pouvait devenir sénateur ; le pasteur, le marin, le soldat, citoyens romains, et ce n'était pas une fiction, un mirage, que le vainqueur faisait briller aux yeux du vaincu ; c'était une réalité. Les Gaulois du nord et du centre, comme les Armoricains, n'avaient qu'à voir le midi de la Gaule romanisé. La richesse y était telle que le sol était couvert de villas magnifiques, les terres de moissons, les villes de bains, de temples, d'hippodromes, de cirques; la loi était respectée, les routes libres, le commerce florissant. Quelle différence avec la Gaule chevelue, et quelle tentation!

Le territoire breton fut divisé par Fabius, lieutenant de Pansa, en *communitates*, ou communes romaines. Celle de *Constantia* comprit les îles. C'est de lui probablement qu'elles prirent les noms romains : Cæsarea, Jersey; Sarnia, Guernesey; noms retrouvés dans l'*Itinéraire* d'Antonin et les géographies de l'empire. Cette communauté était comme une république romaine. Un chef militaire en avait le commandement, et, sous ses soins, la loi et la justice de Rome étaient mises en vigueur. Pour les îles, le fisc romain fut établi entre Alderney et Jersey, sur la côte, en un lieu nommé *Petreus Pons*, de nos jours Portbail. Tous les citoyens gardaient leurs mœurs, leur religion, leurs propriétés. Les principaux détenteurs du sol administraient le pays; le chef militaire résidant de fait était investi de terres spéciales dont le produit lui était affecté sous le nom de *beneficium militare*. Tout homme sans terre pouvait prendre une ou plusieurs parts de terres incultes et n'était tenu qu'à une redevance du dixième du revenu; les parts étaient de sept arpents par père de famille. C'est là l'origine de la dîme, que la féodalité généralisa en la faisant peser sur toute terre non seigneuriale. L'égalité civile était la base de cette organisation romaine, qui fut la plus féconde, la plus noble forme qu'eût vue le monde à cette époque, parce qu'elle fit régner la loi et la justice. Après la victoire, les Romains n'employèrent que la raison, la justice, qui pouvaient seules réaliser cette évolution. Il faut dire encore que les légions de César étaient en partie gauloises; trois d'entre elles provenaient du nord italique, peuplé exclusive-

ment de Gaulois ; l'une d'elles était composée d'Ibères du versant septentrional des Pyrénées, une autre était en majorité celtibère d'Espagne. Ces légions furent rappelées de bonne heure, et l'occupation militaire ne fut bientôt que nominale.

Les îles, avons-nous dit, firent partie de la *communitas* de Constantia et rattachées au fisc romain de Petreus Pons. Cela se comprend pour Jersey et les terres submergées, pour Alderney, forts peu distants de la côte ou s'y rattachant. Il est probable que quelque mesure particulière dut être prise pour assurer les services à Guernesey, soit une délégation du comte militaire, soit un conseil des principaux détenteurs du sol. Cette seconde hypothèse est la plus probable, car elle permettait le contrôle annuel ou plus fréquent du *comes militaris* ou de son *vicarius*, et elle expliquerait l'origine du gouvernement si particulier des îles de la Manche, qui s'est maintenu jusqu'à ce jour, malgré l'autorité successive des Francs, des Normands, des rois de France et d'Angleterre.

Tandis que la Gaule abattue luttait pour l'honneur, contre les lieutenants de César, celui-ci, mettant à profit la flotte armoricaine, la fit monter par une partie de ses troupes et débarqua en Grande-Bretagne. Il vainquit ; cependant il n'occupa de fait que la portion du territoire où il campait, et la soumission fut plutôt consentie qu'arrachée de force. Pendant que la république romaine faisait place à l'empire, la Gaule, livrée avec une ardeur fiévreuse aux travaux de la paix, s'assimilait la civilisation nouvelle et donnait à l'agriculture, au commerce, une activité prodigieuse, tandis que la Grande-Bretagne, insouciante dans sa barbarie, repoussait les institutions romaines et le joug impérial. Plus tard, l'empereur Claude y vint faire une campagne, heureuse pour les armes romaines, mais stérile quant aux résultats. Caractacus vaincu, amené à Rome pour servir au triomphe de l'empereur, s'écriait à la vue des magnificences de la capitale : Est-il possible qu'un peuple si riche puisse envier les huttes misérables des Bretons ! Agricola parvint à pacifier le centre, mais ni l'Irlande, ni l'Écosse, ni le pays de Galles ne subirent le joug romain. Après quatre siècles d'une domination troublée par des révoltes incessantes, l'empire agonisant, n'ayant

pas trop de toutes ses forces pour sa propre défense, abandonna l'Angleterre volontairement.

Déjà la mer ne suffisait plus aux besoins du commerce romain avec la Gaule du nord et l'Armorique. Les besoins du luxe sont la conséquence de la prospérité, et les Gaulois du nord de la Loire y avaient pris goût, comme ceux du midi l'avaient déjà fait. Pour satisfaire ces besoins, les empereurs entreprirent, dès Auguste, la construction de ces immenses voies romaines, dont la trace est encore visible en tant de lieux éloignés du centre italique. La Bretagne eut sa voie romaine, dont nous connaissons le parcours par l'*Itinéraire* d'Antonin. A Rennes, la voie se bifurquait, et les deux bras s'étendaient, l'un jusqu'à Constantia, et l'autre jusqu'à Saint-Brieuc. Ces routes, déjàfatiguées sou s Caracalla, furent réparées par lui.

Diodore de Sicile avait visité la Gaule à la fin du règne d'Auguste; il décrit le changement produit par l'établissement de la voie romaine sur les échanges commerciaux. Quoiqu'il ne nomme pas plus les îles de la Manche que les écrivains qui l'ont précédé, quoiqu'il ignorât les noms nouveaux que leur avaient donnés les Romains, il semble désigner Jersey et Alderney, lorsqu'il dit que le dépôt de Wight fut supprimé et établi dans les îles de la côte où aboutissait la voie romaine, *près du fisc romain, et qu'une rivière séparait du continent*. On prenait au nouveau dépôt les perles, l'or et les esclaves; on formait un convoi de mulets qui en vingt-cinq ou trente jours arrivait à Marseille et à Rome. Vannes, ajoute Diodore, devait faire bientôt à cette route une terrible concurrence, car la distance était plus courte de cinq jours. L'étain, le lin, les marchandises encombrantes ou trop lourdes suivaient la voie demer.

On a prétendu que la route du Cotentin n'était pas une voie romaine, mais un simple sentier de caravanes, partant de Rennes et aboutissant aux embouchures du *Caranton*. Or le Caranton, c'est la Charente, et le sentier serait en ce cas celui qui aboutissait à l'île de Ré et non aux îles de la Manche. A quoi bon venir à Rennes pour aboutir à l'embouchure de la Charente? La Charente et Rhé communiquaient avec le centre italique par Niort et par Bordeaux. Une solution se présente :

Carento est un petit bourg sur la Douve, près Saint-Lô ; cette solution, quoique préférable à la première, ne nous parait pas acceptable. Des découvertes récentes ont mis à jour la route cotentine et aussi les embranchements de *Petreus Ballii,* Port-Bail, et de *Grannona,* Granville. La confusion entre les caravanes antiques et les convois romains du temps de Diodore nous paraît évidente. En effet, les caravanes sont décrites par Hésiode, six cents ans avant l'empire romain, et il indique leur parcours de l'Angleterre aux bouches du Rhône; il est évident que Diodore parle d'une route cotentine, postérieure de sept cents ans, à laquelle Vannes fit concurrence. D'ailleurs, Rome impériale disposait de ressources inconnues du temps d'Hésiode ; elle employait tout un peuple, ses légions même, à la construction de ses routes, et ne construisait pas des sentiers, mais des voies larges et souvent pavées, qui intéressaient les communes traversées. Les empereurs inscrivaient à côté de leurs actions les plus glorieuses l'achèvement d'une voie.

Les Romains ont-ils établi dans les îles des camps, des enceintes, des murailles? C'est une question sur laquelle les avis sont partagés. A la Pointe de Braye, à Alderney; à Jerbourg, à Guernesey; à Rozel et Dielament dans l'île de Jersey, peut-être aussi à Grosnez, les uns retrouvent des traces de constructions romaines, tandis que les autres n'y veulent reconnaître que des travaux postérieurs. Les matériaux ne paraissent pas suffisamment démontrer l'origine romaine. Les briques, rares, n'ont ni la forme régulière, ni le poids des briques romaines ; d'un autre côté, rien n'indique une occupation effective, et rien ne la justifie. Il faut reconnaître enfin que les restes attribués aux Romains (la grande muraille de terre), n'offrent pas ce caractère de grandeur, ces conditions de durée qui signalent partout les œuvres romaines. Quelques tours de signaux suffirent sans doute à la politique impériale pour assurer sa domination sur les îles ; on les retrouve sur les côtes continentales, et le cataclysme de 709 dut faire disparaître les tours insulaires, si toutefois elles existèrent jamais.

Ce qui n'a pas disparu, malgré la décadence de l'empire romain, c'est la forte assise juridique et civile de la commune.

Les Romains dédaignèrent le système de destruction des villes et hameaux, procédés barbares et impolitiques; ils laissèrent aux indigènes le soin de s'administrer, et le petit nombre de chefs militaires, les rares colons romains, furent absorbés dans la commune en deux générations. C'est à cette largeur de vues qu'il faut attribuer l'absence de toute trace d'occupation militaire dans les îles. Après les grands coups frappés lors de la période de conquêtes, les bienfaits de l'organisation romaine soumirent les vaincus plus sûrement que des camps. Il ne faudrait pas croire cependant que cette administration fut introduite en Gaule d'un seul coup, à la façon des institutions espagnoles en Amérique; elle ne faisait que se généraliser, s'étendre. Les Gaulois peuplaient les deux tiers de l'Italie, et depuis trois siècles avaient bénéficié du droit romain; tout le midi de la Gaule était déjà romanisé, et l'Italie était, comme la Gaule, une vieille république.

A la fin du second siècle de notre ère, l'empire romain était ébranlé; à la fin du troisième, il chancelait sur sa base, et dans l'Armorique une espérance de reconstitution nationale se montrait. Tous les peuples vaincus, qui n'avaient pas encore la force de réagir, attendaient patiemment la chute prévue de l'empire romain pour reprendre leur autonomie.

En 347, Maximin, qui commandait en Grande-Bretagne, brûlant du désir de se faire nommer empereur, débarqua à Saint-Brieuc avec ses troupes, décidé à marcher sur Rome. Les Armoricains se joignent à lui avec empressement, sous la conduite de Conan Mériadec, descendant d'un chef qui avait lutté contre César. Les deux armées réunies battent les Romains; Jubaltus, leur général, préfet de la deuxième Lyonnaise, est tué. Maximin donne à Conan le gouvernement de la Bretagne en échange du concours qui lui assure le passage au travers des Gaules. Conan se fait reconnaître roi de Bretagne, et, sans nul souci de la puissance impériale, il établit sa capitale à Rennes.

Le nouveau royaume breton avait pour frontière au nord le Couësnon. On ignore les causes qui fixèrent cette limite, d'autant plus étrange, que la population des Unelli, dont Constantia était le centre, était de même race, de mêmes mœurs, de même

langage. La commune de Constantia sollicita et obtint, malgré la limite du Couësnon, le protectorat du nouveau roi breton, qui joignit ainsi en réalité le Cotentin à son royaume.

De Conan à Clovis (481), l'histoire des îles est inconnue; aucun événement grave ne trouble l'Armorique. L'attention du monde est exclusivement concentrée sur l'invasion des Barbares. Le centre européen était alors peuplé de races mixtes, d'origine asiatique en grande partie; ces peuples divers s'étaient mélangés sur la rive droite du Rhin avec les Celtes-Ambrons, plus au nord aux Frisons, et surtout avec les Cimbres de la Chersonèse. Ces peuples pasteurs et belliqueux se donnaient, suivant leur langue ou leur origine, une foule de noms, vivaient dans un état de guerre permanent, sous des chefs militaires. Sans cesse en lutte pour des troupeaux qui, faute d'agriculture, constituaient toute leur fortune, les Goths, les Teutons, les Angles, les Saxons, les Hérules, les Suèves, les Vandales, les Burgondes, étaient les principales fractions composant ces peuples, incapables chez eux de se donner un gouvernement.

La Gaule, l'Italie, ne leur furent connues que par l'obstination des Romains à les vouloir conquérir; les uns avaient trouvé un refuge en Gaule, les autres l'esclavage en Italie. Quelques-uns rentrèrent dans les sombres forêts de la Germanie, et racontèrent les merveilles qui les avaient frappés. Dès lors le pays des fleurs, des fruits, du vin, les mirages d'un luxe effréné, d'un pillage colossal, troublèrent tous les esprits et firent naître le désir irrésistible d'aller vivre sous un ciel bleu, où la vie n'était qu'un chant et qu'une fête. Les plus audacieux s'ébranlent, emmenant sur des chariots leurs femmes et leurs enfants, souvent même des vieillards; ils se font suivre par leurs troupeaux. Vers la fin du quatrième siècle, les Huns, qui venaient d'Asie, fondirent sur les Alains de la Russie inférieure, les repoussèrent sur le Danube, s'y établirent, passèrent ce fleuve, battirent les Goths et amenèrent une confusion extrême dans le centre germanique. Dès lors les émigrations en Occident furent constantes. C'est ainsi que, par centaines de mille, ces fleuves humains parcoururent, en les dévastant, la Gaule orientale, l'Italie, l'Espagne, l'Afrique elle-même. Ces peuples barbares

que la barbarie faisait forts, que la misère rendait féroces, se ruèrent sur l'empire romain affaibli par son immensité même, par sa civilisation, sa corruption, surtout par ses affranchis et ses esclaves, et dévastèrent la Gaule en la traversant. Cependant le colosse romain était encore si imposant que toute l'Allemagne ne suffit pas pour l'abattre. Il vint des hordes furieuses du fond de la Russie, du nord de la Pologne, du Caucase. Attila, le fléau de Dieu, quitta le Danube, vint avec ses Huns ravager l'Europe centrale, et fut arrêté aux champs catalauniques, vaincu par les Gaulois, les Francs et les Romains réunis (451).

Les Francs étaient établis sur la rive droite du Rhin inférieur, où ils s'étaient alliés et mélangés, pendant des siècles, avec les Celtes du Rhin et de l'Escaut. Ils passèrent ces fleuves, et en quelques années ils parvinrent à s'établir en maîtres dans le nord-est de la Gaule ; de là, descendant tous les ans au printemps, par des expéditions réglées, périodiques, ils arrivèrent jusqu'à la Loire. Les péripéties de leurs luttes sont restées obscures jusqu'en 481. A cette époque, les Francs s'étendaient jusqu'à la Loire, les Visigoths étaient établis à Toulouse, dont ils avaient fait la capitale d'un immense empire qui s'allongeait jusqu'en Galice, au nord du Portugal. Les Burgondes s'étaient établis à l'est sur les rives du Rhône. L'ouest de la Gaule, l'Armorique ainsi que les îles, étaient préservés.

Ces Francs, en s'établissant en Gaule, ne troublaient que l'indolente possession impériale, car ils avaient trouvé dans les Celtes gaulois des hommes à peu près de même race, avec lesquels ils s'étaient alliés déjà pour chasser Attila, avec lesquels ils allaient bientôt vaincre les Romains et repousser les hordes germaniques. Les deux familles avaient le même amour pour la liberté et l'égalité, la même indifférence religieuse et la même haine pour les Romains et les Germains.

Les colons latins, les administrateurs, les chefs militaires avaient fait souche romaine dans le pays, et avaient formé une sorte d'aristocratie trop dédaigneuse, bientôt antipathique à la race indigène. Francs et Gaulois se réunirent donc contre l'ennemi commun : le Romain. A Clovis, l'un des principaux chefs francs, incombera la tâche de chasser du territoire sur

lequel il veut s'établir les Romains qui l'occupaient encore, et d'arrêter le flot des Barbares qui le traversaient sans cesse en le ruinant. En 481, il fut reconnu chef principal des Francs, et son autorité fut acceptée jusqu'à la Loire par les Gaulois.

En même temps que la civilisation impériale s'étendait dans les Gaules, une immense révolution morale la pénétrait insensiblement; le christianisme faisait place aux vieilles croyances, et des apôtres ardents prêchaient à la fois l'indépendance nationale et la destruction des dieux du paganisme. Clovis, élevé au rang suprême, comprit qu'il ne pouvait pas arrêter le cours du progrès, que son pouvoir ne pouvait être durable qu'en ajoutant à sa force matérielle l'influence morale et irrésistible d'une Église nouvelle, militante et savante, absolument celtique, gauloise et nationale. Il hésita longtemps. Il épousa d'abord la fille d'un chef puissant (493); elle était chrétienne. Ce mariage lui acquit une grande influence; il s'assura peu à peu des tendances de ses principaux chefs, et le jour même de la célèbre bataille de Tolbiac, qui assurait les frontières du Rhin contre les invasions barbares, il se fit chrétien avec toute son armée (496). Dès lors tout lui devint facile; il réunit sous son commandement le territoire situé au nord de la Loire, et le divisa en quatre royaumes destinés à ses quatre fils. L'un d'eux, la Westrie ou Neustrie, comprit tout l'ouest de la Gaule; dès lors le Cotentin et les îles de la Manche firent partie de la couronne de France, de la Neustrie. La limite du Couësnon sépara la Neustrie de la Bretagne, par suite de la faute commise en 347 par Conan Mériadec.

Le nouveau gouvernement n'apporta aucun changement dans la constitution civile, les mœurs et les coutumes de cette partie de la Neustrie. L'administration romaine changea de nom et devint nationale; cependant les bénéfices militaires passèrent des Romains aux Francs. Sur le continent, les villes se francisèrent peu à peu, la loi des Francs Saliens se mélangea à la loi romaine; la propriété subit des divisions nouvelles. Le Cotentin et les îles, trop éloignés de l'action politique centrale, résistèrent sans peine à ces influences; la langue armoricaine se

conserva intacte, comme les mœurs et le culte druidique.

Cependant les îles de la Manche ne pouvaient pas longtemps encore se soustraire à l'influence d'une religion née en Galilée, dont le premier centre avait été l'Église des Galates, contrée qui avait retenu son nom d'une invasion gauloise. Le christianisme allait enlever aux insulaires le vieux culte des ancêtres, et le remplacer par la morale d'un Galiléen, les préparant ainsi au rôle que l'avenir leur réservait.

CHAPITRE III

LES CONVERTISSEURS

L'établissement du christianisme se généralise. — L'Irlande et le pays de Galles se convertissent. — Saint Sanson vient en Bretagne. — Dol. — Donation des îles. — Établissements à Guernesey, Herm et Serck. — Saint Magloire. — Monastère à Serck. — Abbaye Saint-Michel du Vale. — Légende. — Guernaël à Aurigny. — Saint Marculf. — Saint Hélier vient à Jersey avec Domart. — Ermitage. — Mort de saint Hélier. — Fondation du monastère de l'Islet. — Vie de saint Marculf. — Sa mort. — Saint Pair et saint Scubilion. — Ermitage de Chansey. — Quête dans les îles. — Saint Brandon. — Prétextat archevêque de Lyon.

La chute de l'empire romain, l'arrivée des Barbares, l'établissement de la monarchie française, coïncidant avec l'introduction du christianisme dans la Gaule, constituèrent une période de plusieurs siècles, où la transformation religieuse finit par dominer la transition politique. En effet, le gouvernement impérial, en s'effondrant, laissait un plus grand vide dans les âmes que dans la politique. Tout ce que Rome avait pu donner, c'est-à-dire les idées de justice et d'administration, était, à tout le moins, mis en œuvre partout. Au point de vue religieux, c'était l'inverse; Rome n'était devenue impériale qu'en cessant d'être religieuse, et elle avait placé son *droit* bien plus haut que sa théologie; les dieux du paganisme étaient méprisés. Au fond des campagnes gauloises de l'Ouest on trouvait encore les superstitions druidiques, et quelques traces de cette théogonie grecque qui pendant plus de mille ans avait charmé le monde et constitue encore, pour les lettrés, la source intarissable de la poétique universelle. Les pratiques franques, les dieux bizarres et terribles du Nord, comme le grand Créateur universel des

druides, ne représentaient plus que la vengeance, la guerre; les dieux du paganisme, à force d'être multipliés, avaient perdu toute signification; les âmes tourmentées attendaient le dogme d'amour, de fraternité. Le christianisme arrive et s'impose. En attendant qu'il ait rempli tous les vides, dominé le vieux monde renaissant, son action morale rendra dès le début les luttes civiles moins ardentes; le plus souvent il les apaisera, de telle façon, que la préoccupation d'une société qui voulait s'établir sur une base solide, fut la conversion. La loi civile existait; on attendait l'Évangile, *la bonne nouvelle.*

Le christianisme fut prêché dans le Cotentin, dans les îles et sur les côtes de Bretagne, longtemps après la conversion des autres parties plus centrales du royaume des Francs; l'éloignement n'en fut pas la cause, la langue était le seul obstacle. En attendant que les peuples celtes des rivages et des îles se soient francisés, c'est de leurs frères d'Irlande et du pays de Galles que les premiers convertisseurs doivent venir.

Dès le commencement du cinquième siècle, saint Patrick, né en Armorique (quelques auteurs disent en Écosse), avait fondé le catholicisme en Irlande; il y avait fait des progrès si étonnants, qu'elle fut appelée l'*île des Saints*. Les Saxons et les Danes du Jutland, les Scandinaves envahisseurs, refoulaient les Armoricains de la Grande-Bretagne dans les retraites montagneuses du pays de Galles ou dans les solitudes marécageuses et boisées de l'Irlande; ces pays devinrent alors les asiles des chrétiens et des confesseurs menacés. En Gaule, le druidisme refoulé aussi se réfugia en Bretagne et dans les îles. La réputation de science et de sainteté des écoles d'Irlande et de Galles s'étendit, par l'émigration, jusque dans la Gaule armoricaine, et les fils des premières familles de l'Ouest allèrent y puiser l'instruction qui devait leur assurer, au retour, le commandement des peuples par la prédication.

Vers la fin du cinquième siècle, 481, disent les uns, 492, disent les autres, saint Samson, ou plutôt Sanson, naissait près de Vannes, de parents riches et nobles, dont l'union avait été stérile pendant de longues années. Cette naissance inespérée fut considérée comme miraculeuse. On le consacra à Dieu, et on

l'envoya dès sa plus tendre enfance au collége de Saint-Illuth, dans le Clamorgan; il y étudia dix ans. Son père l'ayant rappelé, le jeune homme ne put vivre au milieu de populations païennes, et il retourna en Angleterre, où sa piété et ses vertus lui firent conférer la prêtrise. Aussitôt ordonné par l'archevêque d'York, saint Dubrik, il alla s'enfermer dans une île des Sorlingues, où il se livra à l'étude et aux mortifications. A la mort du prieur du couvent où il s'était confiné, il lui succéda. Les soins de l'administration de cette maison pieuse le détournant pour un temps de sa soif d'ascétisme, il alla s'enfermer dans une ruine abandonnée et y vécut en anachorète, en ermite. Comme toutes les âmes bien trempées, il résista aux effets déplorables de l'isolement, mais il comprit enfin qu'il était ainsi inutile à la cause sacrée, et, quittant son ermitage, il alla convertissant les druides dans leurs retraites obscures. Les résultats qu'il obtint attirèrent l'attention publique, lui acquirent une grande renommée, et il fut fait archevêque d'York ou évêque de Saint-David. Ce point d'histoire ecclésiastique est douteux.

En ce moment, les Saxons menaçaient d'une incursion le territoire apostolique du saint prélat; la peste se joignit à cette menace, et les chanoines et les subordonnés de Sanson le supplièrent de fuir ces deux dangers, et de ne pas exposer inutilement une vie si nécessaire à l'éclat de la prélature. Sanson accéda à leur désir; il n'avait pas le tempérament du soldat. Les chroniqueurs, au lieu d'avouer cette faiblesse, conciliable avec une vie de sainteté et une grande science, font intervenir, pour la justifier, un ordre du ciel lui enjoignant de quitter l'Angleterre. Sanson résigna donc ses fonctions, nomma pour son successeur Thébas, et débarqua sur la côte française, dans un lieu de Bretagne dont le nom est resté inconnu. Le chef le supplia de guérir sa femme et sa fille malades. Sanson invoqua le Dieu des chrétiens, et les deux femmes furent guéries. En récompense de ce service, ce chef donna au saint une grande étendue de terres; un monastère y fut bâti, une agglomération d'habitants vint s'établir alentour, et c'est ainsi, suivant la légende chrétienne, que fut fondée la ville de Dol.

D'après une chronique différente, il y aurait eu deux saints

Sanson. Le premier, qui fut évêque d'York, et à l'arrivée des Saxons partit pour la France, créa l'évêché régionnaire de Dol et y mourut sans avoir jamais visité les îles. Ce Sanson Ier serait Gallois, et probablement de Caermarthen. Il mourut à Dol, laissant son évêché à Sanson II, né en Armorique près de Vannes, et qui serait le convertisseur des îles. Peut-être n'y a-t-il eu qu'un saint, et a-t-on rapporté à une seule personne les actes accomplis par les deux. La ville de Dol existait cent cinquante ans avant saint Sanson sous le nom latin de *Dolum*. Le monastère fut bâti loin de la ville, sur le bord de la mer, par saint Sanson; il s'y créa un centre populeux sous le nom de *Dolum monasterium prope mare*.

A cette époque, l'Église romaine avait déjà fait alliance avec le pouvoir temporel, et la croix et l'épée gouvernaient les corps et les âmes. Childebert était roi de France, et saint Sanson, qui voulait étendre son influence, après avoir été nommé évêque régionnaire de Dol, désirait exercer son activité dans les îles de la Manche, voisines de la côte et peuplées de païens. Il partit donc pour Paris (548?) et obtint du roi, à perpétuité, *certaines îles qui sont en la mer, entre autres Jarzai et Grenezai*. Cette donation curieuse prouve que le roi de France connaissait mal ses domaines, car elle comprenait aussi *Lysia*, une des îles anglaises, et Jersey ne devait être une île que cent soixante ans plus tard!

Ce fut au retour de ce voyage à Paris que saint Sanson fut confirmé officiellement évêque *régionnaire* de Dol et des îles, par le roi et le Pape. Ces évêques n'avaient pas de siége fixe, ils avaient autorité sur une *région* indéterminée. Dol ne fut érigé en siége épiscopal, fixe et circonscrit, que plusieurs siècles après la mort de saint Sanson.

Saint Sanson ne vint probablement pas dans les îles avant 556. On dit qu'il y fut appelé par un des premiers personnages du pays, du nom de Pyro, et ce notable lui aurait concédé des terres, en échange d'une cure miraculeuse. Saint Sanson établit d'abord une petite chapelle à Guernesey et y fit bâtir un monastère; puis il passa à Herm et à Serck, et pour assurer l'œuvre de conversion, il envoya de Dol des prêtres, des diacres

et des clercs. En 557, il fut convoqué pour assister au concile de Paris. Trop âgé pour marcher, saint Sanson était monté sur un chariot, lorsque dans la plaine de la Beauce une roue se brisa. Le saint fit le signe de la croix, et la roue se retrouva intacte. Le roi Childebert, ayant *ouï* ce miracle, voulut qu'un monastère fût bâti en cet endroit. Il porta le nom de Rot-mont, *roue brisée*.

En revenant de Paris, saint Sanson passa par Jersey et Guernesey; *il y abolit les fêtes païennes, les calendes de janvier, et détourna les enfants de courir en masques le jour de ces fêtes en leur distribuant des médailles dorées*. (*Vie des saints.*)

L'influence personnelle de saint Sanson paraît s'être bornée à ces mesures, car la vieillesse lui interdisait tout apostolat actif. En effet, il mourut en 564, d'autres disent en 576. Magloire lui succéda, et fut le premier convertisseur des insulaires, à tout le moins de Guernesey, Serck et Herm. Magloire était le neveu de Sanson; il avait été élevé en Irlande et dans le pays de Galles. Il y avait à peine trois ans qu'il était évêque de Dol lorsque, dévoré du désir de conversion, il mit Budoc à sa place et partit pour Serck; il y fonda un monastère considérable dont on raconte ainsi l'histoire légendaire :

Un personnage, que la *Vie des saints* nomme *Loiesco*, et qui habitait les côtes de la Neustrie, était affligé d'une maladie incurable. Il envoya chercher Magloire, dont la réputation était venue jusqu'à lui ; Magloire fit plonger le *comte Loiesco* dans une cuve, et après trois jours de jeûne il fut guéri. Il est facile de retrouver le véritable nom (Loïs Escon) du chef civil et militaire des îles, résidant à Cosedia, dans le comte Loiesco. En récompense, il donna à Magloire la moitié de l'île de Serck. Peu d'années après, un couvent ou monastère s'élevait dans cette île, couvent dont la célébrité devait balancer celle des plus renommés d'Irlande et d'Angleterre. Les élèves y accoururent en foule, et le nombre en fut si grand que, ne pouvant couvrir les dépenses, les revenus de l'île étant insuffisants, Magloire songeait à aller fonder un monastère sur le continent, lorsqu'un certain Nivo lui demanda de guérir son enfant. Magloire conseilla au père de demander la guérison à Dieu, ajoutant avec

humilité qu'il n'était qu'un pécheur indigne d'obtenir une si grande grâce. *L'aumône et les bonnes œuvres,* dit Magloire, *obtiendront tout avec la prière.* Nivo s'en retourna désespéré. Sa femme, qui était de bon conseil, grisa son mari et lui fit comprendre, en cet état, qu'il devait offrir au saint le tiers de ses domaines; il consentit. Nivo était Guernesiais et propriétaire d'une île, qui s'étendait au nord de l'île mère, le Valle. Il l'offrit à Magloire, qui aussitôt guérit sa fille, et l'abbaye de Saint-Michel du Valle fut fondée sur les terres données par Nivo. Ce prieuré devint célèbre. Dès lors, Magloire, ayant des revenus, compléta son œuvre : il établit des moines au Valle; à Herm, un ermitage consacré à la vie ascétique; enfin la grande fondation de Serck resta consacrée spécialement à l'éducation. Le saint avait une prédilection marquée pour cet établissement, et il y passa de longues années, enseignant et miraculisant. L'un de ses miracles mérite d'être rapporté, car il offre un exemple frappant de la naïveté et de l'ignorance des chroniqueurs de la *Vie des saints,* dont les répétitions et les contradictions sont désespérantes.

Un jour de congé, les élèves du monastère de Serck demandent à Magloire la permission d'aller au *Creux,* qui, dès cette époque, était le petit port de Serq. Là, ces jeunes fous, destinés à devenir des sages, montèrent sur un bateau depuis longtemps hors d'usage, qui avait été remonté sur les galets au-dessus de l'atteinte de la marée. Un orage soudain bouleverse l'Océan, le vieux bateau soulevé gagne le large, et les enfants allaient périr. Dans leur détresse, ils invoquent Magloire; aussitôt le saint apparaît, gouvernant le navire avec son bâton pastoral, et l'équipage aborde sur la plage d'un pays voisin, Jersey. Magloire disparaît. Le droit d'épave et de *bris* était déjà dans les mœurs insulaires s'il n'était pas dans la loi, et les habitants se précipitent sur cette proie. Quel est leur étonnement à la vue de ce singulier navire chargé d'enfants, dépourvu de tout appareil de navigation, voile ou rame! Émerveillés, ils vont prévenir leur *roi.* Celui-ci, aussi étonné que ses *sujets,* convoque son *sénat.* Il fit raconter le prodigieux voyage aux élèves, qui assurèrent avoir vu saint Magloire dirigeant le bateau. Touchés de

ce récit miraculeux, le *roi* et son *sénat* firent acte de générosité. Ils firent remplir le navire de grains, de laines, de vêtements et d'une foule de choses utiles. Les *sénateurs* voulaient que des pilotes expérimentés reconduisissent le bâtiment à Serck; mais le *roi*, qui avait plus d'esprit à lui tout seul que tout son *sénat*, animé sans doute d'une foi plus ferme, répondit que le saint qui l'avait amené saurait bien le reconduire. A peine avait-il fini sa harangue que le navire reprit la mer, tout seul, et aborda exactement au lieu d'où il était parti.

Ce fut probablement le seul voyage que le saint fit à Jersey. Cependant on lui attribue, mais à tort, car aucune *Vie des saints* n'en fait mention, la fondation d'un monastère à Jersey. L'erreur vient de ce fait qu'une fondation ultérieure lui fut dédiée comme au plus illustre convertisseur des îles, et que ce nom, dénaturé par les Bretons d'abord, par les Latins ensuite, enfin par la francisation de la langue, devint, de *Maglorius*, *Mauliere*, *Mannelier*. A Guernesey, le même nom subit les mêmes transformations. Il ne serait pourtant pas impossible que saint Magloire eût visité Jersey. D'après une tradition locale, le saint y bâtissait une chapelle lorsque le diable sous la forme d'un monstre horrible le terrassa. Le diable lui accorda la vie à la condition qu'il transporterait une roche énorme à la pointe de Verclus. Magloire, fatigué, s'arrêta dans le champ de la *Roque* à Saint-Clément, déposa la roche et mit l'Évangile dessus. Le diable disparut, la Roche est en place.

Magloire n'oublia pas Aurigny. Il avait parmi ses fidèles un moine, plus distingué que ses collègues par sa piété et ses connaissances, et même par sa beauté; il le nommait son bel ange, mot dont en gaélique on avait fait *guern-aël* : l'ange blanc. Il l'envoya convertir les habitants d'Aurigny, et ceux-ci, à sa mort, lui érigèrent une chapelle (580 à 590). Là, le nom se modifia aussi, et *Guernaël* devint *Guernal*, *Guergnal*, *Gugnal*, *Vignal*. C'est le *Guesnault* de la *Vie des saints*. La chapelle fut plus tard dédiée à sainte Anne.

Si saint Magloire fut le convertisseur, il fut aussi le bâtisseur, le maître clerc infatigable, le colonisateur de Serck, de Herm. Il mourut à Serck dans un âge avancé (570 à 580), et c'est à tort

que les populations de Guernesey ont exagéré l'œuvre de saint Sanson, et presque oublié l'homme d'élite qui accomplit le grand travail de la conversion. L'indifférence et l'injustice des descendants de ceux qu'il appela à la vie chrétienne ne furent pas le seul malheur que Magloire eut à subir; son corps même était destiné à avoir, après sa mort, bien des vicissitudes. Il fut d'abord enterré à Serck. Plus tard, pour mettre ses reliques à l'abri d'un rapt par les Danois, on les porta à Jersey, ce qui a fait croire qu'il y était mort. Pour sauver cette dépouille précieuse des rapines des mêmes Danois, qui pillaient les îles de temps en temps, on les transporta près de Dinan, sur la côte française. L'évêque de Saint-Malo, qui était sorti d'un couvent de Paris, s'empara de la sainte relique, et pour enrichir la chapelle de son monastère, il lui en fit don. Cette chapelle devint plus tard l'église Saint-Magloire de Paris. Pendant la Révolution française, l'église fut supprimée, et les reliques du saint furent encore transportées ailleurs.

Vers la fin du cinquième siècle (498), il naissait à Bayeux, de parents nobles et riches, un enfant nommé Marculf ou Marcouf. Destiné par sa famille à entrer en religion, il ne put se résigner à attendre l'âge requis, et se mit à prêcher dans les villages et campagnes du Cotentin, surtout vers Mortain. Il comprit bientôt que le saint ministère pouvait seul lui donner l'autorité suffisante, et il alla se faire ordonner à Coutances. Tourmenté par les regrets de la vie mondaine, se croyant trop faible pour courir les dangers de la société, il voulut éprouver son corps par la pénitence et l'ascétisme de l'anachorète. Il connaissait un lieu favorable; il s'y rendit et y vécut un temps indéterminé. C'était aux environs de Nant ou Nanteuil. Là, Marculf, isolé, reconnut son impuissance. Suivi par le moine Domard, il alla à Paris demander au roi Childebert la concession des terres de Nant. Le roi n'hésita pas, car Marculf sut faire quelque prodige pour justifier cette donation. Le roi lui donna en outre un certain Léonce, architecte, chargé des constructions. Bientôt cette fondation nouvelle devint célèbre, et il y accourut des clercs de toute la France. Il en vint un de Tongres; il s'appelait Heilig, mot qui, en langue germanique, signifie *saint*. On a pu croire que le vrai nom

était *Hiller,* signifiant *brillant*. Quelle que soit l'étymologie, il est devenu saint Hélier. Un ouvrage ecclésiastique le désigne comme étant fils du *roi* de Cologne ! Il était fils du *comes* ou comte gouverneur de la province de Tongres et était païen. La vocation lui arriva tandis qu'il était encore enfant; un évêque fit sa conversion et l'instruisit. Le père d'Hélier, furieux, fit massacrer l'évêque; l'enfant, pénétré d'horreur, quitta la maison paternelle, se fit ermite, et vécut quelques années dans la Gaule Belgique. Ayant entendu parler de saint Marculf, prieur de la célèbre école de Nant, il vint le trouver, et comme il était tourmenté du désir de prédication et de conversion, Marculf lui donna son fidèle Domard et les envoya à Jersey. Ils y bâtirent une cellule, sur un rocher qui dominait des marécages souvent recouverts par les hautes marées. Hélier s'y établit, et Domard, revint à Nant, faisant à Marculf un récit séduisant des beautés du pays et des espérances presque certaines de conversion des habitants.

Marculf était déjà venu à Jersey; il n'avait pu obtenir que peu de succès par suite d'incursions répétées de pirates danois pendant son séjour. Il pensa que le moment était favorable, et il résolut d'en profiter. Il accourut. Il fonda d'abord un prieuré à Bonne-Nuit et fit de nombreuses conversions. Saint Hélier l'aida-t-il dans son apostolat? C'est peu probable, car l'année suivante les Danois firent une descente dans l'île, et saint Hélier, qui n'avait pas quitté son *ermitage,* fut massacré dans sa cellule. Marculf, plein de courage moral et de courage physique, convaincu que l'apostolat exigeait tous les sacrifices, et surtout l'abnégation du citoyen pour la conservation de l'intégrité du pays et de sa liberté, prit une part active à la résistance, et contribua à repousser les infidèles barbares. Le progrès de son œuvre s'en accrut; il conquit tous les cœurs par sa bravoure, et désormais l'île sera convertie et illustrée par lui. Mais, pour terminer l'œuvre, il lui fallait s'assurer du concours de quelques compagnons; il alla les chercher à Nant, et comme durant son absence le pays avait été ruiné et les habitants décimés, il revint avec des charpentiers, des maçons, des ouvriers cultivateurs, des néophytes. Sur la *grande roche* ou ISLET voisin de l'ermitage

du malheureux Hélier, il bâtit un couvent de premier ordre, y joignit un collége immense, fit défricher, assainir les environs du monastère du côté des terres. Ces soins furent couronnés de succès. De toutes parts on accourait au collége nouveau, et sa célébrité fut telle, qu'il reçut non-seulement les fils des meilleures familles françaises, mais qu'il en vint même d'Irlande et du pays de Galles. Le fleuve remontait vers sa source. C'est qu'à ce moment les Saxons vainqueurs refoulaient plus impitoyablement que jamais les Bretons d'Angleterre, que les plus riches émigraient et venaient chercher un abri dans l'Armorique française, maintenant en progrès, tandis que la Grande-Bretagne revenait vers la barbarie sous le fer des Saxons et des Danes victorieux.

Non-seulement le roi de France avait donné Nanteuil à Marculf, mais Loïs Escon, *comites Cosediæ,* gouverneur et seigneur des îles, lui donna des terres à Jersey. Cette donation prouve que saint Sanson, Magloire, saint Hélier et Marculf ont été contemporains d'un comites Escon. La conversion des îles se serait donc opérée, au plus, en soixante ans. Cependant saint Magloire, vers 470-475, reçoit des terres de Loïs Escon, comme saint Marculf vers 550. Peut-être le comites Escon, qui donna des terres à saint Marculf, était-il le fils de celui qui avait protégé le premier convertisseur. Il est très-difficile d'établir une chronologie exacte, car les ouvrages religieux diffèrent les uns des autres. Saint Marculf, par exemple, serait mort, suivant un texte, au Val de Saire en 556, tandis qu'on le trouve, d'après un autre texte, fondant Bonne-Nuit à Jersey en 558.

Marculf ne fut pas seulement un apôtre; il fut architecte, soldat, prédicant, professeur, colonisateur. Cet homme extraordinaire avait déjà, avant de venir aux îles, donné son nom aux îles Saint-Marculf; il avait fondé Nanteuil, Bonne-Nuit, le couvent et le collége de Saint-Hélier; plus tard on le trouve en Belgique, à Paris, en Irlande, en Angleterre, en Armorique, et partout il étonne, charme et convertit. Il mourut à Nanteuil, chargé d'ans, de gloire, et béni des populations. Son corps, comme celui de Magloire, ne connut pas plus le repos que son âme n'avait joui du calme pendant sa longue carrière. Enterré

d'abord à Nant, il fut transféré de monastère en monastère, selon les vicissitudes des combats qui mettaient ses reliques en péril. On le retrouve, sous la troisième dynastie française, à Corbeny près de Reims. Mantes, près Paris, se vanta bientôt d'avoir sa véritable dépouille mortelle; Corbeny protesta. On ne sait plus aujourd'hui où repose véritablement l'homme qui initia Jersey à la civilisation chrétienne, celui qui défendit au péril de sa vie son indépendance, l'enrichit par ses travaux de colonisation et l'illustra en y fondant la maison la plus célèbre d'Europe pendant plusieurs siècles. Jersey, île heureuse, mais insouciante, n'a même pas gardé un souvenir précis de ce grand homme, tandis qu'elle a glorifié l'ermite Hélier, martyr obscur de la brutalité d'un Saxon inconscient.

Marculf avait résolu de faire annuler la circonscription religieuse établie par saint Sanson, et de faire passer le diocèse, de l'évèché de Dol qui était breton, à l'évêché de Coutances qui était français. Il ne voulut point d'investiture nouvelle du Pape ni du roi; il prit hardiment possession, en vertu de ses concessions de terres et de ses établissements de fait. D'ailleurs, saint Sanson n'était probablement jamais venu à Jersey, et n'y avait rien fait édifier. En outre, Jersey tenait à la côte ferme ou n'en était séparée que par une rivière; enfin Jersey dépendait du fisc de Pierre-Pont, et, militairement, relevait de Cosedia. Dépendant de Dol en Bretagne, la direction spirituelle du pays était compromise, à cause de l'éloignement de cette ville; il fallait faire vivre Jersey de la vie continentale, en la rattachant à Coutances, siége épiscopal fort riche, ayant de splendides dépendances ecclésiastiques : Saint-Michel, Nanteuil, Fontenelle, etc.

Ce faisant, saint Marculf fut un politique habile, et c'est avec lui que commence le rôle historique des îles, car depuis ce changement de diocèse, répondant aux juridictions anciennes, militaires et civiles établies par les Romains, et aux affinités géographiques, Jersey revint à la vie politique qui l'associa de nouveau aux anciens Unelli. Cette attache ne sera rompue définitivement qu'après la Réforme.

Saint Marculf était un cœur tendre. Il n'oublia pas saint Hélier, ce jeune martyr, que sa gloire avait attiré du fond de la

Gaule Belgique. Il fit rassembler les membres disjoints de la victime des Danois, et renvoya ces dépouilles précieuses à Storenas, au confluent de la Meuse, du Rhin et du Wahal, où résidait sa famille. Saint Gillebert, évêque, qui avait succédé à Cunibert, le pasteur que le père d'Hélier avait fait assassiner, reçut le corps, et lui rendit les honneurs dus à un saint.

Marculf mourut, soit vers l'an 565, soit 575. Après lui, les iles de la Manche voient venir saint Pair (576), qui avait fondé à Chausey un ermitage. Saint Pair était moine d'un couvent de l'abbaye de Scissy, et il était accompagné d'un saint Scubilion, qui était moine de l'abbaye voisine de Maudey. Il paraît qu'ils vinrent à Jersey, moins pour y faire du prosélytisme ou des prédications, que pour y quêter, car la *Vie des saints* rapporte qu'ils revinrent de l'île avec la somme nécessaire à un nouvel et plus grand établissement à Chausey. De cette collecte *suffisante,* il est facile de conclure que Jersey devait, à cette époque, être déjà relativement riche et peuplée, tandis que cinquante ans auparavant elle était ravagée périodiquement.

Saint Brandon aurait été un des convertisseurs insulaires. Cependant, il serait difficile de prouver, historiquement, son séjour à Jersey; légendairement, on peut y croire. Saint Malo fut son élève, quand il professait à Llan-Carvan dans le Clamorgan, devant trois mille auditeurs! Saint Brandon quitta l'enseignement, vint en France et alla vivre en un couvent à Chausey. Il était suivi de quelques compagnons, *qui faisaient fleurir la religion du Christ dans les rochers qui dominaient de vastes forêts peuplées d'ermitages, de solitaires.* D'après le même auteur, « saint Brandon *s'embarqua* pour Jersey; l'endroit où il *débarqua* porte son nom, et la *paroisse* est sous son invocation ». Saint Brandon ou Broloadre, Broladre, Brelade, mourut à Tuam en Couacie (Irlande), en 578; il avait alors quatre-vingt-quatorze ans. A cette époque, on venait *par terre* de Chausey à Jersey, par la forêt de Scissiac, et il n'existait pas encore des *paroisses.* Or, saint Brandon, devenu Broladre à Jersey, est devenu saint Borondon aux îles Canaries! Ce ne sera pas la seule fois qu'une confusion attribuable à l'ignorance fera prendre l'archipel atlantique pour l'archipel de la Manche.

En 577, Prétextat, le second proscrit célèbre, arriva à Jersey; avant lui, un consul de Rome y avait choisi un refuge. Prétextat était archevêque de Rouen; il déplut à Frédégonde, femme du roi de France Chilpéric. Il fut condamné et fait prisonnier pendant le concile de Paris. Ses amis le sauvèrent. Il vint à Coutances, demanda asile à Romfer ou Romker, son évêque suffragant, et celui-ci l'envoya à Jersey. Il y resta dix ans, après lesquels il revint prendre son siége à Rouen. La paix était faite avec Frédégonde; cependant celle-ci, infidèle à ses serments, le fit assassiner dans sa cathédrale, pendant qu'il officiait, le jour de Pâques. Prétextat avait utilisé son exil par les œuvres de foi, la pratique religieuse et la composition de traités théologiques.

Romker ou Romicarius, évêque de Coutances, ami de Prétextat, avait su le protéger pendant dix ans contre Frédégonde, reine dont l'histoire a enregistré les crimes. Lorsqu'elle eut fait assassiner Prétextat, Romker accourut à Rouen, et, malgré Frédégonde, il fit à son ami des funérailles splendides. Ce courageux prélat, qui regardait en face les puissants de la terre, était un homme d'action et un esprit droit. Il rattacha définitivement et officiellement toutes les îles de la Manche à l'évêché de Coutances, consacrant ainsi l'œuvre de saint Marculf, et il prit possession de fait. Comme il fallait donner satisfaction aux intérêts matériels des grandes fondations du diocèse, les abbayes, ermitages, prieurés, de Guernesey, Serck et Herm furent rattachés, comme tributaires ecclésiastiques, aux monastères du Mont-Saint-Michel, de Nant, de Cherbourg, de Coutances, et, comme tributaires civils, au fisc du *Ham de Valognes*, aux fiscs de *Nant* et de *Brisc*.

L'œuvre de la conversion était accomplie; désormais les îles, devenues *chrétiennes*, vont participer à la vie politique et ecclésiastique du Cotentin. C'est par l'histoire de cette portion importante de la Neustrie, à laquelle Jersey était encore attachée, que nous allons pouvoir relater quelques faits historiques.

LIVRE II

LES ILES FRANQUES

CHAPITRE PREMIER

NEUSTRIE, CATACLYSME, CHARLEMAGNE

Les Mérovingiens respectent l'état politique. — État de la propriété. — La tenure. — Liberté des îles sous les Romains et les Francs. — Warock, roi des Bretons, y envoie ses trésors. — Influence du roi à peu près nulle. — Celle du clergé plus réelle. — Portbail. — La rivière de Coutances. — Fondation de Portbail, entrepôt du commerce; Nant, Fontenelle. — Ribouin, *comites insularum* (760). — Légende. — Accaparements du clergé. — Misère générale. — Dépopulation. — Cataclysme de 709. — Isolement de Jersey, accroissement de l'indépendance insulaire. — Charlemagne. — Son administration. — *Missi dominici.* — Gervold le *fidèle.* — Le clos de Fontenelle. — Saint Amand. — Légende de Gervold. — Ingebert et Guillebert (822). — Érard et Théodore. — Ambassade de 860. — Faiblesse des rois.

Les rois mérovingiens avaient chassé les Romains, repoussé les Barbares avec l'aide de la nation ; en s'alliant avec le clergé, à cette époque grand émancipateur et protecteur du peuple, ils assurèrent leur domination. Si cette alliance de l'épée franque et de la croix n'avait pas été merveilleusement secondée par une politique nationale, la royauté nouvelle eût été transitoire. Il s'agissait de savoir, après la conquête, si l'élévation d'un chef franc devait laisser aux soldats francs qui avaient coopéré à sa fortune, et aux Gaulois qui l'acceptaient, des institutions politiques et sociales assurant l'état présent. A la liberté, à l'égalité civile, le vainqueur allait-il substituer le despotisme et le servage? Si la résistance nationale eût été impuissante, le christianisme, à lui seul, eût empêché l'établissement du servage;

l'Église militante du Christ, qui avait révélé au vieux monde, basé sur l'esclavage, l'égalité des hommes, continuait encore alors l'enseignement du divin Maître. Quant au despotisme, la framée du soldat franc et la hache du Gaulois auraient su l'abattre. Le pouvoir de fait, si brutal qu'il fût à cause des mœurs sans frein des Mérovingiens qui l'exercèrent tour à tour, reconnut l'élection, l'amovibilité des charges, l'état ancien de la propriété et le libre accès à la possession des terres ; la commune elle-même ne disparut pas.

Le *beneficium militaris* de la commune romaine avait été institué à charge d'administration civile, militaire et judiciaire ; par la soumission des Gaules, l'obligation militaire ne fut bientôt que nominale. Les Romains avaient fait la commune considérable ; souvent même, comme pour Constantia, elle comprenait une véritable province, se gouvernant librement, nationalement, sous l'œil de quelques soldats et d'un chef militaire. Les Francs étaient peu nombreux ; les villages, les groupes ruraux, s'étant multipliés par le développement agricole et par les fondations ecclésiastiques, chaque grand centre eut son *beneficium militaris ;* ce fut donc le système romain subdivisé. Il y fallut cependant apporter des ménagements, et en constituant les terres militaires nouvelles, le roi ne les donna au chef franc qu'à la condition qu'il restât armé pour la défense du centre qui lui était confié. Ces terres ne furent qu'*annales,* dès le début ; il est vrai qu'elles devinrent bientôt viagères. Elles finirent par devenir héréditaires, lorsque la monarchie et le clergé, n'ayant plus à craindre pour leur autorité, entrèrent dans la voie des abus.

Suivant quelques auteurs, les grands bénéfices romains passèrent seuls aux mains des chefs francs, et ceux, bien plus nombreux, de création nouvelle furent donnés à des chefs gaulois ou nationaux dans le but d'assurer par ce moyen la soumission du peuple. La vérité est peut-être entre les deux affirmations.

Ces nouvelles créations de bénéfices étaient dénommées, *alleu, allod.* D'après l'acception germanique, les terres allodiales étaient celles qui étaient données par le chef, sous conditions diverses.

En Neustrie, elles ne furent données qu'à charge de défense du territoire désigné.

Les détenteurs gaulois des terres libres restèrent propriétaires, comme ils l'avaient été sous les Romains et du temps de l'indépendance. Leurs terres étaient dites de *franc-alleu.* Cette dénomination désignait exclusivement les terres qui n'avaient pas changé de mains par la conquête. Cette désignation ne fut pas la seule, car il résulte du titre 62 de la loi *salique,* mise en vigueur par les Francs Saliens, et de l'ensemble de la loi ripuaire, que des terres appartenant aux Gaulois leur étaient garanties à perpétuité et par hérédité, sous la désignation de *terres saliques.*

Les terres incultes, qui lors de la conquête romaine avaient été données à louage, moyennant payement de la dîme, étaient passées des mains des agriculteurs pauvres dans celles des riches, et la misère des campagnes gauloises résultant de cet accaparement avait créé les *Bagaudes.* Cette association de paysans dépossédés se donna des chefs, prit les armes, vers 270, contre les Romains. Ces paysans (*pagani*) pillaient et saccageaient les bénéfices militaires; ils prirent même des villes. Ils ne furent réduits qu'après quinze ans de massacres, car, à vrai dire, on les extermina successivement. Vers la fin du cinquième siècle, à la faveur des troubles causés par les invasions barbares, une portion de ces terres avait été reprise par les Gaulois, et les communes s'étaient emparées de la masse restante. On a pu voir là l'origine des *terres communales.*

Un siècle à peine s'était écoulé depuis l'établissement des Francs, que déjà la passion de la terre était entrée dans les mœurs de ces hommes du Nord, qui la méprisaient jadis dans leur pays. Par la fortune, accrue par l'économie et quelquefois aussi par la violence, le nombre des propriétaires ayant plus de terres qu'ils n'en pouvaient cultiver, eux et leur famille, devint assez considérable pour créer un nouvel état de choses. On donna des terres pour un temps déterminé à des *tenanciers,* moyennant redevance. Bientôt on trouva avantageux de considérer la *tenure* comme un droit relatif de propriété, et le dernier terme des concessions fut bientôt atteint. La tenure devint

héréditaire. En réalité, le tenancier était propriétaire du sol moyennant redevance. C'était une forme heureuse, rappelant les terres que tout Gaulois pouvait prendre moyennant la dime; elle a traversé les âges et dure encore en Hollande.

Les liens politiques qui rattachaient les îles et Jersey au royaume de Neustrie devaient être bien faibles au sixième siècle, puisque nous avons vu l'archevêque Prétextat y trouver pendant dix ans un refuge assuré contre la persécution du roi neustrien. Il paraît même que le lien politique n'avait pas été plus fort pendant la domination romaine, car un consul de Rome y avait antérieurement trouvé un asile sûr contre l'empereur! Un fait nouveau vient à l'appui de cette opinion.

Les Bretons devenaient menaçants sur les frontières de la Neustrie, du Couësnon à la pointe de Hague, dont la population de pure race armoricaine était mal soumise. Chilpéric, en 578, entreprit de mettre un terme aux prétentions et aux incursions des Bretons sur le territoire cotentin. Il joignit à ses Francs les Bessins, les Poitevins, les Manceaux, et vint déclarer la guerre à Warock, chef des Bretons. Celui-ci souleva l'Armorique, et, selon toutes probabilités, à ses troupes se joignirent des insulaires, car il ne craignit pas de confier à la fidélité de leurs magistrats les trésors que, dans sa prévoyance, il voulait se ménager en cas de défaite. Pendant toute la guerre, des navires chargés d'or et d'argent restèrent dans les eaux ou dans les ports des iles.

Warock avait-il des insulaires dans son armée? On ne saurait l'affirmer, mais le Cotentin lui en fournit, et Jersey et la plaine faisaient alors partie du Cotentin. Il eût été imprudent d'envoyer ainsi des trésors dans les îles, sans avoir auprès de soi des otages, garants de la fidélité des chefs insulaires. Faut-il voir dans le fait des proscrits de Rome et de Rouen trouvant un asile dans l'archipel, et dans l'envoi des trésors de Warock, une preuve d'indépendance des iles sous les Romains et sous les premiers Mérovingiens? Faut-il reconnaître seulement, une sorte de neutralité du territoire insulaire? Nous savons, à n'en pas douter, que les îles payaient aux Francs, comme jadis aux Romains, leurs redevances à Pierre-Pont; que

la justice d'appel était rendue à Constantia, et que les rois de France distribuaient trop libéralement, comme on fait d'un bien dont on ne jouit pas, les terres libres des îles, à tel ou tel couvent, à telle ou telle personne, et souvent la même part à plusieurs titulaires! Par ces motifs, il est présumable que l'autorité centrale, souvent ignorante du nom exact des îles, ne pouvait guère songer à y faire saisir des proscrits, protégés par une population armoricaine pure, également hostile aux Romains et aux Francs.

L'autorité centrale ne s'exerçait au loin que par l'intermédiaire des chefs militaires, qui, forcément attachés au sol dès la première génération, exercèrent l'autorité d'une façon plus paternelle que despotique, et durent se placer le plus souvent entre leurs administrés et une royauté lointaine, qui n'avait d'autre armée que celle des chefs militaires eux-mêmes, d'autre budget que le revenu de ses biens propres. L'administration s'exerçait par des publicains peu rigides, quelques magistrats et tabellions sans autorité politique; en réalité, le comte militaire et l'évêque étaient, à eux deux, toute l'autorité; le roi n'en avait que les emblèmes. Les donations royales dans les îles, seul argument réel qu'on puisse invoquer contre l'indépendance de l'archipel, n'ont pas une valeur indiscutable, à cette époque, ces terres n'étant le plus souvent qu'*aumônées*.

Quand le roi donnait une île à un couvent, à une abbaye, plus tard à un simple gentilhomme, en quoi pouvait consister une donation qui ne dépossédait personne, sinon en quelque perception de dîme ou en un simple hommage? Voilà pourquoi Loïs Escon, comte militaire, et l'évêque Rumker ou Romicarius protégeaient, l'un ses administrés, l'autre ses ouailles, contre le pouvoir royal dont ils étaient les intermédiaires. Ce pouvoir était trop éloigné pour être effectif, et les redevances, les produits du fisc, n'arrivaient pas jusqu'au roi, qui avait ses domaines particuliers. Il est probable que la couronne de France succédant à l'empire n'avait retenu que le droit de disposer des terres incultes, non défrichées, et que les soins de les mettre en rapport fut donné par concessions royales, non plus comme sous les Romains à tout demandeur, mais exclusivement au

clergé et à quelques Francs privilégiés; des terres possédées le roi ne donnait que les dîmes.

Durant le sixième et le septième siècle, ce n'est pas la royauté qui exerce une influence directe sur les populations rurales, c'est le clergé. C'est du clergé que la royauté reçoit la vie, et c'est au clergé qu'elle confie la vie réelle de la nation. C'était lui qui faisait défricher les forêts, dirigeait la culture, servait de guide, de conseil aux populations. L'Église ou la maison conventuelle étaient le centre protecteur autour duquel se groupaient les paysans. Telle est l'origine de tant de bourgs ou paroisses; mais ce qui, dès les premiers siècles, avait servi à constituer la nation, devint un mal intolérable dans les siècles suivants, par la multiplication exagérée des chapelles, prieurés, couvents, églises, et l'accaparement de la fortune publique par le clergé.

Vers l'an 670, Portbail, l'ancien Petreus Pons des Romains, situé dans une petite baie de la côte cotentine, n'était séparé de Jersey et des terres de la plaine que par une rivière étroite coulant sur cette côte basse et marécageuse. Cette rivière était si resserrée en quelques points, aux heures du reflux, que la tradition s'est conservée, d'une planche sur laquelle les évêques de Coutances passaient pour aller faire leur tournée pastorale à Jersey. Portbail, un peu en amont de la rivière qui lui avait creusé une petite baie, était accessible par mer, et de Guernesey, d'Alderney et de toute la côte cotentine du nord, les navires y apportaient les produits des îles et du continent. Les Romains, comme nous l'avons vu, y avaient établi leur centre fiscal, y avaient bâti un pont de pierre et y avaient fait aboutir la grande voie romaine de Rennes. Une route reliait à Portbail Constantia et Allaunum, aujourd'hui Valognes.

Un aussi grand entrepôt commercial avait créé une agglomération importante, et depuis longtemps les évêques de Constantia cherchaient à s'y établir autrement que par une chétive église. En 679, le roi Thierry concédait à l'évêché de Coutances quelques terres à Portbail, et bientôt un magnifique couvent y fut élevé. Les îles furent obligées de payer à cette fondation un tribut annuel, dont nous ne connaissons pas l'importance. Déjà

le couvent de Nant jouissait d'un semblable privilége, et à côté du nouvel établissement fondé par l'évêque de Coutances s'élevait la célèbre abbaye de Fontenelle, qui, elle aussi, exerçait des revendications dans les îles. C'est aux moines lettrés de cette abbaye que la plupart des faits concernant les îles doivent d'être connus; leurs archives ont été très-utiles, et cette communauté a fourni à l'histoire ecclésiastique un certain nombre d'hommes remarquables.

La conséquence de l'agglomération de tant d'établissements religieux se fit sentir bientôt. Après le cataclysme de 709, les nécessités du commerce, attiraient à Portbail un si grand nombre de visiteurs pendant les foires, qu'on fut obligé de publier un règlement spécial. Une rue tout entière fut affectée aux insulaires, et elle porte encore le nom barbare de *rue des Ilesmans*. Un archéologue célèbre de Normandie, M. de Gerville, a retrouvé à Portbail non-seulement de nombreux témoignages des temps de l'occupation romaine, mais encore des preuves si nombreuses de l'importance du lieu sous les Mérovingiens, qu'on ne saurait sans injustice reprocher aux chroniques de Fontenelle aucune exagération dans leurs rapports sur l'importance de Porbail.

Sous le règne de Pépin le Bref, Ribouin était comte de Pierre-Pont et vicomte des îles, vers 760. On ne sait rien de sa gestion, car, selon l'usage, les moines n'ont parlé de lui qu'à l'occasion d'un miracle. Les habitants de Portbail, disent-ils, virent un jour entrer dans le port même une épave extraordinaire. Précieux trésor! car, selon la chronique de Fontenelle, il se composait d'un fragment de la mâchoire de saint Georges, d'une parcelle de la vraie croix et des quatre Évangiles!

D'où venait ce trésor? Des îles sans doute, car le courant de l'Océan venait du nord au sud, d'Alderney à Portbail. Le miracle était d'autant plus surprenant, qu'Alderney ne possédait pas d'aussi précieuses reliques. Le comte Ribouin, accompagné de prêtres et de notables, alla processionnellement recueillir l'épave et la transporta au couvent de Brix, où Bernard, seigneur de Brix, la reçut. C'était la fin prévue, nécessaire; la piété des fidèles ayant été mise à contribution, la construc-

tion d'une basilique, avec deux chapelles pour loger les saintes reliques, fut la conséquence des largesses de tous; le comte de Brix donna les terres. Cette petite ville de la côte normande fut le berceau de la famille des *Brice*, *Bruce*, qui a gouverné l'Écosse.

Les rois mérovingiens en étaient arrivés, en deux siècles, à n'occuper le trône de France que sous la tutelle des maires du palais. Instruments du clergé, ces rois avaient mis à sa disposition tant de terres, qu'il avait réalisé une immense fortune territoriale. Ainsi fut abandonnée l'administration habile des Romains; ainsi tarirent chaque jour les sources de la prospérité publique. Ces fils des vaillants chefs franks qui avaient chassé les Romains et arrêté les Barbares, vivaient amollis dans leurs palais, laissant les Saxons ravager impunément les frontières du Rhin à l'est, et les Danois, les rivages maritimes du nord et de l'ouest. Le clergé, devenu riche, n'usait de sa fortune et de son influence qu'en vue de ses intérêts. La dépopulation et la misère furent la conséquence de l'incapacité et de la faiblesse des derniers Mérovingiens et de l'accaparement du clergé. Nous pouvons conclure de l'état du diocèse de Coutances à cette époque, que les îles, un siècle auparavant riches et peuplées, étaient réduites à un état de misère et de dépopulation extrême, qui résulte clairement des enquêtes tenues lors des synodes provinciaux, pour le règlement des affaires canoniques. En 700, il fut établi au synode de Coutances que la vie conventuelle donnait lieu à des désordres graves; que les moines, dans un repos constant, s'y livraient à tous les déréglements; qu'ils abandonnaient le peuple dans une ignorance complète, *le laissant vivre de la vie des animaux sans raison.*

Toutes les enquêtes furent stériles, les remèdes proposés sans résultat; la misère et la dépopulation allèrent croissant. Les comtes militaires et leurs vicomtes avaient délaissé les soins administratifs et judiciaires pour ne songer qu'à leurs intérêts; l'anarchie régnait. On arrêtait les passants sur les routes, les marchands étaient pillés, les champs n'étaient plus cultivés, faute de bras. Enfin, pour couronner tant de misères, la nature elle-même, par un cataclysme violent, submergea les

plaines fertiles, détruisit les villes, les villages, les hameaux, et ne respecta ni la vie de milliers d'hommes, ni les églises, ni les couvents. Les trois quarts du territoire insulaire disparurent en une marée! De grandes pluies et des tempêtes répétées avaient déjà fait prévoir la catastrophe, lorsque les marées d'équinoxe, rendues plus considérables par des vents d'ouest, couvrirent la plaine, délayèrent les terres, et la mer prit définitivement possession du *canal de la Déroute* en mars 709. Les points élevés et la table d'Alderney, les Dirouilles, les Ecrehos, résistèrent dans la partie septentrionale; Chausey, les Enquetes, les Beuftins, les Minquiers, dans l'est et au sud. Il est probable que longtemps encore après l'événement, les mers nouvelles ne durent pas être navigables, et il est certain que des tremblements de terre, les inondations qui en furent la conséquence, et des tempêtes furieuses qui se succédèrent pendant près de cinquante ans, élargirent les canaux, éloignèrent de plus en plus les rivages, et creusèrent un lit plus profond. On voit encore sur la côté sud-ouest de Jersey, par les basses mers, les arbres de la forêt de Scissiacum; au sud-est, presque en face de Gorey, un banc de sable considérable; sur la côte de France, des constructions que la mer recouvre; aux Ecrehos, une sorte de route charretière, les ruines d'une chapelle, visibles par les temps calmes qui laissent aux eaux toute leur transparence; des caillous roulés, des coquilles fluviales se retrouvent sur la côte est de Jersey, déposés par l'inondation. A ces preuves vient s'ajouter une certitude. On possède la liste, hélas! bien longue, des chapelles, prieurés, couvents, payant rentes ecclésiastiques aux grandes fondations continentales. La paroisse de Mauny, qui paraît avoir été considérable, les bourgades de Paluel et de Saint-Louis, la ville de Porz-Pican (?), furent englouties, peut-être aussi une ville, Ger, près la Plate-Roque.

L'archipel, désormais complétement séparé de la France, vivra de plus en plus de sa vie propre, et les agents du pouvoir royal administreront encore moins que par le passé, car les relations vont être plus difficiles. La population insulaire armoricaine, toujours antipathique aux Francs, quoique soumise en apparence, se gouvernera elle-même suivant les traditions

romaines, et si elle ne jouit pas de son autonomie légale, elle usera de l'autonomie de fait. Dédaignées par les chefs francs comme sans importance, par le vicomte délégué du chef militaire résidant sur le continent, par le clergé devenu si riche qu'il n'y envoie plus que de simples moines, les îles vont pouvoir se relever de leur décadence, et ce cataclysme, qui semblait devoir assurer leur ruine, deviendra la cause matérielle la plus efficace de leur indépendance, de leur fortune future. Les malheureuses victimes de l'anarchie qui à cette époque ruine et terrorise la France trouveront dans les îles, non plus un refuge temporaire, mais une patrie qui leur donnera plus de sécurité et de liberté.

Mais Charlemagne, de sa puissante main, arrête les Barbares, établit l'administration, donne à la magistrature une puissance incontestée. L'ordre règne, et pour s'assurer de la bonne exécution de ses lois, le puissant empereur se fait représenter partout par des agents célèbres : *missi dominici*.

L'agent chargé d'inspecter les confins maritimes de l'ouest était Gervold, qui avait vécu à la cour du père de l'empereur, Pépin le Bref. Il était prêtre et avait été chapelain de la reine mère. A son avénement, Charles fit Gervold évêque d'Évreux; mais cette charge fut déléguée à un coadjuteur, car pendant trente ans Gervold fut l'ambassadeur, l'ami, *le fidèle,* suivant l'expression du temps, du grand empereur. Après avoir repoussé les Saxons pendant plusieurs années, les voyant sans cesse revenir au printemps, il avait imaginé de s'entendre avec le chef de l'heptarchie anglo-saxonne, qui repoussait comme lui les Saxons. Tandis que Charlemagne se chargerait d'arrêter leurs incursions par terre, Offa, roi de Mercie, devait s'engager à repousser leurs incursions maritimes sur les deux côtes de la mer du Nord. Gervold fut chargé de conclure ce traité d'alliance défensive. Il offrit à Offa la reconnaissance du royaume anglo-saxon, et lui demanda la main de sa fille pour le fils de Charlemagne. Gervold avait mené à bien cette affaire importante, et, devenu vieux, il obtint pour retraite l'abbaye de Fontenelle. Charlemagne le chargea de surveiller la côte cotentine, et de ne pas perdre de vue les Saxons, ses éternels ennemis.

Dans ce but, le choix de Portbail était heureux ; la Hague et les îles offraient des asiles, des refuges à ces pirates du Nord qu'aucune défaite n'arrêtait. Gervold visita souvent les îles, et à cette époque elles jouirent d'une paix profonde, car il n'est pas fait une seule fois mention d'invasions saxonnes pendant près de cinquante ans. La *Neustria Pia,* un des documents les plus importants de l'histoire de France, rapporte « que l'abbé de Fontenelle, *Gervoldus,* fut envoyé par Charlemagne pour visiter l'île dont le nom est *Augia.* Il la trouva habitée par des *Bretons ;* elle était près des côtes de Constantia, et avait pour chef en ce temps-là le *duc Amauritz.* On ne sait ni la signification, ni l'origine du mot *Augia.* » Cette phrase, malheureusement trop concise, contient cependant des faits importants. Elle nous donne le nom exact et la qualité du troisième chef militaire dont l'histoire a conservé le nom. Elle constate qu'en l'an 800, c'est-à-dire trois cents ans après l'établissement définitif de la dynastie franque, la population des îles n'avait pas été entamée par l'élément vainqueur, et était restée bretonne armoricaine. Ce fait singulier avait dû frapper Gervold et les chroniqueurs qui l'avaient enregistré. La population n'avait pas accepté le nom romain; Cæsarea était toujours restée pour elle l'antique Augia. Il y avait là le sentiment d'une indépendance réelle, malgré les décrets de pure forme qui avaient rattaché les îles au royaume franc de Neustrie. Cette indépendance, aux yeux du clairvoyant ambassadeur de Charlemagne, ne pouvait être vaincue qu'avec le concours du temps, et par l'établissement dans les îles de l'élément franc. Les documents qui suivent la phrase que nous venons de citer fournissent les indices d'un commencement de colonisation franque, tenté par Gervold dans les îles, probablement dans les terres conventuelles. On peut admettre que le clos de Fontenelle à Saint-Laurent est une fondation de cette époque. On ferait également remonter au règne de Charlemagne la venue de saint Amand à Jersey; il y tua un serpent, terreur de la contrée ; ce serait l'origine de Dielament (*Diel,* donation).

Ces légendes peuvent être enregistrées, car, dans ces temps de foi aveugle, elles ont été pour les peuples toute l'histoire.

Le *missus dominicus* de Fontenelle, Gervold, le grand ambassadeur, le fidèle de Charlemagne, est aujourd'hui oublié. Quelques lettrés connaissent à peine son vrai nom, tandis qu'on célèbre encore dans un village de Normandie, près Portbail, la Saint-Gervou ou Gerbou. On y raconte que l'abbé, revenant de l'un de ses nombreux voyages à Jersey, ayant été assailli par une tempête horrible et se voyant perdu, invoqua saint Wandrille, son patron. Saint Wandrille aurait pu sauver Gerbou par des moyens ordinaires, calmer la tempête, conduire son navire dans le port ; il fit un miracle bien plus éclatant, car il chargea le bateau et les passagers sur ses épaules, et les déposa sains et saufs sur la terre ferme!

Après la mort du grand empereur, la bonne administration du royaume continua malgré les faiblesses de ses successeurs ; mais la force d'impulsion allait peu à peu s'éteindre. Louis le Débonnaire, en 822, envoya dans le Cotentin et les îles le comte Ingobert et Guillebert, évêque. Cette mission confirma les conclusions de Gervold. Charles le Chauve 844 à son tour, envoya spécialement dans les îles Érard, évêque; Théodoric, abbé. Herlouin, évêque de Coutances, s'adjoignit à eux. Le capitulaire résultat de cette enquête donne la circonscription administrative, politique et judiciaire que nous connaissons : le comte, son vicomte, la justice d'appel à Constantia, le fisc à Portbail. Il fut envoyé une nouvelle ambassade en 860, mais on ignore le nom des agents; on sait seulement qu'ils confirmèrent l'enquête précédente. Tout en regrettant l'inutilité de ces enquêtes administratives, on n'a guère le droit de s'en étonner, car nous verrons par la suite des résultats tout aussi négatifs, en de pareilles circonstances.

Les coups portés aux Saxons par Charlemagne, en trente ans de guerres, avaient été si terribles, qu'il n'est plus fait mention de ces pirates. Hélas! ce n'était qu'un moment de repos. Les Saxons semblaient attendre la défaillance des chefs, la ruine de la nation, pour revenir en plus grand nombre, et plus audacieux qu'auparavant. Au lieu du vaillant empereur, ils ne trouvèrent devant eux que des rois faibles ou imbéciles.

CHAPITRE II

SAXONS ET NORMANDS

La victoire des Francs ne change ni la race ni la langue. — Les Saxons s'établissent en Angleterre. — Ils repoussent les nouveaux arrivants. — Les Saxons pillent les îles, y établissent des dépôts ou des repaires. — Les Dykes. — Probabilités du non-établissement des Saxons dans les îles. — Légende de Serck. — Les Normands. — Terreur. — Hastings roi de Mer. — Hastings fils. — Rol, père de Rollon. — Les Bretons s'allient aux Normands. — Bataille du Mans. — Retour des îles à la Bretagne. — L'expédition dernière campée à la Hague. — Rollon rend hommage au roi pour la terre marine. — Destruction des églises et couvents dans les îles. — Le roi donne la Bretagne à Rollon. — Il se fait justicier et laisse réparer les églises. — Il se fait une armée française. — Se convertit. — Traité de Saint-Clair. — Rollon duc de Normandie. — Légende. — Renaissance de la Normandie. — Partage des terres. — Conservation de l'état politique.

Nous avons indiqué la famille celte-ibère à laquelle appartenaient les habitants de l'ouest de l'Europe et en particulier les Armoricains, branche de la race celtibère, qui peuplaient exclusivement la Bretagne, le Cotentin et les îles de la Manche. Nous avons montré les Ibères repoussés, de siècle en siècle, du nord au sud, sous l'influence des Celtes vainqueurs ; nous avons montré également les Armoricains descendant lentement de l'embouchure de la Somme à Cherbourg, peuplant encore toute la côte cotentine lors de la constitution du royaume breton ; nous avons vu Conan Mériadec obligé de conserver le Cotentin, exclusivement peuplé de Bretons, dans l'orbite de son royaume de Bretagne.

En enlevant l'archipel à la juridiction ecclésiastique bretonne, les évêques de Coutances et le bas clergé neustrien n'apportè-

rent aucun élément nouveau dans la race insulaire, le Cotentin étant peuplé de Bretons, et la langue celtique dominante de la Hague à la Loire.

Les Francs barbares, après des invasions répétées et une domination de plusieurs siècles, parvinrent à peine à introduire quelques néologismes dans la langue romane en voie de formation. Ils furent absorbés par l'élément national et la civilisation romaine, car ils n'étaient qu'une poignée, à peine douze mille hommes. (Littré.) Les Visigoths au midi, les Ostrogoths au sud-est, subirent le même sort. Le sang des hommes du nord ne s'infiltra que par gouttes dans le sang gaulois, par quelques chefs militaires absorbés en deux générations.

Si les Romains avaient donné leur langue à la Gaule, ce fut une légitime conquête de leur haute civilisation, non la conséquence d'une invasion en nombre. Rome expirante avait légué une religion nouvelle, une justice plus haute, une administration équitable, ses arts et sa science à sa fille aînée. La Gaule absorba sa mère; les Armoricains et les insulaires s'obstinaient encore dans un isolement farouche.

Depuis la fin du quatrième siècle, les Saxons ravageaient les bords de la Grande-Bretagne et de la Gaule Belgique. En 455, ils parviennent à s'établir dans le Kent (Henghist et Orsa); en 491, dans le Sussex (Aella); en 516, dans le Wessex (Gerdic). Divers chefs, de 540 à 545, s'établissent en Northumberland, et en 571 en Mercie et en Est-Anglie. Ces chefs barbares et leurs successeurs, toujours en lutte les uns contre les autres ou contre leurs sujets bretons, avaient laissé les habitants livrés à une sorte de sauvagerie sans frein, lorsqu'en 827 Egbert, chef du Sussex, soumit tous les États qui formaient l'Heptarchie et se fit le premier roi de Grande-Bretagne. Le nouveau royaume prit des Saxons *d'Anglie* le nom de : *Angle-land*, terre des *Angles*. C'est l'origine du mot *Angleterre*.

La race britannique fut-elle changée, et, de bretonne-celte, devint-elle anglo-saxonne? Cette affirmation serait hasardée, même en ce qui concerne les terres centrales et orientales, occupées par les Saxons. Les langues celtiques ne furent atteintes qu'au centre de l'Heptarchie, et nous pensons que le peuple

anglais est resté celte-breton malgré l'invasion saxonne, insuffisante en nombre, comme les Bretons restèrent armoricains malgré l'invasion romaine et franque. Deux faits matériels confirment cette croyance : la puissance d'absorption irrésistible de la race indigène, et l'alliance avec les indigènes des chefs saxons victorieux pour repousser les invasions successives des nouveaux arrivants. Le traité de Charlemagne avec le roi de Mercie, qui n'a pas d'autre but, le démontre historiquement. La même tactique avait été suivie en France par Clovis et ses successeurs; elle se continuera par Rollon lors des invasions de Northmen, de Danois.

Les Saxons qui avaient troublé les îles de la Manche avant Charlemagne, comme ceux qui avaient coutume de piller les côtes de la Grande-Bretagne et de la Gaule, étaient loin d'appartenir à une race pure, déterminée. Les *Sachsens* formaient des tribus disséminées de la Vistule au Danube, qui, chassées du midi de l'Europe, envahirent dans les premiers siècles de notre ère le centre et le nord germanique. Là, suivant les vicissitudes des combats, ils furent ballottés en tous sens par les premiers occupants de races diverses, et on les retrouve historiquement au cinquième siècle établis sur l'Elms ou Ems, la Lippe, confinant au nord au Danemark, à l'ouest à la Frise. Les Slaves de l'Oder, les Francs du Rhin, les Tentons du Nord et de la Thuringe les contenaient à grand'peine dans la Westphalie, l'Ostphalie et l'Angerland. La race saxonne se refuse à toute spécification précise; les Danois paraissent des Celtes; les Scandes du Nord, des Asiatiques; les Saxons, par leur long séjour en Germanie et par ces associations diverses, surtout avec les Danois, perdent tout caractère particulier; c'est pourquoi l'histoire les désignera sous le nom vague d'hommes du Nord, *Northmen,* et d'hommes de toute race, *Allmen.* Associés pour les expéditions de piraterie avec les Danes et les Scandes, on comprend que des tribus aussi mélangées n'aient pas exercé une influence déterminée sur la civilisation, les mœurs, la langue et la religion des peuples occidentaux.

Jusqu'à la fin du septième siècle, les Dano-Saxons avaient pillé les îles, établi des dépôts temporaires, s'y étaient créé des

Dykes; ces abris étaient des portions de territoire en forme de presqu'îles qu'ils isolaient au moyen d'un large *fossé,* en leur langue: *dyke.* Tel est l'îlot du Vale, à Guernesey; peut-être aussi Jerbourg. Au Petit Serck, était un abri naturel. A Jersey, le dyke du Havre du Pas a gardé sa dénomination; on a pu prétendre qu'il s'étendait jusqu'au mont Patibulaire. Le dyke d'Alderney était défendu par un large fossé isolant complétement la pointe de Braye.

Des ouvrages en terre, connus dans les îles sous le nom de *Hougues,* se retrouvent sur les hauteurs, dans les terres, tandis que les dykes sont toujours dans les presqu'îles, isolées par la mer. Ces monuments de la stratégie du temps sont nombreux, et ils prouvent que les habitants savaient se défendre contre les envahisseurs. On remarque, à Guernesey, que les hougues se correspondent comme autant de points dominants, du haut desquels on pouvait surveiller la côte et le dyke, et qu'en chacun de ces points les insulaires pouvaient soutenir un siége. M. Tupper de Guernesey nous paraît avoir prouvé que si les dykes étaient des refuges et des entrepôts conquis par les Danois, le système national des hougues évitait l'occupation des parties habitées des îles. Comme nous le verrons bientôt, une fois au moins, les îles furent ravagées malgré leurs défenses. En tout cas, il est évident que les Danois évitaient de se mélanger aux indigènes, et l'on ne comprend pas comment ils auraient pu apporter un changement dans la race insulaire qu'ils ne fréquentaient même pas. Du reste, ils devaient être très-peu nombreux, car les dykes sont tous excessivement restreints et ne pouvaient nourrir que quelques hommes.

Si la résistance des habitants des grandes iles empêcha l'établissement des Dano-Saxons, il n'en fut pas de même des petites, et la distinction s'explique pour Serck et Alderney par la population insignifiante, par les falaises élevées et par le témoignage du poëte jersiais Wace. Parlant de Serck et d'Aurigny d'où les pirates allaient et venaient sur les côtes du Cotentin, il dit:

Lor nēs en une ile atachierent,
D'ilau murent, la repairierent,
Couruz sunt ii dui parz de l'ère,
Vont et reviennent comme a fere.

Les chroniques rapportent que les Saxons se servaient de *certaines îles du canal de la Manche comme de l'île de Noirmoutiers à l'embouchure de la Loire*, refuge, dépôt, point de départ pour les descentes en terre ferme.

L'occupation temporaire du Grand Serck résulte de la vie de saint Magloire. Un jour, dit la légende en parlant des Saxons, il en vint qui débarquèrent au Grand Serck. Toutes les richesses étaient dans les églises; on suppose qu'il y en avait deux. Après les avoir pillées, le manuscrit raconte comment *les payens violèrent le serqueu monseigneur saint Magloire et comment ils aveuglèrent*. Ces audacieux pirates étaient sept! Saint Magloire, par un miracle, les aveugla. *Neuf cents Saxons qui suivaient, s'entre-tuèrent!* ajoute la chronique. Aussitôt les gens de Serck s'empressent, dans la crainte d'une nouvelle invasion, d'envoyer les reliques *à Jersey pour les mettre en sûreté*. Cette dernière phrase prouve que des deux grandes îles, Jersey, à tout le moins, n'avait pas été saccagée ni occupée.

Les pirates du Nord exercèrent jusqu'au milieu du neuvième siècle leurs habitudes de pillage et de rançon. Quand les terres avaient été moissonnées, ils faisaient, par les embouchures des fleuves, des incursions sur les rives qui ne duraient que le temps nécessaire pour réaliser leur butin. Vers 850, leurs forces s'accrurent par l'appoint de nouveaux barbares arrivant par la Gaule-Belgique au nord, traversant le Rhin à l'est. Les uns et les autres, vainqueurs ou vaincus, sans cesse recrutés, faisaient trembler maintenant ces Gaulois et ces Francs que l'influence d'une royauté corrompue et débile, d'un clergé égoïste et craintif et d'une féodalité divisée, rendait indifférents à toutes les calamités moindres que leur misère présente. *De la fureur des Normands délivrez-nous, Seigneur!* tel était, depuis les années qui suivirent la mort de Charlemagne, le cri d'effroi qui retentissait dans toutes les églises du nord de la Loire! Des prêtres tremblants pour leur fortune y chantaient ce verset supplémentaire des litanies, au lieu d'appeler les chrétiens à la défense de leur sol et de leur Dieu. Les rois qui gouvernaient la nation à charge de la défendre étaient devenus des *débonnaires*, des *simples!* Ces qualifications sont une flétrissure.

Les chefs francs, les chefs gaulois, à qui jadis les bénéfices militaires avaient été donnés à charge de défense de chaque fraction de territoire, disaient maintenant les tenir en pur don du Roi, qui les tenait de Dieu, et dédaignant leurs devoirs, se moquant du Roi, un simulacre! méprisant le peuple, des vilains! se battaient entre eux pour se prendre et se reprendre leurs apanages. Aussi, la Champagne, la Bourgogne étaient envahies, Paris allait être assiégé, la Neustrie allait être prise par ces nouveaux venus qu'on nommait North-men, en français Normands. D'où venaient-ils?

En Germanie, les Normands formaient un ensemble de différents clans de races diverses. On les désigna sous le nom général d'*hommes du Nord,* par impossibilité de leur donner un nom spécial. Nous savons que des Barbares établis en Pologne et en Bohême et au nord-est de la Prusse actuelle se ruèrent, vers 815, sur les habitants teutons, saxons, danes, frisons et même scandinaves occupant la Germanie septentrionale. Cette irruption d'un flot d'hommes trop considérable poussa les premiers habitants à une émigration extraordinaire. Elle se porta comme d'habitude, par mer, sur les côtes d'Angleterre et de Neustrie, et par terre sur le Rhin. Ce fleuve traversé, le flot envahisseur vint s'arrêter en Bourgogne. On put remarquer que les Saxons et les Danes, marins intrépides, ayant déjà des royaumes en Angleterre, préféraient les expéditions maritimes, tandis que les hommes du centre germanique, les anciens habitants, préféraient les expéditions par terre; on continua pendant le siècle de luttes qui leur donna la Neustrie à les nommer *Normands,* et l'on appela *Danois* ou *Saxons* ceux qui arrivaient par mer. En réalité, depuis l'invasion en Germanie des habitants des bords de la Vistule et des montagnes de la Bohême, les Dano-Saxons étaient un mélange inqualifiable auquel s'était adjoint un mélange nouveau. S'ils préféraient la voie de mer, c'est qu'ils avaient la culture en horreur, tandis que les Normands étaient prêts, comme dit la chronique, à *épouser* la terre. Cette distinction prévalut longtemps.

Les Danois et les Normands avaient eu des fortunes semblables. Le roi de mer (*sea king*) Hastings pillait la Neustrie

périodiquement et remontait la Seine; il força un jour le roi de France Charles le Chauve à lui céder, à titre de fief, le comté Chartrain. Hastings est resté légendaire; il est à peu près certain que, fils d'un *roi de mer* danois, il était né en Normandie en 810. Il fut l'allié autant que l'ennemi des rois de France. Il y vécut près de quatre-vingts ans. A peu près en même temps *Roll le Danois*, qu'on disait *Northman*, ravageait la gauche du Rhin, envahissait et pillait la Bourgogne. Son pouvoir ne fut jamais assis définitivement, ni reconnu par le roi. Souvent battu, il passait par le nord de l'Ile-de-France, et trouvait auprès des Danois de Neustrie appui et secours; quelquefois même les deux chefs s'alliaient en vue d'une expédition.

Tandis que ces barbares occupaient en bandes le sol français, et accroissaient par leurs déprédations la misère publique, le peuple, mourant de faim sur les terres dévastées, laissées en friche par les seigneurs féodaux, prit les armes en 870 contre le roi de France, alors en guerre contre les Bretons. Pour se venger des seigneurs et du roi, les malheureux serfs ne reculèrent pas devant une association monstrueuse; ils acceptèrent le concours des étrangers. Réunis, ils battirent le roi, l'acculèrent au Mans, pillèrent la ville. Salomon, chef breton de cette armée de bandits hors la loi, de serfs et de barbares, exigea et obtint du roi de France le retour du Cotentin et des îles à la Bretagne. Nouveau fait historique qui prouve qu'au neuvième siècle, le Cotentin et les îles étaient encore habités par des Bretons. Il est vrai qu'un an après, le successeur de Salomon les rendait au roi Louis le Bègue.

Dès lors, les Danois et les Normands, réunis aux serfs révoltés, s'organisèrent en armée, et commencèrent même à enrôler des Français. Bientôt ils allaient repousser leurs compatriotes d'outre-Rhin, car ils voyaient déjà la possibilité de s'établir dans le pays. Une dernière invasion danoise fut trop puissante pour être jetée à la mer; Roll dit *Rollon*, fils de Roll, qui commandait en Neustrie et Bourgogne depuis la mort de son père, leur permit de s'établir à la Hague, où un dyke les protégeait. Un immense canal coupait la pointe nord de la presqu'île cotentine, et faisait de cette terre une île artificielle considé-

rable, très-propre à l'élevage et à la conservation de grands troupeaux. Rollon savait qu'en cas de besoin il avait là six mille soldats. La Hague était sa réserve; il n'en usa pas; elle lui eût coûté trop cher.

Nous ne raconterons pas les péripéties de la guerre de trente-six ans que soutint Rollon contre le roi, contre les seigneurs; pour le roi contre les seigneurs; pour les paysans contre les seigneurs et le roi; la Normandie en fut le prix.

Trois fois vaincu, Rollon allait prendre refuge dans les Flandres, tentait une expédition maritime en Aquitaine, envahissait la Bretagne. Lorsqu'il était vainqueur, Rollon rendait hommage, et le roi lui faisait des concessions. D'abord il reçut en *alleu* toute la *terre marine,* de l'Eure au Couësnon. Les îles devaient être comprises dans cette cession de terres. Dès lors, Rollon organisa militairement ces forces indisciplinées, dont la moitié ne quittait pas les côtes, de Cherbourg au Couësnon, vivant sur le pays. Les ravages furent tels dans le Cotentin surtout, que les abbayes de Ham, de Nanteuil, furent détruites; Valognes, rasée; Abillant, Haguey, Montebourg, Cherbourg furent saccagees et brûlées.

E de Constentin les contrées
Ont détruites et désertées,

dit le poëte. Tous les manoirs avaient disparu; toutes les églises et chapelles; le Cotentin était un désert; les îles avaient été envahies, et Rollon y détruisit les établissements ecclésiastiques.

En Auresnen, en Guernesi,
En Saire, en Erin, en Gersi.

Cependant, vers 890, Rollon voulut tenter un grand effort. Il fit appel à tous les déclassés de France. Il en vint de toutes parts. D'abord les *forbannis* pour crimes, puis quelques chefs francs dépossédés ou ruinés par le luxe et le jeu, des marins de la côte, les paysans dont les terres étaient dévastées, les chaumières brûlées; enfin, tous les enfants perdus du pays de Neustrie et de l'Ile-de-France. Rollon les équipait tant bien que mal des dépouilles des vaincus; avec ces forces, il allait à la

rencontre des troupes du roi et des barons, troupes composées de serfs insoucieux de l'issue d'une bataille qui, perdue ou gagnée, ne devait jamais changer leur destinée. Le roi, battu ou vainqueur, retournait dans l'Ile-de-France avant la récolte et les barons dans leurs donjons.

Rollon, profitant de l'une de ses victoires, se fit concéder ses terres d'alleu *en fiefs*, et rendit un nouvel hommage au roi; celui-ci, qui voulait affaiblir, ruiner la Bretagne dont les ducs étaient trop indépendants, céda un jour à Rollon, qui était affamé sur sa *terre maritime* ravagée depuis longtemps, la Bretagne tout entière pour s'y ravitailler. Le roi donnait ce qu'il ne possédait pas effectivement.

Cependant Rollon comprenait qu'il ne serait jamais maître incontesté du pays, même avec une armée de paysans, s'il n'avait pas pour lui le peuple tout entier. Il y avait un danger; une fois vainqueur, il fallait lui reconnaître des droits. Il hésita longtemps. Retiré en Flandre vers 896, il se décida enfin et jura qu'il se ferait *justicier;* cela voulait dire que, pour maîtriser le peuple, il n'aurait qu'à gouverner avec une main de fer, mais d'après la loi. Cette loi, il se réservait de la faire. En donnant des droits nouveaux, il était sûr de ne pas diminuer son autorité et d'augmenter sa puissance.

On a dit de Rollon comme de Hastings qu'il était né en France, à Troyes; il était, disait-on, fils du Danois Roll et d'une fille de Champagne; devenu homme, son père l'aurait envoyé en Danemark pour revendiquer ses droits et son titre. Chassé par le roi du Danemark après un vol de troupeaux, il se serait embarqué et aurait pris une des Hébrides dont il se fit roi. Rentré en France à la mort de son père, Rollon avait nourri dans son cœur la haine des barons et du clergé, et une grande pitié pour le peuple dont il sortait, disait-on. Du reste, les Danois et les paysans de France avaient des haines communes, qui s'étaient réveillées au contact. Le peuple avait pour le clergé un tel mépris, qu'il reniait maintenant le *Christ des prêtres, mangeait du cheval dans des agapes nocturnes comme les Saxons, sans cependant faire le sacrifice des anciens Celtes sur les tables druidiques*. Le peuple avait contre les barons une

telle rage qu'il ne restait pas en Neustrie un château debout; les terres y étaient toujours incultes comme en Bourgogne, et les serfs broutaient l'herbe au printemps; l'hiver, *mangeant de la chair humaine! On en vendait dans les villes.* Lorsque Rollon revint de Flandre en 898, les paysans, les vilains le reçurent comme un libérateur, et acceptèrent son commandement et sa justice terrible. Ce qui les décida, ce qui enleva tout scrupule, ce fut la dernière trahison des barons qui s'étaient ligués contre eux avec Rollon en 896 et qui, redevenus maîtres, les avaient massacrés, décimés, pendus le long des chemins. Rollon répudia toute alliance avec le roi et les barons, épousa complétement la cause populaire et commença à donner des gages de sa sincérité. Le chef normand, en fin politique, sans toutefois se convertir officiellement, se mit à respecter les églises et à brûler sans pitié les châteaux, promettant au clergé le libre exercice du culte, et au peuple le droit de vivre par le partage des terres. Dès lors son armée devint formidable. A quelques milliers de Danois, certainement moins de six mille, s'adjoignirent les vilains, au décuple; la population pacifique, d'hostile, devint amie. Tout cela se fit lentement, petit à petit, de ville en ville, de bourgade en bourgade, car Rollon employa dix ans de soins pour atteindre le but. Cette armée comprenait des Flamands, des Bourguignons en lutte contre la couronne de France, des Angevins, des Poitevins forbannis et plus de trente mille paysans de l'Eure, de la Manche, du Couësnon, de la Sarthe, du Mans. Elle était équipée à la française, avait infanterie et cavalerie, des chefs français dont plusieurs étaient seigneurs du Cotentin et même de l'Ile-de-France et de la Picardie. La langue que parlait l'armée était la langue française, car les Barbares ou les Normands étaient noyés dans une mer de Français. C'était une armée disciplinée, supérieure à tous les titres à celle que le roi pouvait lui opposer; elle était Française. Le poëte qui la décrit s'exprime ainsi :

Chevals quistrent et armes a la guise franchoise
Quer lors semblant et plus riche et plus courtoise.

Le culte de Thor était, sinon oublié, tout au moins délaissé

depuis des années par les Saxons eux-mêmes, et cette armée entendait la messe, quand elle trouvait des prêtres sur le territoire royal, car, en Neustrie, *depuis trente ans le culte avait cessé, le clergé s'était dispersé par l'effet de la terreur inspirée par Rollon et les vilains*. Après avoir pillé Coutances, pris et pillé Saint-Lô et Bayeux, où les barons s'étaient enfermés, Rollon, qui s'était converti par politique, comme jadis Clovis le Franc, laissait bâtir la cathédrale de Coutances, celle de Bayeux, Saint-Pierre de Canisy. Il respectait le culte. Un jour il offrit à l'autel de l'église Saint-Waast les reliques d'un saint qu'il avait rapportées de Flandre.

Rollon n'avait qu'un but : vaincre le roi de France et, par cette victoire décisive, se faire reconnaître possesseur des pays qu'il occupait. Avant d'entreprendre cette guerre des barons, il lui fallait étouffer tout germe d'insurrection, rassurer les esprits, calmer les passions, faire vivre le peuple.

Grâce à ses soins, à l'ordre rétabli, le pays commençait à respirer. Rollon accueillait tout le monde, était affable et miséricordieux pour les petits. En guerre, il préférait faire des prisonniers, et, quelques jours après, il les remettait en liberté un à un, en les entretenant amicalement. Son armée, obéissante maintenant, ne pressurait plus les campagnes, car il occupait ses hommes à aller au loin se procurer des vivres. Toute injustice trouvait en lui un vengeur. La mort suivait de près tout crime commis; souvent, dit-on, il la donnait de sa main. Jamais il ne punit un innôcent; jamais il n'épargna un coupable, si haut fût-il placé. Il faisait savoir aux évêques qu'ils seraient respectés s'ils se faisaient respecter eux-mêmes; aux seigneurs, il inspira une crainte salutaire. Il disait que sa famille ayant été chassée de son pays, il avait renoncé à sa patrie, puis à ses dieux; il disait qu'il était roi d'une île (l'une des Hébrides), mais qu'il était Français et voulait le rester; il disait enfin qu'il saurait bien forcer le roi de France à le reconnaître pour son sujet, et que la Neustrie étant pacifiée, conquise et soumise, il n'avait d'ennemi que le roi. Dès lors, déjà maître incontesté de la province, il marcha sur Paris (898).

Le roi, en 899, reçut les envoyés de Rollon. On ne put s'en-

tendre; la lutte recommença avec des péripéties diverses. Rollon ne quittait plus les bords de la Seine, souvent vaincu, jamais réduit. La guerre ne finit qu'en 911.

Les hauts barons, divisés, fatigués de treize ans de guerres continuelles, menaçaient d'abandonner le roi et de passer aux Normands. Le roi, lassé aussi, envoyait des émissaires à Rollon qui campait sur les bords de l'Epte auprès du village Saint-Clair. Rollon demanda qu'on fît de ses soldats et des habitants de la Neustrie des sujets libres du roi de France; de ses chefs, des barons français, et de lui, Rollon, le duc de la Neustrie occidentale; il demandait, en outre, comme gage de paix, la main de Gisèle, la fille du roi ! Ces conditions furent acceptées. Comme don de surcroît, le roi de France céda de nouveau à Rollon ses droits sur la Bretagne. Il est vrai que ces droits étaient nominaux et contestés. Rollon accepta. Il se fit catholique officiellement, rendit hommage publiquement, donna des fiefs à ses soldats, des baronnies aux chefs, mais sans toucher au Cotentin ni aux îles, qu'il regardait comme son apanage, gouverné par le comte Rioulf dont il avait fait son allié.

Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, Rollon possédait le territoire neustrien, non plus en *alleu* ni en *fief*, mais à perpétuité, *quasi fundum et allodum in sempiternum*. La Bretagne ne fut allouée que comme *fief*.

Quelques historiens ont rapporté que Rollon, appelé à rendre hommage au roi de France, devant accomplir le cérémonial usité, c'est-à-dire baiser le pied du roi assis sur son trône, ne consentit pas à cette exigence humiliante et chargea un soldat de ce soin. On ajoute que ce Saxon farouche, indigné de jouer un pareil rôle, ne voulut pas se baisser, mais plutôt élever le pied du roi jusqu'à sa bouche et qu'il le renversa. Cette version est peu probable. D'abord Rollon avait déjà rendu hommage deux fois solonnellement lors de la concession du Cotentin et de la Bretagne. La Normandie, au prix de l'hommage, était le but qu'il poursuivait depuis trente ans; dans les mœurs du temps, l'hommage était la base du droit public, et Rollon, s'en affranchissant, n'aurait pas pu l'exiger à son tour de ses barons.

A peine Rollon était-il installé à Rouen, qu'il distribua lar-

gement aux anciens propriétaires dépossédés les terres libres. Il reprit la coutume gallo-romaine; il fit poursuivre et détruire les malandrins et les pillards, punit de mort tous les crimes, jugea les barons déprédateurs comme de simples voleurs. En très-peu de temps, la Normandie devint la province la plus sûre, la plus calme, la plus riche de France. Avant lui, le pays était couvert de pillards, de misérables errants, le théâtre de la plus terrible guerre civile, un territoire ravagé où, pendant trente ans, l'exercice du culte avait été interrompu; il en fit un pays de paix, d'ordre, de travail. Rollon s'attacha surtout à favoriser les efforts individuels que la sécurité, les libertés accordées, l'administration de la justice, permettaient de tenter pour amener le bien-être et la fortune publique. Il réussit merveilleusement. Il se fit alors une nouvelle invasion en Normandie, mais, cette fois, ce fut une invasion utile. De toutes parts accouraient les travailleurs des provinces voisines qui trouvaient des terres à cultiver; les ouvriers d'états y trouvaient de l'ouvrage, car tout était à refaire.

Les îles reçurent un flot d'étrangers, comme le constatent les chroniques. Ce fut d'autant plus naturel qu'elles n'avaient jamais perdu leurs immunités et que les maisons puissantes de Saint-Michel, d'Avranches, de Coutances, de Bayeux, inquiétées en terre ferme, envoyèrent sur leurs terres insulaires ravagées quatorze ans auparavant, des travailleurs en grand nombre. La puissance cléricale, protégée par le nouveau duc, en se rétablissant promptement, fut contrainte à s'associer à l'effort libéral d'une reconstitution sociale nouvelle qu'elle se réservait cependant de faire tourner plus tard à son profit.

Cette renaissance à la vie religieuse, civile, judiciaire, politique, d'une province où tout semblait anéanti, prouve la merveilleuse persistance des races gauloises et leur force de reconstitution. Tout semblait mort; non, tout sommeillait seulement, et il suffit pour opérer cette résurrection de permettre qu'elle se fit. Soixante ans de barbarie, un pêle-mêle continuel de Francs, de Saxons, de Danois, de Normands; l'absence de religion, la misère, la guerre civile, les assassinats et les pillages, tout fut réparé, oublié comme par miracle, en dix ans!

En 915, trois ans après l'investiture de Rollon, il s'était introduit seulement dans la langue française quelques aspirations fortes, une prononciation plus gutturale, car les Danois ou Normands de Rollon n'avaient laissé aucun autre indice de leur séjour de trente-six ans dans le pays neustrien. A la Hague, cependant, continua de résider une population germanique absolument étrangère à la renaissance nationale de la Neustrie. Les six mille Danois n'étaient plus que quatre mille, mais ils firent souche dans le Dyke. Ce sera là que les ducs normands, ignorant la langue germanique originaire, enverront leurs jeunes enfants pour apprendre *à deviser more Danico*. Cette désignation : *Danico*, prouve que ces hommes du Nord n'avaient jamais pu constituer une famille humaine spéciale en Neustrie; ils n'eurent même pas une langue en propre. Les Normands, Danois ou Saxons, parlaient partout français, sauf à la Hague.

Dans les îles, abandonnées par tout le monde pendant si longtemps, la commune avait tout sauvé : l'administration judiciaire et civile, les mœurs, la foi, la propriété. Le fisc dut cesser de fonctionner, les redevances au clergé ne furent pas payées, et de nouveaux vicomtes titulaires, sans sanction d'un roi éloigné, se succédèrent inutilement, sous l'œil indifférent des insulaires. Cette fois encore, comme dans des circonstances antérieures, l'isolement avait mis les îles à l'abri des tempêtes du Cotentin, avait éloigné d'elles le théâtre de la guerre. La pauvreté avait préservé des convoitises; les privilèges séculaires n'avaient pas été attaqués; les mœurs sociales avaient été conservées.

L'évêque de Coutances, chassé ou exilé, revint dans son diocèse et reprit la direction spirituelle des îles, comme s'il n'avait pas été absent. Le vicomte Rioulf, allié du duc et plus ou moins soumis, commandait toujours la commune de Coutances, défendait ses immunités. La terre était en grande partie libre, accessible à tous, et le fermage y constituait un droit presque équivalent à la propriété réelle. La féodalité absorbante, la monarchie diminuée, le clergé avide, auraient peut-être tout emporté; l'investiture d'un Normand vint doubler les courages et donner une vigueur nouvelle aux vieilles institutions insu-

laires. Comme le dit excellemment Dupont : *dans un pays fédéral, tout le territoire étant émietté, le patriotisme individuel communaliste put tout sauver*. Il le fallait bien. Les îles, livrées à elles-mêmes, durent se gouverner, probablement, selon les anciennes coutumes, car on ne comprend pas une société vivant sans un gouvernement quelconque. Les coutumes étaient certainement celles que les Gallo-Romains avaient laissées en héritage : l'administration des communes. Rollon et son successeur ne firent rien pour les îles. Heureusement ! Car elles surent toujours, par leurs lois et coutumes, s'administrer sans l'intervention d'aucun chef étranger. Elles le savent encore, et cette faculté, qui les a sauvées jadis de l'anarchie, les sauvera du despotisme, tant qu'elles la posséderont.

CHAPITRE III

LA FÉODALITÉ

Administration. — Constitution de biens ecclésiastiques. — Constitution des terres militaires. — L'alleu se change en fief. — Tous les fiefs rendent hommage au roi. — Tenants et terres libres. — Changement du droit de propriété en droit de tenure ou de concession, — Demande du titre de propriété. — Constitutions féodales. — Faiblesse du système féodal. — Puissance de Rollon. — La nation serve. — Révolte des barons contre le roi. — Guerres civiles. — Anarchie générale. — Constitution féodale des îles. — Constitutions ecclésiastiques. — Les justices royales, coutumières, seigneuriales, ecclésiastiques. — Constitution de la commune en paroisses. — Les îles sont préservées des excès de la féodalité.

Avant la conquête des Gaules par César, les Bretons et les insulaires vivaient libres et égaux. Les Romains victorieux respectèrent les mœurs sociales des vaincus et leur donnèrent des lois, un chef militaire et un receveur fiscal par commune. Chaque commune, équivalant à un district considérable, était administrée par des centeniers, vingteniers, dizeniers. Ces désignations survivaient encore en diverses provinces de France au siècle dernier; les îles ont encore des centeniers, des douzeniers. Tous ces agents étaient indigènes, élus parmi les principaux propriétaires du sol. Le tribut était perçu par eux et payé pour les îles à Pierre-Pont. A Cosedia, le *comites* et son *vice-comites* jouissaient des terres, *beneficium militaris,* accordées pour la défense du territoire; les terres libres furent louées moyennant le dixième à ceux des habitants qui étaient dépourvus de biens-fonds. La propriété ne reçut pas d'autre atteinte. Un chef danois remplaça çà et là un chef franc ou gaulois.

Lorsque les Francs, cinq siècles après César, s'établirent dans

le nord et l'ouest de la Gaule, l'état de choses ancien fut conservé ; seulement les Francs vainqueurs remplacèrent les *comites* romains, les receveurs du fisc; les juges modifièrent les lois. En Bretagne, dans le Cotentin et dans les îles, ces changements ne furent pas réalisés dès le début, car en 578 seulement Chilpéric refoula les Bretons sur la rive gauche du Couesnon.

Un pouvoir nouveau s'était constitué dans l'État dès la fin du sixième siècle, le clergé; peu à peu il en arriva à faire établir, avec la connivence des rois, des institutions ou constitutions de terres ecclésiastiques, conventuelles, abbatiales et autres qui changèrent l'assise de la propriété immobilière. Les dons ne pouvaient être divisés entre tous les moines d'un couvent, les prêtres d'une église, pas plus qu'un seul ne pouvait les recevoir pour tous. Les rois constituèrent alors le don ecclésiastique perpétuel, indivis, sans charges ni obligations, à un ordre religieux, à un couvent, à une église, à un évêché, un prieuré. Ces terres et les bénéfices militaires formaient vers le neuvième siècle un tiers de la propriété territoriale. Peu après, le clergé possédait à lui seul plus du tiers du sol national.

Les terres d'*alleu,* concédées aux chefs francs avec charge et obligation du service militaire, d'abord annales, puis viagères, furent données par le roi à titre héréditaire, à seule condition de *foi* et *hommage* à l'autorité royale. Bientôt les possesseurs de *franc-alleu,* les propriétaires libres qui avaient créé de grands biens, des *latifundia,* furent intéressés à seconder une évolution qu'ils crurent conservatrice de leurs intérêts, et consentirent à rendre foi et hommage comme les propriétaires bénéficiaires à charge et obligation du service militaire. Dès lors les deux propriétés perdirent leur désignation franque et prirent en langue nouvelle ou romane le nom de *fiefs,* du latin *fœdus,* de *fœdari;* en normand insulaire, *fieu.* La royauté exigea également la foi et l'hommage pour les terres ecclésiastiques. La couronne de France était, par une fiction, considérée comme la source réelle de toute propriété.

Par le morcellement des terres, qui s'était largement pratiqué avant Charlemagne, il se trouvait encore une quantité considérable de petites propriétés entre les mains des hommes libres.

En outre, les seigneurs et le clergé ne cultivant, pas, avaient donné leurs terres à des *tenants* à bail héréditaire, sous condition de redevances; ces tenants avaient une indépendance réelle. Vers 880, les seigneurs et le clergé, liés par foi et hommage à des seigneurs supérieurs en dignités, ou au roi, exigèrent la foi et l'hommage des propriétaires libres, voisins de leurs domaines et de même paroisse ou commune. Ils l'exigèrent aussi de leurs tenants, changeant ainsi le *droit de propriété* et le *droit de tenure* en une pure *concession*. Par faiblesse, impuissance d'obtenir justice, les tenanciers obéirent; quelques hommes libres, abusés par de belles promesses, ou par ignorance, se soumirent. La conversion n'allant pas assez vite, les seigneurs leur offrirent certains avantages, des fonctions honorifiques, en échange de la reconnaissance de leur suzeraineté. Cet hommage, le baron le rendait bien au comte, le comte au duc, le duc au roi! Cessaient-ils d'être propriétaires pour cela? Malgré de si beaux raisonnements et toutes ces belles promesses, la majorité des petits détenteurs du sol résistait encore. Pour en finir, les hauts barons demandèrent au roi le droit d'exiger des récalcitrants leurs titres de propriété. Ces titres remontaient bien haut; quelques-uns à l'époque gallo-romaine. Les malheureux opposèrent une possession séculaire; en vain! il fallait la preuve écrite! Qui la fournit? Personne. Vers le milieu du dixième siècle il n'existait plus, à proprement parler, de terres vraiment libres; tout était inféodé en Normandie. Dès lors s'établit cet adage : « Pas de terre sans seigneur, pas de seigneur sans terre! »

Tout avait contribué à l'établissement de cet état social. Le roi croyait augmenter son pouvoir en créant des suzerains qu'il pensait pouvoir dominer. Le clergé, en multipliant les églises et les couvents sur ses terres, avait groupé alentour des colons et des clients. Les paroisses ou communes couvrirent la campagne; tout autant de seigneuries.

La féodalité était constituée en principe, en fait, en nombre. Ce fut une chaîne de fer, dont chaque anneau était rivé à un anneau supérieur. Le roi en haut, puis les nobles et le clergé. Au-dessous une chose, la plèbe; cette chose, c'était la nation!

Cet épouvantable système fut établi par ceux qui, ayant le devoir de gouverner le peuple, de libre le firent serf, esclave; de noble et fort le firent lâche et vil. Quelques privilégiés, protégés par le clergé et la royauté, abusèrent de leur autorité pour contraindre des millions d'hommes au servage. De siècle en siècle, ce troupeau humain se révoltera, ravagera les provinces, pillera les villes et les châteaux. Vaincu, décimé, il recommencera le labeur de Sisyphe, jusqu'à ce que n'en pouvant plus, préférant la lutte inégale, la mort à la famine, il s'insurgera de nouveau, sans espoir, par instinct de la vie! La féodalité a fait du moyen âge une période de famines, de massacres, de brigandages; elle a détruit jusqu'à l'idée de patrie. Désespéré, maudissant le noble, le roi, reniant Dieu lui-même, le peuple en était arrivé à faire alliance avec l'envahisseur du sol national. Pourquoi pas? Les barons traitaient avec lui; le roi lui-même lui cédait le plus beau fleuron de sa couronne et lui donnait sa fille; le clergé le bénissait!

On raconte que lorsque Rollon arriva devant Rouen, il ne montait pas plus de cinquante barques, et que son armée comprenait moins de huit cents hommes; il est probable que ce chiffre est exagéré. Comment expliquer en ce cas la reddition d'une ville aussi importante que Rouen? Comment expliquer surtout la marche de Rollon, remontant le fleuve, sans base d'opérations, sans réserves sur ses derrières, au milieu d'un pays riche, peuplé, hérissé de donjons et châteaux fortifiés? Le fait est là qui s'impose. Ce n'est pas tout; Rollon défie le roi de France, et celui-ci est impuissant, car il ne peut détruire une poignée de bandits. Il venait déjà d'être forcé de céder un comté aux portes de Paris, à Chartres, à un bandit plus audacieux. L'explication de ce fait est facile.

La féodalité avait mis aux mains de chaque baron une parcelle du territoire normand. Ces barons devaient lever des hommes, les entretenir armés, et à l'appel du roi défendre le trône et le pays. De toutes les institutions humaines, celle qui atteignit le moins le but proposé, ce fut la féodalité, par l'émiettement des forces des seigneurs, par le mépris des forces populaires nationales, par la jalousie des barons entre eux et leur

insoumission à la couronne, par les guerres entre voisins ou les ligues des barons contre le pouvoir central. Chaque baron se fit roi chez lui, roitelet sans force pour le bien général. Lorsque Rollon se présenta, au lieu de s'unir à ses voisins, le noble vit flamber le château du rival avec une joie secrète, et nourrit l'espérance d'hériter de sa terre après le départ du pirate. En s'unissant, il eût fallu reconnaître un chef, et nul ne voulait obéir, tous voulaient commander. Le roi convoque sa cour, réclame le service militaire dû par les seigneurs. Peu répondent à l'appel; ceux qui ne sont pas menacés, par indifférence; ceux qui le sont, par jalousie; tous ont la crainte de voir grandir le pouvoir des barons ou du roi. L'armée royale est-elle composée? chaque baron commande sa troupe, la nourrit, l'arme à sa guise et la licencie quand il lui plaît. Rassemblée au printemps, elle rentrera pour la récolte du domaine seigneurial. L'ennemi fera ce qu'il voudra.

Mais la nation, le peuple? La nation n'a pas le droit de porter des armes. Le noble est chargé de la défendre et de la protéger, et seul il est armé. D'ailleurs, elle ne possède plus, elle n'a rien à défendre, ayant tout perdu. Le peuple n'a rien à gagner à la victoire des barons, et il voit avec une satisfaction mal cachée piller l'abbaye ou le couvent, brûler le château. Quand le paysan, quand le serf a prêté secours au baron, la victoire lui est restée, mais le lendemain on l'a désarmé, le baron a été plus exigeant, et sa tyrannie plus insupportable. Le peuple abandonné par le clergé, affamé, épuisé par le noble, prendra à la fin le parti du pirate, espérant du barbare un sort meilleur, car il n'en existe pas de pire. En religion, il se donnera au diable, car on lui a enlevé le sens moral, la foi.

Tout concourut donc au succès de Rollon, et s'il mit trente ans à vaincre, c'est que lui aussi se méfiait du paysan, et qu'il ne se décida à l'employer sans arrière-pensée que lorsqu'il eut acquis la certitude qu'il ne pouvait vaincre sans son concours.

Les Normands remontèrent la Garonne, l'Adour, le Tage; ils pillèrent sans doute, mais ils furent repoussés par les populations armées. C'est que la féodalité ne parvint jamais, ni en Aquitaine, ni en Espagne, à annuler le pouvoir royal, ni les forces

nationales. Dans ces contrées, l'axiome : *Pas de terre sans seigneur, pas de seigneur sans terre,* n'existait pas; dans le Midi, le moyen âge fut l'époque florissante. Le Languedoc, la Provence, la Guienne et Gascogne étaient les foyers de la civilisation européenne; l'Espagne était couverte de monuments et peuplée de savants et d'artistes. Au contraire, de la Loire à l'Escaut, du Rhin à l'Océan, par le système féodal, tout s'éteint. Du neuvième au douzième siècle, on ne voit que pestes, famines, guerres civiles et sociales. Cinquante-trois mille serfs meurent de faim en cinq mois, entre le Couesnon et l'Eure, le pays le plus riche de France! Deux mille barons normands sont en révolte contre le roi, assiégé dans Paris par les Normands, et il n'a ni pouvoir, ni argent, ni soldats.

Rollon, n'eût-il amené qu'une poignée d'hommes, devait réussir. En 902, dix ans avant le traité de Saint-Clair-sur-Epte, les serfs du Cotentin et de basse Normandie avaient déjà reconnu Rollon comme duc. En réalité, il ne luttait contre le roi que pour obtenir la sanction royale.

L'organisation du système féodal fut le crime des successeurs de Charlemagne et des premiers Capétiens. Ce régime était en lui-même une monstruosité; au point de vue philosophique et moral, une insulte au christianisme. Si la féodalité avait donné la paix, l'ordre et la force à la nation, elle aurait peut-être pu se faire absoudre; mais elle ne représentait que la guerre, pour laquelle il semble qu'elle avait été spécialement créée. L'ordre social n'exista pas un jour; le baron pillait, volait sur les chemins et les fleuves, par privilége. Le vol et la guerre anéantirent la culture et le commerce; le droit de chasse exclusif acheva d'organiser les famines périodiques. Le roi ne pouvait rien, le clergé ne voulait pas intervenir, il avait ses fiefs! Il faudra attendre trois siècles, afin que, les communes prêtant enfin secours à la royauté, celle-ci, reconnaissant sa faute, puisse lutter à armes égales contre la féodalité qu'elle a créée.

Les îles ne supportèrent pas un poids aussi lourd que la Normandie. L'isolement les fit dédaigner. Elles n'eurent jamais de terres bénéficiaires; les francs-alleux n'y furent pas inféodés de fait; les baux restèrent intacts et respectés. La création de nom-

breuses paroisses, qui sur le continent créa tant de seigneuries, fut une bonne fortune pour les îles. Les paroisses (douze à Jersey, dix à Guernesey) se fédérèrent et formèrent une grande commune insulaire où toutes les paroisses eurent leur représentation pour le règlement des intérêts généraux. Cette indépendance, qui probablement ne fut jamais reconnue, existait de fait avant le onzième siècle, car nous savons que les délégués se réunissaient au gré de leur fantaisie ou de leurs besoins. Quand l'autorité voudra intervenir, il sera trop tard, et elle reconnaîtra la nécessité de consacrer la coutume par une sanction légale. Telle est en substance le seul indice susceptible d'expliquer comment les îles furent préservées des Francs, des Saxons et des Normands, comme des rois de France.

Lors de la constitution des seigneuries, la cour ducale et les vicomtes du Cotentin, possesseurs nominaux des îles par concessions royales, comme les couvents et abbayes, établirent des seigneurs de *haubert,* fiefs *sans dignités,* à charge de redevances minimes; trois ou quatre dans chaque île. Ces seigneuries étaient si peu importantes que les titulaires mirent deux siècles à se décider à prendre possession de fait. Quelles jouissances auraient-ils trouvé dans ces îlots? la chasse même y était mauvaise; pas de tournois, pas de cour. Aussi, tandis que sous la main de fer du baron, le serf du Cotentin et de Normandie oscillait entre l'insurrection et la soumission momentanée, l'insulaire maintenait à la paroisse sa coutume, son autonomie relative, son indépendance toujours précaire. Le seigneur de haubert se faisait représenter par un *connétable,* et dépensait, comme un surcroît insignifiant, le maigre produit de ses terres et redevances insulaires sur le continent. Le régime militaire, qui en France faisait lever à l'appel du seigneur tel ou tel nombre d'hommes d'armes, dans les îles était illusoire.

Par suite d'une convention librement discutée et dont le résultat nous est resté, l'homme de la glèbe, le paysan des îles, ne fut ni serf, ni taillable, ni corvéable à merci ; il s'établit une loi fixant la quotité de travail moyennant laquelle le serf se rachetait et restait un homme : *persona, non res.*

L'Église catholique avait mis d'accord les divisions civiles,

judiciaires, fiscales, militaires, avec son administration ecclésiastique. Le diocèse de Cosedia, désormais Coutances, fut divisé en districts confiés à des prêtres représentant l'évêque. Tous les fiefs ecclésiastiques du diocèse furent compris dans ces divisions. Le diaconat était le grade qui dans la hiérarchie précédait la prêtrise, et le prêtre était archidiacre. Les îles furent comprises dans l'archidiaconé de Beauptois. Ces prêtres, en outre de l'administration cléricale, étaient investis de quelques charges civiles dans leurs apanages et surtout de fonctions judiciaires à la paroisse, car le droit romain et la coutume franco-romaine se confondaient alors avec le droit canonique, qui avait juridiction sur les testaments, les contrats de mariage, etc., etc. Il est vrai qu'en certains cas la limite entre le droit civil et le droit canon était souvent indécise. La contribution pour les fiefs ecclésiastiques se payait au représentant insulaire, le diacre, qui versait à l'archidiacre et celui-ci entre les mains de l'évêque. Le contrôle était difficile, l'autorité ecclésiastique n'ayant pas la force pour sanction ; les redevances étaient fort minimes, et le clergé fut amené à des concessions, pour conserver une cohésion que l'éloignement des îles et l'indépendance des communes menaçaient de rompre à chaque instant.

Les îles de la Manche faisaient toujours partie du Cotentin, politiquement. Au sommet de la hiérarchie, le roi de France; une pure expression politique sans action. Au-dessous, le duc de Normandie rendant hommage au roi. Les seigneurs de dignités du Cotentin, vicomtes, comtes et barons, rendant hommage au duc, et dans les îles, des seigneurs à fiefs de haubert rendant hommage aux seigneurs de dignités. Au-dessous des fiefs nobles, des abbés représentant des terres ecclésiastiques concédées par les rois, les ducs, les barons et aussi par de simples particuliers possesseurs de fiefs libres non inféodés. Ceux-ci ne rendirent hommage aux seigneurs de haubert que lorsqu'ils vinrent prendre possession réelle de leurs apanages à la fin du douzième siècle. En dessous encore, non le serf, mais l'homme lige, *ligatus*, engagé sous certaines conditions, bail, redevance, travail. En l'absence de tant de maîtres, on comprend combien il était aisé d'échapper aux exigences exces-

sives ; qu'on ajoute à ces causes d'un état bien supérieur à celui du continent, les priviléges d'anciennes coutumes, une justice particulière, l'exercice des droits du citoyen à la paroisse; l'Océan, donnant cette liberté d'action qu'il est impossible de ravir à l'insulaire ; enfin un bien-être que les terres continentales ne peuvent donner que difficilement.

L'action judiciaire exercée sur le continent dans les sept premiers siècles de notre ère avait permis aux îles de se constituer une sorte de justice sommaire, qui avait enlevé à l'action continentale la portion la plus pratique de ses droits, par la force des choses, la séparation. Le seigneur de haubert, investi de l'action judiciaire, se fit représenter par son connétable, presque toujours un insulaire connaissant les vieilles coutumes, les affaires et même les habitants et leurs besoins. Que pouvaient quatre hautes justices à Jersey, qui n'avait pas dix mille âmes au onzième siècle; un pareil nombre à Guernesey, qui n'en avait pas cinq mille? A ces justices seigneuriales, qu'on adjoigne celles des couvents, des prélats et les soixante justices basses des francs-tenants ou simples seigneurs! Au milieu d'un tel conflit d'attributions et de pouvoirs qui n'étaient même pas délimités, la paroisse grandit en force et en prestige. Quand les seigneurs de haubert arrivèrent, les paroisses leur offrirent la direction ; ils la prirent par leurs connétables, et c'est pourquoi les maires des paroisses ont conservé dans les îles le nom de connétables. Si deux seigneurs avaient des terres dans la même paroisse, il y avait deux connétables. Cette dualité existe encore à Guernesey.

Nous nous croyons autorisés à tracer ce tableau de l'état des îles, si différent de l'état malheureux du continent à l'époque de la féodalité, parce que nous savons par les chroniqueurs abbés ou chapelains du Cotentin qui ont tenu registre des biens et des redevances des seigneurs et des abbayes, que les îles n'offrant aucun avantage, ni financier, ni agricole, ni stratégique, restèrent à peu près livrées à elles-mêmes. Comment s'étonner, après un pareil aveu, de l'indifférence des seigneurs et du clergé au sujet de leurs possessions? Le moindre fief, une *Motte*, un *Hérisson*, le moindre bénéfice ecclésiastique en Normandie

étaient cent fois préférables. Nous savons que les archives connues ne permettent pas de fixer l'établissement des connétables ou maires au onzième siècle, encore moins à la création des fiefs de haubert, vers 940. Nous avons pensé qu'il importait de proposer une origine qui expliquât une institution si particulière.

L'état social que nous avons essayé de fixer n'est pas hypothétique en ses traits généraux; il ressort comme conséquence directe de la lecture des documents publiés en France, soit à propos du Cotentin, soit à propos de l'archipel.

Les centeniers, vingteniers, dizeniers et douzainiers, comme les connétables, n'apparaissent que plus tard; mais ce qui existait au commencement du sixième siècle reparaît au treizième avec les mêmes dénominations. Or, rien n'indique le moment où l'institution aurait cessé, ni le moment où elle a repris; les mêmes besoins, les mêmes causes déterminantes qui avaient amené l'institution romaine n'ont pas pris fin pour recommencer un jour; aucun fait, pas un indice ne vient démontrer qu'il y a eu interruption. En Aquitaine, en Languedoc, où s'était conservée comme aux îles la commune romaine, on retrouvait encore il y a cinquante ans des dizeniers, etc., etc. Certains fleuves disparaissent engloutis en un point de leur course; il en est d'autres dont on ne connaît que la source et l'embouchure. Quelque explorateur plus heureux dressera la carte du parcours entier.

Donc le système féodal n'établit pas le servage dans les îles. Les seigneurs durent, au moins en partie, tolérer de vieilles coutumes libérales. Il n'y eut jamais dans les îles aucune insurrection contre des seigneurs, plus humains que sur le continent Ces faits sont à l'honneur des forts et des faibles.

LIVRE III

LES ILES NORMANDES

CHAPITRE PREMIER

LES SEPT DUCS DE NORMANDIE

Rollon organise l'administration en Normandie. — Clameur de haro. — Mort de Rollon (927).— Harold reçoit Cherbourg. —Guillaume Longue-Épée.— Il est assassiné. —Institution des fiefs de haubert dans les îles.— Herm, Aurigny, terres d'aumônes. — Serk, terre de réserve. — Coutumes insulaires. — Rioulf, comte du Cotentin et des îles. — Richard succède à Guillaume (943). — Expédition contre l'Angleterre. — Premier traité entre la France et l'Angleterre (991). — Mort de Richard (999). —Révolte des vilains. — Néel de Saint-Sauveur succède à Rioulf. — Seconde révolte des vilains. —Mort de Richard II. — 1026, Richard III. — Sa mort.—Robert. — Deuxième expédition contre l'Angleterre. — Robert dans les îles. — Il part pour la Terre sainte. — Confie son fils Guillaume le Bâtard à Néel de Saint-Sauveur. — Sa mort (1035).

Rollon, premier duc de Normandie sous le nom francisé de Raoul, s'occupa d'abord de réorganiser la féodalité, de constituer les nouveaux fiefs libres et d'instituer les lois revisées d'après la vieille coutume romaine, sacrifiant en partie les ordonnances des Francs. Il fit rentrer les barons anciens et nouveaux dans le devoir par la menace de sa terrible justice répressive et les contraignit par la force à vivre en paix. Pour les villes et les campagnes, il institua une organisation judiciaire prompte et efficace. Si l'on a pu dire qu'en Normandie les anneaux d'or pendaient respectés aux branches des chênes, il est bien plus extraordinaire encore de pouvoir affirmer que pas un baron ne commit impunément une spoliation! Longtemps en-

core après sa mort, quand il était fait une injustice ou une violence, la victime invoquait son nom : *A moi, mon prince! Haro! on me fait tort!* Cette invocation n'était jamais vaine. Peu à peu ce nom s'effaça sur le continent de la mémoire des Normands, et ce n'est plus que dans les îles de la Manche que ce recours suprême a survécu. Dans les bailliages insulaires, à cette évocation faite à genoux, sur le terrain même où l'injustice, le tort a été fait, tout s'arrête; la justice est forcée d'intervenir à bref délai, comme si Rollon la présidait encore. C'est à tort que la *clameur de haro* a été attribuée à Rollon. C'était une forme franque ancienne, ainsi que l'établit Basnage qui la donne comme le recours au chef suprême existant, dans d'autres provinces. Rollon donna à cette vieille coutume une large application et une sanction plus efficace en Normandie qu'ailleurs; son nom y est attaché par légende.

La Normandie offrait alors un singulier spectacle. Rouen était une ville absolument romaine, tandis que la haute Seine et la rive droite étaient franques par leur population et leurs chefs. Trois à quatre mille Danois occupaient encore la Hague et exerçaient une certaine influence en dehors du dyke. Les bords du Couesnon et la baie Saint-Michel étaient peuplés de Bretons mélangés à de vieux Armoricains-Ibères dont le sang méridional se retrouve encore à Granville. Le Cotentin avait pour chefs des descendants des Francs, des Gallo-Romains et des Danois; il était peuplé, comme les îles, de Bretons-Armoricains; la basse Normandie était habitée par un mélange indéfinissable où toutes les croyances étaient représentées.

Pour s'attacher les populations catholiques de la baie de Saint-Michel, Rollon fit une large donation au Mont; pour assurer la tranquille possession des Francs, il repoussa tous les nouveaux venus que sa fortune attirait; il contint à la Hague les Danois qui menaçaient le Cotentin; il jeta à la mer les pirates saxons, scandes et danois qui essayèrent de remonter la Seine. Rollon donna à Rioulf les pouvoirs qui lui assuraient par son administration nationale la tranquillité dans le Cotentin et les îles; il arrêta la restauration et empêcha l'érection des couvents et moineries, et permit, au contraire, de rebâtir les églises et réta-

blir l'exercice du culte. Rollon sut laisser les intérêts de tous opérer par leur action propre l'œuvre de reconstruction sociale.

Rollon put mourir tranquillement (927); son œuvre était terminée; elle devait coûter à la France et à l'Angleterre trois siècles de luttes formidables. Avant de mourir, pris de doute religieux, il fit trancher la tête à cent chrétiens pour satisfaire son ancien dieu, et donna aux églises cent livres d'or (le prix de cent hommes suivant la loi des Francs) pour plaire à son nouveau Dieu.

A la mort de Rollon, Harold débarqua en Normandie; Guillaume *Longue-Épée*, son fils, lui donna Cherbourg près la Hague, en exigeant une alliance. Ce fut la dernière vague de la grande marée des hommes du Nord. On ne sait si ce Harold doit être confondu avec Haigrel (943). Cette invasion coïncide avec la mort de Guillaume Longue-Épée, assassiné par le comte de Flandre dans une conférence qu'il lui avait proposée. C'est le premier assassinat d'un prince normand; la série de meurtres et de crimes sera longue.

C'est à Guillaume qu'est due la concession de la moitié de l'île de Guernesey à Rioulf, vicomte de Bayeux, et de l'autre moitié au vicomte de Saint-Sauveur. La première comprenait : le Vale, le Catel, Saint-Sauveur, Saint-Pierre des Bois; la seconde : Saint-Sanson, Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Martin, la Forêt, Torteval. Les terres de Jersey avaient été données à quatre seigneurs de haubert. Le sire d'Anneville et de Carteret eut Saint-Ouen; il devait quarante jours de service, trois hommes de cheval et neuf livres de relief au duc. Le seigneur de Barentin eut Rozel; il devait servir le duc à table, aller à sa rencontre en poussant son cheval en mer jusqu'aux sangles, et payer trois écus de relief. Le seigneur de Saint-Martin devait payer également trois écus de relief, et il eut la Trinité. Le seigneur des Marais eut Saumarez et devait dix écus de relief. Ces seigneurs acceptèrent la donation, mais probablement aucun d'eux ne vint prendre possession avant le commencement du treizième siècle ou la fin du douzième.

Si Guernesey avait été donné aux comtes de Bayeux et de Saint-Sauveur, il fut fait en outre, dans cette île, un partage

de fiefs nobles, de fiefs de roture, payant redevances aux vicomtes, et, à Jersey, une division semblable; les titulaires payaient redevance aux seigneurs de haubert. Comme les titres ne font nulle mention des titulaires, il faut conclure que ces terres restèrent aux propriétaires antérieurs, obligés seulement à payer une rente aux grands fiefs. Cette conclusion est d'autant plus probable, que lorsqu'il fut fait un changement de titulaires, la rente et le transfert furent mentionnés avec le plus grand soin.

Le duc de Normandie s'était réservé, à titre de propriété personnelle, des terres dans les deux îles. Avec les déshérences, les mutations et quelques confiscations, elles formèrent le domaine ducal, peu variable cependant et demeuré sans interruption, depuis lors jusqu'à nos jours, propriété de la couronne d'Angleterre, héritière de la couronne ducale de Normandie.

L'île d'Aurigny fut, avec Herm et Jethou, classée comme *terre d'aumônerie;* concession ecclésiastique allant du duc à telle ou telle abbaye.

L'île de Serck fut terre de *réserve;* le duc la donnait ou la reprenait selon son bon plaisir.

Tous les fiefs insulaires, comme les anciens francs-alleux, étaient capables de mouvance, même ceux des abbayes, prieurés, couvents. Cette mouvance était la confirmation du droit de vente et d'achat, la main-morte n'existant pas.

Les tenants, comme les hommes employés par eux dans les terres franches, les terres du duc, du clergé, celles des simples fiefs nobles, pouvaient acquérir, mais à la condition de payer au seigneur de haubert, au duc, au clergé ou aux simples fiefs nobles une *obole,* comme consécration du droit féodal; puis ils devaient aussi des jours de travail, des corvées et des dîmes. Ces dîmes étaient payables en rentes, non rachetables, pesant sur les terres possédées à perpétuité. C'est l'origine des rentes existant encore dans les îles.

En ce qui concerne la tenure ou bail à ferme, le tenant considérait son bail comme une propriété effective, avec charge annuelle.

Dès l'origine de la féodalité, en cas d'absence d'héritiers *mâles*, toute propriété était soumise au droit de retrait; le seigneur immédiat était censé reprendre possession d'une concession faite par lui. Ce droit, inconnu des Romains, était un immense abus institué par les vainqueurs francs. Dans les îles et aussi dans certaines parties du Cotentin, le droit de vente et d'achat constituait pour les collatéraux le droit de succession à la propriété à défaut d'héritier direct, et l'usage s'établit de l'abandon au seigneur, du revenu seulement, pendant un an et un jour. Néanmoins, le droit de retrait existait en principe et fut appliqué en certains cas dans les îles, jusqu'à ce que la loi romaine, qui donna naissance au *Coustumier de Normandie*, rendit les retraits de plus en plus rares. C'est encore un point de droit de savoir si les seigneurs exercèrent le retrait en vertu de la loi ou par abus.

La réserve des fours, les barrages des moulins, les droits de pêche furent des concessions seigneuriales moyennant redevances; mais les titulaires restaient libres. Le service militaire lui-même fut rachetable; la rente du service ou *champart* existait encore au commencement de ce siècle, et en quelques cas, n'a pas disparu tout à fait.

Cette situation était si extraordinaire au onzième siècle, que Dudon la constate avec étonnement : *Quisque colonus quod ambiebat, libere agebat!*

Ce qui empêcha le servage et la féodalité rigoureuse de Normandie de s'implanter dans les îles, ce fut sans doute la résistance naturelle des insulaires, mais surtout l'absence des seigneurs et des abbés privilégiés pendant les premiers siècles de l'établissement de la féodalité. Lorsque les seigneurs arrivèrent, les mœurs s'étaient déjà bien adoucies. La *scédule* était appliquée par les officiers insulaires, centeniers, successeurs des anciens centeniers gallo-romains; la police restait à la paroisse; les juges élus en appelaient bien au vicomte résidant sur le continent, dans les cas graves, mais déjà peut-être avait-il un représentant insulaire, le prévôt. C'est probable; cependant la certitude est difficile à établir par preuve matérielle.

Rioulf avait pris les armes contre le duc en 933. Le Cotentin

et les îles peut-être suivirent le vicomte de Bayeux, qui vint assiéger Rouen. Rioulf fut battu ; ses terres insulaires et son commandement passèrent aux mains du vicomte de Saint-Sauveur. Dix ans après (943), une nouvelle insurrection eut le même sort ; cette fois, par une inconséquence qui peint bien l'époque, croyant s'assurer ainsi la victoire, les insurgés avaient fait alliance avec Harold ou Haigrel, chef des Danois, qui était aux environs de Cherbourg. Le duc saisit cette occasion pour détruire les Danois d'Haigrel ainsi que ceux de la Hague. Le Cotentin se soumit.

La reconstitution de la fortune publique sous une administration protectrice, l'empire de la justice dominant, l'absence de guerres, quelques bonnes récoltes avaient fait refleurir la Normandie. Sous Richard *Sans peur*, qui succéda à Guillaume (943), Rouen devint le centre attractif où s'établit une cour qui brilla d'un certain éclat. Il y accourait des artistes, des poëtes; la haute chevalerie se pressait, avec les prélats, auprès du duc. Aussi les îles étaient un mince appât pour les ambitions ardentes des courtisans ; elles restèrent isolées, dédaignées. Il s'agissait bien, en effet, d'aller vivre au milieu de l'Océan, dans des îlots, lorsque le dispensateur des grâces était à Rouen ! La séparation d'avec la Normandie était en réalité bien minime, à peine quelques lieues ! mais, moralement, elle était immense ; elle l'était même matériellement, car il n'existait pas de marine à cette époque. Toute l'action politique, toute la force nationale était concentrée en terre ferme; la mer était désertée. Tandis que partout, sur le continent, les seigneurs tiennent leur cour, que le clergé bâtit des monuments superbes, que la magnificence des ducs s'étend jusques aux confins de leurs domaines, les îles ne peuvent élever que des masures et les abbayes ne sont pas relevées. On venait de diviser le pays en paroisses; quelques misérables chapelles étaient construites, et celles des abbayes étaient appropriées, tant bien que mal, pour le culte. A Aurigny, la Nonnerie ne fut pas relevée; à Serq, on répara, en le réduisant aux proportions les plus mesquines, le couvent de Saint-Magloire; à Guernesey, la chapelle du Vale, à moitié démolie, resta abandonnée.

A Jersey, le monastère de Saint-Hélier était vide. La pauvreté des constructions insulaires de cette époque serait incompréhensible si l'on n'admettait pas une dépopulation et une misère extrêmes pendant toute la durée du dixième siècle. On ne saurait attribuer un pareil état qu'à deux causes : la décadence de la marine insulaire et la mauvaise culture des terres seigneuriales et d'aumônerie.

A Jersey, la principale chapelle de la côte du sud, dont on a retrouvé naguère les fondements, avait 40 pieds sur 22 ; celle de Saint-Brelade n'a pas même cette dimension ; celle de Guernesey a 37 pieds sur 17 ! Que pouvaient être des populations auxquelles suffisaient de pareilles constructions ? Il faut dire, d'après les chroniques des abbayes, que le clergé se considérait comme en exil dans les îles, qu'il n'y trouvait ni confort ni plaisirs. Quelques moines, quelques abbés résidaient seuls dans des lieux qui avant la féodalité étaient plus riches et plus peuplés. C'est que moines et abbés recommençaient déjà, malgré le terrible enseignement de quarante années de suppression de culte, leur ancienne existence de paresse, d'inconduite et de simonies. Les évêques le déclarent et font en vain des efforts pour diminuer le mal.

Richard Ier dit *Sans peur* avait succédé à Guillaume à l'âge de dix ans. La tutelle du jeune duc fut confiée à Louis d'Outremer, qui le fit emprisonner ; il allait probablement le faire assassiner, lorsqu'il fut sauvé par un serviteur fidèle, Osmont, qui le cacha dans une botte de foin et le fit évader. Il passa quelque temps à la cour de France, fut rétabli dans son duché par le roi et épousa Emma, la sœur de Hugues Capet. A son tour, il coopéra puissamment à l'élévation de Capet au trône de France. Richard fut engagé dans une guerre contre l'Angleterre par le roi de France et par le duc de Flandre. Bientôt après, l'état de la Flandre ne permit pas de réaliser l'entreprise. Comme le roi de France s'en occupait encore activement, le Pape intervint, et, en 991, la paix fut signée avec l'Angleterre. C'est le premier traité entre les deux pays.

A la mort de Richard (996), laissant un enfant mineur, Richard II, dit *le Bon*, la régence fut troublée par des révoltes

de seigneurs et de paysans. C'est que les seigneurs avaient repris leurs anciennes coutumes de violences.

Le Cotentin se leva le premier; la guerre civile recommença terrible. On l'appela guerre des *vilains*. *Les paysans semblaient porter en eux un germe empoisonné de troubles civils; ils avaient résolu de vivre libres et de se gouverner d'après leurs propres lois, soit dans les terres, soit dans le voisinage des eaux*. Tel est l'aveu de Guillaume de Jumiéges, un seigneur, pourtant! Un autre : *Ce ne sont que plaids de forêts, de monnaie, de purprise, de moulins, de biefs, de mouture, d'hommages, de redevances, de corvées, de taille*. Triste énumération de toutes les abominables exigences de la féodalité. Et pourtant, dit Wace, après avoir énuméré tous les excès des seigneurs et les tortures des manants, et pourtant, nous, les vilains,

Nus sumes homes come il sunt,
Les membres avuns come ils unt
Et altresi grans curs avum
Et altretant sofrir poum,
Ne nus fault fors cuer seulement.

Le grand poëte de Jersey a fait la chanson de la Révolte avec la puissance du génie.

Quelques seigneurs haut placés gémissaient de l'état de choses et ménageaient les vilains. Était-ce exclusivement par humanité? Les intérêts pouvaient bien y avoir leur part, mais ils étaient désireux surtout de conserver une puissance mise en question, de dominer les petits barons, et de dicter des lois à la couronne ducale. Le vicomte Nel ou Néel de Saint-Sauveur. qui, depuis la dépossession de Rioulf, était chef militaire des îles et du Cotentin, se fit le chef de l'élément populaire en qui seul réside la force. Trop faible pour résister aux Bretons qui passaient souvent la limite du Couësnon, il s'associa, pour les repousser, avec l'armée des vilains. Les vilains sentirent doubler leurs forces. Leur rage était telle, que les femmes s'en mêlaient et cassaient leurs cruches sur les troupes ducales, ou seigneuriales, ou bretonnes; quelques-unes étaient armées! Dans les îles, les habitants chassèrent les délégués des seigneurs et trouverent

une sorte d'appui dans le petit clergé. Il ne paraît pas cependant qu'il y ait eu guerre ouverte dans l'archipel, car les détails abondent pour le Cotentin, et Wace le Jersiais se tait en ce qui touche les îles. Puisque la révolte n'y fut pas réprimée, c'est que, victorieuse après l'expulsion des agents seigneuriaux et cléricaux, elle avait replacé les choses dans l'ancien droit coutumier insulaire.

Wace, en un seul vers de son roman de Rou, fixe à Richard II, au commencement du onzième siècle, la première apparition historique de la bourgeoisie dans les îles. Énumérant les ennemis de la féodalité en Normandie, il dit :

..... Homes et amis
E chevaliers et paisenz,
Burgeis et vilainz et servanz.

Cette bourgeoisie, constituée par l'épargne, jouissait déjà d'une sorte de position sociale indéfinissable. Elle fut bien plus lente à s'établir en France, et n'y parut d'abord que dans les villes ; dans les îles, elle était antérieure et le résultat du droit d'acquisition ou de propriété. Ce fut cette bourgeoisie qui, répondant aux anciens centeniers gallo-romains, obtint bientôt toute l'administration communale, la tenure des grands fiefs, à cause de sa responsabilité, monopolisa la navigation et le commerce. Alors, elle éclipsera la noblesse par la fortune, l'éducation, les bonnes mœurs, et deviendra la base solide de la population insulaire.

La guerre civile cessa en Normandie par la victoire de Richard, aidé de Robert II de France et des souverains de Flandre et de Belgique; dans le Cotentin, la guerre civile prit fin par l'accord survenu entre Néel de Saint-Sauveur et la cour ducale. Cependant, l'état d'hostilité sourde subsistait toujours, car les mêmes causes continuaient : la spoliation, les brigandages des seigneurs et les vilains n'attendaient qu'un signe du vicomte Néel pour recommencer la lutte. La haine contre les petits barons et contre le clergé, vers 1025, était plus vivace que jamais et n'était que trop justifiée. Les Normands d'origine danoise que Guillaume Longue-Épée et son père avaient anoblis, ceux que Richard Ier avait fait plier un moment

sous sa domination, avaient obtenu quelques dignités militaires; mais les cadets et les clercs avaient passé au clergé. Ce sang barbare les rendait plus enclins aux vices et aux abus que les indigènes. La plupart ne savaient pas lire, quelques-uns même, disait le clergé, s'étaient faits païens comme leurs ancêtres. Les vilains ne pouvaient plus tolérer leur situation; d'ailleurs, ils mouraient de faim par milliers dans les champs incultes, improductifs.

Le clergé, affolé de terreur, fait tantôt alliance avec le duc pour se sauver du seigneur et du serf, tantôt alliance avec le seigneur contre le duc. Cet antagonisme entre tant de gens, frémissant toujours à l'idée de leur dépendance féodale envers le supérieur hiérarchique, cet état de lutte constant raffermit le courage populaire dans les îles et le Cotentin. Néel de Saint-Sauveur reprit en main la cause des vilains, punit les barons trop pillards, calma les chefs, et la seconde guerre civile, la guerre de la faim et de la misère ne ravagea point une seconde fois le Cotentin.

Richard II fut surnommé *le Bon*, peut-être parce qu'il fut le seul de cette race danoise qui n'eût pas commis de crime de famille. Il mourut en 1026, et Richard III, son fils, lui succéda; il ne régna que quelques mois, car il fut empoisonné par son frère Robert dit *le Magnifique* ou Robert *le Diable*, selon qu'on était plus impressionné par ses crimes ou par ses allures de grand seigneur (1028).

Richard Ier n'avait rien fait pour les îles; Richard II s'était borné à quelques donations; entre autres, il avait aumôné, au Mont Saint-Michel, une terre à Jersey, dite *Pierre le Moine*. Robert fit, dès sa prise de possession, des largesses qui légitimaient le titre de *Magnifique*. Il paraît que, tandis que le vicomte de Saint-Sauveur, Néel dit *le Vieux*, guerroyait contre son père, il lui avait repris la moitié de Guernesey, jadis retirée au vicomte de Bayeux. Cette fois, Robert donna cette propriété qu'il tenait comme apanage ducal, *de jure hereditario*, à l'abbaye du Mont Saint-Michel. Robert garda aussi des réserves faites sur les terres du vicomte de Saint-Sauveur, entre autres le droit de *melagium*, qui était une redevance en nature non

rachetable, proportionnelle à la superficie des terres données par le vicomte à des tenanciers libres. Encore une des origines des rentes insulaires.

Le règne de Robert fut occupé, dès le début, à la pacification de révoltes incessantes. Son père avait été plusieurs fois aidé par le comte de Flandre ; à son tour, il eut le bonheur de pouvoir replacer Baudouin sur son trône et d'acquitter ainsi la dette de la famille. Il contribua également à l'apaisement d'une révolte sur les terres du roi de France, qui, en remercîment, lui donna le Vexin français. Alors, assuré d'un grand concours par son alliance avec la Flandre et la France, il reprit l'idée, déjà abandonnée une fois, de conquérir l'Angleterre. Il fit de grands préparatifs, rassembla une flotte considérable, l'équipa et partit enfin de Fécamp. La tempête dispersa la flotte, et le duc fut jeté sur une île. La tradition guernesiaise veut que des pilotes nationaux aient été rallier la flottille et qu'ils l'aient conduite dans la baie de l'Ancresse ; elle ajoute que Robert donna l'ordre de bâtir le château du Wale et celui des Marais. Selon d'autres traditions, c'est à Jersey qu'aurait abordé Robert ; quelques auteurs prétendent en avoir trouvé les preuves écrites dans diverses chroniques qui désignent *Gerseyum* ou *Gerezay*. M. Labutte, nous ne savons sur quelle autorité, indique Jersey comme relâche de Robert. Quelle que soit l'île où aborda Robert, il y ressentit *grand ennui*, dit Wace ; car il y fut confiné quinze jours par les vents.

Robert est donc le premier souverain qui ait visité les îles. Il est vrai que ce fut par force majeure.

La flotte dispersée par la tempête fut enfin ralliée, et Robert, furieux de ne pouvoir conquérir l'Angleterre, se jeta sur la Bretagne, qui était plus à portée et toujours insoumise. Il brûla Dol, s'avança vers Rennes, revint sur le Couësnon où il gagna une bataille sur le comte breton Allain, qui lui rendit hommage le jour même. Le lendemain du départ de Robert, l'hommage était illusoire et la soumission nominale.

Robert avait un grand courage, mais il avait des passions. Il était souvent généreux, magnifique, mais il était parfois inquiet, sombre ; il était tourmenté par une maladie morale, ou

le disait fou. Robert avait des accès de dévotion suivis d'accès de débauches. Le fantôme de son frère assassiné troublait sa conscience, et il cherchait l'oubli, tantôt dans toutes les ivresses, tantôt dans l'exaltation religieuse. Il avait conçu le dessein d'aller au saint tombeau chercher le pardon, l'absolution de son crime. Le clergé le lui conseillait comme la noblesse, n'attendant que cette occasion pour recommencer leurs luttes habituelles et se jeter sur de nouveaux apanages. Ce qui retenait Robert, c'est qu'il avait deux enfants bâtards qu'il adorait et qu'il voulait établir avant son départ : l'un, Guillaume, qui devait à tout jamais illustrer sa race ; l'autre, une fillette de quinze ans mariable. Or, Néel dit *le Vieux,* avait été l'ami de Robert ; on l'appelait aussi, selon l'usage des Francs, *le Fidèle.* Il fallait le gagner à la cause de Guillaume le Bâtard, qui n'avait que huit ans. Robert savait que le Cotentin et les îles étaient peuplés d'une race bretonne armoricaine intacte, que l'amollissement des mœurs féodales n'avait pas corrompue. Il s'assura d'une ligue de chefs cotentinais dont Néel aurait le commandement ; il leur fit jurer fidélité à Guillaume et donna sa fille au fils de Néel, avec un château près du Mans. Il conféra la régence du duché au vicomte de Saint-Sauveur assisté de douze comtes, leur confia son fils le *Bâtard* et partit pour la Terre Sainte. Il alla mourir à Nicée (1035). Il était empoisonné ; on n'a jamais pu savoir par qui.

Malade, il voyageait en Syrie, porté en litière par des Sarrasins, lorsqu'il rencontra un Normand de Coutances qui revenait de Jérusalem.

— Que voulez-vous que je dise au pays, seigneur duc ?

— Dis-leur que tu m'as vu porter en terre par des démons !

Le duc était alors dans une heure d'impiété : il était Robert *le Diable.*

Robert avait deux compagnons : Drogon de Hauteville et Tostain d'Avranches. Drogon mourait empoisonné comme Robert, ce qui exclut l'idée d'un suicide. Tostain rapporta les dépouilles du duc de Normandie à Cerisy, une abbaye que ce dernier avait fondée dans une heure de dévotion et de largesse, alors qu'il était Robert *le Magnifique.*

CHAPITRE II

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

Guillaume à la cour de France. — Guillaume à Valognes. — La Normandie en insurrection. — Guillaume, majeur, donne moitié de Guernesey au comte de Bayeux, Serk et Aurigny au Mont Saint-Michel. — Il les enlève au Mont, les donne à d'autres communautés. — Révolte du Cotentin. — Bataille des Dunes. — Néel s'enfuit. — Il trahit la Bretagne au bénéfice de Guillaume. — Nouvelles donations à Guernesey. — Révolte de Mauger et de d'Arques. — Mauger exilé à Guernesey. — D'Arques disparaît. — 1061. Les Sarragousains à Guernesey. — Samson d'Anneville les chasse. — Le fief d'Anneville. — Les Anglais sont Bretons. — Guillaume invoque des droits sur l'Angleterre. — Mort d'Édouard. — Tostig se révolte contre Harold (1066). — Guillaume débarque; bataille d'Hastings; entrée à Londres; l'Angleterre est conquise. — Détails de l'expédition concernant l'archipel. — Composition de l'armée, ses chefs, la flotte. — Les trois compagnies de l'évêque, du vicomte de Saint-Sauveur, du vicomte de Bayeux. — Guillaume roi d'Angleterre. — Le *Doomsday Book*. — Règne de Guillaume; sa mort. — Son fils *Courte-Heuse* lui succède en Normandie, son second fils Guillaume le Roux en Angleterre.

Guillaume le Bâtard était fils d'Harlette, une petite bourgeoise de Falaise.

D'icelle Arlet fu un fiz né
Ki Williame fu appelé.

Cette fille, d'après le poëte national, était intelligente et fière. Se sentant mère, elle feignit un songe qui troubla fort son noble amant :

Sire, dit-elle, je ne sai
Si n'est pur ceo ke yo suniai
Ke un arbre de mon cors isseit,
Ki vers li ciel amunt creisseit,
D'el umbre ki entour aloit
Tute Normendie aumbroit.
. . . .

Ce bâtard devait en effet tenir toute la Normandie sous sa main de fer; il devait aussi conquérir l'Angleterre.

Le roi de France reconnut les droits de Guillaume le Bâtard au duché de Normandie, et se méfiant des barons normands, pour le sauvegarder, il demanda l'enfant à Néel de Saint-Sauveur et le garda quelques années à sa cour. A la mort de Robert, il le rendit à Néel et aux *douze fidèles*, qui le placèrent à Valognes, près des îles, dont une part était son domaine héréditaire, loin de Rouen et de la compétition des seigneurs, loin du théâtre de la guerre qui désolait le reste de la Normandie et au milieu des forteresses cotentines et des amis de sa cause. Toute la chevalerie normande était en insurrection contre le *Bâtard*. L'un des prétendants, d'Arques, oncle de Guillaume, était bâtard lui-même !

Il est curieux de constater que Rollon était fils illégitime de Roll; son fils Guillaume *Longue-Épée* était bâtard, fils de *Poppa*, qu'on croit être d'origine scandinave, et suivait l'armée de Rollon avec les Danois. Le fils de Guillaume, Richard Ier, était bâtard, né de *Sprota*, une fille bretonne. Richard II était bâtard, né de *Gonnor*, paysanne ou meunière, dont l'oncle possédait un moulin. A la mort de la duchesse, fille de Hugues comte de Paris et sœur de Hugues Capet, Richard Ier l'épousa *more Danico;* il en eut trois fils et trois filles. L'une d'elles épousa Ethelred, roi d'Angleterre. Richard III fut le premier duc de Normandie né enfant légitime. Il fut empoisonné par son frère Robert le Diable, parce qu'il voulait faire reconnaître comme héritier son fils Nicolas, un autre bâtard qu'il faisait élever à Fécamp. Robert lui succéda et fit reconnaître Guillaume le Bâtard. Sur sept ducs, la Normandie en avait eu cinq bâtards.

A cette époque, un noble mettait fièrement la barre de bâtardise en travers de son écusson. La noblesse venait du père, du nom, du titre; le bâtard fils de noble était noble; fils unique, il succédait au père. La guerre contre Guillaume ne fut donc pas en réalité dirigée contre le bâtard, elle ne fut faite au bénéfice d'aucun prétendant sérieux; ce fut une guerre de nobles aspirant à détruire, à conquérir, à se hausser dans la hiérarchie, à augmenter leur fortune. Le roi de France, tout en prenant parti

pour Guillaume, souffla la rébellion; elle lui profitait. Durant cette guerre de seigneurs, la Normandie se couvrit de châteaux forts; chaque gué, chaque colline élevée, chaque jonction de grand chemin fut dominé par une forteresse :

> Forteliceset herissons,
> Et mottes hautes et donzons,

dit Benoît, couvrirent la Normandie.

Au moment où Guillaume atteignit sa majorité, la guerre finit d'elle-même. Aussitôt il fit acte de maître, et ce premier effet de la volonté ducale eut rapport aux îles. Il rendit la moitié de Guernesey à un descendant de Rioulf de Bayeux (1041), qui en avait été dépouillé par trahison. Pour faire cette largesse, il dut déposséder le Mont Saint-Michel; il le dédommagea en lui donnant Serq et Aurigny. En 1042, un an après, il enlevait Serq et Aurigny au Mont, qu'il dédommagea sur le continent, et les partageait avec Herm entre diverses communautés.

Néel le vieux, le fidèle, avait accompli sa mission et était mort chargé d'ans et de faits glorieux. Son fils lui succéda (1045). S'étant pris de querelle avec Renaud, vicomte de Bayeux, ils armèrent leurs vassaux pour vider le différend par la guerre, suivant l'usage des seigneurs. Or, on sait le lien de parenté qui unissait Guillaume et le vicomte de Saint-Sauveur, qui avait épousé la propre sœur du duc. Guillaume ordonna aux deux jeunes fous de ne pas troubler la paix publique et de déposer les armes. Ils ne tinrent nul compte de l'ordre du duc et continuèrent les hostilités. Guillaume, voulant les forcer à la paix, intervint. Les deux vicomtes se réconcilient en apparence, soulèvent tout le Cotentin et se liguent contre leur duc. On croit même qu'ils voulaient le faire assassiner. La conspiration fut découverte par le fou de Guillaume nommé Godet.

Pour en finir par un coup décisif, Guillaume appela le roi de France à son secours. Henri arriva avec trois mille hommes. Les troupes ennemies se rencontrèrent au *Val-des Dunes*, et ce fut une terrible bataille, la plus importante du temps, car toute la noblesse du Cotentin et une partie de celle de la haute Normandie y prirent part. Henri Ier fut renversé d'un

coup de lance que lui porta le frère utérin de Néel de Saint-Sauveur; le vicomte se comporta vaillamment et quitta le champ de bataille le dernier. Hamon, l'un des propriétaires de fiefs aux îles, mourut sur son écu; Grimoult du Plessis fut fait prisonnier, et on l'étrangla dans sa prison. Quant à Renaud de Bayeux, l'instigateur de cette guerre, à qui, cinq ans auparavant, le duc avait rendu la moitié de Guernesey, il se sauva lâchement. Néel passa en Bretagne, où il trouva un asile sûr.

La bataille du Val des Dunes (1047) fut la première défaite subie par l'aristocratie française. Guillaume, à ce moment, eût pu abattre la féodalité dans son duché, mais la bourgeoisie n'était pas encore prête, le clergé était encore moins digne de gouverner que la noblesse, et l'ignorance la plus profonde ne laissait au peuple que la force brutale. Guillaume pardonna donc à ceux des vaincus qui se soumirent, et fit impitoyablement raser les châteaux des rebelles.

Cependant il fallait un exemple contre les deux chefs coupables de forfaiture. Le duc enleva à Néel de Saint-Sauveur la comté du Cotentin et des îles et la fit passer à Robert, son frère utérin, avec la ville et la comté de Mortain. En 1048, la moitié de Guernesey, qui était au vicomte de Saint-Sauveur, passa à l'abbaye de Marmoutiers. La charte qui mentionne cette mouvance est la plus complète qui nous soit restée. Elle renferme l'énumération des églises, paroisses, *li communes,* comme dit Wace; elle indique les dîmes ecclésiastiques, tous les produits du sol et du bétail, le droit de nommer aux cures vacantes. Par une largesse dernière, Guillaume institue sur ses terres ducales deux charges, l'une de quatre *charruées,* l'autre dite *hospes* (manse et ses redevances), afin qu'un moine préposé à l'obédience pût se construire une demeure. Tous ces dons aux vicomtes et aux abbayes n'affectaient en rien la propriété. La terre était toujours aux mains de celui qui la travaillait ou du tenant du noble; c'était le titre donnant droit à la rente qui seul était donné ou repris. Le propriétaire de fait était le tenant qui n'était pas dépossédé; il payait à l'un ou à l'autre la rente habituelle.

A peine le mouvement de reconstitution féodale commençait-

il à se montrer, Guillaume l'arrêta court; préférant un état social complexe, une compétition constante, qui lui permît de gouverner plus facilement des seigneurs en lutte les uns contre les autres, il fit tous les efforts pour entretenir les divisions. Alors comme sous Rollon, rien n'était délimité. Le manant pouvait devenir noble par le service militaire; le prêtre se faisait soldat; le moine se faisait colon; les barons ruinés ou dépossédés ne conservaient plus le titre et devenaient soldats, moines, aventuriers, ou partaient pour l'Italie, la Palestine, la Sicile ou l'Espagne. Le manoir féodal, non rasé par Guillaume, appartenait à qui savait le prendre ou se le faire donner. Un pilote recevait un fief pour avoir conduit le duc; le fils d'une servante devenait comte par la grâce du duc. Dans cet état d'instabilité générale, la guerre de seigneurs arriva à réduire tellement la féodalité normande, qu'elle n'avait plus que le souffle et allait périr si le clergé n'eût invoqué la *Trêve de Dieu*. Pendant un nombre fixe de jours on jurait de ne pas combattre; le mal diminua de moitié.

L'état de possession des fiefs était devenu si précaire, que l'on songea dès lors à s'assurer d'un titre de propriété. Après la conquête, à côté du donjon, on bâtit la tour du *chartrier*, où l'on commença à recueillir les titres de propriété héréditaire, et à porter les revendications devant la justice du duc. Les paroisses s'organisèrent aussi, et c'est ainsi que se constitua un état social et politique ayant quelques bases légales; depuis plus d'un siècle, le chaos féodal avait régné.

Néel s'était volontairement exilé en Bretagne, mais il comptait sur son parent. Par une démarche habile, il ratifia les donations qui lui enlevaient ses biens et les donnaient à Marmoutiers. Son acte d'humilité envers Guillaume prouve qu'il était détenteur de la moitié de Guernesey depuis 998, ce qui donne la date fixe de l'investiture de son père, et probablement la date du passage d'une destination antérieurement cléricale à une destination civile et militaire. Guillaume ne répondit pas aux avances de Néel qui se désolait en Bretagne. Tandis qu'il courait sur Domfront insurgé et que le comte de Bretagne arrivait pour faire lever le siége, Néel, trahissant son hôte au bénéfice de

son beau-frère, lève des troupes en Bretagne même, et pour faire diversion, va mettre le siége devant Angers. Le comte de Bretagne marche sur Angers, mais Néel, le prévenant, donne l'assaut et bat les communes et les bourgeois de la ville. Cela fait, il revient audacieusement vers Guillaume, joint ses troupes aux siennes, et en 1050, peu après sa révolte, il était redevenu vicomte de Saint-Sauveur. Toutefois il ne recouvra pas la moitié de Guernesey.

La Normandie était encore loin d'être pacifiée; deux révoltes nouvelles sont étouffées par Guillaume en 1054. De retour à Valognes, le duc confirme une donation faite au Mont Saint-Michel de la terre *de la Perelle,* à Guernesey.

En 1056 eut lieu la révolte de Mauger et de d'Arques, deux oncles de Guillaume; il les fit prisonniers. Mauger, qui était archevêque de Rouen, dut comparaître devant le concile de Lisieux, et il fut condamné à l'exil. Guernesey lui fut fixé comme lieu de séjour. Il faut remarquer que sur les trois premiers proscrits célèbres qui trouvèrent le repos et un asile dans les iles, deux furent archevêques de Rouen : Prétextat et Mauger. Prétextat mourut assassiné, et Mauger se noya. Il était livré à l'étude des sciences occultes, et faisait de la démonologie, pour occuper ses loisirs à Guernesey. D'Arques, qui n'était que simple vicomte, quoique oncle du duc, et qui n'était pas protégé par la prélature, fut exilé on ne sait où. Il disparut à tout jamais sans laisser aucune trace.

Cette exécution violente montra que l'énergie de Guillaume ne fléchissait même pas devant les liens du sang; les barons, craignant sa vengeance autant que son épée, se soumirent enfin. Cette énergie lui attira les faibles, qui admirent toujours la main qui frappe les forts. D'un autre côté, Guillaume faisait administrer la justice avec autorité, respectait les priviléges comme des droits acquis, était très-économe du bien public, ménager de sa fortune, et relativement sobre et continent. Ces qualités lui assurèrent les grands et les petits vassaux comme les vilains; en outre, il sut conserver l'amitié, puis conquérir l'estime du roi de France. Il faut remarquer que la paix fut le fruit de vingt ans de combats heureux, d'une administration

sévère, d'exécutions brutales, de l'abaissement des seigneurs; à ces causes, la classe inférieure sut rendre justice à Guillaume et resta tranquille. La Normandie renaissait.

Tout à coup (1061) on apprend que des pirates inconnus, *Sarragouzins,* disait-on, venaient de débarquer à Guernesey et s'étaient emparés de l'île par surprise. Guillaume était alors à Valognes; il fait appeler Samson d'Anneville, un seigneur du voisinage des îles, propriétaire d'un fief à Guernesey, et lui confie des troupes. Celui-ci mit à la voile immédiatement, et avec l'aide des habitants, il chassa les Espagnols, qui se rembarquèrent.

C'est la première tentative faite par des étrangers contre les îles. C'est le premier anneau d'une série d'invasions qui ne finira qu'à la Révolution française.

Guillaume donna à Samson, en récompense, le quart de Guernesey, à prendre sur la part récemment attribuée au Mont Saint-Michel, et une terre qui fut le fief d'*Anneville,* le plus noble de l'île. Cette fois, Guillaume ne donna pas la rente, mais bien la terre en toute propriété; il ne se borna pas à cette largesse, car il paraît qu'il donna tous les fiefs libres des îles à des seigneurs de la côte cotentine, afin de les inciter à venir en prendre possession; mais cette tentative ne réussit pas.

Le duché de Normandie étant pacifié, prospère même jusqu'à un certain point, Guillaume reprit l'œuvre de son père Robert, et combina tous les moyens propres à assurer cette fois la conquête de l'Angleterre. Des circonstances particulières lui fournissaient une occasion qu'il fallait saisir. D'abord les conquérants saxons, danois, scandinaves, étaient divisés, puis les indigènes étaient sans cesse en révolte contre leurs dominateurs. Cela prouve bien que l'Angleterre souffrait les Saxons depuis cinq siècles, et que l'élément national était toujours en lutte contre l'élément étranger. Le mélange entre les deux races ne fut jamais complet; l'Angleterre resta toujours celtique, les Danes de Frise et du Jutland étaient celtes ou fortement celtisés, mais les Saxons occupaient une portion du territoire. La dynastie saxonne, qui essayait de se fonder, éprouvait des difficultés de tout genre. Cet état de trouble justifiait les espé-

rances de Guillaume. Il disait qu'Édouard le Confesseur était fils d'une Normande, de mœurs douces, détestait les Saxons et aimait les Français. Il disait qu'au cas où il ne laisserait pas d'enfants, Édouard l'avait choisi pour lui succéder, comme étant le seul homme capable d'expulser les Saxons d'Angleterre, et de ramener à la civilisation un pays tenu dans la barbarie.

Guillaume invoquait encore un testament qui lui aurait été montré en 1051, lors de sa visite à Édouard. Il prétendait que Harold, frère de la reine, avait détruit ce testament pour succéder à Édouard, tandis que lui, Guillaume, était le vrai parent du roi défunt et son plus proche. Il rappelait qu'Ethelred II, à la fin du dixième siècle, avait essayé de conquérir la Normandie et fait une descente sur la côte; or, il ne suffisait pas que Néel de Saint-Sauveur l'eût repoussé, il fallait venger à Londres l'injure d'une attaque aussi insolente. Il disait encore que Harold était indigne de la couronne, ayant tenté d'assassiner son frère Tostig, dont Guillaume était le propre beau-père; il montrait que Harold lui avait promis son concours pour prendre l'Angleterre, en cas de résistance des barons saxons; que le Pape avait eu connaissance de cette alliance et avait reconnu les droits de Guillaume à la couronne d'Angleterre. Toutes ces raisons ne persuadaient pas les barons normands, qui préféraient la belle et grasse Normandie à la froide et brumeuse Angleterre.

Il est difficile de comprendre jusqu'à quel point la Normandie tenait au cœur des Français à cette époque, quand on n'a pas lu les chroniques du temps. Provence et Normandie! voilà les provinces rêvées, celles que l'on désire et qu'on ne quitte jamais quand on a le bonheur d'y pouvoir vivre. La Normandie était appelée par Guillaume, tantôt *mon paradis*, tantôt *mon vrai patrimoine*. Durant ses dix-neuf ans de royauté en Angleterre, il ne manqua jamais de revenir au printemps en Normandie, souvent à grand risque. La Normandie était alors cultivée, couverte d'habitations, riche, régie par des lois sages et administrée par une main puissante. Le climat y était meilleur qu'aujourd'hui; on y cultivait la vigne et le mûrier; il y pleuvait

moins. Il s'y faisait déjà un certain commerce, et le luxe commençait à y créer une industrie locale.

Telles étaient les raisons apparentes qu'invoquaient les barons normands pour ne pas accompagner le duc en Angleterre. Mais à ces raisons qu'on affichait venaient s'ajouter deux motifs qu'on n'osait avouer. Le premier était une croyance superstitieuse : la descente en Angleterre avait contre elle Dieu et le diable. Dieu (le Pape) avait fait avorter la première; le diable (la tempête) avait empêché la seconde. Le second motif prenait sa base dans un sentiment dont on n'eût pas cru les barons susceptibles. Tous ceux qui descendaient des Northmans répugnaient à aller faire la guerre aux Saxons. Il est même certain que Tostig, frère de Harold, avait en Normandie des émissaires qui enrôlaient des barons pour son compte.

A la mort d'Édouard (1065), Harold s'étant emparé du trône, son frère Tostig leva des troupes. Il vint même chercher des mercenaires en Normandie. Guillaume le laissa faire, sachant qu'il profiterait de l'amoindrissement de Harold, dût Tostig périr dans la lutte. En 1066, Tostig allait succomber; grâce à des secours français, il tint encore quelques mois. Guillaume débarquait en Angleterre peu de jours après sa défaite définitive. Harold lui livra bataille; il fut vaincu et perdit la vie en brave.

L'Angleterre était à Guillaume de par son épée; cela valait mieux qu'un testament supposé.

L'esprit populaire voit toujours dans le fait réel, lorsqu'il est considérable, un fait surnaturel, un miracle; l'homme puissant lui apparaît comme un être providentiel. La conquête de l'Angleterre, par la forfanterie des vainqueurs et l'amour-propre des vaincus, a pris une proportion exagérée. L'expédition réussit par des raisons mathématiques, pour ainsi dire. En effet, une partie considérable de la noblesse anglaise, d'origine danoise, naguère dévouée à Tostig, avait épousé la cause de Guillaume. Guillaume descendant de Rollo n'était-il pas aussi un Danois? La plupart des fils des barons anglais avaient été élevés à Rouen ou à Bayeux, et leurs pères étaient venus jadis en Normandie se façonner sous les premiers ducs aux mœurs de la haute chevalerie. La masse populaire, indigène, bretonne, avait toujours

été pressurée et souvent impitoyablement massacrée par les rois et les barons saxons, et elle devait être bien aise de voir chasser du sol national ces chefs germains.

L'expédition était depuis longtemps reconnue facile; les tentatives antérieures du roi de France et de Robert avaient été décidées sur la certitude que l'Angleterre était une proie offerte au premier audacieux favorisé par une journée de beau temps et une première victoire. La bourgeoisie des villes attendait une sorte de rénovation sociale de la justice bien connue du duc de Normandie, de la loi coutumière normande, supérieure aux atrocités des lois et usages saxons. Le clergé d'Angleterre était en totalité breton ou celte, partant dévoué à la dynastie française, à la famille ducale dont la cour était la plus brillante d'Europe, la plus généreuse envers le clergé, depuis longtemps chrétienne, tandis que les barons saxons vivaient presque tous, au moins dans les campagnes, sous l'ancienne religion germanique. La loi et le catholicisme des Normands, pensait-on à cette époque, pouvaient seuls faire sortir l'Angleterre de son état de barbarie. Ces conditions de succès diminuent sans doute la part de gloire qui doit rejaillir sur Guillaume, mais celle qui lui reste est assez grande pour illustrer un homme. Nous allons le voir à l'œuvre.

Guillaume avait d'abord besoin d'une flotte. Il s'adressa aux barons. Ceux des côtes, plus aventureux, discutèrent; bien peu acceptèrent et fournirent quelques bateaux. Sachant que le Pape approuvait l'entreprise, quelques abbayes et deux évêques armèrent avec libéralité. Guillaume se vit réduit à faire construire dans les ports du Cotentin et des îles des navires bien gréés et paya sur ses biens. Quand il n'eut plus d'argent, Montbray, évêque de Coutances, prêta de grosses sommes à Guillaume. *L'évêque chrétien se fit juif*, comme a dit un écrivain, et pour s'assurer du remboursement, il se fit souscrire une cession de toutes les terres ducales dans les îles de la Manche, et promettre cent châteaux en Angleterre. Il les eut.

Il fallait une armée à Guillaume; il s'adressa aux barons. Ceux-ci répondirent qu'ils devaient le service militaire dans le duché, tout au plus en France, mais non en Angleterre; d'ailleurs, s'ils s'engageaient, ils seraient seuls, car les manants

ne les suivraient pas. *Si nous gagnons l'Angleterre, nous perdrons la Normandie,* disaient-ils. Robert de Saint-Sauveur, le propre parent de Guillaume, refusa d'abord. L'indifférence fut profonde. Le Cotentin seul vit l'invasion avec convoitise et s'y jeta avec ardeur. Le roi de France vint au secours de Guillaume; il entrait dans sa politique d'affaiblir la Normandie, soit par le succès, soit par la défaite. Il autorisa les barons français à prendre part à l'invasion; il en partit plus de vingt de la marche de France, qui, mal assis sur un territoire toujours contesté, étaient désireux de se tailler un apanage en Angleterre. Cela ne suffisait pas; mais Guillaume n'était pas homme à renoncer pour si peu à ses projets. Il pardonna à tous les barons révoltés qu'il retenait prisonniers, et autorisa à rentrer ceux qui étaient passés dans les provinces voisines de Bretagne, de Flandre et de l'Ile-de-France; il fit appel à tous les chevaliers errants, grands quêteurs de terres, prêts à toute entreprise, n'ayant rien à perdre et tout à gagner. Il accepta même les Bretons, contre lesquels il était en guerre. Il n'en venait pas encore assez; alors Guillaume fit publier en Guienne et Languedoc qu'il acceptait les chevaliers gascons; il en vint suffisamment pour compléter le nombre des chefs et des servants d'armes. Pour les troupes d'infanterie, Guillaume fit appel aux forbannis, aux routiers, aux vilains, ouvrit les prisons, et fit appel dans toutes les provinces aux paysans dépossédés; il en vint trente mille. Avec l'aide des barons du Cotentin et des prélats, il fit lever dans les îles des charpentiers, des matelots, des pilotes, indispensables pour la traversée.

Lorsque l'on vit se former cette armée singulière; lorsque le clergé et les barons virent s'accroître le nombre des homm s et les moyens d'exécution, beaucoup se décidèrent qui avaient hésité; les couvents donnèrent de l'argent; les villes, des navires; les barons, des soldats ou des armes. Bref, en dix-huit mois Guillaume avait près de cinquante mille hommes, et, en deux ans, l'armée fixée à ce chiffre fut épurée, exercée, disciplinée et prête. Alors six cent quatre-vingt-seize grands navires et plus de deux mille bateaux de transport étant terminés et rassemblés près de Saint-Valery, l'embarquement se fit promp-

tement, et le 29 septembre 1066, le jour de saint Michel archange, le vaisseau que monta Guillaume déploya au vent l'étendard béni par le Pape, et donna ainsi le signal du départ.

D'après les calculs les mieux établis, Guillaume le Bâtard avait jeté sur la côte d'Angleterre non une armée de Normands, mais de Français. Les chefs normands ne formaient pas le quart des officiers; les autres étaient ou bretons ou de la marche de France; et la plus grande partie étaient sortis de tous les points du territoire français, principalement de Guienne et de Gascogne. Sur les cinquante mille soldats, moins du tiers appartenaient à la Normandie. Rollon avait conquis la Neustrie avec une poignée de Danois noyée dans cinquante mille Français, Guillaume conquit l'Angleterre avec une poignée de Normands noyée dans cinquante mille Français. Ces conquêtes furent durables, précisément parce qu'elles renfermaient des éléments divers, souvent ennemis, et plus propres à s'entendre sur le partage des dépouilles. La domination de Guillaume fut moins contestée par la suite en Angleterre qu'en Normandie, où se faisait plus aisément la ligue des barons contre le duc.

Voici les noms des chefs cotentinais, ayant des terres nobles dans les îles, qui suivirent les deux chefs principaux :

CORPS DE NÉEL, VICOMTE DE SAINT-SAUVEUR, COMTE DU COTENTIN ET DES ILES [1].

1° MONTBRAY, évêque de Coutances. — Fiefs dans les deux îles de Jersey et Guernesey. En totalité, Serq et Aurigny.
2° Vicomte NÉEL de Saint-Sauveur, comte du Cotentin et des îles, seigneur de la moitié de Guernesey?
3° NEHOU, Guy,
4° PIGOT, Hughes ou Hue,
5° PIROU, Jehan
6° ROGIER, Le Bigot,
7° PIGOT, Roger,
8° DU HOMET,
(3° à 8°) Au service du vicomte de Saint-Sauveur. — Fiefs nobles à Guernesey. — Chevaliers, capitaines.
9° DE LA HAYE, du Puys. — Fiefs à Jersey et Guernesey.

[1] Peut-être faudrait-il dire : *Corps de Monbray*. Suivant les auteurs les plus graves, Néel ne fit pas partie de l'expédition. Wace est le seul auteur qui en fasse mention. Nous avons peine à croire que Guillaume se soit passé des services de celui qu'il appelait *Chef de faucon*, son propre beau-frère.

10° DE MONTIQUET,
11° DU VAL, de Saire ou de Sée,
12° D'ORIVAL,
13° BREHAL,
14° DE BRIX,
15° DE SOULE,
16° DE SAINT-SEVER,
17° SAINT-GERMAIN,
18° ROSEL,

Au service du vicomte de Saint-Sauveur; chevaliers, capitaines. — Sans fiefs dans les îles, mais possesseurs de terres nobles.

CORPS DE ROBERT-BERTRAND DE BRIQUEBEC, VICOMTE DE BAYEUX.

1° Robert Bertrand DE BRIQUEBEC, seigneur de la moitié de Guernesey.
2° DE BOHON. — Fief à Guernesey.
3° Hubert PAISNEL. — Fief à Jersey (de Paisnel).
4° ONFROY de Carteret. — Fief à Jersey (haubert) (de arteret).
5° RICHARD (d'Avranches). — Fief à Jersey.
6° DE REVIERS[1]. — Fiefs à Jersey et Guernesey.
7° DE VANVILLE,
8° MAUGER de Carteret,
9° DU VAL de Saire,
10° DE L'ESPINE,
11° DES MOUTIERS,
12° Sire DE MOION,
13° ORGLANDES,

Chevaliers, capitaines. — Sans fiefs dans ces îles, mais possesseurs de terres nobles.

14° WACE, de Jersey, ingénieur charpentier de marine. — Sans fief, mais qui, à ce qu'on croit, reçut en récompense le fief de Saint-Jean des Chênes, Jersey.

Guillaume aborda à Pevensey, et là, afin de bien montrer aux chefs et aux soldats qu'il fallait vaincre ou mourir, il fit couler les navires afin d'empêcher le retour.

En mettant pied à terre, le duc de Normandie, qui avait revêtu son armure, perdit l'équilibre et tomba la face contre le sol. Un Romain aurait vu là un mauvais présage; le Normand saisit la poussière de ses doigts crispés et s'écria : « *Enfin! terre d'Angleterre, je te tiens!* » Il monta à cheval et marcha sur Hastings. C'est là qu'il rencontra Harold. C'était le vendredi soir. Écoutons Wace, le poëte jersiais : Dans le camp français,

Tote nuit firent oraisons
Et furent en aflictions.
De lors péchiez confez se firent.

[1] De Reviers est l'intendant, l'ingénieur, l'architecte, aussi le constructeur de navires, l'ami, le confident, un moment ministre. On ne trouve pas de traces, dans les îles, de ses possessions ni de son nom. Reviers, devenu propriétaire de plus de vingt châteaux en Angleterre, aura-t-il délaissé sa petite terre de Jersey? Il est indiqué dans Dupont.

Dans le camp anglais,

Tote nuit mangièrent et burent
Nukes la noit et lict ne jurent.
Mult les veissiez demener,
Treper, saillir e canter!

Tandis que pas un soldat français ne mangea de viande, parce que c'était un vendredi, les Anglais passèrent la nuit à se *saoûler*.

Ainsi se contindrent Anglais
Et li Normant e li *Français*.

L'armée était bien composée de Français réunis à quelques Normands, car ce fut le chant français qui donna le signal du combat. Taillefer, ménestrel du duc, entonna la chanson de Roland. Évoquée par lui, l'ombre de Charlemagne et de ses fidèles plana sur les champs de Hastings.

Taillefer ki mult bien cantoit,
Sur un cheval ki tost aloit
Devant as s'en alait cantant
De Karlemaigne e de Roland
E d'Oliver e des vassals
Ki morurent à Roncevals!

La bataille durant indécise, Guillaume fit simuler une retraite. Les barons anglais rompirent l'ordre de bataille et se précipitèrent dans la brèche ouverte; mais l'armée française se referma sur eux, et le massacre commença. Six mille Franco-Normands y perdirent la vie et plus de vingt mille Anglais. Quelques jours après, Guillaume était à Londres.

Alors commencèrent les exigences, non-seulement des vainqueurs, mais encore des Normands qui arrivèrent après la victoire pour prendre part à la curée. Il fut fait soixante mille deux cent quinze divisions territoriales ou fiefs relevant de la couronne. Les chefs eurent des parts léonines. L'évêque de Coutances, Montbray, eut deux cent quatre-vingts châteaux et fut fait archevêque. Son frère devint comte de Northumberland. Pigot eut la moitié d'un comté en baronnie. Bohan eut sept châteaux. Carteret, Paisnel et la Haye ne purent se résoudre à vivre en Angleterre; ils vendirent leurs apanages et rentrèrent en

Normandie. Les Bretons firent de même, et lorsqu'ils furent tous partis, Lanfranc écrivit à Guillaume : « Gloire à Dieu! vous voilà purgé de cette vermine! »

On a dit que le pays anglais, après la conquête, fit résistance au duc; c'est une erreur. Les barons seuls firent échec au roi, mais c'étaient les barons rançais, dont l'avarice, la convoitise, l'amour des combats, faisaient sans cesse des révoltés. Depuis le jour où il conquit l'Angleterre jusqu'à sa mort, Guillaume n'eut pas un instant de repos; sa vie fut une suite de combats nécessités par une longue chaîne de perfidies ou de trahisons. Il eut à lutter même contre son fils! non-seulement en Angleterre, mais en Normandie! et cependant il fit son œuvre de conquérant, car il put, avant de mourir, finir le *Doomsday Book* et établir la justice normande en Angleterre.

Guillaume fut un politique habile, un homme de volonté ne reculant jamais. Il fut souvent cruel, il le fallait peut-être; l'œuvre reste, mais le nom est maudit. Cet homme de fer avait livré vingt-deux batailles, assiégé plus de cent châteaux, soumis la Normandie et la Bretagne révoltées, conquis l'Angleterre, établi le règne des lois, fondé une dynastie, fait ériger cent églises. Législateur, soldat, administrateur, il avait travaillé toute sa vie sans un jour de repos, respecté et craint tant qu'il fut debout. Mort, il fut maudit, abandonné de tous.

Il est bon de constater que ces hommes dits *providentiels*, qui ne parviennent à se faire des noms immortels que par la grandeur de leurs entreprises, ont été appréciés de leur temps à leur valeur réelle. On doit admirer le courage de celui qui jugeait avant que le sang des victimes fût refroidi; Orderic Vital, un moine contemporain, a écrit : « *Pénétré d'une piété profonde, j'aime mieux compatir à la douleur du peuple anglais que de prodiguer de criminelles adulations à l'auteur de tant de meurtres. Le juge tout-puissant, vengeur sévère, pèsera les actions de tous et devra punir les crimes pour montrer à tous que les lois divines sont éternelles.* »

Ce vainqueur, ce héros, ce duc-roi n'était pas encore mort que ses meubles furent pillés par ses courtisans; ses valets le déshabillèrent, le mirent nu et s'enfuirent avec ses dépouilles.

Lorsque le prêtre qui eut le courage de lui rendre les derniers honneurs eut réuni assez de bras pour l'ensevelir, la bière étant trop petite, on rompit ses os pour que son corps y pût contenir. Alors on le porta dans l'église, et l'office ne fut pas même achevé; on enleva le cercueil, et comme il arrivait au champ du repos, un bourgeois de Caen poussa la clameur : « A moi, Rollo, on me fait tort ! »

Sans égard pour Guillaume et sa dépouille mortelle, le bourgeois voulut être payé avant qu'on enterrât le roi.

Le possesseur de deux couronnes trouvait à peine, à prix d'or, sur le sol normand, *son vrai patrimoine, son paradis,* comme il se plaisait à l'appeler, six pieds de terre pour son corps rompu.

Robert Courte-Cuisse ou *Courte-Botte,* fils aîné de Guillaume, fut reconnu duc de Normandie, et les îles de la Manche continuèrent à faire partie du duché.

De 1066 à 1085, il n'est fait nullement mention du Cotentin ni des îles; les nobles, le clergé même, tout était en Angleterre. Pendant ce temps le Cotentin put respirer.

On peut croire qu'il dut s'établir un commerce productif entre les deux contrées, et que les bateaux des îles et de la côte durent être occupés.

En 1085, l'Angleterre était passée aux mains de Guillaume le Roux, second fils du Conquérant.

CHAPITRE III

LES TROIS FILS DU CONQUÉRANT

Henri, comte de Mortain et vicomte du Cotentin et des îles, élève des châteaux. — Donations diverses.— Prévôt.— Robert part pour la croisade. — Guillaume meurt (1100). — Henri se fait couronner. — Retour de Robert. — Bataille de Tinchebray.— Henri duc de Normandie. — Abbaye des Augustins Saint-Hélier. — État social des îles. — Renaissance. — Fondation des églises. — Première école à Jersey. — Naufrage de la *Blanche-Nef*. — Le fils du duc-roi et sa femme périssent. — Le fils de Guillaume meurt. — Institution des soldats, soudarts. —Bataille de Théroulde (1124). — Mathilde, fille de Henri, épouse Geoffroy d'Anjou. — Mort de Henri Ier (1135).

Guillaume le Conquérant avait laissé trois fils. L'aîné, Robert *Courte-Cuisse,* suivant la loi normande, eut *le patrimoine,* la Normandie; le second, Guillaume *le Roux,* eut l'Angleterre; le roisième, Henri *Beau-Clerc,* car il était lettré, reçut de l'argent et le comté de Mortain. Or, Robert était prodigue, vicieux, joueur; il épuisa bientôt le trésor. Alors il vendit à Henri, moyennant trois mille livres, le Cotentin et les îles. Le vrai nom de Robert, celui que lui donnait son père, était *Courte-Botte*. Il était gros, court, sensuel et si peu intelligent en politique, que la cession faite à Henri non-seulement lui enlevait le tiers de son patrimoine, mais constituait pour son frère une position formidable comme futur prétendant au duché. Henri, dans ce but, administra son territoire continental et insulaire d'une façon paternelle et s'appliqua à faire prospérer le commerce et l'agriculture. Il travailla activement à fortifier les châteaux de la côte.

C'est probablement à Henri qu'il faut faire remonter le commencement des travaux faits au château de Gorey à Jersey,

et du Valle à Guernesey. Les Reviers furent ses ministres, ses ingénieurs et commis; ils bâtirent ou relevèrent les châteaux d'Avranches, de Coutances, de Gavray, de Cherbourg. Il est possible, probable même, qu'ils firent des travaux dans les îles où, à ce qu'on croit, ils possédaient des fiefs. Henri y maintint l'état ancien, car il n'est fait mention d'aucun changement pendant sa gestion; la seule indication intéressante qui nous soit connue provient d'un travail antérieur au catalogue des fiefs royaux, dressé un peu avant la mort de Guillaume. En passant de Robert à Henri, on fixa le chiffre du revenu des fiefs. A Guernesey, il s'élevait à trois cent soixante livres, et ils étaient de beaucoup supérieurs à ceux des seigneurs les mieux apanagés.

Des produits aussi minces ne pouvaient satisfaire la cupidité des barons de la côte, qui s'étaient partagé l'Angleterre et la Normandie. Aussi, à cette date, pas un seigneur de fief ne résidait dans les îles, car il n'en est pas fait mention. On peut donc supposer que, comme par le passé, les abbés et les seigneurs y envoyaient des préposés. Ainsi, en 1091, Ertaud (un seigneur de la côte) donne une terre de Jersey à l'abbaye de Marmoutiers; c'est un certain *Evrard* ou *Everard* qui prend possession pour le couvent. Il existait déjà un fief Everard, probablement un de ces francs-fiefs appartenant à des hommes libres.

Vers le même temps, Robert donne à son pilote le petit îlot de Jethou; le malheureux, n'y pouvant vivre, fut obligé de se faire moine, et il donna son fief au Mont Saint-Michel qui y bâtit un prieuré. Le prieur, mourant de faim, revint à Guernesey, et la concession passa à un nommé *Chenay* qui, n'en pouvant rien tirer, pria le Mont de reprendre l'îlot. Vers 1092, Ertaud donne à Raoul, neveu de l'évêque de Lisieux, et à Gautier, deux moines, cinq acres de terre à Noirmont, dépendant du fief d'Adélaïde, sœur de Robert l'*Esturman* (pilote); Guillaume Gondemare était le mandataire. Cette même année, Néel, troisième vicomte de Saint-Sauveur, donne au couvent de Saint-Sauveur le revenu des trois églises de Saint-Hélier, Saint-Clément, Saint-Pierre, et la cinquième partie de la dîme des autres églises de l'île de Jersey. Antérieurement il avait

donné à un prêtre nommé *Turstin* ou *Tourtain* une terre à Guernesey, tenue en fief par *Anquetil*, fils de *Grimould*.

Le passage des églises des mains du clergé aux mains des monastères s'explique par un fait prouvé. Les déréglements des prêtres étaient tels, que les populations indignées demandaient qu'on remît l'exercice du culte à des moines. Les couvents firent exclure petit à petit les prêtres séculiers, qui bientôt tombèrent dans le mépris et la misère, et toute la fortune ecclésiastique insulaire fut accaparée par les monastères. Tout profite aux peuples qui se préoccupent toujours de leur indépendance, et les insulaires secondèrent ce mouvement dans un but politique. Les tenants des abbayes et couvents avaient des immunités considérables ; l'Église, étant pauvre, était exigeante, le couvent était généreux. D'un autre côté, les seigneurs dotaient seuls les couvents auxquels le peuple ne payait aucunes redevances. Les moines se mêlaient au peuple, dont ils sortaient pour la plupart, tandis que les abbés et prieurs, étant cadets de familles nobles, étaient dédaigneux pour les vilains. L'administration ecclésiastique était moins exigeante, plus paternelle que celle des seigneurs, et respectait davantage les libertés communales des centeniers, vingteniers, d'origine gallo-romaine.

Ces administrations communales s'exerçaient conjointement avec celle de juges élus, concurremment avec celle du représentant du duc, le vicomte, et peut-être d'un délégué du vicomte résidant dans les îles, le *prévôt*. Nous allons voir bientôt surgir la preuve de l'existence de cet ordre social, sans qu'il soit institué par personne, ce qui prouve son antériorité séculaire ; *le plus simple bon sens indique que rien de semblable ne se créa spontanément*. (Dup., 295.)

Le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, était emporté, vindicatif. Comme son frère Robert, il était généreux jusqu'à la folie, et ses besoins d'argent le poussaient à tous les excès. La discorde ne tarda pas à régner entre les deux frères, et Henri Beau-Clerc fut obligé d'intervenir. Mal lui en prit, car le roi d'Angleterre lui enleva le Cotentin et les îles, et plus tard le fit prisonnier comme il débarquait sur la côte normande. Bientôt

après il remit Henri en liberté, car il était généreux lorsqu'il était ivre; la cour ducale était un centre d'orgies où s'engloutissaient les richesses de la Normandie.

Il n'était bruit alors en Europe que des préparatifs pour la croisade. Le duc Robert s'éprit de l'idée d'aller accomplir des prouesses en Asie; il mit en gage son duché tout entier pour dix mille marcs d'argent que lui prêta son frère Guillaume, le roi d'Angleterre, qui, ayant fait la paix avec son frère Henri, lui rendit le Cotentin et les îles. C'est pendant cette administration intérimaire que Guillaume a laissé une trace de son pouvoir qu'il est important de constater. En 1096, il concéda à Raoul, de Saint-Hélier, le manoir de Samarez, situé dans la paroisse de Saint-Clément, moyennant foi et hommage et vingt-quatre livres *de monnaie courante dans l'île.*

Lorsque Robert eut reçu de son frère les dix mille marcs d'argent, il s'équipa pour la croisade et se composa une suite de seigneurs normands. C'est à tort qu'on a prétendu que Renaud de Carteret de Saint-Ouen, Lemprière, Rodolphe, les Paisnel, suivirent le duc à la croisade. Le document qu'on invoque n'est pas la liste des chevaliers qui suivirent le duc, c'est un armorial donnant la nomenclature des seigneurs de la côte cotentine, postérieur de deux ans au moins au départ pour la croisade. Ce document est précieux, car il prouve qu'à cette époque les seigneurs fieffés (de haubert) ne vivaient pas encore dans les îles.

Pendant que Robert était en Terre sainte, la paix étant faite entre Henri et Guillaume, celui-ci invita Henri à venir chasser en Angleterre. Or, le 2 août 1100, dans la *forêt neuve,* les deux frères étaient ensemble très-animés à la poursuite d'une noble bête, escortés par des serviteurs et des barons, lorsque Guillaume tomba tout à coup frappé à mort par la flèche d'un archer, Gaultier Tyrrel. Un simple ricochet, a-t-on dit! Ce crime réunissait sur la tête de Henri Beau-Clerc la couronne ducale et la couronne royale, et justifiait une vision et une prédiction. Guillaume le Conquérant, sur son lit de mort, avait dit à son fils Henri, qui se plaignait de ne recevoir pour héritage que de l'argent : *Confie-toi à Dieu; laisse tes frères te*

précéder, et, quand le temps sera venu, tu auras tout ce que j'ai acquis et tu les surpasseras en pouvoir et en richesses. Voilà la prédiction historique. La vision n'est pas authentique. Un moine de l'abbaye de Glocester avait vu en songe Guillaume tomber terrassé par saint Michel archange, et Henri Beau-Clerc monter sur un trône étincelant.

Le dimanche qui suivit la mort du roi, Henri se faisait couronner à Westminster.

Robert était parti de Palestine depuis un an pour rentrer en Normandie; il ne put cependant arriver que six semaines après la mort de son frère. Il est vrai qu'il s'était arrêté bien souvent en route; une fois même il s'était marié. S'il avait perdu une couronne par sa nonchalance, il pouvait la reconquérir par son courage, et la guerre fut déclarée. Malheureusement quand les princes se déclarent la guerre, ce sont les peuples qui la payent de leur sang et de leur argent. La guerre n'empêcha pas Robert de se livrer à tous les excès qui lui étaient habituels, et comme sa jeune femme avait honte de le voir condamné *à rester au lit tout un jour parce que ses maîtresses et ses mignons lui avaient volé jusqu'à son haut-de-chausses,* elle se hasarda à lui faire des remontrances sages. Le duc l'empoisonna (1102).

Voilà par quel homme le *patrimoine* avait été gouverné; comment s'étonner, en lisant l'histoire de Normandie, de trouver des révoltes populaires, des massacres, des vengeances? La province tout entière supplia le roi d'Angleterre de détruire le monstre dont elle n'avait pas le courage de se débarrasser elle-même. En 1105, Henri débarqua à Barfleur, battit son frère Robert Courte-Heuse à Tinchebray (1106) et le fit prisonnier. Il l'envoya en Angleterre et lui fit crever les yeux, après l'avoir enfermé dans le château de Cardiff où il vécut encore vingt-huit ans. On dit que les mœurs du temps expliquent ces représailles barbares; elles ne les excusent pas. Henri Beau-Clerc valait mieux que ses frères, mais il était aussi fort intempérant et cruel. Sa fierté, sa dureté, sa férocité même furent quelquefois adoucies par une forte instruction; il était élève de Lanfranc, et l'amour des lettres releva un peu son caractère. Son long règne est le plus important des règnes des rois-ducs, et les îles vont

entrer maintenant plus largement dans le courant des faits politiques dont l'histoire aura à faire mention.

Henri, comme son père Guillaume, affectionnait plus particulièrement la Normandie que l'Angleterre, le Cotentin plus encore que la Normandie. Il établit sa résidence favorite à Caen, et il en fit un centre artistique et politique. La raison de ce choix était double. Dans la Normandie proprement dite, les grands barons, sans cesse en lutte les uns contre les autres, ou contre le duc, ou contre le roi de France, s'étaient constitués en féodalité complète, c'est-à-dire avaient élevé pouvoir despotique contre pouvoir despotique. Les rois de France, pour lutter contre les seigneurs, avaient été obligés de se confier aux communes qui se fondaient, et déjà ils ne marchaient en guerre qu'avec des troupes de bourgeois et manants, terribles aux hommes d'armes levés par les barons. Comme le roi de France, Henri trouva dans les communes cotentines une force considérable contre ses barons révoltés, et au besoin, à armes égales, il eût pu lutter avec le roi. Caen était aussi un centre stratégique. Quand le roi-duc allait en guerre, il pouvait laisser derrière lui le Cotentin et les îles en toute sécurité, car ces pays étaient organisés en communes, qui ne s'insurgeaient pas contre leur protecteur. Dom Bessin, un de ces moines chroniqueurs qui charmaient leurs longs loisirs par le récit des faits contemporains, nous a laissé la phrase précieuse qui constate historiquement l'état du pays. *Avant d'entrer en campagne,* dit-il, *il adressait des exhortations aux magistratus populi, d'avoir à ne pas s'écarter des lois de l'équité.* Orderic Vital, un grand écrivain contemporain, confirme cette vérité historique. Donc le peuple s'administrait, au moins pour une part; donc c'était des *magistrats populaires* que dépendait la tranquillité du pays; donc ils gouvernaient et administraient la justice *au moyen de lois ou coutumes.*

Il faut reconnaître que, depuis la mort de Rollon, les mouvances seigneuriales avaient été moindres dans les grandes maisons du Cotentin qu'en Normandie, et que la conservation prolongée du pouvoir dans les mains des mêmes familles était une garantie de protection pour les peuples et de soumission envers

le chef. Les vicomtes de Saint-Sauveur surtout se distinguaient par des habitudes de modération inconnues dans la haute Normandie. Les grands monastères, les évêchés, les abbayes célèbres, en se relevant sous l'impulsion de Henri, avaient pris des habitudes de culture d'esprit qui rappelaient les débuts éclatants des quatrième et cinquième siècles. Ces grandes maisons florissaient surtout de Caen au Couësnon. Jersey put bientôt rivaliser avec le Mont Saint-Michel, Fontenelle, Montebourg, Bayeux, Coutances, Caen. Voici comment.

Un certain Hamon aux Dents, l'un des seigneurs du Cotentin révoltés contre le duc, qui fut tué à la bataille des Dunes, avait des fiefs à Jersey, et l'un d'eux comprenait l'îlot où avait été bâti jadis l'ancien monastère fondé par Marcouf, et aussi la cellule de saint Hélier; or, le troisième descendant de cet Hamon étant mort sans enfants, l'héritage passa à un certain Guillaume, son parent. En 1125, Guillaume fonda sur cet emplacement une abbaye de moines augustins, tous choisis parmi des chanoines honorables et instruits. La population insulaire, un peu superstitieuse comme on l'était en ce temps, vit dans cette fondation l'offrande votive d'un descendant du Saxon Hamon qui, disait-on, avait immolé Hélier le martyr.

Quoi qu'il en soit, les bâtiments couvrirent bientôt tout l'*Islet,* car des donations considérables hâtèrent les travaux. Le roi-duc donna le *moulin de la ville* et le *marais de Saint-Hélier,* qui étaient domaine ducal, plus l'*église de la Trinité.* Jourdain de Barneville donna une *charuée* à prendre au *triage du crapaudouet de Saint-Clément,* qu'il tenait à fief du roi, plus deux acres de terre à *Barneville,* sur le continent. Il paraît qu'il vendit aussi des terres, à moins qu'il n'eût retrocédé sa tenure royale, pour cent livres d'Anjou. Regnault de Carteret donna une acre de terre au *Val de la Mare Saint-Ouen,* et les témoins de la donation furent Guillaume, curé de Saint-Ouen; Richard Boudon, prêtre; Guillaume de Sallenelles, Guillaume de Winchelez et Guillaume de Saint-Hélier. L'abbaye de Saint-Hélier devint bientôt si célèbre qu'elle servit de modèle aux abbayes de France.

Il résulte de cette fondation deux faits importants. *Guillaume*

hérite comme parent non né de la chair et du sang; donc, en 1100, la coutume du non-retour au duc, en cas de mort sans héritiers directs, existait; il importe moins de savoir si, selon la loi féodale, le duc avait joui pendant an et jour du revenu du fief. Quoi qu'il en soit, la propriété libre était un fait, puisque le droit de succession était reconnu. L'acte qui, dit-on, porte : « Guilleilmus *filius* Hamonis » n'est pas l'acte de donation. Il est certain que Guillaume Hamon n'était pas le fils, mais le parent, selon les divers textes des donations faites par le duc qui se rapportent à la fondation.

Barneville cède des fiefs : voilà la mouvance, car le droit de vente emporte le droit d'achat. Il cède la tenure et peut-être la vend : donc le *bail,* c'est-à-dire la forme qui avait remplacé l'*alleu,* était comme l'alleu lui-même une véritable propriété, dans les îles ; la saisine était l'acte de transfert ou de vente, emportant payement d'hommages.

Nous pouvons donc fixer déjà l'état social et administratif des îles : vingteniers et centeniers, magistrats paroissiaux faisant exécuter les lois d'administration ; enfin, judiciairement, les juges populaires élus. A cette commune complète, si l'on adjoint un vicomte, protecteur, grand juge, représenté dans chaque île par un prévôt, on aura presque exactement l'état actuel, image de l'état franc et gallo-romain. Constatons encore que, lorsque Henri livra la bataille de Tinchebray en 1106, il avait avec lui des chevaliers, des seigneurs français et anglais, et des mercenaires de l'Anjou et du Poitou ; à peine quelques vassaux de ses fiefs et les suivants d'armes de quelques barons. Les insulaires ne coopéraient pas de leur sang à ces guerres continentales. Ce fait capital résulte de toutes les chroniques du temps.

Le mouvement de renaissance que Henri Beau-Clerc imprima au Cotentin gagna l'archipel; mais, comme le son s'affaiblit par la distance, les îles éloignées n'offrent qu'un vague écho de cette ère de splendeur artistique. Déjà en 1111, on consacrait à Guernesey l'église de Saint-Samson; le Vale (1117). A Jersey s'élevaient l'église Saint-Brelade (1111); Saint-Martin (1117). De 1125 à 1130, on inaugura Saint-Clément et Saint-Ouen. Ces dates seront

différentes si l'on se rapporte à l'époque de la fondation des églises; la date de leur consécration nous paraît plus importante, car elle montre qu'en trente ans à peine le travail fut terminé.

Il fut institué des dimes ecclésiastiques plus que suffisantes pour l'entretien de ces édifices, dont l'évêché de Coutances, l'abbaye de Caen, Saint-Sauveur-le-Vicomte, le Mont Saint-Michel, Cherbourg, Caen, Montévilliers, avaient une part. De ces donations et de ces parts de dimes, la plus importante s'élevait à trente-cinq livres! La nomination aux bénéfices et aux cures était passée du roi de France au duc de Normandie; le duc-roi la céda aux évêques, aux monastères; des monastères, elle passa à de simples curés. Cet émiettement de l'autorité ecclésiastique amena des abus qui finirent par le ridicule. L'évêque de Coutances, qui avait seul le droit d'*induction*, ne l'exerçait pas ou acquiesçait, tandis qu'il y avait souvent deux titulaires, ou qu'au cas de refus il n'y en avait plus du tout. Cet état anarchique de l'Église dura deux siècles!

C'est à cette même époque, sous Henri Beau-Clerc, que l'on fait généralement remonter la venue des seigneurs de la côte dans les îles. On en donne pour preuve la déclaration faite d'une cession par Carteret à Guernesey, d'un autre Carteret à Jersey; des Paisnel et des Lemprière. Cette assertion est hasardée; les documents invoqués ne prouvent rien. Ces déclarations pouvaient avoir été faites, en terre ferme, dans leurs manoirs, et expédiées par leurs chapelains, exactement comme celles faites antérieurement, car rien ne distingue les dernières des premières. Il faut reconnaître, d'autre part, que le Cotentin et la Normandie étant, à cette époque, brillants et prospères, les seigneurs avaient moins de raisons que jamais pour aller habiter des îles éloignées de la cour et pour quitter des fiefs importants, avec de beaux manoirs et des défenses, tandis que leurs propriétés insulaires étaient sans valeur. Il est vrai que nous avons la preuve authentique de l'établissement à Aurigny d'un *dominus insulæ*, seigneur de l'île tenant une terre à champart; même en ce cas, le *dominus insulæ* pouvait être tenant pour une abbaye, comme l'usage en existait depuis longtemps.

Les îles de la Manche étaient peu habitées, et auraient été

presque ignorées sans les archives ecclésiastiques, parce qu'elles étaient en dehors de la politique par situation. Sous la période gallo-romaine, nous avons vu les îles tirer leur importance de leur situation géographique; maintenant, le commerce a pris une autre voie; les îles sont presque désertes. Il nous faut attendre encore un siècle avant qu'elles reprennent peu à peu une importance réelle. Alors les documents ecclésiastiques seront moindres, mais les documents royaux, ducaux et féodaux commenceront à paraître, plus nombreux et plus sérieux.

Henri se souvint de Jersey, et l'on reconnaît la préoccupation d'un roi lettré dans l'établissement d'une école à Saint-Hélier. Le *magister* ou le maître d'école *Mauger* tenait à fief, à tenure à bail, la terre de Crapaudouet. On ne sait si cette école fut fondée à cette époque, ou si elle reçut seulement à ce moment une confirmation de tenure ou une libéralité royale. On a pu adopter la version d'une fondation faite par saint Marculf au même lieu, enrichie par Henri Beau-Clerc au douzième siècle. L'église de Sainte-Marie d'Aurigny fut donnée par le roi à l'abbaye de Cherbourg en 1122, et en 1143 elle fit retour à l'évêché de Coutances, ainsi que l'avait jadis ordonné Guillaume le Conquérant.

Henri Beau-Clerc, comme roi d'Angleterre, fut habile; dès les débuts de son règne, il accorda la fameuse charte qui est considérée comme la base des libertés anglaises. Il promettait au clergé de respecter ses droits et ses revenus; aux barons, qu'il ne ferait pas trop peser sur eux sa main royale; au peuple, il garantissait les lois d'Édouard le Confesseur; aux habitants de Londres, il donna les droits de *cité ou corporation*.

Après avoir guerroyé pendant dix ou onze ans, Henri, se sentant vieillir, fit reconnaître son fils Guillaume Adelin comme roi d'Angleterre (1120). Ce jeune homme, à peine âgé de dix-sept ans, venait d'épouser la fille du comte d'Anjou, Foulques. Les fêtes eurent lieu à Lisieux, et aussitôt après les jeunes époux et les principaux seigneurs d'Angleterre s'embarquèrent à Barfleur pour retourner dans leur royaume. Le roi partit le premier, quelque motif insignifiant ayant retardé l'embarquement du fils. Adelin emmenait une foule de seigneurs et de

femmes invités, une folle jeunesse rieuse et déjà très-excitée par de nombreuses libations. Le pilote Thomas Étienne, voulant rattraper le roi, passa, pour raccourcir, dans un lieu très-dangereux; le navire toucha une roche et s'engloutit. Il ne se sauva qu'un garçon boucher qui raconta l'accident; il put passer la nuit sur une épave et fut receuilli le lendemain par des pêcheurs.

On a fait bien des versions sur ce naufrage, sur le lieu, sur les causes et les incidents. On a prétendu que ce n'était pas près de Barfleur, mais bien aux Casquets, que le navire avait touché; on a dit que Étienne, le patron du navire, et ses matelots étaient ivres; que Guillaume, pour leur donner du cœur et des forces, avait fait percer des tonneaux de vin. On a raconté que Guillaume s'était déjà jeté dans un canot avec sa femme, lorsqu'il entendit les cris de sa sœur naturelle, la comtesse de Perche; alors il serait revenu en arrière dans l'espoir de la sauver; mais à peine se trouva-t-il sur le lieu du sinistre, que le canot, envahi par les malheureux qui allaient se noyer, chavira, et tout le monde périt. Quoi qu'il en soit de ces incidents, cent quarante nobles des premières familles d'Angleterre et de France, sans compter les femmes, disparurent en un moment par une nuit de fête, tandis que la lune faisait étinceler une mer calme comme un miroir.

La seule version probable est celle-ci : A l'exception d'Étienne, matelots et passagers étaient perdus d'ivresse. Étienne et le boucher tenaient les deux bouts d'un mâtereau et restaient seuls survivants, épouvantés, ballottés sur le lieu du sinistre. A un moment, le boucher dit à Étienne qu'il venait de voir le roi disparaître sous les flots; alors Étienne, qui avait demandé comme une faveur de conduire le navire, comprit toute la responsabilité de ce naufrage, et, lâchant le mât, il disparut. Telle fut la version du boucher de Rouen en arrivant à terre; tout le reste est de la légende populaire.

Henri Beau-Clerc attendait sur la côte anglaise l'arrivée des joyeux invités de la noce : son fils, sa belle-fille, sa fille naturelle. Trois jours durant il conserva l'espérance; à la fin, personne n'osant lui dire la vérité, on chargea une petite fillette de

lui faire pressentir son malheur. Le roi partit sans parler, et, depuis ce jour, jamais on ne le vit sourire.

Et cependant ce fils, héritier d'un sang féroce, disait, à dix-sept ans, à cet âge heureux où la vie est une fête, où le cœur est généreux et bon, que lorsqu'il serait roi, il voulait atteler le peuple anglais à la charrue comme une bête de somme!

L'héritier du trône d'Angleterre venait de mourir, il surgit aussitôt un nouveau prétendant.

Guillaume le Roux avait laissé un fils, dont Louis le Gros, roi de France, épousa la cause. L'intérêt des rois de France était d'affaiblir par tous les moyens les grands seigneurs féodaux. La guerre se ralluma; elle dura longtemps avec des chances diverses, mais le plus souvent heureuses pour Henri. Louis le Gros semblait même avoir renoncé à soutenir le fils de Guillaume le Roux, qu'il venait de créer comte de Flandre, lorsque le hasard voulut que ce jeune homme fût tué dans une escarmouche (1128). Alors le roi de France et les barons français suscitèrent un soulèvement presque général dans la Normandie. Henri quitta l'Angleterre et arriva avec des forces nouvelles. Depuis vingt ans il fatiguait ses sujets anglais par des levées d'hommes incessantes et des tailles intolérables, pour conserver son patrimoine, son paradis normand. En débarquant, Henri fit fortifier Rouen et ordonna une levée générale. Les barons ne bougèrent pas; la Normandie était aussi fatiguée que l'Angleterre de taxes et de levées. Henri s'adressa au Cotentin, à Néel, à Robert de Caen, seigneur de Thorigny, l'un de ses douze bâtards. Ceux-ci levèrent les campagnes et les bourgs, *li communes,* dit Wace, et Henri, pour porter le nombre des combattants à un chiffre suffisant, comme aussi pour être plus sûr de leur dévouement, leur fit donner des *solidi,* des sous, une solde (Ord. Vital). Le mot et la chose étaient trouvés, le roi eut une armée de *soldats*. Ces gens de pied, le mépris de la noblesse bardée de fer, rencontrèrent la fleur de la chevalerie française au bourg de Théroulde (1124), et les barons furent écrasés par les archers soldés; depuis lors, la chevalerie est condamnée, et les armées de soldats vont devenir la grande force matérielle.

Henri était à Caen quand on lui apprit la victoire. Il n'y crut qu'en recevant les nombreux prisonniers. Alors il devint féroce, et prenait plaisir à faire crever les yeux aux plus nobles. L'un d'eux, qui avait fait des vers satiriques sur les douze bâtards du roi, fut condamné à subir une opération odieuse. Il préféra se donner la mort, en se brisant la tête contre les murs de sa prison, plutôt que de subir cette humiliation.

Henri vieillissait, et il n'avait pas d'héritiers. Sa fille Mathilde était veuve sans enfants; il imagina de se remarier lui-même, mais cette union resta stérile. Alors il pensa à remarier sa fille et la décida à épouser Geoffroy, le fils de Foulques d'Anjou, dont la fille avait péri avec le jeune Adelin dans la *Blanche-Nef*. Mathilde s'empara bientôt de l'esprit de son mari et le poussa à la révolte contre son propre père. La guerre fut soutenue avec ardeur, lorsque, après plusieurs années d'attente, Mathilde eut enfin un fils qui porta le nom de Henri, pour plaire à son grand-père (1133); cette naissance termina la guerre. Comme son père Guillaume le Conquérant, Henri avait vu ses enfants se révolter contre lui.

Le 1er décembre 1135, Henri Ier mourait en Normandie au château de Lyons, empoisonné probablement, ou peut-être d'une indigestion d'anguilles, comme on en fit répandre le bruit.

Henri avait régné trente-cinq ans. Il mourut à soixante-sept; son corps fut transporté de Caen à l'abbaye de Reading. Il laissait sa fille Mathilde héritière de toutes ses possessions, pendant la minorité de son petit-fils.

CHAPITRE IV

BLÉSOIS, NORMANDS ET ANGEVINS; LES BAILLIAGES INSULAIRES

Étienne, comte de Boulogne, roi d'Angleterre, se fait couronner. — Geoffroy d'Anjou envahit la Normandie. — Étienne en Normandie. — Trêve signée. — Mathilde soulève l'Angleterre. — Geoffroy envahit la Normandie, s'empare du Cotentin et des îles. — Assassinat de Roger de Saint-Sauveur. — Le Cotentin se soulève. — Jourdain Tesson chef de la ligue. — Geoffroy conquiert la Normandie. — Robert de Valmont envoyé spécial dans les îles. — Rapport perdu. — Henri, fils de Mathilde et de Geoffroy, en Écosse. — Dix-sept ans de famines et de guerres civiles. — Henri d'Anjou épouse Éléonore de Guienne. — Étienne meurt, Henri lui succède (1154). Henri II établit les bailliages insulaires (1176). — État des îles. — Henri se fait justicier. — Meurtre de Thomas Becket. — Le fils de Henri II se réfugie chez le roi de France, qui déclare la guerre. — Henri le *Jeune* fait la guerre à son père Henri le *Vieux*. — L'abbaye de Saint-Hélier transportée en France. — Les biens ducaux dans les îles, en 1185. — Henri II meurt (1189). — Henri, son fils, meurt de maladie. — Geoffroy tué dans un tournoi. — Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre (1189).

La succession de Henri Ier était ouverte; son fils était mort dans le désastre de la *Blanche-Nef;* le fils de son frère Robert Courte-Heuse avait été tué dans une escarmouche; la couronne revenait de droit, ainsi que le duché, à Mathilde, fille de Henri, veuve de l'empereur d'Allemagne, remariée à Geoffroy d'Anjou. On ne reconnaissait pas en Angleterre l'axiome salique : *Le royaume ne peut aller à la femelle.* Mathilde, qui se faisait appeler l'*Emperesse,* avait été reconnue du vivant de son père par les barons. Le droit était pour elle, mais le droit était peu en 1135; sous le règne de la féodalité, la force était tout. Voici ce qui arriva.

Guillaume le Conquérant avait eu une fille, Adèle, qui avait épousé le comte de Blois. Elle eut trois fils. L'aîné, Thibaut,

succéda à son père comme comte de Blois; le second fut fait comte de Boulogne-sur-Mer; le troisième était évêque de Vinchester. Le comte de Boulogne, Étienne, apprit le premier, étant le plus près d'Angleterre, la mort subite de son oncle; il n'hésita pas, et avec le concours de son frère l'évêque et de quelques hauts prélats anglais, il se fit couronner à Westminster le 15 décembre. Il n'avait pas perdu de temps, son oncle était mort le 1er. On peut juger, par ce fait, de l'indifférence du peuple, de la nation. Mathilde, de son côté, fit diligence et arriva en Normandie vers la fin de décembre; son mari la suivait de près, prenant Domfront, Exmes, Argentan. Cela fait, il marcha sur Rouen. Il s'agissait de prendre d'abord la Normandie. Les Angevins, qui détestaient les Normands, se mirent à piller comme en pays conquis. Les communes, les bourgeois, les manants, voyant que les barons de Normandie profitaient de la guerre de succession pour piller, voler, augmenter leurs possessions, et n'avaient nulle envie de repousser l'ennemi, les hommes du peuple prirent donc les armes, marchèrent contre Geoffroy d'Anjou, et, comme à Théroulde, du premier choc ces manants écrasèrent sept cents hommes d'armes. Les Angevins prirent la fuite. Dès lors, en Normandie, Étienne représentait le parti normand, Geoffroy était l'ennemi. Mathilde, si elle voulait régner, devait conquérir son royaume.

Étienne, raffermi sur le trône d'Angleterre, équipa une flotte et débarqua en mars 1137 à la Hougue-Saint-Waast. Suivant leur intérêt, les barons prirent parti, tantôt pour les Angevins, tantôt pour le duc de Normandie. On vit clairement leur politique intéressée, leur esprit déplorable de rapines, car ceux qui n'avaient pas d'opinion pillaient tour à tour chacun des partisans de la succession de Henri Ier. Étienne et Geoffroy furent tellement abandonnés, trahis par leurs vassaux, que l'un étant à Lisieux, l'autre à Caen, par lassitude, dégoût, ils firent une trêve de trois ans, et chacun d'eux s'en retourna chez lui.

Avant de quitter la Normandie (1137), Étienne donna à Roger de Saint-Sauveur la vicomté du Cotentin et des îles.

La trêve n'eut aucun effet; les chefs étaient partis, mais les barons étaient plus libres; ils continuaient la guerre pour leur

compte. Geoffroy rentrait en Normandie un an après. En l'absence d'Étienne, retenu en Angleterre par la guerre civile soulevée par Mathilde, les chances de Geoffroy augmentèrent ; alors toute la chevalerie du Cotentin et les principaux d'entre les hauts barons passèrent au comte d'Anjou. Roger de Saint-Sauveur, les frères de la Haye-du-Puits et quelques seigneurs restèrent fidèles à la cause d'Étienne. Beaudouin de Reviers, Jourdain Tesson, Estienne de Grandville, les deux frères de Bohon, Guillaume de Verville, tous fieffés dans les îles, se joignirent à Geoffroy. Après trois ans de luttes, le Cotentin fut soumis et occupé par les Angevins (1141). Les îles le furent-elles? Rien ne l'indique. Un seul indice semble prouver que les Angevins n'y mirent pas le pied. Apprenant la défaite d'Étienne à Lincoln et sa captivité, Geoffroy d'Anjou, accompagné cette fois de son jeune fils Henri, envahit le Cotentin, prit Pontorson, Avranches, Saint-Hilaire. Ces points seuls sont cités. Du fait de la prise d'Avranches, de Pontorson, de Saint-Hilaire, du siége de Coutances surtout, on peut conclure que les îles n'avaient pas été occupées à cette époque, car il en eût été fait mention, et comme la guerre finit par la prise de Coutances, les îles ne furent pas occupées postérieurement.

Roger de Saint-Sauveur et l'évêque de Coutances avaient concentré leurs forces dans Saint-Lô et Coutances. Roger et l'évêque n'étaient secondés que par les deux frères Raoul et Richard de la Haye-du-Puits. Saint-Lô fut rendu après deux jours de siége, et Coutances n'essaya pas de se défendre ; Roger était sorti de la place, et, avec le concours de quelques amis, il continua la résistance. Tant qu'il y avait espérance, il ne voulait pas se rendre ; le roi pouvait venir avec des forces nouvelles et rétablir la fortune. Geoffroy le fit assassiner par des bandits qui le renversèrent de cheval, le percèrent de coups de poignard et refusèrent une rançon énorme qu'il leur offrait. Ainsi mourut le dernier des Néel de Saint-Sauveur (1141). Il y avait près de deux cents ans que, sauf quelque légère interruption, la vicomté des îles était restée dans la famille. Roger laissait une fille, Lætitia ; elle épousa Jourdain Tesson, qui succéda à Roger Néel comme vicomte de Saint-Sauveur, du Cotentin et des îles.

Les sires de la Haye-du-Puits, après la mort de Roger, continuèrent la guerre. Tesson se joignit à eux et servit sous leurs ordres. Ils commandaient à Cherbourg quand Geoffroy en fit le siége. L'un des frères fut fait prisonnier; le second refusa de se rendre, prit un bateau et essaya de gagner les îles; chassé par la tempête, il fut saisi en mer par des pirates bretons. C'est alors qu'il fit vœu, s'il recouvrait la liberté, de fonder un monastère. C'est l'origine de la célèbre abbaye de Blanche-Lande, qui tenait des dîmes et des fiefs dans les îles aumônés par le fondateur. On connaît un acte de confirmation des donations émanant du frère de la Haye, qui avait recouvré sa liberté, et celles données antérieurement à l'abbaye de Saint-Sauveur. Les dîmes reposaient sur Saint-Martin de Gouray, à Jersey, et sur l'église Saint-Médard. La charte est signée : Pierre de Montsorel et Guillaume de Barneville.

Les Angevins, redevenus maîtres du Cotentin, remplirent le pays de meurtres, d'incendies; mais, comme ils n'avaient pas de vaisseaux, les îles furent encore une fois préservées de tant d'horreurs.

Un an après, vers 1144, Geoffroy conquit toute la Normandie; cependant il ne se fit jamais reconnaître comme duc, et il est probable qu'il la posséda et gouverna en qualité de régent pour le roi Étienne.

C'est à ce moment (1145) qu'il convient de placer l'envoi d'un ambassadeur dans les îles. On se souvient que les Mérovingiens avaient envoyé des fonctionnaires militaires, ecclésiastiques, judiciaires, formant une sorte de commission mixte chargée de faire des rapports aux rois neustriens. On se souvient également que les Carlovingiens avaient envoyé des *missi dominici*, soit seuls, soit en commission. Depuis Rollon jusqu'à Guillaume, le vicomte de Portbail et du Cotentin put facilement informer le duc, étant sur les lieux. Guillaume, devenu roi d'Angleterre, comme ses successeurs, résida en Normandie; il est donc probable que les îles, à l'exception de l'état des propriétés ducales, ne furent l'objet d'aucune enquête; cependant nous savons que la couronne d'Angleterre avait conservé l'emploi de juges ou commissaires itinérants. Geoffroy, en sa qualité

de régent de Normandie, pour faire constater l'état des fiefs dans les îles, mais surtout pour se rendre compte de l'importance militaire et politique de l'archipel, y envoya Robert de Valmont (1145). C'était l'un des plus puissants seigneurs de la Normandie, à ce qu'il paraît, et fort versé dans l'administration et la guerre, puisqu'il fut chargé de faire un rapport général sur l'état administratif, financier, militaire et judiciaire des îles. Ce rapport n'a jamais été retrouvé. La seule indication positive qui nous reste, c'est que les habitants des îles furent dispensés encore une fois du service militaire, sauf le cas où le duc voudrait faire une descente en Angleterre.

C'est à Robert de Valmont, s'il faut en croire un écrivain guernesiais consciencieux, qu'il faut attribuer l'élévation du château Cornet et de la tour Beauregard. Cependant, il ne sera fait historiquement mention d'un travail sur l'islet que plus d'un siècle après.

Le fils de Geoffroy étant devenu majeur, son père lui donna l'investiture du duché de Normandie, dont il était régent pour le roi d'Angleterre (1150). Étienne voyait le royaume devenir la proie de la guerre civile; Mathilde soufflait la rébellion. Les châteaux de la noblesse étaient de vrais repaires de larrons, et des lieux d'orgie. Les barons en sortaient de nuit et de jour pour piller les moindres villages et même les villes. Ils mettaient les captifs à la torture pour se faire révéler des trésors enfouis; s'ils n'avaient rien, ils les réduisaient en esclavage de fait. Pour comble de malheurs, le roi Étienne venait d'être fait prisonnier, et au moment où Mathilde, l'emperesse, était reconnue reine à Winchester, les habitants de Londres se révoltèrent; celle-ci, la fortune changeant, repartit pour la Normandie. Son fils, le prince Henri, débarqua bientôt en Écosse, et la guerre civile devint générale.

Les résultats de la compétition au trône furent si terribles pour l'Angleterre, que nous ne pouvons les passer sous silence. La terre devint inculte, une mortalité effrayante affligea la population ruinée, et la plus atroce famine affecta tellement la nation, que les spoliateurs eux-mêmes manquaient du nécessaire au milieu de leurs richesses. Le clergé était en possession de la

fortune mobilière, et ses immenses terres étaient improductives. Son immoralité égalait celle des hauts barons. Un contemporain, Eœdmer, a pu dire : *Les prêtres, en Angleterre, étaient plutôt loups que bergers*. Et ce royaume était réduit à ce degré de misères parce qu'un prétendant voulait détrôner un usurpateur ! Les barons menaient ces prétendants qu'ils auraient pu anéantir, et prenaient parti tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, indifférents du résultat final, soucieux seulement de maintenir le principe monarchique, base de tout l'échafaudage féodal. Ces horribles calamités durèrent seize ou dix-sept ans. Les îles en ressentirent le contre-coup. Déjà les guerres du Cotentin y avaient causé des famines ; celle de 1104 avait eu pour conséquence une grande mortalité ; mais la famine de 1149 fut si épouvantable, qu'on y mourait de faim par centaines et que, sur la côte même, les seigneurs avaient peine à se procurer un peu d'avoine pour faire du pain. On vendait de la chair humaine, des cadavres frais sur les étals de boucherie à Coutances ; dans les îles, on mangeait des glands et des racines.

Éléonore, fille du dernier duc d'Aquitaine, avait épousé, à quinze ans, Louis VII, roi de France, qui réunit ainsi à la couronne la Guienne, la Gascogne, l'Anjou, la Saintonge et le Poitou (1137). Elle se conduisit si mal, que le roi demanda le divorce au concile de Beaugency et l'obtint (1152). Six semaines après, Éléonore épousait Henri, fils de Mathilde l'emperesse et du duc d'Anjou, lui apportant en dot la Guyenne, la Gascogne, la Saintonge et le Poitou. Or, Henri venait de prendre la Normandie, et était en train de conquérir l'Angleterre. Louis VII, en divorçant avec Éléonore, avait donc accompli la plus grande faute politique du moyen âge. Il fallut à la monarchie française trois cents ans de luttes presque incessantes pour reprendre la dot d'Éléonore, que Henri II, par un simple mariage, avait apportée à l'Angleterre. Henri eut bientôt contre sa femme les mêmes griefs que son prédécesseur, mais il se garda bien de divorcer.

Cependant, Étienne de Blois, roi d'Angleterre, avait perdu son fils (1152), et Henri II venait de remporter, à Malmesbury (1153), un avantage considérable sur Étienne. Henri était

devenu, par son mariage inespéré, un prétendant propre à exalter l'orgueil des Anglais, et les hauts barons, voyant qu'il y avait pour eux un avantage considérable à placer sur le trône d'Angleterre le possesseur d'un quart du territoire français, entamèrent des négociations qui aboutirent. Il fut décidé qu'Étienne régnerait paisiblement jusqu'à sa mort, et que Henri lui succéderait. Un an et demi après (1154), Étienne mourait, après une courte maladie. L'histoire impartiale doit dire qu'Étienne fut le plus honnête, le moins cruel des souverains de son temps. Si son règne, à cause de son usurpation, fut pour l'Angleterre une époque de désastres, il eut pour les îles une importance considérable, comme consécration de leur constitution politique.

Nous avons vu que Geoffroy, mari de Mathilde et père de Henri II, avait conquis la Normandie et fait investir son fils de la duché, en 1152. Nous avons vu également que, dès 1145, il avait envoyé Valmont dans les îles, comme *missus dominicus*. Obligé de gouverner l'Anjou et le Maine où il résidait, sa femme et son fils guerroyant en Angleterre, Geoffroy, soit comme duc, soit comme régent, gouvernait aussi la Normandie. Il avait eu pour ennemis acharnés dans le Cotentin les vicomtes de Saint-Sauveur, les de la Haye. Il ne pouvait laisser à l'un d'eux la vicomté du Cotentin et de l'archipel. C'est alors qu'important de l'Anjou, non une institution nouvelle, mais un mot nouveau, il changea les juges itinérants en juges sédentaires, ayant sous leur juridiction un territoire limité. Ce territoire était la *baillie* ou *bailliage*, c'est-à-dire la contrée baillée, donnée à un magistrat, qui prit le nom de *bailli*; cette charge était noble, et le titulaire portait l'épée. Il y eut des grands et des petits bailliages. Le grand bailliage du Cotentin fut divisé en trois petits bailliages continentaux, Gavray, Coutances, Cérences ; les îles eurent chacune leur petit bailli. Le grand bailli du Cotentin était Osbert de la Heuze. La vicomté du Cotentin et des îles devint un simple titre honorifique, donné à un frère bâtard d'Étienne. On désignait indifféremment les baillis sous le nom de *ministri* ou de *baillis*; le mot français a prévalu.

Les attributions des baillis étaient fort complexes, car elles

comprenaient l'administration civile, judiciaire, politique, tout enfin, sauf le commandement militaire. Ils levaient les rentes et versaient à l'échiquier de Normandie. Ils étaient l'œil et le bras du prince; ils furent choisis d'abord parmi les anciens juges itinérants ou *ministri* ou *commissaires*. Sous le grand bailli Osbert de la Heuze, les îles ayant été divisées, Jersey en trois bailliages, Guernesey en formant un seul, il y eut quatre baillis : Groceio, Goireio, Crapaudouet, Grenesey. Roger Goudel était bailli pour Grosnez; Gislebert de la Hougue, pour Gorey; Richard Burnouf, pour Crapaudouet. Gislebert de la Hougue était aussi bailli pour Guernesey et chargé de payer pour le château du Lierre, Waldin, Paisnel, et aussi la ferme de Empête-Raie. Le tout produisait quatre cents livres.

En ce qui concerne Aurigny, il n'y eut pas de baillie. Le roi-duc en partageait toujours le *champart* avec le chapitre de Coutances.

Il ne faudrait pas croire que cette organisation, que tant de siècles ont depuis lors confirmée dans son nom et dans sa forme, fut une innovation; loin de là. Ce fut simplement la concentration sur lieu de l'ancien système établi jadis à Pierre-Pont, puis à Coutances, qui avait pour inconvénient majeur l'éloignement et la séparation. Rien de changé dans l'organisation municipale. Peu à peu, nous verrons les modifications des bailliages s'opérer sans qu'il soit porté atteinte à la base antérieure, qui était l'administration des îles par les communes ou paroisses.

En faisant remonter à Henri II, duc de Normandie, l'institution des bailliages, nous devons toutefois reconnaître que le duc Geoffroy d'Anjou, son père, supprima le fisc de Pierre-Pont, l'ancien fisc romain. C'est donc sous son gouvernement, et à cause de l'état d'hostilité formelle des seigneurs du Cotentin et des îles, que fut établi ce que Glanville appelle les *bénéfices de la clémence du prince,* c'est-à-dire une organisation judiciaire. Les cours ecclésiastiques furent réduites à la connaissance des affaires des ordres religieux, l'administration du serment, les testaments. Les cours de chevalerie furent réduites aux affaires de féodalité et à une sorte de basse justice de paix seigneuriale, pour les contestations entre les seigneurs et les

tenanciers. Il est logique de penser que Henri II, qui fut très-préoccupé de justice, compléta l'œuvre de son père, et qu'il ne réduisit pas les compétences des cours ecclésiastiques et de chevalerie sans instituer un tribunal pour connaître des causes qu'elles ne pouvaient plus juger. Il faut noter aussi que les baillis étaient établis en Anjou depuis longtemps déjà, et il ne faut pas s'étonner de voir cette institution angevine offerte aux populations normandes, soit par le comte d'Anjou, soit par son fils, comme don de joyeux avénement, destiné à leur donner une grande popularité. L'institution des baillies, d'après un document certain et irréfutable, est de 1176. (*Spelman Codex,* ad ann. 1176. *Le Grand Coustumier,* chap. x. Matth. Pàris, ad ann. 1176. Dupont, p. 357.)

Dans un document historique, on trouve cependant une date antérieure à celle de 1176. En effet, vers 1150-1153, Henri ordonna la révision des fiefs de Normandie; il est vrai que ce livre ne fut terminé qu'en 1172. Il porte le nom de : *Livre rouge de l'échiquier*. Il dit que *le comte et le vicomte ne sont que des dignités honorifiques remplacées par la baillie dans les îles*. C'est à cette époque (1158, 1159) qu'il faut rapporter le rachat du service militaire. Afin de ne pas fatiguer les paysans, ou molester les seigneurs, Henri donna aux barons la faculté de rachat, le droit de *scutage*. Soixante sous d'Anjou rachetèrent les seigneurs de haubert des îles. Ce fut encore Henri qui plus tard (1161) prescrivit aux *communes* de se pourvoir d'armes pour veiller à leur sûreté. C'est l'origine des milices insulaires. Henri, comme son père, avait éprouvé le peu de résistance des armées féodales, et les enseignements de Tinchebray et de Théroulde ne furent pas perdus pour lui. Il s'appliqua donc à former des armées soldées permanentes, et n'emmenait en guerre que quelques barons dévoués à sa personne. Il n'exigea des milices des communes que le serment de fidélité, mais direct, c'est-à-dire sans tenir compte du seigneur féodal. On reconnaît à ces actes un politique habile, cherchant à armer le pouvoir et le peuple et à désarmer la féodalité.

Les îles n'avaient pas cessé d'être aumônées à des corpora-

tions religieuses. En 1155, 1156, le Mont Saint-Michel rentra en possession de Lihou et Jethou. Le pape Adrien se donna la peine de consacrer par une bulle toutes les concessions insulaires du Mont. L'abbaye de Saint-Sauveur étant patronne *ab antiquo* de la ferme de Pierreville, à Jersey, le Mont obtint l'autorisation de bâtir une chapelle sur ce fief. En 1158, le Mont obtint encore de Guillaume Péchenot la terre de la Perelle, à Guernesey.

Richard d'Ouville (1159) aumôna la dîme de son fief de Méré et de Saint-Pierre du Désert, en l'île de Jersey, plus un acre de terre auprès de la chapelle de la *Male-Nuit.* (Il existait déjà un prieuré à *Bonne-Nuit.*) Un manuscrit du Mont Saint-Michel fait mention, à cette même date (1159), d'une chapelle Saint-Grégoire, à Guernesey, pour laquelle un clerc fut institué par l'abbé. Le jeune Henri, dès 1153, après son investiture comme duc de Normandie, avait aumôné l'île de Herm à une corporation religieuse libre, et cette ordonnance sans date porte la signature : *Dux Normanniæ et comes Andegaviæ.* Henri n'était donc pas encore roi d'Angleterre. Quelques années auparavant l'église de Torteval avait été érigée à Guernesey (1139).

Nous omettons à dessein les donations qui n'indiquent pas les noms insulaires de lieux ou de personnes et aussi celles qui s'annulent, se contredisent, ce qui montre l'état de trouble extrême de la société à cette époque. Nous omettons encore les minutieuses déclarations de dîmes, les transferts de rentes, les fondations de petites chapelles ; il suffira de dire, pour montrer le peu d'importance des îles, que Jersey, à cette époque, produisait 6,222 livres 8 sous 11 deniers ; Guernesey, 1,064 livres 4 sous 4 deniers. Certes c'était peu ; et comment s'en étonner? Les trois quarts de la surface totale des îles appartenaient au clergé. On sait ce que produisent les terres appartenant aux ordres religieux. Jersey avait soixante prieurés et chapitres, au moins une demi-douzaine de couvents et douze églises. La population était au-dessous de quatre mille âmes. Guernesey, quoique de moindre étendue, n'ayant peut-être pas deux mille âmes, ne le cédait pas, en nombre de fondations ecclésiastiques, à Jersey ; pas un îlot qui ne fût propriété eccle-

siastique relevant du Mont, de Saint-Sauveur, Marmoutiers, Cherbourg, Fontenelle, Lessay.

Les seigneurs de la côte faisaient gérer leurs fiefs insulaires par des *prepositi,* leur connétable ou leur prévôt ; les abbés imitaient le seigneur. Il paraît probable cependant qu'en 1180, Philippe de Carteret et Jourdain de Barneville vinrent s'établir dans les îles, car ils sont taxés à un homme d'armes, à moins de payement du scutage, sur le livre rouge. Les seigneurs normands qui possédaient des terres qu'ils n'occupaient pas dans les îles, payaient dans le Cotentin où ils avaient leur domicile.

Dans les nombreux documents que le règne de Henri II fournit, on peut voir figurer avec une certitude historique parfaite la désignation *commune,* les mots *bourgeois, milices, centeniers, vingteniers,* etc., etc. Cette vieille institution romaine, que les îles ne reçurent certainement pas des Normands ni des Saxons, ces désignations communales, étaient oubliées en France, et ces fonctions supprimées, depuis les successeurs de Charlemagne. Les îles avaient conservé les mots et la chose avec amour, comme la sauvegarde de leurs immunités, de leurs *franchises* séculaires.

Henri II avait été sacré en Angleterre, en 1155; il établit immédiatement des tribunaux pour juger tous les usurpateurs et exacteurs de la fortune et des terres, pour connaître des abus exercés par les vicomtes sur les tenants et paysans. Il ordonna de raser tous les châteaux qui s'étaient élevés sans autorisation sur le sol anglais, durant les dix-sept ans de guerre civile; il décréta une monnaie *loyale,* uniforme pour tout le royaume, privilége exclusif du souverain; enfin il prit des mesures pour la protection de l'agriculture et du commerce. Si le programme ne fut pas rempli entièrement, il le fut en partie, et les barons, reconnaissant dans le roi un homme ayant de l'énergie et de la volonté, s'inclinèrent; ils rentrèrent dans leurs châteaux, et pour un certain temps ne bougèrent pas.

Henri II, dit Plantagenêt (surnom de son père qui portait, au lieu de plumes, une plante de genêt à son cimier), appliqua en Normandie les principes politiques qu'il venait d'inaugurer en Angleterre; les seigneurs normands plièrent sous sa volonté.

Il fit des largesses au clergé, et diminua en échange la puissance judiciaire des cours ecclésiastiques. En Angleterre, le clergé ne voulut rien céder ; le roi fut inflexible. Comme l'exercice de l'autorité lui avait rendu toute résistance insupportable, il devint violent, et dans un accès de colère il fit assassiner Thomas Becket. Il essaya, par des largesses nouvelles, d'effacer la terrible impression produite par ce crime ; ce fut en vain. Bientôt, pour s'étourdir, donnant un libre cours à ses penchants, il devint licencieux et se livra à la plus révoltante débauche. La conséquence fut la ruine du trésor et une faiblesse pour le clergé, qui ne s'explique que par la nécessité de se faire pardonner.

A Guernesey, trois églises furent bâties sous le règne de Henri II : Saint-Sauveur, la Forest et Saint-Pierre-dans-le-Bois. Il fit au clergé anglais et normand des donations immenses.

Henri II, devenant âgé (on l'appelait le Vieux), en arriva à vouloir séduire la femme de son fils Henri. Le chroniqueur *officiel,* Pierre de Blois, raconte :

« On doit partir, les chariots sont attelés ; tous murmurent à l'envi, car on apprend que le roi a dormi jusqu'à midi ! On s'adresse aux filles de joie, aux taverniers, pour savoir le moment où le roi se mettra en route, car cette classe de courtisans connait les arcanes du palais. La cour est suivie d'histrions, de joueurs de dés, de courtisanes, de confiseurs, cabaretiers, vauriens, bateleurs, barbiers, etc., etc. »

Henri le Jeune, pour soustraire sa femme à son père, s'enfuit avec elle chez le roi de France, Louis VII, son beau-père. Celui-ci saisit cette occasion pour déclarer la guerre au détenteur de l'Anjou, de la Guienne, de la Gascogne, de la Normandie, de la Bretagne, et, fait singulier ! il trouva pour auxiliaires une foule de seigneurs normands. Pour comble de honte, et comme pour montrer l'absence de sens moral de cette race de princes, la propre mère de Henri le Jeune, la vieille Éléonore de Guienne, se ligua avec son fils contre son époux Henri II, qui eut donc contre lui sa femme, son fils aîné et deux plus jeunes fils, Geoffroy et Richard, la moitié de ses vassaux ; qu'on y joigne sa bru, sa plus cruelle ennemie.

Comme Étienne, comme Guillaume, il vécut assez longtemps pour voir sa famille tournée contre lui.

En 1173, le signal de la guerre fut donné par Henri le Jeune. Henri le Vieux se réveilla, et prenant en main, avec une énergie remarquable, le commandement suprême, suivi de ses barons du Cotentin et de ses troupes, il guerroya sagement jusqu'à ce qu'il pût vaincre le roi de France en recrutant des mercenaires. Henri, en 1175, avait remporté des avantages marqu és.

Louis VII, fatigué de solder tout le monde, licencia ses troupes, et la paix fut faite (1175). Henri le Jeune vint implorer le pardon de son père qui l'accorda, mais le roi fit arrêter la vieille Éléonore, sa femme, et la fit emprisonner comme conseillère de la révolte de son fils.

La paix dura huit ans. Henri donna le gouvernement de la Normandie à son fils (1181).

Quelque temps après (1184), un acte de bon plaisir de la part du duc fut une calamité pour Jersey. Nous avons parlé de la fondation du monastère de Saint-Hélier, par Hamon aux Dents. Ce monastère était devenu fort riche, fort célèbre, et méritait ces deux honneurs, car il était reconnu comme le modèle des abbayes normandes. La règle et la discipline y étaient mieux observées que partout ailleurs. Ce qui devait le servir fut la cause de sa ruine. Mathilde, l'*emperesse,* revenant d'Angleterre en Normandie, ayant été assaillie par une tempête, fit vœu, si elle revoyait la terre, de bâtir une abbaye au lieu du débarquement. Lorsque le patron du navire aperçut la pointe de Cherbourg, il s'écria en patois normand : *Kante, royne, vechin la terre!* De là l'abbaye du vœu, dite de *Chantereine*. Or, l'emperesse avait aussi fondé une maison à Cherbourg, et deux abbés s'en disputaient la direction pour leur obédience : l'abbé de Saint-Victor de Paris et l'abbé d'Arvoaise en Artois, maisons mères de l'ordre. Saint-Hélier relevait de la maison mère d'Arvoaise. Bientôt, les moines de l'abbaye de Cherbourg s'étant livrés à des excès déplorables, on fut obligé, pour y mettre fin, d'y envoyer Roger, supérieur de l'abbaye de Saint-Hélier. Il réussit complétement, mais après sa mort les moines reprirent leurs anciennes mœurs. Alors l'archevêque

de Rouen s'adressa à Benjamin, abbé de Saint-Hélier, pour ramener de nouveau le bon ordre, la discipline et la continence dans l'abbaye de Cherbourg. Ce prélat eut l'idée de réunir les deux maisons. Mathilde et Henri II s'associèrent à ce dessein et le réalisèrent; il fut établi que cinq moines seulement resteraient à Saint-Hélier, et que le surplus des revenus nécessaires à leur entretien serait reporté sur l'abbaye de Cherbourg, sous l'obédience de Saint-Victor. L'élément de lumière, de vie, que possédait l'île de Jersey s'évanouit, et cette grande maison devint le *prieuré de l'Islet*.

Cette mesure prouve une fois de plus combien les îles étaient indifférentes aux rois-ducs, et avec quel sans façon ils traitaient les intérêts des insulaires. C'est à cette conduite des ducs, qui jetaient en pâture aux appétits du clergé les terres de l'archipel et méprisaient ces ilots éloignés, qu'il faut attribuer la haine des insulaires contre les Normands; cette haine dure encore. La population toute normande de l'archipel emploie l'épithète *normand* comme une injure. C'est le sentiment qui va expliquer la séparation des îles d'avec la Normandie, séparation qui aura lieu à la première occasion.

Un recensement des fiefs ducaux fait en 1185 dans les îles fournit quelques détails. Nous avons aussi des documents privés qui montrent l'éternelle mouvance des donations. Un nommé Ranulphe est donataire d'une terre à l'église Saint-Hélier; Guillaume de Hasnière donne à Saint-Clément un *minot de froment;* Eudes de Sottewast donne une *carruée* dans Saint-Clément pour la chapelle. Ont signé : Richard, évêque de Coutances; Jourdain Tesson, vicomte de Saint-Sauveur; Richard de la Haye; Enjuger de Bohon; Osbert de la Heuze, grand bailli. Pour Guernesey : confirmation du don fait à l'abbaye de Saint-Sauveur par Bouteillier, de la terre *Vieille-Grange*. Nous avons aussi des actes de Richard Polet, de Jourdain de Barneville. C'est à cette même époque (1185) que remonte la concession faite par Renaud de Carteret, *habitant Jersey,* du patronage de l'église Saint-Ouen. Ce Renaud était le cousin du Philippe de Carteret qui, auparavant, était intervenu dans la fondation de ladite église, maintenant terminée et patronnée par Renaud.

Ce même Philippe avait aussi fait relever l'église de Torteval de Guernesey.

Henri II avait quatre fils : l'aîné, Henri III ; le second, Richard, qui fut surnommé Cœur de lion; le troisième, Geoffroy; le quatrième, Jean, qui prendra le nom de *Jean Sans terre*. Jean avait été envoyé en Irlande par son père, avec mission de rattacher à l'Angleterre cette récente conquête. Le jeune prince fut bientôt rappelé; il n'avait fait qu'envenimer les haines par ses fautes et ses colères. Henri le Jeune recommença la guerre contre son père, dont la longue vieillesse l'impatientait, et Richard son frère le seconda. Au milieu de ses préparatifs, en 1187, une terrible maladie vint le surprendre, et il mourut en peu de jours, exprimant des regrets sur sa conduite envers son père. Alors Geoffroy et Richard se battirent l'un contre l'autre avec acharnement. Lorsque le père eut réconcilié ses deux fils, Geoffroy, étant allé à Paris, y fut tué dans un tournoi ; Richard revint et leva seul l'étendard de la révolte contre son malheureux père. Il eut le triste honneur de vaincre le vieux roi, qui ne put survivre à sa honte, à son désespoir, et mourut plus encore de chagrin que de vieillesse (1189), *en maudissant ses fils et le jour où il était né*. La mort le surprit à Chinon sur la Loire. Son corps subit les mêmes injures que celui de son aïeul. Les valets le dépouillèrent, le laissèrent nu et enlevèrent tous les objets qui étaient à son service. On eut peine à trouver des manants pour l'ensevelir, et, comme on refusait les chevaux pour transporter son cercueil à l'abbaye de Fontevrault, il fallut les prendre de force.

Henri II expiait ses débauches, ses faiblesses pour le clergé, son crime contre Becket, son mariage avec une adultère. Il eut beau aller s'agenouiller, couvert de cendres, sur le tombeau du martyr, il ne trouva jamais le repos, et, comme s'il devait être frappé dans sa postérité, c'est sous ses fils que nous assisterons au plus douloureux spectacle : l'épuisement moral et physique de deux nobles peuples.

CHAPITRE V

LE PARADIS PERDU

Richard donne le comté de Mortain à Jean et part pour la croisade. — Richard prisonnier. — Jean vend à Philippe une partie de la Normandie. — Philippe envahit ce duché. — Jean lui vend Évreux. — Il envoie sa soumission à Richard, qui exige Évreux. — Jean trahit Philippe. — Richard meurt à Chalus (1199). — Les îles pendant le règne de Richard. — Renaissance. — Maître Wace de Jersey. — Testament de Richard en faveur d'Arthur. — Jean couronné roi d'Angleterre. — Il achète le clergé avec de l'or et les seigneurs avec la Grande Charte. — Arthur à la cour de France. — Philippe envahit la Normandie. — La paix est faite. — Arthur prisonnier de Jean. — Assassinat d'Arthur. — La Bretagne et la France contre Jean. — Siége de Rouen. — Préaux traite et *oublie* les îles. — Jean fait dresser l'état de ses fiefs anglais. — Les îles n'y sont pas comprises. — Leur indépendance de la France et de l'Angleterre. — Organisation des bailliages par Préaux.

A la nouvelle de la mort du roi-duc, Richard partit aussitôt pour Rouen. A peine installé, il confirma la concession du comté de Mortain, faite par son père à son jeune frère Jean. Ce comté comprenait la vicomté du Cotentin et des îles. Une fois en possession de son *patrimoine*, Richard partit pour l'Angleterre et s'y fit couronner. Dès lors, il n'eut qu'un but : aller en Palestine. Il fallait de l'argent, il en fit lever de toutes manières. Lorsque les moyens ordinaires et légaux furent épuisés, il fit massacrer les juifs pour s'emparer de leurs richesses; il mit en vente les châteaux forts et les places de son royaume. Il fit plus : il vendit pour dix mille marcs le gouvernement d'Écosse, et les deux boulevards invincibles du trône que son père avait acquis, Berwick et Roxburgh. Cette soif d'argent s'explique. Richard d'Angleterre, vassal du roi de France Philippe-Auguste pour la Normandie, s'était croisé avec lui et

voulait éclipser son chef par son luxe et celui de sa cour. L'Angleterre épuisée, il vint en Normandie et procéda de même. Cela fait, abandonnant le gouvernement à des évêques, il partit pour la croisade (1190). Il est juste de dire que s'il s'y livra à des folies ruineuses, il s'y conduisit en chevalier brave et magnifique.

Dans la nombreuse suite qui accompagnait le roi d'Angleterre, on remarquait Guillaume de Préaux, Guillaume Sylvain, du Hommet, le vicomte de Saint-Sauveur, Tesson, Néel, de Montbray qui mourut en Palestine, ayant tous des fiefs dans les îles.

A peine son frère était-il parti, Jean ne songea qu'à le supplanter. Philippe-Auguste, après quelques succès inutiles, était revenu en France. Bientôt après, Richard, en chevalier errant, traversait l'Europe pour rentrer en Angleterre; il fut fait prisonnier, et, profitant de ce malheur, Jean vendit au roi de France une partie de la Normandie. Philippe, ayant appris l'emprisonnement de Richard, envahit le duché. Cet emprisonnement produisit un effet inattendu. Jean et Philippe n'avaient pas pensé que Richard deviendrait populaire parce qu'il était malheureux, et que ce prince, dont les exactions avaient ruiné le pays pour dix ans, détesté, maudit à l'époque de son départ, serait soutenu par tout le monde alors qu'il était victime de la destinée. Voici ce qui était arrivé.

Richard fut jeté par la tempête sur la côte d'Aquilée. N'osant se fier à Philippe, qui ne l'aurait certainement pas fait arrêter à son passage en France, il s'aventura, déguisé en pèlerin, au travers de l'Autriche. Ses dépenses, ses folles amours, inspirèrent partout les soupçons. Reconnu à Vienne, il fut fait prisonnier par un prince qu'il avait d'abord froissé par sa morgue hautaine, puis insulté grossièrement. Toute l'Europe ne vit dans ces représailles qu'un attentat aux lois de la chevalerie. Jean, qui avait vendu des places normandes, essayé de conquérir l'Angleterre; Philippe, qui avait tenté de reprendre la Normandie, eurent à rougir devant l'attitude indignée des souverains de l'Europe. Le royaume anglais et le duché durent payer la rançon de Richard, une somme prodigieuse pour le temps : la

moitié du revenu total de l'Angleterre et des possessions anglaises en France.

Jean ne laissa pas arriver son frère à Rouen sans vider préalablement le trésor de l'Échiquier. Cela fait, il lui écrivit pour lui jurer fidélité. Le roi de France tenait toujours le pays de Caux, le Vexin et la place forte d'Évreux, que Jean lui avait livrée par trahison, pour de l'argent. Richard, qui était cependant très-indifférent, fut révolté de la livraison d'Évreux. A peine arrivé, il quitta l'Angleterre avec des troupes, et, décidé à mettre son frère à la raison, il marcha sur Évreux. Jean courut à sa rencontre et le supplia de lui faire grâce; Richard y voulut bien consentir, mais à la condition qu'il lui rendrait Évreux. Jean n'hésita pas; il fit massacrer traîtreusement la garnison française de son alliée de la veille. Une si révoltante conduite méritait salaire; aussi, lorsque Richard entra dans Évreux, il rendit ses bonnes grâces à son frère et la possession du comté du Cotentin et des îles.

Si Jean était un homme sans scrupules, Richard, plein de courage, était un prince cruel; pourtant, il n'avait encore fait massacrer que des juifs en Angleterre et deux mille cinq cents mahométans en Palestine. Il s'en vantait! Si Jean ne reculait pas plus que son frère devant un massacre, Richard n'hésitait pas plus que lui à faire argent de tout. Or, comme il avait vendu tout ce qui était vendable, pour avoir de l'or, il mit aux enchères les comtés, les vicomtés, les évêchés, les châteaux, tout! jusqu'à la charge de grand justicier d'Angleterre! Il faut ajouter, pour achever de peindre le tant célébré Richard *Cœur de lion*, qu'il avait tous les vices de sa race : une luxure effrénée, l'orgueil démesuré de son père, l'imprévoyance la plus folle et l'incapacité la plus complète. Il régna dix ans et ne fit rien qu'on puisse noter. Il passa sa vie à faire des vers médiocres, et à guerroyer à la tête de quelques milliers de malandrins et de routiers auxquels il abandonnait le pillage des châteaux de Guienne, du Poitou, du Limousin.

Pendant ce temps, Philippe-Auguste s'apprêtait à enlever la Normandie aux deux frères. Le hasard le servit. Richard faisait le siége du château de Châlus, et il y fut légèrement blessé.

10.

Ses excès rendirent sa blessure mortelle, et douze jours après il succombait. Sa fin était digne de sa mort. (Dupont.)

Ce roi-duc eût été peut-être le plus mauvais et le plus nul de sa race si Jean, son frère, n'eût pas existé. C'était, dit un écrivain très-modéré, *un de ces hommes faits pour perdre les empires.* Mais, avant de raconter ce règne, funeste pour l'Angleterre, disons ce qui s'était passé dans les îles pendant les dix ans du règne de Richard.

Robert de Sainte-Mère-Église administre la ferme ducale à Guernesey; il avait en plus la surveillance de l'éperquerie (pêcherie de congres), que le comte de Mortain, Jean, avait concédée à Vital de Villes. Le grand bailliage général du Cotentin et des îles, à la mort de Osbert de la Heuze, était passé à Guillaume du Homet, qui fut fait *dominus insularum,* puis à Robert de Trégoz, en la même dignité. A Jersey, sous le règne de Henri II, trois églises avaient remplacé les petites chapelles Saint-Sauveur, Sainte-Trinité, Saint-Pierre. Celle de Saint-Jean, interrompue, comme celle de Saint-Laurent, ne furent achevées que sous Richard (1199). A Guernesey, après Torteval, on avait vu s'élever Saint-Sauveur, Sainte-Marguerite, Saint-Pierre aux Bois, et l'église de Saint-Martin, interrompue, ne fut terminée qu'en 1199, deux ans après celle du Catel.

Le règne de Henri II avait vu les confréries de maçons couvrir la Normandie d'œuvres d'art; la paix relative, le faste des rois-ducs et des prélats avaient inspiré le goût des grandes œuvres sculpturales et parallèlement le goût des lettres. Une sorte de renaissance poussait en avant les esprits curieux, et les mœurs se seraient adoucies promptement si la féodalité n'y avait mis des entraves. La fin du règne de Henri II, troublée par les révoltes de ses fils, arrêta le mouvement, et, dès 1180, les travaux s'interrompirent. Richard, chevalier errant toujours en quête d'aventures, ne s'occupa ni d'administration, ni de protection aux arts, ni du développement matériel de ses peuples; l'incertitude du lendemain causée par l'humeur batailleuse du souverain, les extorsions continuelles amenèrent la misère. Jean pouvait tout réparer, il perdit tout. Après lui, il faudra trente

ans pour reprendre la marche en avant, et soixante ans pour que des œuvres nouvelles apparaissent.

Nous avons dit qu'une sorte de renaissance littéraire et artistique avait signalé le douzième siècle; peut-être même pourrait-on dire : le siècle de Henri II et de Philippe-Auguste. En effet, depuis 1100, les cours de France et d'Angleterre avaient donné l'élan. Le génie du Nord voulut égaler le génie méridional ; les trouvères s'efforçaient d'effacer les troubadours. Il fallait que le Franc, qui triomphait par la force, triomphât aussi par l'intelligence. A une nouvelle nation il fallait une langue nouvelle, un art nouveau. On avait pris du latin tout ce qui était à prendre. Les croisades, déplorables matériellement, avaient élevé les âmes; par le contact de l'élément latin avec l'élément oriental, les imaginations avaient été frappées, et ce choc devait être productif. La culture des terres par les irrigations savantes, la mécanique par les moulins à eau et à vent, les sciences par la nouvelle écriture mathématique, l'architecture délaissant les formes massives pour les fines colonnes, les ogives hardies, les cintres aériens, les découpures de la pierre; la philosophie scolastique des moines, les universités de France, les romans épiques succédant aux chansons des troubadours, tout fleurit à la fois. Le rayonnement nouveau fut si puissant de la fin du onzième à la fin du douzième siècle, qu'il fit disparaître les ténèbres obscures du passé et éclaira les deux siècles suivants.

Les îles de la Manche, ces petits îlots perdus, ont donné naissance à l'un des hommes qui ont le plus contribué à la renaissance des lettres, car la postérité reconnaissante commence l'histoire de la littérature française à Wace, de Jersey. Il était né avec le douzième siècle, dans la paroisse de Saint-Jean des Chênes, où son père était, dit-on, propriétaire d'un petit fief du même nom. Son aïeul ou son père avait suivi Guillaume le Conquérant comme maître charpentier de la flotte, et il est probable que le fief fut la récompense des services rendus. Destiné à l'Église par sa famille, et ne trouvant pas à Jersey les éléments d'instruction suffisants, on l'envoya à Caen. Il y séjourna peu. Paris l'attirait; il y alla. On ne sait s'il n'y fut pas réduit, pour vivre, à se faire clerc de basoche. Ce qui semble le prouver,

c'est qu'il était versé dans la science du droit au delà de cette connaissance générale que comporte l'étude spéciale de la théologie. Wace revint à Caen, y composa les *Romans du Brut* et *de Rou*, qui lui valurent d'être fait chanoine de la cathédrale, jouissant d'une prébende dite *de Gorey*, instituée en souvenir de Jersey. Il mourut à Caen; quelques auteurs disent en Angleterre, vers 1190.

Maître Wace ne fut pas seulement un lettré dans un siècle d'ignorance, un poëte dans une époque d'appétits matériels; il fut un honnête homme, malgré les vices de sa caste et de son temps. Sa mémoire devrait être doublement chère à ses compatriotes.

En 1196, l'île de Sercq était passée de la famille de Reviers dans celle de Vernon. L'un de ces Vernon, possesseur de l'île de Wight, après son mariage avec une riche héritière de Normandie, fut fait sénéchal du comté de Mortain, succédant à la Haye du Puits. Visitant l'île de Sercq, assisté de son parent Pierre d'Orglandes et de Richard d'Ozouville, il confirma à l'abbaye de Montebourg les terres de Saint-Magloire, comprenant les églises, les bâtiments, la chapelle, le clos du couvent. Le prévôt de l'île, *prepositus*, fut chargé de remettre au moine de la chapelle, au nom du seigneur, trente sous par an (monnaie d'Anjou) sur les quatre-vingts livres de revenu que produisait l'île entière; en outre, dix sous pour le luminaire de Saint-Eustache et l'etrain (*stramen*) nécessaire pour le chauffage du moine. L'abbaye possédait déjà deux acres de terre et le droit de pâturage sur les communes de l'île. Un certain Robert de Barneville se fit moine à Montebourg, et comme il recevait de Vernon cent sols à prendre à Sercq, il en abandonna vingt à l'abbaye de Montebourg.

Il est évident que nous ne prétendons pas éclairer d'un grand jour l'histoire des îles, en reproduisant des faits d'aussi minime importance que l'érection d'églises médiocres, les donations et les mouvances continuelles d'aussi petites sommes et de si chétives propriétés. Nous n'avons en vue que de montrer quelques noms insulaires, d'indiquer quelques points propres à établir des présomptions, soit sur la population, soit sur l'industrie,

soit sur l'importance des terres, soit sur l'habitation de fait par les seigneurs. Ainsi nous trouvons, en 1199, vingt-deux églises pour huit mille âmes de population dans l'archipel. On pourrait citer quarante-cinq abbayes, prieurés, monastères, chapellenies, chapelles seigneuriales. La population de Sercq s'élèverait à plus de quatre cents âmes par le revenu des Vernon. Nous voyons déjà poindre une industrie, la pêche des congres, qui prendra bientôt une extension si considérable, que toutes les îles auront des *saleries*, des *éperqueries* nombreuses. A la fin du douzième siècle, les seigneurs n'étaient pas encore tous résidants dans les îles, qui restaient toujours, à vrai dire, un apanage ecclésiastique et ducal. Il était bon de jeter un coup d'œil sur la situation générale, car un grand événement va mettre les îles sous le protectorat anglais et les séparer à jamais de la Normandie, de la France.

Jeté par la tempête en Sicile, Richard y avait séjourné six mois; il y avait fait un testament en faveur d'Arthur, son neveu, fils de son frère Geoffroy et de Constance de Bretagne. A son retour, il avait persisté publiquement dans cette résolution. A la surprise générale, on trouva, après sa mort, un testament qui léguait toutes ses possessions à son frère Jean. L'Europe entière crut à une substitution. Cependant on a allégué que ce changement était dû à l'influence d'Éléonore, la vieille mère de Richard. A la mort de son frère, Jean prit le bon moyen pour réaliser son usurpation. Il acheta l'armée de Richard ainsi que quelques grands personnages de Normandie, intéressant le reste à sa réussite. Il partit aussitôt après pour l'Angleterre, acheta fort cher l'archevêque de Cantorbéry, qui, dit Matthieu Pàris, déclara *que nul prince en ce monde ne tenait la couronne que de la volonté du peuple, et jamais de son droit héréditaire*. Les barons anglais ne consentirent à reconnaître Jean qu'à la condition d'une constatation formelle et solennelle de leurs priviléges. Le résultat de l'accord fut ce qu'on a appelé la *Grande Charte,* extension de l'ancienne. Cette charte déplaçait le despotisme et n'était pas un octroi de libertés, comme les seigneurs anglais voulurent le faire croire, à cause de certaines limites posées à l'absolutisme royal. Jean con-

céda tout, et dédaigneux de l'Angleterre, soucieux seulement de ce qu'elle pouvait lui rapporter, il revint en Normandie. Pour lui, comme pour tous ceux de sa race, la Normandie fut toujours le *vrai patrimoine*, la mamelle intarissable, la terre grasse, le *paradis!*

Arthur, dépossédé, était allé à Paris demander secours à Philippe-Auguste. Celui-ci l'arma chevalier de sa main, reconnut ses droits comme duc de Normandie, et le jeune duc rendit foi et hommage à son suzerain, comme cela s'était toujours pratiqué. Jean marcha contre le roi de France, qui s'avançait, et offrit de traiter avant de combattre. Philippe demanda le comté d'Évreux, et Jean céda. Le *vrai patrimoine* était entamé. A ce prix, Jean acheta la paix.

Le comte de Glocester était un des hauts barons d'Angleterre, dont Jean avait épousé la fille. Par ce mariage, il s'était assuré la tranquille jouissance du trône d'Angleterre. Tout à coup, il divorce et épouse Isabelle d'Angoulême, déjà fiancée au comte de la Marche. Par le divorce, il s'aliénait les barons anglais; par son mariage, il se faisait un ennemi puissant, car le Maine et l'Anjou étaient inféodés au comte de la Marche, qui fit aussitôt alliance avec Philippe-Auguste. Ce n'est pas tout : la Bretagne prit parti pour Arthur, dont la mère était Bretonne, et se joignit à ses ennemis. Arthur était par naissance comte de Bretagne. Il rappelait aux Bretons de France et d'Angleterre les exploits d'*Arthur* et des chevaliers de la Table ronde; il était le Messie annoncé par les bardes, qui devait reconstituer l'ancien empire des Celtes-Ibères, venger la race bretonne en détruisant les Saxons, les hommes du Nord.

Comme pour braver le baronnage anglais, Jean, toujours mal inspiré, fait couronner sa femme à Westminster. Comme pour s'aliéner complétement la nation anglaise, et pour avoir de l'argent, il avait imaginé de simuler des préparatifs immenses pour une guerre continentale. Ces actes impolitiques accomplis, il rentra en Normandie, et, sous le même prétexte, il leva des sommes considérables.

Jean n'oublia pas les îles; il donna ordre ou *mandement* à Pierre de Préaux, *baillivus insularum*, de faire recueillir par

ses baillis de Jersey et Guernesey un don de joyeux avénement et un secours de guerre sans limite : *auxilium rationabile!* Cette contribution devait être répartie, par tête d'habitant, par quatre jurés (1201). Cet acte, important pour les îles, est daté de Mortain. L'année précédente, le 13 janvier 1200, Pierre de Préaux avait été nommé, par charte publique octroyée par Jean, *dominus insularum*. Il avait reçu en outre soixante livres *in esterlingis* dans le comté d'Alton, et cent livres de revenu à prendre sur les échoppes de Rouen, *stalla*. Préaux, en épousant, suivant le vœu du roi Jean, l'héritière des Vernon, recevait d'elle l'île de Wight. Préaux prenait indifféremment le titre de gardien ou de grand bailli, *custos insularum, baillivus insularum*. Il établit deux baillis particuliers, l'un pour Jersey, l'autre pour Guernesey. Ces baillis, assistés de jurés, huit pour Guernesey, dix pour Jersey, quelquefois moins, rendaient la justice et avaient considérablement diminué la compétence des cours ecclésiastiques et de chevalerie. La *paroisse* avait remplacé la *commune;* mais si le nom avait changé, elle avait conservé ses connétables, ses centeniers, etc.

Philippe-Auguste avait donné à Arthur deux cents chevaliers et quelques servants d'armes pour qu'il eût occasion de s'aguerrir et de prendre les habitudes d'un prince destiné à reconquérir son héritage. Il était donc devant le château de Mirebeau, où s'était enfermée la vieille Éléonore, mère de Richard et de Jean. A l'appel de sa mère, Jean leva des troupes et marcha sur Mirebeau. Mais, en route, il apprit que le sénéchal d'Anjou était prêt à trahir. Il l'acheta, et, à la nuit, par trahison, il surprit dans leur lit Arthur et ses compagnons, qu'il fit tous prisonniers. Il envoya aussitôt Arthur dans le donjon de Falaise.

Jean essaya en vain, à Falaise, d'obtenir de son neveu captif une cession formelle de ses droits, et comme il allait à Rouen, il l'emmena et le fit enfermer dans la tour neuve de cette ville. Il paraît prouvé que le gouverneur de la tour se refusa à assassiner Arthur, et que le gouverneur de Falaise avait aussi refusé cette mission. Il est peu vraisemblable, comme on l'a dit, que ce gouverneur ait fait sauver le prince, et qu'il ait été repris

bientôt après. Quoi qu'il en soit, le jeune Arthur étant à Rouen, Jean le poignarda ou le fit poignarder dans une barque, sur la Seine. Son cadavre fut jeté à l'eau.

Il y a plusieurs versions sur cet assassinat; mais si elles varient dans les détails de lieu et de mode d'exécution, toutes accusent Jean du meurtre de son neveu.

Ce crime fut comme le signal d'un soulèvement général de la conscience des peuples; il retentit comme l'accusation la plus formidable portée par les Bretons contre les princes normands. Les seigneurs n'osèrent défendre Jean, qui se vit bientôt abandonné de tous, sans moyens d'action. Le roi de France trouvait dans ce crime un sujet de guerre juste, et l'opinion publique était pour lui. Il acquit par ce meurtre une force morale qui multiplia ses forces matérielles. Son succès dès lors était assuré, il fut rapide. Bientôt, une à une, toutes les provinces s'armèrent contre Jean. Hébété, toujours aux genoux de sa nouvelle femme, pour laquelle il avait une passion ridicule qui le rendait la risée des gens de sa suite, Jean allait avec elle, de ville en ville, de château en château. La Normandie s'insurgeait derrière ses pas. Alors quelques barons, des routiers pleins d'ardeur, le supplièrent de se mettre à leur tête et d'arrêter la défection, avant qu'elle devînt générale.

Mais Jean, plus effrayé que rassuré par ces offres, abandonna Rouen et, terrorisé, s'achemina vers le Cotentin, car le cercle de fer se resserrait tellement qu'il allait se laisser entourer. Arrivé à Caen, il apprit que le Cotentin lui-même se soulevait; il s'arrêta et ne songea qu'à fuir. D'abord il sauvera sa femme, puis *ses chiens et ses oiseaux, qu'il préférait à tout!* Il ne voulut confier à personne l'exécution de ces ordres importants, et y apporta un soin extrême. Le fils de Henri II, *le Brave,* le frère de Richard *Cœur de lion,* le descendant de Guillaume *le Conquérant*, le dernier des ducs de Normandie, dont Rollon, *roi de la terre et de la mer,* avait été le premier, était anéanti, affolé. Les Normands, ses ancêtres, avaient porté leurs armes jusqu'en Orient, s'y étaient taillé des royaumes avec leurs larges épées, avaient contre-balancé la fortune de la France, conquis l'Angleterre, couvert l'Europe du bruit de leurs exploits, et tout cela

était souillé par un prince concussionnaire, un assassin, un efféminé, un lâche ! La Normandie, le *patrimoine*, le *paradis* était perdu ! C'était justice.

Le 5 décembre 1203, Jean montait sur un navire, à Harfleur. Il s'embarquait pour l'Angleterre dans un singulier équipage, accompagné de valets, d'histrions et de femmes, son faucon favori sur le poing, entouré de chiens !

Philippe-Auguste était devant Rouen. La ville était défendue par Pierre de Préaux, qui, après quelques jours de siége, obtint une trêve accordée à sa loyauté et à son courage, et dont il profita pour demander des secours à Jean. Quand le messager arriva à Londres, il fut introduit aussitôt devant le roi, qui jouait aux échecs. Il ne voulut pas interrompre son jeu. Quand lapartie fut finie, il déclara formellement qu'*il ne pouvait rien faire*. Pierre de Préaux livra la ville. Il obtint de Philippe la confirmation de tous ses fiefs et qualités et rendit hommage au roi de France ; mais, comme il était grand bailli du Cotentin et seigneur des îles, il se garda bien, en faisant aveu, de faire mention des iles de la Manche, qui, n'étant pas en terre ferme, étaient presque ignorées des Français. On peut supposer qu'elles furent oubliées par les deux contractants.

Cet oubli ou cet escamotage constitue la première moitié de la fortune des îles.

Jean feignit d'être indigné de la lâcheté des barons normands qui rendaient hommage au roi de France, et se saisit de leurs biens en Angleterre. Un rôle en fut dressé, et les îles de la Manche n'y furent pas comprises. Ce fut encore par oubli, car le roi avait intérêt à augmenter les confiscations.

Cet oubli constitue la seconde moitié de la fortune politique des îles.

L'indépendance de l'archipel était constatée par le silence du roi de France et par celui du roi d'Angleterre, qui vont s'apercevoir bientôt de leur faute. Ces revendications convertiront les îles en un champ de bataille séculaire.

Armoricains-Gaulois, les premiers habitants de l'archipel restent purs sous les Gallo-Romains, les Bretons et les Francs. Les invasions des Normands et des Saxons n'apportent pas de

changement dans la race; elle reste gauloise de sang, de mœurs, de lois, de langue. En 1204, au terme de la première partie de leur histoire, les îles ont conservé cette sorte de personnalité indestructible, qui leur donne plus de liberté et d'égalité qu'en Angleterre et qu'en Normandie. Ces petites républiques, car ces deux bailliages sont indépendants, vont profiter de tous les incidents de la lutte entre les deux grandes nations, dans le but unique de conserver une autonomie périlleuse. Ce ne fut pas sans combats, sans péripéties terribles, ni sans honneur. Malgré les dédains des grands peuples, on va voir de quels actes glorieux les plus petits sont capables, quand le patriotisme les anime.

RÉSUMÉ

DE LA PREMIÈRE PARTIE

Avant J. César, l'archipel, comme la côte cotentine séparée de Jersey par une rivière, était habité par des Bretons mélangés à des Ibères; ils parlaient la langue des Armoricains, idiome différant sensiblement du gaulois de l'Arverne, de celui du Nord belge. Ces populations, qu'on croyait barbares, étonnèrent les Romains par leur religion élevée, leur culture, leur richesse énorme, au moment précis où les Romains étaient les maîtres du monde ancien. César tira des Gaules des trésors fabuleux; il s'en vantait.

Le luxe des bijoux était si effréné en Gaule que les hommes et les femmes en étaient surchargés. *Le faste de nos opulents sénateurs n'est rien auprès de celui des principaux chefs gaulois.* L'Italie était inondée des blés et des orges des Gaules. L'or et l'argent, le cuivre et l'étain, le fer d'Armorique donnaient lieu à un commerce excessivement considérable. Il existait avant César des *compagnies de navigation sur tous les fleuves et un système de portage reliant tous les cours d'eau.* (Bonnemère.) Les Gaulois recouvraient de lames d'or et d'argent les métaux de moindre valeur. Les ouvriers métallurgistes, dont les Romains visitèrent les travaux, leur parurent en général fort habiles. Les Gaulois connaissaient l'art d'étamer tous les ustensiles culinaires. Les fromages des Gaules, les jambons de la

Seine, s'exportaient jusqu'en Grèce. Le verre gaulois était très-recherché, et ils fabriquaient des instruments de cristal qui servaient aux druides pour observer le cours des astres (télescopes ?). (Bonnemère.) Les bijoux émaillés des Gaulois étaient répandus sur tous les marchés d'Italie et de Grèce. Ils étaient *passés maîtres* dans l'art du tissage des étoffes et de la teinture. Les tuniques des chefs étaient brodées d'or et d'argent. Les Gaulois connaissaient la lapidaire et exploitaient l'anthrax, les spinelles, les zircons, les émeraudes, les grenats, les tourmalines, le cristal de roche. Les pierres à aiguiser donnaient lieu à un commerce important.

Les Venètes allaient chercher l'ambre dans la mer du Nord et la Baltique, et avaient supplanté les Carthaginois et les Phéniciens. Le commerce du sel était aussi très-important. L'art d'accommoder les peaux était général. César parle de ponts jetés sur les rivières, de l'énorme revenu des droits de péage. Demnorix, dit-il, mît au service de la défense de la Gaule une immense fortune acquise de cette manière. Il ajoute que la marine armoricaine était très importante, que toutes les grandes rivières et les fleuves étaient navigables et ouverts à un immense commerce intérieur.

Pour ce qui est du nombre des habitants, nous pouvons affirmer, d'après César, que la Gaule était presque aussi peuplée que de nos jours. César put faire *un million* de prisonniers, qu'il vendit sur tous les marchés du monde, sans que cet immense crime ait laissé des traces trop profondes ; il put emporter à Rome *cent millions,* sans diminuer la fortune publique, ne dépouillant que les hautes têtes. Cette somme pourrait être portée sans trop d'exagération a un milliard de notre monnaie. L'effet de cette importation à Rome fut si considérable que l'or baissa de dix pour cent par suite de son introduction subite.

La victoire des Romains arrêta la décadence religieuse et politique des Gaulois, et l'administration romaine renouvela la société gauloise, en trois siècles, sans violences brutales. Le midi de la Gaule déjà romanisé, l'action des vainqueurs n'eut à s'exercer qu'au centre, au nord et à l'ouest. Les Gaulois acceptèrent tout des Romains : la langue, les mœurs, l'administration

politique, qui leur rendait une indépendance républicaine que l'aristocratie gauloise était sur le point d'anéantir. La Bretagne seule, du Cotentin à la Loire, conserva sa langue et ses mœurs, tout en acceptant sans regrets l'administration des vainqueurs. Depuis lors, l'esprit de la république romaine est resté dans les îles, comme un feu sous la cendre. C'est à dégager ces sentiments insaisissables, ces principes vagues, ces vestiges rares, que nous nous sommes attaché, au risque de fatiguer nos lecteurs, espérant leur avoir montré de siècle en siècle, sinon la commune romaine, au moins le souvenir pieux qu'en ont conservé les insulaires, en conservant des mots qui leur en procuraient l'illusion et entretenaient l'espérance de la réaliser un jour ouvertement.

Les Barbares envahissant l'Europe vont détruire l'empire romain et constituer en Espagne, en Italie et en Gaule des royaumes nouveaux. L'Ouest reste intact. Ces peuples d'origine diverse, dont les armées singulières paraissaient formidables et nombreuses, ne purent rassembler au point d'établissement qu'une population imperceptible, bientôt noyée dans la masse indigène; elle n'eut qu'une action minime sur la langue, les mœurs, l'administration des peuples vaincus, tandis qu'elles subirent invinciblement les effets de la civilisation indigène. Ce résultat que l'orgueil des Germains a essayé de dénaturer, est la preuve de la force d'expansion des races latines et de l'impuissance des races indo-germaniques, qui n'ont rien fondé de stable.

Les Francs arrivent en Gaule, et ces Francs qui sous Clovis fondèrent la monarchie française, n'étaient qu'une poignée. La Gaule du Nord s'associe à cette force matérielle, et de concert elles secouent le joug de la domination romaine; trop tôt peut-être! car il y eut un arrêt dans la marche en avant de l'occident de l'Europe. Les Francs appartenant à d'anciennes races celtiques subissaient depuis des siècles l'influence des races voisines. Épuisés par l'effort de la conquête, ils subissent à leur tour l'influence victorieuse des Gaulois, vaincus par leurs armes seulement. Clovis est roi.

La Neustrie est constituée en royaume, et des chefs francs se

substituent aux anciens chefs gallo-romains. Quelques coutumes légales s'introduisent, mais n'atteignent pas la constitution politique des îles. En effet, nous avons trouvé à Cosedia les *bénéfices militaires,* la *communitas* des Romains à la fin du septième siècle, ainsi que les *hommes libres* possesseurs de terres, les *villani* locataires des terres communales à charge du dixième du revenu.

Sans doute, Guernesey et les petites îles furent des annexes de la commune continentale neustrienne, et Jersey, encore presqu'île, le fut également. Cet état ne constitue pas, il est vrai, une indépendance *légale;* la conservation des usages gallo-romains fut la conséquence de l'isolement et des difficultés du gouvernement. On n'a jamais su si un agent du *comites* de Cosedia ou de son *vicomte,* attaché au fisc de Pierre-Pont, résida dans l'une ou l'autre des îles ; si la justice y fut rendue par quelque *vicarius* spécial. Il est donc permis de supposer, en l'absence de tout document, que l'administration communale des îles, au moins en ce qui concerne Guernesey, pourvut au payement des fiscalités, rendit cette justice quotidienne et sommaire indispensable dans tout centre habité, pour éteindre les contestations à l'origine, et prendre, sur place, les informations nécessaires au grand juge du continent.

Le premier jour jeté sur les îles est le résultat d'une manifestation considérable du travail intellectuel et moral qui préoccupait l'occident de la Gaule : la conversion. En histoire, les événements sont tellement connexes qu'ils s'éclairent réciproquement. Il sera donc possible, croyons-nous, de se faire une idée de l'état de prospérité des îles et de la grande presqu'île, par l'empressement des convertisseurs, leur nombre, et surtout en voyant trois hommes de grand mérite se dévouer à une œuvre qui dut être préférée à cause de son importance. Saint Sanson, saint Magloire, saint Marculf n'ont pu se consacrer à un travail obscur, établir sur des rochers déserts de grandes institutions et les peupler d'élèves et de professeurs. César nous a donné une première indication et nous a appris déjà à respecter la force, le courage et le nombre des habitants de ces terres que la mer isole à chaque marée. L'administration ro-

maine, en établissant le fisc sur la côte, à Pierre-Pont, nous a prouvé que l'importance de l'archipel devait équilibrer celle de la partie continentale de la commune; car s'il en eût été autrement, elle eût placé son agence au centre administratif. Un chef breton est venu mettre ses trésors à l'abri dans les îles, et c'est sans doute parce qu'il avait confiance en la probité des insulaires, qu'il connaissait leur force et leur indépendance relative. Les établissements religieux qui se succèdent confirment nos croyances, s'il est vrai que des manifestations d'ordres divers et concordantes peuvent servir de preuves par l'extension de la vue historique, même sur des points obscurs.

Les historiens des îles ont toujours cru que rien ne pouvait être intéressant dans leur passé, affirmant qu'elles étaient peu peuplées, incultes et livrées à la barbarie. Pour nous, les îles ne commencent à s'effacer qu'avant Charlemagne, qui par Gervold avait essayé de relever Jersey, ruiné par la perte des trois quarts de son territoire. A sa mort, les îles entrent dans la nuit dont elles ressortiront peu à peu avec les premiers ducs, Guillaume le Conquérant et Jean Sans terre.

Le cataclysme de 709 sépara la haute table de Jersey de l'immense plaine qui s'étendait jusqu'à la terre ferme; désormais un large bras de mer en a fait une île; c'est le commencement et probablement la cause de l'éclipse historique momentanée, mais c'est aussi le fait qui amènera plus tard l'autonomie des îles. Par la séparation il leur fut possible, plus qu'auparavant, de se désintéresser des événements continentaux, et les agents neustriens eurent sur elles une action moindre, car elle fut plus difficile à exercer.

Les îles ont offert dans les dykes des abris, des dépôts aux pirates scandinaves; elles ont pu être pillées en partie. Charlemagne a arrêté le torrent pendant près d'un siècle, mais les digues sont rompues après sa mort, et l'inondation recommence sous une forme nouvelle. Les hommes du Nord qui depuis longtemps luttent sur les bords de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, passent la frontière. Les pirates normands et danois, contenus jusque-là, entrent par les fleuves atlantiques. Les îles, durant cette période

de près de deux siècles, n'offrent à nos recherches aucun fait dont il puisse être tiré une induction intéressante.

La féodalité s'est établie et a changé la face de la société gallo-romaine. La Normandie, plus que les autres provinces de France, a subi le joug féodal si terriblement et si solidement implanté par Rollon devenu duc. Le Cotentin et les îles jouissent d'une liberté relative, que le Cotentin perd bientôt, mais que les îles gardent à cause de leur éloignement. Comme sous les Gallo-Romains, elles eurent des serfs *libres*, des manants qui *possédaient*, et leurs terres furent *franches* le plus souvent. A l'arrivée des seigneurs, qui pendant deux siècles resteront sur le continent, ils confirmeront l'état d'indépendance que les empiétements du clergé, les captations et les rapines de leurs agents avaient diminué sans doute, mais qu'ils avaient été impuissants à détruire complétement, car il reparaîtra sans cesse.

Guillaume introduisit la féodalité et le clergé normand en Angleterre. Dès lors la brutalité inspira les actes des barons; la cupidité fut la passion dominante du duc, des barons et des prêtres. Les mœurs des conquérants étaient épouvantables. Guillaume alla jeter en Normandie le tiers des trésors pris en Angleterre; il garda un tiers pour lui et donna l'autre au Pape, aux barons et au clergé. Tandis qu'un bouvier normand était fait comte, un charretier archevêque, un moine illettré évêque, et que l'Angleterre était livrée en pâture aux Normands, la loi du célibat religieux était méprisée, et Grégoire VII lui-même était impuissant. Le dévergondage des mœurs nécessita des ordonnances, que les ducs, notamment Richard, ne purent faire observer.

Le Cotentin se jeta sur l'Angleterre, et probablement aussi les insulaires. Pendant plus de cinquante ans, ce fut un immense pillage qui enrichit la Normandie, et les rois d'Angleterre, plus fiers de la duché que de la couronne royale, firent de Caen, Rouen, Bayeux leurs cours souveraines où ils dépensaient les richesses de l'Angleterre. Telle fut l'origine du développement extraordinaire de la Normandie en si peu d'années, et de la splendide renaissance littéraire dont elle fut le centre pendant un siècle, le douzième. Les communes y étaient multipliées,

la bourgeoisie s'organisait, se gardait, s'enrichissait; les villes grandes et petites avaient leurs défenses : le couvre-feu contre les maraudeurs, les chaînes de fer contre les chevaux des barons. La bourgeoisie s'instruisait et aspirait aux postes élevés. Un corroyeur de Lisieux avait gagné en Angleterre une abbaye et mille acres de terre; il mourut évêque. La Normandie se couvrait de beffrois, de maisons de ville et de cathédrales. Malheureusement, les luttes intestines, la guerre civile, la haine des princes, l'ambition de tous, les folies des expéditions en Terre Sainte arrêtèrent bientôt cette renaissance, et lorsque Jean Sans terre est au pouvoir, il laisse l'empire de l'Europe occidentale à la couronne de France. A ce moment, un tiers de la Normandie était insulté par les ravages des Angevins, des Poitevins, des Blésois, des mercenaires, les excès du clergé, la fureur batailleuse des barons. La marchandise expédiée de Rouen à Bayeux doublait de prix, triplait de Rouen à l'Aigle; le commerce maritime était abandonné à la piraterie, les échiquiers de Londres et de Rouen étaient vides, la victoire de Philippe-Auguste était assurée.

Les îles de la Manche furent reprises par le roi de France; les insulaires chassèrent les Français, trop peu nombreux, car nul n'eût pu prévoir avant l'événement qu'ils prendraient parti pour l'Angleterre. Philippe-Auguste s'en empare de nouveau, et cette fois, grâce à l'intervention probable de Jean, elles réussissent à reprendre encore leur liberté. Jean la consacra.

Tels sont les événements principaux auxquels les îles françaises prirent part, plus ou moins directement. Nous ne savons rien de leur vie intime, et si l'on voulait s'en faire une idée générale, il faudrait jeter les yeux sur la Bretagne, vers les rives du Couesnon. Nous verrions alors, par analogie, une population insulaire énergique, ignorante, superstitieuse sans doute, dure à la fatigue, habituée aux privations depuis l'engloutissement des plaines fertiles. L'amour de l'indépendance, l'instinct et l'espérance des hautes destinées promises, le courage inné des insulaires vont leur permettre de s'affirmer avec vigueur et légitimeront leur autonomie qu'on a trop attribuée à l'oubli, à l'isolement ou à la générosité des princes.

Nous avons dit que Rome avait assuré ses conquêtes européennes par son droit administratif, par l'idée supérieure de justice, de liberté et d'égalité qu'elle représenta dans le monde ancien. Le droit romain avec l'aide de l'idée chrétienne d'égalité laissa à Rome la direction de l'Europe, même après sa chute. La langue latine devait triompher comme le droit romain. Aussi, dans l'immense décadence de l'empire, ce qui devait vivre se développa, la multitude. Le peuple, dans le désarroi social causé par l'invasion, resta seul debout. Ce peuple n'avait jamais parlé le latin littéraire, mais une sorte de patois vulgaire, toujours en élaboration, que l'absence d'écrivains et de littérature ne contenait pas. Avant l'empire, le latin des armées romaines avait déjà été porté par la conquête dans tout l'occident européen, où, suivant les aptitudes des populations locales, il se forma des dialectes différents en apparence, frères incontestables, issus du latin populaire leur père. Les langues romanes ou novo-latines furent donc formées, non par la décadence du latin littéraire, mais par l'évolution propre au latin vulgaire parlé déjà du temps de César, en Italie, en Espagne et dans la Narbonnaise.

La langue d'oc, ou langue provençale, eut la première une littérature, parce que les peuples qui la parlaient avaient depuis longtemps le culte des arts et de la poésie. La langue d'oil la suivit de près, parce qu'elle était parlée par une race forte et hardie, entreprenante, chez laquelle dominaient les idées positives et les sentiments héroïques, race énergique et violente, conduite par des chefs qui surent prendre, dès le dixième siècle, la direction morale, politique et philosophique. La France d'oil fut reconnue dès lors comme prépondérante dans le monde, et en attendant que la langue d'oc, par la ruine du Midi (1220, 1230), ne soit bientôt plus qu'un patois, la langue d'oil remporte sur sa rivale une victoire pacifique par les philosophes, les poëtes, les historiens qu'elle inspire. Cette langue d'oil, divisée en trois dialectes bien marqués, le picard, le bourguignon et le normand, devait être illustrée par un enfant de Jersey, *maistre Wace,* qui en deux poëmes épiques immortels essaya de réunir les trois dialectes. Cet effort était

prématuré; chaque province était alors un centre intellectuel et littéraire. Les trois dialectes ne purent arriver à l'unité que quatre siècles après sa mort et par la victoire de la royauté sur la féodalité. Les œuvres de Wace, écrites en dialecte normand épuré, ont eu l'honneur insigne de précéder les grandes œuvres écrites en français, en italien et en espagnol, et de placer la langue nouvelle au-dessus de la langue des troubadours. Wace est le premier poëte français, et il a illustré l'archipel par des œuvres impérissables.

En Angleterre, l'assimilation du latin et de la langue nationale celtique ne s'opéra que très-lentement, et la répugnance des indigènes ne put être vaincue complétement, ni par les armes ni par la langue. L'invasion danoise, et le facile établissement de l'heptarchie germanique, dispersèrent les éléments latins, avec d'autant plus de facilité, que c'était le celte qui avait accepté des mots latins, et non le latin vainqueur qui avait subi l'immixtion de mots celtes. La langue romano-britannique, n'ayant pas existé assez longtemps, fut presque détruite par les Danois et les Scandes, et la Bretagne du Centre serait devenue germanique, si l'invasion victorieuse de Guillaume n'avait réapporté le gallo-romain, la langue d'oil, dialecte normand. Cette conquête linguistique fera du français, pendant des siècles, la langue officielle, celle des hautes classes et de la cour, de la loi; elle gagna le pays par les monastères et l'administration, si bien que la langue anglaise, lorsque l'élément national reprendra le dessus, gardera deux traces ineffaçables de son histoire résultant des invasions étrangères : le français pour les deux tiers de la langue, le germain et le celte pour le reste. L'anglo-normand régna trois siècles.

Les insulaires ne connurent le dialecte normand qu'à la fin du dixième siècle. Ils oublièrent peu à peu le breton et ne pratiquaient sans doute que le normand au onzième siècle, car les noms des lieux prennent alors la tournure normande; les noms de lieux, de famille et de baptême appartiennent au dialecte normand, qui apparait clairement sous le voile transparent de la latinité des clercs. Lors de la création de la vicomté de Saint-Sauveur, de Bayeux, et du comté de Mortain, il est pro-

bable que les îles participèrent plus largement à la vie du Cotentin. Grâce à l'isolement, le patois normand s'est conservé plus pur dans les îles que sur le continent, et malgré des abâtardissements et des variations considérables, il pourrait encore servir de thèse intéressante pour un travail de philologie comparée.

Dans le cours de cette première partie, nous avons vu le *fédéralisme* gaulois se transformer en *communitas* ou commune romaine. Les Francs ont entamé, sans la détruire, cette forme politique républicaine; les Normands et la féodalité l'ont transformée par une continuité d'efforts qui n'a pu triompher complétement de la patiente résistance des insulaires. La victoire de Philippe-Auguste aurait tout nivelé fatalement, si l'archipel, profitant habilement de sa situation géographique, n'avait courageusement offert à l'Angleterre un rempart formidable en échange de son autonomie. La seconde partie de l'histoire des îles de la Manche va démontrer que trois siècles de luttes héroïques ne pourront abattre leur amour d'indépendance.

DEUXIÈME PARTIE

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE SE DISPUTENT LES ILES

LIVRE PREMIER

LA FRANCE ATTAQUE L'ANGLETERRE

EUSTACHE LE MOINE

Levée du cinquième pour armer les insulaires. — Conspiration contre Jean. — Otages, confiscations. — Émissaires français. — Les Français prennent les îles. — Les frères Wistace entrent au service de Jean, vont en Angleterre, se font pirates, reprennent les îles. — Première légende de Jean. — Pillages exercés par Wistace. — Fortune des Wistace. — Ils passent en France. — Otages. — Seconde légende de Jean. — — Philippe-Auguste veut descendre en Angleterre. — Les Anglais brûlent sa flotte à Dam. — Jean accorde aux îles la reconnaissance des anciens priviléges. — *Magna charta.* — Déchéance de Jean. — Louis de France roi d'Angleterre. — Bataille navale gagnée par les Anglais. — Wistace décapité. — Louis abdique. — Henri III reconnu roi. — Les îles sous le protectorat anglais.

Avant d'abandonner la Normandie, le roi-duc Jean donna aux barons qui défendaient sa cause les terres confisquées aux rebelles qui tenaient pour le roi de France. Jean n'avait pas perdu tout espoir de regagner la Normandie, car il croyait pouvoir compter sur Raoul Tesson de Saint-Sauveur, son grand sénéchal; Guillaume de Homet, son connétable; Richard de Reviers, grand bailli du Cotentin; Robert de Trégoz, bailli de Gavrai, et surtout sur Pierre de Preaux, *dominus insularum,* qu'il avait chargé de défendre sa capitale. Ces chefs étaient suivis de quelques seigneurs moins influents, et d'une foule de routiers ayant déjà guerroyé avec Richard, de malandrins, cotereaux et forbanis, les pires hommes d'Europe. Jean ordonna

la levée du ban féodal dans les îles, et sur le continent engagea les *communes* à repousser l'ennemi.

Le 24 juillet 1203, il enjoignait à Pierre de Preaux d'affecter le cinquième du revenu des fiefs insulaires, soit nobles, soit ecclésiastiques, à l'organisation d'une force militaire levée dans les paroisses, et il en donnait le commandement à Reginald de Carteret, déjà nommé chef des levées féodales insulaires. Carteret accepta. Philippe-Auguste, en représailles, le déposséda de ses biens de Normandie à la fin de cette même année. Carteret passa en France, abandonnant la cause du roi d'Angleterre; d'ailleurs, la défection était générale. L'ordonnance du roi Jean avait porté des fruits inattendus; au lieu d'une levée populaire, les insulaires avaient créé une milice permanente, et cette milice devint la base et la sanction de leur autonomie future. Elle imposera un jour le respect aux rois de France et d'Angleterre et souvent repoussera l'ennemi; elle annulera les ridicules levées féodales des seigneurs de haubert, qui n'avaient pas dans tout l'archipel trente hommes d'armes à opposer à l'armée nationale. Nous verrons bientôt les rois d'Angleterre reconnaître les milices. Les seigneurs en eurent le commandement, étant seuls exercés aux armes. Si le roi d'Angleterre, pour avoir une sanction de son pouvoir comme duc, fut forcé d'envoyer aux îles des militaires, des servants, des munitions, du bois, du fer, de l'argent, c'est qu'il venait d'être déçu dans ses espérances d'armer les îles en vertu du droit féodal, exigeant le service, pour la défense ou la conquête soit de l'Angleterre, soit de la Normandie. Jean n'avait pas de marine de transport, et les insulaires entendaient rester dans leurs îles; elles étaient exemptes du service extérieur moyennant le payement annuel de soixante-dix livres, exemption récemment confirmée par Richard. Ce chiffre fut plus tard porté à cent neuf livres pour Jersey, et soixante-dix livres pour Guernesey.

Jean voyait tout tourner contre lui. Le Cotentin, comme les îles, s'armait, et, fou de terreur, n'osant pénétrer dans cette province que le courage et l'audace pouvaient lui conserver, il s'embarqua pour l'Angleterre en apprenant que les Bretons, en armes, avaient traversé le Couesnon pour venger la mort de ce

jeune Arthur qu'il venait d'assassiner. Ce n'était pas tout. La noblesse cotentine et bretonne avait juré de faire Jean prisonnier et, dit-on, de le tuer à son entrée dans le Cotentin. Les chefs de cette sorte de conspiration, qui se voilait sous une prise d'armes, étaient connus : Foulques Paisnel, Raoul Tesson, Guy de Thouars, le baron d'Avranches, ayant des fiefs dans les îles ; ils entraînèrent Reginald de Carteret. Jean fut averti à la fin de 1203, et ne pouvant faire saisir les rebelles, il fit prisonniers quelques-uns de leurs parents, se fit céder des otages par ceux qu'il put atteindre et décréta la saisie *nominale* de leurs fiefs, détenus en *gage-plège,* ou garantie de fidélité. Le propre neveu de Carteret était l'un des otages ; le fils de Paisnel, deux des principaux suzerains de Reviers, indiqué comme maître de Serk; des hommes de Raoul Tesson, un seigneur de Jersey nommé pour la première fois : Malet de la Maletierre ; Colin le Petit, Furnet, seigneur de Rozel. Ces otages furent envoyés en Angleterre avec un certain nombre de rebelles. Malet et le neveu de Carteret furent confiés à la garde du prieur de Winchester, et tous les autres, emprisonnés ou détenus dans des forteresses.

On pourrait voir dans ce complot des principaux insulaires le désir de profiter de l'expulsion du duc Jean pour se donner à la France. Il n'en fut rien ; malgré le parti français réunissant dans les îles tout le clergé attaché au diocèse de Coutances, tous les couvents, abbayes et prieurés, dont les maisons mères étaient françaises, toute la noblesse, possédant en terre ferme des terres plus considérables que dans l'archipel, le roi de France fut contraint d'en faire la conquête. En souverain habile, Philippe-Auguste usa d'abord de diplomatie. En 1204, des agents du roi, et de ceux des nobles qui venaient de rendre hommage à la couronne de France, vinrent dans les îles pour négocier en son nom leur pacifique retour au duché. Les insulaires voulurent probablement poser des conditions, exiger la reconnaissance de leurs priviléges. Le roi de France vainqueur, ne pouvait admettre ce que le duc de Normandie vaincu devait tôt ou tard leur accorder au nom de l'Angleterre. La négociation échoua. Les émissaires français renvoyés, c'était la guerre ; les

insulaires acceptèrent cette fatalité sans hésiter. L'indépendance en devait être le prix.

Les Français, en 1205, étaient maitres des iles; comment? Jusqu'à cette heure ce point d'histoire n'a pu être éclairci. Il paraît probable qu'il n'y eut pas de lutte sérieuse.

Jusqu'en 1204, l'archipel a vécu, tantôt d'une vie personnelle, obscure, étrange, à peine explicable par des hypothèses, tantôt comme un satellite exigeant, à moitié ignoré, d'une province occidentale de France et des Gaules. En 1204 commence la vie propre de l'archipel; c'est une renaissance miraculeuse, une incarnation subite. La partie devient un tout; un État microscopique sans doute, mais qui réclame sa place dans la politique européenne. Hélas! toutes les sources sont mystérieuses, les faits les plus contradictoires obscurcissent l'histoire de la fondation de l'indépendance des États insulaires, et par surcroît la légende s'y mêle au roman. Essayons de débrouiller ce chaos.

Au milieu de l'effroyable choc social que la monarchie, la féodalité et le clergé avaient créé pendant l'absence de Richard et le couronnement, puis le crime de Jean Sans terre, la France s'était couverte de routiers et de malandrins. De la Flandre à l'Aquitaine, le roi de France, Richard et Jean avaient soldé des bandits de toute espèce, qu'ils employaient à la suite de la chevalerie. Un banni (*outlaw*) des Flandres, Marcades, à la tête d'une bande de Brabançons, était devenu le compagnon et l'ami de Richard, qui mourut dans ses bras à Chalus. En Picardie, deux moines, *sachant lire et écrire,* avaient quitté leur couvent pour quelque cause inconnue et s'étaient faits voleurs de grand chemin. Serrés de près, après quelque exploit tragique, ils s'étaient réfugiés dans les forêts du Boulonais. Cette province s'appelait la *mal gardée,* le comte de Boulogne étant toujours en guerre, hors de son comté. Les deux moines défroqués se firent chefs de brigands; ils étaient frères, et l'histoire les désigne, en latin, *Eustachii monachi;* en normand, *Wistace li moine.*

Les deux bandits s'étaient acquis un grand renom, non-seulement dans le Boulonnais, mais dans la Picardie, l'Ile-de-France et l'Angleterre, par leur pitié pour les pauvres serfs, la protection donnée aux faibles, et la férocité déployée par eux dans leur

guerre aux barons et au clergé ayant fiefs. L'histoire des combats qu'ils livreront est épique; leur courage est éclatant; le surnaturel s'ajoute à tant de hauts faits, les ruses et les sortiléges abondent et frappent de stupeur ou d'étonnement les contemporains. A la cour de Philippe de France, on gouaillait le comte de Boulogne que les frères Wistace empêchaient de dormir en paix ; à Londres, on suivait attentivement les faits et gestes de ceux que les barons d'Angleterre n'appelaient plus que les *Robin Hood* de France. Nous avons dit qu'ils étaient lettrés; il convient d'ajouter qu'ils avaient de l'esprit, et une gaieté qui contraste avec leur qualité de moines et de Picards.

A cette vie d'aventures, les frères Wistace devaient bientôt ajouter une carrière plus noble, et changeant de théâtre, donner à leur nom un retentissement tel, qu'ils sortent violemment de la chronique populaire pour entrer dans l'histoire et la poésie. Ils devinrent les héros d'un roman en vers d'Adam le Roi, dans le genre des romans toujours populaires de R. Wace. Un demi-siècle s'était écoulé depuis la mort du poëte jersiais, lorsque Adam le Roi écrivit l'épopée des deux frères ; la langue s'était épurée. Pressé par les archers du comte de Boulogne, Wistace l'aîné s'enfonce dans la forêt; il rencontre un charbonnier, lui achète son âne, son charbon, ses habits.

> Ainsi pouillé et desguisé,
> Wistace a, sans dire plus,
> Les draps au carbonnier vetus,
> Et sa noire coiffe affubla
> Et son visage encarbonna.
> Son col noirci et puis ses mains
> A grand merveille fut bien tains.

Adam le Roi cache mal l'ignorance de certains faits et des détails précis, l'obscurité des événements, le défaut absolu de chronologie sous une certaine élégance de style ; son poëme manque de la qualité maîtresse, l'ordre.

Renauld comte de Boulogne fut réduit à armer contre les deux moines. Devant l'host (l'armée) du comte, les Wistace disparaissent comme deux ombres insaisissables (1202). En 1203, ils bataillent en Normandie, profitant des troubles résultant de la

guerre entre le roi de France et Jean Sans terre, attendant qu'ils trouvent l'occasion d'utiliser leurs services. Jean recrutait des hommes ; il avait déjà embauché l'ami de son père, le célèbre Mercades, chef des Brabançons ; il engagea les frères Wistace. Chassé de France, il les emmène en Angleterre. Là, on les retrouve pirates en 1205, car ils font des prises, et une fois au moins avec assez peu d'à-propos, car ils capturent un bâtiment ami qu'il faut rendre à Guillaume Petit. Les barons anglais leur donnent alors le nom de : *Nautical Robin Hood.*

Les îles de la Manche étaient devenues une possession indispensable pour l'Angleterre. La Normandie lui fermait ses ports, la Bretagne était hostile ; il fallait aller jusqu'à la Rochelle pour débarquer des troupes, des armes, pour soutenir la guerre dans l'Anjou contre le roi de France. Si l'Angleterre persistait à défendre les provinces du centre de la France, si elle voulait regagner un jour la Normandie, les îles offraient à la fois un champ précieux de manœuvres navales, un entrepôt unique par leur position, en cas de désastre un refuge. Or les Français étaient maîtres des îles ; il fallait les reprendre. Ici se place une légende, ou si l'on veut, une tradition étrange. Le 13 juin 1205, Jean aurait quitté Portsmouth, aurait débarqué à Guernesey, et là, il aurait attendu *deux ans* des renforts, qui ne vinrent pas, avec l'aide desquels il devait reprendre la Normandie. Ce prince timide, qui fuyait son patrimoine en 1203, sans essayer de le défendre, devient snbitement un foudre de guerre en 1205. Il est vrai qu'un peu plus tard, ayant heureusement débarqué avec une armée en Aquitaine, il fut pris d'une panique subite devant un soulèvement de paysans, et qu'il courut dix-sept milles durant, abandonnant son armée pour s'embarquer en toute hâte.

Nous verrons bientôt que le roi Jean ne vint pas dans les îles, et cependant cette tradition est basée sur un fait. Les îles reconquirent leur indépendance par leur propre force, les milices, et chassèrent les Français qui les gardaient fort mal (1206). Il est probable que Guernesey et Serk furent libres avant Jersey, et que Jean put envoyer quelques armes, quelques soldats, de l'argent et des navires de guerre, qui facilitèrent

l'expulsion des Français de la grande île. Ces probabilités se changent en certitude, si l'on veut admettre avec Adam le Roi que le commandement de ces forces navales avait été donné aux frères Wistace, qui s'emparèrent des îles au nom du roi d'Angleterre.

La tête de Wistace l'aîné avait été mise à prix par le comte de Boulogne son suzerain; il était comme son frère excommunié par le Pape. Les pirateries des deux frères n'indiquaient pas une loyauté à toute épreuve; aussi, toujours méfiant, le roi Jean, avant de leur confier la reprise des îles, pour s'assurer qu'ils ne les revendraient pas à la France, avait exigé comme otages la femme, la fille et l'oncle de Wistace. Les deux moines s'étaient mariés, peut-être l'un des deux seulement. Quand il eut reçu les otages :

Par saint Aumon, s'écrie alors le roi,
Je vous retinrai volontiers,
Et tres bien soies vos venus!

Wistace montait trente galies avec lesquelles, comme on vient de le voir, il reprit les îles. Ce ne fut pas sans combat. Dans la situation équivoque où ils se trouvaient, les insulaires ne savaient plus où étaient leurs amis. Il y eut bataille à Jersey ou à Guerseney, on ne sait, car alors on désignait l'archipel sous le nom générique de : *les isles Gernesie ou Genesie*. Les insulaires avaient à leur tête un certain Romerel ou Romeril, un seigneur de l'île, un *chastelain* que le poëte désigne spécialement. N'ayant pas de vaisseaux à opposer à Wistace, celui-ci débarqua tranquillement ; quand il eut pris terre, les insulaires se jetèrent avec courage sur les assaillants.

Bataille i ot et grand e fiere,
Le jor i ot fait mainte biere.
Wistaces d'illuec les jeta
Et tous les isles eslilla
Kil n'y remest rien a ardoir
Né en castel ne en manoir.

La licence poétique est bien exagérée, car les îles n'avaient à cette époque aucun manoir.

Après sa victoire, Wistace imposa fortement les insulaires, qui étaient restés fidèles au roi de France. Cela fait, il se rembarqua et fit voile vers les embouchures de la Seine pour braver la flotte française. Elle était commandée par Cadoc, alors amiral de France. C'était un Anglais au service du roi de France! Il était attaqué par un Français au service du roi d'Angleterre! Après cette expédition, qui, paraît-il, fut sans résultats, Wistace revint relâcher dans les îles; Cadoc l'y poursuivit; Wistace lui fit tête et lui prit six galies. Cadoc laissa dès lors (1206) les Anglais maîtres de la Manche:

Car la mer li estoit trop fière..

Wistace avait assuré à Jean la suprématie de la mer, avait enrichi son trésor par des prises nombreuses. Il résulte de deux mandements, des rôles des lettres clauses de la tour de Londres, que le roi et le pirate étaient associés! C'est Guillaume, archidiacre de Taunton, qui encaissait la part du roi. En 1208, la part des Wistace devait être assez grosse, car ils avaient des domaines: une belle terre à Swafham dans le Norfolkshire, la seigneurie honoraire des îles de la Manche que le roi avait enlevée à Pierre de Preaux resté en France; enfin, Jean donna à Wistace l'aîné un palais à Londres. Ces faits sont confirmés par les actes authentiques des rôles de la tour de Londres et par l'histoire des ducs, comme par le roman d'Adam le Roi. Malgré ces pièces, la confusion est telle dans cette époque de troubles, qu'on a pu croire que les îles furent prises et reprises deux fois, de 1204 à 1206, et que Wistace les aurait conquises d'abord pour le roi de France. Cette version offre peu de probabilités, malgré l'accusation de Thomas de Walsingham, qui prétendait que Wistace était *un perfide, un moine devenu diable*. Il est certain que le roi de France prit possession des îles en 1204 ou au commencement de 1205, et que les Wistace s'en emparèrent en juillet 1206. Si les îles furent prises et reprises deux fois au lieu d'une, il n'en reste pas trace, car du 13 août 1203 au 19 septembre 1206, il y a interruption dans les extraits des rôles et actes royaux concernant les îles.

La dernière lettre patente de Jean est de 1203 ; elle ordonne l'armement de la levée féodale, la levée du cinquième de tous les revenus pour l'armement des paroisses, indiquant la menace d'une invasion. La charte de 1206, qui recommence la série interrompue, est un ordre provisoire d'avoir à gouverner les îles et les *maintenir en paix comme étant son domaine,* ce qui semble indiquer que ce domaine venait d'être reconquis *vi armata.*

Le roi Jean ne considérait pas sa prise de possession comme définitive; les îles ne lui rendaient pas hommage, car il refusait de reconnaître leurs priviléges par acte authentique. Jean, qui n'accordait jamais rien que sous l'empire de la force ou de la crainte, ne rendit pas les otages qu'il détenait toujours en Angleterre et se montrait plus méfiant que jamais envers les insulaires. Carteret fut admis cependant à rentrer à Jersey, mais avec un sauf-conduit révocable et temporaire; son neveu restait caution de sa conduite. Le roi de France avait refusé de lui rendre ses terres confisquées.

Asculphe de Subligny est nommé gouverneur militaire des forces jersiaises, et Geoffroy de Lucy, qui l'avait précédé, est envoyé à Guernesey. On s'étonne de voir d'aussi petits commandements donnés à des personnages considérables; on voit par là l'importance attachée par le roi à la possession des îles et sa méfiance des insulaires. Par ordre du roi on armait les points stratégiques, et ils prennent dès lors la dénomination de *châteaux :* Cornet à Guernesey, Gouray à Jersey. On y avait fait quelques ouvrages sur d'anciens travaux restaurés récemment par les Reviers, et même antérieurement, selon toutes probabilités. Des hommes d'armes, des routiers furent envoyés d'Angleterre pour les défendre; des vaisseaux apportèrent dans les îles des munitions, des bois de charpente et même un peu d'argent dont le roi Jean était si avare. Les îles étant sans cesse menacées par des pirates français, il fallait améliorer les défenses, encourager les habitants et rétablir l'ordre; les ordonnances royales se succèdent dans ces divers buts.

Le roi de France, Philippe-Auguste, est maître de la Nor-

mandie; il reprend les provinces au nord de la Loire, attaque les Anglais au midi; les barons du Cotentin et des îles le secondent, et tout à coup Geoffroy de Lucy, gouverneur, grand favori de Jean, chargé d'amener des renforts des îles en Anjou, passe avec son convoi au roi de France. Geoffroy de Lucy était un seigneur du Cotentin devenu un des hauts barons anglais. Jean saisit son manoir de Neweton et sa terre de Haile. Philippe d'Aubigny est nommé à sa place gardien des îles (1208). Philippe d'Aubigny était un fils de Français devenu un des plus riches barons d'Angleterre; Guillaume le Conquérant avait fait de l'un de ses ancêtres le grand boutillier de la couronne. Les fiefs de cette famille étaient dans le Cotentin. Les d'Aubigny devinrent comtes de Norfolk, *premiers hauts barons* d'Angleterre. Philippe était grand amiral ou le devint plus tard. Henri de Guiville, un chef de bande, un routier, commandait les châteaux tandis que d'Aubigny protégeait l'archipel avec la flotte.

Ce n'est qu'en 1212 que d'Aubigny, nommé gardien des îles, reçut le commandement effectif de Jersey des mains de Subligny. Pendant des absences ou des excursions militaires de d'Aubigny et de Subligny, Raoul de Calais, un routier, Guillaume et Hugues de Saint-Philbert, Hugues de Gournay, Thomas Paisnel, Robert de Hambie, avaient tour à tour commandé les châteaux; Guiville en 1212 tenait le château de Gouray.

En 1211, les frères Wistace paraissent être encore au service du roi d'Angleterre. Cependant, on affirme qu'en 1209 ils étaient devant Mortain, avec le roi de France. Il y a là contradiction. A la demande du Pape, une trêve de cinq ans avait été convenue entre la France et l'Angleterre; cette trêve permit au roi Jean de donner à Wistace un permis (avril 1208) pour aller librement d'Angleterre en France. En 1209, à propos de l'élection de l'évêque de Cantorbéry, Jean, lancé dans une violente querelle avec le Pape, vit mettre son royaume en interdit et fut excommunié lui-même. Philippe profita des embarras extrêmes de Jean, et au mépris de la trêve, il vint mettre le siége devant Mortain défendu par le comte Renaud de Boulogne qui avait mis à prix la tête de Wistace. Peut-on supposer que Wistace ne voulut pas laisser échapper l'occasion de combattre son

ennemi ? Philippe voulut-il accepter un auxiliaire aussi peu sûr et qui l'avait déjà trahi? Jean permit-il à son associé une expédition dont le résultat lui était défavorable ? Ce sont des hypothèses inconciliables, et il est plus logique de considérer la présence de Wistace à Mortain comme une de ces légendes poétiques, nées du désir de mettre en présence deux ennemis mortels. Et pourtant, dans un siècle où toutes les conditions normales de droit et de nationalité étaient de peu de valeur, la légende peut être fondée.

Cependant, en 1212, Jean fait alliance avec l'empereur d'Allemagne, le comte de Flandre, le comte de Boulogne, espérant écraser Philippe. La lutte prend des proportions formidables ; c'est la ligue du Nord contre la France ; la question de prépondérance est posée pour la première fois. Le comte de Boulogne, Renaud, est l'âme de la ligue du Nord. Wistace est indigné de voir le commandement aux mains de son ennemi personnel ; de plus, il est débiteur de Jean pour une forte somme qu'il doit rembourser à courte échéance ; ce n'est pas tout : Jean a poursuivi sa fille ou la fille de son frère, et l'a séduite ; ces raisons ou ces prétextes lui suffisent. Il est gardé à vue, car Jean se méfie de lui. Mais Wistace se souvient de ses ruses du temps passé, il se déguise en baladin, en compagnon de la gaie science, débarque heureusement sur la côte de Boulogne, et gagne Paris, à pied, avec son frère :

Comme garçons à pié courant.

D'après la chronique de Dunstable, Wistace serait parti en emmenant avec lui cinq des galies de son maître. Philippe reçut Wistace à bras ouverts, avec ou sans galies. Il en fit l'organisateur d'une flottille. Jean, furieux, saisit la terre de Wistace dans le Norfolk (1212). Wistace, monté sur quelques vaisseaux, donne le commandement des hommes d'armes à Geoffroy de Lucy, le transfuge, qui partageait ainsi le commandement avec le moine-corsaire, et ils se jettent sur l'Archipel.

Cette expédition trop hâtive n'eut pas un succès durable ; à coup sûr elle eut une mauvaise fin. Jersey et Guernesey sont

pris et libres dès 1213; on ne sait si les deux îles durent leur victoire ou leur délivrance à d'Aubigny ou à leurs seules milices. Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, car d'Aubigny était un trop grand personnage pour qu'un tel service fût resté ignoré.

Serk était encore au pouvoir des Français, commandés par le jeune Wistace, qui semble y être établi avec sa famille, fin de 1213, peut-être commencement de 1214. D'Aubigny surprit le jeune Wistace qui n'avait avec lui que six chevaliers français et quatorze servants d'armes. L'île est si haute, les rivages si escarpés, qu'une force navale importante pouvait seule déloger les Français. Le coup de filet était bon; car, outre Wistace le jeune, d'Aubigny s'empara de cette fille à laquelle Jean tenait tant, et de cet oncle qui s'était sauvé avec sa nièce au lieu de rester en otage: *Du bon comport des deux moines*. Avec les domestiques et colons la prise s'élevait à cinquante-quatre personnes, peut-être quarante-quatre seulement. D'Aubigny envoya le tout sous bonne escorte au roi Jean, qui donna les uns en garde au connétable de Porchester, tandis que les autres furent emprisonnés rigoureusement à Winchester (*in fondo carceris*). La fille Wistace fut mise dans un couvent, à Winton, sous la garde de l'abbesse. Quelques auteurs prétendent que la capture fut faite non à Serk, mais sur le navire qui remportait Wistace et sa famille en France.

L'heureux héros de cette capture importante reçut de Jean l'île de Serk en fief noble, et le commandement de toutes les forces insulaires de terre et de mer. Comme don de joyeux avénement, d'Aubigny voulut se signaler par un acte de clémence, la mise en liberté des otages détenus par le roi depuis dix ans. D'après la teneur de la lettre de grâce, une phrase autorise à penser que les insulaires de Jersey et de Guernesey avaient seuls chassé les Français; qu'on en juge.

« Aux bons hommes (*probis hominibus*) des îles. Nous vous sommes reconnaissants des bons services et fidélité que vous avez manifestés dans la *conduite de vos affaires et la garde de votre honneur;* nous vous renvoyons vos otages que vous pouvez garder librement, car *maintenant nous avons pleine confiance*

dans votre fidélité. » (2 nov. 1214.) Ainsi se trouve justifiées, malgré le silence de tous les historiens, la double prise de possession de l'archipel par la couronne de France et les deux reprises du roi Jean, dont l'extrait suivant est une nouvelle preuve.

Procès-verbal des *Plaids de quo warranto* tenus dans les îles (1308) : « ... Rex Francie *per duas vices* ejecerat predictum « Johannem regem de iis insulis et illas occupaverat tanquam « annexas predicto ducatu ; et predictus dominus Johannes vi « armata *per varias vices* reconquistavit has insulas super ipsum « regem Francie. » Ce procès-verbal, depuis longtemps connu, vient d'être confirmé récemment par une pièce des *Placita querelarum*. La variante est de grande importance, car elle fixe le point historique. La pièce nouvelle porte : *per binas vices*, au lieu de : *varias vices*.

C'est à la fin de 1213, à la paix, qu'une tradition sans fondement fait venir Jean et sa famille dans les îles de la Manche après une victoire sur les Français. Les plus crédules affirment que Jean les chassa lui-même. Il ne vint jamais dans les îles, on y courait trop de dangers. Un itinéraire, une sorte de journal des moindres mouvements de cet indigne monarque, ne laisse pas place pour le voyage de 1205 ni pour celui de 1213. Comment croire qu'il eût osé y mettre les pieds ? Il n'était même pas en ce moment rassuré sur la loyauté des insulaires, car, toujours méfiant, il prit plus d'un an pour rendre les otages, les libérant un à un.

L'Angleterre venait de subir le plus grand revers de ce siècle ; Philippe-Auguste avait détruit à Bouvines (juillet 1214) l'armée allemande, celles des Flandres et des comtes du Nord, réunies à l'armée anglaise. Jean avait été l'âme de cette coalition formidable, à laquelle il avait travaillé deux ans, et coopéré par une armée et des sommes considérables. Philippe-Auguste avait repris en Europe la haute suprématie, et pour profiter de sa victoire il allait envahir l'Angleterre, qu'il destinait à son fils Louis. Déjà il l'avait fait duc de Normandie. Louis venait de se couvrir de gloire en battant les Anglais dans le Midi ; Jean était abandonné de tous. Le clergé, français exclusivement, était furieux contre le Roi, réclamait tous ses privilèges et n'obéissait qu'au pape Innocent III. Le peuple et les bourgeois venaient de subir des

exactions sans précédent, pour couvrir les frais de l'organisation d'une marine, capable de transporter des hommes en France et en Flandre, et pour la solde des alliés. Les campagnes étaient réduites par l'inculture et par le brigandage à une misère voisine de la famine; les hauts barons s'étaient révoltés, refusant le payement des taxes sur leurs fiefs et titres, et, presque tous Français d'origine, ils attendaient Philippe-Auguste, non pour le jeter à la mer, mais pour l'acclamer. Rome tenait pour la France contre l'Angleterre.

Jean acheta le légat du Pape. Celui-ci écrivit au roi de France, et déconseilla l'expédition qu'il avait encouragée jusqu'alors. Philippe n'était pas homme à tenir compte de cette injonction inattendue; il mit à la voile, mais le vent tourna subitement, devint contraire, souffla en tempête, et dispersa la flotte devant Fécamp. Jean était sauvé momentanément. Il paraît que cet étrange et inexplicable monarque n'avait pas plus grande confiance dans le vicaire du Christ que dans le Christ lui-même, car Mathieu Paris, le plus digne de foi de tous les écrivains anglais, assure qu'il avait envoyé une ambassade secrète au calife d'Espagne, lui offrant de se reconnaître son vassal et d'embrasser l'islamisme s'il consentait à l'aider contre le roi de France !

Philippe-Auguste rallia la flotte, les Anglais étant sur leurs gardes, et il alla saccager Cassel, Ypres, Bruges. Il avait laissé le gros de ses navires à Dam, entrepôt de toutes les marchandises de Flandre et d'Orient. Tandis que les capitaines y puisaient à pleines mains, mettaient la ville à sac, le comte de Salisbury et Renault de Boulogne, à la tête de la flotte anglaise, surprirent les gardiens de la flotte française et coulèrent tous les navires qu'ils ne purent emmener. Philippe, à la nouvelle du désastre, accourut et rasa Dam, ruina les Flandres. Lille, Courtray, Oudenarde, Gand, payèrent des rançons énormes. La première bataille navale gagnée par les Anglais ne fut en réalité qu'une surprise heureuse, mais elle ouvrit les yeux des moins clairvoyants, et montra la supériorité de leur marine. Elle était due à la grandeur des vaisseaux et à leur armement, *d'un tiers plus grands de coque et plus hauts de mâts. Wis-*

tace avait fait ajouter par les cinque ports, aux éperons à la mode ancienne des balistes en pont, comme sur murailles.

Wistace travaillait maintenant à la création d'une marine française. Nous allons le voir à l'œuvre dans l'archipel.

Jean avait donc échappé aux dangers de l'invasion, et, désormais rassuré par la destruction de la flotte française, il consentit enfin (1214) à accorder aux insulaires cette reconnaissance de leur autonomie, de leur antique constitution politique, de leurs priviléges séculaires, que ses ancêtres les rois d'Angleterre leur avaient confirmés. On sait que les ducs de Normandie, comme les Francs, comme les Gallo-Romains, leur avaient laissé ces formes particulières, résultant de leur position géographique, et les avaient en quelque sorte ratifiées par leur indifférence. Cet acte de générosité forcée ou volontaire, délivré par le roi Jean, n'a jamais été retrouvé ni en Angleterre ni dans les îles. On en connait l'existence par la confirmation qui en fut faite par le successeur de Jean Sans terre. La tradition insulaire a voulu voir dans cette charte, non la confirmation d'un état de choses antérieur, mais la création d'un état nouveau ; nous verrons bientôt que cette tradition n'est pas mieux fondée que les précédentes.

Wistace venait de reprendre la mer; avec son audace habituelle, il se jeta sur les côtes mêmes d'Angleterre (1214) et prit et pilla Folkestone. Ses prises en sûreté, Wistace (décembre 1214) se présente devant l'archipel où Jean venait d'envoyer trois galies de renfort à d'Aubigny (2 novembre 1214). Les îles se défendirent avec une grande énergie; mais Wistace avait à venger la captivité de son frère, celle de son oncle et de sa fille ou de sa nièce, et il parvint à s'emparer des trois îles. Il est probable qu'il remporta des avantages tels sur la flotte commandée par d'Aubigny, que celui-ci fut contraint de céder les eaux de l'archipel, car on le retrouve en Angleterre en avril 1215, auprès de Jean Sans terre, devenu en réalité prisonnier des hauts barons révoltés. D'Aubigny et quelques rares seigneurs lui restèrent fidèles, et c'est lui qui débattit avec les barons en armes les conditions de la *Grande Charte,* dans la grande prairie entre Staines et Windsor.

La charte du roi Jean relative aux îles de la Manche pourrait bien avoir suivi l'octroi de la grande charte anglaise au lieu de l'avoir précédé. Ce document faisant défaut, le doute est permis.

On se souvient des prisonniers de Serk; ils profitèrent de la victoire de Wistace et de celle des barons anglais sur le roi, et furent mis en liberté (mai ou juin 1215), sauf la fille de Wistace, que Jean s'entêta à garder. Elle ne recouvra sa liberté qu'un an après, à la mort du roi; l'abbesse de Winton, qui la tenait en garde pour Jean, la rendit alors à son père (1216).

Jean violait la grande charte aussitôt après l'avoir signée. La nation anglaise s'indigna, la ville de Londres prit une attitude menaçante, les barons assemblés prononcèrent sa déchéance et proclamèrent roi d'Angleterre le propre fils de Philippe-Auguste, Louis de France. C'était plus qu'un crime. Le baronnage sans patrie livrait l'Angleterre au roi de France!

Jean, comme d'habitude, prit la fuite et s'enferma dans Lincoln. Là, il apprend, avec un effroi accru, le couronnement de son successeur (3 juin 1216). La place selon lui n'est pas assez sûre; il se met à la tête de ses troupes qui veulent marcher sur Londres. Jean suivit ses routiers et quelques barons jusqu'à Newark, où il mourut, de peur ou du chagrin causé par la perte de son trésor, et des richesses qu'il traînait avec lui, probablement d'une indigestion de pêches et de pois verts, *ingurgitatus usque ad crapulam* (19 octobre 1216). Il avait dépassé en vices tous les princes de cette famille angevine-normande, dont il n'eut pas une des vertus. Il perdit la Normandie et l'Angleterre. Cette épitaphe eut un succès fou :

L'Angleterre est souillée des souillures de Jean,
Et par Jean est souillée la sordide Géhenne.

Louis de France reconnu roi, il y avait eu à Londres des fêtes splendides; mais à la mort de Jean, la honte monta au visage de quelques barons, les bourgeois réfléchirent, le peuple éclata; une armée fut levée en un instant. Louis fut obligé de défendre ce trône que la haine contre le roi Jean lui avait fait donner. Il remit au comte du Perche le commandement de ses

troupes, tandis qu'il tenait tête à l'orage dans la ville de Londres ; dès le premier combat, le comte fut tué, et ses soldats se dispersèrent, laissant Louis sans défenseurs.

La France envoyait une armée pour soutenir Louis ; Blanche, belle-fille de Philippe, femme de Louis, en pressait l'embarquement. Wistace était dans le port de Calais, où il avait réuni à la hâte près de quatre-vingts navires. Là, le *pirata fortissimus* surveillait les moindres détails, songeant sans doute à sa rentrée triomphale dans son hôtel de Londres, à la reprise de ses terres et à une fortune plus grande encore. Mais les événements s'étaient trop précipités ; l'amiral n'avait pu, en deux ans, créer une marine capable d'égaler celle qui lui avait coûté dix ans de soins en Angleterre ; œuvre dans laquelle Jean l'avait secondé de tout son pouvoir. Le courageux Wistace comptait, il faut le dire, sur la fortune, qui l'année précédente lui avait été favorable lorsqu'il transporta heureusement douze mille cavaliers et hommes d'armes sur la côte anglaise, échappant, à force d'audace et de ruses, à la flotte des cinq ports qui le cherchait dans le détroit, tandis qu'il était allé se mettre à l'abri dans les îles. Il fallait donc tenter les hasards d'un combat. « En la nef Wistace le Moine, entra Robers de Courtenay, « oncle de la reine de France, et son frère Wistace et Raous de « la Tournelle, etc., etc., tant que ils furent trente-six entre « tos. »

Cette fois les cinq ports étaient sur leurs gardes ; la fortune de l'Angleterre allait se décider dans un combat naval ; on le sentait des deux côtés. Tous les ports surveillaient la flotte française ; la chevalerie anglaise voulut racheter la honte du couronnement de Louis, et le jour même où Wistace le Moine quittait Calais, le gros de la flotte anglaise quittait Sandwich, espérant rallier dans le canal les vaisseaux des autres ports déjà avertis. Philippe d'Aubigny la commandait ; il avait à son bord Richard, fils de Jean Sans terre, Henri de Turbeville, Hubert de Bourg et plusieurs autres grands barons.

Les flottes se joignirent au milieu du détroit. D'Aubigny, n'ayant pas plus de quarante voiles, feignit de refuser la bataille et se dirigea vers Calais ; par cette manœuvre il gagnait le vent.

Wistace crut que d'Aubigny fuyait; il s'élança à sa poursuite, et son vaisseau, à peine suivi par quelques bons marcheurs, tandis que le reste de sa flotte était séparé de lui, arriva le premier sur les Anglais, qui firent tête. Le combat fut acharné, mais il était trop inégal. Les Anglais capturèrent les vaisseaux de Wistace, atteignirent bientôt après le restant de la flotte et coulèrent tout ce qu'ils ne purent prendre. *Les balistes firent merveille!* Wistace vit son invention se tourner contre lui.

Le vaisseau de Wistace était tombé au pouvoir de Richard, le bâtard du roi Jean. Un soldat qui avait été au service d'Eustache, Étienne Trave, le reconnut et lui trancha la tête; elle fut portée à Douvres, *fichie en une lance. Si fuz portée à Cantorbiere et proumenée par li païs pour monstrer.*

La France avait perdu en Wistace le seul homme capable de lui constituer une marine. Les Anglais le savaient bien et cherchaient depuis longtemps à s'emparer de lui. *Diu quæsitus et multum desideratus proditor regis Angliæ et pirata nequissimus.* (Mathieu Paris.)

La cause de Louis était perdue en Angleterre. Cependant Philippe-Auguste pouvait envoyer une armée nouvelle, et il détenait en otages vingt-quatre des principaux seigneurs d'Angleterre, tous fieffés en France. La situation était grave et demandait des ménagements; on hésitait. Les bourgeois de Londres ne comprenaient rien aux virements d'opinion des barons et du peuple dévoué à Louis; le légat du pape intervint. Pembroke, qui était un homme habile, s'entendit avec le jeune Louis; un accord fut établi et un traité fut signé (1217), qui stipula les conditions de son abdication et les bases de la paix future entre les deux nations.

Les îles de la Manche furent la concession dernière du roi de France. Il les accorda à la couronne anglaise comme compensation, plus glorieuse que réelle, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, acquis par le traité au roi de France. Il restait à l'Angleterre l'archipel, *la perle* de ce patrimoine normand perdu par Jean.

Louis de France s'engageait à envoyer des lettres patentes à Wistace le Moine (le cadet), afin qu'il rendît les îles à

Édouard III, reconnu roi d'Angleterre. Louis s'engageait en outre, si son père ne les faisait pas rendre, à les restituer à son avènement au trône, car le cas était prévu où Wistace mis hors la loi n'exécuterait pas les ordres du roi de France. Philippe d'Aubigny signa le traité; il est probable que c'est à cette intervention personnelle qu'il faut attribuer la clause qui concerne l'archipel. Peut-être eût-on encore oublié les îles, comme jadis à Rouen et à Londres, sans l'intervention de celui qui avait combattu pour les conserver à la couronne d'Angleterre.

Il va sans dire que Wistace ne rendit pas les îles, que Louis oublia Wistace et l'archipel, que Philippe-Auguste eut bien d'autres soucis, et que Henri III ne songea à les reprendre que plus tard.

Nous avons dit que les auteurs qui ont écrit sur les îles ont passé sous silence les deux occupations françaises sous le roi Jean; le péché par omission s'aggrave par une déclaration évidemment fausse, car on a affirmé que les îles fournirent des navires à la flotte des cinq ports : flatterie inutile et maladroite. Nous venons de voir qu'elles étaient alors à la France et sous la garde de Wistace le jeune. Plus soucieux de la faveur populaire que de la vérité, ces auteurs n'ont qu'une excuse : ils ont ignoré que les peuples vaincus doivent plus de vertus à leurs défaites qu'à leurs victoires. Les peuples lâches ne sont vaincus qu'une fois; les peuples courageux attendent patiemment l'heure de la délivrance qui vient toujours pour ceux qui ne s'abandonnent jamais. Présenter Jean comme le fondateur des libertés insulaires, un nouveau Moïse, est un acte injustifiable, qui tend à placer un peuple aux genoux d'un monarque vil, tandis que les peuples doivent apprendre des historiens à se tenir debout, non à se courber devant des maîtres indignes. Les îles ont été vaincues, conquises, et souvent; il faut le dire. Elles se sont relevées plus énergiques et plus libres. Au lieu de s'humilier, elles ont contraint les rois d'Angleterre, à force de courage, à reconnaître une autonomie qu'elles n'auraient jamais obtenue par leur soumission; c'est leur plus beau titre de gloire.

LIVRE II

LES CONSTITUTIONS INSULAIRES

CHAPITRE PREMIER

HENRI III, ÉDOUARD Ier

P. d'Aubigny reprend l'archipel. — Son neveu, Geoffroy de Lucy. — Richard de Gray. Henri III reconnaît l'autonomie des îles. — Enquête d'Aurigny, — Droit d'importation et d'exportation. — Grande enquête. — Les éperqueries. — Institution du Parlement anglais. — Guerre civile en Angleterre. — Mort de Henri III. — Édouard Ier roi. — Expédition contre les îles. — Échec à Jersey. — Prise du château Cornet. — Pillages à Jersey. — Le champ de la bataille. — Enquête de 1274. — Saisie des biens du clergé. — Envoi du sceau aux îles. — Otto de Grandison succède à Cobham. — Insurrection des Guernesiais. — Mort d'Édouard (1307). — Construction d'un havre à Saint-Pierre. — Légende de Gauthier de la Salle.

L'archipel devait être évacué par les Français, en vertu du traité signé par Louis de France ; Philippe d'Aubigny se chargea de l'exécution de cette clause au nom d'Henri III mineur. Le 24 janvier 1218, il avait repris Jersey ; le 13 février, Guernesey, Aurigny et Serk. Deux pièces le prouvent officiellement. On ignore complétement ce qu'il advint du jeune Wistace. Il est certain qu'il n'y eut pas de résistance, car les moindres actions de l'amiral étaient rapportées avec soin, et Wistace avait probablement abandonné les îles qu'il n'était pas possible de défendre contre le vœu des populations.

La prise de possession effective des îles résulte d'un acte de février 1219 ordonnant la levée du droit de *fouage* qui était dû

au duc de Normandie tous les trois ans. Cet impôt sur *chaque feu* devait être payé en argent; de là le mot latin *monetagium*, souvent employé dans ce sens.

En 1219, c'est Philippe, neveu de l'amiral, qui reçoit la garde de l'archipel, son oncle partant pour la Terre sainte. Le 18 février 1220, un aide pour son pèlerinage est demandé aux *hominibus probis* des îles, à la requête du roi. L'amiral mourut en Palestine.

Le royaume d'Angleterre est agité, pendant la minorité de Henri III, par des dissensions intestines; la nation, fatiguée. Le baronnage, dispersé en France, est battu en Poitou, à la Rochelle. Le roi Louis de France poursuivait la reprise de tous les fiefs du roi d'Angleterre au midi de la Loire. Henri III, par représailles, écrivait aux barons normands, leur promettant, s'ils revenaient à lui, la restitution de leurs anciens fiefs anglais. L'Angleterre, en perdant la Normandie, avait perdu la plus grande partie de sa force militaire; les divers éléments qui devaient la composer étaient encore sans cohésion, et la nécessité pouvait seule la contraindre à former une puissance nationale. Il est vrai que la supériorité de la marine anglaise s'affirmait chaque jour.

En opérant dans le canal de la Manche, la flotte pouvait mettre l'archipel à l'abri d'un coup de main; mais il fallait un homme de guerre capable de fortifier les châteaux absolument ruinés par les Wistace; Philippe d'Aubigny est rappelé, car depuis cinq ans il n'a rien fait. Geoffroy de Lucy, l'ancien gardien des îles, le transfuge qui après avoir abandonné le roi Jean était revenu en Angleterre défendre sa nouvelle patrie, est investi de la toute-puissance militaire (1224). Marin distingué, il faisait subir depuis 1219 de grandes pertes au commerce français. Dès son arrivée, Geoffroy de Lucy imprime une grande activité à la restauration des châteaux, à la construction de fortifications nouvelles. Les armes, les provisions de toute nature, des sommes d'argent considérables sont envoyées d'Angleterre. Les vaisseaux apportent des charpentiers, des forgerons, des maçons même. Cette fièvre de travaux dura deux ans. Geoffroy s'était fait aider à Guernesey par un ancien compagnon d'armes, Hugues de Saint-Philbert, qui avait fait partie avec lui de

l'expédition de Wistace le Moine contre les îles, sous le roi Jean Sans terre.

Le château Cornet à Guernesey, commencé ou relevé par Valmont, était en 1226 en meilleur état que celui de Gouray à Jersey. Ordre fut expédié de relever Gouray de façon telle qu'il n'eût rien à envier au château Cornet.

Les détails très-explicites de l'armement des îles ont été publiés. (*Documents historiques. — Société jersiaise. — Dupont*)

L'Angleterre éprouvait des revers en France; elle avait besoin du service de ses plus habiles défenseurs. Philippe d'Aubigny, le fils de l'amiral, commandait les cinq ports; la chevalerie anglaise allait partir pour la Gascogne ; Geoffroy de Lucy reçut ordre de s'embarquer, et les îles furent données en garde à Richard de Gray, qui en prit le commandement militaire (mai 1226). Par une raison qui nous échappe, Hugues de Saint-Philbert était nommé bailli de Jersey.

Richard de Gray était originaire du Cotentin ; il avait été d'abord favori de Jean, puis, comme Geoffroy de Lucy, il avait abandonné sa cause. Il semble que la minorité de Henri III trouve ses plus dévoués et intelligents appuis dans les ennemis de Jean. Richard de Gray avait un fils qui fut son lieutenant. Il résida dans les îles avec son frère Jean, en l'absence de son père, presque toujours occupé en France ou en Angleterre.

Ce fut sous Richard de Gray que l'autonomie des îles fut officiellement reconnue par Henri III, car le texte est formel : « Il est mandé à Richard de Gray de traiter les hommes loyaux de Jersey, Guernesey et autres iles confiées à sa garde, d'après les mêmes libertés et mêmes coutumes qu'ils étaient traités du temps du roi *Henri notre grand-père*, du roi *Richard* notre oncle et du roi Jean notre père, avant que la guerre ait éclaté. 20 mai 1226. » (Henri III devant les justiciers et les évêques de Bath et de Salisbury.) On le voit, les premières constitutions insulaires ne peuvent être attribuées à Jean Sans terre ; son fils constate lui-même qu'elles existaient sous Richard et Henri.

Depuis cette époque, la reconnaissance de l'indépendance de l'archipel sera le premier acte de tous les rois d'Angleterre,

désireux d'intéresser les insulaires au protectorat anglais, et de conserver ce *bouclier de rochers de la Grande-Bretagne* (Napoléon Ier).

L'administration de Richard de Gray (le fils probablement) ne fut pas exempte de reproches, et les accusations les plus énergiques d'illégalités et d'extorsions amenèrent son remplacement par Guillaume de Saint-Jean (septembre 1227). Un extrait des rôles du 12 juillet précédent ordonne une enquête au sujet de l'emploi des sommes reçues par Richard de Gray pour les réparations des châteaux ; l'argent du roi l'avait-il tenté ?

Le règlement des droits du roi et du chapitre de Coutances, intervenu en 1227, au sujet de l'île d'Aurigny, donne un état de la propriété et du gouvernement des îles. Il résulte de ce règlement que toutes les dîmes, à l'exception de deux cents gerbes destinées à l'entretien d'une chapelle, étaient divisées également entre le duc-roi d'Angleterre et le chapitre de la cathédrale de Coutances. Deux prévôts les recevaient pour chacun d'eux, et assistés de six jurés justiciers élus (*jurats*), ils rendaient la justice en deux cours. Chaque prévôt remplissait, comme président, les fonctions judiciaires attribuées au bailli de Guernesey. L'île avait en outre un connétable et deux centeniers.

Le roi exerçait seul, sur les sept chefs de famille ayant des maisons libres, le droit de *feu*, foyer, *fouage*. En retour, le chapitre avait seul le droit de *brebiage*, chacun des sept chefs de famille devant une brebis comme redevance. A ce droit bien minime, car un troupeau de mille bêtes ne devait qu'une brebis, le chapitre ajoutait un droit de *pullagium*, deux poules par famille ; donc, au maximum, sept brebis et quatorze poules par an, pour l'île entière.

Ces redevances, on le voit, étaient fixes, délimitées ; il n'en était pas de même du droit de *bris, aventure de mer, naufrage*. C'était un éternel sujet de contestations. Le légitime propriétaire était admis à réclamer et avait droit au tiers. A qui les deux autres tiers ? Le sauveteur avait-il un tiers, à qui le troisième ? Le roi, le chapitre intervenaient à la fois ou séparément, avec ou sans droits limités. Les dîmes des laines et des poissons comme le droit de warech, *wrecco*, étaient aussi

variables et sujets de contestations. L'ensemble de tous ces droits seigneuriaux s'élevait à trois ou quatre hectolitres de grains, sept brebis et leurs agneaux, une quantité de laine que l'on ne saurait fixer et huit à dix livres tournois pour le poisson et le légume qui étaient rachetables en argent. Jean avait ordonné le séquestre du produit de ces revenus du chapitre qui, avant la guerre, rentraient parfaitement à Coutances. Le roi avait aussi fait saisir un moulin et une pêcherie à Aurigny, propriétés du chapitre, et il joignit ledit moulin, qui était à eau, à son moulin royal qui était à vent; la pêcherie *congrorum,* celle *maquerellorum* et celle *piscium* avaient aussi passé du chapitre au roi. L'île d'Aurigny avait une église; elle était administrée par un vicaire entretenu par le chapitre. Pendant la guerre, le roi daigna payer le vicaire. En 1227, il ne lui était dû que les deux derniers quartiers; le roi les fit payer, et il autorisa le chapitre de Coutances à faire prélever ses revenus à l'avenir. Il rendit le moulin et les *perqueries*.

On voit par ce tableau d'Aurigny comme en un microcosme l'état des grandes îles en 1227. L'administration civile, judiciaire, municipale, aux mains d'hommes libres élus, et cela en plein moyen âge. La féodalité y a sans doute ses priviléges, y exerce des droits, mais elle n'y est pas maîtresse, sans condition, des biens, des corps, des âmes. A Jersey, à Guernesey, les abbayes, les chapitres avaient aussi des droits semblables, et il n'y aurait pas eu abus, si le clergé n'avait à ce point augmenté ses propriétés foncières qu'elles atteignaient le quart du territoire total; pour comble de malheur, il délaissait la culture, et la plupart de ses terres étaient en friche. Ainsi s'explique la population restreinte de l'archipel, car après la dépossession du clergé sous Henri VIII, la population insulaire doublera en vingt ans! (Voir pour les détails des possessions ecclésiastiques, DUPONT, *passim.*)

La propriété nobiliaire dans les îles était dans une condition bien plus précaire que la propriété ecclésiastique ou ducale. Les rois d'Angleterre n'osaient plus lutter contre le Pape et le clergé, tandis qu'à l'envi, les rois de France et d'Angleterre frappaient les seigneurs insulaires, qui ne pouvaient être ni Français, ni An-

glais, et cherchaient à vivre avec les deux pays dans un état d'équilibre impossible. On appelait *terræ Normannorum* celles qui appartenaient aux seigneurs restés en Normandie. A l'ouverture de la succession, elles passaient aux mains des héritiers résidant en Angleterre. A défaut, le roi les confisquait sous son bon plaisir, et les rendait à ceux des héritiers normands qui consentaient à venir résider dans les îles. Porte ouverte au repentir ou à la reprise de la Normandie !

Il y avait trente-six fiefs à Jersey, dont huit devaient service au roi. Sur ces huit, quatre dits de haubert. Ces propriétés étaient presque toutes exploitées, à *bordage,* par des colons libres, sauf corvées et légères redevances.

La famille de Carteret paraît, dès le roi Jean, avoir eu quelque importance, car il se méfiait obstinément de son chef, nous l'avons vu. Henri III, au contraire, fut le créateur de la puissance réelle de cette famille en lui donnant la terre de Saint-Ouen, et bientôt il fera d'un Carteret le gardien de Jersey. Cependant les Carteret avaient demandé, par deux fois, l'autorisation de solliciter du roi de France la restitution de leur fief du Cotentin; deux fois ils furent repoussés par cette rude et légitime formule : *Ou Français ou Anglais !* Henri III consentit à un arrangement : le fief français (s'il était rendu) serait donné aux filles, la résidence des mâles dans les îles étant obligatoire.

Rozel était aux Fournet ; il fut confisqué et passa aux Barentin. Les fiefs de Saumarez, Longueville, des Augrès, eurent le même sort. L'île de Serk était aux Vernon, qui furent frappés de forfaiture, et l'île passa au roi. Les Paisnel perdirent le fief de Meleche, dont leurs ancêtres, premiers venus dans les îles, jouissaient depuis deux siècles. Les Lemprière et les Mallet conservèrent leurs fiefs. A Guernesey, une seule famille restait, les Cheney ou Chesney; entre Anglais et insulaires, Normands de fait, tout était instable. On comprend les abus, les expropriations, usurpations, extorsions, qui durent se produire pendant près de trente ans, augmentés par la prise et la reprise des îles (quatre fois en vingt ans), les changements de gouverneurs, le désordre de leur administration violente et éphémère. Les droits du roi n'étaient même pas à l'abri des empiétements; les gouver-

neurs volaient le roi avec impunité. L'enquête ordonnée contre Richard de Gray fut sans résultat. Les bordiers et fermiers vivaient mal sur les terres seigneuriales, le mécontentement était grand, Henri III était faible; les mutations furent incessantes sous son règne. Cependant il fit beaucoup pour les îles parce qu'elles devinrent exigeantes et qu'il ne savait pas refuser. Ainsi, la guerre entre la France et l'Angleterre ayant repris, les îles menacées font appel au roi, qui ordonne aux cinq ports (Dover, Romney, Sandwich, Hythe, Hastings) d'accourir avec leurs vaisseaux au premier signal d'alarme, à cause *de la protection que le roi d'Angleterre doit aux îles ayant su la mériter par leur courage.*

En 1230, Henri III accorde aux insulaires le droit d'importation et d'exportation sans taxes; il les avait antérieurement réduites de moitié. Ces taxes établies par le roi Jean étaient une entrave au commerce.

A Guillaume de Saint-Jean, originaire de Saint-Jean près Avranches, un des plus riches barons d'Angleterre, succède en 1234 Henri d'Auberville, *vir expertus et eruditus et in re militari expertissimus*. Il montait le vaisseau commandé par l'amiral d'Aubigny, qui captura Eustache le Moine. Il avait été grand sénéchal de Gascogne, ambassadeur, etc. Drogon de Barentin prend sa place. Depuis vingt ans, le roi n'avait pas de serviteur plus habile, soit pour guerroyer en France, soit pour la remonte des chevaux; il l'avait chargé d'une mission diplomatique auprès du Pape. Barentin était favori du roi. Il devint en peu d'années seigneur des quatre principaux manoirs de Jersey : Rozel, Saumares, les Angrès, Longueville. Henri III le chargea de faire établir *distincte et exquisite* les droits et services que les hommes des îles avaient l'habitude de rendre au duc sous ses prédécesseurs. Plus tard, cette enquête ayant été vaine ou insuffisante, il ordonne à Barentin d'en faire faire une nouvelle *par autant de gens qu'il vous semblera expédient; par des gens de nature à mieux savoir et à vouloir dire la vérité, pour établir aussi quelles lois et de quelle sorte elles ont été instituées et appliquées* (1248).

L'enquête fut faite dans les deux îles par vingt-quatre

notables. Celle de Guernesey nous est seule parvenue; elle n'est même pas complète. A la fin de ce document, les hommes d'enquête voulurent apporter une confirmation antérieure, les institutions et provisions du roi Jean. Les articles 1er et 2e terminent la première feuille ; la suivante a disparu, et la page qui suit commence par l'article XVIII et dernier. Suivant M. Hardy, le premier parchemin seul est resté, et la membrane annexée est depuis longtemps perdue. On a peu d'espoir de retrouver l'enquête faite à Jersey, car depuis quelques années les archives anglaises sont fouillées avec soin.

L'enquête établit douze jurés élus chargés d'administrer la justice, les jurats actuels étant maintenus. Le bailli préside la cour ; elle connaît des droits concernant les biens du roi-duc, des brefs de nouvelle *dessaisine,* de mort d'ancêtres, de dots, intentés dans l'année ; quelle que fût la date de l'action, de fief envahi, de mariage encombré.

Les insulaires sont dispensés du service militaire, *de omnibus tailliagiis, exercitibus, greveriis, et aliis occasionibus,* moyennant le payement de soixante-dix livres tournois, exemption dont ils jouissaient, de fait, antérieurement. Les hommes d'enquête acceptent une réserve : l'aide du roi, *ad Angliam recuperandum.* Les cas de haute trahison et de violences envers les officiers du roi étaient réservés au conseil privé d'Angleterre.

Tout procès commencé dans les îles devait y être terminé. Nul insulaire ne pouvait y être mis en prison que par jugement de la Cour, sauf pour crime, attentat à la vie. Les insulaires avaient le droit d'élire leurs prévôts.

A cause de la proximité de la France, l'enquête ordonne que les ports seront gardés par la force (la milice ?), qu'il sera nommé des gardiens afin d'éviter les dommages de l'ennemi. Tous les navires étrangers devaient payer un droit d'un marc à l'entrée dans les îles. Henri diminue ce droit de moitié. Le droit établi sur l'exportation est enlevé, le principe de la liberté d'importation et d'exportation est établi.

Les marchands seuls doivent payer un droit sur les liquides en fûts, les graisses, le bétail. Exemption en faveur des communautés, pour leur propre consommation.

Les hommes d'enquête constatent que par la vente du poisson à l'étranger, les marchés insulaires ne sont plus approvisionnés. Il est arrêté que pour l'entretien des habitants et des châteaux forts, trois jours de marché seront institués, et qu'on ne salera le poisson que de la Saint-Martin à Pâques. Ceci demande explication.

Le christianisme, en se généralisant, avait imposé l'obligation du maigre. Dans les premiers siècles, les ports de la Méditerranée avaient approvisionné les chrétiens ; mais lorsque l'Europe occidentale fut convertie, les besoins augmentèrent, et les ports de l'Océan fournirent le poisson qui faisait défaut. Dès la fin du quatrième siècle, Gades (Cadix) avait monopolisé la pêche du golfe Bétique. Vers le milieu du sixième siècle, ce monopole de fait fut régularisé, et Cadix devint (*portus nobilis*) privilégié. A la conquête des Maures, les Basques, libres de cette domination étrangère, créèrent un grand centre de pêche dans le Guypuscoa, et Guetaria alimenta les deux versants des Pyrénées. Ne pouvant aller chercher le sel à Setubal, qui était au pouvoir des ennemis de l'Espagne, ils le prirent à l'île de Ré, à l'embouchure de la Charente. Les habitants des îles d'Oléron, Dieu, Belle-Isle, Ré, suivirent l'exemple des Basques. Vers 1100, la pêche des mers cantabrique et charentaise devint si peu abondante que les pêcheurs remontèrent l'Océan à la recherche du poisson.

Les îles de la Manche avaient été, nous l'avons vu, en rapports de commerce avec les Basques ibères et ceux de l'île de Ré dès les temps anciens ; le congre et le maquereau abondaient dans l'archipel, et pendant les intervalles de paix dont ils jouirent, les insulaires se livrèrent à la pêche, se bornant à aller porter le poisson frais dans les ports de la côte de France et d'Angleterre. Vers la fin du onzième siècle, on commence à le sécher ; bientôt on le sale pour l'exportation. Au commencement du treizième siècle, la quantité des salaisons était si considérable, qu'elle donne lieu à un grand commerce sur le continent et en Grande-Bretagne. Les pêcheurs de l'île de Ré apportaient maintenant le sel et le vin dans l'archipel et remportaient du congre.

Les bateaux, en cinquante ans, devinrent si multipliés, les

pêches furent si abondantes, les salaisons si heureusement faites, que tous les marchés européens recherchaient les produits de l'industrie insulaire. On peut pressentir, en les voyant à l'œuvre, comment les îles de la Manche créeront plus tard l'industrie de Terre-Neuve sur une immense échelle.

La féodalité, nous l'avons souvent dit, était une entrave pour le commerce et l'industrie. Elle avait tout pris : le droit de puiser de l'eau, le droit de mouture, le droit à l'air, au vent ; elle établit le droit de *percage* sur les *perqueries* ou *éperqueries*, de 1130 à 1150. En 1199, Richard donne quarante livres de rente à prendre sur les éperqueries de Guernesey. En 1240, toutes les anses avaient leur éperquerie. On désignait sous ce nom une grande *perche*, un mât planté en terre, à l'extrémité duquel une poulie était suspendue ; une corde s'y enroulait, et une banne en osier, percée en son milieu, s'enlevait au haut du mât après avoir été chargée de congres ouverts qui se desséchaient ainsi à l'air libre. Après le droit du seigneur, du couvent, l'agent du duc exigea un nouveau droit. La pêche en souffrit, à ce point, que Henri III l'abaissa de moitié, puis le supprima tout à fait. Cette liberté pleine et entière d'importation et d'exportation donna une immense impulsion à cette industrie, et les habitants, adonnés exclusivement à la pêche, à la salaison, dédaignèrent la culture ; la disette arriva, et le poisson lui-même manqua absolument ; on salait tout ! Qui voulait un congre frais devait aller le pêcher. On comprend maintenant les plaintes des notables, le refus du roi de rétablir la taxe d'importation et d'exportation, et l'établissement d'un marché au poisson à Guernesey.

Il dût être pris des mesures semblables pour les autres îles, car Jersey avait aussi ses éperqueries, proportionnellement moins nombreuses qu'à Guernesey. Serk était l'île la mieux partagée, la plus productive ; la pêche y était miraculeuse.

Il fallut à cette industrie nouvelle une sorte de justice, d'administration particulière. Tout fut réglé en cas de différends, suivant l'usage basque, par prud'hommes, arbitres sans appel. Le prix du poisson frais était déterminé, les contestations entre marchands et pêcheurs prévues et évitées ; deux pê-

cheurs devaient être élus par leurs confrères pour défendre leurs droits, selon l'ancien usage de Guétaria encore conservé de nos jours. On retrouve dans le pays basque les *dixainiers* et *centeniers*, la *paroisse*, les *justices*, etc., etc., qui confirment la parenté des deux peuples. Il faut se rappeler que depuis un siècle déjà, l'Angleterre était en possession de toute la côte basque française, des Pyrénées à la Charente, et qu'elle avait respecté les coutumes du pays. Elle devait approuver dans les îles des usages qu'elle sanctionnait à Bayonne.

On voit que les enquêtes royales eurent pour les îles une importance capitale. Elles touchent à tout, elles surveillent déjà l'administration intérieure, mais avec une grande prudence, une sorte de respect des vieilles coutumes. L'esprit libéral les anime, car elles améliorent ce que le temps a rendu peu praticable, ce que le progrès a condamné. C'est avec un soin jaloux de la conservation de l'autonomie qu'elles commenceront par la consécration de la base auguste des constitutions insulaires, *les vieilles coutumes qui existent de temps immémorial.*

L'enquête de Henri III est un document officiel dressé avec solennité, qui rappelle les enquêtes précédentes. Sans doute, il serait heureux de pouvoir enrichir les archives des documents du roi Jean, de Richard, de Henri II; mais la perte à jamais regrettable est celle du rapport de Valmont, que nous savons avoir été général et complet. Cependant, les lecteurs qui voudraient connaître dans les détails les plus minutieux les actes des rois-ducs jusqu'à cette date, liront avec grand intérêt l'ouvrage de Hardy, l'archiviste anglais, publié au commencement de ce siècle.

L'indépendance des îles est un fait indiscutable, et cependant elle manque encore de la sanction suprême : le droit de légiférer. Les jurats administrent avec le bailli, les connétables, les centeniers ; ils jugent avec la coutume, ils font des arrêtés, prennent en cas de besoin des dispositions légales administratives, mais ils ne font pas la loi. C'est une cour de justice et d'administration qui existe, non un Parlement; le mot même à cette époque était inconnu.

Henri III fatigue l'Angleterre par la longueur de son règne. Les barons profitent de sa nullité nonchalante, et se font confirmer la grande Charte. Ils veulent encore plus : reprendre la Normandie d'abord, car c'est là le *paradis,* pour eux comme pour les sept premiers ducs ; paradis où ils ont leurs immenses patrimoines, le pays d'origine, jamais oublié, toujours regretté, on le sent quand on voit le dernier reste du duché, l'archipel, remis à la garde des plus illustres barons. Les fils des rois le reçoivent toujours en don spécial; du vivant de son père, Édouard est seigneur des iles.

Henri III est un pauvre roi, et la France a coup sur coup Philippe-Auguste, la reine Blanche, Louis VIII, saint Louis. Au lieu de rétablir ses affaires, l'Angleterre les voit péricliter de jour en jour : l'heure n'est pas venue de reprendre la Normandie. Les barons anglais poursuivent un second but, vague encore. Ces hommes violents ne sont pas habiles; leurs désirs, leurs aspirations vers une constitution politique, ne sont encore que des rêves incohérents ou des essais sans portée. L'un d'eux sort de pair; il est fils de ce terrible Simon de Montfort qui massacra trente mille Albigeois, rasa vingt villes et deux cents villages, brûla cent lieues carrées du plus beau pays de France *avec l'aide de Dieu, du Roi et du Pape*. Sa veuve, après sa mort, avait continué l'œuvre impie avec une armée anglaise et des mercenaires, les Français ne voulant plus tuer! Le fils de Monfort était, en Angleterre, comte de Leicester; il était parent du roi. Habile autant que violent, sans préjugés, il se leva, et tout le baronnage, exalté par lui, fut en armes contre Henri III. Avant d'en venir aux mains, Leicester convoque une réunion de chefs qu'il préside. C'est le *parlement fou;* il obéissait à son président, délibérait sous la crainte de la force armée et ne devait produire que l'anarchie. Il fallait régler les rapports du baronnage, des bourgeois et du peuple avec la royauté. Leicester fait le roi prisonnier; tout accord était nul en de telles conditions, car personne n'était libre. Édouard, fils de Henri, s'offrit en otage à la place de son père, garant dévoué d'une entente entre le roi et ses sujets.

Les exigences étaient formidables, les concessions puériles;

la guerre civile pouvait seule, en ruinant le pays, amener par misère et lassitude un compromis destiné à être rompu par tous les partis. Il est des heures maudites où les peuples, par les vices, la nullité ou la lâcheté de leurs gouvernants, n'ont rien à espérer que de l'excès des maux. Nous avons vu en Normandie, sous les derniers rois *simples* ou *débonnaires*, Rollon accepté avec enthousiasme par un peuple affamé et avili par de tels chefs. A l'honneur éternel du peuple anglais, il ne s'abandonna pas lui-même; quelques bourgeois des villes réclamèrent d'abord, les plus audacieux les appuyèrent, bientôt les timides osèrent revendiquer des droits, le mouvement s'accrut, devint enfin populaire; les hommes se levèrent, tout un peuple était debout devant un roi imbécile et un baron orgueilleux. Mais Leicester était un habile homme, il reconnut la toute-puissance du mouvement, et comme au clergé et à la noblesse, il donna à la nation une représentation quelconque dans le nouveau Parlement convoqué.

Telle est l'origine du Parlement, source féconde de toutes les libertés anglaises. Les droits de tous y seront représentés avec plus ou moins de réalité, mais enfin le principe est admis. Il y aura bien des faiblesses d'une part, des actes d'autorité de l'autre, mais la forme constitutionnelle est trouvée sous la monarchie despotique. Les droits sont reconnus, défendus contre le roi lui-même; l'espérance d'un temps meilleur naît et ira se fortifiant.

Ces événements ne furent pas sans importance pour les îles. Désormais c'est au Parlement que les insulaires en appelleront, et ils trouveront dans ce corps constitué des garanties plus réelles que dans l'omnipotence d'un roi. L'infaillibilité, si elle était humaine, appartiendrait plutôt à une assemblée qu'à un seul homme.

La guerre se ralluma. Montfort avait porté ombrage aux barons; il aspirait au trône, disaient-ils. Soudain, Édouard, s'étant échappé, alla rejoindre Gloucester qui était à la tête des barons armés contre Leicester. Un combat terrible s'engagea entre les deux troupes. Montfort montra un courage extraordinaire, mais, à la fin, son cheval ayant été tué sous lui, il fut forcé de combattre à pied. On lui refusa quartier, et il fut mas-

sacré. Le vieux roi Henri, prisonnier, avait été placé comme un mannequin à la tête de l'armée de Montfort. Il était couvert d'une armure et méconnaissable; il faillit dix fois être tué par ses défenseurs. Il criait en vain : *Je suis Henri de Winchester, le roi!* On raconte qu'Édouard reconnut la voix de son père et put enfin le mettre en sûreté. Le cadavre de Leicester, ramassé parmi les morts, fut déchiré, mis en pièces, par Roger Mortimer. Par une cruauté qui peint bien l'époque et les mœurs du baronnage, on envoya les morceaux de son corps à sa veuve. Ainsi fut traité le créateur du Parlement.

Édouard profita de la tranquillité qui suivit cette victoire et assurait la couronne à son père pour aller à la croisade; il vit mourir saint Louis à Tunis. Il continua nonobstant, et arriva en Terre sainte. Son père, se sentant mourir, le rappela. Il revint à temps. Henri mourut en 1272.

Henri était excessivement faible; il avait continué à disposer des îles sans y regarder de près. Les donations se succédaient sans raison, et cette perpétuelle mouvance était une cause de perturbation qui nuisait singulièrement aux développements progressifs que pouvait faire espérer la paix avec la France. Le clergé est toujours le plus avantagé; la noblesse insulaire l'est beaucoup moins, et il ne s'est pas encore passé assez de temps pour que les familles seigneuriales, depuis peu établies dans les îles, se soient acquis une grande notoriété par les talents ou les services rendus. En tête nous trouvons les Carteret dans les deux îles. Ils ont renoncé à la France et obtiennent des postes importants; déjà en 1232 Philibert de Carteret est fait seigneur des îles, peut-être gardien de Guernesey seulement. Nous voyons la famille Malet, dont les aînés sont puissants en France et en Angleterre, aller et venir de Normandie ou d'Angleterre aux îles, cherchant leur voie. Philippe d'Albimar, peut-être un membre de la famille d'Albermale, est à Guernesey.

Jean de Gray, fils de l'ancien gouverneur, succéda à Drogon de Barentin, dont les extorsions avaient motivé le remplacement en 1252. Hugues de Forbeville lui succéda en 1270. Ces dates sont approximatives.

Henri III avait pour conseiller et clerc spécial un *maître clerc* habile, Jean Mansel; il l'envoya à Paris négocier une trêve; elle fut consentie.

La faiblesse de Henri III et la sagesse de saint Louis de France, d'ailleurs beaux-frères, avaient suspendu les grandes guerres nationales. Saint Louis, meurt et son fils Philippe le Hardi lui succède. Édouard, pressé par les barons dont la guerre était la vie, rompit la paix avec le roi de France, son cousin. Philippe avait une marine; il fit alliance avec le roi d'Écosse, toujours ennemi des Anglais, et tandis que celui-ci devait guerroyer dans le nord, Philippe devait détruire les cinq ports et aller soulever le pays de Galles, toujours insoumis. L'amiral français devait, en passant, prendre les îles de la Manche et les ruiner.

Une première tentative sur Jersey échoua par le mauvais temps; les Français se jetèrent sur Guernesey, et par surprise ou autrement s'emparèrent du château Cornet, et détruisirent une partie de la ville de Saint-Pierre alors naissante. Oubliant l'objectif principal, la ruine des cinq ports et le soulèvement du pays de Galles, l'amiral revint sur Jersey et y opéra diverses descentes signalées par des ravages désastreux et plusieurs combats. Entre Saint-Clément, Gouray et Saint-Martin, sur un plateau qui depuis a gardé le nom : *le champ de la bataille,* il y eut un massacre. La terreur s'empara des esprits faibles, et profitant de la proximité des côtes, de la communauté de langue, des liens d'affaires et même de parenté, plusieurs familles se réfugièrent en Normandie. Henri Cobham était alors gouverneur des îles. Tout l'été (1296), la flotte française établie à Guernesey perdit son temps à piller les îles; la mauvaise saison arriva, et ne pouvant conquérir les îles sans armée d'occupation, les habitants étant hostiles, la flottille regagna la France.

L'expédition française avait été un simple pillage sans résultats politiques. L'Angleterre avait concentré ses forces et repoussé les Écossais. Les îles étaient dans un état affreux. Pendant de longs mois Guernesey avait vu piller ses champs, détruire ses habitations; Jersey était décimée et ruinée. Pendant plusieurs années les îles dépeuplées invoquent l'appui de l'Angleterre, et

quoique la guerre eût cessé, le roi répara très-imparfaitement le mal. Quelques secours furent distribués à Jersey et à Guernesey; en revanche, Édouard sévit fortement contre les insulaires qui avaient déserté. Il fit confisquer leurs terres et les distribua à ceux des défenseurs des îles qui avaient le plus souffert. Deux actes publics confirment la bataille de Jersey et la prise de Guernesey. A ce titre il convient de les citer : *Nous, voulant récompenser Ranulphe Maret, fils de Pierre Maret, de ce qu'il a souffert des pertes considérables dans la bataille qui a eu lieu à Jersey, etc., etc., etc., veuillez conférer l'église de Saint-Hélier audit Ranulphe* (1296). La seconde pièce est un arrêt du bailli de Guernesey, rendu sur une instance de dame Le Guay prétendant *que quand les Français eurent évacué l'île de Guernesey,* le gouverneur s'empara des effets appartenant à ladite dame, effets qu'elle réclamait *à bon droit,* car elle les avait renfermés *en garde* dans le château. Le château avait donc été *évacué,* non repris comme on l'a dit à tort.

Dans un jour de libéralité. Édouard fit donner à un Regnault de Carteret six barriques de vin qu'il avait prises aux Français, et il lui fit remise *des arrérages qu'il devait et qui étaient dus au roi jusqu'à l'époque où il se trouvait par service royal au château de Gouray.*

Pour indiquer les mœurs des chevaliers occupant des fonctions publiques dans les îles, il faut remarquer qu'ils s'appropriaient les biens des insulaires qui avaient trouvé la mort en défendant leur patrie; le gouverneur gardait les effets enfermés au château! Édouard s'indigna et fit restituer; il fit plus : comme Cobham avait fait preuve de faiblesse et d'incapacité aussi bien que de voleries, il fut mandé à comparaître devant le Parlement, *car il avait osé aussi spolier le clergé!*

Dès le début de son règne, en 1274, Édouard avait envoyé des commissaires aux îles pour établir ses droits, John Wigger et Rodolph de Broehton. Cette *extente* nouvelle montre encore l'instabilité constante de la propriété foncière dans les îles; elle commence à indiquer les abus des seigneurs, des jurés, des gardiens, capitaines ou lieutenants des gouverneurs. Les actes arbitraires, les concussions et les abus de toute sorte devaient

être considérables, car étant pratiqués par les principaux magistrats des îles, ils avaient occasionné la révolte des Guernesiais; les commissaires reçurent le pouvoir de les chasser de leurs places, même de les punir, sauf toutefois le droit de grâce royal. Ce pouvoir donné aux commissaires était exceptionnel. Il eût été une atteinte aux franchises insulaires si la condamnation, obtenue par jugement de la cour du bailliage, n'eût pas porté la clause de perte d'emploi, destitution de charge.

Dès cette même année, Édouard, aidé du Parlement anglais, s'était fait un devoir de faire respecter la justice; il sévit contre les dilapidateurs des fonds publics et les administrateurs qui avaient fait main basse sur les biens des particuliers. Il s'appliqua à donner toute leur force aux lois et fit exécuter les malfaiteurs; enfin, il s'interposa entre la noblesse, le clergé et les populations.

Édouard avait besoin d'argent; en Angleterre, il en demandait au Parlement; aux îles, il trouva le moyen de s'en procurer légalement en saisissant les biens du clergé. Il rendit d'abord une ordonnance (*Acta publica*) : *De religiosis aliegenis tam Normannos quam aliis a costera maris amorendis,* par laquelle tous les religieux étrangers, tant normands que tous autres, devaient être conduits sur la côte de France et leurs biens saisis. Henri Cobham fut chargé de l'exécution de cet ordre. Il s'ensuivit deux choses : une foule de vols opérés par Cobham lui-même et d'autres agents d'autorité, puis des plaintes et des réclamations sans nombre. Les grands couvents réclamèrent, et Cherbourg finit par gagner son procès, car il put fournir la preuve de la concession de sa propriété de Jersey. Le procès dura cent ans ! En 1380, un jugement de la cour des chiefs-plaids de Jersey donna raison à l'abbé contre le roi. Philippe le Bel écrivit à son cousin Édouard, pour réclamer en faveur de l'évêque d'Avranches, une lettre fort amicale qui étonne l'historien La Croix. Il paraît ignorer que les deux monarques étaient cousins et que le fils d'Édouard venait d'épouser la fille de Philippe.

En 1279, Édouard avait envoyé aux cours royales de Jersey et de Guernesey un sceau ayant pour armoiries trois léopards ou

trois lionceaux ; en style héraldique : *de gueules, trois lions léopardés, passant guardant*. L'exergue portait :

S. BALLIVIE INSULE DE { JERSÆ
GUERNEREYE.

Il n'y eut donc pour les deux bailliages qu'un seul sceau ; plus tard chaque bailliage eut le sien. Ces armes étaient une sorte de copie du sceau de l'échiquier de Normandie, à peu de chose près les armes du duché. Le sceau, d'après la lettre royale, devait servir pour sceller les *ordres, accords et contrats*. Celui de Guernesey fut semblable à celui de Jersey, seulement le roi le couronna de lauriers, en commémoration de la reprise, pourtant peu glorieuse, du Château-Cornet évacué par les Français.

Il était résulté des saisies des biens du clergé, de celles des terres seigueuriales ou autres dont les propriétaires n'avaient pu justifier de leurs titres, une confusion qui nécessita une nouvelle enquête générale dans les deux grandes îles, et une particulière pour Aurigny et Serk. Malgré ces soins, à la mort d'Édouard Ier (1307), l'état de la propriété insulaire, même quant aux fiefs, n'était pas exactement déterminé, ce qui permettait aux jurés, aux officiers de la couronne, aux abbés, de s'emparer par félonie, par procès simoniaques ou par la force, des propriétés publiques ou privées en litige. Après Cobham, Otto de Grandisson ayant été nommé gouverneur, le pillage ne fit que s'accroître, et des plaintes énergiques se firent entendre. A Guernesey, le mal fut pendant quelque temps moindre qu'à Jersey, à cause du choix du lieutenant-gouverneur insulaire Pierre Le Marchand, qui peu après devint bailli ; cette amélioration ne fut que temporaire. A Jersey, Gérald, lieutenant de Grandisson, poussa les choses jusqu'à l'extrême.

Les îles étaient aussi le refuge de tous les voleurs de Normandie et de Bretagne. Dans le port de Guernesey, on volait les bateaux et les marchandises. Les commissaires furent autorisés à faire chasser les voleurs par un arrêt de la cour, et à dénoncer au roi les concussionnaires et les fauteurs d'abus d'autorité.

La famille de Carteret avait produit une plainte devant le Parlement, tant pour violation de ses droits que pour la violation des droits et priviléges des habitants. Cette plainte établit la popularité de cette famille sur une base légitime, car Otto de Grandisson fut sommé de comparaître devant le Parlement pour rendre compte de sa conduite. Il est donc certain qu'Édouard Ier fut, de tous les rois d'Angleterre, celui qui s'occupa le plus de la bonne administration de la justice. Si ses efforts ne furent pas toujours couronnés de succès, cela tint à des expéditions lointaines, à des absences prolongées, et surtout à un mal incurable : les institutions féodales.

Édouard, pour lutter contre ses lieutenants, trouva un appui inattendu. Le peuple des îles commençait à se faire légalement justice, car à ce moment il n'avait d'autre alternative que la soumission ou la violence contre les violences et les crimes impunis des grands. Lorsque Le Marchand cessa ses fonctions de lieutenant de Grandisson pour occuper la charge de bailli, Gérald, avons-nous dit, fut nommé lieutenant du roi pour les deux îles. Après avoir spolié le clergé et la noblesse, il en arriva à exploiter les masses. Un jour qu'il revenait de Jersey à Guernesey, la population s'opposa à son débarquement. Il aborda au Château-Cornet, où il trouva ses fidèles, ses complices. Le peuple furieux fit le siége du château et s'en empara ; Gérald fut fait prisonnier. Cette sédition fut réprimée timidement, et les insulaires furent condamnés à payer une amende; ce fut tout. Ils payèrent *cent livres* la connaissance de leur force, et furent prêts à l'avenir à faire respecter leurs droits, dût-il leur en coûter le même prix. Un fait étrange justifie le peuple. Dès 1290, le roi avait multiplié les enquêtes par les justiciers, *qui n'avaient pas échappé à la contagion ; presque tous, convaincus de malversation, furent destitués !* (DUPONT.)

Édouard était mort en 1307. On l'a surnommé le *Justicier* anglais. Malheureusement pour les insulaires, il fut trop préoccupé d'intérêts graves, et son attention fut, trop souvent pour eux, détournée des intérêts de l'archipel.

Sous le règne d'Édouard Ier, l'église de Saint-André de Guernesey fut achevée (1284). C'était la neuvième, en cent soixante-

treize ans, pour une île dont la population n'excédait pas cinq mille âmes, selon qu'il fut établi lorsqu'on chassa le clergé français. Les pêcheries étaient cependant en passe de devenir de plus en plus importantes, car Édouard Ier reçut de ses commissaires l'insinuation de faire bâtir un petit havre à Saint-Pierre, pour donner abri et sécurité aux nombreux bateaux de pêche. Édouard envoya un ordre au bailli de Guernesey et aux principaux habitants pour autoriser *une levée pendant trois ans de certain droit par bateau, pour cette levée être consacrée à l'érection d'une muraille de mer entre le château et la ville.*

Une légende probable a persisté jusqu'à nos jours à Guernesey; elle peint les mœurs du temps, et c'est pour ce motif que nous la rapporterons, en lui laissant l'allure dramatique populaire.

En 1284, Gaultier de la Salle était bailli de Guernesey ; il habitait près de la ville de Saint-Pierre, là où les habitations commençaient à être des maisons des champs, sur la route qui menait à Saint-Martin. Or, un paysan possédait un champ et une chaumière contigus à la propriété du bailli; il avait le droit d'entrer chez son riche voisin pour prendre de l'eau à un puits commun. Fatigué de cette servitude, le bailli proposa au paysan de lui acheter champ et chaumière, et celui-ci refusa. Dès ce jour, Gaultier jura une haine mortelle contre son voisin trop indépendant. La lecture de l'histoire sainte ou le sermon du curé sur Joseph et Benjamin suggérèrent au bailli une idée qui devait être bonne, étant si vieille : il avait dans son bahut deux coupes d'argent, et dans un champ, un nombre assez respectable de petites meules de froment qui attendaient l'heure où elles devaient être battues. Il cacha ses deux coupes dans l'une de ces gerbières, et accusa son voisin de les avoir volées. Le paysan fut présenté en justice, puis jugé. Le matin de ce même jour, le bailli, avant de se rendre à la *cohue* (cour royale), donna l'ordre à ses ouvriers de battre l'une des gerbières qu'il leur désigna, et il partit gaiement, prêt à condamner à mort le malheureux voisin. Il était déjà tard, lorsque l'un des ouvriers trouva les deux coupes. Cependant, le plus alerte partit au galop, et arriva à la cour tout essoufflé. Le bailli était sur son

siége, et les jurés à leur place ; la sentence de mort venait d'être prononcée, et déjà le prévôt s'emparait de la malheureuse victime, lorsque du fond de la salle une voix stridente comme la trompette du jugement dernier vint frapper au cœur le puissant, le magistrat inique.

« Les coupes sont retrouvées ! criait la voix, les coupes sont retrouvées !

— Malheureux ! répliqua le bailli terrifié, vous vous êtes donc trompé de gerbière ! »

C'était un aveu.

Les jurés se consultèrent ; c'était un cas qui ne permettait qu'une issue ; le crime était flagrant. Le bailli fut condamné à être pendu.

Le jour de l'exécution, lorsque, la corde au cou, suivi du lugubre cortége, le bailli arriva au sommet de la colline où les deux routes de Vauquiedor et de Saint-André se croisent, il s'arrêta ; là, il fit amende honorable à Dieu et aux hommes, et reçut le saint Sacrement. Une potence en croix était dressée dans le carrefour ; le bailli y expia son crime.

La pierre existe toujours ; les pluies, en amollissant le sol, ont enfoncé le granit si avant dans la terre qu'on n'a pu l'en arracher. Vengeance céleste ! disent les bonnes gens.

Les biens du bailli furent forfaits, c'était justice ; le roi en hérita, c'était la loi. De là, le nom que ce lieu porte encore aujourd'hui : la *Ville-au-Roi*.

A cette date (1284), époque où les commissaires royaux reconnaissent le bien fondé de la pétition de Carteret, où le soulèvement des habitants contre le lieutenant du gouverneur est puni d'une simple amende, où des exactions étaient notoirement commises par les chefs principaux, à cette date, la légende est de l'histoire. Elle donne, sous une forme propre à saisir l'imagination, la peinture exagérée peut-être de faits trop réels, hélas ! trop authentiques. La mémoire s'en est perpétuée, parce que, cette fois au moins, justice fut faite.

Grandson ou Grandisson fut soustrait par Édouard au jugement du Parlement. Voici pourquoi : alors qu'il était en Palestine, le prince avait été frappé d'un coup de poignard empoisonné.

Otto n'était alors qu'un jeune compagnon, un pauvre Piémontais au service d'un prince ; il suça la plaie, et au péril de sa vie sauva celle de son maître. Édouard n'oublia pas ce dévouement. Otto dut sa grâce à cet acte de courage. Il reçut des biens considérables en Irlande, et en 1299 siégeait parmi les barons au Parlement.

Un bienfait n'est jamais perdu.

CHAPITRE II

ÉDOUARD II, ÉDOUARD III.

Otto de Grandisson. — Les commissaires royaux. — Grande enquête (1308). — Nouvelle enquête (1314) pour les droits du roi. — 1319, enquête pour redresser les torts. — 1324, enquête pour tout reviser. — Protection au commerce ; état des îles. Angleterre, mort d'Édouard II. — Édouard III. — Enquête perdue (1329). — 1331, grande enquête établissant l'état politique, administratif et judiciaire. — Insurrection des îles, serment, protestations, arrestations. — Le roi assigne la cour à Londres. — Édouard se déclare roi de France. — Expéditions de Bahuchet. — Les îles pillées et soumises. — Défense de Gouray. — Traîtres. — Robert Bertram de Briquebec. — Bataille de l'Écluse. — Traité concernant les îles. — 1341, confirmation des libertés et priviléges. — Expédition espagnole (1341). — Pillages à Guernesey. — Rançon. — Thomas de Ferrières. — 1343, expédition du prince de la Cerda. — Expédition de l'amiral Marant. — Reprise des îles. — Expédition des cinq capitaines basques. — Geoffroy d'Harcourt. — Ravage de la Normandie. — — Bataille de Crécy. — Prise de Calais. — Peste, famine, misère, perquages. — Le Prince Noir ; bataille de Poitiers (1356). — Traité de Bretigny (1360). — Les îles y sont portées. — Yvon de Galles. — Bataille de Guernesey. — Expédition de duGuesclin (1373). — Siége de Gouray. — Mort d'Yvon de Galles. — Mort d'Édouard III.

Édouard Ier avait donné pour camarade à son fils le fils d'un gentilhomme gascon établi depuis quelque temps en Angleterre. Gaveston était, dit-on, le plus bel homme de son temps ; il était en outre très-brave, fort intelligent, mais dépravé à l'excès. Il devint le favori du roi Édouard II, et il gouverna l'Angleterre et son maître. Son insolence révolta la noblesse. L'antagonisme entre Édouard et les grands remplit le règne. Lancastre se mit à la tête des barons. Édouard se réfugia avec son favori dans la forteresse de Scarborough, l'y laissa en sûreté et courut chercher des secours à York, préférant courir lui-même des dangers que d'y exposer son favori. Gaveston, assiégé, s'indigna

d'être la cause des souffrances de la garnison et proposa à Pembroke, qui commandait les barons, de se livrer pour deux mois pendant lesquels on arrangerait les affaires du roi et des nobles. Moins chevalier que l'infâme favori, Pembroke ne garda pas, ne défendit pas son otage, le laissa prendre ou le livra à Lancastre, qui lui fit trancher la tête (1312).

Édouard II, étant encore prince, avait eu l'investiture des îles comme duc de Normandie, et Otto de Grandisson en avait repris le commandement; peut-être Édouard l'avait-il déjà replacé après l'avoir soustrait au jugement du Parlement; c'était lui assurer l'impunité. Aussitôt Grandisson frappa un impôt sur les saleries de congres destinés à l'exportation, impôt qui s'éleva, dit-on, à quatre cents livres tournois! Ce fut, d'après Dicey, *un acte illégal et arbitraire* dont la veuve Grandisson eut à souffrir sous Édouard III. Otto insultait les magistrats et *les jurez sur leurs siéges, et plusieurs fois il arriva qu'ils quittèrent la place!* Il n'avait aucun respect pour les droits et priviléges; il s'appropriait les héritages, mettait en question les droits de propriété; de telle sorte, dit Duncan, *que personne n'était assuré de garder ce qu'il possédait.*

Il résulte de l'impôt frappé par Grandisson que le commerce des îles avait une certaine importance, et que ce commerce d'exportation s'étendait au loin, car les monnaies étrangères y abondaient, et nous avons un ordre du roi à Jean des Roches, gouverneur des îles, pour qu'il reçoive à l'avenir *les revenus du roi en n'importe quelle monnaie en circulation dans Guernesey.*

Édouard II ne pouvait laisser les îles dans cet état; elles lui étaient chères, comme ayant formé son apanage, alors qu'il n'était que prince héritier. Les commissaires qu'il envoya furent Fressingfield et Diton (1308, seconde année de son règne). Ils avaient ordre de tout régler et pacifier.

Otto de Grandisson avait mis en vigueur un système dont nous avons indiqué le modèle lors de l'installation de la féodalité. On se souvient que, pour faire passer les terres de l'état d'*alleu* à l'état de *fiefs*, les barons avaient demandé aux possesseurs d'alleu leurs titres de propriété. Ces titres furent

introuvables. Maintenant Grandisson demandait aux seigneurs, au clergé, aux tenants possesseurs de fiefs, la production des titres de propriété. Bien peu les fournirent, à l'exception des riches abbayes qui avaient le goût de l'ordre, comme Cherbourg, ainsi que nous l'avons indiqué lorsque le roi déposséda le clergé étranger. Les biens abbatiaux de cette maison célèbre étaient séquestrés et les revenus confisqués depuis le règne dernier. Or, Édouard II, qui couvrait d'or ses pages et ses favoris, avait besoin d'argent, et ses commissaires suivirent l'exemple donné par Otto de Grandisson.

Les commissaires éprouvèrent des difficultés considérables; ils essayèrent de les tourner. Se rappelant les anciens usages, ils se considérèrent comme *juges itinérants*, s'adjoignirent les baillis et les jurés, et constituèrent une cour ou *précepte d'assises*. On comprend combien fut grande la résistance des seigneurs et jurés, prévaricateurs menacés de dépossession. Peut-être les commissaires royaux causèrent-ils des préjudices à quelques seigneurs ou jurez. Sans doute ces *quo warranto* furent pour eux un épouvantail terrible, car *les seigneurs étaient violemment dépossédés des biens dont ils ne pouvaient pas prouver la juste possession*. Voilà la cause de la haine contre les commissaires. S'ils n'eussent dépossédé que les vilains, on eût approuvé! mais toucher aux juges, aux seigneurs, au clergé! Il est certain que tous ces commissaires royaux furent des agents favorables aux masses; ils étaient la seule garantie du faible contre le fort, et le malheureux dépouillé par un abus, une illégalité ou une connivence coupable de la justice locale, attendait en frémissant d'impatience l'arrivée des juges commissaires venant demander au seigneur ou au puissant : De quel droit possédez-vous? *Quo warranto?* Les commissaires étaient donc haïs des grands, mais ils furent populaires et ne craignirent pas de s'abaisser en interrogeant les petits. Les insulaires avaient compris que ces agents étaient leur sauvegarde, les défenseurs de leurs droits, de leur autonomie, de leurs priviléges séculaires, de leurs libertés, contre l'ambition, l'avarice, le despotisme des seigneurs. Et comment n'auraient-ils pas vu ces choses? Elles étaient patentes en effet.

« Comment vous gouvernez-vous? demandèrent les commissaires d'Édouard II aux hommes d'enquête.

— Par nos vieilles coutumes, répondent les jurats, les magistrats municipaux, les *hommes jurés; per speciales consuetudines*.

— Qui vous les a octroyées? Depuis quand en jouissez-vous?

— Elles sont en usage de temps immémorial : *usitatas a tempore quo memoria non existit.* »

Et les commissaires écrivent.

« Mais enfin, ces lois, qui les a faites?

— Nous n'avons d'autres lois que la *coutume;* elles n'ont été faites ni par les ducs de Normandie, ni par les rois d'Angleterre : *nec per legem Angliæ nec Normandiæ.*

— Qui donc applique la loi ou la coutume? Quels tribunaux avez-vous?

— Nous avons douze hommes que nous choisissons parmi nous et qui administrent la justice : *duodecim homines indigenis jurati electi,* seul tribunal compétent pour tous nos litiges.

— Qu'est-ce encore que vos privilèges civils, vos libertés personnelles, votre administration paroissiale?

— C'est la *commune* qui s'administre chez nous de toute antiquité : *communitas hujus insulæ.* »

Cette fois, en écrivant la réponse, les commissaires royaux ont dicté au roi : *les constitutions des îles.* Par malheur c'est un monarque frivole, un vicieux qui ne songe qu'au plaisir; mais son successeur, après une nouvelle enquête, sera forcé de reconnaître une seconde fois, légalement, officiellement, comme roi et comme duc de Normandie, l'autonomie insulaire.

Il ressort de l'enquête qu'alors même qu'elles dépendaient du duché de Normandie, les îles s'étaient fait des coutumes très-particulières, et que celles de Jersey différaient de celles de Guernesey en matière de succession, de dot, de poids et mesures, etc., etc.; divergences qui ne s'expliquent que par une longue suite d'empiétements successifs sur l'autorité féodale et ducale dans chaque bailliage. Ces divergences tendaient à une séparation politique, qui avait déjà eu lieu au point de vue administratif et à la paroisse.

Les commissaires et les hommes d'enquête, après avoir établi les droits de tous, établirent : *les franchises nostre seigneur le rey d'Engleterre a sur les îles*. Ces droits du roi ne sont établis qu'en sa qualité de seigneur féodal, et non comme monarque; il s'agit exclusivement du duc de Normandie.

Les commissaires d'Édouard contestèrent à un certain Gallichan le droit d'élever un moulin à vent, parce qu'il faisait tort aux moulins du roi. Gallichan avait déjà un moulin à eau et prétendit qu'il avait le droit de lui adjoindre un moulin à vent quand l'eau venait à manquer. Le vent est à tous sinon l'eau, car le vent n'était pas imposé. Les commissaires disaient le contraire, et invoquaient les droits *du roi;* Gallichan prétendait que son droit était un droit *naturel* dont il pouvait user avec toute franchise. Les commissaires décidèrent en faveur du roi. Gallichan en appela à la loi de son pays, reconnue par ces mêmes commissaires, et saisit la cour. La cour donna gain de cause au citoyen meunier contre le roi d'Angleterre quatre cents ans avant *Sans-Souci*. Désormais, les ailes du moulin à vent, sous les baisers de la brise marine, tournèrent au profit de Gallichan, plus souvent que la roue du moulin à eau. Lorsque le ruisseau gonflé par les pluies tombait sur ses palettes, Gallichan travaillait pour lui et pour le roi.

Ils n'étaient pas les ennemis des insulaires, ces commissaires d'Édouard II qui demandèrent au roi des récompenses pour ceux qui s'étaient distingués ou avaient souffert lors des descentes des Français. Les seigneurs eux-mêmes trouvèrent en eux des hommes intègres, car la seigneurie de Saint-Ouen, qui n'avait été, dès le début, qu'un simple fief noble à charge de service, à la demande des commissaires, devint un fief de haubert. Carteret l'obtint comme récompense de ses bons offices envers les insulaires.

On pourrait croire que la volonté du roi d'opposer une barrière aux concussions et aux extorsions des grands fut efficace; pas toujours, et, fait singulier! ce sont surtout les biens du duc-roi qu'on accapare indûment. L'audace des seigneurs, des gouverneurs, des jurés même est si grande, qu'en 1314 Édouard renvoie quatre commissaires spécialement chargés de con-

stater les actes *in nostrum præjudicium et exhæredationem nostram manifestam*, accomplis au préjudice et à l'exhérédation manifeste du roi. Cette enquête donna lieu à plusieurs procès qui furent plaidés au domicile du plaignant en Angleterre; mais la plupart des causes restèrent aux cours de Jersey et de Guernesey, qui s'adjoignirent quelquefois les juges commissaires. Le même résultat avait déjà été produit par la première enquête de 1308. On peut citer les procès : Robert le Marchant, Nicolas de Cheney, *abbesse* de Blanche-Lande, William *des Mareys* (William des Mareys était procureur du roi), et le procès contre Cobham, sous le dernier règne.

En somme, les manœuvres spoliatrices d'une noblesse pauvre continuaient, et ces seigneurs se plaignaient de n'avoir pas l'impunité.

Nouvelle enquête en 1319, *pour faire droit sur les plaintes et redresser les torts*. En 1324, autre enquête faite par Spigurnel et Denum Guillaume pour *reviser, émender et corriger ce qui a été fait par les prédécesseurs*. Ces commissaires firent bonne et loyale besogne, et réglèrent la justice, la police administrative, à la satisfaction générale. C'est l'enquête la plus féconde en détails intéressants. (Dupont, tome II, p. 232 et suivantes.)

Il ne nous reste à mentionner sous le règne d'Édouard II que l'achèvement de l'église de Saint-Pierre-Port de Guernesey. C'est à peu près le seul monument insulaire qui mérite l'attention de l'artiste par la pureté de son style et sa belle décoration intérieure. Malheureusement ce noble édifice est mal placé, dans un bas-fond, sur un terrain inégal.

Le règne d'Édouard, que tous les écrivains ont dépeint comme fatal pour l'archipel, ne nous paraît donc pas mériter un jugement aussi sévère. La grande faiblesse du roi et le mépris qu'on avait pour lui furent les seules causes de l'audace inouïe des grands et de l'instabilité des propriétés; ses efforts pour y remédier, s'ils furent quelquefois impuissants, méritent qu'on en tienne compte. Édouard II a encore des droits à la reconnaissance des insulaires, car il protégea le commerce de l'archipel. Édouard Ier avait fait construire une muraille de mer à Guer-

nesey. Les navires du temps trouvaient dans ce port de grands avantages. Guernesey devint une sorte d'entrepôt du commerce entre la Normandie et le midi de la France dépendant de l'Angleterre. Pendant longtemps les navires basques du Guipuscoa, Fontarabie, Quetaria, Saint-Sébastien y avaient apporté les produits de Gascogne, surtout les vins. Des négociants de Normandie avaient des entrepôts à Guernesey; ils envoyaient les vins en Normandie et en Angleterre. Il s'exportait des îles, des cuirs, des moutons, des bœufs, du suif, de la laine, même des grains; probablement ces produits n'étaient que le montant des dîmes en nature reçues par les monastères de la côte. Le mont Saint-Michel recevait tous les ans de Guernesey un bateau chargé de céréales. En 1300, les îles avaient des navires de soixante tonneaux de jauge et au-dessus. Le seul commerce du poisson salé était une source de grandes richesses. On ne saurait comprendre le nombre si extraordinaire d'expéditions contre les îles si l'on ne savait leur puissance de reconstitution, l'énergie, l'activité des habitants; la bourgeoisie était beaucoup plus riche que la noblesse, qui ne pouvait commercer sans déroger.

En Angleterre, Édouard ne mérite pas de pitié. Il ne commit pas de crimes, il fut doux et bon, plein d'aménité; mais ses débauches viles en firent un souverain pour lequel on ne saurait avoir assez de mépris. En effet, la mort de Gaveston n'avait pas été une leçon pour le roi; Spencer le remplaça. Les folies du premier favori furent dépassées par celles du second. Mortimer, l'amant de la reine, se joignit avec elle aux barons révoltés contre Édouard. Isabelle avait juré qu'elle ne rentrerait à Londres que lorsque Spencer serait chassé. Sous son inspiration, l'Angleterre se couvrit de fer, et le roi lui-même, retrouvant pour défendre son favori un courage endormi, se mit à la tête d'une armée de trente mille hommes et fit la guerre à ses barons, à ses sujets. Comme pour jeter le défi à ses peuples, il couvrait d'honneurs et de dignités le méprisable objet de sa folle affection. Vers 1326, la fortune sembla abandonner le roi. Les habitants de Londres acclamèrent Mortimer et Isabelle; Édouard se retira dans le comté de Galles et alla

enfermer Spencer dans la forteresse de Bristol que son frère aîné commandait. Les troupes indignées, dit-on, d'un pareil dépôt se révoltèrent contre leur chef et le firent prisonnier. Les soldats le pendirent dans son armure, puis son corps fut haché et jeté aux chiens. Quant au jeune favori, après l'avoir mutilé, on l'enferma dans un couvent. On fit son procès; il fut pendu, et sa tête envoyée à Londres.

Édouard avait été pris dans le duché de Galles, conduit à Londres et enfermé dans la Tour. Le Parlement le déposa, donnant pour motifs son incapacité et son libertinage. Il était confié à la garde de Lancastre, mais il fut enlevé de ses mains par Berkeley, Montravers et Gournay, qui lui firent souffrir tous les supplices et le conduisirent au château de Berkeley. Là, voulant le mettre à mort sans qu'aucune violence extérieure pût les accuser, ils l'étouffèrent entre des matelas, sous une lourde table de chêne; comme il ne mourait pas assez vite, ils le traversèrent de part en part avec une broche. Dc ce non contents, ils firent rougir au feu une barre de fer, avec laquelle ils lui brûlèrent les entrailles (1327).

Quelles mœurs! quelle barbarie! quel temps! Et ce ne sont pas les manants révoltés, des brutes, qui commettent de telles atrocités; ce sont les chefs de la noblesse anglaise!

Le jeune Édouard III avait été reconnu roi du vivant de son père. Mortimer et Isabelle, qui avaient fait si cruellement assassiner Édouard II, avaient conservé le pouvoir durant sa minorité. Un conseil de régence avait été nommé, et Mortimer affecta de n'en pas faire partie. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la majorité d'Édouard III. Quoique la reine et son amant se fussent retirés au château de Nottingham, Édouard s'associa aux haines des barons contre l'amant de sa mère et les autorisa à commettre un nouveau crime en invoquant son nom. Un souterrain conduisait de l'intérieur du château à l'extérieur; sir William Eland, le gouverneur, consentit, à prix d'argent, à en donner l'accès aux serviteurs du roi, qui s'emparèrent de Mortimer. Ce fut en vain que la reine mère appela au secours. Les barons refusèrent à Mortimer la pitié que ce malheureux avait refusée à Édouard II. Il fut saisi, jugé sans défense, et pendu à Tyburn

(1330). Son corps resta deux jours sur la potence, offert en holocauste à la furie populaire. La reine, par ordre du roi, fut emprisonnée pour le reste de sa vie dans le château de Risins; elle y expia ses crimes et ses débauches pendant vingt-cinq ans. Son fils lui rendait hypocritement visite une fois par an.

Nous venons de voir que durant les premières années de son règne, de 1327 à 1330, Édouard III n'eut que le titre de roi ; Mortimer et sa mère avaient accaparé le pouvoir. Mais, lorsque le roi se fut débarrassé d'Isabelle et de son amant, il devint subitement maître et s'appliqua à le montrer ; il envoya des commissaires dans les îles au commencement de 1329. (Geoffroy de Sacy et Guillaume le Scrop.) Il ne reste de cette enquête que la partie relative aux réclamations du Mont Saint-Michel. En 1331, nouvelle inquisition. Les commissaires étaient chargés non-seulement d'établir une complète extente des domaines et privilèges royaux, mais encore de prendre des informations sur l'état réel des affaires politiques, administratives, commerciales, et surtout de constater les actes arbitraires des gouverneurs, des baillis, des jurez, des cours de justice. Les commissaires étaient Robert de Norton, Guille ou Guillaume de la Cour, Alias de la Rue. Douze jurez formaient alors la cour de justice de Jersey. Ph. le Cerf était greffier. Le bailli était Witts des Roches, surnommé Bras-de-Fer; il était aussi gouverneur.

A Guernesey, il y avait dix jurez, un bailli et un lieutenant-gouverneur. Le *précepte d'assize* y fut tenu comme à Jersey en 1331.

Ce terme : précepte d'assize, est ainsi expliqué par Tupper : la *déclaration des droits et priviléges des îles faite auparavant et approuvée à nouveau par la justice d'assises*. Cette définition n'embrasse que le point le plus important, il est vrai, la *constitution judiciaire,* qui se confond avec la constitution politique, tandis que le précepte d'assise comprenait en outre *l'œuvre entière des commissaires approuvée par la cour en assises générales.*

Les détails de l'enquête, en ce qui touche les droits du roi, quoique très-curieux, ne sauraient entrer dans un cadre historique général. Il nous suffit de relater les résultats intéressant

le pays et ses habitants. Il fut ordonné, afin d'éviter à l'avenir les surprises de l'ennemi, que les baillis reprendraient l'ancienne coutume de *vérifier au moins une fois l'an les défenses des îles, les châteaux, points fortifiés*, etc. L'enquête fixe l'*état de la force nationale;* chaque corps paroissial ou communal était commandé *par le connétable;* chaque centaine d'hommes, par un *centenier;* vingt hommes pour un *vingtenier*. L'armement consistait en *piques et arbalètes, pour l'infanterie*, et le corps général était sous le commandement militaire du *seigneur de haubert* dans chacune des îles; ils devaient être suivis de *leurs hommes d'armes*, et c'est probablement là le seul élément qui devait fournir la cavalerie ou *corps des écuyers*. Les *soldats et artilleurs anglais*, en très-petit nombre, servaient *les châteaux toute l'année sans interruption*, et quelques cavaliers faisaient l'office d'estafettes. En temps de paix, la milice était dispensée de service, mais toujours prête et sans cesse obligée à des *montres* ou revues et exercices. Il résulte de l'enquête que, moyennant un droit léger, les îles seraient affranchies de l'obligation de recevoir les nouvelles *monnaies royales*. En ce temps, les souverains étaient tous faux-monnayeurs; l'altération des monnaies produisait un bénéfice énorme.

En ce qui concerne les affaires civiles, *les cours ecclésiastiques se virent dépossédées plus complétement qu'auparavant*, et les dîmes dues aux prélats et abbés de France passèrent au roi, qui les confisqua. *Les attributions du bailli lui donnaient le commandement militaire même des troupes anglaises salariées par le roi*. Le prévôt était *l'officier de police municipale chargé d'assister la justice et d'amener les délinquants devant la cour. Chaque paroisse élisait un prévôt. Les prévôts recevaient les rentes*. La cour connaissait *de toutes causes civiles, même d'appel*, sauf recours devers le roi; ainsi toutes les causes à Jersey étaient portées de droit au château de Gouray, où siégeaient alors les douze jurés et le bailli. Le *bailli* représentait le roi-duc et tenait sa *cour de chevalerie et de justice, mais seulement pour les causes seigneuriales*. Cette phrase seule prouve d'une façon irréfutable que les îles n'étaient pas anglaises, mais tout simplement un apanage du roi d'Angleterre; apanage se gouver-

nant de la même manière qu'au temps de ses ancêtres, les ducs normands. C'était la situation du Hanovre au siècle dernier; c'est la situation actuelle du Luxembourg; un protectorat pur et simple, car le bailli représentait le roi-duc seulement *pour les causes seigneuriales*. En dehors de cet office, le bailli est le chef magistrat d'un petit pays libre qu'une nation forte et glorieuse protége par intérêt, et laisse libre par politique. Enfin, par l'extente, le roi était prié de faciliter le commerce des îles avec l'Angleterre et de reconnaître les anciennes coutumes, les usages administratifs de la commune, l'organisation civile, militaire, judiciaire, et la forme actuelle de la propriété. Le roi ordonna que les îles *jouiraient de franchises en Angleterre;* il ordonna que les insulaires ne fussent plus *traités dans les ports anglais comme étrangers, et qu'ils jouiraient des priviléges des nationaux*. Cette seconde phrase corrobore ce que nous venons de dire de l'autonomie des îles. Cette autonomie était si évidente que, pour les employés anglais, les insulaires étaient des *étrangers,* commercialement et politiquement.

Les droits du duc de Normandie s'élevaient pour les deux bailliages à environ 1100 livres tournois.

Les commissaires spécialement chargés d'établir les revenus du duc devaient aussi poser les bases des droits, priviléges et institutions insulaires. Dans ce but politique ils choisirent Norton, qui était le principal commissaire, et lui adjoignirent Robert de Scardeburg et Richard de Westcote pour délibérer devant le représentant du *roi d'Angleterre* Robert de Hoo, *qui sequitur pro rege*. Les insulaires virent dans ce fait une menace pour leur autonomie. Les notables se réunirent, craignant pour leur indépendance; ils firent cause commune, dans l'intérêt général. Simon et Philippe de Saint-Martin, Pierre de Gares et Raoul le Guay, anciens baillis de Jersey; Guillaume Chesnay, Saumarez, le prieur de Vale, celui de Saint-Clément et plusieurs autres pris dans toutes les classes : clergé, noblesse, bourgeoisie, se réunirent dans l'église de Saint-Hélier et s'engagèrent sous serment à défendre leur liberté contre toutes les attaques.

C'est en petit, mais avec tout autant de solennité, la scène du serment du Jeu de paume. Les confédérés se présentèrent

devant les trois commissaires, le 30 juillet 1332. Ils étaient cinq cents et protestèrent contre les prétentions du roi de se mêler de leurs affaires, lui déniant le droit d'y porter atteinte, d'imposer de nouvelles coutumes, disant qu'ils défendraient leurs droits et libertés au péril de leur vie. Les justiciers et commissaires ne cédant pas, le tumulte devint grand ; le peuple s'en mêla, applaudissant les notables.

Quand ce bruit fut calmé, les justiciers appelèrent le vicomte et lui ordonnèrent d'arrêter le Gaylard et le Vinu. Ils n'osèrent s'attaquer aux puissants. Les accusés comparurent, déclarèrent qu'ils n'étaient ni conspirateurs ni rebelles, refusèrent la juridiction étrangère et invoquèrent la justice jersiaise. Les jurés formèrent une grande cour, et sur les vingt-quatre, il ne s'en trouva pas un pour les condamner. Ils furent acquittés.

Les commissaires furieux firent appel *à leur record* et les assignèrent à Longueville. Philippe de Saint-Martin s'y rendit seul, assumant la responsabilité pour tous. Le représentant du roi, exaspéré par une résistance populaire inouïe à cette époque de soumission, donna ordre au vicomte d'arrêter tous les notables, même les prieurs !

Le bailli convoqua la cour de justice du bailliage de Jersey et déchargea les accusés incriminés par les commissaires.

Comment devait finir la lutte? par un acte de violence royale. Édouard III manda la cour tout entière à comparaître en Angleterre. Elle demanda du temps pour préparer sa défense, bien résolue à combattre pour ses droits et à ne céder que par la force. Mais la guerre avait éclaté de nouveau, et les Écossais envahissaient l'Angleterre ; la cour ne comparut pas. Entre temps les commissaires se hâtèrent de terminer l'enquête et retournèrent en Angleterre; leur dernier arrêt ne reçut pas d'exécution. L'énergie des insulaires avait sauvé l'indépendance nationale. Depuis lors l'autorité des rois d'Angleterre n'a jamais été que nominale dans l'archipel ; elle l'est encore aujourd'hui. Il est vrai que le protectorat en paraît plus respectable étant consenti, et que les insulaires, à bon droit, en sont fiers. Si les mêmes vertus persistent, les îles de la Manche conserveront le legs des ancêtres.

Jusqu'en 1335, la guerre d'Écosse se poursuivit sur le territoire anglais. Les enfants de Robert Bruce, comme lui Français d'origine, étaient soutenus par la France ; aussi la guerre allait être portée sur le continent (1336). Édouard la rendit inévitable en publiant ses droits prétendus sur la couronne de France. La nation française ne les voulut pas même discuter ; la branche cadette succéda légalement à la branche aînée, et Édouard résolut de conquérir par les armes le royaume dont il ne pouvait hériter. Devant un si grand but, tout était secondaire, et les îles furent abandonnées à elles-mêmes.

Tandis qu'Édouard entrait en France par les Flandres, la flotte de Philippe de Valois ravageait la côte d'Angleterre. Elle était commandée par Bahuchet et Hue Querriet. Pendant trois ans, cette force navale n'eut d'autre objectif que d'incendier et détruire les îles et les villes du littoral anglais ; elle était si considérable que les places fortifiées, comme Southampton, ne pouvaient lui résister. Guernesey et le Château-Cornet furent facilement occupés (1337). Jersey fut ravagée plusieurs fois. Bahuchet avait imité l'expédition française qui, sous Édouard Ier (1296), avait opéré contre Guernesey. Par sa proximité de l'Angleterre, par la supériorité de son mouillage dans le *Ruet,* par son château qui donnait un abri et une défense, Guernesey offrait plus de sécurité, et comme base d'opération, était préférable. De Guernesey, la flotte française s'abattait sur Jersey ou sur l'Angleterre, selon l'occasion. L'île fut dévastée, brûlée, à l'exception du château (1337-1338). *Insula de Gernesiaco excepto uno castro qui ibi erat totaliter consumpsit* (Guillaume de Nangis.) Walsingham dit : église et hôpital exceptés (1336). Malgré la différence des dates, nous ne pouvons voir qu'une expédition de longue durée, consécutive, et non deux, dans ces citations.

Les Écossais insoumis étaient alliés de la France ; or ils avaient une marine, et ils se joignirent à Bahuchet. Cependant, il paraît qu'ils agirent séparément lors de l'attaque et de la prise de Serk, île sans défense qui ne nécessitait pas un grand déploiement de forces de débarquement. Il est rapporté que les Écossais, ayant pillé et ravagé les côtes de Jersey avec les alliés, s'abattirent seuls sur Serk et détruisirent tout ce qui s'y trouvait (1337).

L'année suivante, Bahuchet vint mettre le siége devant le château de Gouray (1338). Il avait préalablement ravagé l'île et battu les habitants; ceux-ci, sachant qu'il tenait la mer en maître et pouvait revenir, avaient entassé dans le château leurs biens les plus précieux. Cet appât avait probablement tenté l'amiral. Les Jersiais, derrière leurs murailles, se défendirent bravement. Dans une sortie, Jean de Barentin, seigneur de Rozel, fut tué, et Regnault de Carteret prit la défense du château. La mer devenue intenable dispersa les vaisseaux français, et Bahuchet fut contraint de lever le siége. La place avait été défendue courageusement malgré de graves difficultés. Il résulte clairement de la sortie faite par Barentin, sortie où il trouva une mort glorieuse, que l'île appartenait aux Français, le château excepté.

Barentin avait été obligé de faire enfermer dans le château plusieurs personnages, parce qu'ils étaient bien disposés pour les Français. Un seul de ces traîtres est connu ; c'était un seigneur, et de plus, un des douze jurés de l'île, Guillaume Payn. On confisqua ses biens, et un successeur lui fut donné.

Guernesey avait envoyé au secours du château de Gouray ses plus ardents, ses plus vaillants citoyens, qui, désolés de voir leur île occupée par une force qui ne permettait aucune tentative, avaient voulu utiliser leur courage et secourir l'île sœur. Celui qui se distingua le plus, et fut remercié officiellement par les autorités, fut Jean Le Marquant. Tant d'efforts furent vains. Le 26 octobre 1338, le roi de France était propriétaire incontesté de Guernesey et de tout l'archipel : *captum fuit castrum Cornet cum insulis Jeresiæ, Gerneriæ, Serk et Aulnerey per Gallos et in potestate regii Franciæ*. Philippe de Valois donnait, par acte anthentique, l'île de Guernesey *à son aismé féal Robert Bertran, sire de Briquebec, mareschal*. C'était l'héritier de cette famille de Briquebec de Bayeux, qui, sous les ducs de Normandie, avait jadis possédé la moitié de l'île, alors que l'autre moitié était à Neel de Saint-Sauveur, *le Fidèle*, ou à ses successeurs. Son aïeul le Tort avait été un des compagnons de Guillaume le Conquérant. R. Wace de Jersey le cite : « Robert Bertran ki esteit torz. » Par ses soins, les îles furent mises en état de

défense. Le sergent d'armes du roi, Jean l'Alemant, lui envoya de Rouen un assortiment d'armes si complet que cet inventaire est cité comme donnant les noms de toutes les espèces usitées au quatorzième siècle. La flotte française, à ce moment, dominait le canal, brûlait les ports d'Angleterre et capturait les vaisseaux anglais.

A cette déplorable époque, les îles, toujours épuisées par les prises et reprises consécutives, avaient grand'peine à nourrir leurs habitants; si l'on joint à la misère générale, car il s'en faut de beaucoup que tous les seigneurs insulaires fussent riches, les famines périodiques, les maladies contagieuses, la ruine totale de Guernesey; si l'on songe aux incendies, aux pillages; si l'on ajoute la concussion, le vol, les dénis de justice, on comprendra aisément le triste état de l'archipel. Les notables insulaires se réunirent, et, ne pouvant se résoudre à accepter la domination française, ils envoyèrent une députation au roi et au Parlement pour appuyer une pétition, réclamant un concours efficace de l'Angleterre et la reconnaissance de leurs coutumes et libertés. C'était dire qu'à ce prix seulement ils acceptaient le protectorat.

La cour d'Angleterre en fut émue; *le Parlement délibéra à ce sujet*, et il fut convenu que *toute la chevalerie d'Angleterre* concourrait à l'armement d'une flotte formidable chargée de sauver les îles et les côtes anglaises en détruisant la marine française. Les années 1339 et 1340 furent utilisées dans ce but.

Édouard avait fait parvenir une lettre à Guernesey pour encourager les habitants à la résistance, leur faire espérer le salut prochain; il écrivit à Jersey pour rassurer les habitants, relever les cœurs et faire appel à cette loyauté que ses prédécesseurs n'avaient jamais invoquée en vain. Il avait fallu que les côtes d'Angleterre fussent dévastées, que des villes importantes fussent brûlées et décimées, pour amener enfin une réaction puissante de la part des barons et la reconstitution de la marine anglaise. Pour la renforcer, Édouard paya la flotte des Bayonnais, des Basques, et la flotte des Flamands.

Bahuchet, trésorier de France et commandant les troupes de mer, avait vu les préparatifs anglais; la marine française fut mise

par ses soins sur un pied formidable. Il fallait à tout prix empêcher la jonction de la flotte anglaise avec celle que Arteveld amenait de Flandre et Brabant. Dans ce but, il ne laissa qu'une faible garnison à Guernesey et, avec tous ses vaisseaux, il gagna la mer du Nord pour joindre la flotte anglaise.

Queruet, amiral français, commandait la flotte pour la manœuvre. Il battait les eaux des Flandres lorsqu'il fut rejoint par Bahuchet. Le grand amiral auquel toutes les forces de mer étaient confiées se nommait Pierre l'Estelant de Dieppe. Il était le seul marin de profession.

L'histoire n'avait pas encore enregistré de combat naval plus opiniâtre; de part et d'autre ce furent des prodiges de valeur. Bahuchet avait pour lui le nombre, les Anglais et les Flamands avaient la position. Deux amiraux furent tués, deux autres furent capturés avec plus de deux cents voiles. Quinze mille, peut-être vingt mille Français perdirent la vie dans ce combat. Bahuchet fut pris et pendu à une vergue, *à cause des dommages immenses qu'il avait fait subir à l'Angleterre et du massacre des habitants des places, pour insulter le roi de France dont il était le trésorier*. Pierre l'Estelant fut tué combattant encore; Queruet fut tué également.

La victoire des Anglais fut attribuée par eux à l'incapacité et aux jalousies de Bahuchet et Queruet. Cette incapacité était telle que le commandant des galères génoises Barbaneire refusa ses services avant la bataille, prévoyant la catastrophe, et annonçant qu'on allait se faire écraser *dans le trou de l'Écluse*.

Les Français accusèrent les Génois de trahison pour s'être retirés avant le combat. L'accusation ne paraît pas fondée.

La bataille de l'*Écluse* (Hollande) plaça la marine anglaise au premier rang. L'effet produit par cette victoire fut immense dans toute l'Europe. Ceux qui, en Angleterre, hauts prélats et hauts barons, voyaient avec peine les prétentions ridicules d'Édouard, et ne cessaient de conseiller l'abandon de la conquête de la France, ces hommes sages purent, après cette victoire navale, prévoir les glorieuses destinées de l'Angleterre appelée à dominer les mers. La marine française ne s'est jamais relevée de ce grand désastre.

Le 3 août, moins de deux mois après l'Écluse, ordre à Thomas de Ferrières d'aller au secours des îles. Pendant ce temps, les deux nations traitaient de la paix.

Édouard fit intervenir les îles dans le traité. L'article qui les concernait portait : « *Les siéges de Gerneseye et Gereseye se lèveront aussitôt que les trêves viendront à leur connaissance.* » La garnison française évacua Guernesey. L'île ne fut pas reprise. Il ne fut levé à Jersey aucune somme pour aller au secours de l'île sœur, ainsi qu'on l'a dit sans preuves et contre toute vraisemblance. Il paraît probable que Jersey fut libérée en septembre par Thomas de Ferrières.

La paix conclue, Édouard retourne en Angleterre, et de nouveau il songe aux îles. Nous allons voir quel esprit de suite, quel bon sens et quelle intelligence des besoins d'un archipel qu'il ne connaissait pas, il déploya dans ce court intervalle de paix.

D'abord, il renouvelle officiellement le droit accordé aux insulaires d'être traités en Angleterre avec tous les priviléges des *sujets anglais ;* il écrit aux baillis et gouverneurs d'avoir à seconder les efforts des habitants; il fait réunir le Parlement, et, « se rappelant avec plaisir *la bravoure et la constance des insulaires dans les revers ;* sachant *combien de pertes ils ont éprouvées dans leurs personnes et dans leurs biens pour la défense desdites îles,* il est disposé à accorder, *pour lui et au nom de ses héritiers,* aux habitants des îles, tous les *priviléges, immunités, libertés, exceptions et coutumes, à l'égard de leurs personnes, de leurs biens, de leurs monnaies,* etc., etc., lesquels priviléges *il confirmera dans leur ancienne forme et teneur*. En foi de quoi, etc., etc. — 10 juillet 1341, *avec l'assistance du Parlement.* » Ces derniers mots sont remarquables; ils assurent pour cette fois encore l'exécution de la promesse royale. En effet, des commissaires sont envoyés, et à l'occasion, le Parlement, sollicité par les insulaires, rappellera aux rois leurs engagements envers l'archipel.

Le roi avait aussi remarqué quelques signes de déloyauté, une sorte de défaillance partielle à Jersey; il fallait attacher à ces rochers poétiques, à ces îles merveilleuses qui sont le bouclier de l'Angleterre, non-seulement le paysan, le bourgeois, mais le

juge, le noble aussi. En conséquence, les commissaires ont une mission politique qui va apparaître sous la forme accoutumée. Un an de paix encore, et c'en est fait, les îles auront leur autonomie complète, leur parlement même, car tel est le projet du roi. Mais le roi de France vient de s'allier avec un petit souverain d'Espagne; Édouard, furieux, rêve aussitôt de châtier l'Espagne, de châtier le roi de France, et la guerre est déclarée de nouveau! Les îles sont encore oubliées! Édouard III n'aura pas l'honneur de signer les constitutions insulaires. Il a tout fait; et c'est Édouard IV que la reconnaissance des peuples aura à remercier pour ce bienfait de l'aïeul.

L'Espagne, elle aussi, avait une flotte, et la guerre était à peine déclarée depuis un mois, que les galères espagnoles, *gallies*, fondent sur Guernesey et la pillent, assaillent le Château-Cornet et le prennent (1341). Le lieutenant-gouverneur est pris avec la garnison, et, désastre plus grand, il faut payer leur rançon à l'Espagnol et implorer la charité royale! Alors le roi donne ordre (3 août 1341) aux maires, sheriffs, baillifs des ports de la côte du sud-ouest d'Angleterre, de charger des navires, dans Portsmouth et autres ports, de *victuailles et d'hommes afin de transporter le gouverneur Thomas Ferrars, chevalier, avec sa force armée, lequel va au secours de Jersey, Guernesey et Dureny* (Aurigny), *à ce moment en danger par les vaisseaux et galleys*. Ferrars se présenta devant l'ennemi, l'indemnité et une lettre du roi à la main. Les Espagnols, satisfaits, quittèrent l'île, et Henry Ferry, lieutenant-gouverneur, fut remplacé par Thomas de Hamptonne, qui eut pour lieutenant-gouverneur à Jersey Henry de la Moire[1].

Édouard avait pris à sa solde une compagnie de pirates basques montant cinq grands vaisseaux, et ils avaient chassé les Espagnols des îles, les avaient administrées comme gardiens (*fœdera,* Tour de Londres, 1341), puis les avaient remises à Thomas de Ferrars qui avait payé rançon. Ces pirates basques avaient donc chassé de Guernesey des pirates espagnols des

[1] On aura remarqué les variantes: Thomas Ferrars et Thomas de Ferrières. Nous pensons qu'il s'agit d'un seul personnage.

Sarragousins ou Aragonais. A cette date l'Aragon était en guerre avec les Anglais dont ils avaient été et dont ils devinrent plus tard les alliés. Il faut donc entendre par *pirates basques* des pirates de Bayonne ou gascons alors soumis à l'Angleterre.

Il semble qu'après le départ des Basques, les Espagnols s'emparèrent de nouveau du Château-Cornet, car Édouard, ne voulant rien distraire de l'escadre qui doit le conduire en Guienne, ni perdre de temps devant le château occupé par cinq cents hommes, fait un nouveau traité avec les Basques. Ils devaient prendre des mercenaires pour augmenter leurs forces. Ils montaient cinq vaisseaux de haut bord, ayant chastels à l'avant et à l'arrière. Pierre-Bernard Pynsole de Toulouse montait la *Caterine;* Pierre de Beusse, la *Dieu la Garde;* Raymond de Vaux, la *Nave-Dieu;* Arnauld de Carays, la *Sainte-Marie;* Pierre Darbins, le *Saint-Pierre*. Le château fut repris.

D'après Duncan, la division aurait régné alors à Jersey, et cette division, augmentée par un différend entre le gouverneur et son lieutenant, amena une sorte de guerre civile. Le roi envoya des commissaires spéciaux chargés de rétablir la paix entre les habitants; ils donnèrent pouvoir au gouverneur de punir les perturbateurs en confisquant leurs biens (1341-1342).

En 1342, Thomas de Hamptonne, gouverneur, trouvait le pays tellement ruiné qu'il écrivit pour faire connaître qu'il ne pouvait recevoir les rentes dues à l'Échiquier. Toute culture avait cessé, et tout commerce; le roi fut obligé d'envoyer, en même temps que des munitions, des vivres et même du cidre!

Tandis que le roi d'Angleterre est occupé à la fois par la guerre de Bretagne, une rébellion en Guienne appuyée par une armée française, par les Écossais qui s'apprêtent au combat, par les Espagnols qui tiennent la Manche, par les Génois alliés des Français ainsi que divers princes d'Allemagne, les iles sont abandonnées. Il va falloir un nouveau malheur pour attirer l'attention du monarque.

Le prince don Luis de la Cerda, un des plus grands hommes de guerre de ce temps, avait pris en main le commandement de

la flotte montée par des Basques espagnols, des Sarragousins, des Génois, des Normands. Il avait trente-deux grands navires, *plus grands,* dit Barnes, *qu'aucun de ceux de l'Angleterre et qu'on nommait caraques.* Il est probable qu'en 1342, ou au début de 1343, la Cerda était maître des îles, car Édouard fait équiper quarante-deux navires à Southampton pour aller secourir la Bretagne, et Luis de la Cerda, qui les aperçoit de Guernesey, se précipite sur eux. La victoire était encore indécise à la nuit; les combattants étaient si acharnés que les vaisseaux jetèrent l'ancre dans les environs de Guernesey, attendant le jour pour recommencer la lutte. La tempête qui survint fut si forte que la flotte anglaise fut jetée sur Vannes en Bretagne, et la Cerda ne sauva la sienne qu'en gagnant le large. Il arriva à la Rochelle ayant perdu deux navires. Don Luis de la Cerda revint aux îles, domina le canal de la Manche, et pendant un nombre d'années qu'on ne saurait préciser exactement, ravagea les côtes d'Angleterre.

Chronologiquement, il convient de placer ici une expédition contre Guernesey attribuée à l'amiral Marant, qui ne nous paraît pas indiscutable, car les dates se confondent, et Marant et la Cerda servaient à la fois le roi de France. Marant, en 1343, avec une division de la flotte, aurait pris Guernesey, qui était aux Français! Comme ses prédécesseurs, il stationnait dans le Ruet, s'abattait sur les navires anglais. C'est ainsi qu'en 1346 il captura cinq vaisseaux de guerre; comme les Anglais à l'Écluse, il massacra les équipages par représailles. A Marant on donne pour associé Hugues Queruet, peut-être le fils de l'amiral tué à l'Écluse. La guerre entre les deux nations exaspérées avait amené une sorte de rage. Plus tard, Marant fut pris et pendu à une vergue. Ces revanches sont horribles.

Il paraîtrait, d'après la *Chronique des Flandres* de Sauvage, citée par Tupper, que Marant était encore maître du Château (1346), et qu'il fallut en faire le siége. Il est plus logique de voir dans cette affirmation une erreur de date, 1343 au lieu de 1346, car Marant était mort et les îles occupées au nom de la France par Bertram de Briquebec qui tenait la mer alentour, guettant les Anglais et se réfugiant dans les passes insulaires.

Édouard (1346) aurait chargé Geoffroy d'Harcourt et Cobham de reprendre le Château-Cornet. Ce fut en 1347. Ils auraient eu dix mille hommes pour reprendre le Château-Cornet ! Où les auraient-ils employés ? Il aurait fallu cent navires pour un tel transport, et les expéditions de cette importance sont relatées généralement. Ce sont là des légendes qui ont donné naissance à des obscurités impénétrables. Il en arrive ainsi lorsque les événements ne sont pas exactement rapportés et qu'on manque de pièces explicites pour découvrir la vérité. Souvent même ces pièces sont contradictoires. Ainsi, en 1343, le sire de Briquebec est maître de Guernesey et de Château-Cornet. On en a la preuve par des lettres patentes du roi de France (du 28 juillet au mois d'octobre de la même année). Le Château appartenait donc à la France. En ce cas, comment expliquer les assauts, les pillages de Marant et de la Cerda ? Il est certain qu'en 1346, Briquebec était encore possesseur de Guernesey. Comment concilier ces faits ? Quoi qu'il en soit, le siége fut mis devant le Château en 1347. On dit que tous les Français furent tués ! L'histoire de France est muette sur ce désastre improbable. Geoffroy d'Harcourt et Cobham rejoignirent Édouard et la flotte anglaise. Le roi envoya encore à Thomas de Ferrières l'ordre de prendre livraison du Château. Il était à Jersey. On n'a aucune pièce indiquant comment Ferrières avait repris la grande île. En réalité, de 1340 à 1347 tous les événements sont enveloppés de ténèbres.

Édouard avait rassemblé une nouvelle armée pour aller reprendre la Guienne (1346, juin-juillet). Pendant sept jours, la flotte, contrariée par les vents, ne put partir. Pendant ce retard, un réfugié français qui était passé à l'ennemi, riche cadet normand, nommé Godefroy ou Geoffroy d'Harcourt, très-avancé dans les bonnes grâces du roi qui lui avait donné un commandement dans ses troupes, lui soufflait chaque jour ses convoitises, ses rancunes contre la France.

En 1337, dans une assemblée de barons français tenue par le roi de France, Godefroy avait dit que si les franchises des barons normands n'étaient pas confirmées, il en résulterait pour le royaume de France le plus grand dommage; en 1339, il

faisait partie des barons qui devaient envahir l'Angleterre. En 1340, il était encore à Saint-Sauveur-le-Vicomte. En 1342, il conspire avec les Anglais qui lui promettent de le faire duc de Normandie. Le complot fut découvert; il se sauva en Flandre (mai 1343). Trois de ses complices furent pendus. L'un était Jean de la Roche-Taisson. Olivier de Clisson fut roué. Raoul et Pierre de Réaux, de la Haye, possesseurs de fiefs dans les îles, étaient aussi du complot, mais ils furent graciés. Tous les biens de Godefroy furent saisis. Il fut sommé de comparaître devant le Parlement. Fou d'orgueil, plein d'irritation, ayant perdu toute notion de patrie et de justice, en avril 1345, il allait se mettre au service du roi d'Angleterre et le reconnut comme *roi de France!*

D'Harcourt n'oubliait pas sa vengeance : «Qu'iriez-vous faire en Guienne? La Normandie est riche, non ravagée comme la Guienne. Pour aller dans le Midi, il faut de dix à quinze jours de mer, selon le vent. On ne mène pas facilement une escadre de cinquante vaisseaux et de deux cents voiles de transport aussi loin et aussi longtemps. La Normandie est là sous la main; une marée nous mène à la Hague, et puis le roi de France est occupé au centre, son armée est au midi; pourquoi ne prendrions-nous pas Paris, en passant par la vallée de la Seine? N'aurions-nous que la Normandie, où il n'y a pas un soldat, c'est le *paradis de vos pères*, le *patrimoine* de vos aïeux!»

Édouard ne put résister; les promesses du tentateur le séduisirent, et, par son ordre, on mit le cap sur la Hague. Le lendemain (12 juillet 1346), on prenait terre à Saint-Waast. L'armée anglaise prit et pilla des villes et ravagea les campagnes. Après avoir brûlé et saccagé la Normandie, l'Ile-de-France, et menacé Paris, elle fut poussée vers le nord par Philippe, enfin préparé. Édouard allait remporter la victoire de Crécy (25 août 1346), victoire nécessaire, car elle lui rendit la confiance des seigneurs et de ses peuples; il était fatalement perdu si, à la faveur de la victoire, il ne parvenait à transporter son armée vers la mer. Elle ne pouvait se recruter en territoire ennemi et aurait été bientôt détruite, les forces françaises allant grandissant.

La bataille de Crécy, comme la dévastation de la Normandie

et de l'Ile-de-France, furent sans résultats politiquement. Les Anglais après la victoire évacuèrent la France. En se retirant, ils prirent Calais (1347). Grâce à l'épuisement des deux ennemis, la paix fut signée (1348).

D'Harcourt avait mis une fureur insensée à piller la France, et pendant la bataille de Crécy il se tint près du prince de Galles. Son frère Jean, comte d'Harcourt, tomba mort à ses pieds en combattant sous la bannière de France. Geoffroy essaya en vain de le sauver; Jean préféra la mort d'un honnête soldat à la vie sauve offerte par un renégat, un traître, déshonneur de sa maison.

Ce spectacle fit rentrer Geoffroy en lui-même, et, malheureux d'avoir été cause du désastre de la France, sa mère, il se repentit. Il quitta l'armée anglaise, et la corde au cou, pieds nus, il vint à Paris se jeter aux genoux du roi, qui pardonna! La noblesse normande et anglaise, comme les deux couronnes, étaient unies par une foule de liens de parenté, de fortune, de mœurs; les deux noblesses ne savaient plus où étaient l'intérêt, la patrie, l'avenir de leurs maisons. Les souverains s'efforçaient en vain de les abaisser, de les combattre, de se les attacher. De là tant de défaillances, de lâchetés, tant de confiscations suivies à bref délai de pardons intéressés. La féodalité a rendu possible tout ce qui est hors la nature et le droit.

Geoffroy d'Harcourt, dix ans après, passe du roi de France au roi Édouard. Il est répudié par sa famille, même par son héritier et neveu Jean d'Harcourt. Il est tué l'année suivante dans le Cotentin, où il guerroyait pour les Anglais (1360). Le roi Édouard fit prendre possession de Saint-Sauveur-le-Vicomte comme son héritier.

Après la guerre, tous les fléaux : la famine et la peste. Le tiers de la population des îles perdit la vie (1349). Édouard songe à l'archipel; Guernesey surtout attire son attention, et il écrit au gouverneur John Montravers de consacrer le produit d'une levée sur les marchandises à fortifier Saint-Pierre Port, afin que le peuple y trouvât un refuge assuré. La lettre fait connaître que tous les travaux de Jerbourg avaient été détruits par l'ennemi. Pendant quelques années, les îles vont pouvoir

réparer leurs pertes, car le théâtre de la guerre est déplacé, le Prince Noir est en Espagne. Édouard fait réparer le Château-Cornet et le château de Gouray; il y envoie des munitions et des armes (1351). Il révoque, en 1354, Montravers, qui n'avait pas agi à sa convenance, et nomme pour trois ans William Stury gardien des îles. Cette pièce curieuse, qui est à la Tour de Londres, est signée : Édouard, *de notre règne d'Angleterre le vingt-septiesme, de* FRANCE *le quinzième.* Édouard ne voulait pas renoncer à son titre de roi de France, et il était à la veille de perdre toutes ses provinces du sud-ouest et de l'ouest, et l'Écosse se soulevait de nouveau.

Cependant, tandis que le roi d'Angleterre s'appliquait avec activité à tenir tête à tous ses ennemis, les îles, qui auraient pu trouver dans le déplacement du théâtre de la guerre une condition inespérée de repos et de reconstitution de fortune, les îles étaient en proie à un mal nouveau plus grave que la guerre; après la famine et la dépopulation, la misère devint telle que le vol à main armée s'y pratiquait audacieusement. Les églises servant d'asile à tous les criminels sur le point d'être pris, ils s'en allaient des églises à la mer par des chemins fleuris, exprès faits, *perquages* (ils avaient une perche de largeur), gagnaient l'une ou l'autre des îles où les mêmes exploits recommençaient. L'excès des maux n'était pas encore atteint. En 1355, famine et peste ; en 1360, une peste effroyable dans les deux îles. On ne compte plus les morts ; la dépopulation est formidable.

Fatigué des exactions habituelles des gouverneurs anglais, Édouard nomme Raoul Lemprière, un indigène, lieutenant-gouverneur de Jersey. Cette mesure paraît avoir donné de bons résultats. A Guernesey, Walter Huet succédait à sir Edmund Chesnay. Tous les deux étaient Guernesiais.

Édouard arme une flotte et veut faire une descente en Normandie (juillet 1355) pour faire une diversion pendant que l'Angleterre, la France et l'Espagne se battent dans le Midi. Le vent l'arrête ; il rentre à l'île de Wight. Il repart quelques jours après. Au lieu d'aller à Cherbourg, les vents et les courants le jettent sur Guernesey ; il mouille dans le port de Saint-Pierre et y reste sept semaines. Pendant ce temps, le roi de France averti

envoie son fils pour protéger le Cotentin, et Édouard est forcé de rentrer en Angleterre.

De retour dans ses États, Édouard repart pour Calais, mais il se débat contre les difficultés financières et la fatigue des barons et du peuple.

La guerre désole le midi de la France et le nord de l'Espagne, où le fils du roi, le Prince Noir, consolide sa réputation de bravoure. En 1356, la victoire de Poitiers relève les esprits abattus des Anglais, qui espèrent enfin que la France, vaincue à l'Écluse, à Crécy, à Poitiers, ayant perdu le Midi, va céder devant l'ascendant irrésistible de l'Angleterre. Il n'en est rien; la chevalerie seule avait été frappée à Poitiers; la nation était intacte. Au lieu de marcher sur Paris, le Prince Noir, vainqueur, recule, gagne la mer à Bordeaux et rentre en Angleterre. Le Prince Noir était malade, surtout hypocondre. A cette nouvelle, tristesse et confusion par tout le royaume, et le roi d'Angleterre n'obtient de la France que le traité de Brétigny, dans lequel les hommes d'État voient les causes imminentes d'une guerre prochaine (1360).

Le traité de Brétigny fut en effet la source de tous les malheurs de la fin du long règne d'Édouard. Les îles de la Manche n'y furent pas oubliées. Le roi d'Angleterre rendait la Normandie à la France, à l'exception des îles, non occupées à ce moment par des troupes françaises; il put insérer dans le traité ces mots: *Cum insulis quas tenet in presenti*. En signant cet acte, la France détachait les îles du duché de Normandie.

Le traité de Brétigny, signé en 1360, avait à peine été de nouveau confirmé en 1362, que la guerre avait recommencé; cette fois elle gagna la Normandie. La situation politique de cette province était réellement extraordinaire. On ne savait auquel entendre : *Navarrois, François et Anglois prenoienst chascun de son costé et sembloist qu'ils jouassent as barres.* (Chronique de Cochon.) Les *grandes compagnies* de routiers se formèrent et pillèrent à l'envi, sorte de féodalité de hasard et de brigandage. Les possessions énormes du clergé furent ruinées, l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte détruite; les Anglais, unis à quelques barons bretons, continuent leurs

ravages inutiles et assiégent Coutances. Or, l'évêque de Coutances était le chef du clergé insulaire, et il crut de bonne guerre, les îles étant séparées politiquement de la France, de faire soulever le clergé insulaire contre l'Angleterre. Une fermentation sourde existait depuis longtemps à Jersey. Le curé de Saint-Ouen étant mort, Édouard III avait désigné son successeur; l'évêque avait refusé de sanctionner ce choix. Walter Huet était alors gouverneur des îles, et Édouard, ne le trouvant pas assez énergique, nomma à sa place Edmond Rose, avec ordre de maintenir le curé et de confisquer les biens du clergé français : *Gallicos adversarios nostros*. La mesure était dangereuse; on ne mettait pas impunément alors la puissance ecclésiastique contre soi. Édouard le sentit et envoya William Althorpe, chevalier, pour pourvoir à la défense des îles et s'entendre avec l'évêque de Coutances.

Cependant, les affaires de l'Angleterre en France semblaient s'être améliorées. Le Prince Noir, rétabli, avait remporté une victoire en Espagne sur du Guesclin (1367). Le roi de Navarre et Chandos tenaient le Cotentin. Du Guesclin s'efforçait de leur enlever leurs possessions. Édouard III, en 1370, déclare qu'il reprend le *nom, renommée et titre, du roy et du royaume de France*. Cette prétention n'était plus soutenue par son héroïque fils, qui, ayant rapporté d'Espagne une nouvelle maladie incurable, se retira à Londres, où il mourut hydropique.

Le roi d'Angleterre avait accueilli un transfuge, le comte d'Harcourt; le roi d'Angleterre avait de même accueilli Yvon ou Owen de Galles. Celui-ci était fils du chef de cette principauté qu'Édouard avait rattachée complétement à la couronne d'Angleterre. Yvon ne pouvait pardonner à Édouard de lui avoir enlevé à la fois sa patrie et son père. Le roi de France, Charles V dit le Sage, lui avait donné le commandement de nombreux vaisseaux qu'il avait réunis à Harfleur. Il s'agissait de punir les vicomtes de Saint-Sauveur, tenants du roi d'Angleterre, d'avoir envoyé des secours d'hommes et d'argent à Guernesey et dans les autres îles. On se souvient que d'Harcourt avait, à défaut d'héritiers, laissé la vicomté à Édouard III, roi d'Angleterre. Celui-ci, qui avait pour Chandos une estime particulière, l'avait

fait vicomte du Cotentin et des îles, et lui avait donné l'immense domaine de Saint-Sauveur, qui comprenait la moitié de Guernesey. Chandos était en effet le seul capitaine anglais capable de remplacer le Prince Noir; au moment où il recommençait la guerre, il fut tué (1369). Édouard avait repris possession de Saint-Sauveur et organisa la résistance (1370-1371).

Pendant que du Guesclin opérait par terre le siége des châteaux tenus par les Anglais, Yvon de Galles était chargé, avec sa flotte, d'inquiéter les ports d'Angleterre et les îles. Le roi de Navarre abandonne la cause des Anglais, et les affaires de France qu'on croyait désespérées se relèvent.

Les Guernesiais, en recevant le renfort détaché de Saint-Sauveur par ordre du roi, se livrèrent à la joie, et aussitôt toute la jeunesse s'arma. *Et sachez,* dit un auteur contemporain, *que toutes les femmes et boisselettes des isles avoient en ce printems fait chapeaux de flours et de violettes et les avoient donnés aux jeunes hommes, disant que ceux qui les avoient à amies se devoient bien deffendre.* La flottille française parut dans le Ruet. Aussitôt qu'il eut débarqué, les habitants armés firent tête à Yvon de Galles. Une bataille s'ensuivit; *quatre cents insulaires* y trouvèrent la mort. Sir Edmund Rose avait le commandement, et sa troupe se composait de huit cents hommes. Les derniers survivants se jetèrent dans le Château-Cornet, et lorsque Yvon vainqueur vint mettre le siége devant la place, il trouva à qui parler. Le temps manquait à Yvon, et après avoir vainement tenté d'enlever le château, il allait en faire le siége, lorsqu'il reçut avis de se tenir prêt à exécuter les desseins de son maître; un vaisseau de haut bord lui en apportait l'ordre formel. Il devait renvoyer en France sa propre flotte, et, avec un vaisseau, gagner la côte de Gascogne, se rallier à la flotte espagnole, revenir avec elle et empêcher les communications entre l'Angleterre et la Bretagne; au besoin assiéger la Rochelle.

La flotte que Charles V mit sous les ordres d'Yvon de Galles était considérable. Elle avait pour grand maître de l'artillerie Morelet de Montmaur.

La guerre était passée de Normandie en Bretagne; les Fran-

çais gagnaient chaque jour du terrain sur les Anglais, et du Guesclin prenait un à un les châteaux et les places fortes. Yvon tenait la Manche et s'abattait sur les navires anglais ou les villes de la côte. Avait-il avec lui des Saragousains? C'est certain, après sa jonction à Santander avec la flotte espagnole; mais, comme il quittait Harfleur lorsqu'il avait opéré sa descente à Guernesey, c'est à tort que les insulaires auraient donné à cette expédition le nom de *descente des Saragousains*. En 1372, la flotte espagnole, commandée par Yvon de Galles, ravagea les côtes d'Angleterre, aussi mal défendues que possible, car Édouard envoyait toutes les forces vives de la nation hors du royaume, vers Calais, la Guienne et la Bretagne.

Yvon de Galles, après avoir rallié la flotte espagnole et pillé la côte anglaise (1372-1373), fut appelé par Charles V à aller assiéger par mer le fort de Brest défendu par les Anglais et bloqué par le grand connétable de France, Bertrand du Guesclin. Cet habile général recommençait la guerre avec un acharnement inouï. Après avoir reconquis trois provinces, il assiégeait les châteaux de Bretagne pour détruire les points fortifiés où se retranchaient les grands seigneurs alliés des Anglais.

Il réduisait les places ou les cernait, et leur accordait un délai après lequel, faute de secours, elles devaient se rendre. Durant cet intervalle, il allait en assiéger une autre. Les Anglais, bloqués dans Brest, voyant toute résistance inutile, acceptèrent l'habituelle proposition de du Guesclin, qui leur offrait la vie sauve en échange de la place, si, dans un délai fixé, ils n'étaient pas secourus ; ces sortes de conventions s'exécutaient fidèlement. Du Guesclin s'embarqua avec quelques troupes sur des vaisseaux qu'il trouva sur la côte, faisant partie de l'escadre commandée par Yvon, et alla porter la guerre à Jersey. On pourrait admettre que du Guesclin avait connaissance de l'expédition d'Yvon dans les îles, mai 1372. Quoi qu'il en soit, il voulut essayer de détruire le château de Gouray, ce grand entrepôt de munitions et de vivres, cette aire sûre où les Anglais tenaient en réserve une force hostile à la France. Il débarqua et pilla l'île, puis le siége du château commença. Dès le début, les dehors furent rasés. Les ouvrages extérieurs entamés permirent d'atta-

quer directement la place et le donjon; la brèche ne put être ouverte.

Du Guesclin avait débarqué le 14 août, et il était maître incontesté de l'île depuis le 17, lorsqu'en septembre, il proposa à la place sa convention habituelle. Elle fut acceptée. Secourue avant la Saint-Michel, la place était abandonnée par les Français; non secourue à cette époque, elle devait se rendre. C'était fatal, car la famine n'était pas seule à craindre. Deux assauts avaient été livrés, et ce n'avait été qu'à grand'peine que le gouverneur avait résisté dans le donjon; un nouvel assaut pouvait amener la victoire des Français et peut-être la destruction du château. Ces considérations plus que suffisantes durent décider les occupants à accepter les propositions usitées du connétable.

D'un autre côté, du Guesclin, libre de ses actions, pouvait voler à l'attaque d'une autre place et attendre l'issue de la convention de Brest, qui fut en effet évacué par les Anglais, faute de secours. Jersey, au contraire, fut évacué par les Français, car la flotte anglaise de secours, commandée par Salisbury, arriva à temps, et, en exécution des conventions, elle transporta les Français de Jersey sur la côte continentale (1373).

Salisbury exécuta loyalement la clause parce qu'il était arrivé à point, mais il n'agit pas de même devant Brest. Il reste prouvé qu'il introduisit subrepticement des vivres dans la place et qu'il eût offert la bataille aux assiégeants s'il eût été en forces. Les lois de la chevalerie étaient alors respectées, et Salisbury fut blâmé *par les deux couronnes*, fières de posséder des hommes comme Chandos, le Prince Noir et du Guesclin, qui s'honoraient de n'avoir jamais manqué à leur parole.

Confondant le chiffre des troupes du connétable en Bretagne avec le nombre de celles qu'il employa à Jersey, on a dit qu'il débarqua dans l'île à la tête de dix mille hommes! Où les eût-il nourris, logés? Jersey n'avait pas six mille âmes! Comment les eût-il transportés? il n'avait pas de flotte, seulement *quelques vaisseaux qu'il trouva posans à la rade d'Argentré.* On a vu un échec pour le connétable et une victoire pour les Jersiais dans la convention offerte et acceptée. Du Guesclin battu

par les Anglais à Navarrette, battu à Auray, fait prisonnier deux fois dans deux batailles rangées, certes, c'est une gloire qu'on aurait cru suffisante pour satisfaire l'amour-propre national ; il n'en est rien : quelques insulaires croient encore avoir vaincu du Guesclin à *Jersey*, et vaincu *dix mille hommes !*

Après la reprise de Jersey par l'amiral Salisbury, Édouard prit des mesures importantes pour fortifier les châteaux des îles. Guillaume d'Astorp fut nommé gouverneur général de l'archipel et reçut ordre d'appliquer tous les revenus du roi aux travaux de défense. Le contrôleur des finances royales était Pierre Gyon (1374). De ce non content, Édouard donne ordre à toutes les forces d'Angleterre *d'aider et défendre les îles* que le roi déclare être *sous sa garde et protection ; de défendre tous torts et empêchements envers les habitants et leurs biens, de réparer tous les dommages, proscrire le droit de prise sur eux ou régler et payer à prix raisonnable tous les objets requis* (mai 1374). En août suivant, une enquête doit être faite par quatre notables insulaires : Gyon, receveur du roi à Jersey ; Appleby Thomas, qu'on croit être un jurat de Guernesey ; Nicolas Saumarez, de Guernesey, et Nicolas le Febre, de Jersey, afin d'établir l'état de la propriété dans l'archipel. Cette enquête est perdue.

L'île d'Aurigny est donnée à fermage moyennant vingt livres sterling (1376). Edmond Rose est de nouveau gardien des îles. On commence à Guernesey les grandes constructions navales. Deux navires sont construits à Saint-Sanson.

Cette année, malgré la trêve, la guerre recommence entre la France et l'Angleterre. Elle se porte sur le Cotentin, où le roi de Navarre, allié des Anglais, possédait, entre autres places, Gouray, Avranches, Mortain, et leur en ouvrait les portes. C'est devant Mortain, dont il fait le siége, que nous retrouvons Yvon de Galles.

Pendant qu'il en faisait le blocus, un Anglais sortit de la place sous un prétexte. C'était un Gallois nommé Lambe. Il avait accepté la mission d'assassiner Yvon pour de l'argent. Il se précipita à ses genoux, l'appelant en gallois son souverain, et lui disant qu'il voulait le servir. Heureux d'avoir un compatriote près de lui, Yvon en fit son chambellan. Un matin, Lambe, habil-

lant son maître, l'assassina traîtreusement avec un poignard espagnol qu'il prit sur une table. Lambe sortit sans bruit de la tente et s'achemina vers les remparts, comme pour se promener ; une porte s'ouvrit, et il rentra dans la place. En 1381, Richard, fils d'Édouard, récompensait John Lambe pour *bons et agréables services qu'il a fait, come de la mourt de Yvon de Galles.*

Édouard III, vieux et veuf, se sentit pris tout à coup de la furie de plaisirs qu'il tenait de sa race. Le Parlement intervint et chassa sa concubine, Alice Pierce. Son fils, le Prince Noir, était mort en 1376, après avoir été tourmenté par une maladie incurable et une monomanie étrange de cruautés. Il laissait un enfant, Richard. En 1377, Édouard III meurt à son tour, abandonnant ses possessions françaises et l'Angleterre à une anarchie fiévreuse et aux éventualités d'une longue minorité. Ses derniers moments furent attristés par la prise de Saint-Sauveur-le-Vicomte et la perte des dernières places de Normandie et de Bretagne. Il avait trop vécu ; ses hommes d'armes étaient morts. En France, il n'avait plus que Calais, Bayonne et Bordeaux. Il mourut seul, abandonné de ses courtisans et même de ses valets.

On a pu dire qu'Édouard III n'eut pour but que le bien de ses peuples et qu'il fit leur malheur, car il ne voulut leur fortune que pour tirer d'eux de quoi reconquérir la Normandie et le trône de France. Quoi qu'il en soit, nous avons donné à son règne une importance justifiée par les constitutions insulaires.

Édouard III a été, sans conteste, le roi le plus populaire. Il a couvert l'Angleterre de gloire par une ténacité indomptable qui seule permit à son fils et à ses officiers les trois plus hauts faits d'armes du siècle : Crécy, Poitiers, l'Écluse.

Nous pensons qu'on ne saurait lui imputer toutes les calamités que les îles souffrirent à cause de la lutte entre les deux nations rivales. Peut-être le récit des vicissitudes insulaires eût-il exigé plus de détails, plus de précision ; mais tout nous a manqué à la fois : les chroniques, les mémoires, l'histoire, les documents des archives. Les historiens des îles ont rapporté quelques faits, toujours de façon différente, leur ont assigné des dates arbitraires ou erronées, quand ils n'ont pas gardé un silence prudent.

LIVRE III

LA GUERRE DE CENT ANS

L'ANGLETERRE ABANDONNE LA FRANCE.

Les îles réparent leurs pertes. — Richard. Insurrection populaire. — Franchises des douanes. — La flotte espagnole ravage les îles. — Richard abandonné par ses troupes. — Lancastre roi; Henri IV. — Mort de Richard. — Mort d'Henri IV. — Expédition de Penhoët, amiral. — Expédition de Pero Nino. — Bataille de Jersey. — Échec à Guernesey. — Origines anglaises de la réforme. Wiclef. — Henri V reprend la Normandie. — Apogée de la puissance anglaise. — Victoire d'Asincourt. — Massacre des prisonniers. — Charles VI, roi de France, fou. — Henri V reconnu comme régent de France. — Bedford. — Le Dauphin organise la résistance. — Il est battu. Mort de Henri V. — Charles VI meurt. — Jeanne Darc ; sacre de Charles VII ; reprise du royaume de France. — Calais reste aux Anglais.

Édouard III avait créé le commerce et l'industrie par sa protection éclairée, afin d'en retirer des bénéfices capables de solder des armements prodigieux. En un demi-siècle de règne, il composa et paya sept armées considérables et fit la guerre pendant trente ans sur terre et sur mer. Les îles profitèrent des efforts dus au *père du commerce*.

Les importations et exportations insulaires furent considérables, durant la période comprise entre 1374 et 1403. La construction navale surtout se développa ; c'était plutôt une renaissance d'un art jadis florissant qu'une innovation ; cependant, cette fois encore, comme sous César et Guillaume le Conquérant, c'est à l'intervention de la marine insulaire dans des expéditions

16.

anglaises que l'histoire doit la constatation du fait. En 1370, deux navires guernesiais sont donnés par le roi à Jean Cox et à Bernard de Saint-Jean, et armés en guerre. Ils portaient chacun trente hommes d'armes, soixante servants et quatre-vingts marins insulaires.

Les laines, les cuirs, avaient donné naissance à un commerce assez étendu, surtout à Jersey. La tannerie commence, et durant les intervalles de paix, les îles, se reprenant à la vie active, soignèrent l'agriculture et donnèrent une extension considérable aux pêcheries et à l'exportation du poisson salé. La population dut s'accroître parallèlement et proportionnellement à la reconstitution de la fortune. Nous avons vu qu'Edmond Rose n'avait pu armer que huit cents hommes à Guernesey, lors de la descente d'Yvon de Galles. On peut en conclure que la population de l'île n'excédait pas quatre à cinq mille habitants, et l'on peut porter approximativement à dix mille la population de Jersey ; nous verrons, en 1405, que l'île de Jersey était bien cultivée, prospère, puisqu'elle offrait *l'aspect d'un pays riche et enclos de nombreuses clôtures*. On sait, du reste, par l'expérience des temps modernes, que la puissance de reconstitution et l'énergie de procréation des habitants des îles sont extraordinaire. Sous le règne de Richard, l'archipel profita du calme relatif dont il jouit, par suite de l'oubli ou de l'indifférence des parties belligérantes, pour réparer ses pertes et ses dommages. Richard, fils du Prince Noir, n'avait que onze ans lorsqu'il succéda à son grand-père, et son règne en Angleterre fut si déplorablement agité, que les îles, laissées dans l'oubli par la France et l'Angleterre épuisées, purent enfin se développer en paix sans l'intervention du pouvoir protecteur. Cette période de paix dura trente ans.

Les conseillers de Richard, nommés par le Parlement, ne pouvant plus suffire aux exigences de la guerre contre la France, furent obligés de frapper un impôt *par capitation*. Ce système odieux, qui pesait sur les pauvres et même sur les serfs de la glèbe, amena une révolte formidable. Ici prend place un fait capital : l'introduction dans l'histoire d'Angleterre d'un élément nouveau, le serf. Il réclame, en armes, ses

droits. Watt Tyler, un forgeron, d'autres disent un *tuilier*, à cause de son appellation, dont les collecteurs insultèrent la fille, tua avec son marteau de forge l'impudique agent du fisc; le village prit les armes pour le défendre, et le comté d'Essex se leva tout entier, le prenant pour chef. Bientôt, cent mille hommes de divers comtés voisins marchent sur Londres et se présentent devant la ville en chantant :

Quand Adam labourait et quand Ève filait,
Où donc en ce temps-là le gentilhomme était?

Le roi Richard avait alors seize ans; il va au-devant des rebelles et les invite à exposer leurs griefs par des délégués. Watt Tyler se présente seul et demande : l'abolition du servage, la liberté du commerce intérieur sans tailles ni impôts, la fixation d'une somme pour remplacer la corvée; que tous les biens communaux soient libres et accessibles pour le pauvre comme pour le riche; enfin, un pardon général. Le roi accorda ces justes demandes, qui parurent *si outrageantes* au lord-maire, qui assistait le roi, qu'il tira son épée et assassina Watt Tyler, couvert par son caractère de délégué et la présence du roi.

Cet assassinat faillit coûter la vie à Richard et amener le pillage de la ville, car les révoltés s'élancèrent furieux sur Londres pour venger la mort de leur chef. Le jeune roi sauva tout par sa présence d'esprit et son courage. Il s'avança seul au milieu d'eux et leur dit : « *Vous avez perdu votre chef, je viens le remplacer. Emmenez-moi avec vous dans les champs, je serai votre général. Lequel d'entre vous voudra tuer son roi lorsqu'il accorde ce que vous désirez?* » Ce disant, il entraîna la multitude hors de Londres. Bientôt, rejoint par un corps de vétérans, il rentra dans son palais après avoir signé la charte demandée.

Richard n'était pas de bonne foi, il n'avait signé que pour sauver sa vie. En effet, après avoir pris le temps de réunir des troupes, il fait révoquer la charte par le Parlement, se met à la tête de quarante mille hommes et tue les serfs surpris, mal armés ou sans armes; on massacra les prisonniers.

A cette époque, le Parlement ne représentait pas encore le

droit de tous ; il ne représentait en réalité que bourgeoisie et baronnage ; il faudra deux siècles, une grande révolution et des flots de sang pour qu'il devienne le bouclier, l'égide de la nation entière.

Les îles de la Manche ne connaissent le règne de Richard II que par un acte de 1392 ; il est vrai qu'il a une certaine importance, car il accorde, pour un espace de *huit ans, la libre franchise dans tous les ports d'Angleterre, voulant que ce fidèle peuple soit exempt de toute taille, impôt, exaction et même des douanes du royaume d'Angleterre.* Cet acte rappelle sous une autre forme les établissements commerciaux d'Édouard III et les confirme en y ajoutant un privilége momentané. D'après Falle, l'année qui précéda la mort d'Édouard III, les rois de France et de Castille ravagèrent les îles et commirent des hostilités à Guernesey. Il y a là une erreur relevée par Duncan ; ce serait sous Richard II qu'aurait eu lieu cette expédition, et non sous Édouard III. Cette version est plus probable, car la guerre ne recommença entre la France et l'Angleterre qu'en 1377. L'invasion de 1376 n'aurait été que le fait de quelques pirates, si toutefois elle eut lieu. Il est certain que la flotte alliée, dans les premières années du règne de Richard, devait détruire les châteaux de l'île de Wight et des iles de la Manche. Le roi de Castille devait fournir pour sa part vingt galères armées chacune de dix hommes d'armes, de trente archers, de cent quatre-vingts marins ; le roi de France s'était engagé pour autant, et l'expédition devait être faite en commun, à moitié frais et bénéfices. L'expédition eut lieu. La flotte combinée brûla Poole et prit l'île de Wight. Il est probable qu'elle ravagea les îles, puisque cela rentrait dans son programme et que rien ne pouvait l'en empêcher. La date serait en ce cas 1377 au plus tôt, et probablement 1378. Édouard III était déjà mort.

Richard, à sa majorité, débarrassé de ses tuteurs, se livra avec emportement à sa mauvaise nature. Enclin aux mêmes vices qu'Édouard II, il abandonna Anne de Bohême, sa femme, qui mourut de chagrin (1396). Pour sceller la paix avec la France par une alliance entre les deux couronnes, Richard fut fiancé alors à Isabelle de France, et la paix n'ayant pu être si-

gnée dans l'impossibilité de mettre d'accord les prétentions des deux gouvernements, on s'arrêta à une trêve de vingt-cinq ans, nécessitée par la lassitude, la *misère du peuple*, et *les vides faits dans le baronage*.

Richard, entouré de mignons comme son aïeul, avait amoncelé sur sa tête les haines de la cour et des barons en accordant à ses favoris tous les honneurs. Il voulut empêcher leurs révoltes en les terrorisant. Il exila Gloucester, son oncle, et, dit-on, le fit étouffer à Calais; il exila le duc de Norfolk pour la vie; celui-ci, désolé, se retira à Venise et y mourut de chagrin; il exila le duc d'Hereford pour quatre ans; à la mort du duc, il confisqua ses biens et en dépouilla son fils, le duc de Lancastre. Cet acte perdit Richard; voici comment. Étant parti pour l'Irlande révoltée, Lancastre, qui était en France, à la nouvelle du départ du roi, s'embarqua à Nantes et prit terre à Ravenspur à la tête de soixante chevaliers. Le duc de Northumberland se joignit à lui, et bientôt quarante mille hommes formèrent son armée. Quand Richard apprit cette prise d'armes, il voulut aussitôt rentrer en Angleterre; mais les vents contraires le retinrent trois semaines en Irlande, et lorsqu'il arriva enfin à la tête de vingt mille hommes, ses propres soldats désertèrent. Ne pouvant combattre, il espéra traiter. Le duc le reçut en maître, tout en affectant de lui rendre les honneurs dus à un roi, et le conduisit de château en château à la Tour de Londres. Le Parlement le déposa, et Lancastre monta sur le trône sous le nom de Henri IV.

Le Parlement avait voulu que le roi dépossédé fût enfermé et gardé à vue dans un château, et l'on avait conduit Richard dans la place de Pomfret. Quelque serviteur zélé, comprenant à demi-mot les désirs du nouveau monarque, se chargea de l'assassiner. Suivant les uns, il fallut huit hommes pour venir à bout de Richard; suivant les autres, on l'aurait empoisonné (1399).

Henri IV délaissa complétement la grande querelle internationale; il fut le roi des guerres civiles; occupé à se maintenir sur un trône usurpé, il ne fit rien pour rétablir l'ancien lustre de la couronne d'Angleterre. Ce prince était épileptique, et,

pour comble de malheur, son fils, le prince de Galles, vivait entouré de bandits avec lesquels il se livrait à des extravagances folles et à des actes criminels. L'un de ses compagnons de débauches, cité à comparaître devant le magistrat du banc du roi, William Gascoigne, ayant été condamné, le prince de Galles souffleta le juge sur son banc. Celui-ci, impassible, ordonna de saisir l'insulteur et le fit conduire en prison. A cette nouvelle extraordinaire, le roi s'écria : *Heureux le prince qui a le bonheur de posséder un tel juge, plus heureux encore d'avoir un fils capable de se soumettre à un pareil châtiment!* Le pauvre père pensait détourner l'opinion publique par cette louange et faire aimer son fils.

Henri IV mourut d'une attaque d'épilepsie (1413). Son usurpation et son intervention probable dans la mort de Richard II exceptées, ce monarque montra une grande énergie et beaucoup de prudence dans les guerres civiles; son usurpation produisit la guerre des Deux-Roses, York et Lancastre, et couvrit l'Angleterre de sang. Les iles ne furent pas épargnées.

La France, désireuse de prendre sa revanche des terribles défaites que les Anglais lui avaient infligées, cherchait toutes les occasions de faire du mal à l'Angleterre. Isabelle, femme de Richard, était Française, et, ayant été fort maltraitée à la suite de la déposition de son époux, le roi de France prit prétexte de l'insulte faite à sa famille et arma une flotte dont il donna le commandement à Penhouet, amiral de Bretagne (1403). Penhouet ravagea les îles, se gardant bien de mettre le siége devant les châteaux; de là, il se jeta sur les côtes d'Angleterre, prit Portland et le brûla; il revint sur les îles (1403), qu'il pilla à nouveau, les quitta encore pour fondre sur l'île de Wight et s'en emparer. Au préalable, il avait brûlé Plymouth.

Si l'escadre combinée ne prit pas et ne détruisit pas les châteaux de Jersey et de Guernesey, c'est qu'elle n'avait pas d'équipage de siége. Les fortifications des châteaux étaient en si mauvais état, que les murailles du château Cornet tombaient toutes seules, et que l'on écrivait au roi pour le supplier d'envoyer du bois de Normandie ou d'Angleterre pour les réparations, à moins qu'il n'autorisât les habitants à en prendre au prieuré du

Valle. (Lettre de sir John de Lisle, gouverneur de Guernesey, 30 juin 1405.) Depuis trente ans les châteaux étaient abandonnés.

L'escadre française, étant maîtresse du canal, avait coulé quarante vaisseaux anglais et pris ou tué deux mille hommes (1403). Les Français jetèrent les prisonniers par-dessus bord. Le souvenir de la bataille de l'Écluse était le cauchemar des marins français. Les Anglais étaient alors la terreur de la France et de l'Espagne, et le mot d'ordre des Anglais à l'Écluse : *sans quartier!* lui fut opposé partout. Du reste, ces mœurs militaires n'étaient pas seulement appliquées par les Anglais contre les ennemis de l'Angleterre; dans la Grande-Bretagne même, la perpétuité des guerres civiles avait contribué à les créer, à les entretenir, et les représailles étaient barbares. Cependant, tous les prisonniers ne furent pas noyés, car Monstrelet dit expressément : « Ils prinrent des Anglais deux mille combattans avec quarante nefs à voilles et une quarracque, dont la plus grande partie furent jetez à bord et noyez en la mer, et *aucquuns echapperent dempuis par finance.* »

Edmund, comte de Rutland, était gouverneur des îles. Il avait remplacé, en 1399, Jean Golofer.

En 1404, Pero Nino, plus tard comte de Buelna, amiral espagnol, tenait la mer avec quelques galères. Il avait pris à sa solde des pirates bretons et normands, et, de concert, ils pillaient les côtes d'Angleterre et les îles de la Manche. Cette même année, il avait fait des descentes à Jersey et à Guernesey; il s'y était ravitaillé. Ces îles étaient peu défendues, et les côtes anglaises offraient moins de chances à l'amiral. Les Anglais, depuis les désastres de 1403, s'appliquaient mieux à la protection de leurs ports. L'opération de Pero Nino ne donna pas des résultats suffisants; une partie de ses alliés le quitta, et même, ne pouvant pas payer la solde des Normands qu'il avait à bord de ses galères, il alla les débarquer en Normandie (1405).

Pero Nino s'en retournait assez tristement en Bretagne avec quelques galères mal montées et trop grandes pour des côtes soumises à des marées de cinquante pieds, *galères aussi incommodes dans la Manche que des chameaux dans les montagnes,*

dit la chronique. En route, il rencontra six bâtiments de Harfleur qui allaient en croisière; il se mit à leur tête et fit voile pour la Bretagne. Arrivés vers Cancale et Saint-Malo, ils rencontrèrent en mer des bateaux marchands qui voyageaient de conserve, de crainte des pirates anglais, pour aller chercher du sel à la Rochelle. Les Normands proposèrent à Pero Nino de retenir ces bâtiments comme transports, de descendre à terre et d'y engager des hommes pour une expédition contre Jersey. Ainsi fut fait. Deux jours après, Pero Nino, avec mille hommes dont moins de huit cents étaient armés, arriva dans la baie de Saint-Aubin. Arthur de Pombrianes, seigneur breton de la côte, commandait les Bretons auxiliaires.

Ces auxiliaires n'avaient même pas de vivres, et cinquante d'entre eux descendirent vers le soir sur les rochers du rivage pour se procurer des coquillages; ils furent tués par les Jersiais avant d'avoir pu gagner les embarcations. Pero Nino défendit sous peine de mort tout débarquement partiel, et attendit à l'ancre. Le jour suivant, il débarqua sur un îlot que la mer descendante laissait à sec dans la baie, et il rangea ses hommes en bataille après les avoir mis à terre sans être inquiété. Les Jersiais, au nombre de trois mille, dont deux cents chevaux, se massaient sur la grève. Suivant la coutume espagnole, Nino avait donné ordre aux navires d'aller mouiller au large, afin d'enlever à ses soldats jusqu'à l'idée de la fuite. Il avait six à sept cents hommes bien armés; il les divisa en deux corps, et, un peu en arrière, il plaça les pillards. Les Jersiais imitèrent cette tactique. La bataille s'engagea, ardente, terrible; d'un côté, les insulaires défendaient leur fortune, leur famille, leur patrie; de l'autre, il fallait vaincre ou mourir. Les chances du combat étant incertaines, Pombrianes et Nino résolurent d'en finir. A la tête de quarante-cinq hommes d'élite, ils se précipitèrent sur le centre des Jersiais où flottait la bannière blanche coupée par la croix de Saint-Georges, confiée à la garde du *receveur*, un Jersiais, officier de la milice. La bannière tomba dans une mare de sang, et le courage du receveur fut tel, que le chroniqueur lui rend un hommage spécial. Il est à regretter qu'il n'ait pas connu le nom de ce héros. Dès qu'il fut mort, les

Jersiais se retirèrent en désordre, et gagnèrent le château de Gouray, où ils s'enfermèrent, décidés à le défendre au prix de leur vie.

Nino ne put pas même essayer de poursuivre les insulaires; ses soldats étaient exténués de fatigue et de faim. Les pillards, après leur victoire, mirent tout en feu dans la baie et volèrent tout ce qu'ils purent. Nino attendit le lendemain, mais, dans la nuit, il interrogea les prisonniers. Ils dirent : *Nous sommes sous le protectorat anglais, qui entretient ici cinq camps retranchés. Nous avons deux mille hommes de milice commandés par un officier anglais. La flotte anglaise est à Plymouth, et nous l'attendons.* Nos bons ancêtres mentaient, dit Ahier. Il oublie qu'en guerre on ne doit pas la vérité à l'ennemi. Les bons ancêtres firent leur devoir en le trompant.

Au jour, Nino, qui avait capturé soixante chevaux, partit pour Gouray avec un corps d'élite. Le pays traversé *était très-boisé, couvert de clôtures et paraissait riche. C'était pitié de le voir en flammes, étant des chrétiens,* dirent à Nino ses envoyés qui le rencontrèrent en route. Arrivé devant la *ville,* un hérault se présenta, et Nino demanda que quatre des principaux habitants sortissent pour conférer avec lui, et, comme ils prétendaient n'être pas traités en ennemis, n'étant pas Anglais :

« Vous vous dites indépendants de l'Angleterre, vous mentez! C'est ici que l'Angleterre *établit ses dépôts, vient se ravitailler. Votre château, vos camps, votre ville, sont aux mains des Anglais.*

— *Nous sommes sous le protectorat de l'Angleterre.*

— *Vous êtes Bretons,* et vous avez passé à l'Angleterre, vous êtes mes ennemis, *les ennemis de la France et de l'Espagne;* soumettez-vous, ou je mets tout à feu et à sang.

— Il vous faudra alors *prendre les camps retranchés et le château.*

— Je les prendrai. En attendant, rendez la ville.

— *Sachez bien que jamais les Anglais ne sont entrés dans la ville, sinon dans le fort que voici, car telle est la coutume et notre privilége. Quant à vous, vous n'y entrerez pas en*

armes tant qu'il y aura un homme vivant pour la défendre, et si vous y réussissez, ce ne sera pas sans pertes.

— En ce cas, je vais brûler la ville.

— *Seigneur, ayez pitié de nous! Demandez or ou argent ou marchandises, on vous donnera ce qu'on pourra.*

— *Qu'y a-t-il à faire?* demanda Pero Nino à ses officiers en espagnol.

— *Il nous semble que ces gens ont parlé sagement.*

— Eh bien! que m'offrez-vous?

— *Nous ne pouvons rien sans consulter nos concitoyens.*

— Allez à la ville, et revenez avec des pouvoirs. »

Les Jersiais revinrent et se constituèrent comme otages ou garants de l'exécution des conditions suivantes : dix mille couronnes d'abord. *On ne paya de cette somme que ce qu'on put lever dans la journée.* Jersey devait *pendant dix ans présenter annuellement au comte de Buelna,* comme marque de respect, *douze lances, douze haches, douze trompettes, ce à quoi les insulaires consentirent contre leur gré.*

Les otages furent rendus, et le lendemain matin Pero Nino, satisfait, mettait à la voile et se précipitait sur Guernesey. Il avait perdu beaucoup de monde à Jersey, et il trouva l'île, avertie, disposée à le recevoir avec un grand déploiement de forces. Il fut obligé de se rembarquer, après avoir essuyé une défaite.

Telle est l'expédition dite des *Saragousains,* dont la mémoire s'est conservée à Guernesey plus encore qu'à Jersey, avec une persistance curieuse. Il faut dire que les Anglais désignaient sous le même nom la flotte de 1403, et qu'en 1404 Pero Nino était déjà venu se ravitailler à Guernesey. Comme il n'y eut combat qu'en 1405, c'est probablement à cette date qu'il faut rapporter l'origine de la tradition des *Saragousains.*

Gutierrez Diaz, porte-étendard de Nino, était de l'expédition. Il en a fait le récit, et cette chronique, deux fois publiée en France à un siècle de distance, réimprimée en Espagne, a été de tout temps considérée comme très-véridique. Southey, au siècle dernier, l'avait connue et citée.

On remarquera, dans le langage des quatre Jersiais, la persistance de l'*idée d'autonomie,* l'énonciation du *privilége de cité,* le désir d'être reconnus *État neutre,* et, comme dit Ahier, « la peinture exacte du pays, les distances, donnent à ce récit un caractère de vérité frappant ». L'expédition de Pero Nino est la seule qui ait eu pour historien un témoin oculaire.

Entraînés par le récit de la lutte entre la France et l'Angleterre, qui fut si désastreuse pour les îles de la Manche, nous n'avons pas parlé du mouvement religieux qui travaillait l'Angleterre du temps d'Édouard III; il importe de préciser en quelques mots cette aurore du protestantisme qui s'établira plus tard dans les îles avec tant de rapidité.

En 1324, naissait à Wicklif (York) un enfant qui fut baptisé Jean, et porta jusqu'à sa mort le nom de Wiclef; ce nom, il sut le rendre célèbre. On l'appela *Stella matutina,* parce qu'il fut le prédécesseur de Jean Huss, le précurseur de Luther, l'*étoile du matin* de la Réforme. Ce titre est plus poétique que vrai. Petrus de Valdo, deux siècles avant Wiclef, avait posé de fait sur les Alpes la base du protestantisme le plus avancé, *le Presbytère.* Prodigieusement riche pour le temps, Valdo avait distribué ses biens aux pauvres, et, avec quelques disciples, il prêcha la Bible au peuple et enseigna que chaque fidèle pouvait être ministre; il prêcha contre le Pape et les évêques, et, dès 1136, il avait établi la secte des vaudois. Pour la détruire, des armées seront impuissantes; lorsque le calvinisme s'établit à Genève, il y trouva un peuple à moitié converti.

Les albigeois, les vaudois, les hussites, les sectaires de Wiclef, voulaient ramener les temps de la première Église, et, malgré leurs divergences sur les dogmes souvent considérables, ils étaient presque tous d'accord sur les points principaux que Luther et Calvin firent triompher au seizième siècle : le mariage des prêtres, l'abolition de la confession, de l'adoration des images, de l'infaillibilité du Pape, la suprématie des évêques, etc., etc.

Wiclef était un savant, un philosophe. En 1385, élu principal du collége de Cantorbéry à Oxford, il se vit dépossédé injustement et réclama. Il porta sa cause devant le Pape. Urbain V se prononça contre lui. Wiclef le traita d'*antechrist.* Comme il

avait défendu Édouard III dans ses démêlés avec le Pape, ce monarque le protégea contre les persécutions du clergé. L'Université, qu'il avait illustrée et soutenue, était déjà une puissance à cette époque, et Wiclef put se rendre compte de la valeur de son appui. Édouard, lors de sa destitution par l'archevêque, lui donna un riche bénéfice dans Lancastre, et lorsque, plus tard, les évêques de Londres et de Cantorbéry reçurent du Pape l'ordre de faire arrêter Wiclef, le duc de Lancastre le sauva. Sommé de paraître devant un concile, il fut acquitté et reprit sa place à Oxford. Dans un second concile, dix de ses propositions furent condamnées, et il fut obligé d'abandonner Oxford et de se retirer dans le Lancastre (1382). Cinq ans après, il mourait frappé d'apoplexie.

Wiclef avait prêché et enseigné qu'il ne fallait pas croire à la nécessité de la confession, à l'efficacité des indulgences, à la primauté du siége de Rome, aux droits du clergé sur les biens temporels, à la juridiction ecclésiastique, etc., etc. On le voit, ce sont les points de Valdo; Wiclef fut un philosophe, mais Valdo avait été un apôtre, un fondateur; il fit des prosélytes par milliers; il en existe encore en France et en Italie, malgré les boucheries des rois de France et de Piémont. Wiclef était un savant qui ne prêcha que dans la chaire sacrée et à l'Université; il ne fonda rien. Cependant ses ouvrages sont remarquables et durent exercer une grande influence sur les premiers apôtres du protestantisme anglais. On croit généralement que beaucoup de seigneurs, et même Henri IV, furent partisans des doctrines de Wiclef.

A la mort de Henri IV, son fils monta sur le trône sans contestation, et l'on eût pu croire la famille des Lancastre à jamais en possession du trône. Dès qu'il fut roi, ce jeune fou, ce débauché, devint tout à coup sérieux et sage, et, contre toute prévision, William Gascoigne, le juge qu'il avait souffleté alors qu'il n'était que prince de Galles, fut écouté comme un maître et honoré comme un père. Ce règne commençait bien, et les talents militaires de Henri V promettaient au peuple anglais une gloire nouvelle.

Une seule chose troublait le royaume, les sectaires de

Wiclef soutenus en cachette par quelques grands barons. Un des dignitaires de la cour, Cobham, héritier du titre de l'ancien gouverneur des îles de la Manche, Henry Cobham, avait gagné par ses talents l'estime du roi et de son père; il n'hésita pas à prendre la direction politique et religieuse de la secte. Dès lors, le clergé et le gouvernement ne virent dans ces hommes pieux que des ennemis. Le roi supplia Cobham de renoncer à sa foi; il fut impuissant quoique son ami, et l'abandonna aux fureurs de l'Église romaine. Excommunié d'abord, puis condamné au bûcher par les trois évêques de Londres, de Winchester et de Saint-David, Cobham parvint à s'échapper de la Tour la veille de son exécution. Il se mit à la tête des sectaires, et après avoir été battu, il échappa encore à ses bourreaux (1414). On sévit contre les *Lollards* avec une certaine modération. Le roi ne fit exécuter que les chefs. Quatre ans après, Cobham fut livré. Par un raffinement de cruauté extraordinaire, on le pendit à une chaîne de fer, par le milieu du corps, et le bûcher qui brûlait en dessous le rôtit vivant à petit feu.

Cobham fut, en Angleterre, le premier martyr protestant. Il est difficile de s'expliquer la qualification de *Lollards* donnée aux wicleffistes. Cette secte tout à fait allemande, comme son chef, Lollard, qui avait été brûlé à Cologne, en 1322, différait de celle de Wiclef surtout sur la question du mariage. Il est cependant certain que Lollard, comme Valdo, eut une influence considérable sur l'esprit de Wiclef, mais cela ne suffit pas pour confondre les deux sectes sous une même appellation.

Henri V, son royaume pacifié, songea à s'emparer de la France. Jamais ce malheureux pays n'avait été aussi divisé. Depuis la mort de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Charles le Sage, les grands y dominaient la royauté, et tout en ruinant le peuple, se faisaient la guerre entre eux et s'assassinaient jusque sur les marches du trône. Pressé entre le baron et le prêtre, le pouvoir royal expirait; le peuple était anéanti. Le duc de Bourgogne assassinait le duc d'Orléans; le duc de Bourgogne périssait par la défection du Dauphin; le royaume était toujours en guerre; les barons avaient des armées. Pour comble de malheur, le roi était fou! Henri V n'avait qu'à se présenter.

En 1415, il débarquait à Harfleur avec plus de trente mille hommes d'élite. Il reprit le chemin suivi par Édouard III, ravageant la haute Normandie. L'armée française le força à se retirer vers Calais, qui pouvait l'abriter. La retraite de l'armée anglaise fut fort pénible à cause des maladies et des pertes qui l'avaient réduite de plus d'un tiers. Les deux armées se rejoignirent près d'Azincourt, à quelques lieues plus haut que Crécy. Les circonstances étaient les mêmes qu'en 1356; l'armée anglaise, plus faible que l'armée française, s'arrêta. Par une disposition militaire du même ordre que la tactique suivie à Crécy et à Poitiers, Henri V plaça dans un pré, caché par une colline, une force imposante; enfin il se posta sur le coteau défendu et protégé par deux bois épais. Pour l'atteindre, il fallait traverser des marais et des tourbières. Comme à Crécy, comme à Poitiers, la chevalerie française se précipita contre l'armée anglaise. On a dit que ce fut le contraire, et que les Anglais attaquèrent. C'est une erreur évidente, car, lorsque la chevalerie se rua sur les Anglais immobiles, le corps caché des archers anglais, que le duc d'York avait envoyé à l'avance dans la prairie, se montra et arrêta soudain les Français par surprise. Les chevaux embourbés jusqu'au poitrail, écrasés par les lourdes armures, ne pouvaient ni avancer ni reculer. Comme à Crécy, comme à Poitiers, la chevalerie se fit tuer sur place. Les derniers rangs, en rétrogradant, firent rompre l'infanterie qui porta le désordre dans le camp. L'aile droite des Anglais avait été enfoncée; l'aile gauche était sur le point de succomber; succès inutile! le désordre des Français au centre encouragea les Anglais qui reprirent l'avantage, et tombèrent sur un chaos d'hommes et de chevaux. Plus de dix mille Français perdirent la vie dans un espace de terrain extrêmement restreint. Ne pouvant tout tuer, on faisait des prisonniers par milliers; c'est la loi de la guerre, mais le chef anglais donna ordre de massacrer les prisonniers. On en assassina quatorze mille! On n'accorda la vie qu'à quelques prisonniers de marque, dans l'espoir d'une forte rançon.

Cette sévérité ternit la gloire de cette journée, dit un auteur anglais, et il ajoute mélancoliquement : *Tout l'héroïsme de cette*

époque est taché de sang. (Goldsmith.) Il est à peu près certain que le chiffre de quatorze mille morts a été exagéré par les Anglais, qui voulaient prouver ainsi qu'ils furent obligés de massacrer les prisonniers, leur nombre étant égal sinon supérieur à leur propre armée. Les meilleurs auteurs français ne parlent que de six à huit mille prisonniers. Quoi qu'il en soit, le massacre est prouvé, et ternit la gloire de cette journée.

Dans la flotte de cent cinquante voiles qui transporta de Southampton à Harfleur l'armée anglaise triomphante, se trouvait un vaisseau guernesiais à la solde de l'Angleterre.

La défaite d'Azincourt semblait être le dernier soupir de la France. Henri V sut profiter de sa victoire; il reprit la Normandie, et en 1408 s'empara de Coutances. Maître de la ville épiscopale d'où dépendaient les îles, il confisqua à nouveau tous les biens insulaires du clergé français. Il abandonna une partie de ces biens à des fonctionnaires, à des prêtres anglais, et adjoignit le reste à sa couronne ducale.

Tout réussissait à Henri V; en 1419, il entrait dans Rouen; quelques châteaux seulement tenaient encore pour le roi de France. Les insulaires, à ce qu'on peut croire, prirent une part dans la guerre faite dans le Cotentin, car nous trouvons qu'un certain Mauger de *Sommehuse* (Sommeilleuse, Guernesey) débarqua avec ses gens sur la côte française, à Agon, et prit par escalade le château de Saint-Martin (1419). Le roi lui octroya, en récompense, la seigneurie de Bosques en Normandie. (*M. S. Coutances.*)

Dès ce moment, Guernesey perd de son importance, et Jersey prend la tête. Le château de Gouray devient l'entrepôt militaire de l'Angleterre pour la Normandie. La France, n'ayant pas un vaisseau, est impuissante; le canal de la Manche, comme les îles, sont à l'abri de tout coup de main.

Charles VI, malade et sujet à des attaques de folie, offre sa fille en mariage à Henri V, espérant ainsi arrêter l'effusion du sang et sauver sa couronne. Mais il fut dominé par la noblesse, qui, ne tenant ni au monarque ni à la patrie, ne songea qu'à conserver ses biens et passa au roi d'Angleterre. Le roi de France fut forcé de reconnaître Henri V comme régent de son

propre royaume; il se donna la triste compensation de se faire rendre à Paris l'ancien hommage, cérémonie dérisoire où le vaincu recevait un simulacre de dépendance du vainqueur! Le clergé et la noblesse, à l'envi, ratifièrent ces concessions qu'ils avaient imposées, et il fut convenu qu'à la mort de Charles, le roi d'Angleterre prendrait le titre de roi de France.

En signe d'alliance, les deux souverains dînèrent en public devant le peuple de Paris (1421).

Le Dauphin, depuis Charles VII, gouvernait pour son père les quelques provinces éloignées qui lui restaient encore. Cette époque est le point culminant de l'histoire d'Angleterre, et, par contre, jamais la France n'était tombée aussi bas. Le Dauphin n'avait pour lui ni les grands ni le clergé; il n'avait ni territoire ni argent, mais il lui restait une force, la nation. Le peuple seul n'avait pas trahi, vendu la patrie à l'étranger, et Charles put se faire une armée populaire. Secondé par son cousin, le duc d'Alençon, la guerre recommença, furieuse, implacable. Mais comme les forces populaires n'étaient pas combinées, comme les services étaient temporaires, la lutte n'amenait que des désastres et ne changeait rien à la situation, lorsque tout à coup Henri V d'Angleterre devint malade; les médecins l'achevèrent, et il mourut en quelques semaines d'une fistule mal soignée, laissant un fils d'un an. Avant de mourir (1422), il avait donné le gouvernement de l'Angleterre à son plus jeune frère, le duc de Gloucester, et celui de la France à son autre frère, le duc de Bedford. Son fils était confié au comte de Warwick, destiné à devenir roi nominal des îles de la Manche. Un autre frère du roi Henri V, le duc de Clarence, avait amoncelé à Jersey des armes, des munitions, et avait fait du château de Gouray un véritable arsenal. Fier de cette œuvre, il baptisa le château d'un nom pompeux, il le nomma : Mont-Orgueil.

Malgré ce qu'on a pu dire à l'occasion d'un envoi de *pomadre* à Jersey, vers la fin du siècle dernier, les châteaux n'eurent d'artillerie véritable que sous Henri V. *Pomadre* signifie *cidre*, boisson faite avec des pommes, et non *poudre*.

Le jeune fils de Henri V et de Catherine de France fut reconnu roi d'Angleterre et de France (1422). C'est pendant cette longue

minorité que le parlement anglais put établir son autorité et que les deux Chambres des lords et des communes, pour la première fois, gouvernèrent de fait. Durant cette première année de règne, le conseil, au nom du roi, confirma toutes les chartes antérieures reconnaissant les priviléges des îles et leur accordant *pour toujours* l'immunité de la franchise dans les ports d'Angleterre. Cette charte fut confirmée par le Parlement.

Deux mois après la mort de Henri V, Charles VI, de France, mourut à son tour, et le Dauphin, Charles VII, prit le titre de roi. Il y eut donc deux rois de France. L'un, le Français, ne possédait que quelques terres au-dessous de la Loire et pas un allié; l'autre, l'Anglais, gouvernait à Paris et avait l'ouest et le nord de la France avec la capitale, au sud la Guienne, et pour alliés les ducs de Bretagne, de Vendôme, de Bourgogne, et les plus grands barons de France. L'Angleterre avait mieux que cela, elle avait Bedford, le plus grand capitaine du siècle. Charles VII continua la lutte contre Bedford. Une femme, inspirée par le patriotisme populaire, Jeanne Darc, vint le trouver à Chinon, lui promit le trône de France, et le conduisit tout d'abord à Reims, à travers mille dangers, pour le faire sacrer; puis, petit à petit, Charles reconquit ses provinces.

Dans une sortie près de Compiègne, Jeanne Darc tomba entre les mains d'un parti de Bourguignons qui tenait pour les Anglais. Le duc de Vendôme, qui les commandait, vendit sa prise aux Anglais. Considérée comme une sainte pendant ses victoires, on la présenta comme sorcière quand elle fut en prison, et on la jugea à Rouen; elle fut condamnée à être brûlée vive (1431). Il y a là deux crimes égaux, celui de Vendôme, celui de Rouen. *L'infâme sentence* fut exécutée (Murray, 213, Londres).

On peut attribuer à la mort de Jeanne Darc le mouvement national qui rendit la popularité à Charles VII; Paris lui ouvrit ses portes, et de victoires en victoires, une à une, toutes les provinces reconnurent sa domination. La monarchie française était refaite, et en 1453 il ne restait plus à l'Angleterre que Calais. Bedford venait de mourir, et avec lui la tête et le bras de l'Angleterre.

RÉSUMÉ

DE LA DEUXIÈME PARTIE

L'archipel de la Manche obtient enfin de l'Angleterre la reconnaissance de son autonomie, et la jouissance officielle des priviléges séculaires qu'il avait su conquérir ou conserver. Cette reconnaissance fut le prix des services rendus à l'Angleterre pendant près de trois siècles. La royauté et les insulaires s'étaient compris; le pacte fut loyalement tenu; il était scellé avec du sang. Cependant les îles sont restées françaises; elles ne sont anglaises que par politique, par intérêt. Malgré l'antagonisme des deux nations rivales, la fureur des combattants, l'énorme durée de la lutte, l'archipel n'a pas accompli un acte de trahison envers la France; la liberté et l'autonomie justifient un changement d'état qui n'était pas en réalité aussi considérable qu'on pourrait le supposer. L'Angleterre, elle aussi, était alors française, normande, par l'aristocratie et le commerce; les familles royales sont du Poitou, de l'Anjou; les alliances sont françaises, les maisons souveraines sont de même famille des deux côtés de la Manche, et un roi d'Angleterre était héritier du trône de France. La coutume de Normandie était la loi d'Angleterre; la noblesse, le clergé étaient français; la langue des classes dirigeantes était la langue des trouvères du nord de la Loire. Enfin, les rois d'Angleterre étaient les héritiers du duc de Normandie, et comme tels, recevaient l'hommage des îles, partie du duché, qu'ils espéraient pouvoir reconquérir un jour.

Édouard, que certains écrivains français et anglais ont blâmé

pour avoir lancé l'Angleterre dans la revendication de la couronne de France, ne mérite pas les reproches que lui font ceux qui ne jugent les événements du passé que par les conséquences. Les rois d'Angleterre obéissaient à un sentiment national très-positif, à l'orgueil et à la ténacité de la nation anglaise, aux convoitises moins nobles du baronnage, aux aspirations ouvertes du clergé. Tout poussait l'Angleterre à la conquête de la France occidentale, et il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas reconnaître que les chefs subirent, au moins autant qu'ils partagèrent, les vœux de toutes les classes composant la nation. C'était comme une tradition, un héritage, car, depuis Guillaume le Conquérant, les rois d'Angleterre étaient Français. Si la Normandie avait été le *vrai patrimoine* des descendants de Guillaume, la Guienne, la Gascogne furent le patrimoine de Henri; l'Anjou, celui des Plantagenets. Édouard se portait héritier de l'Ile-de-France; l'Écosse elle-même était française par sa dynastie et la cour, et les premiers barons qui se divisèrent l'Irlande appartenaient en majorité à cette nation. C'est ce qui explique pourquoi le peuple anglais comme les insulaires ne désespérent jamais de la conquête; et ce ne fut en réalité que par un miracle de patriotisme, les fautes et l'avidité du baronnage anglais, que la France parvint à recouvrer ses provinces et à se constituer en royaume.

L'époque héroïque de l'histoire des îles, qui est le sujet de cette deuxième partie de notre étude, est fort obscure, les archives des deux bailliages ayant été brûlées. Ce n'est que par hasard qu'on a acquis la connaissance incomplète de quelques faits principaux, et par de longues recherches dans les bibliothèques et les archives de France ou d'Angleterre. Les îles n'ont pas eu de chroniqueurs, d'historiens durant ces trois siècles. Si l'ancienne abbaye de l'Islet, au lieu d'être renvoyée en France, s'était assise à Jersey, il est probable qu'il nous serait resté de son chef des documents importants. Sans doute il est permis d'espérer que des recherches constantes et méthodiques commencées depuis peu en Angleterre procureront des pièces utiles ou curieuses émanant des rois-ducs ou des agents du gouvernement; mais ces pièces ne feront pas la lumière com-

plète comme auraient pu la faire les chroniqueurs et les mémoires privés, même les plus contradictoires. L'état des îles, les mœurs, la marine, l'agriculture, la population, les faits intimes des bailliages resteront donc à jamais enveloppés de ténèbres encore plus obscures que les faits se rattachant à la France et à l'Angleterre. En France, en Normandie, les documents sont immenses, et par un dédain difficile à expliquer, il semble qu'il y ait eu une sorte de parti pris, une convention de silence à l'égard de l'archipel. Ainsi, les moindres actes du grand connétable du Guesclin sont rapportés avec détails, et l'expédition de Jersey n'a qu'une ligne ! Penhoët, Marans, Bahuchet, Maulevrier, Yvon de Galles, le prince de la Cerda ont inspiré maint chroniqueur; on ne sait rien de précis sur leurs expéditions contre l'archipel; à peine une date douteuse, l'énoncé d'un fait isolé. L'intervention unique, ou deux fois répétée, des cinq capitaines basques et du gouverneur-amiral Thomas de Ferrières reste absolument incohérente. On ne peut établir une série même imparfaite de baillis et de gouverneurs, et quand on cherche à dresser une liste, on rencontre inopinément des lacunes ou des noms nouveaux qu'on ne sait où placer : Hughes de Caverley, un soldat d'aventure, a été *custos insularum* en 1382; complétement ignoré. James Coquerel, bailli de Guernesey, en 1418, est inconnu. En 1432, Hue Spencer, bailli des deux îles, était un simple armurier ! En 1423, Thomas de la Cour, bailli des îles, était l'ancien portier du château Cornet de Guernesey ! Jean Bernard fut bailli de Jersey pour le duc de Bedford, en 1442, etc., etc. On en pourrait citer bien d'autres qui souvent font double emploi, ou dont on ne sait rien, ou dont la nomination est inexplicable.

Avant le serment de résistance aux commissaires royaux, chargés de retirer une partie des franchises insulaires en 1331, il y avait, en 1309, une sorte d'entente entre les deux bailliages, qui se sentaient menacés. Les habitants formèrent une *communitas insularum* et déclarèrent aux commissaires que, quoique n'ayant aucune charte royale ni ducale à produire, ils voulaient conserver leurs droits et libertés. Devant cette déclaration nette, les commissaires justiciers, n'osant se prononcer,

portèrent la déclaration des habitants au roi et au Parlement. La cour du banc du roi retint l'affaire; elle fut remise de terme en terme jusqu'en 1320. Chesnay de Guernesey et Jean de Carteret de Jersey furent alors adjoints à de nouveaux juges itinérants, qui maintinrent les déclarations faites onze ans auparavant. Le roi vit dans cet acte une diminution d'autorité, fit casser la sentence, remettant les *comunitas* de Jersey, Guernesey et Aurigny en l'état où elles étaient auparavant, c'est-à-dire : *en vigueur, par ajournement de la question*. C'était une échappatoire plus ou moins habile, accordée de mauvaise grâce. Cet état dura jusqu'à 1331, époque où eut lieu la fameuse scène du serment, le jugement des vingt-quatre jurés et le départ des commissaires. La connaissance de ces faits si importants est le résultat d'une correspondance retrouvée en France depuis peu.

Voici des détails nouveaux sur l'état ecclésiastique des îles durant la fin de la deuxième partie.

Nous avons vu s'élever une question entre le roi d'Angleterre et l'évêque de Coutances à l'occasion d'un curé de paroisse. Le clergé insulaire, resté français, surtout à cause de la juridiction ecclésiastique française, était l'ennemi du gouvernement anglais, car il possédait dans les îles des terres pour lesquelles il devait hommage à la couronne d'Angleterre, héritière des ducs de Normandie; ces terres avaient été souvent confisquées. Cette situation était au moins étrange et légitimait toutes les défiances. Le 23 octobre 1380, une enquête avait été faite sur l'*état des bénéfices*, sur le *nombre des personnes* ecclésiastiques, le *siége français des établissements sis dans les îles*. L'évêque se tint sur ses gardes. Entre temps, un schisme avait divisé l'Église. Clément VII, d'Avignon, avait été reconnu pape par les rois de France, d'Espagne et d'Écosse, qui refusaient de reconnaître le pape de Rome. L'Angleterre, au contraire, brûlait comme hérétiques les partisans du pape d'Avignon. L'évêque de Coutances étant clémentin, l'archipel le fut comme lui. De là une situation anormale, car aux défiances politiques, justifiées par les prétentions de la couronne, s'adjoignaient des incompatibilités religieuses. Si l'Angleterre avait abandonné un seul instant l'idée de la conquête de la Normandie, les îles

auraient passé aussitôt, par simple mesure de précaution, sous l'autorité diocésaine anglaise, et le débat aurait pris fin.

En 1382, le roi ordonna que les cours ecclésiastiques, et surtout la cour du doyen des iles (sorte de cour épiscopale), ne pourraient tenir aucuns plaids. On maintenait le principe de la juridiction ecclésiastique, mais on le rendait impuissant; et pour qu'il n'y eût pas de doute sur le but de cette mesure, le roi ordonna, le mois suivant, que tout individu qui oserait empiéter sur les droits de la couronne serait arrêté et puni. L'évêque de Coutances se soumit dans les iles, mais il convoquait sa cour seigneuriale en terre ferme; lui aussi sauvait le principe.

En 1400, Henri IV compléta ces mesures. Le pape de Rome, Boniface, par une bulle, nommait l'évêque de Nantes administrateur de l'Église de Coutances et des îles. Aussitôt, le roi notifie aux gardiens, baillis et jurats, habitants des deux bailliages, que l'évêque de Coutances est *fils de trahison, méchamment adhérent de l'antipape Clément,* lui enlevant toute juridiction spirituelle sur les îles et la transportant à l'évêque de Nantes. Ordre est donné au *custos insularum* d'assurer l'exécution de cette mesure, et l'ordonnance se termine par la confirmation des îles dans leurs franchises et privilèges (10 mai 1400). Cette fois, l'évêque se soumit, tout en faisant ses réserves casuistiques. Les chances de guerre, en rétablissant les affaires de l'Angleterre, lui donnèrent la Normandie en 1419. Aussitôt l'évêque de Coutances est remis, sur sa demande, en possession de la juridiction spirituelle de l'archipel, et les baillis des îles reçoivent l'ordre de faire exécuter ce retour à l'ancien usage. On voit que le roi d'Angleterre tenait à être duc d'une fraction de la Normandie, peuplée de Normands gouvernés selon l'ancien usage de Normandie, par ces mêmes insulaires normands. L'archipel, pour l'Angleterre, c'était la Normandie; avec Calais, c'était la France. Les îles sont les seules reliques d'un passé glorieux; l'Angleterre les laissera attachées à Coutances jusqu'à la perte de Calais, sa dernière espérance.

Plusieurs gentilshommes des iles servirent, dit-on, dans l'armée anglaise, qui reprit la Normandie sous Henri V. Jean

Lemprière, écuyer, receveur, et plus tard bailli de Jersey, reçut en récompense de ses services une terre en France : manoir de la Haye de Barneville. Il devait porter à Cherbourg, à la Saint-Jean, une hache de guerre comme redevance. A la même époque, 1419, Jean de Saint-Martin, de Jersey, recevait le fief du Breuil et le fief de Sartilly; Richard Turgis, de Jersey, était mis en possession des terres saisies sur Guillaume Paen et Perrot.

Les insulaires étaient dispensés du service militaire hors des îles, les seigneurs également. Nous croyons donc que Lemprière, Jean de Saint-Martin et Richard Turgis devaient avoir pris du service pour l'Angleterre *en volontaires,* pour ressaisir leurs anciens domaines de famille; rien ne prouve d'ailleurs qu'ils aient servi effectivement. Jacques Mauger, de Guernesey, serait parti avec une petite troupe insulaire, aurait débarqué à Agon (juin 1418); il aurait pris par surprise et escalade le château de Montmartin, et aurait reçu en récompense de ce haut fait le fief du Bosc des Préaux. Si cette légende de l'escalade du château de Montmartin est véridique, J. Mauger aurait effectivement servi les Anglais, mais en volontaire seulement, à la tête d'un corps franc.

A cette date, 1419-1420, les Anglais, les insulaires surtout, pouvaient croire que la Normandie était à jamais reconquise. On comprend facilement les espérances que cette reprise de possession avait dû faire naître chez d'anciens Normands, bourgeois, prêtres ou nobles, avides d'honneurs et de terres, qui ne trouvaient dans les îles qu'un territoire restreint, défendu avec acharnement par les nombreux détenteurs du sol. La compétition fut telle et la facilité du gouvernement anglais si grande, que les saisies, vols et rapines des officiers, soldats et commandants civils, firent éclater en Normandie deux insurrections formidables contre la domination anglaise, et donnèrent à l'idée naissante de nationalité une force irrésistible.

Le miracle de la délivrance attribué à Jeanne Darc serait inexplicable si la haine de l'étranger n'avait relevé les cœurs, armé les bras contre : *Anglica gens rapax, gens sacrilega!* (Robert Blondel.)

L'Angleterre se croyait si bien maîtresse du duché, en 1430,

que Bedford, seigneur des îles comme régent d'Angleterre, les rattacha au duché de Normandie. Il n'existe de ce fait qu'une preuve indirecte. En 1433, les états de Normandie, rassemblés à Rouen, dressèrent la *déclaration de chevalerie* ou état des seigneurs devant défense au duché; on y trouve le nom de Jehan Bernard, lieutenant pour Bedford, de Jersey et Guernesey; il devint bailli de Jersey en 1442. Nous ne croyons pas que cette indication suffise pour établir que les îles de la Manche furent réunies, politiquement parlant, au duché de Normandie, et rien ne prouve que cette réunion ait été réalisée.

Bedford dut être bien surpris en voyant la facilité avec laquelle la Normandie revint à la France. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que Bedford avait pour se tromper une excuse capitale. Le clergé, les nobles, tous les chefs français, par une convoitise honteuse et coupable, voyaient avec désespoir les paysans de l'ouest de France s'armer contre les Anglais. On ne leur *pardonnait pas de chasser les Anglais du pays!* cela diminuait les occasions de batailler, de voler, *de faire du butin*. L'évêque de Lisieux, Thomas Basin, qui écrit ces choses, s'étonne en comparant *le dévouement simple, ardent, du peuple des campagnes pour le roi et la patrie, à l'égoïsme, à la duplicité des princes et des favoris, qui sacrifient tout à leur orgueil ou à leur intérêt*.

Il est indubitable que c'est à l'Angleterre que la France est redevable du premier acte de *nationalité*. En voici la preuve. Le duc de Bedford avait armé les bourgeois des villes. Ces milices, organisées par ses soins, tentèrent d'enlever Caen et Avranches aux Anglais; elles s'étaient réunies seules, à l'insu du duc, dans ce but patriotique. Le roi de France utilisa ce concours et l'appliqua de la manière la plus heureuse à la création des francs-archers. Les états de Normandie déclarent qu'il est urgent de *constituer une force populaire capable de faire cesser les abus et les crimes de la noblesse anglaise et française, par lesquels les habitants du duché souffrent tant de griefs, dommaiges, pertes, oppressions, violences, pilleries, occisions, tirannies, injustices, rançons, apatis et autres extorcions*.

On comprend, d'après les doléances faites par les états, que les îles avaient eu raison de s'organiser en milices pour annuler la force féodale, composée exclusivement de bandits payés, soudards couverts de fer, ne servant qu'à opprimer et pressurer les serfs et les bourgeois.

L'Angleterre, depuis 1419, avait exaspéré toute la Normanpie; tous ceux qui consentaient à lui prêter serment recevaient des terres, *de quelque classe sociale qu'ils fussent.* On autorisait les anciens Normands à reprendre les terres *où ils étaient nés deux ou trois siècles auparavant!* La noblesse anglaise ne profita que très-peu de cette libéralité, dédaignant les petits domaines, mais bien *tous les gens du commun et les gens d'église; chacun s'établissant le plus près d'où il était natif,* faisant *guerre pour son compte* et levant des compagnies franches. Tout Anglais ou insulaire portant nom normand obtenait un fief en Normandie s'il avait de quoi payer la redevance féodale par avance, et s'il faisait serment d'allégeance au roi d'Angleterre.

L'exaspération contre les Anglais était au comble en Normandie. Aussi, le roi de France, confiant dans le patriotisme des Normands, retira ses troupes inutiles et les envoya aux frontières, *considérant qu'à chacun combattant falloit dix chevaux de bagages et de fretin, pages, femmes, valets et toute espèce de coquinaille qui n'estoient bons qu'à destruire le pauvre peuple; vivans sur les champs en toute destruction.*

Cet état força le roi à créer la première armée permanente des francs archers (1448). Déjà, en 1445, quinze compagnies d'ordonnance avaient été formées à cent hommes chacune; chaque lance avait six hommes d'armes, deux archers, un page, un coutelier; à l'armement près, c'était l'organisation de la gendarmerie actuelle. Les nobles français, furieux de cette institution royale, n'appelaient les troupes du roi que les gens *noiseux* (oiseux), *non sachans de la guerre.* Ces *non sachans* la firent mieux qu'eux, à meilleur compte, et avec probité et courage.

Durant cette deuxième partie, nous avons vu les barons faire échec au roi. L'avidité et l'ambition dominent la société féodale

française; la monarchie va périr; le peuple se sauve et sauve le roi, qui reçoit la mission de constituer le royaume en détruisant les hauts barons.

En Angleterre, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les hauts barons se sont dévorés; les deux Roses ont fait table rase de princes, et la mort a nivelé le baronnage. La royauté se constitue, se fortifie; la nation anglaise se pose et s'affirme. Malheureusement, les classes populaires d'Angleterre, moins bien douées ou trop arriérées, ne sont pas prêtes encore à jouer un rôle politique; la bourgeoisie anglo-normande est plus portée à la spéculation mercantile qu'aux luttes politiques, et ce sont les débris de l'aristocratie qui secondent la monarchie. Désormais la noblesse anglaise sera patriote et n'aura plus qu'un maître à servir : l'Angleterre. En France, la noblesse abattue se soumettra au roi.

Ces similitudes des deux côtés de la Manche sont frappantes et montrent bien l'identité des deux races; l'influence saxonne avait bien peu modifié les mœurs anglaises, car les seules traces formelles des invasions germaniques ne se remarqueront que dans la langue. Dès ce moment, la France et l'Angleterre vont mener le monde. C'est en vain que l'Italie aura sa renaissance, que l'Espagne découvrira l'Amérique, que l'empire d'Allemagne remuera ses forces inconscientes; l'Angleterre et la France prennent la tête de l'humanité. Elles s'estimaient supérieures aux autres puissances, et s'inclinaient devant leur valeur respective. Walsingham raconte que lorsque les Anglais et les Français se battaient l'un contre l'autre, ils s'égorgeaient sans pitié, pas un ne voulant devoir la vie à un vainqueur. Si, dit-il, ils se battaient ensemble au bénéfice de tiers, ou se rencontraient en Espagne, en Allemagne, aux croisades, *in remotis partibus, tanquam fratres sibimet subvenire et fidem ad invicem inviolabilem observare* (p. 342), ils s'aidaient comme frères et se gardaient une foi inviolable.

A l'époque qui termine cette deuxième partie, les fiefs insulaires étaient de peu d'importance; plusieurs avaient moins de dix hectares, et sauf le fief de Saint-Michel à Guernesey qui comprenait la moitié de l'île, pas une propriété seigneuriale n'avait

cinquante hectares. La terre produisait peu de chose, et les revenus seigneuriaux, par redevances, rentes et corvées, donnaient à peine une aisance relative aux plus riches. Guernesey était proportionnellement plus prospère que Jersey, et l'écart de population entre les deux îles, qui aujourd'hui est du simple au double, n'était alors que comme 2 à 3. 10,000 à 12,000 âmes à Guernesey, 15,000 à 17,000 à Jersey. Saint-Pierre-Port était une sorte de ville de 3,000 à 4,000 âmes, tandis que Saint-Aubin de Jersey n'était qu'un gros bourg maritime de 2,000 âmes au plus. La population insulaire était disséminée dans les campagnes. L'indépendance de ces familles agricoles leur donnait, par les fonctions paroissiales, le titre de *gentilshommes*, dont les descendants s'honorent encore aujourd'hui.

La terre était très-divisée dans les deux îles; elle était régie selon trois modes distincts.

Les biens *seigneuriaux* et du clergé noble payaient au roi d'Angleterre une redevance insignifiante, et les *charges libérales*, telles que l'assistance à la guerre, ou en justice, ou à la cour, étaient fictives. Ces terres, dès le début simples *usufruits* ou *bénéficiaires*, étaient devenues héréditaires en réalité, autant par la faiblesse intéressée des donateurs que par la mauvaise foi des donataires. A ces terres les seigneurs avaient ajouté celles acquises par cession, confiscation, extorsion ou par droit féodal.

Les terres *tributaires*, les *tenures*, étaient cultivées par des familles non serves, non tout à fait libres cependant, car elles ne pouvaient acquérir qu'avec autorisation du seigneur, et en payant ce droit, mais ayant dans le bail héréditaire pour la tenure une condition d'indépendance extraordinaire. Moyennant une redevance fixe, des services déterminés, ces tenants étaient quelquefois, de fait, plus riches que les vrais propriétaires. Les conditions de la tenure variaient suivant les paroisses, les terres et les individus. Quelques tenures étaient baillées à bail à des hommes libres, mais sans terres suffisantes pour occuper leur famille.

Les terres *propres* ou patrimoniales que le chef de famille

faisait valoir étaient très-nombreuses, car elles comprenaient la plus grande partie de la propriété agricole de l'archipel. Ces biens ruraux étaient transmissibles de mâle en mâle, et les hommes libres qui les possédaient composaient la grande force matérielle et politique. Les milices, l'administration des paroisses, les fonctions libérales étaient entre leurs mains.

Cette extrême division de la propriété et le bon état relatif des cultures, qui était fort remarqué déjà au treizième siècle, expliquent la vitalité de l'archipel, la puissance de reconstitution de deux petites îles tant de fois envahies et pillées. Elle explique aussi l'indépendance des caractères, l'amour de l'autonomie, et il faut reconnaître que les rois d'Angleterre firent leurs efforts pour maintenir cet état de choses et empêcher autant que possible l'accaparement du territoire insulaire par les nobles et le clergé. Qu'ils y aient trouvé le moyen de se rendre l'opinion publique favorable, que leur intérêt les ait engagés dans cette voie, c'est incontestable, mais cela ne saurait diminuer le mérite de l'avoir compris. Malheureusement leurs agents ne les secondèrent pas toujours, et la paix entre la France et l'Angleterre diminuant l'importance de l'archipel, les rois d'Angleterre vont donner le gouvernement des îles à des favoris, le plus souvent indignes de leur charge.

Dans les îles de la Manche, tout est français, la langue, les mœurs, les habitants, tout tend vers l'égalité, et cependant la grande révolution sociale, l'abaissement de la féodalité, opéré en Angleterre par les deux Roses et en France par la guerre et la politique royale, ne s'y est pas accompli. C'est que les seigneurs insulaires n'ont jamais été des hauts barons; à peine une noblesse, le degré infime de l'échelle féodale, des seigneurs de haubert sans titres et sans dignités. Ils ont vécu de la vie insulaire, d'une existence simple, rustique, à peine militaire, en communion étroite avec le peuple et la bourgeoisie, qu'ils ont servis à l'occasion. Si quelques familles gouvernent les deux bailliages, c'est en respectant les institutions du pays. La noblesse insulaire n'a jamais eu les habitudes de violence, de meurtre des barons anglais ou français. La paroisse a absorbé la puissance aristocratique, et si par l'élection, le libre choix

ou la nomination, les cadets y ont pris place, le soin de leur clientèle de famille leur a imposé le respect des institutions communales. En remplissant les charges militaires, judiciaires et paroissiales, les familles nobles ont servi le plus souvent la cause populaire, malgré les actes d'accaparement que la misère relative leur inspirait. Jusqu'au milieu du quinzième siècle, ils ont été auprès du roi-duc d'Angleterre les défenseurs zélés des libertés, priviléges et droits constituant l'autonomie. La guerre a maintenu les courages, élevé les cœurs. La paix va maintenant livrer ces nobles à l'oisiveté, aux vices qu'elle amène, et ils vont accaparer la vie nationale, la fortune, l'administration, le commandement, convertissant les îles en terres de mendiants désespérés. Ce paradis va devenir un enfer de misères et de tyrannies. La lutte des petits contre les grands recommencera plus tard, et nous verrons la victoire du peuple.

En 1453, les deux bailliages sont encore tout émus de trois siècles de guerre, et c'est à peine si à la fin du quinzième siècle ils peuvent se rendre compte des bénéfices obtenus au prix de tant de désastres. Il résulte de l'étude de cette seconde partie que l'archipel n'a acquis son autonomie qu'à la faveur de la lutte de l'Angleterre contre la France; il eût été absorbé, malgré ses franchises antérieures et ses vieilles coutumes gallo-romaines, si l'une ou l'autre des deux nations en avait gardé la tranquille possession. L'autonomie n'est pourtant pas un résultat du hasard. Il est hors de doute que les insulaires ont lutté sans relâche *pro aris et focis*. Il le fallait, car le ciel n'aide que ceux qui savent s'aider, et si les insulaires ont eu confiance dans la loyauté de l'Angleterre, ils ont aussi compté surtout sur leur propre courage. S'ils n'ont jamais désespéré après la défaite, ils n'ont jamais cessé de réclamer les droits et priviléges garantis par l'héritier du duc de Normandie, alors qu'ils étaient libérés. Le contrat entre l'archipel et l'Angleterre a été fidèlement exécuté.

La liberté, l'autonomie des insulaires, ont été payées de leur sang; leur long martyre de plusieurs siècles est une épreuve terrible qui montre une persistance héroïque dont peu de nations ont été capables. Comme tous les biens inestimables,

la possession de soi ne s'acquiert que par des épreuves douloureuses, et pour la conquérir et la conserver, l'archipel, comme la déesse antique, a dû marcher au travers des flammes : *incedit per ignes !* L'Angleterre sait à quelles catastrophes a été exposé le bouclier des îles Britanniques, elle n'oubliera pas ses devoirs de protection; centre puissant, foyer de liberté, elle continuera sa bienveillance maternelle à ce petit peuple libre, qui vit et prospère dans son orbite sur les poétiques rochers de la Manche.

TROISIÈME PARTIE

LES ILES

SOUS LE PROTECTORAT DE L'ANGLETERRE

LIVRE PREMIER

MONARCHIE ABSOLUE

CHAPITRE PREMIER

MAULÉVRIER, GRAND SÉNÉCHAL DE NORMANDIE. FIN DES DEUX ROSES.

Les îles réparent leurs pertes. — Réclamations des insulaires. — Le roi des îles. Warwick. — Henri VI. — Marguerite de France. — Les îles vendues à Louis XI. Deux mille hommes en Écosse sous Maulévrier (1460-1461). — Nenfant devient gouverneur. — Floquet de Surdeval lieutenant de Maulévrier. — Nenfant prisonnier. — La prise de Jersey. — La constitution de Brézé. — 1468. Harlistone. — Siége du château Mont-Orgueil. — Famine. — Capitulation. — Édouard IV confirme les priviléges, remercie le peuple et les communes. — Harlistone gouverneur. — Édouard IV bat Marguerite ; il est couronné roi. — Marguerite débarque en Angleterre (1464) ; elle se sauve seule avec son fils. — Warwick disgracié, réfugié en France, fait alliance avec Marguerite. — Louis XI donne une flotte (1470). — Édouard est battu. — Henri VI rétabli roi. — Régence de Clarence et Warwick. — Édouard IV se réfugie en Bourgogne ; il débarque à Norfolk. — Warwick se fait tuer. — Édouard est couronné. — Marguerite débarque en Angleterre ; elle est battue à Tewkesbury, prisonnière. — Les seigneurs assassinent son fils. — Marguerite mise à la Tour ; le vieux roi Henri VI étranglé (1475). — Mort d'Édouard. — Neutralité des îles ; bulles du Pape. — Fin des deux Roses.

Nous avons vu, par le rapport de l'écuyer de Pero Nino, que les îles, malgré les invasions et les pillages, avaient vu renaître l'agriculture, que les champs et les vergers étaient en bon état, les clôtures bien entretenues. Nous avons vu également la marine insulaire et le commerce international s'établir par les vaisseaux de l'archipel, jouissant d'une sorte de neutralité, et dispensés par priviléges des droits de douane en Angleterre.

Cette mesure avait pour but évident de créer un mouvement maritime avec les ports anglais; les îles profitaient du privilége, et commerçaient avec la France.

La trêve de vingt-cinq ans entre les deux nations, le règne de Henri de Lancastre, donnèrent aux insulaires un repos relatif qui ne fut troublé que par les exactions habituelles des seigneurs, des jurez, du clergé, contre lesquelles les rois d'Angleterre opposaient en vain divers moyens légaux.

La paix était faite, l'Angleterre avait abandonné la France, tout promettait une ère de prospérité. Mais, comme après les grandes tempêtes la mer est encore agitée, il fallait laisser s'éteindre les passions nationales, les antipathies s'apaiser. Malheureusement Henri VI d'Angleterre, malgré les soins donnés à son éducation, était incapable de jugement, aussi faible de caractère que d'esprit, et mené par tout le monde, surtout par sa femme, Marguerite de France.

En 1443, les marchands de Guernesey, malgré la charte royale qui accordait aux insulaires la franchise en Angleterre, ne pouvaient plus continuer leur commerce, car on méprisait la loi dans les ports anglais. Au contraire, la France, qui avait probablement besoin du commerce maritime des îles, reconnaissait la neutralité de leurs navires. Ils adressèrent une plainte au roi. Celui-ci envoya des ordres aux collecteurs et contrôleurs des ports de Poole, Southampton et Plymouth, pour leur dire que, *en raison de leurs anciens priviléges,* les navires insulaires ne devaient rien avoir à payer; il donnait pour raison *que les habitants de Guernesey doivent le servir, l'assister le jour de son couronnement, et qu'ils sont tenus à le servir pendant six semaines, même hors de leurs îles et à leurs dépens*. Le roi oubliait de dire que ce privilége n'était que le fantôme d'une formule remontant à Geoffroy d'Anjou. Quant au service de six semaines, il est absolument impossible d'attacher un sens précis à cette allégation royale, car depuis Jean Sans terre les îles étaient dispensées de tout service militaire. S'il s'agit ici du service féodal dû par les seigneurs de haubert, ce ne serait qu'un prétexte invoqué. Quoi qu'il en soit, ces ordres royaux n'eurent jamais d'application, car le

Parlement oubliait les îles, le roi ne songeait à rien, les grands barons ne s'occupaient que de leurs affaires personnelles, et les princes des familles royales escomptaient déjà la couronne.

En 1450, un aventurier d'Irlande, John Cade, prend le nom de Mortimer, soulève le comté de Kent, et se rend maître de Londres avec vingt mille manants. Il gouverna bien; mais ses hommes ayant pillé une maison, les bourgeois de Londres s'armèrent et le chassèrent hors de la ville. Dans la campagne, la bande se dispersa. Cade fut tué par un gentilhomme de Sussex. C'est la seconde apparition du peuple anglais en armes.

Le trésor public était vidé; la dette s'élevait à une somme telle, que le Parlement déclarait ne pouvoir jamais l'éteindre. On assassinait le ministre Suffolk. Somerset était envoyé à la Tour, et le duc d'York nommé lieutenant du royaume, ce qui équivalait à la royauté, car Henri étant tout à fait imbécile, la pairie le nomma *protecteur*, et décida qu'il devait succéder à Henri VI à sa mort. Un an après, le roi, poussé par sa femme, annule la décision de la Chambre des pairs destitue York, reprend Somerset, et la guerre recommence. A Saint-Albany (1455), le roi est fait prisonnier par le duc, et Somerset est tué. Quatre ans après, le roi a repris son trône. Le duc d'York et son favori Warwick se rendent à Calais; en 1460, York débarque en Angleterre, et la guerre recommence. Warwick fait de nouveau Henri VI prisonnier à Northampton. La Chambre des pairs laisse la couronne *en viager* à Henri VI, qui la tenait depuis trente-huit ans, et York redevient protecteur du royaume.

Henri VI avait, dès les débuts de son règne, donné les îles, sans but politique, comme un simple domaine, bon tout au plus à fournir l'appoint de quelque immense fortune de courtisan. Ces seigneurs dédaigneux y envoient comme lieutenants des agents, le plus souvent inconnus. Après Edmund comte de Rutland, la sinécure passe au fameux Henry de Beauchamp, duc de Warwick. Le duc d'York, qui veut régner aussi, fait des largesses à son favori Beauchamp, *le faiseur de rois*, déjà si riche, que les îles ne lui apportaient pas un revenu appréciable.

Warwick connaissait les îles. Au moment où le roi était triomphant, le faiseur de rois avait été obligé de fuir avec son protégé le duc; ils s'embarquèrent à Exmuth avec quelques seigneurs, et arrivèrent à Guernesey (1459). On croit qu'ils y levèrent quelques troupes avec lesquelles ils allèrent rejoindre les rebelles à Calais. Le duc d'York se souvint de l'hospitalité guernesiaise, et devenu roi sous le nom d'Édouard IV, il affranchit de toute redevance le fief sur lequel il avait séjourné, peut-être aussi le fief du patron qui l'avait transporté (Fieu Gallicien). Henri avait cru s'attacher Warwick en le comblant d'honneurs et de richesses; il l'avait fait roi! roi de l'île de Wight. Il lui avait donné les îles par surcroît. C'en est donc fait! les républiques de la Manche ont perdu leur indépendance, et c'est l'héritier des ducs qui donne ce fief, dernier débris du *vrai patrimoine,* du *paradis* de ses aïeux! Mais si Warwick faisait des rois, il ne voulait pas l'être, et ce favori, qui nourrissait trente mille individus tous les jours, dont le luxe effrayant dépassait celui de la cour d'Angleterre, dédaigna les rochers insulaires. Il se borna, selon l'usage, à envoyer deux lieutenants, et, de fait, il n'y eut rien de changé dans l'archipel. Un certain Nenfant ou Jean Lenfant succéda trois fois au roi des îles alors qu'il était en disgrâce; deux fois Warwick reprit sa principauté. Les pouvoirs de Nenfant lui constituaient une autorité absolue. Il paraît qu'il avait joué un rôle important en France; il avait été ambassadeur d'Angleterre auprès de Charles VII.

Henri VI était un singulier roi. Il était mélancolique, quelquefois idiot, souvent malade. Il sortait de temps à autre de sa période d'idiotisme, et alors il apprenait, à sa grande surprise, qu'il avait été prisonnier étant fou, puis libéré étant simplement malade. On lui faisait savoir que ses troupes avaient été victorieuses ou qu'il avait été battu; il se plaisait aux récits des merveilles militaires ou diplomatiques accomplies par sa femme; alors il dormait vingt heures sur vingt-quatre, indifférent à tout. Marguerite, voulant rester reine en conservant le trône d'Angleterre à son mari, levait une armée en Écosse; pour la grossir, elle demanda des troupes au roi de France, et lui offrit en payement les îles de la Manche.

Charles VII de France était mort; son fils, Louis XI, lui avait succédé. Or Marguerite, sœur de Charles, était la tante de Louis XI. Louis XI, qui était un *rusé compère,* accepta l'offre de sa tante avec joie, et donna au comte de Maulévrier deux mille hommes armés et équipés, qu'il devait mener en Écosse rejoindre les partisans de Henri VI. Mais les événements se pressaient en Angleterre, et comme Louis XI ne voulait pas prendre possession des îles qu'il avait payées, afin d'éviter un différend avec l'Angleterre, il prit le parti de les donner au comte de Maulévrier. Henri VI ratifia ce don, et céda les îles à *Pierre de Brissac, comte de Maulévrier, grand chancelier de Normandie.* Il est établi que le traité est de 1460. Cependant il n'eut d'effet qu'en 1461, alors que l'envoyé de Maulévrier s'empara du château de Gouray, par trahison du gouverneur militaire Jean Nenfant. On peut croire que Nenfant avait reçu de Marguerite l'avis de la vente faite au comte de Maulévrier en 1460, et peut-être l'ordre de livrer le château. La reine se doutait que les habitants ne ratifieraient pas cette vente de leurs personnes.

Nenfant avait abusé des pouvoirs absolus, illimités, que le roi lui avait donnés. N'osant retirer leurs franchises aux insulaires, il avait donné l'ordre au gouverneur de destituer les magistrats, de casser et reviser les jugements. Cette autocratie, intolérable dans les mains d'un agent militaire, avait créé à Jersey une véritable anarchie qui promettait le succès à Maulévrier.

Floquet de Surdeval, lieutenant de Maulévrier, arriva de nuit dans l'hiver de 1460-1461 devant le château de Gouray. Il montait un grand navire chargé de soldats français et de munitions. Il débarqua seul; quatre hommes l'attendaient, quatre frères, les seigneurs de Saint-Martin. Ils se reconnurent et gagnèrent ensemble le château. Comme ces quatre frères étaient grands amis du lieutenant-gouverneur, on leur abaissa le pont-levis. En passant devant les sentinelles, ils disaient que le Français qui les suivait apportait la grande nouvelle d'une victoire que le roi d'Angleterre, aidé des troupes françaises, venait de remporter contre le duc d'York. Cette nouvelle, ils venaient l'annoncer au gouverneur, qui était couché. On se réjouit fort, et les libations amenèrent l'ivresse. Un feu fut allumé sur le

rempart du côté de France, et les soldats du navire entrèrent au château par la poterne ouverte et les ponts abaissés. La garnison était prisonnière.

Que s'était-il passé dans l'appartement du gouverneur? Voici la légende. Sommé de se rendre par Floquet, il bondit hors de son lit et voulut sauter sur son épée.

« Inutile, dit Floquet, qui le maintenait; le château est à moi, mes gens le gardent, vos hommes sont ivres-morts, prisonniers.

— Eh bien! je lutterai seul, dit le gouverneur, vous n'aurez le château qu'avec ma vie.

— Vous n'êtes *qu'un Nenfant!* dit Floquet en riant, recouchez-vous et soyez sage. »

Ce jeu de mots peut être historique, car toutes les versions le rapportent. Cette scène n'était qu'une comédie; en voici la preuve. Floquet de Surdeval fit conduire le gouverneur en Angleterre. Au lieu de le faire pendre, Henri VI le fit baron!

La prise du château eut lieu en décembre ou janvier 1460-1461. Nenfant fut fait baron en février; il était temps, car, en mars 1461, Henri VI et Marguerite perdirent la fameuse bataille de Towton et s'enfuirent en Écosse.

Floquet de Surdeval, maître du château Mont-Orgueil, devait trouver de la résistance pour s'emparer de l'île. Il avait peu de soldats, seulement ce qui en pouvait tenir sur son navire. Les Carteret se défendirent dans les paroisses de l'Ouest. Un jour le seigneur de Saint-Ouen, poursuivi, faillit être pris et ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval. C'est une légende probable; on a connu au manoir de Saint-Ouen un portrait du fameux cheval qui sauva son maître. Il était impossible au seigneur de Saint-Ouen de résister longtemps dans l'Ouest; l'ancien ouvrage de Gros-Nez et le manoir de Saint-Ouen n'étaient pas défendables. Dès 1462, l'île entière était soumise, et le comte de Maulévrier vint en personne en prendre possession.

Maulévrier était grand sénéchal de Normandie, et en cette qualité, versé dans la science du gouvernement. Il assembla des *états* où se trouvaient représentés les trois ordres : noblesse,

clergé, jurés élus. Il les réunit sous la présidence du bailli nommé par Surdeval, Nicolas Morin. Les trois jurés étaient John Poingdestre, John Le Lorreur et Guillaume de la Roque; le greffier des états qui signa les ordonnances était Nicolas Mauger. Les îles avaient conservé les lois et coutumes normandes, et sur ce point, l'Angleterre n'avait jamais exercé d'action ; Maulévrier se borna donc à rédiger une sorte de constitution politique adoptée à l'état antérieur. Tout se prêtait à cette grande préoccupation : la langue, l'origine, les mœurs, le voisinage. Par cette constitution l'île, de Jersey était encore indépendante de fait, car Maulévrier ne la rattachait pas à la France.

Cette innovation politique était la conséquence du *droit de légiférer* accordé à une assemblée *législative* qui fut appelée *États*, en souvenir des états de Bretagne, de Normandie, etc. Cette indépendance réalisait le vœu le plus cher des insulaires, car plusieurs fois déjà, à Guernesey, la cour s'était arrogé le pouvoir législatif, et ces tentatives avaient déplu à l'Angleterre. L'assemblée tenue par Maulévrier décida de la constitution des tribunaux, de leur compétence, *établit le mode d'élection des jurés, fixa la situation du bailli, la liberté individuelle*, reconnut l'*assiette de la propriété* et ses droits d'après les extentes royales, *établit la création d'archives* ou registres pour les mouvances de propriété et pour l'*enregistrement des causes*, maintint la *clameur de haro*, ordonna que les marchés seraient rétablis à Saint-Hélier, que les miliciens se succéderaient par paroisses pour la *défense du château de Gouray*, où ils auraient un refuge. Le comte de Maulévrier se réservait le commandement militaire et se substituait au duc de Normandie, roi d'Angleterre, pour toucher les revenus du domaine ducal.

Des *assises générales* furent fixées pour l'acceptation et le maintien de cette sorte de constitution qui fut consentie.

Maulévrier rétablit la charge de vicomte pour l'exécution de toutes les sentences de la cour. C'était l'ancien vicomte normand et angevin, que nous avons vu fonctionner déjà, avec les mêmes attributions, du temps de la commune romaine sous le nom de *vicarius* ou *vice-comites*.

Déjà sous Henri III, le connétable ou centenier chef était capitaine de la milice paroissiale. Avant Henri, les connétables ne portaient que le nom de centeniers, ayant sous leurs ordres les vingteniers, douzeniers et dizeniers. Plus tard, le roi-duc avait son connétable en chef, centenier chargé de recevoir pour lui certaines redevances (Édouard III). Maulévrier fit, des chefs de la milice, des notables appelés à concourir aux états et à l'élection des jurés; il est probable qu'il leur laissa des fonctions administratives dans la paroisse; fonctions spéciales que les connétables ont seuls conservées jusqu'à nos jours.

La plus utile création de Maulévrier est celle de l'institution des archives et registres publics, seul moyen de couper court à la fraude, à la spoliation. Les abus de pouvoir du clergé étaient surtout extrêmes, car il réunissait souvent dans les grands fiefs la puissance militaire, la haute justice et le pouvoir civil et ecclésiastique.

Le servage n'ayant jamais existé de fait dans les îles de la Manche, Maulévrier n'eut pas à l'abolir. Si nous n'avons pas dit que sous le règne de Richard II le servage avait cessé en Angleterre, c'est parce que cette ordonnance ne fut pas dénoncée dans les îles, où il n'y eut jamais que des hommes inféodés jusqu'à une certaine limite, mais non serfs.

Maulévrier, par intérêt, par esprit de justice et en bon politique, donna aux îles un gouvernement modèle pour le temps; cependant il faut reconnaître que les principales institutions qu'il établit dans ses constitutions existaient en principe depuis longtemps dans les îles; il apportait de la mère patrie commune, la Normandie, les réformes épurées et les améliorations que le temps avait amenées, un corps de constitution établi avec ordre et suite, et en plus, un amoindrissement notable de la puissance féodale et militaire au bénéfice de l'action administrative, parlementaire et judiciaire.

A cette époque, la concentration des pouvoirs était la base du droit public. Mais Maulévrier ne fut-il pas le premier à songer à la séparation des pouvoirs? Voici un fait qui l'indique. Avant lui, le gouverneur ou son lieutenant était tout; son investiture royale lui donnait pleins pouvoirs; le bailli semblait être plutôt

un président de cour qu'un magistrat civil et militaire. Maulévrier sépara les juridictions civiles du pouvoir militaire, et il fixa les droits et prérogatives de la cour et du bailli, des états et du gouverneur. Cette séparation, qui a toujours été maintenue depuis lors avec un soin particulier, est la garantie de l'indépendance et de la liberté des insulaires. Il restait un pas de plus à faire, enlever au juge le pouvoir législatif; mais le pouvait-on à cette époque, surtout dans une petite île, alors que légiférer était un besoin rare, car la coutume et l'équité faisaient la base des jugements? Il est certain que Maulévrier aurait réalisé cette amélioration s'il eût été maître de l'île de Guernesey, où la cour s'était arrogé le droit de légiférer sans l'adjonction des trois ordres.

L'œuvre de Pierre de Brézé a été attaquée; elle devait l'être, étant le fait d'un étranger. En droit, en équité, en politique, c'est une injustice, car cette constitution était un progrès réel; car elle était à l'avantage des insulaires, et non du nouvel occupant; car ce système fut confirmé par Édouard, *à la demande des habitants*, lorsque l'Angleterre reprit Jersey. Plus tard, en 1497, l'assemblée des *États* comprenant les trois ordres, comme l'avait établi Maulévrier en 1461, se réunissait officiellement en présence du gouverneur; en 1591, ce système était confirmé de nouveau, et il existe encore aujourd'hui avec de minimes modifications. Le seul défaut réel de cette constitution est la non-séparation des pouvoirs législatif et judiciaire; c'est le seul reproche qui n'a pas été fait; c'est le mal qui dure encore, auquel on aurait remédié si le peuple l'avait exigé, car il ne peut attendre d'un corps politique qu'il s'amoindrisse lui-même, sans y être poussé vigoureusement.

Maulévrier a fait mieux et plus que ce qui se faisait de son temps; sa conduite personnelle fut digne de sa conduite politique, et malgré la propension naturelle de tous les vaincus à accuser le vainqueur, il n'a pas été exprimé une plainte contre lui ni contre son gouvernement.

En Angleterre, le duc d'York avait été tué, sa tête exposée avec une couronne de papier; il laissait un fils, Édouard, âgé de vingt ans, brave et populaire. Le vieux roi imbécile n'inspi-

rait plus que pitié. Édouard leva des troupes, battit Marguerite, et, de retour à Londres, il fut proclamé roi.

Pourquoi Édouard IV, qui n'avait pas consenti la vente des îles de la Manche à Maulévrier, le laissa-t-il jouir en repos de cette possession? C'est que le roi n'était pas encore bien assis sur le trône d'Angleterre; les deux Roses étaient toujours face à face, et le fossé de sang qui les séparait s'agrandissait encore. Dès le début de son règne (1461), tout au bonheur de régner, le roi se jeta avec la fougue de la jeunesse dans toutes les passions extrêmes : *la galanterie, le jeu et la cruauté froide.* (GOLDSMITH.) Au milieu de ces désordres, Marguerite d'Anjou débarque en Angleterre (1464). Marguerite perd deux batailles. Édouard fait massacrer le duc de Somerset, lord Roos, lord Hungerford. Marguerite s'échappe avec son fils, à pied, au travers des forêts. Un voleur la sauve; elle se réfugie en Flandre. Le malheureux Henri VI, caché dans le Lancashire, est trahi, livré; Édouard l'enferme dans la Tour de Londres.

Pour détourner le roi de ses débauches, Warwick veut le marier à la princesse la plus accomplie du siècle, Bonne de Savoie; il part en ambassade du consentement d'Édouard pour aller demander sa main, et en son absence le jeune roi, fou d'amour, épouse Élisabeth Woodville, femme d'une grande vertu et déjà mère de plusieurs enfants. Warwick disgracié se retire en France. Il y trouve son ancienne ennemie, Marguerite, abandonne la Rose d'York et embrasse la cause des Lancastre qu'il a autrefois détrônés.

Maulévrier, seigneur de Brissac, conseiller et chambellan du roi de France, grand sénéchal de Normandie, seigneur de Jersey, Guernesey et autres îles adjacentes, possédait de fait depuis huit ans l'île de Jersey lorsque, dans l'été de 1468, Harlistone, vice-amiral d'Angleterre, croisant dans la Manche, vint à Guernesey, où il reçut la visite du seigneur de Saint-Ouen et de son frère de Guernesey, qui lui firent entrevoir la possibilité de délivrer la grande île, s'il prêtait son concours. Harlistone était homme d'action et d'intelligence; il leva à Guernesey quelques hommes de bonne volonté, et quelques autres en les payant de sa bourse; pendant ce temps, le seigneur de Saint-

Ouen faisait prévenir secrètement les milices de Jersey de l'arrivée d'une flotte. Harlistone, au jour fixé, se présentait avec ses vaisseaux devant le château Mont-Orgueil, tandis que Philippe de Carteret venait l'assiéger par terre. Il leur fut impossible d'obtenir un avantage quelconque. Les Français tuèrent même du monde dans deux sorties et firent prisonnier le seigneur de Saumarès.

Renonçant à s'emparer de Mont-Orgueil par la force, les deux assiégeants changèrent le siége en blocus, et réduisirent le château par la famine après cinq mois et demi. La garnison française fut reconduite en Normandie avec les honneurs de la guerre (1468). Le 28 janvier 1469, Édouard IV remercia les habitants des deux îles *pour leur loyale conduite et leur courage*, à l'occasion de la reprise du château, et confirma, en les étendant, *tous les priviléges et immunités accordés par ses prédécesseurs*. Le roi remerciait spécialement le *peuple* et les *communes* des îles de la Manche.

Harlistone fut nommé gouverneur de Jersey. Il récompensa les Guernesiais pour le concours qu'ils lui avaient prêté, avec des dons de rentes, de grains, d'argent.

Édouard IV, l'année suivante (1470), signa, *à la demande du Parlement*, une charte accordant remise de 150 livres par an sur les droits d'importation et d'exportation, notamment du port de Calais, jusqu'à payement d'une somme de 2,800 livres, et cela, dit la charte, *parce que le roi a appris que les Guernesiais et les Jersiais dont les noms suivent ont dépensé* 2,800 *livres pour reprendre Jersey et Mont-Orgueil*. C'étaient Perrin, Fiot, Duport, Rougier, du Havillant, Carey, Maingy, Agenor, Cousin, Nicolas Delisle, de Guernesey; Leserquais, Tehy, Souslemont, Le Petit, Le Moine, de Jersey.

Louis XI de France, qui cherchait à occuper l'Angleterre chez elle, était toujours disposé à y entretenir la guerre civile. Il équipe une flotte pour Marguerite (1470), et Warwick débarque à Dartmouth; il n'est pas seul, Clarence, Oxford, Pembroke sont avec lui. La prodigieuse renommée de Warwick lui fait une armée de soixante mille hommes en huit jours. Édouard marche à sa rencontre; ses soldats désertent et passent sous la

bannière de Warwick. En onze jours Warwick est maître du royaume; il tire Henri VI de la Tour, le met sur le trône et convoque le Parlement. La Chambre déclare que Henri est le roi légitime, mais qu'incapable de gouverner, la régence du royaume est confiée à Clarence et à Warwick, jusqu'à la majorité d'Édouard, fils de Henri VI et de Marguerite d'Anjou.

Édouard, trahi, déserta son royaume; il était parti pour la France et avait pris réfuge chez le duc de Bourgogne, ce Français allié de l'Angleterre. Le duc promet une armée à Édouard à la condition qu'une fois en possession de son trône, il envahira la France d'un côté, tandis qu'il marchera sur Paris. En 1471, Édouard débarque sur la côte de Norfolk. Les retours de la politique sont étranges! L'armée de Warwick fond entre ses mains et passe au roi; Clarence lui-même, son gendre et corégent du royaume, déserte la nuit et rejoint Édouard. Cependant, effrayés encore par le courage et l'habileté de Warwick, le roi et le transfuge lui proposent la paix. « *Vous allez voir comme sait mourir un gentilhomme!* » Telle fut sa réponse, et, dédaigneux des chevaliers, il combattit à pied avec quelques fidèles. Il fut trouvé mort sous des cadavres. Édouard, redevenu féroce en redevenant vainqueur, fit massacrer l'armée prisonnière de Warwick. Le même jour, Marguerite d'Anjou débarquait en Angleterre pour venir au secours de son trône menacé et appuyer le régent; Édouard la rejoint à Tewkesbury, et Marguerite est vaincue. Ce fut sa dernière tentative. Prisonnière avec son fils âgé de dix-sept ans, elle paraît devant Édouard qui les souffleta de son gantelet. Aussitôt Clarence, Hastings, Grey, Gloucester poussent le jeune prince dans une salle voisine et le percent de leurs dagues. Marguerite est enfermée à la Tour de Londres, et son vieux mari, l'imbécile Henri VI, est étranglé par Gloucester deux jours après (1475). Maintenant la maison de Lancastre ne troublera plus le royaume d'Angleterre : il ne reste plus de cette famille un seul prince vivant!

Édouard devait payer la dette contractée envers le duc de Bourgogne. A cet effet, il rassemble une armée et descend en France. Le duc de Bourgogne ne le joignît pas à temps. Édouard

ne peut lutter seul contre Louis XI, et il est trop heureux de traiter sans combattre au prix de soixante-quinze mille couronnes argent comptant, et cinquante mille couronnes par an durant sa vie. Ce traité était honteux; une seule clause fait honneur à Édouard; il rendit Marguerite d'Anjou moyennant l'abandon de cinquante mille couronnes. Cette femme extraordinaire vécut jusqu'en 1482.

Clarence, par sa trahison, croyait avoir conquis l'amitié du roi. Il se trompait; Édouard fit périr un à un tous les grands seigneurs qui lui étaient dévoués, puis il le fit arrêter lui-même et comparaître devant la Chambre des pairs. Le roi ne craignit pas de se faire son accusateur; Clarence fut condamné à mort. On raconte qu'on lui laissa le choix du supplice, et qu'il voulut mourir dans un tonneau de malvoisie; c'est peut-être une calomnie.

Édouard se préparait pour une nouvelle invasion en France, lorsqu'il fut soudain pris d'indisposition, et, fatigué, usé avant l'âge par sa vie de plaisirs désordonnés, il mourut à quarante et un ans (1483).

Depuis longtemps les îles de la Manche étaient paisibles, et la France, n'ayant plus de flotte, ne pouvait rien contre leur ceinture de flots. Il avait été stipulé, dès la fin du siècle dernier, que les Français pouvaient commercer dans les îles, et les insulaires dans les ports de France, nonobstant la guerre entre les deux nations. Louis XI avait renouvelé cette convention avec Édouard, et, en 1483, Pie IV excommuniait, par une bulle, *tous ceux qui molesteraient les insulaires*. En 1484, la bulle fut signifiée et lue publiquement en chaire par le clergé des îles, qui en avait reçu l'ordre de l'évêque de Coutances. Le privilége de neutralité ne désignait pas seulement les ports insulaires, mais encore *la mer environnante, aussi loin qu'un homme peut voir*.

L'archipel avait mis le temps de paix à profit, et la population s'accrut; le bien-être aussi augmenta. Guernesey avait eu la prééminence au quatorzième siècle, et non-seulement au point de vue militaire, mais encore commercialement. Il semble résulter de divers faits, tels que les rentes royales, les pêcheries, le

nombre des soldats défendant le château, la force de la milice, les lettres des souverains-ducs, que l'importance politique de Guernesey était alors plus considérable que celle de Jersey. Depuis le quatorzième siècle, le clergé lui-même avait semblé vouloir ériger l'église de Saint-Pierre-Port en cathédrale; il avait été question de la création d'un évêché insulaire à Guernesey; mais ces projets furent abandonnés lors de l'intronisation des Anglais en France, car alors ils transformèrent Jersey en dépôt commercial et militaire. Le Château-Cornet, abandonné, sans réparation, restait démantelé comme un témoignage de la vaillance des habitants, tandis que le château de Gouray, réparé, agrandi, voyait s'élever d'orgueilleux remparts capables de résister à l'artillerie de cette époque. La constitution de Maulévrier, l'ordre dont Jersey jouit pendant sept ans, donnent une forte impulsion au progrès, et le nouveau gouverneur Harlistone, en prévision de luttes suprêmes, va faire bâtir des murs énormes et la grosse tour qui porte son nom. Indubitablement, la grande île l'emporte maintenant, en importance politique comme en population, sur Guernesey.

On croit généralement que la population des îles, à cette époque, était fort restreinte; c'est une erreur accréditée par la connaissance des statistiques du dix-septième siècle. La tendance générale est de concevoir le progrès en tout genre comme successif, croissant en progression continue. On croit donc que plus on remonte dans les siècles écoulés, plus on trouve les ténèbres de l'intelligence, les croyances superstitieuses, la misère et la dépopulation. Le quatorzième siècle, au contraire, fut pour la Normandie et les îles une époque de renaissance à tous les points de vue; il en avait été de même au onzième siècle. La féodalité avait arrêté le mouvement; maintenant, la marche en avant est formelle. La division de la propriété avait développé les cultures; le commerce, l'industrie, avaient accru la fortune publique et créé une bourgeoisie active, entreprenante, que nous allons voir dominer aux États et à la Cour, comme depuis des siècles elle dominait la paroisse. Les îles se couvrent de constructions, de routes; les ports s'emplissent de navires; la Normandie et l'Angleterre vont avoir

des comptoirs dans les îles, où ils seront représentés par des agents influents, qui deviendront baillis, l'un d'eux gouverneur. Les milices ont absorbé complétement les levées seigneuriales, et, sauf une famille plus puissante par ses fonctions que par sa noblesse et sa fortune, tout le pouvoir effectif sera aux mains de la bourgeoisie. Toutes les possessions ecclésiastiques vont être découronnées de leurs apanages féodaux; le roi va en faire son bien et les donner à ferme. On ne peut estimer à moins de vingt mille âmes pour Jersey et de douze mille pour Guernesey la population insulaire, et la fortune de l'archipel dépassait énormément, à cette époque, la richesse d'une étendue semblable de terres soit en France, soit en Angleterre. Il suffit de connaître l'état des milices, des chemins publics, des navires, de la pêche, et l'exportation des céréales, pour en avoir la certitude.

Harlistone avait donné sa fille à Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, qui l'avait aidé à reprendre Jersey, et, suivant les chroniqueurs de cette maison, Harlistone aurait été le modèle de toutes les vertus. Suivant les écrivains plus nombreux, plus indépendants, partant plus véridiques, il paraît qu'il avait su faire ses affaires et celles de sa nouvelle famille. Ce qui le prouve, c'est une plainte générale portée contre lui par les habitants. Le roi chargea Weston d'aller expulser Harlistone, qui venait de refuser de donner sa démission. Weston arriva et Harlistone résista; mais l'ile tout entière prit les armes, car c'était un homme rapace, cruel, qui extorquait les biens des insulaires sans pudeur. Voici un document précieux qui montre le cas qu'il faut faire du brevet de loyauté accordé au gouverneur. Toutes les paroisses lui étaient hostiles, et le titre du document suffit à le prouver : *Contribution des connétables et autres pour le siége du château pour chasser messire Harlistone*. Si le gouverneur était rapace, il était brave, et les milices paroissiales firent le siége du château. Alors cet aventurier, qui luttait contre les habitants et contre le roi, s'expatria pour échapper à la corde qui l'attendait en Angleterre. Il alla en Flandre.

A la mort d'Édouard IV (1483), Richard, duc de Gloucester, l'assassin du roi Henri VI et l'un des meurtriers de son fils, de-

vint protecteur du royaume et régent ou gardien des enfants d'Édouard (l'un âgé de onze ans, l'autre de neuf). Son premier soin fut de les envoyer à la Tour. Lord Hastings s'indigna. Gloucester le fit arrêter dans la rue. Le cortége rencontra une poutre, on le décapita sur ce billot improvisé. Jeanne Share, arrêtée, fait amende honorable, pieds nus, à Saint-Paul. Le maire et les aldermen de Londres lui offrent la couronne, il se fait roi sous le nom de Richard III (1483). Il fait périr les enfants d'Édouard, et Tyrrel est l'exécuteur de ce crime. Buckingham, mécontent, lève une armée contre Gloucester; elle se disperse bientôt, et Buckingham est livré par Bannister, auquel il s'est confié. Il fut jugé, condamné et exécuté le même jour à Salisbury. Richemond débarque avec deux mille Normands dans le duché de Galles; il marche sur Londres, son armée grossissant à mesure qu'il se rapproche de la ville; Gloucester le rencontre à Bosworth. Gloucester est tué en combattant. Richemond est couronné roi (1485) sous le nom de Henri VII.

Ainsi finit la guerre des Deux Roses. Elle coûta à l'Angleterre la perte de ses possessions en France, la ruine des ports et de l'agriculture, une misère extrême, une dette colossale. En trente ans, douze batailles rangées, quatre-vingts princes du sang tués ou assassinés, huit mille nobles tués, jugés ou assassinés; trois cent mille hommes morts sur les champs de bataille, et tout cela pour décider qui gouvernerait l'Angleterre, la Rose rouge ou la Rose blanche!

Henri VII régna vingt-quatre ans, et par sa politique intelligente, sa prudence et sa justice, il aida l'Angleterre à conquérir en Europe la position à laquelle elle avait droit de prétendre.

Il n'était bruit, en 1487, que d'un miracle surprenant; l'un des enfants d'Édouard était ressuscité! Il se nommait Lambert Simnel, était fils d'un boulanger, et levait une armée. Harlistone, l'ancien gouverneur de Jersey, le beau-père du seigneur de Saint-Ouen, était l'un de ses capitaines. L'Irlande reconnut le fils du boulanger (1487). Il osa débarquer en Angleterre, fut fait prisonnier, et le roi, pour le punir, le fit marmiton dans sa cuisine. Quatre mille hommes périrent dans la bataille, et Harlistone y trouva la mort.

Henri VII avait envoyé à Jersey Mathieu Baker comme lieutenant-gouverneur. Les îles, indépendantes, protégées, jouissant de privilèges, développent leur bien-être et seraient heureuses si les concussions et les exactions continuelles ne venaient troubler leur tranquille existence de travail.

CHAPITRE II

LES ILES SOUS HENRI VII

Richemond à Jersey. — Baker remplace Harlistone. — Lutte avec Carteret. — Accusation de conspiration. — Arrestation de Carteret. — Renvoi devant le Conseil. — Baker destitué (1492). — Auvray gouverneur. — Ordonnances de Henri VII. — Ordonnance sur les élections. — Ecoles (1497) dans les deux îles. — L'évêque de Coutances. — Le diocèse transporté à Winchester. — 1508. Vaughan gouverneur. — Plainte contre Vaughan. — Envoi de commissaires. — Lemprière bailly. — Nouvelle plainte contre Vaughan. — Carteret révoqué. — Jaspar Pen bailly. — Henri VII meurt. — Henri VIII rend à Carteret son titre et ses biens. — Vaughan est maintenu. — Alliance entre Vaughan et Carteret. — Incendie des archives à Jersey. — Disparition des archives de Guernesey.

Gloucester, devenu roi sous le nom de Richard III, s'était conformé à l'usage de ses prédécesseurs; mais ses deux chartes ne contiennent rien de nouveau, et l'on ne saurait les considérer que comme des lettres de notification d'avénement au trône.

Lors de la révolte de Buckingham, Richemond était allé en Bretagne pour enrôler des partisans et revenir en Angleterre grossir les troupes dont Buckingham s'était fait le chef. La tempête l'empêcha de réaliser son projet et le rejeta à Jersey. Il fut ainsi sauvé de la défaite et de la mort qui l'attendait, car Buckingham fut exécuté après avoir été battu. Richemond vécut quelque temps à Jersey au château Mont-Orgueil, où il fut l'hôte des Carteret. La fortune extraordinaire des seigneurs de Saint-Ouen tient à ce hasard du séjour du prétendant dans les iles; Richemond, devenu roi, se fera le protecteur de cette maison, dont les nombreux enfants seront pourvus de titres et d'emplois en Angleterre et dans l'archipel.

De Jersey, Richemond passa en Normandie, y leva de nouvelles troupes, et s'embarqua à Harfleur. Cette fois, les chances étant favorables, il débarqua à Melford et gagna la bataille de Bosworth, dans laquelle périt Richard III (1485). Devenu roi sous le nom de Henri VII, ce descendant des Lancastre et des Tudor, destiné à devenir un des plus grands souverains d'Angleterre, n'oublia pas les îles et écrivit une charte aux Guernesiais, dans laquelle il rappelait les services rendus lors de la reprise de l'île de Jersey, en citant les noms des principaux coopérateurs. En 1492, il envoya une première charte aux Jersiais; puis, en 1494, une charte complète *pour la meilleure administration de la justice*. Dans l'intervalle, avant l'élévation au trône de Henri VII (1485), il s'était passé dans les îles des événements qu'il faut relater.

Harlistone avait été chassé, comme nous l'avons dit, par les habitants de Jersey, et Mathieu Baker l'avait remplacé. Carteret, gendre d'Harlistone, fit une réception plus que froide à son successeur, et, bientôt après, devint l'ennemi personnel de Baker. Il ne manqua pas de motifs pour expliquer sa haine, car il est certain que ce gouverneur, qui ressemblait à Harlistone, n'avait pas voulu admettre Carteret, comme le faisait son prédécesseur, au partage de ses rapines. Ces fonctionnaires, élus par favoritisme, connaissant l'inconstance des cours, se hâtaient de faire fortune et traitaient les îles comme un pays conquis. Faute de documents précis, il est impossible de spécifier les actes des divers gouverneurs, mais nous devons nous louer du soin que le chroniqueur des Carteret de Saint-Ouen a pris de nous donner les détails des actes iniques de Baker, car ces faits, que la haine a enregistrés, sont les mêmes qu'on peut reprocher à tous les gouverneurs en général, et à la famille de Carteret ellemême. Plus prudents cependant, car ils résidaient dans le pays, les Carteret ont eu soin de faire disparaître les témoignages écrits de leurs exactions, et n'ont légué à la postérité que leurs louanges et des accusations violentes contre leurs ennemis. Le Geyt, qui est un auteur sérieux, un jurisconsulte distingué, et qui fut lieutenant-bailli de Jersey, dit que les gouverneurs *en usaient à leur discrétion;* que les *criminels* trouvaient asile au

château *moyennant finances;* qu'ils faisaient lever des *tailles indues;* qu'ils *fixaient eux-mêmes* le cours des denrées après les avoir *accaparées;* qu'ils prenaient à leur usage *les chevaux et les arbres* des habitants; qu'ils s'arrogeaient des pouvoirs royaux : *droit de grâce, rémission et pardon, anoblissements et légitimations, connaissance des affaires civiles sans appel ni ressort,* etc., etc. Les Carteret ne sont pas exceptés de l'accomplissement de ces abus. Nous verrons ces accusations confirmées par les chartes royales.

Quant à Philippe de Carteret, il supprimait le chapelain du château et touchait la *paye* qui lui était destinée; il supprimait le service militaire du château afin de profiter de la *solde* de service. Ses successeurs allèrent plus loin, dit-on : ils vendirent l'artillerie royale à des forgerons; peut-être de vieux canons.

L'exemple venait de haut : des princes. Comment ne pas le suivre? Le prince Édouard, devenu Édouard Ier; le duc d'York, tué à la bataille d'Azincourt, petit-fils d'Édouard III; le duc de Bedford, frère de Henri V, régent de France; le duc de Gloucester, devenu Richard III; Warwick, le faiseur de rois, et tant d'autres, avaient exploité les îles avec tant d'audace, que les lieutenants nommés par eux se croyaient en droit de faire aussi leurs affaires personnelles.

Si Carteret ne pouvait voir sans rancune le successeur de son beau-père, Baker, de son côté, avait voué une haine farouche à Carteret, qui dirigeait l'opposition contre lui. Cette haine n'attendait qu'un prétexte pour éclater; la situation politique le fournit bientôt. En 1487, de France et de Flandre partaient des troupes pour se joindre à celles de Lambert Simnel, le fils du boulanger proclamé roi d'Irlande, qui venait de débarquer en Angleterre pour détrôner Henri VII. Baker savait qu'Harlistone avait rejoint les rebelles en Flandre, et il accusa hautement Carteret de haute trahison : *comme ayant des accointances avec les rebelles et leur ayant promis de livrer Jersey et le château.* Cette accusation, quoique vague, était terrible. A cette époque, elle entraînait la confiscation des biens et la mort. Pour mieux préciser son dire, le gouverneur présenta à la cour un Jersiais, Le Boutillier, qui déposa une lettre écrite par

Carteret à des seigneurs français. Cette lettre, disait-il, était tombée du pourpoint de Carteret, et il l'avait ramassée sur le chemin. Celui-ci accusa de faux Baker et Le Boutillier. La cour, ne pouvant éviter la loi, qui voulait que le duel judiciaire fût prononcé lorsqu'il y avait un accusateur, fit saisir Carteret et Le Boutillier, qui furent enfermés au château.

Baker partit aussitôt pour Londres, après avoir interdit la sortie de tous navires, afin d'obtenir du roi qu'il ne fût pas fait grâce et que la justice eût son cours. Madame de Carteret, confiante dans la protection de son ancien hôte, devenu roi d'Angleterre, s'étant procuré un bateau, arriva avant Baker, et la cause de son époux fut gagnée. Le roi demanda que l'affaire fût portée devant le conseil. Cela prit du temps. Baker fut blâmé, puis destitué. Un certain Auvray, que l'on croit natif des îles, auparavant maire de Southampton, fut nommé gouverneur à sa place. Il résulta de ce changement que le roi se réserva à l'avenir la nomination des baillis et des gouverneurs; qu'il retira aux gouverneurs le droit qu'ils s'étaient arrogé, d'arrêter la navigation, de faire emprisonner qui que ce soit de leur propre autorité; en outre, il promit répression de tous les abus qui pourraient être commis à l'avenir par les gouverneurs et baillis.

S'il faut en croire les chroniques, Auvray fut le père du commerce insulaire; *il attira dans les îles les marchands et traffiquants au grand bien, profit et utilité d'icelles; au grand contentement de ces marchands qu'il traitoit fort aimablement et courtoisement, tellement qu'en peu de temps la petite île de Jersey fut riche et opulente en tous biens par son unique moyen, étant fort mesnager et ingénieux envers un chacun*. On peut admettre la véracité de l'affirmation, quoique le chroniqueur déclare que le gouverneur Auvray *fût grand ami* de Carteret. Il est du reste à peu près démontré que le seigneur de Saint-Ouen (qu'on peut considérer comme le chef réel de la famille) fut le meilleur de cette race qui se distingua toujours par un grand courage, un patriotisme intermittent, mais aussi par un amour immodéré de richesses et de pouvoir.

Le 17 juin 1494, avons-nous dit, Henri VII envoya les ordonnances complètes et générales, en vingt-trois articles, qui

resteront célèbres parce qu'elles confirment les délits et les crimes des chefs, et établissent quelques principes nouveaux importants.

D'abord le roi répète l'ordonnance de 1492 en termes plus explicites, puis il déclare qu'à l'avenir les gouverneurs n'auront plus le droit *d'acheter en dehors du marché public;* qu'ils devront prêter main-forte à la cour *pour l'exécution de ses jugements;* que le gouverneur sera *juré,* lors de son installation, devant les états; il lui est ordonné de faire *le guet dans l'île et au château;* interdit de lever aucune *taille et taxe sans l'ordre du roi;* enfin les gouverneurs doivent être instruits, dans les quarante-huit heures, de l'arrivée *de tous les étrangers.* Il est ordonné qu'aucun juré-justicier *ne puisse faire défaut à la cour,* sauf bonne et valable excuse, *sous peine d'amende;* qu'il soit tenu *registre de tout acte de cour et de tous jugements,* afin que chacun puisse en prendre connaissance; que tout juré-justicier n'ayant pas exercé loyalement son office soit *cassé et déclaré parjure et infâme;* qu'aucun d'eux ne puisse tenir *taverne, boulangerie* ni *brasserie;* qu'aucune grâce, pardon et abolition pour cas criminel ne puisse être accordé par les gouverneurs, *sans exprès commandement du roi;* que le sceau royal ne puisse être apposé *qu'en présence de sept jurés;* que tout différend entre la cour et le gouverneur *ne relèverait que du roi.*

Il faut conclure de cette ordonnance que *tous les excès* auxquels elle portait remède étaient pratiqués dans les îles, ce qui confirme nos assertions précédentes. La querelle de Baker et de Carteret servit donc à mettre au jour ces énormités.

Par ces mêmes ordonnances, le roi se réserve le droit de nommer le gouverneur, le doyen, le bailli, le vicomte et le procureur, et ce droit est resté entier jusqu'à ce jour.

Nous avons souvent répété qu'il était de coutume dans les îles d'élire les officiers de la paroisse; cette coutume, qui avait été faussée par les empiétements des jurés et par le despotisme des gouverneurs, qui souvent nommaient directement, est spécialement consacrée par les ordonnances. Ce système d'élection populaire sera peu à peu élargi; il est la consé-

cration d'un régime démocratique très-ancien, antérieur à la monarchie française. L'article porte : *que les connestables de chaucune paroisse soient franchement éleus et choisis par la plus ancienne partie de ladite paroisse, sans aucune recommendation des capitaines ou desdits jurez d'icelle isle.* On voit que le roi voulait aussi faire cesser les manœuvres électorales qui avaient dû altérer en certains cas la sincérité du vote.

Trois ans après (1497), Henri VII délivra des lettres patentes par lesquelles il instituait des écoles publiques. C'était la confirmation d'une délibération des états (7 octobre 1497), sur la demande du curé de Saint-Sauveur. Une donation de Jean Néel, doyen de la chapelle du prince Arthur, et de Vincent Téby, marchand de Southampton, tous les deux Jersiais, vint grossir une somme offerte par le curé de Saint-Sauveur, et il fut institué deux écoles, sous le vocable de saint Athanase et saint Mannelier. Le curé de Saint-Sauveur avait demandé hiérarchiquement à l'évêque de Coutances l'autorisation de disposer du legs. Herbert, alors évêque, répondit : *Ipsam donationem elemosinam tanquam Reipublicæ utilem et convenientem, majores et plebei dictæ insulæ grate et benevole laudaverunt et approbaverunt.* Cette donation charitable, louée et approuvée par le peuple et les grands, était utile et convenait à la *République*. Les îles étaient donc des *Républiques,* d'après l'évêque de Coutances. Nous le savions ; mais, cette fois, le fait est confirmé par le mot, et ce mot est écrit par une lettre majuscule, ce qui ne permet pas l'équivoque.

Guernesey n'aura une école qu'en 1513 ; elle fut fondée par Thomas Le Marquant et Jeannette Thelry, son épouse.

En 1499, une bulle du Pape transférait la juridiction ecclésiastique insulaire du siége de Coutances au siége de Winchester, en Angleterre. Cette transmission, vainement tentée précédemment, resta encore sans effet ; elle ne s'accomplira qu'avec la Réforme, alors que les prêtres catholiques seront forcés de rentrer en France. D'après Warburton, la bulle d'Alexandre VI serait de 1496, et désignerait, Salisbury au lieu de Winchester.

Auvray avait bien mérité de la patrie insulaire en faisant ses

efforts pour constituer le commerce et l'agriculture. A sa mort (1506), Waughan lui avait succédé. Ce nouveau gouverneur était un brave et hardi compagnon, *beau chevalier à merveilles, fort, hardy et courtois*. Il avait eu une fortune singulière; de tailleur, *cousturier du roy,* il était devenu soldat et gentilhomme par la protection de son souverain, dont il était parvenu à corriger artistement l'inégalité des épaules. De pareils services sont appréciés extraordinairement par les rois difformes, et le *cousturier* avait été fait bailli de Westminster, lieutenant de la Tour de Londres, avant d'être nommé gouverneur de Jersey. Cette sinécure et le pouvoir despotique qu'il s'arrogea lui permirent de ne mettre aucun frein à ses passions, et, comme il était beau, bien fait, rapace et fort, il se faisait apporter les titres des propriétés qui lui convenaient, jetait le titre au feu, et prenait possession. Si la victime se plaignait, il lui demandait de fournir ses titres. C'était simple; il confisquait, et la cour sanctionnait, parce que la famille de Carteret, dont il était l'ami, disposait de la majorité. Les filles n'osaient plus sortir seules; les hommes même tremblaient, car Waughan les battait, avec ou sans prétexte.

Cet état ne pouvait durer longtemps; la population porta plainte au roi contre le gouverneur, et le roi envoya des commissaires. Ceux-ci logèrent au château, chez Waughan! et tous les soirs ils y trouvaient les Carteret! L'instruction, dirigée par les accusés, tomba. Lemprière, le bailli, qui avait porté la plainte, fut destitué, et Carteret, qui n'était que juge, devint bailli à sa place. Waughan plaça en outre deux autres frères cadets de Carteret. Mais la bonne entente entre les deux amis ne dura pas longtemps. Carteret, comprenant que le pays l'associait à sa haine contre le gouverneur, se brouilla ouvertement avec lui pour détourner l'orage qui le menaçait.

Tout à coup, une demande exorbitante de Waughan éclata comme un coup de foudre. Nous avons dit que Floquet de Surdeval, débarquant à Jersey, avait trouvé sur la côte les frères de Saint-Martin qui l'attendaient, et qu'ils l'introduisirent dans le château Mont-Orgueil. On a nié cette trahison. Ces seigneurs, félons ou non, avaient quitté les iles, et leurs biens étaient sous

séquestre. Waughan réclama les biens comme faisant de droit retour à la couronne. Or, la famille Lemprière se portait héritière des biens de Saint-Martin, et Lemprière venait d'insulter gravement Waughan en signant, comme bailli, la plainte contre le gouverneur. Non content de l'avoir destitué, Waughan voulait lui enlever la seigneurie de Saint-Martin.

La cour était hésitante; le droit du roi était certain, mais la félonie qui constituait ce droit, l'était-elle? Le crime remontait à plus de quatre-vingts ans! les accusés, les témoins n'existaient plus; où était l'intérêt de la vindicte publique? Le roi était intéressé, mais l'île ne l'était pas moins. Le cas était difficile, et dans le doute, il valait mieux que les terres restassent à une famille du pays que de passer dans les mains du roi. Waughan, peu fait aux lenteurs et aux formes de la procédure, voulut jeter le poids de son épée dans la balance, et dégaînant en plein prétoire, il menaça les juges. Carteret, tirant sa large dague, et saisissant dans sa main gauche le bras de Vaughan comme dans un étau, donna l'ordre au hérault d'ouvrir toutes grandes les portes de la salle, et d'appeler le peuple qui était sur la place. Cela fait, Carteret donna la parole au procureur. Celui-ci conclut à la non-culpabilité des seigneurs de Saint-Martin. Les jurés appelés à prononcer, rassurés par la présence du peuple, validèrent l'opinion du procureur. Dès lors, la guerre éclata entre Waughan et Carteret. Cette fois le seigneur de Saint-Ouen défendait la cause générale, et, suivi par les vœux de la population tout entière, il alla demander au roi d'Angleterre la destitution de Waughan. Waughan partit aussi, nommant Jasper Pen à la place de Carteret.

Henri VII était mort (1509), et Henri VIII lui avait succédé. Henri VII fut un des meilleurs rois d'Angleterre. Son règne ne fut pas brillant comme celui d'Édouard III ou de Henri V, mais il créa la prospérité commerciale, maritime, agricole de l'Angleterre; il abaissa le clergé et la noblesse, et éleva le peuple anglais. Il fit plus encore; il rendit moins barbares, plus humains, des hommes que l'état perpétuel de guerre civile avait habitués à donner et à recevoir la mort sous le plus léger prétexte, à se soustraire aux lois de la justice humaine, à méconnaître l'équité, la charité, la fraternité. Henri VII est

le père de la doctrine anglaise : *Donner à tous les hommes l'amour de la liberté, en leur faisant comprendre qu'ils ne doivent soumission qu'à la loi.* Le plus grand miracle de cette administration intelligente, c'est d'avoir amené la noblesse elle-même à confesser sa subordination, le clergé à rester dans les limites de son action religieuse; d'avoir éteint l'esprit de révolte, d'avoir rendu le peuple docile et confiant, d'avoir placé le pays, par des alliances diplomatiques, plus haut que ses prédécesseurs par les plus brillantes victoires. Nous avons dit ce que lui doivent les îles.

Henri VIII, adonné à tous les plaisirs de son âge, était fou de chasse, de gymnastique, de tous les exercices violents, étant jeune, vigoureux et hardi. Hélier de Carteret présenta sa requête et fut obligé de gagner l'appui du roi par son adresse et sa force physique. Il gagna son procès, mais après douze ans de déboires et de persistance ! Il revint à Jersey, reprit son poste de bailli, recouvra ses biens qui avaient été mis sous séquestre, et se fit donner en plus la seigneurie de Saint-Germain. Pendant son long séjour en Angleterre, il avait placé son frère Guillaume au service de Marie, qui devint reine, et son frère Pierre au service du cardinal Wolsey.

Cependant Hélier de Carteret n'avait pas remporté victoire complète, car Waughan était maintenu. Dès lors, par un retour soudain, les deux ennemis firent cause commune et spolièrent, à qui mieux mieux, les malheureux dont les biens leur convenaient. On murmurait sourdement, et bientôt allaient éclater des plaintes officielles, lorsque la peste vint à point fournir aux deux complices un prétexte pour faire disparaître les traces de leurs extorsions. Les archives de la cour étaient riches en vieilles chartes royales; elles contenaient un grand nombre de titres d'anciennes propriétés seigneuriales et ecclésiastiques, toutes les lettres royales d'octroi; en outre, les registres établis par Maulévrier, les extentes royales, les pièces constatant toutes les mutations ou mouvances des propriétés; enfin les jugements des cours, tant au civil qu'au criminel. C'était la fortune morale du pays, toute son histoire, l'arche sainte de sa constitution civile, judiciaire, politique; la sauvegarde des droits, des inté-

rêts de toutes les familles; en un mot, le trésor du pays. Carteret et Waughan firent répandre le bruit que ce tas de vieux parchemins était la cause de la peste, et la population épouvantée, ignorante, partant crédule, laissa brûler ses archives sur la place publique (1518). La peste continua malgré l'auto-da-fé, cela va sans dire. La ville alors fut désertée; la cour elle-même se transporta à Grouville.

Cet incendie est un crime qui retombe de tout son poids sur Hélier de Carteret, dont la mémoire doit être à tout jamais flétrie pour cet acte de barbarie, pour ce crime de lèse-nation. Ce crime est sans excuse; car, en supposant que le bailli fût convaincu de la réalité de son assertion, il pouvait faire enfouir les archives; il pouvait les faire transporter dans un ilot désert; il pouvait les faire murer. L'intention criminelle est d'ailleurs suffisamment prouvée par les faits postérieurs, car, les exactions continuant, des pages des nouveaux registres publics furent ouvertement lacérées ou déchirées par les Carteret. Plus tard encore, un volume entier fut enlevé par l'un d'eux. C'est à l'histoire qu'il appartient de condamner hautement de pareils faits, à l'histoire surtout que les Carteret ont dépouillée de ses origines, et de matériaux que rien ne peut remplacer.

A Guernesey, où dominait aussi à cette époque la famille des seigneurs de Saint-Ouen, on fit disparaître les archives du bailliage quelques années après, et l'on accusa de ce crime les prêtres catholiques expulsés, qui, disait-on, les avaient emportées en France. Mensonge maladroit! Le clergé n'emporta, s'il emporta quelque chose, que ses archives ecclésiastiques. Expulsés par la cour où ils n'avaient que des ennemis, peut-on imaginer que la cour eût laissé aux prêtres la libre disposition des archives? En tout cas, les laisser prendre eût été une faiblesse coupable, aussi condamnable que la destruction directe.

Les Carteret, jusque-là tout-puissants dans les îles, verront bientôt l'opposition se montrer, timide d'abord, courageuse ensuite, inexorable enfin. La lutte du peuple insulaire contre cette famille appuyée par les rois, est, à partir de cette époque, toute l'histoire des iles, et c'est pour ce motif qu'il importait d'en bien établir les origines. La famille des Carteret a quitté

les îles depuis deux siècles; elle est éteinte; aucun intérêt de parti n'a donc pu influencer notre jugement.

Les Carteret ont eu des panégyristes qui ont prétendu qu'avant Hélier de Carteret, Thomas Lemprière, bailli, avait amassé dans sa maison une partie des archives, qui furent détruites par un incendie. Ce sont des allégations qui, vraies ou fausses, ne déchargent pas Hélier de Carteret de la responsabilité du fait de la destruction des archives de la Cour royale de Jersey, de Guernesey, et des lacérations des livres de la Cour accomplies par la famille. Hélier sentait très-bien le poids de l'opinion publique et le jugement que la postérité lui réservait. *Et pourtant,* disait-il souvent avec mélancolie, *quelques-uns après ma mort voudraient pouvoir gratter mon corps hors de terre pour me ravoir en vie!*

Ses amis, ses clients, ceux qui vivaient sous son patronage, sans doute! Mais Hélier de Carteret, pour apaiser sa conscience troublée, invoquait en vain les regrets de ses complices.

CHAPITRE III

GUERRE CIVILE. — GUERNESEY

État des îles. — Henri VIII. — Il se fait pape. — Saisie des biens du clergé. — Excommunication de Henri VIII. — Ses mariages; ses cruautés; sa mort. — Son fils Édouard VI. — Somerset protecteur. — Abolition de la messe dans les îles. — Feuardent expulsé. — Saisie des biens d'Église. — Mort de Somerset. — Northumberland lui succède. — Mort du roi. — 1549. Expédition de Serck. — Les Français maîtres de l'île. — Du Bruel échoue à Guernesey. — 1551. Tentative sur Jersey. — Du Bruel est battu. — Reprise de l'île de Serck. — Chamberlain occupe Serck et rase les fortins. — Glatigny colonise Serck. — La guerre. — Jane Grey succède à Édouard; règne dix jours. — Marie couronnée. — Northumberland décapité. — Insurrection de Th. Wyatt. — Jane Grey et son mari décapités. — La religion catholique est décrétée. — Exécutions. — Perte de Calais. — Mort de Marie la Sanglante. — Réaction catholique à Guernesey; à Jersey. — Exécution d'un prêtre catholique. — Les juges s'exilent. — Ils rentrent.

La réforme politique s'accomplissait peu à peu dans l'archipel de la Manche. Henri VII venait de séparer les pouvoirs civil et militaire; la commune y était indépendante sous le nom de paroisse; la milice citoyenne était armée; la justice était élective; la neutralité politique était un privilége énorme et exceptionnel; le jury était en vigueur, non-seulement au criminel, mais aussi en certaines causes civiles; la coutume épurée de Normandie faisait loi; la liberté individuelle était garantie comme le droit de réunion, et la liberté commerciale s'ajoutait à tant de conquêtes, que la plupart des peuples de l'Europe revendiquent encore aujourd'hui; le bien-être allait croissant.

la loi s'appliquait plus souvent *suivant l'équité* que *selon la lettre,* et en réalité l'administration et la justice s'exerçaient à la satisfaction générale, sauf dans les cas d'abus d'autorité des gou-

verneurs. Les plaintes au roi, toujours écoutées, étaient une égide puissante contre ces excès.

On se tromperait cependant si l'on jugeait des libertés obtenues par les insulaires, à la fin du quinzième siècle, d'après nos idées actuelles. Les mœurs du temps, comme les usages judiciaires, commerciaux, agricoles et politiques, étaient différents. Le peuple était relégué à la paroisse et dans la milice, les propriétaires seuls élisaient les juges, et nul n'eût osé se porter candidat à la judicature s'il n'eût appartenu à une classe indépendante. L'indépendance, le bien-être d'alors, il est vrai, seraient la misère aujourd'hui, mais les besoins étaient bien moindres; les habitudes, les goûts, la vie, plus simples.

Le commerce entre la France et l'Angleterre donnait aux îles des avantages que ne possédaient pas les ports de la côte voisine. La pêche et la salaison des congres occupaient une partie notable de la population, et déjà la fabrication des bas, introduite par les femmes venant de Normandie, donnait ses premiers résultats. Sous ce règne, l'industrie va prendre un développement considérable; le transport des blés de Normandie et des avoines de Bretagne donnait de bons profits et occupait une douzaine de navires. Tout cela ne faisait pas encore la fortune, mais une aisance relative, un bien-être dont étaient frappés les nouveaux débarqués, comme le constate le rapport des commissaires à la fin du quinzième siècle. Cet état de médiocrité heureuse dura jusqu'à Charles Ier. En somme, la vie humaine dans les îles était plus digne, plus morale, plus libre et heureuse que partout ailleurs à cette époque; quelques abus troublaient seuls le calme d'une longue paix, et ces abus pesaient rarement sur le peuple et la petite propriété; les grands se pillaient entre eux.

Tel était l'état social des iles au début du seizième siècle; elles avaient trois cents ans d'avance sur l'Europe continentale, mais il leur restait encore des conquêtes à faire. Le rôle des états était peu précisé; la juridiction ecclésiastique, quoique amoindrie, la justice seigneuriale, quoique diminuée également, étaient des sources de conflits qui laissaient le justiciable et le juge dans une indécision fâcheuse. Les gouverneurs étaient

mal contenus par une cour trop faible; les bailli et jurés, élus parmi les seigneurs influents, étaient trop souvent appuyés par des gouverneurs rapaces. Les lois étaient indécises. Ces besoins et d'autres encore laissaient à l'avenir bien des améliorations à réaliser.

Les mœurs insulaires, plus pratiques que spéculatives, anti-révolutionnaires, assuraient au progrès politique un développement très-lent, mais certain, car il était conforme aux instincts de la race. La réforme politique se fait peu à peu chez les peuples que l'idée d'un changement d'état tourmente, qui, désireux de liberté personnelle, de sécurité, d'ordre social, craignent toute innovation. Les insulaires voulaient voir clair dans leur administration, s'immisçaient individuellement dans les affaires du pays, et refusaient de se laisser conduire, ne déléguant jamais entièrement le pouvoir, même à leurs députés. En avançant dans la réforme politique, les insulaires redoutaient le risque de porter atteinte à la possession des biens, à la liberté des personnes; de changer l'état existant sans la certitude d'améliorer l'avenir, qu'ils s'imaginaient chargé d'orages. A ces signes, on reconnaît la race ibère et armoricaine. Mais si les insulaires attendent patiemment l'heure la plus favorable pour faire le plus petit pas politique, pour écarter une loi mauvaise, au contraire, ils auront hâte d'accepter toute réforme métaphysique qui donnera aux esprits un formulaire adapté aux idées anciennes. Il semble que tout ce qui n'est pas positif, pratique, les touche peu, et consultés par l'autorité, ils accepteront la décision des chefs, pourvu que la doctrine nouvelle ne porte atteinte ni à leurs libertés ni à leurs droits politiques, tout en restant attachée à la foi antique. Réforme et non changement, tel a toujours été le vœu populaire dans les iles. Nous en avons constaté les effets lents en politique, nous allons voir s'opérer l'évolution religieuse sans hésitations.

Henri VIII était un débauché, violent, mais faible d'esprit; il avait peur du Pape et voulait lui faire légaliser son divorce. Pour lui plaire et lui donner un gage de sa soumission, il publia un livre, *les Sept Sacrements*, dans lequel il réfutait Luther. Ce livre, au lieu de remplir le but proposé, montra au

Pape la faiblesse et l'orgueil du roi, et il persista dans son refus de sanctionner le divorce royal. Henri VIII, apprenant que le Pape s'était moqué de son livre étrange, se déclara aussitôt pape de l'Église anglicane, et, donnant à cet acte d'audace une consécration double, il fit pendre quelques protestants d'Angleterre et signifier par ses ambassadeurs auprès des puissances étrangères sa prise de possession du pontificat; il engageait naïvement les souverains catholiques à suivre son exemple. Le Pape, dont Henri VIII jouait le jeu, vit pendre les protestants d'Angleterre avec un malin plaisir, et n'accorda rien.

Henri VIII, tout en demandant le divorce, n'avait pas attendu la sanction romaine et s'était remarié. Comme il était aussi fastueux et prodigue que licencieux, l'argent vint à lui manquer. Il songeait au moyen de se procurer des subsides. Henri VIII avait prouvé dans les *Sept Sacrements* que le clergé doit être riche pour être indépendant; riche pour faire le bien; riche pour avoir un pouvoir sérieux, une influence dans l'État, proportionnelle à ses connaissances, à la sainteté de sa mission. Or, le clergé anglais était prodigieusement riche, et Luther prétendait le ramener à la pauvreté des apôtres. Henri VIII, faisant volte-face subitement, fit fermer tous les couvents et saisit toutes leurs richesses. Le Parlement, qui vit dans cette mesure une économie, un bénéfice considérable au profit de la nation, valida l'acte et reconnut Henri VIII comme *protecteur et chef suprême de l'Église anglicane* (1531). Cette rédaction couvrait adroitement le ridicule du titre pris par le roi : *pape spirituel et temporel.*

Dans les îles de la Manche, Henri VIII fit saisir par ses représentants tous les biens du clergé; les prêtres qui voulurent rester ne furent pas molestés. Dès que la politique royale fut connue, les prédicants de France arrivèrent, et comme ils étaient presque tous de Normandie, ils propagèrent la doctrine de Caen, de Saint-Lô. Les prédicants d'Écosse, qui depuis plus d'un demi-siècle avaient visité les îles, y avaient déjà fait connaître les doctrines des prédécesseurs de Calvin.

On se souvient que les îles armoricaines n'avaient été converties au catholicisme que par des missionnaires celtes d'An-

gleterre, de Bretagne ou de la Gaule Belgique, à cause de la langue; le même fait va se reproduire, car en un demi-siècle le français avait cessé d'être la langue du clergé anglais. Les pasteurs réformés d'Écosse et ceux d'Angleterre l'ignoraient; l'aristocratie seule se faisait de la connaissance du français un privilége et un titre. Les îles seront converties à la Réforme par des Français, et les cures leur seront données par un acte de la cour, dit *de naturalisation*. De cette prédication de l'école calviniste de Caen et de Saint-Lô proviendra la différence sensible entre le protestantisme anglican et le protestantisme insulaire. Cette distance ne s'effacera, en partie, que sous Élisabeth.

Tandis que la Réforme s'établissait, le roi se livrait à ses passions. Le cardinal Wolsey fut empoisonné, dit-on, pour ses grandes richesses; Bainham et Bilney furent brûlés pour leur opposition à la papauté; Thomas Morus et Fischer pendus pour avoir nié la suprématie spirituelle du roi. Il épousait Jane Seymour le lendemain du jour où Anne Boleyn avait été exécutée. Henri VIII éleva au pouvoir Thomas Cromwell qui, avec Cranmer, archevêque de Cantorbéry, était devenu son favori, et, pour plaire à Catherine Howard, sa nouvelle maîtresse, il faisait décapiter Cromwell. Cet ancêtre du futur protecteur de l'Angleterre était un presbytérien acharné. On l'avait surnommé le *marteau des papistes*. Il fut le plus ardent instrument de la conversion au protestantisme du peuple anglais. Un des ancêtres de ce Th. Cromwell était membre du Parlement sous Édouard II, en 1291, lorsque la grande charte lui fut imposée. Avec Catherine Howard, Henri VIII fit décapiter lady Rochefort, et, devenu libre pour la cinquième fois, il épousa en sixièmes noces Catherine Parr. Ces drames multipliés empêchèrent Henri VIII de s'occuper des îles. Il mourut en 1547, laissant un fils et deux filles.

Édouard VI étant mineur, le duc de Somerset gouverna le royaume. Habile, mais prodigue et dénué de principes, le *protecteur* s'efforça, de concert avec l'évêque Cranmer, de propager la Réforme, et il agit avec prudence et sagesse, sans bûchers ni bourreaux. C'est sous le règne d'Édouard que la messe fut

abolie pour la première fois dans les îles. Le service protestant se fit en français dans les églises catholiques dépouillées de tout ornement.

Il existait à Jersey sous Édouard VI un vieux couvent inoccupé; des cordeliers vinrent s'y installer. On les eût oubliés dans leur monastère si un moine de Grouville, d'autres disent de Coutances, surnommé ou nommé *Feuardent,* ne s'était évertué à écrire des infamies contre les calvinistes et à demander des bûchers. Il aurait sans doute mis ses menaces en pratique si l'autorité jersiaise lui eût prêté les mains. Il en alla autrement. La cour s'adressa au conseil, et Northumberland, sous le nom d'Édouard VI, ordonna de chasser les cordeliers. On les embarqua doucement pour la France. Alors, à Jersey comme à Guernesey, on publia le statut de Cranmer et on envoya aux Églises réformées, par ordre du roi, la liturgie nouvelle, en français, telle qu'elle était suivie par l'Église réformée française de Londres. Le changement de religion s'était fait sans la moindre difficulté. On admit à caution les prêtres catholiques auxquels on accorda du temps pour quitter les îles ou se convertir; par une singularité dont la cause ou le but restent inexplicables, l'évêque de Coutances conserva la juridiction diocésaine des îles jusqu'à Élisabeth. Elle n'était que nominale.

Édouard VI, en 1550, confirmait encore son autorité. On confisqua au bénéfice de la couronne les rentes du clergé qui ne furent pas affectées au payement des pasteurs réformés. Déjà Henri V avait fait saisir toutes les rentes dues au clergé catholique français lors de la guerre de Cent ans; mais, peu à peu, on avait cédé à ses exigences, et il se trouvait avoir tout repris en 1500. Dépossédé de nouveau par Henri VIII, il jouissait encore des dîmes, sans exercer aucun culte.

Après avoir dépouillé les églises de leurs modestes ornements, on fondit les cloches et les vases sacrés, au profit du trésor public. Dès lors, les insulaires allèrent à l'église nue, comme ils avaient été à l'église ornée. Ils se contentèrent du sermon et oublièrent la messe. Quelques bonnes femmes y allèrent bien encore avec un rosaire dans les doigts; mais c'était simple habitude! La cour se fâcha pourtant; mais au lieu de les

pendre, on les condamna à trois jours de prison, dont un au pain et à l'eau !

On pourrait croire que le changement de religion opéré si soudainement dans l'archipel fut motivé par un intérêt politique : il n'en est rien. Nous avons un exemple tout semblable chez les Ibères. Les Basques et les Navarrais passèrent d'un coup du catholicisme le plus ardent au protestantisme, et lors de la conversion de Henri IV, ils repassèrent d'un coup au catholicisme.

Les grands seigneurs voyaient avec colère le protecteur se livrer à sa passion favorite, une avarice insatiable ; une première conspiration contre Somerset, causée par un accaparement inouï de richesses et des actes arbitraires, n'avait pas abouti ; mais les duc de Northumberland, Northampton, Pembroke, que Somerset avait voulu faire empoisonner dans un banquet offert par lord Paget, le firent saisir et l'accusèrent devant le Parlement et la Pairie. Il mourut sur l'échafaud. Si l'accusation n'était pas fondée, la mort de cet homme d'État fut un grand malheur pour l'Angleterre. Northumberland lui succéda comme protecteur ; il se hâta de faire reconnaître Jane Grey comme devant succéder à Édouard, qui, disait-on, ne pouvait pas vivre longtemps. Le Parlement déclara illégitimes Marie et Élisabeth, sœurs du roi, à la demande du protecteur.

Northumberland était, à ce qu'on prétend, intègre, habile, protestant convaincu. En écartant Marie, qui était catholique, de la succession au trône, il aurait compris qu'il évitait à l'Angleterre une réaction religieuse. On cherche toujours à excuser les fautes ou les crimes des grands. Par malheur pour sa mémoire, le propre fils de Northumberland avait épousé lady Jane, héritière du trône désignée par le Parlement. On vit dans cet acte désintéressé peut-être un calcul d'ambition personnelle. Les événements semblent justifier ce jugement, car dès ce moment le malheureux Édouard, livré aux partisans de Northumberland et à sa famille, alla de mal en pis. Des murmures s'élevèrent ; le ministre n'en tint pas compte, et le jeune roi, confié à une sorcière empirique, mourut dans des tortures atroces avec tous les signes d'un empoisonnement (1553).

Depuis longtemps la paix des îles n'était pas troublée. Le comte de Hertford était gouverneur de l'archipel; il avait pour lieutenant à Jersey un nommé Cornish (1551). Avant lui, Robert Raymond, qui fut destitué à la demande de la cour. Les vols, les exploits de tout genre de Cornish et de son capitaine Cook ont donné lieu à des légendes intéressantes. Cook fut arrêté, pendu, écartelé au château de Gouray. L'Angleterre, elle aussi, était dans une paix profonde; il n'en était pas de même de la France, et guerres extérieures, guerres de religion, guerres civiles, avaient créé dans le royaume une sorte de maladie nouvelle, le fléau des soudards, des reîtres, des lansquenets à la solde du roi. Il en venait de partout : de Suisse, d'Italie, d'Allemagne, des Flandres et même de Hongrie. Quand la paix ou la trêve arrivaient, ces bandes licenciées infestaient le pays. Les paysans les chassaient, l'autorité les emprisonnait, mais les crimes, les vols, les pillages allaient leur train. Quelquefois on les occupait à quelque but non avoué.

En 1549, 350 reîtres, lansquenets, soudards, licenciés en Bretagne, furent autorisés en secret à monter des galères qui étaient dans le port de Saint-Malo. Ils étaient libres de tenter toute entreprise, à la condition, en cas d'insuccès, d'être désavoués. On ne voulait que s'en débarrasser. Commandés par un capitaine, du Bruel, et un lieutenant, Buron, ils s'abattirent sur l'île de Serck et s'y installèrent. L'île n'avait que très-peu d'habitants, sous la direction spirituelle d'un moine ou curé.

Il paraît que du Bruel voulait s'emparer de Guernesey et qu'il attendait le succès de cette expédition, non pas d'une prise de vive force du château, mais d'une ou plusieurs descentes consécutives, opérées en se servant de Serck comme d'un point d'appui ou de retraite. Il se fortifia donc dans l'île, éleva des travaux à l'Éperquerie, au petit Serck, au château, et ce fut en vain que les Guernesiais, justement effrayés de cet établissement si près de leurs côtes, essayèrent de déloger l'ennemi. Serck était imprenable.

Les vents d'ouest, les pluies d'hiver, la disette relative, l'absence des plaisirs qu'offrent les garnisons continentales, chas-

sèrent quelques hommes; d'autres moururent; quelques-uns périrent dans les diverses attaques; de sorte que, lorsque le capitaine voulut opérer sa descente à Guernesey, il ne put convenablement monter que deux galères, car il lui fallut laisser garnison dans son île. Il fut donc repoussé après une sorte de combat naval qui endommagea sérieusement ses galères; il parvint à rentrer dans Serck. Là, rien n'était convenable pour réparer des avaries sérieuses, et du Bruel se borna à quelques travaux provisoires. Il restait encore 200 hommes valides au capitaine français.

Comme depuis plus de deux ans du Bruel était maître de Serck, comme il n'avait jamais tourné ses vues que sur Guernesey, les Jersiais, dans une sécurité profonde, ne songeaient pas le moins du monde au capitaine de soudards, lorsqu'en 1551 ils virent, à l'aurore, deux galères se balançant par un temps calme dans la petite baie de Bouley. Les Français débarquèrent avec les chaloupes, et, au soleil levant, ils montèrent silencieusement la côte. Il s'agissait d'une simple opération de larrons, du pillage des riches fermes de la Trinité, de Saint-Martin, de Sainte-Marie; cela fait, les forbans devaient reprendre la mer et regagner leur repaire. Les forces de l'île, se disait du Bruel, ne pouvaient arriver qu'après l'opération. Il se trompait.

Les Powlet, dont nous aurons bientôt à nous entretenir, avaient fait des milices de Jersey un si admirable corps qu'à peine l'alarme fut-elle donnée, l'armée nationale était équipée et se concentrait à la Trinité; de là elle marcha sur le Bouley. Du Bruel, dont les hommes étaient déjà éparpillés, les ramena au plus vite; pas assez cependant, car, au jardin d'Ollivet, les milices atteignirent les Français, et un combat sanglant donna la victoire aux Jersiais. Du Bruel parvint à grand'peine à regagner ses galères, et si l'artillerie des milices avait eu le temps d'arriver, la défaite des Français se fût changée en désastre. Cependant l'expédition fut heureuse en un point; Cornish faisait le corsaire pour son compte, et une de ses barques chargée d'un riche butin fut rencontrée en route par Buron et capturée. Les Français rentrèrent à Serck, et du Bruel dut songer à ramener les galères endommagées à Saint-Malo et à lever des recrues

nouvelles. Il laissa à Serck cent soudards environ, sous le commandement de Buron.

On a dit, par erreur, que l'expédition de Serck était officielle, puisque la *flotte française* y prit part; qu'elle transportait 2,000 hommes de débarquement; que l'expédition de Guernesey, la tentative du Bouley et la descente de Serck étaient trois faits consécutifs. Notre version, à défaut de preuves contraires, est plus conforme aux probabilités et à la légende.

Du Bruel ne dut pas réussir dans son entreprise de ravitaillement, et soit qu'il eût pris du service en France, ou qu'il eût abandonné le commandement à Buron, on oublia les Français de Serck pendant quatre ans. La maladie, l'ennui dévoraient la petite garnison. De temps en temps, devenus plus audacieux par leur détresse croissante, ils faisaient quelque beau coup de piraterie, débarquant la nuit sur les côtes de Guernesey ou d'Aurigny, ou détroussant quelque paisible navire marchand à l'ancre dans le Ruet. Leurs exactions finirent par être intolérables et exaspérèrent les Guernesiais; mais une tentative navale contre Serck ayant échoué de nouveau, découragés, ils acceptèrent l'offre d'un capitaine flamand ou hollandais, qui se chargeait de surprendre la petite île et de s'emparer des forbans. La ruse ayant réussi, le capitaine fit massacrer une partie de la garnison et conduisit le reste des prisonniers à Guernesey. On les pendit (1155). Quelle ruse employa le capitaine flamand? l'histoire ne l'a pas rapportée. Une légende reste... On dit que feignant d'avoir à bord un homme mort, il réclama des Français le droit de l'enterrer dans l'île, promettant du vin en récompense. Le cercueil aurait contenu des armes. Dans l'église, les porteurs s'en seraient saisis, et auraient tué les forbans pris à l'improviste et sans défiance. L'opinion populaire a accepté cette tradition comme un article de foi.

Le gouverneur de Guernesey, Chamberlain, s'empressa d'envoyer des troupes à Serck, et les fortifications furent rasées. Il paraît qu'à cette époque un Normand, du nom de Glatigny, qui vivait à Guernesey, avait obtenu de la couronne d'Angleterre le droit de coloniser Serck avec des Français. Son entreprise aurait réussi; mais, la guerre s'étant rallumée entre la France

et l'Angleterre au sujet de Calais et de Dunkerque, les colons retournèrent en France.

A la mort d'Édouard VI, Northumberland avait fait couronner Jane Grey, sa belle-fille. Au dire de tous les historiens, Jane était le modèle accompli de toutes les perfections : intelligente, bonne, courageuse, belle. Elle monta sur le trône *en versant des larmes*.

Marie, fille aînée de Henri VIII, que le Parlement avait naguère décrétée de bâtardise, était dévote, entêtée, cruelle, laide, malade. Excitée par les papistes, elle leva l'étendard de la rébellion à Norfolk, et tout le parti catholique se pressa autour d'elle. Avec quarante mille hommes, elle entra dans Londres, que Northumberland troublé n'avait pas même songé à défendre. Jean Grey abdiqua *en riant*. Elle n'avait pris la couronne, disait-elle, que par obéissance aux ordres du Parlement et de son beau-frère ; elle avait régné dix jours ! Northumberland, fait prisonnier, fut décapité. Jane et son époux, lord Guilford Dudley, condamnés à mort, inspirèrent une telle pitié que la sentence ne fut pas exécutée.

Aussitôt que Marie fut en possession du pouvoir, les persécutions les plus atroces commencèrent. Les emplois, les titres et les faveurs furent accordés aux catholiques, et la reine fit exécuter les protestants titulaires de charges. Un an après (1554), une conspiration populaire éclata, le chef de l'insurrection, sir Thomas Wyat, fut fait prisonnier avec les principaux conjurés, et ils périrent sur l'échafaud. La conspiration s'évanouit sous la terreur de ces exécutions. Marie, deux jours après, saisissant ce prétexte, faisait trancher la tête à Jane Grey et à son mari.

Pendant que la reine faisait arrêter les plus illustres citoyens, le Parlement, humble devant la souveraine, décrétait le rétablissement de la religion catholique. Les évêques de Londres, de Glocester, de Worcester périssaient sur l'échafaud. Ce fut un délire de sang, une orgie de bourreaux ; on en fit venir de France ! 270 personnages de haut rang furent brûlés vifs, — 55 femmes, sous le règne d'une femme ! 4 enfants !

Alors, à l'envi, imitant la reine et le Parlement, évêques,

ministres, grands, abjurèrent la réforme. Comme les anciens barons qui n'avaient que des terres et pas de patrie, servaient tel ou tel prince suivant leur intérêt, les principaux du royaume s'étaient faits protestants sous les règnes précédents, puis catholiques avec Marie. Jamais on ne vit une pareille époque d'affaissement moral. Cranmer lui-même s'était rétracté ! Mais, revenu à lui, il brûla la main qui avait signé la rétractation et périt sur le bûcher avec la force d'âme et la foi d'un martyr.

Pendant que Marie, baptisée par son peuple *la Sanglante*, réglait le travail des bûchers et des échafauds, elle laissait reprendre Calais. La honte souleva l'âme du peuple anglais. Il était trop tard, Calais était perdu ! mais de toutes parts on était sur le point de se lever en armes lorsqu'on apprit que Marie, qui se croyait à la veille d'être mère et qui n'était qu'hydropique, se mourait dans des accès compliqués de dévotion, d'hystérie, de jalousie contre sa sœur Élisabeth appelée à lui succéder. Elle mourut dans des convulsions effrayantes (1558). Elle avait régné cinq ans.

A Guernesey, comme en Angleterre, la réaction catholique fut sanglante. On brûla une famille comme protestante ; trois femmes, la mère et les deux filles; l'une, mariée à un pasteur, était seule protestante. Lorsque la dernière femme fut livrée aux prêtres catholiques, un spectacle horrible souleva l'indignation publique. La malheureuse avait prétendu qu'elle allait être mère; on ne tint nul compte de ses allégations. Sur le bûcher, au milieu des flammes, elle enfanta ! La pauvre mère eut la force de pousser du pied, hors du cercle de feu, le fruit de ses entrailles, qui, roulant, vint s'arrêter aux pieds des prêtres et du bourreau. Des voix s'élevèrent criant : Pitié, pitié ! mais, souveraine insulte ! afin que les mains du bourreau ne fussent pas souillées par le contact de cette innocente créature, que les prêtres disaient damnée dans le sein de sa mère, elle fut ramassée avec une fourche de fer et rejetée sur le bûcher. La fourche servait à entasser les fagots de bois sec. (John Lingard.) Dès lors le papisme était mort dans les îles. La reine catholique y avait irrévocablement fondé le protestantisme.

Le clergé catholique avait aussi envahi Jersey; on lui laissa dire la messe sans opposition. Les prêtres dénoncèrent des victimes à la cour; elle refusa de les juger, se déclarant incompétente. Ils s'adressèrent au pouvoir militaire; le gouverneur répondit que ces questions ne le regardaient pas. Les prêtres essayèrent de rétablir la cour ecclésiastique comme cour criminelle; on leur opposa les actes de Henri III, de Henri VII, non rapportés, qui limitaient le pouvoir ecclésiastique. Le clergé passa outre et demanda à l'autorité civile l'exécution d'une sentence ecclésiastique; mais, le pouvoir spirituel n'ayant de sanction matérielle qu'à Rome, la cour refusa. On put voir alors combien était formidable et inique le pouvoir réclamé jadis par Thomas Becket, et qu'il était bon qu'un puissant monarque eût tenu tête au clergé.

A Jersey, la force d'inertie fut donc opposée aux curés catholiques, même par les plus timorés. On ne tint nul compte des jugements contre les hérétiques, arrêts dérisoires d'une cour ecclésiastique sans force, ni morale, ni matérielle. Les excommuniés se moquèrent ouvertement des foudres de l'Église romaine. La noblesse, la cour, le peuple, le lieutenant-gouverneur, tout le monde resta protestant.

A ce moment, on dénonce à la cour un prêtre catholique, *Averty*, comme coupable d'infanticide. La cour le fait saisir. Le clerge irrité en appelle à l'évêque; l'évêque demande que le coupable lui soit livré. La cour refuse, condamne impassiblement le misérable qui avoue son crime, et le fait pendre. A l'annonce de cet acte de justice, tout le clergé catholique d'Angleterre et de France s'émut. Les plus compromis d'entre les juges se réfugièrent à Saint-Lô, véritable succursale de Genève, foyer ardent de calvinisme. L'orage passé, à la mort de Marie, ils rentrèrent à Jersey, et remontèrent sur le siége qu'ils avaient honoré par leur énergie et leur vertu civique. La conduite des Jersiais prouve une fois de plus que l'autorité du clergé est une usurpation en matière civile, et qu'elle sera toujours impuissante tant que les citoyens n'abdiqueront pas la souveraineté de fait et de droit qui est leur privilége. Un peuple, si petit soit-il, est toujours fort lorsqu'il est unanime. Les Guer-

nesiais auraient pu, par une conduite semblable, éviter les exécutions qui épouvantèrent leur île. Nous les verrons bientôt reprendre toute la hauteur de leur caractère et, par leur courage et leur abnégation, lutter contre le pouvoir despotique, en citoyens libres et dignes de l'être.

CHAPITRE IV

ÉLISABETH LA GRANDE. — LES RÉPUBLIQUES DE LA MANCHE

Vaughan, Cornish. — Les Powlet lieutenants-gouverneurs de Jersey. — Réorganisation des milices. — Lois et coutumes revisées (1563) à Guernesey. — Violation de la neutralité par les Anglais. — Chamberlain à Guernesey; son fils à Aurigny. — Politique de réparation. — Construction du château Elisabeth, à Jersey. — Le Château-Cornet rétabli à Guernesey. — Serck donné à Carteret. — Essex et Walter Raleigh. — Raleigh nommé gouverneur de Jersey. — Essex, gouverneur d'Aurigny. — Il est décapité. — Mort de Raleigh. — Thomas Leighton à Guernesey. — Powlet III à Jersey. — Elisabeth. — Constitution des îles de la Manche. — Détails sur la constitution des deux républiques. — Elisabeth asseoit le protestantisme dans les îles. — Progrès dus au protestantisme; son influence sur la monarchie, la noblesse, le clergé et les mœurs politiques et sociales.

Vaughan, lieutenant-gouverneur de Jersey, avait eu pour lieutenant un certain Cornish, qui s'était rendu célèbre par ses extorsions. A la mort de Henri VIII, qui resta jusqu'à la fin le protecteur de ses créatures, ces deux bandits furent destitués, et Hugues Powlet ou Paulet devint gouverneur de Jersey (1549). Il arriva avec sa famille, et, pendant près de cinquante ans, cette dynastie sut se maintenir par une diplomatie habile, digne d'un plus large théâtre. Ils firent des alliances avec les seigneurs, accaparèrent les positions principales; l'un était bailli, un second était doyen, le troisième était lieutenant de son père. Hugh Powlet, le père, fit bâtir une nouvelle tour au château Mont-Orgueil, réparer les ouvrages extérieurs, armer les remparts, qui étaient négligés depuis longtemps. Militaire distingué, il organisa la milice sur un pied formidable pour le temps, l'arma avec soin et l'exerça lui-même, quoique très-avancé en âge, avec le plus grand zèle. Nous avons vu, lors de l'attaque

des Français de Serck, au Bouley, avec quelle promptitude et quelle énergie la milice se porta sur le lieu de débarquement, et comment elle repoussa les Français.

Le lieutenant du gouverneur, Amyas Powlet, son propre fils, était un homme de premier mérite, qui avait été pendant plusieurs années ambassadeur en France et gouverneur du château de Fotheringham. Élisabeth faisait grand cas d'Amyas, et, lorsque les événements politiques placèrent Marie Stuart détrônée en sa puissance, elle l'avait confiée à la garde d'Amyas, dans le château qu'il commandait. Une tradition veut que, la prisonnière étant un embarras pour la reine, elle fit dire à Amyas qu'elle serait heureuse d'en être délivrée. Powlet, dit-on, refusa de comprendre. Élisabeth, emportée autant qu'altière, aurait eu l'imprudence d'envoyer au gardien de Marie Stuart un ordre écrit trop précis, car il portait, dit-on, *décharge et rémission*, au cas d'exécution des désirs de la reine. Quoi qu'il en soit du contenu, Amyas Powlet, selon la légende, garda la lettre et n'exécuta pas l'ordre. Cette lettre fut le talisman qui assura la puissance des Powlet; la reine fut heureuse de laisser à Jersey, et d'envoyer de temps en temps en mission le confident d'une pensée criminelle.

Par un mariage avec l'un des Powlet, les Carteret crurent assurer leur suprématie dans l'île. Ils se trompaient. Quoiqu'on ne pût reprocher à Hugues ni à Amyas aucune de ces extorsions violentes, aucun de ces vols audacieux qui avaient déshonoré les Harlistone, les Baker, les Waughan, ils n'étaient pas aimés des grands, parce que, devenus insulaires à la longue, ils avaient accaparé toutes les places au détriment des familles nées dans le pays. La réprobation des grands était contre-balancée par une grande popularité. Les *bonnes gens*, comme on disait en ce temps, leur savaient gré d'avoir abaissé les seigneurs, d'avoir forcé la cour de justice à plus d'indépendance, de les avoir protégés contre les exactions habituelles, surtout d'avoir répudié eux-mêmes l'esprit de rapine des gouverneurs précédents. Ils eurent fort à faire, car l'état des îles était absolument anarchique. Powlet lui-même, à ce qu'on croit, avait nommé bailli de Jersey un certain Hoste Nicolle. Ce Nicolle, comme jadis un bailli

de Guernesey, voulait avoir le champ ou la propriété de son voisin; il imagina de faire porter clandestinement deux brebis qu'il fit tuer chez cet homme; il était boucher. Le lendemain, le connétable et les officiers de police constataient le vol. Le boucher fut condamné à être pendu et exécuté le même jour. Tandis qu'on lui passait la corde au cou : *Je te semond, bailly, à comparaître devant le juste juge de l'univers sous quarante jours!* — Le trente-neuvième jour, Hoste Nicolle, se rendant à la ville, tomba foudroyé sur le chemin, *la vengeance divine voulant ainsi permettre que l'iniquité fust cognüe par une marque toute visible.* La légende est évidemment l'enveloppe dramatique d'un fait historique.

Les Powlet, d'accord avec sir Thomas Leigton, frappés du chaos obscur des lois incertaines qui permettait des abus de justice, avaient entrepris la compilation des coutumes et ordonnances. A Jersey, l'inertie de la cour triompha, il est vrai, de la volonté du gouverneur. Cependant, il y eut une sorte de publication de lois et ordonnances touchant les testaments, les ajournements et semonces, les poids et mesures, les vagabonds, etc. Mais à Guernesey, il y eut un commencement d'exécution à la même date ou l'année suivante, 1563. Élisabeth approuvait le livre des lois du bailliage. En outre, une commission royale fut instituée pour reviser le domaine ducal dans les îles. Des terres, des maisons, des prés, des moulins furent *vendus, bailliés, fieffés, transportés* surtout pour l'érection facile de bâtiments de villes et villages. La mise en circulation de terres de bien morte activa la reprise des affaires, et dès lors la rénovation sociale s'affirma clairement. La commission travailla avec une louable activité dans les deux bailliages; un Carey de Guernesey, parent de la reine par alliance, en faisait partie.

Sous le commandement des Powlet, le commerce des îles avait prospéré; la neutralité leur permettait des relations d'affaires avec la France, même pendant la guerre, et Hugh Powlet sut la faire respecter courageusement. Quelques vaisseaux de guerre anglais croisaient devant Jersey, lorsque des bâtiments de commerce de Saint-Malo, portant du grain, entrèrent

sans défiance dans la baie de Saint-Aubin. Le commandant de l'escadre anglaise rangea ses vaisseaux de manière à leur couper la retraite et s'apprêtait à les capturer, lorsque le gouverneur, invoquant la neutralité, lui fit dire qu'il n'en avait pas le droit.

« Nous verrons bien ! » dit le commandant.

Powlet fit entrer les Malouins dans le port de Saint-Aubin.

« J'irai les y prendre », répliqua le commandant.

Dès l'aube, les milices étaient sur la grève rangées en bataille, le gouverneur à leur tête. Cette attitude étonna le commandant. A la marée, l'escadre anglaise prenait la haute mer. Le droit triomphait. Powlet avait agi en homme de cœur et en bon diplomate, car, quelques années auparavant, un navire guernesiais ayant été capturé par un corsaire malouin, le comte de Laval, gouverneur de Bretagne, l'avait rendu à la liberté en vertu de l'acte de neutralité.

A Guernesey, à la mort de la reine Anne, le commerce devint florissant, et l'île recommença la reconstitution d'une marine respectable. Il y parut bien lorsque lord Clinton, allant avec une escadre faire une descente en Bretagne, relâcha à Guernesey pour y prendre des matelots, des pilotes, sur lesquels, plus tard, il fit un rapport élogieux. La grande pêche et les salaisons étaient presque un monopole guernesiais dans le seizième siècle, et sa marine était connue en France et en Angleterre.

Depuis la disparition des archives, les faits locaux, le nom des gouverneurs, l'état moral, politique et matériel des îles n'apparaissent qu'enveloppés de nuages. Les guerres avec la France ayant pris fin, la juridiction ecclésiastique de Coutances étant interrompue, les ouvrages français et anglais laissent les îles dans une obscurité profonde. Guernesey surtout n'a pas d'histoire. Depuis la fin du gouvernement d'Edmund Rose, il est presque impossible de savoir si cette île avait un lieutenant-gouverneur qui lui fût propre, ou bien si un simple capitaine, gardien des châteaux et défenses, en remplissait les fonctions. On pourrait croire que le gouverneur de Jersey, malgré la séparation des deux bailliages, envoyait un capitaine délégué à

Guernesey; on pourrait supposer également que le roi ou le Parlement y envoyaient un simple gardien. Quoi qu'il en soit, on peut citer William Asthorpe nommé en 1373 ou 1375; après lui, Thomas de Beauchamp, puis sir John de Lisle (1405). A cette date, nous trouvons une lacune, et nous arrivons à Warwick, roi des îles, dont nous ne connaissons pas le lieutenant ou capitaine à Guernesey. Vers 1467, un des fils de Carteret, de Saint-Ouen, était bailli et gardien de Guernesey. Ici, nouvelle lacune, et nous arrivons à Léonard Chamberlain, qui semble avoir été envoyé à Guernesey pour réparer les défenses, mettre en état le Château-Cornet, où il fit élever une nouvelle tour, et reconstituer les milices. La mission de Léonard Chamberlain, de tous points conforme à celle des Powlet, montre bien l'oubli dans lequel les rois d'Angleterre tenaient les îles depuis qu'ils avaient abandonné l'espoir de reconquérir la Normandie. Il était temps que Powlet et Chamberlain, en reconstituant la force matérielle insulaire, apportassent aussi un remède aux maux causés par un siècle d'oubli. Le règne d'Élisabeth peut donc être considéré, pour les îles et pour l'Angleterre, comme une époque de reconstitution politique, de renaissance religieuse et morale.

Tandis qu'à Jersey et à Guernesey les gouverneurs accomplissent leur œuvre de réparation, Aurigny était donné en fief au fils de Léonard Chamberlain, qui était devenu propriétaire de la grande ferme et du manoir de l'île. Dès ce moment, Aurigny, cessant d'être fief aumôné à une abbaye étrangère, fut mieux cultivé, et les relations commerciales avec la Hague, Cherbourg et Guernesey devinrent importantes, car cette île, auparavant presque inhabitée, se repeupla alors de Français de la presqu'île cotentine. La population doubla en quelques années. En 1569, l'île avait 1,500 âmes au lieu de 600 en 1537, comme il résulte de la chronique de Montebourg et des cartulaires de l'abbaye de Blanche-Lande.

Sous la reine Marie la Sanglante, Guernesey et Aurigny en étaient arrivés, faute de bras pour la culture, à importer des vivres d'Angleterre, et un ordre de la reine autorisa les insulaires à les introduire sans taxes. Chamberlain, pour donner

plus d'essor au commerce, fit réparer et agrandir le port de Saint-Pierre, et créa le boulevard qui fait face à la mer. Des taxes furent levées sur les principaux de l'île pour les réparations des chemins. Les états de Guernesey, ne voyant dans les taxes et corvées pour l'aménagement du port qu'une charge onéreuse, employèrent pour d'autres objets, qu'ils pensaient être plus utiles, une partie de ces fonds; mais la reine, à la requête de Chamberlain, donna des ordres formels, imposa plus fortement encore les notables, et des travaux considérables, qui devaient porter de beaux fruits, furent accomplis. Bientôt le développement du commerce et l'accroissement de population furent tels, qu'on ne craignit pas d'imposer les trafiquants et les marchandises de provenance étrangère, pour grossir les sommes destinées à l'achèvement du port.

Élisabeth, tout en songeant aux intérêts commerciaux, n'oubliait pas la défense des îles. A Jersey, elle faisait construire dans la rade de Saint-Hélier un château qui porte son nom, et, par ses soins, le Château-Cornet, de Guernesey, prit un développement formidable. Cette place passa dès lors pour une des plus solides d'Europe. A la fin de la première moitié du siècle suivant, le château Élisabeth, de Jersey, prendra rang parmi les places réputées imprenables.

On serait tenté de croire, d'après Duncan, que la reine d'Angleterre avait pour les îles de la Manche une affection particulière, car les travaux qu'elle y fit exécuter furent, en partie du moins, construits à ses frais. Duncan explique cette affection par le fait que la sœur d'Anne Boleyn, mère d'Élisabeth, était mariée à un Carey, de Guernesey. A la mort d'Anne Boleyn, Carey aurait perdu le titre de chevalier et les revenus qu'il devait à la générosité de sa belle-sœur; mais Élisabeth, en montant sur le trône, n'aurait pas oublié ses cousins, et aurait fait de Nicolas Carey le receveur de ses rentes. Pour tout dire, Tupper nie le fait de la parenté, qui pourtant nous paraît probable. Quoi qu'il en soit, Élisabeth donna une impulsion considérable à la marine insulaire, et, sans cesse préoccupée du développement et du bien-être des populations des îles, elle n'oublia même pas l'îlot de Serck.

Après l'expulsion des forbans et la colonisation de Glatigny, qui, étant Français, quitta le pays lors de la déclaration de guerre, l'île de Serck était restée inhabitée ou à peu près. Les moines qui la faisaient vivre étaient partis. En 1564, la reine en donna la seigneurie à Hélier de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, à la charge de coloniser l'île et de payer à la reine cinquante sous tournois. Carteret, dont le cousin habitait Guernesey, et qui avait par ses nombreuses alliances une grand e autorité dans les deux îles, amena à Serck quarante-deux familles; cinq d'entre elles étaient de Guernesey et sous la tutelle des Gosselin et des Carteret. Il leur fournit ce qui leur manquait, des vivres, des outils, divisa l'île en quarante-deux ténements. Il s'y organisa militairement, et la colonie en peu d'années devint florissante. Le fameux calviniste Cosme Brevin y vint inaugurer une chapelle. Élisabeth éleva l'île, de fief noble en fief de haubert; elle donna à Carteret pour sa défense 6 *pièces d'artillerie et deux belles coulevrines avec tout l'attirail, la poudre et les balles prises à la Tour de Londres*. En 1590, Serck possédait près de 400 âmes. Comme nous n'aurons plus occasion, dans le développement des faits historiques ultérieurs, de reparler de Serck, disons que cette île est restée en la possession seigneuriale de la famille de Carteret jusqu'en 1731, les quarante-deux familles étant propriétaires des quarante-deux allotements. L'évêque de Gloucester, Milner, acheta la seigneurie; il la vendit, en 1738, à la famille Le Pelley, de Guernesey. On croît que Le Pelley acquit l'île non par argent, mais par mariage. En 1852, à la mort du dernier des Pelley, qui périt dans une tempête, la famille Collins, de Guernesey, devint propriétaire de la seigneurie. L'île, au dernier siècle, a eu cinq cents habitants; de nos jours, elle a vu sa population s'élever jusqu'à sept cents, puis décroître par l'émigration forcée. En réalité, l'île ne peut suffire qu'à 550 habitants environ, vivant sur un territoire d'un mille carré. C'est la perle de l'archipel.

Élisabeth, sans cesse préoccupée de desseins virils, avait pourtant un cœur sensible. Elle distingua deux hommes dans la foule des seigneurs et des courtisans : l'un, modèle accompli de

toutes les grâces, Essex, n'avait que les qualités d'un homme de cour; l'autre, au contraire, était un des hommes les plus remarquables du seizième siècle. Beauté mâle, savoir, intelligence, courage, esprit d'entreprise, telles étaient les qualités dominantes de sir Walter Raleigh. Cet homme extraordinaire avait envié la gloire des grands navigateurs qui illustraient alors l'Espagne et le Portugal. Comme tel, il fonda l'établissement de la Virginie, où il introduisit la culture du tabac; il rapporta la pomme de terre en Angleterre. Après avoir été un des officiers de marine qui contribuèrent le plus à la poursuite de la grande *Armada*, dispersée par la tempête, il revint de ses voyages couvert de gloire, et la reine l'accabla de ses bonnes grâces. Accusé d'avoir séduit une des filles d'honneur d'Élisabeth, il fut enfermé à la Tour sous l'accusation habituelle de haute trahison. Bientôt gracié, mais non rentré en grâce, il fut nommé gouverneur de Jersey en 1600, et y séjourna deux ans, pendant lesquels Essex le remplaça dans le cœur de la reine.

Walter Raleigh, toujours dévoré du besoin d'agir, utilisa son exil en homme sérieux; il trouva le temps d'écrire des Mémoires, de donner à l'agriculture la fameuse vache d'Alderney, dont il sut découvrir les mérites, de doter les îles du plus beau fleuron de leur couronne : la grande pêche! Walter Raleigh poussa sur le chemin du Labrador, du Canada, de Terre-Neuve, les anciens pêcheurs de congres. Il est vrai qu'avant lui Jean Guille, de Jersey, avait déjà pêché la morue à Terre-Neuve. Raleigh changea le fait isolé en une large exploitation nationale, et trois cents navires, deux siècles après lui, ne suffirent pas au commerce de la morue. Il entraîna tout le monde par sa parole et par son exemple, équipa des vaisseaux, coopéra à l'armement, donna de l'artillerie, de la poudre, et, non content d'avoir dirigé ces expéditions, il envoya des émigrants en Amérique. C'est à lui que les insulaires sont redevables de l'honneur d'avoir été les premiers colons anglais de la future république américaine. Après lui, Georges de Carteret acquit, avec les Berkeley, le territoire au sud de New-York et donna le nom de *New-Jersey* à cette colonie où Raleigh avait envoyé les premiers pionniers.

Pendant ce temps, Essex avait obtenu des bonnes grâces d'Élisabeth la donation de l'île d'Aurigny, *pour mille ans!* Mais l'avenir n'est à personne, moins encore aux courtisans qu'aux simples mortels. La concession était à peine signée, que Raleigh, rappelé à Londres par Élisabeth, reprenait tout son pouvoir, et Essex, qui commit des fautes dans son gouvernement d'Irlande, fut décapité par ordre de la reine.

Le procureur général de Guernesey alla à Aurigny prendre possession, au nom de la reine, des biens qu'y possédait Essex; cependant une ferme porte encore son nom à Aurigny. Quant à Walter Raleigh, qui a illustré l'archipel, il lui était encore réservé des aventures merveilleuses. A la mort d'Élisabeth, il fut renfermé à la Tour et y resta douze ans, écrivant des mémoires remarquables; le fils de Marie Stuart se vengeait sur le favori de la reine qui avait fait périr sa mère. Il fut libéré provisoirement en 1616, et organisa alors la fameuse expédition de l'*Eldorado*. En cherchant le pays de l'or, Raleigh découvrit la Guyane, dont il prit possession au nom de l'Angleterre, et posa le pied sur les rives du Caroni, le fleuve mystérieux qui roule l'or et borde cet Eldorado qu'il avait tant cherché. Par une bizarrerie singulière, il ne sut jamais qu'il l'avait trouvé! Cependant la postérité reconnaissante a donné son nom au fleuve qui y prend sa source. De retour en Angleterre, méconnu des petits, détesté des grands, il fut poursuivi à la demande de l'Espagne, dont il avait excité la jalousie par ses voyages dans l'Orénoque. Jacques le laissa condamner à mort et exécuter comme coupable de haute trahison (1618).

Sir Thomas Leighton était gouverneur de Guernesey, et, comme tous ou presque tous les gouverneurs, il ne consultait que ses intérêts privés. Il en arriva à ce point d'audace de faire arrêter (1587), contrairement au décret de neutralité, des vaisseaux français chargés de grains, de sel, de vins. Heureusement la cour prit leur défense; après plusieurs remontrances courageuses, ce gouverneur dut renoncer au riche butin qu'il s'était promis.

A Jersey, Anthoine Powlet, troisième du nom, était lieutenant-gouverneur, et par une infatigable résistance aux excès

de la cour, secondé par George Powlet, bailli, il avait surexcité contre lui toutes les familles puissantes de Jersey. Élisabeth et le Parlement, par leur protection ostensible, approuvaient la conduite du bailli et ne tenaient nul compte de plaintes auxquelles ne s'associait pas la population. Powlet avait un parti puissant, et l'animation entre les deux camps était telle en 1587, *que la guerre civile aurait éclaté dans l'île si l'on n'avait mis un terme aux abus d'autorité*. (Ahier.) La reine et le Parlement seuls le pouvaient; une seule chose était à craindre, l'empiétement de l'Angleterre sur les libertés et l'autonomie insulaires. Le grand esprit de la reine la préserva d'une politique qui tente ordinairement les forts. Mettant en pratique l'ancien usage, elle envoya deux commissaires chargés de faire une enquête sur les doléances des uns et les prétentions des autres. L'arrivée des commissaires mit le feu aux poudres. Un juge, Hélier Dumarescq, insulta le bailli George Powlet sur son fauteuil de magistrat. Pyne et Napper, les deux commissaires, changeant pour le moment leur mission de *missi dominici* en celle de *juges itinérants*, se déclarèrent compétents dans le conflit, et le procès et l'enquête furent poursuivis avec équité, loyauté et une entente merveilleuse des besoins et des aspirations de la communauté. Leur œuvre n'est rien moins que la constitution des îles de la Manche; elle coûta trois ans de travail.

L'entête des ordonnances est rédigé avec une solennité qui indique que les commissaires se rendaient compte de l'importance de l'œuvre :

Ordres, loix et ordonnances établies pour l'avancement de l'honneur de Dieu, du service de Sa Majesté et du bien, et de l'utilité publique, par Tertullien Pyne, docteur ès lois, et Robert Napper, escuyer, commissaires autorisés par Sa Majesté et par consentement de Anthoine Poulet, escuyer gouverneur, et du Bailly, Jurats et Estats, sous le grand sceau d'Angleterre, en date du 5 mars 1591.

Comme ainsi soit qu'il apparaît évident que cette île étant une parcelle ou membre de la duché de Normandie, sans jamais avoir disjointe ni séparée de dessous la continuelle, vraye et légitime subjection de Sa Majesté et de ses nobles

progéniteurs, tant ducs de Normandie qu'en après rois d'Angleterre, etc., etc., etc.

Que les habitants d'ycelle isle ont demeuré et continué en la jouissance de leurs lois et libertés anciennes, lesquelles ont été accrues par lesdits souverains, etc., etc., etc.

Voilà l'autonomie des îles établie, consacrée.

Les insulaires sont exempts de toutes exactions, contributions, charges ou impôts envers la couronne. Voilà les droits des insulaires. Les droits de la couronne ne sont plus qu'un simple hommage ! *Les gouverneurs et capitaines représentent la personne royale en tout ce qui touche seulement la prérogative d eSa Majesté.*

En cas de guerre, la neutralité des îles et de leur marine est confirmée, et les marchands de toutes nations amies ou ennemies seront admis dans les ports insulaires, et aussi longtemps qu'ils seront en vue des îles. La neutralité est consacrée.

Voici, sous une nouvelle forme, la reconnaissance de l'autonomie politique et judiciaire des iles, dans lesquelles les rois d'Angleterre exercent certains droits :

D'autant que de tout temps dont il y a mémoire, le bailli avec les jurés justiciers ont eu juridiction sur et concernant toute matière de justice et pareillement ont mené des affaires de grande importance; lequel chef magistrat est de telle nécessité et importance qu'il convient, sans aucunement violer, mais plutôt confirmer, ratifier et élargir les anciens privilèges et libertés, avons déclaré que : ledit bailly et jurez en nombre accoutumé de temps et de mémoire d'homme ont eu accoutumé et doivent avoir pleins pouvoirs, auctorité avec plénière, légitime et finale détermination de toutes causes quelconques comme chancelliers et selon le cours de la chancellerie, excepté : haute trahison.

Aucun insulaire ne pourra sous aucune accusation être enlevé à ses juges et conduit en Angleterre. La chancellerie, la cour des requêtes et celle de Westminster n'auront aucune autorité ni juridiction sur les îles. Un appel pourra être porté seulement devant le conseil privé.

Le gouvernement est *constitutionnel,* pour employer un

terme moderne, c'est-à-dire que le bailli ne peut rien sans les jurés, sans la cour, les états. Le gouverneur n'est que le représentant du duc de Normandie en ce qui touche ses droits de propriétaire personnel et d'hommage. Nous venons de dire : la cour, les états ; en effet, l'article 4 va établir les états d'une façon complète, ce qui n'avait pas encore été fait.

Le corps des états se composera de douze jurés, douze ministres, douze connétables. Il statuera sur toutes choses concernant le bien de la RÉPUBLIQUE. Cette fois, le mot est écrit. Il s'imposait aux commissaires.

Il est entendu que les états de Guernesey auront une composition un peu différente, mais le principe est le même. D'ailleurs, la cour de Guernesey s'était déjà constituée en états depuis deux siècles au moins. Autrefois, lorsque la cour de Jersey ou celle de Guernesey, sortant de leurs attributions judiciaires, se transformaient en corps politique, on adjoignait aux juges des seigneurs, des prêtres influents, des gens riches. Cette composition était livrée un peu à l'arbitraire, et permettait le jeu des influences du bailli, du gouverneur ou de tout seigneur important. Dès le statut d'Élisabeth, ce sont les états fixes qui légifèrent. Les juges sont électifs, mais pour la vie ; les pasteurs sont désignés par l'évêque, mais les connétables sont élus par tout contribuable et pour trois ans. L'élection, sauf pour le clergé, était donc la base de la représentation nationale, dite : *États*.

Dans les deux îles, toutes les fonctions *électives sont gratuites et obligatoires,* ce qui est le propre de toute démocratie ; chaque citoyen se devant à ses concitoyens.

La commune est reconnue sous le nom de paroisse. Chaque commune élira trois connétables ; quoiqu'on n'élise plus qu'un connétable aujourd'hui à Jersey, la coutume d'en élire deux est restée à Guernesey.

Nous l'avons montré en toute occasion, la paroisse avait un trésor particulier, communal. L'article 17 des ordonnances le prouve, car il décide une difficulté qui s'était souvent présentée. Lorsque des débats d'intérêt s'étaient élevés dans la commune, la cour avait refusé d'admettre en certains cas les témoignages des intéressés. L'article 17 porte que :

refuser les témoignages serait en ce cas imposer l'impossibilité de la preuve et ordonne, que les paroissiens pourront passer comme légitimes témoings dans les affaires de la communauté.

De même que l'évêque de Coutances avait autorisé un legs en faveur de la *République*, à l'occasion de la fondation d'une école, la reine Élisabeth autorise les insulaires à disposer du tiers de leurs biens en faveur de la *République*. On le voit, les îles du canal de la Manche sont bien des républiques, et le mot, qui n'avait pas effrayé le pouvoir ecclésiastique, n'effraya pas davantage le pouvoir royal. La reconnaissance du fait s'impose à chaque pas, et le mot va revenir :

Pour le meilleur advancement du profit commun de la RÉPUBLIQUE, *les gouverneurs, baillys, jurés prendront un deü soing des trésors publics de l'isle en général ou d'aucune des paroisses en particulier, et rendront compte annuellement.*

Tout individu absent qui vendra ses biens devra payer un vingt-deuxième à l'usage de la bourse publique, pour remédier aux inconvénients qui, par le fait de ces absents, arrivent journellement en cette RÉPUBLIQUE. Dans ce dernier membre de phrase il est impossible de substituer la chose publique, *res publica,* au sens précis : les inconvénients qui arrivent *en cette République*.

L'article 34 confirme, pour le bon exemple de la RÉPUBLIQUE, le droit d'excommunication. Cette mise hors le droit ou la loi, cette *mort civile*, est un effet des idées religieuses d'une époque où tout affectait les formules de l'Église. Le droit lui-même en recevait l'empreinte.

L'article 35 indique bien l'influence des Carteret, et montre encore mieux, malgré les euphémismes de la phrase, les abus auxquels cette famille avait coutume de se livrer. Un certain Amyce de Carteret était *recordateur des testaments*. Il fut délibéré longuement sur la question de maintien ou de destitution. On n'osa pas être juste complétement; Carteret fut maintenu par la protection du gouverneur, mais on sentit le besoin de lui poser une barrière. *Ledit officier sera tenu de suivre le discret et grave avis qui lui sera donné par l'opinion des gouverneur*

bailly et jurez ou même de par tous les états si la cause le requiert.

De nombreux articles sont consacrés à l'administration de la justice, aux testaments, aux époques de tenues de cour, des modes de communication des pièces, des délais de comparance, de la sanction pénale, de l'enregistrement des actes sur des registres spéciaux ; à la jurisprudence sur les questions de contrats, les dettes, les achats et ventes, les meubles et immeubles, etc., etc.

L'article 33 consacre les enquêtes et les grandes enquêtes criminelles ou assises. *Vingt-quatre hommes devaient être choisis dans les trois communes environnant le lieu du crime ou bien celles où le criminel est le mieux connu. Nul n'y sera admis sinon de bonne réputation et ayant trois quartiers de rente.* Cette vieille institution du jury, que l'on fait remonter aux ducs de Normandie, est bien antérieure ; elle vient des Francs neustriens, qui tenaient des *assises* publiques à des époques fixes; le jury choisi parmi les spectateurs jugeait les accusés.

L'article 36 est remarquable en ce sens qu'il corrobore ce que nous avons déjà indiqué, les excès commis par les juges et les dénis de justice qui avaient exaspéré les insulaires. *Dorénavant le mépris public pour le juge sera puni.*

L'article 6 indique *qu'il a été fait abus des sceaux* et édicte des peines.

Défense est faite aux juges de se faire nommer gardiens procureurs pour des mineurs ou plaideurs, sauf pour leurs propres enfants. Cette interdiction constate des abus auxquels elle a pour but de remédier.

La mendicité est prohibée, *les connétables sont chargés de donner un travail forcé aux pauvres et de les chasser s'ils refusent.* Cette mesure ne fut pas appliquée.

Un étalon est déterminé pour les poids et mesures.

Les gouverneurs ont droit de *veto* contre les décisions des états, dans les causes intéressant le successeur royal des ducs de Normandie. Ce droit, qui ne s'est peut-être pas appliqué trois fois en trois siècles, existe toujours. En ce cas, les états

en appellent au conseil privé d'Angleterre. Quel intérêt l'Angleterre peut-elle avoir qui soit contradictoire avec l'intérêt des républiques insulaires? Il ne s'agit pas ici d'un droit de *veto* dépendant du caprice d'un souverain ou de la malveillance d'un gouverneur, mais d'un droit appartenant à un conseil supérieur. Il y a au fond de ce *veto*, contre lequel on a tant écrit, un frein salutaire plus utile que nuisible. Il est toujours bon, en effet, qu'un pouvoir soit limité; on ne comprend pas une république sans sénat, et le conseil privé est, sous une forme élevée, le sénat des républiques de la Manche, le modérateur de la puissance des états. Si le duc de Normandie, depuis les Lancastre, a fait abnégation de son pouvoir royal et ducal dans l'archipel en faveur d'un conseil, c'est en méfiance de ses propres lumières, pour donner plus de poids et une suprême sanction à des décisions sans appel. Pourquoi les îles ne laisseraient-elles pas à un conseil supérieur le droit de reviser des lois ou des ordonnances qui peuvent être le résultat de l'erreur ou de la passion, et compromettre même leurs libertés avec leurs intérêts? Avoir le droit absolu de tout faire emporte la nécessité de se tromper un jour; il est sage de le reconnaître; il est grand de consentir à se borner. Le droit de légiférer étant reconnu, la sanction par le conseil rend toute loi des états définitive; sans la sanction, elle n'a de valeur que pour un nombre d'années déterminé. C'est encore une épreuve utile; on ne saurait entourer de trop de garanties un pouvoir quelconque. Le conseil, qu'est-il d'ailleurs? la cour du duc-roi, son assise seigneuriale comme au temps passé, le sénat des bailliages républicains. Le conseil siége à Londres, jadis il siégeait à Rouen.

Il importe de remarquer que jamais les îles n'ont payé à la couronne d'Angleterre aucun tribut, aucune redevance. Élisabeth, comme les rois ses prédécesseurs, n'a demandé que l'hommage et le droit coûteux de défendre les îles et de les protéger contre l'étranger et contre les abus de pouvoirs. Pour bien marquer la séparation qui existe de fait et de droit entre les îles et l'Angleterre, il faut constater que nul Anglais n'est admis aux fonctions publiques, pas même éligible pour les fonctions

électives; les droits de succession sont plus élevés pour l'Anglais qui habite dans les îles. Aucun Anglais ne peut être avocat, vicomte ou pasteur ; même quand la nomination appartient à la couronne, ce choix ne peut porter que sur un insulaire. L'indépendance est une séparation nette, complète, exclusive.

Le dernier article des ordonnances, en les plaçant sous la garde et la protection de tous, déclare qu'ayant été acceptées librement, après longue discussion, par tous les pouvoirs et toutes les classes, *des peines corporelles et pécuniaires seront infligées à tout contradicteur, arrogant, factieux, désobéissant, et qui par des seings et des murmures ira à l'encontre des ordonnances susdites des magistrats en général et en particulier*. Les ordonnances finissent avec solennité comme elles ont commencé. Cette menace est celle de la loi biblique : *que celui qui s'élève contre la loi soit dévoué aux dieux infernaux; sacer esto!*

Élisabeth a couronné l'édifice des libertés de l'archipel par les ordonnances dont nous venons de donner l'analyse. Fidèle à la politique constante des anciens ducs de Normandie, elle a proclamé l'autonomie des républiques insulaires du canal de la Manche. Nous n'avons pu nous empêcher de remarquer la répétition fréquente du mot *république;* nous devons pourtant reconnaître qu'à cette époque le mot était employé aussi dans le sens général, étymologique, sauf en un cas que nous avons constaté; quoi qu'il en soit, la chose vaut mieux que le mot, et les insulaires la possèdent.

Si le moraliste peut être attristé par quelques actes de la vie privée de cette grande reine, tout esprit politique doit rendre hommage à cette intelligence profonde qui lui montra clairement que, souveraine despotique en Angleterre, elle devait respecter la liberté d'une population insulaire digne de la posséder. Que les insulaires aient toujours l'amour de leur indépendance, le soin jaloux de leur administration démocratique! Ils honorent ainsi Élisabeth la Grande, leur république et l'Angleterre elle-même qui garantira à l'avenir comme dans le passé leur indépendance et l'administration de la justice.

L'histoire des îles est pleine d'étrangetés. Il paraît que ce que Le Quesne appelle *une charte*, l'enquête solennelle d'Élisabeth, n'a jamais été enregistré et n'a jamais été transcrit dans les îles. Des pages en blanc auraient été laissées pour cette transcription; elles n'ont jamais été remplies. Serait-ce un juge, un bailli mécontent, un Carteret qu'il faudrait rendre responsable de ce péché par omission? Le même auteur déclare que les rois d'Angleterre ont toujours confirmé la charte d'Élisabeth non enregistrée dans les îles, tandis qu'ils n'ont pas fait mention des chartes ou enquêtes de Jacques Ier, que Le Quesne admire sans réserve, quoique moins importantes.

Élisabeth avait déjà fondé une école à Guernesey, aujourd'hui célèbre, relevé les défenses des îles, bâti à Jersey le château qui porte son nom, repeuplé Serck, créé le port de Saint-Pierre, donné un essor considérable à la marine; elle voulut plus encore : établir définitivement le protestantisme dans les îles afin de ne rien laisser dans le doute, même dans le domaine des consciences. En 1568, elle fit décréter la séparation du clergé insulaire d'avec l'évêché de Coutances, et l'unit à l'évêché de Winchester. Il est vrai qu'en 1496, comme nous l'avons dit déjà, les îles avaient été déclarées dépendantes de la juridiction ecclésiastique de Salisbury, mais cet ordre était resté sans effet.

Le vingt-huitième jour de juin 1756, un synode général fut tenu solennellement à Guernesey; il comprenait tous les officiers civils et militaires de l'archipel, tous les ministres et anciens des îles. Le résultat fut constaté et écrit sous le titre de *Police et discipline écclésiastiques des églises réformées des îles de Jersey, Guernesey, Serq et Origny, arresté et conclu par mutuel accord, par les gouverneurs desdites îles et les ministres et anciens, assemblés à Guernesey*. Ce livre contient vingt-huit articles. La reine *octroya, concéda et permins que lesdites églises insulaires seroient réformez en toutes choses comme est l'église française de Londres, selon la vérité de l'Évangile*.

Élisabeth avait vu les épouvantables réactions religieuses occasionnées par la dévotion de sa sœur, Marie la Sanglante, et

elle avait compris que la doctrine protestante répondait admirablement aux besoins d'un état meilleur des intelligences, et des libertés nationales.

A cette époque de priviléges et de violences, la Réforme, faisant tous les hommes frères et égaux, répondait à toutes les aspirations de nivellement social, condamnées par l'église romaine. Ces tendances, mal définies certainement en Angleterre, mais senties par tout le monde, étaient moins politiques que religieuses. Le grand mérite d'Élisabeth fut de présenter la Réforme comme une sorte d'idéal social à une nation arrivée à la dépopulation, à la ruine, à la démoralisation par les excès de la noblesse et du clergé catholique. L'Angleterre, écrasée sous le double despotisme de la féodalité et de l'Église, devait réagir ou périr. *On ne voulait plus,* dit Lingard, *se soumettre à la noblesse et au clergé, arrogants, cupides; ni porter plus longtemps les chaînes dont les pères avaient été chargés.* Le peuple, supportant seul le poids des charges publiques, se demandait pourquoi les biens de la noblesse et du clergé étaient exempts de contributions; et ces biens représentaient les trois quarts de la propriété nationale!

La Réforme satisfaisait le peuple par son côté politique au moins autant que par son côté religieux. Cet état devait aboutir à la guerre sociale, à moins que la monarchie n'abaissât la noblesse dans ses plus hautes têtes à chaque occasion, n'écrasât le clergé romain aux applaudissements du peuple. L'heure était venue où la monarchie anglaise devait s'interposer entre les classes sociales, protéger les faibles pour assurer la paix intérieure et l'avenir à leur dynastie. Élisabeth sauva le principe monarchique. Mais s'il fut facile, jusqu'à un certain point, de contenir la noblesse, de la rendre soumise en limitant son action, il était difficile d'agir sur une puissance à la fois morale et matérielle, le clergé. On pouvait aisément saisir les biens d'Église, déposséder les ordres religieux, sévir sur les personnes, s'affranchir du Pape, car le clergé n'avait plus la force matérielle pour résister, car le roi ou le peuple ne se levait plus à sa voix. Henri VIII l'avait déjà fait; mais l'action morale du clergé

catholique, surexcitée par la persécution, exerçait un plus grand empire sur les âmes restées fidèles à la foi romaine.

On a prétendu que si le clergé catholique s'était habilement contenté de la part de pouvoir compatible avec le rôle que ses fonctions l'appelaient à jouer, s'il eût, sous Henri VIII, accordé des concessions réelles à la monarchie et aux fidèles, le catholicisme eût évité un schisme désastreux pour lui. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de regretter l'aveuglement de la cour de Rome et la scission violente qui s'accomplit, car le protestantisme a été un progrès rationnel, politique, qui a permis aux peuples qui l'ont adopté une manifestation plus complète de leur liberté, de leur dignité, de leur puissance. Élisabeth surtout éleva la monarchie au plus haut degré qu'elle eût jamais atteint en Angleterre, en régularisant les rapports de l'église anglicane et de l'État. Si, plus tard, la conséquence du protestantisme a été de changer la monarchie absolue en gouvernement constitutionnel, ce changement a conduit le peuple anglais à son apogée de grandeur, en diminuant, non le prestige de la monarchie, mais le pouvoir personnel du monarque.

Ces œuvres gigantesques de réformation morale et matérielle des peuples ne s'accomplissent jamais qu'au prix d'immenses bouleversements, de convulsions profondes, de sang versé. C'est que le progrès a fatalement pour ennemi ce qui existe. Le progrès veut des victimes; il faut déchirer le sein de la terre pour la rendre féconde; il a fallu le sang du Christ pour répandre sa doctrine. Si l'on ne peut s'empêcher de frémir au récit des effroyables nécessités de ces temps de réformation, il convient de considérer que cette œuvre était nécessaire, et qu'elle a produit des résultats dont profite le monde. Ces temps si vantés de la foi aveugle et de la chevalerie étaient ceux où les paysans, alors que l'Angleterre avait dix mille châteaux et des sinécures ecclésiastiques, broutaient l'herbe des champs, comme des fauves, dans les comtés les plus riches. La toute-puissance du clergé, sous Boniface et Innocent III, correspond exactement à la vente de la chair humaine sur les étals de boucher, dans la grasse et plantureuse Normandie, alors que le clergé catholique français était gorgé de richesses.

Aujourd'hui, grâce aux révolutions politiques et religieuses, aussi utiles aux nations que le flux et le reflux à l'Océan, l'équilibre se rétablit, et le clergé protestant, le clergé catholique, comme la noblesse et les familles royales, l'emportent en vertus, en science, en loyauté surtout, sur le clergé et la noblesse des temps anciens. Maintenant unies par des liens indissolubles à la nation dont elles étaient jadis séparées, ces deux castes participent à la vie commune et sont devenues plus chrétiennes qu'autrefois. Un pareil résultat n'a pas été payé trop cher. Là où l'on ne voyait que le clergé et la noblesse, on ne voit plus aujourd'hui que la grande nation anglaise, dans les îles de la Manche qu'un peuple libre, égalitaire, chrétien.

CHAPITRE V

JACQUES ET CHARLES STUART

Jacques Ier (1603). — Séjour chez Richard Cromwell. — Buckingham. — Revers. — Exactions. — Ventes des titres. — Procès de Raleigh. — Commissaires confirmant les priviléges insulaires. — Excès dans les deux îles. — Commissaires à Jersey. — Élection d'un juge. — Procès. — Hérault, bailly. — Powlet destitué. — John Peyton, gouverneur. — Hérault, triomphant. — Siége inférieur du gouverneur. — Buckingham. — Lord Jermyn, gouverneur. — Son fils Saint-Albans rétablit Hérault. — Mort de Jacques (1625); son fils Charles. — Impôt du tonnage. — Déclaration de guerre à la France. — Revers. — Paix. — Guerre à nouveau. — Buckingham assassiné. — Le Parlement et le roi. — Hampden, parent de Cromwell. — Cromwell. — Charles et l'épiscopalisme. — Strafford condamné, exécuté. — Massacre des Irlandais. — Charles et les treize évêques. — Mise en accusation de membres du Parlement. — Le roi se réfugie à Windsor. — La guerre civile est ouverte.

A la mort d'Élisabeth, Jacques, fils de Marie Stuart, monta sur le trône d'Angleterre (1603). Il était en Écosse à la mort de la reine et il vint à Londres *en chassant*. Le jeune roi avait déjà passé quelques jours à Belvoir, le plus beau manoir d'Angleterre, et, toujours chassant, était arrivé à Hinchinbrook, un couvent de religieuses que Richard Cromwell, neveu de Thomas Cromwell, l'ancien ministre de Henri VIII, avait acquis. Ce Richard Cromwell avait épousé dans les environs, à Ely, la fille d'un Thomas Stuart, cousin du roi d'Écosse. En donnant sa fille à Richard Cromwell, il reçut le titre de doyen de la cathédrale, et des dîmes importantes qui assuraient sa fortune. James logea chez son parent Cromwell, y fit des chevaliers dans la grande salle, et Olivier Cromwell, alors enfant, put contempler dans sa propre maison la royauté dans son représentant le moins digne de la couronne. Cette réception coûta

si cher, que l'oncle d'Olivier y dépensa la plus grande partie de sa fortune et fut obligé de vendre Hinchinbrook aux Montague.

La race des Stuart portait le sceau de la fatalité; elle était condamnée, car les excès des ancêtres affaiblissent les descendants. Jacques était faible de santé et d'esprit. Il tremblait à la vue d'une épée nue, il avait des attaques d'épilepsie, il ne savait rien vouloir et avait des vices détestables. Il fit comte, marquis, duc de Buckingham un jeune homme qui lui plut. Des honneurs, c'est peu; le favori voulut des fonctions, la puissance. Le roi le fit *chief-justice*, gardien des cinq ports, constable de Windsor, chef du banc du roi, grand amiral d'Angleterre; il lui donna la jarretière. La couronne était aux pieds d'un favori. Jacques avait ainsi, dès le début de son règne, mérité le mépris; bientôt il s'attira la haine du peuple anglais.

Les affaires d'Espagne et d'Allemagne amenèrent des résultats déplorables. Les troupes anglaises, mal conduites, mal engagées, n'éprouvèrent que des revers. Après les défaites, la misère, le trésor épuisé, les complots sinistres, la conspiration des poudres. Le catholicisme, confiant dans le fils de Marie Stuart, envahissait la cour. Il fallait de l'argent pour le favori, pour ses maîtresses, ses ambassades royales, pour les guerres où il devait se couvrir de gloire, pour les évêques catholiques, pour le Parlement qu'on voulait corrompre. Le roi eut tout le monde contre lui : le Parlement, les grands, les évêques réformés, le peuple protestant. Tous, en attaquant le roi, défendaient leur fortune et leur position menacées, leur liberté de conscience.

Les rois ont souvent d'étranges moyens pour se procurer de l'argent; le plus cynique fut employé par Jacques. Il vendait des titres. Tant pour une baronnie, tant pour un simple rang de chevalier. Le Pape avait bien vendu des parts au paradis! Comme on n'achetait pas assez vite, il fallut que le roi désignât les riches capables de payer. Il y en eut qui refusèrent. L'un d'eux, forcé, rougissait en recevant le cordon. *Relève donc la tête,* lui dit Jacques; *de nous deux, c'est moi qui devrais avoir le plus de honte.*

Jacques n'était pas sanguinaire, il n'était que vindicatif. Lorsque, à la demande de l'Espagne, il fit instruire le procès de Raleigh, l'ancien gouverneur de Jersey, il envoya des commissaires dans l'île pour s'enquérir des actes de son gouvernement. Deux crimes lui furent reprochés. D'abord, il avait disposé par deux fois de *cent vingt livres de poudre appartenant au roi,* pour le service d'un navire qu'il avait envoyé à Terre-Neuve! Ensuite, Raleigh avait fait dresser, en vue d'éviter les attentats contre la propriété, *un état des terres et constructions!* Ce criminel méritait la mort, pour avoir donné une fortune aux îles, la pêche de Terre-Neuve, et pour avoir dressé un *cadastre* deux cents ans avant la République française. L'histoire impartiale innocente la victime et condamne le souverain.

Jacques, dès son avénement au trône, avait confirmé, comme ses prédécesseurs, les priviléges insulaires. Cette confirmation n'était qu'une simple formule. Les Carteret, qui avaient eu soin de placer un des leurs près de sa mère, et, par ce moyen, avaient étayé leur pouvoir, allaient augmenter leur fortune avec la protection du roi. Les Powlet régnaient encore, vieillis, oubliés. C'est en vain que Raleigh avait armé les châteaux, mis les îles en état de défense; Powlet III, qui s'attendait à une destitution, avait réduit la garnison de Gorey à trente hommes. Naguère on avait vendu des canons aux forgerons. Étaient-ils hors d'usage?

A Guernesey, même incurie; les rois faibles ont de mauvais serviteurs. Il ne restait que sept soldats au Château-Cornet! Malgré les ordonnances d'Élisabeth, au milieu du pillage général qui suivit sa mort, des conflits s'étaient élevés dans les deux îles, entre les gouverneurs et la cour. Le conseil privé, accablé de plaintes, envoya deux commissaires, sir Robert Gardner et le docteur Hussey, avec mission de fixer définitivement les pouvoirs des gouverneurs et de la cour, tant à Jersey qu'à Guernesey (1607). L'enquête, dirigée par les Carteret, amis des gouverneurs, ne produisit rien. Il ne restait qu'une ressource : le recours au roi. Naguère, au rapport de Le Geyt, le gouverneur des îles ayant fait refus de jurer les priviléges, les clefs du château lui furent refusées par la cour royale, *de quoy elle reçut*

du roy grande louange (1605). Les insulaires s'adressèrent de nouveau au souverain. Dans les îles, une bourgeoisie habile, entreprenante et courageuse faisait échec à la petite noblesse. Cette coterie libérale, ennemie des gouverneurs et des seigneurs, cherchait depuis longtemps une occasion de porter au pied du trône ses prétentions légitimes basées sur l'intérêt de la communauté insulaire. Le *vieux clerc*, greffier de la cour, Hérault, rédigea la supplique.

Les seigneurs et les gouverneurs avaient eu seuls jusqu'alors l'oreille du roi. Philippe de Carteret, bailli, tenait la main au gouverneur, si effrontément, que les juges eux-mêmes désertèrent le banc de justice. C'était bien l'héritier du sang de Hélier de Carteret, convaincu d'avoir attiré dans son manoir de Saint-Ouen Nicolas Hue, connétable de Sainte-Marie, et là, *le battit, le frappa ledit baillif et mutila, si inhumainement et malicieusement*, etc., etc. La terreur inspirée par cette famille était telle, qu'on ne trouvait personne pour remplir les charges inoccupées, dont elle ne voulait pas. On ne vivait en paix dans les îles que lorsque toutes les fonctions appartenaient aux de Carteret, et que, par surcroît, la cour de justice et les états jugeaient et votaient sous leur direction. Après des années de ce despotisme, la conscience publique se soulevait. A l'incitation d'un jeune homme, Hérault, récemment revenu de Normandie, où il avait fait de fortes études, la bourgeoisie fit nommer un juge par *tous les contribuables*, afin de lui donner une force morale irrésistible. C'était étendre le suffrage et envoyer sur le siége un défenseur des droits populaires. L'élection ne fut pas ratifiée par le bailli; de là naquit une contestation qui mit Jersey en ébullition. Les commissaires ne voulurent pas ou n'osèrent pas se prononcer, et en appelèrent au conseil privé. Jean Hérault, qui avait fait faire l'élection, fut désigné pour aller plaider la cause populaire à Londres.

Le roi fut étonné et charmé d'entendre un jeune homme aussi savant et bien disant, et lorsqu'il apprit que le gouverneur était l'un de ces Powlet, favoris d'Élisabeth, geôlier de sa mère à Fotheringham, il n'hésita pas. Il voulut recevoir Hérault en particulier et lui fit un accueil surprenant. Au sortir de l'au-

dience, il autorisa les insulaires à élire à l'avenir leurs juges selon la *coutume ancienne*. Jacques fit plus, il nomma Hérault bailli de Jersey, et John Peyton fut nommé gouverneur (1615).

Le roi n'était pas toujours obéi. La monarchie était quelquefois à la merci d'un valet. Peyton, une sorte de grand seigneur qui ne voulait pas aller périr d'ennui à Jersey, avait nommé comme lieutenant ce même Georges Powlet, qu'il venait de remplacer; en sorte que, lorsque Hérault voulut occuper sa charge de bailli, Powlet s'y opposa, disant que le gouverneur seul, non le roi, avait le pouvoir de nommer le bailli. Nouveau procès, nouveau voyage à Londres. Cette fois, Hérault revint triomphant. Le roi se donna le droit exclusif de nommer les baillis, ce qui s'était fait souvent dans les temps passés. Un ordre du conseil sanctionna cette décision, et pour bien montrer que le roi faisait meilleur marché de ses prérogatives que du bien public, l'ordre portait « *qu'à l'avenir, à la cour comme aux états, le gouverneur occuperait, à côté du bailli, un siége moins élevé* ». Ce fait est resté acquis. Sir John Peyton était condamné à 60 livres de dommages envers Hérault. Mais Peyton s'était fait remplacer par son fils qui était ami de Buckingham et pouvait lutter contre le roi. Il suspendit Hérault et nomma provisoirement S. William Packurst (1621-1622). Buckingham souleva contre le roi tout le conseil privé (le roi ne s'y rendait que rarement), trouvant plaisant de défaire ce que son ami Jacques avait fait.

Cependant lord Thomas Jermyn avait été nommé gouverneur de Jersey à la place de Peyton, mais il avait épousé la querelle de son prédécesseur sans connaître les faits; au contraire, son fils, Henry Jermyn, comte de Saint-Albans, qui avait été lieutenant-gouverneur pour son père et avait habité Jersey, s'était rendu compte de l'état réel de la question. Ayant succédé à son père en 1623, comme gouverneur, et devenu libre de ses actions, il fit appeler l'homme qui avait si énergiquement défendu les droits de son pays. Hérault, muni d'instructions, s'embarqua pour Londres et trouva le roi seul, car Buckingham et Charles, fils de Jacques, avaient conçu le projet romanesque d'aller, sous un déguisement, à la cour d'Espagne, conquérir

le cœur de l'Infante. Le roi accueillit Hérault avec la plus grande affabilité et le rétablit dans sa charge de bailli (1624). Son arrivée à Jersey fut un jour de fête nationale; les états assemblés extraordinairement avaient envoyé une députation pour le recevoir, la milice lui servit de cortége officiel, et la foule l'acclama. L'année suivante (1625), l'un des jurés étant mort, le peuple, pour honorer le bailli, nomma à sa place son propre parent, Abraham Hérault. Le bailli Hérault était intègre, juste et hautain; jamais il ne se départit du droit. Il cassa son propre frère pour avoir perçu indûment *quatre sous* au lieu d'*un sou*. Hérault, l'un des plus grands patriotes de l'archipel, mourut en 1626. Sir Philippe de Carteret lui succéda, et sa vie fut pleine de vicissitudes; comme Hérault, il était énergique, hautain, plein de talents.

La victoire du bailli Hérault avait consacré par un fait la forme républicaine de la constitution insulaire qu'on peut résumer ainsi : un pays divisé en paroisses indépendantes s'administrant, gouverné par des assemblées fédérales électives, formant un corps politique et législatif chargé de l'administration générale. Le président de ces *États* était nommé à vie par le roi d'Angleterre, toutes les fonctions et charges publiques étant obligatoires et gratuites, justice, administration, police, armée, etc., etc. C'est la forme ancienne régularisée, sanctionnée; c'est la forme actuelle.

Le règne de Jacques n'a pas été sans résultats pour les îles, surtout pour Jersey. Les commissaires Conway et Bird obtinrent du roi et du conseil privé diverses ordonnances importantes. Le droit de *veto* du gouverneur devait être restreint aux seules questions intéressant la couronne dans les états. Le traitement du bailli fut fixé, les droits du greffier soumis à une taxe; certains usages furent supprimés, quelques lois amendées. Les commissaires restèrent longtemps à Jersey, étudièrent la loi, l'administration civile, judiciaire, ecclésiastique, et firent sentir l'influence qu'ils avaient su acquérir par leur libéralisme personnel. Ils appuyèrent auprès du conseil privé une pétition des états qu'ils avaient en partie inspirée. *Nous vous prions de faire droit à la plupart de ces requêtes, faites au nom des trois*

ordres, car nous les considérons comme avantageuses au service de Sa Majesté, au bénéfice de l'île, et à l'honneur de cette petite RÉPUBLIQUE.

Cette fois ce n'est plus en latin, comme par l'évêque de Coutances, ni en français, comme sous Élisabeth, c'est en anglais que le mot République est écrit : *Commonwealth.* Rien d'étonnant dans cet aveu des commissaires royaux aux lords du conseil royal; nous sommes en 1619, Olivier Cromwell a vingt ans; nous sommes à la veille de la République.

Étranges républiques, cependant, et bien plus oligarchiques qu'on ne saurait croire, alors que les chefs étaient fauteurs d'anarchie, de violences et d'abus. Quoi de plus mélancolique que la fin de cette apostille, de cette lettre de recommandation des commissaires : *Si les revenus étaient administrés avec ordre et selon la loi, par de bons chefs ayant davantage l'amour du bien public et n'usant pas desdits revenus pour leur bénéfice particulier; surtout si on désaccoutumait des litiges un peuple qui y est si fortement incliné, on verrait vite les bons effets,* etc., etc.

Les commissaires, dans la question des milices, de leur armement et instruction, de la mise en état des châteaux, de la réorganisation du système militaire, réussirent complétement à force de patience, de volonté et de temps. Malheureusement, s'ils furent estimés par les gens instruits, ils n'eurent pas l'occasion de se rendre populaires par une de ces concessions faciles que les prédécesseurs de Jacques avaient si souvent octroyées. Au contraire, Jacques était fier et entiché de ses droits. Le gouverneur fut confirmé dans ses prérogatives militaires, ce qui était bien; mais on insista trop fortement sur des priviléges mal établis : droit de convocation des états, immixtion mal définie dans les affaires judiciaires et ecclésiastiques, conservation intégrale des revenus royaux, des domaines du roi; état de ces droits et revenus dressé en double, mettant ainsi en suspicion le receveur du roi lui-même. Sans doute, il n'y avait là rien de grave, mais comme il en allait autrement naguère, alors qu'Élisabeth consacrait ses revenus aux constructions, aux défenses, à l'armement, à l'instruction publique!

Les commissaires Conway et Bird, dont on a trop vanté en haut lieu les ménagements, finirent, par excès de prudence, par abandonner la lutte, n'étant pas soutenus par un roi énergique ayant l'amour de la justice. Ils reconnurent les abus de l'administration judiciaire, surtout en matière de *délais*, de *défauts ;* ils constatèrent la mauvaise *habitude des surprises,* l'*absence de lois,* l'*ambiguïté des coutumes ;* réclamèrent une *cour d'équité,* l'étude et la révision des défauts de la loi *en certains points,* son établissement sur des *bases fixes* et certaines. Plus libéraux que la cour insulaire, que le roi, que le conseil privé, ils proposèrent les remèdes sans conserver l'espoir de les voir appliquer !

Les divers rapports de ces commissaires sont excessivement intéressants. Ils constatent par exemple que la propriété dans les îles était à cette époque si remarquablement divisée qu'ils y voient une des causes de la mauvaise culture et un signe de décadence et de ruine. Ils se trompaient. Tout le monde était pauvre, mais il n'y avait pas misère. L'indépendance était grande, si la fortune était petite. Alors que l'Angleterre et la France étaient en proie aux grands fiefs nobles et ecclésiastiques, les îles jouissaient des mœurs égalitaires qui sont le premier résultat de la possession. Lorsque des causes politiques et dix ans de guerre civile auront amené la misère réelle par la cessation de tout commerce et de toute industrie, ce sera encore à la division de la propriété qu'on s'en prendra. A cet état de choses, en 1619, les commissaires proposèrent un remède, la reconstitution de majorats. Le roi Jacques accorda, c'était prévu. Quelques personnes usèrent de la permission ; bien peu. La population repoussa cette reconstitution d'une aristocratie nouvelle. Vingt ans plus tard, les économistes du temps proposèrent l'émigration volontaire et *forcée*. C'est le remède héroïque des conservateurs. Depuis lors on n'a pas cessé de l'appliquer à l'Irlande, justement pour la guérir d'un mal opposé, contraire : la grande propriété.

On trouvait aussi que l'agriculture était délaissée dans les îles, parce que tout le monde à peu près tricotait des bas, des gilets, des chausses *d'estame*. Le tricotage, disait-on, rendait la popu-

lation paresseuse, molle, efféminée! Les états faisaient une loi pour interdire l'*ouvrage des chausses* pendant les saisons de warech, le temps des semailles et des récoltes. Prison, au pain et à l'eau, pour tout contrevenant. Ces tricoteurs *efféminés* montreront bientôt à leurs juges leur énergie et leur vaillance.

La moitié au moins de la population de l'archipel était engagée dans la fabrication et le commerce des ouvrages de laine. Les états en faisaient venir d'Irlande, d'Écosse, d'Espagne, qu'on distribuait dans les familles; tant de livres par habitant. On enseignait à tricoter dans les écoles; hommes, femmes, enfants y trouvaient une occupation lucrative. Ce n'était pas la seule industrie. La pêche de Terre-Neuve prenait de larges proportions, et la navigation marchande entre la France et l'Angleterre devenait productive. Jersey avait quarante grands vaisseaux à pont et hauts bordages, et plus de soixante navires de cabotage. Guernesey en avait presque autant. Saint-Pierre avait une sorte de port, mais Saint-Aubin et Gouray n'offraient que des abris insignifiants. Les armateurs jersiais envoyaient leurs grands vaisseaux hiverner à Saint-Malo au retour de la pêche. Cependant Saint-Hélier se formait, il fut question d'y bâtir un port; par crainte de taxes nouvelles, la population s'y opposa. Les commissaires sollicitèrent de Jacques Ier un don gratuit comme il avait été fait sous Élisabeth à Guernesey. Jacques éluda; mais plus tard, en 1670, ce sera à Saint-Aubin que se feront les ouvrages, car les principaux intéressés n'habitent pas encore la nouvelle ville. Saint-Aubin avait alors cent soixante-dix feux; Saint-Hélier n'en avait pas encore deux cents. Le besoin de maisons d'asile, de correction, d'hôpitaux se fait sentir, mais, encore une fois, la crainte de taxes indispensables pour leur érection fit considérer ces *innovations comme dangereuses*.

A Jersey, les milices s'élevaient à 2,000 hommes armés et 700 pionniers de milice. Les commissaires constatent qu'on pourrait avoir facilement 3,000 hommes sous les armes. La population de l'île s'élevait alors à 22,000 âmes, habitant 3,500 maisons. Au rebours de tout ce qui se voyait en Europe, c'était la campagne qui était peuplée. A Guernesey, un calcul

très-approximatif porterait la population à 14,000 âmes, habitant 2,300 maisons. Saint-Pierre aurait eu 4,000 à 5,000 âmes.

Jacques était épuisé, dévoré depuis des années par une fièvre lente, anéanti par des attaques d'épilepsie de plus en plus fréquentes; il s'éteignait. Il fit venir son fils Charles, le supplia de rester protestant, de ne pas mentir, de gouverner sagement. Par ces conseils, nécessaires évidemment, Jacques avait jugé son fils. Il mourut *avec décence et résignation* (1625); *sa mort fut digne d'un meilleur roi.* Sir James Mackintosh a dit: « *La paix ne fut qu'une ignominie, la guerre, une honte nationale; le règne tout entier fut le plus stérile et le plus ignoble de l'histoire d'Angleterre.* » L'un des thuriféraires des Carteret dit: « *Ce règne fut pour les îles une époque de paix; Jacques laissa l'Église s'établir dans les îles, ouvrage plus agréable à Dieu que s'il les eût environnées d'une montagne d'airain!* » Or, la paix des îles fut troublée pendant dix-huit ans, et ce fut l'esprit de conduite des chefs du parti libéral qui seul empêcha la guerre civile d'éclater. Jacques ne laissa pas établir dans les îles le protestantisme, car il l'était inébranlablement depuis Élisabeth. Il y a plus, Jacques était épiscopalien, tandis que les îles étaient absolument presbytériennes. C'est Jacques qui le premier a prononcé cette parole : *Pas d'évêques, plus de rois!* Il est vrai que les Carteret étaient calvinistes, et que les canons de Jacques furent acceptés à Jersey en 1623. Si l'on s'étonnait de ce fait, il faudrait l'attribuer à l'excès de sévérité, aux exagérations des presbytériens et des calvinistes qui, par réaction naturelle, firent naître et développèrent une tendance à l'acceptation de l'Église établie anglicane.

Charles Ier, second fils de Jacques, était né d'Anne, fille du roi de Danemark. A la mort de son frère aîné Henri, il devint prince de Galles. Né en 1600, ce petit-fils de Marie Stuart monta sur le trône à vingt-cinq ans (1625). Sa jeunesse n'avait été qu'une longue suite de légèretés, de ridicules folies. Tandis que les mœurs politiques et religieuses de l'Écosse et de l'Angleterre avaient changé, que le protestantisme avait introduit la décence, la gravité, la pruderie même, tandis que l'amour ardent de toutes les libertés, le sentiment du droit et de l'égalité pas-

saient de la Bible dans les cœurs, Marie Stuart, Jacques, Charles, étaient restés légers, frivoles, peu soucieux de leur parole, catholiques superstitieux, contempteurs du peuple qu'ils regardaient comme un troupeau. Aucun des Stuarts ne vit jamais qu'il s'était fait dans le monde une transformation, une réforme politique et religieuse. Ils se crurent, comme les despotes orientaux, faits d'une autre chair et d'un autre sang que leurs sujets, sur lesquels ils régnaient *de droit divin*.

Qu'on juge de l'étonnement d'une nation plongée dans les spéculations religieuses, dans les sévérités d'un culte sans images, dans les ardeurs de la controverse, à la nouvelle du mariage de Charles avec Henriette, fille de ce roi de France qui, estimant que *Paris valait bien une messe*, avait renié le protestantisme! La jeune reine et cent cinquante suivants, ne parlant pas l'anglais et tous catholiques, s'établissaient sur le trône et constituaient la cour du successeur de Henri VIII et d'Élisabeth! Il ne fallait pas moins de vingt prêtres papistes et de deux évêques pour le soin des âmes de cette cour, et l'on faisait bâtir une église dans chaque résidence royale. Là où il existait une chapelle consacrée au protestantisme, on la transformait en église catholique, avec une solennité et des pompes que le peuple qualifiait de superstitions. Ces choses ne s'étaient pas faites peu à peu, sans bruit; on avait stipulé ces conditions à l'avance, officiellement, de roi à roi, par l'intermédiaire des ministres anglais. La nation était révoltée.

Charles méprisait l'opinion publique. Dès son début, il veut défendre le prince palatin et lui envoyer des troupes; il échoue misérablement. Il violente le Parlement pour avoir des subsides; n'en obtenant que des ressources limitées par la pénurie du trésor, il lève des taxes de sa propre autorité, violant ainsi la grande charte, la constitution. Il tente une expédition inefficace sur Cadix. Il rappelle le Parlement, après avoir éprouvé l'inutilité de ses extorsions illégales, et le Parlement, dérisoirement, lui vote *trois mille livres*, déclarant ainsi, par un euphémisme transparent, que la nation ne voulait pas fournir au roi les moyens de faire la guerre. Charles s'adresse à la noblesse et lui demande de payer un impôt territorial. Il ne

rentra rien ou presque rien dans la caisse royale, et la désaffection de la plus grande partie des seigneurs fut la conséquence de cette nouvelle faute. Si quelques nobles de cour servaient auprès du roi, la noblesse des comtés vivait à l'écart, dans le protestantisme, et le mépris ou l'indifférence pour le roi et sa cour.

Charles voulait armer contre la France, et le mauvais génie de son père, Buckingham, l'y poussait chaque jour. L'Angleterre entrait alors dans son ère de prospérité maritime; le commerce naissait, et une bourgeoisie intelligente, active, y cherchait, y espérait la fortune; le Parlement favorisait cet essor. Charles, sous le prétexte de créer une marine puissante, édicta la taxe du tonnage, *ship-money*. C'était un mensonge impolitique et la plus lourde faute. Le Parlement, en silence, au lieu de mettre entre les mains du roi le produit de la taxe, équipa des navires de guerre.

Cependant, aussi aveugle que téméraire, le roi enlève aux receveurs légaux la perception de l'impôt, et il le fait recouvrer par des agents dévoués; alors il déclare la guerre à la France.

La France n'était plus, comme deux cents ans auparavant, un champ de bataille ouvert à l'Angleterre. Sous la direction habile de Henri IV et de Richelieu, la nation s'était formée, et Charles échoua misérablement. L'insuccès de la Rochelle fut une calamité publique, et, à bon droit, le peuple anglais en fit peser la responsabilité sur Charles, comme jadis sur Marie la Sanglante, pour la perte de Calais.

Buckingham, qui, comme le roi, vivait dans un monde à part, ignorant ou méprisant l'opinion publique, essayait d'organiser une nouvelle expédition, lorsqu'il fut assassiné par un fanatique. Buckingham était arrogant, insolent. Il se vantait d'avoir *mené trois reines;* en revanche, il était plat et vil avec le roi, signant ses lettres : *votre esclave, votre pauvre chien*. Il est vrai que le pauvre chien menait son maître.

Charles, cédant aux instances de la reine, replaçait tous les anciens catholiques, les comblait de faveurs. A chaque acte d'autorité, l'exaspération populaire croissait; à chaque résistance, la fureur du roi le poussait aux extrémités. Le Parlement,

dissous et rappelé tant de fois, se sentant humilié, à la fin osa reprendre son indépendance. Les papistes sont déclarés ennemis de la nation, et le droit de tonnage déclaré illégal. Le roi, étonné d'abord, prit tout à coup un parti violent; il fit arrêter et emprisonner six membres de la Chambre des communes. Bientôt, effrayé de son audace, Charles les fait mettre en liberté. Le peuple leur fait une ovation. Trois autres membres sont appelés devant le ban du roi; ils refusent de comparaître. Le roi les fait saisir, condamner à l'amende et à la prison. Alors, intimidé, après avoir déclaré la guerre contre la volonté nationale, Charles fit la paix sans consulter la nation.

Deux hommes, prenant en pitié le monarque, essayèrent, pour sauver la monarchie qui se ruinait évidemment, de s'interposer entre la nation et le roi. Mais Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre, et ce fut en vain que sir Thomas Wentworth, depuis lord Strafford, accepta la terrible charge de ministre d'un roi menteur, hypocrite. L'évêque Laud prit en main, aussi inutilement, la direction de l'Église d'Angleterre. Charles échappa à l'évêque par les conseils de sa femme et de ses courtisans, à Strafford par les nécessités incessantes, les besoins impérieux que les prodigalités d'une cour frivole lui créaient.

Tandis que les catholiques qui entouraient la reine faisaient des accords et des complots avec les catholiques d'Irlande, de France et d'Espagne, on vendait au profit du roi le droit d'exercer le culte catholique. Le roi faisait toujours percevoir indûment le droit de tonnage. On fouillait les vaisseaux, on entrait dans les magasins au nom du roi.

La Chambre étoilée, suivant les ordres de Charles, accablait d'amendes, condamnait à la prison, à la déportation, au pilori, les écrivains qui défendaient courageusement la liberté individuelle et le statut religieux. L'avocat Prynne, mis au pilori, deux fois martyrisé, fut envoyé à Jersey, au château Mont-Orgueil. Burton, l'écrivain protestant, Bastwick, le médecin célèbre, étaient déclarés schismatiques, piloriés, perdaient leurs oreilles; Burton était envoyé à Guernesey. Chaque année, chaque mois, chaque jour, amenaient de nouvelles poursuites, de nouvelles exactions, des abus d'autorité; et l'impôt du tonnage, ruineux,

vexatoire, illégal, était prélevé avec une férocité croissante par les agents du roi. Cette situation était trop violente pour être tolérable. Une étincelle pouvait tout enflammer.

Un membre de cette famille des Cromwell qui avait siégé en 1291 au premier Parlement d'Angleterre, parent de Thomas Cromwell, *le marteau des papistes,* ministre de Henri VIII, résolut de faire échec au roi. John Hampden était fils d'une Cromwell, fille de Richard, qui avait jadis reçu Jacques dans son château seigneurial d'Hinchinbrook. Hampden était alors membre du Parlement. Son cousin, Ollivier Cromwell, était son collègue, et les deux parents ne s'étaient jusqu'à cette heure signalés aux Communes et dans leur comté que par la probité, la vertu, et surtout par un attachement au protestantisme qui allait quelquefois jusqu'à l'exaltation. A cette foi calviniste et presbytérienne profonde, ces deux hommes joignaient un amour fanatique de la justice et de la liberté.

Hampden avait été taxé à vingt shillings (vingt-cinq francs). Le Parlement ayant déclaré la taxe illégale, Hampden résolut de refuser l'impôt royal et obtint la faveur d'être poursuivi devant la cour de l'échiquier. On essaya en vain d'arrêter la poursuite, car la résistance légale effraye tous les despotes et les déconcerte. Le citoyen courageux qui avait posé la question légale, n'avait pour lui que le droit, le roi avait les juges; on plaida douze jours. Hampden fut condamné. La nation frémissante l'avait absous, avait condamné les juges et le roi. De nos jours, Hampden a été glorifié; c'est le premier citoyen anglais, l'incarnation du caractère constitutionnel, pour avoir le premier osé résister légalement au roi et se faire le soldat pacifique de la loi. Hampden a posé le premier cet axiome : *La loi est au-dessus du roi, la loi est seule souveraine.* C'est le *credo* politique des Anglais. Hampden le mit en action.

Chaque fois que le Parlement était dissous, Cromwell rentrait dans ses terres d'Ely, et peu à peu il se trouva à la tête des forces, armées à son instigation, des trois comtés environnant sa résidence. Ces forces civiles, qui faisaient exécuter la loi, veillaient surtout à l'observance du culte légal. Il plaida contre le roi qui, à la sollicitation de la reine, avait donné des biens

communaux à l'un de ses favoris; il gagna sa cause. Il plaida contre le roi qui n'exécutait pas des travaux publics qu'il s'était engagé à continuer, et gagna sa cause. Au Parlement, il se fit avec ses parents, Hampden et Ollivier Saint-John, le défenseur de la cause religieuse; il organisa et soutint de sa bourse et de son exemple une institution nouvelle: la prédication ambulante dans les villages. Investi de la confiance générale, il fut nommé juge et major des milices volontaires de cinq comtés. Bientôt, cette association libre en réunira sept, et Cromwell, par cette création de génie, qui fut plus tard le modèle de l'armée parlementaire, se posait avec Hampden comme le citoyen le plus éminent d'Angleterre. Député utile, citoyen courageux, soldat, protestant puritain, il était la représentation parfaite, l'âme vivante de la nation anglaise. Il fut le grand homme dont le succès et l'élévation prodigieuse seraient inexplicables si l'on admettait les calomnies des papistes; boucher, brasseur, etc.

Le roi avait voulu imposer à l'Écosse la liturgie épiscopalienne, et le peuple entier se leva en armes pour la défense de l'Église d'Écosse; il s'avança vers la frontière anglaise. Charles ne comprit pas qu'il armait contre lui ses sujets les plus fidèles, les partisans les plus dévoués des Stuarts. Dans son aveuglement incompréhensible, il fit marcher des troupes pour maintenir son ordonnance, et il n'était même pas prêt! Il put éprouver la résistance sérieuse des Écossais. Alors il négocia, mais avec l'intention évidente de violer la convention. Il n'y manqua pas; mais cette fois les Écossais, qui avaient utilisé la trêve, étaient invincibles. Il dut reculer et lever de nouvelles troupes; pour cela il fallait de l'argent. Le Parlement n'en voulait et n'en pouvait pas donner; la taxe du tonnage fut exigée avec des poursuites souvent inutiles, car, depuis la résistance de Hampden, il aurait fallu traîner la moitié de la nation devant la chambre étoilée. Le roi convoqua encore une fois le Parlement. La majorité regardait les Écossais comme des frères, et était d'avis qu'il était du devoir de tout citoyen de s'armer contre *celui qui n'avait pour lui ni la loi ni le droit*. Strafford, ayant soutenu les volontés du roi, fut mandé devant le Parlement. Par une faiblesse inexplicable, il demanda, comme le roi, la

violation de la constitution; le Parlement se joignit à la chambre haute, et le ministre mis en cause fut condamné à mort.

Lord Strafford avait été, dès les débuts du règne, un des membres du Parlement les plus libéraux; il avait lutté contre le despotisme du roi et s'était arrêté devant une prise d'armes inévitable. Dans le fond de son âme, par une aberration loyale mais aveugle de son patriotisme, il se crut capable d'arrêter le roi et la royauté courant à leur perte, par ses grands talents et sa popularité; il était parvenu seulement à retarder la chute. Charles l'aimait tendrement, car il avait trouvé en lui un auxiliaire puissant et inattendu. D'un autre côté, les anciens amis politiques de Strafford ne le traitaient pas tous de renégat, et la grande majorité des deux Chambres faisait des vœux pour que le roi usât à son égard du droit de grâce. Charles hésitait; le malheureux monarque paraissait incapable de prendre une décision lorsqu'il reçut une lettre de Strafford, dans laquelle il lui disait que si sa mort pouvait être un gage de réconciliation entre le Parlement et la couronne, il le suppliait de le sacrifier. Dès lors, feignant d'être soulagé d'un grand poids, Charles livra son ami, précisément pour le motif qui eût dû le décider à le sauver. Par une lâcheté qui est un crime, il crut gagner ainsi le Parlement et la popularité.

Quand le secrétaire d'État Carlton vint annoncer à Strafford que le roi consentait à son exécution, levant les mains au ciel, il récita avec un sourire amer le verset qui commence par ces mots : « *Ne mettez pas votre confiance dans les princes.* »

La chambre étoilée et la haute cour de justice, instruments serviles de la couronne, furent cassées par le Parlement ; il ne restait plus au roi que l'armée; cette armée, il allait s'en servir contre la nation.

Charles répondit à l'acte de justice du Parlement par le massacre d'Irlande. Soixante mille protestants furent assassinés par les catholiques, et cet horrible carnage, qui dépassa la Saint-Barthélémy, eut lieu sans que l'autorité eût pris aucune mesure pour le prévenir ou le réprimer. On tua sans pitié femmes et enfants; on assiégea, on brûla les villes; les catholiques chassèrent à l'homme dans les campagnes ! Le roi, qui avait laissé

faire, à tout le moins, feignit une grande indignation, et demanda des subsides pour équiper des troupes chargées de réprimer la sédition et de punir les rebelles criminels. Le Parlement refusa, en insinuant clairement que Charles était l'auteur du crime. Hélas! le roi n'était pas seul coupable; les évêques avaient fomenté l'assassinat, et les plus compromis, au nombre de treize, décrétés de haute trahison par le Parlement, se réfugièrent dans la Chambre haute. Charles, qui était à bout d'énergie, les abandonna comme il avait abandonné Strafford.

Cette condescendance calma pendant quelque temps les esprits agités; mais la cour fit honte à Charles de cette faiblesse, et le roi, redevenu audacieux parce qu'il croyait le Parlement soumis, ordonna à l'attorney général de s'emparer de Hampden, de Pym, Strade, Hollis, Haslerig, Kimbolton. Ceux-ci se mettent sous la protection des Communes. Le roi, aussitôt informé, se rend au Parlement, et, couvert, s'assied sur le fauteuil du président, demandant avec arrogance qu'on lui livre les membres décrétés par lui d'accusation. Ils venaient de quitter la salle. Alors, désappointé, perplexe, perdant tout courage, il se retire au milieu d'un silence de mort. Le peuple le suit et crie : *Respectez les Communes!* Un puritain, qui était dans la foule, pousse trois fois le cri de guerre du peuple juif lorsqu'il déposait les rois : *Lève-toi, Israël! A vos tentes, les tribus!* Charles, effrayé, s'enfuit à Windsor, d'ou il écrit au Parlement pour lui faire savoir qu'il se désiste de sa revendication contre les membres incriminés, ajoutant qu'à l'avenir il respectera les priviléges du Parlement comme sa vie ou sa couronne. Il n'était plus temps; il avait perdu l'une et l'autre.

Dès cette époque (1640-1642), le mot *république* était prononcé en Angleterre. Une parole de Charles l'imposa. Le Parlement hésitait encore à organiser les milices et à suivre l'exemple que lui avait donné Cromwell de sa propre initiative. Le roi ayant quitté la capitale, le Parlement, qui ne voulait pas rompre avec la royauté, mais bien la conduire, pria Charles de se désister du commandement militaire. Cette mesure était indispensable, car Charles appelait l'armée pour commencer la guerre civile et reconquérir son royaume, auquel il aurait

imposé son despotisme après la victoire. L'armée, à moitié fidèle, presque tout entière protestante, aurait obéi au roi par discipline. C'était l'opinion de Hampden.

« Qu'opposerons-nous à l'armée royale obéissant au point d'honneur? demandait Hampden à Cromwell, devenu commandant des volontaires.

— L'armée parlementaire obéissant à la foi religieuse », répondit le futur protecteur.

Le roi refusait d'abandonner le commandement des troupes, et de tous côtés les nobles catholiques accouraient à cheval. — Ce fut l'armée des cavaliers. — Le Parlement demanda l'abandon du commandement pour un temps seulement.

« Pas même pour une heure! » dit Charles.

Ce mot tua la monarchie absolue, créa la République; le Parlement, réalisant l'idée de Cromwell, va lever l'armée parlementaire. C'en était fait, la guerre civile allait commencer, allumée par le roi. Elle dura sept ans, acharnée, furieuse. Le roi ne craindra pas, pour soutenir des droits que la nation ne reconnaissait plus, de soulever l'Irlande et les comtés anglais. Le récit de ces événements tragiques appartient exclusivement à l'histoire d'Angleterre, et nous n'avons à considérer la guerre civile que dans les îles de la Manche.

LIVRE II

LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE CIVILE A JERSEY

Charles Ier. — Menace d'une invasion française. — Josuah de Carteret. — Peter Osborne à Guernesey. — Les forts armés. — Émigration en Amérique. — La misère des îles. — Guernesey contre le roi. — Jersey. — Protestation des états. — La taxe. Le Parlement nomme cinq commissaires. — Philippe de Carteret. — Coup d'État de Carteret. — Les parlementaires. — Philippe dans le château. — Lydcott. — Lempriére. — Mort de sir Philippe. — Georges de Carteret. — Bombardement. — Lydcott répond. — Il cesse le feu. — Lydcott s'embarque avec Lemprière, d'Assigny. Dumaresq. Hérault. — Georges débarque, proclame l'amnistie. — Commission. — Les cinquante. — Pendaisons. — Rachats. — Les bandinelli. — Prisonniers. — Ils s'évadent. — Mort du père, mort du fils. — Réaction royaliste. — Charles désavoue Carteret. — Il se fait corsaire. — Carteret part pour l'Amérique, revient, pille les bâtiments anglais. — Plainte au Parlement contre Georges. — Fin de sa croisière. — Événements en Angleterre. — Le roi battu deux fois; l'armée le livre. — Prisonnier. — Conduit à Londres. — Épuration du Parlement, jugement. — Mort. — Causes qui ont amené la mort du roi.

Charles Ier, en montant sur le trône, comme don de joyeux avénement, avait ratifié les ordonnances de ses prédécesseurs concernant les îles du canal de la Manche. Quelques années après, il signa un ordre permettant l'importation sans taxes de certaines marchandises. C'est le seul acte désintéressé concernant les îles, dès dix-sept années de son règne effectif. Plus tard, Charles voulut éloigner des côtes d'Angleterre une partie de la flotte pour la soustraire au Parlement; il simula donc la crainte d'une expédition française contre les îles, et expédia

lord Danby avec des vaisseaux croiser dans la Manche. Avant de commencer la guerre civile, le roi envoya quatre cents hommes au château Élisabeth, et y fit exécuter quelques travaux. Les habitants en supportèrent les frais. Peter Osborne fut nommé lieutenant-gouverneur à Guernesey, et Josuah de Carteret à Jersey ; les châteaux furent armés et approvisionnés.

Nous avons déjà dit qu'en Angleterre, dès 1640, le mot *république* était hautement prononcé. Les pamphlets, les brochures, des milliers d'ouvrages politiques, surtout les opuscules de Milton, étaient dévorés par les puritains d'Écosse, les calvinistes et les purs d'Angleterre, tous ennemis du roi et de la religion établie, qui n'était à leurs yeux qu'une sorte de compromis entre le papisme et la réforme. Guernesey, radicalement calviniste et presbytérienne, avait accueilli le déporté Burton avec enthousiasme, et ses œuvres, et la prédication ardente des calvinistes français, les prêches des pasteurs ambulants écossais, y avaient exalté les mœurs républicaines.

A Jersey, très-calviniste également, les Carteret avaient réussi à introduire après de longues négociations les canons du roi ou de l'église anglicane avec quelques modifications. Jersey a toujours eu des canons particuliers. L'épiscopat était restreint. La cour ecclésiastique insulaire ne lui reconnaissait que le jugement en appel. Le doyen et les ministres devaient être nés dans l'île. Lors de l'établissement de l'Église anglicane à Jersey sous Jacques Ier, les fidèles refusaient de s'agenouiller et ne toléraient pas le port d'un simple surplis.

Guernesey n'avait pas de cour ecclésiastique. Le ministre et le doyen pouvaient être étrangers, et de nos jours encore, les canons de cette île sont différents de ceux de l'Église établie d'Angleterre.

Dans les îles, le presbytérianisme de la majorité était prêché ouvertement et soutenu par la classe moyenne et quelques personnages haut placés. Prynne, à Jersey, avait fait de nombreux prosélytes, et l'un des Carteret, Georges, élevé par lui au château de Gouray dans la doctrine puritaine, avait complétement épousé les idées libérales de son maître. Georges fut l'élève préféré de Prynne, qui le protégea et le défendit

plus tard devant le Parlement. Prynne l'appelait *mon fils spirituel.*

Charles cachait donc son catholicisme timide sous la forme épiscopalienne, et représentait, pour la masse des insulaires comme pour le peuple anglais, une sorte d'antechrist. L'antagonisme contre le roi, complet à Guernesey, était un peu contrebalancé à Jersey par l'influence des Carteret, qui présentaient la cause royale comme l'ancre de salut des libertés insulaires. Cette famille occupait toutes les places. L'un était gouverneur et bailli; il tenait la force armée et la justice, tandis que les autres commandaient la milice ou gouvernaient les paroisses. A cette influence de position, il faut joindre celle de la fortune acquise et d'une vieille réputation de patriotisme.

Dans cette famille, en effet, s'étaient incarnés le courage et l'honneur national, car elle avait autrefois défendu l'autonomie insulaire contre l'étranger, et quelquefois même contre les officiers de la couronne. Les Carteret, simples hobereaux originaires du Cotentin, n'étant pas même titrés en France, étaient venus s'établir à Jersey, enfin à Serck, et y avaient vécu de la vie nationale; un des leurs avait fief à Guernesey. Habitant la campagne, ils avaient épousé souvent la cause des vilains et défendu les privilèges du pays, où ils possédaient leur fortune. Depuis Henri VII cependant, la nationalité ou l'indépendance n'étant plus en cause, les Carteret, faisant alliance avec les gouverneurs, s'étaient enrichis par des rapines légalisées et des actes arbitraires. Protégés par leurs fonctions et par les rois eux-mêmes, dont ils se faisaient, en Angleterre, les serviteurs soumis; appuyés par la haute domesticité des cours, et dans les îles par l'administration, la milice, le clergé et les juges, ils avaient soulevé contre eux la haine de tous ceux qui ne vivaient pas de leur tolérance. En retour de cette haine, presque générale en 1642, les Carteret, assurés de l'impunité, écrasaient les insulaires sous un joug de plus en plus lourd. Abandonnant le presbytérianisme, ils s'étaient faits épiscopaliens, et essayaient de paralyser jusqu'aux idées mères de la Réforme.

Les îles n'étaient plus, au commencement du dix-septième siècle, ces îlots, intéressants sans doute par leur histoire pleine

d'aventures, par leur gouvernement étrange, par l'énergie de leur petite population, leur industrie, leur commerce. Depuis Henri VII, surtout depuis la fin de la guerre de Cent ans, la population avait doublé; Guernesey avait douze à quatorze mille âmes, Jersey vingt-cinq mille. Des calculs sans bases certaines portaient la population totale à cinquante mille habitants. Par le commerce maritime, le bien-être s'était accru, la civilisation avait avancé, les institutions particulières du pays avaient pris un singulier développement. Les milices armées et bien organisées étaient une force réelle; les paroisses émancipées s'administraient, votaient leurs impôts, et offraient une pépinière d'hommes d'affaires propres au commandement et prêts à tout pour la défense de leurs droits.

Les îles étaient indépendantes des républiques, avons-nous dit, et maintenant elles se sentaient non sous la main du roi, mais sous celle de son représentant. Ce qu'on eût peut-être accepté de Charles, on le repoussait venant des Carteret. Par une maladresse que le zèle royaliste le plus exagéré ne saurait justifier, sir Philippe de Carteret, successeur de Josuah, jeta violemment les insulaires dans le mouvement politique qui n'intéressait que le peuple anglais. Le grand pays, protecteur jadis, était effacé, et un roi contesté pouvait imposer son autorité, sa loi, ses fonctionnaires, ses soldats, ses magistrats, au petit pays républicain. C'était le renversement du gouvernement démocratique par le gouvernement personnel de Charles Ier; l'établissement par la force d'intérêts et d'opinions incompatibles. Les insulaires avaient tout à perdre en épousant la cause royale, dont la victoire n'eût pas augmenté les libertés, tandis que sa défaite devait les assurer. Les îles espéraient tout de la victoire des parlementaires contre le roi; la république anglaise triomphante garantissait leur indépendance. Charles, victorieux, les remettait à de nouveaux favoris, au régime des violences, des attentats à la propriété et à la liberté individuelle. La Réforme avait détruit le catholicisme, les abbayes, couvents, chapellenies, moineries et une foule de biens d'Église dans les îles. Le roi avait pris la part du lion; les seigneurs, une part aussi; mais la classe moyenne avait glané encore, et de la sorte

une portion considérable de la propriété totale, jadis *aumônée,* était redevenue, par vente, par reprise, propriété paroissiale ou particulière. Or, la possession de la terre élève les cœurs, et les intérêts nouveaux ouvrent les intelligences. Les insulaires voyaient clairement que le dépouillement du clergé catholique avait diminué la mainmorte, développé l'agriculture, avait fait disparaître des droits féodaux insupportables; ils avaient tout à gagner, pensaient-ils, par la victoire du Parlement sur le roi et les cavaliers, par l'abaissement de la féodalité et du pouvoir royal, si la monarchie était contenue dans les limites rationnelles dont l'éducation religieuse donnait le programme. Les plus avancés pouvaient espérer le dépouillement de la royauté elle-même, et la vente parcellaire des domaines de la couronne.

Déjà, au début du règne de Charles, lorsque la guerre fut déclarée à la France, le commerce de transports entre les deux pays avait été interrompu; les navires insulaires étaient restés inactifs. L'Angleterre, menacée de nouvelles persécutions politiques et religieuses, avait donné le signal de l'émigration en Amérique, où s'enfuyaient les puritains. Le roi, effrayé, essaya de s'opposer à cette expatriation. Par une fatalité singulière, le roi retint, dit-on, celui qui devait le détrôner. On raconte que Cromwell s'embarquait avec sa famille, lorsqu'il fut arrêté par un édit royal. Cette légende n'est pas prouvée. Quoi qu'il en soit, les îles fournirent un large contingent à l'émigration, Jersey surtout, à cause de la misère.

Lorsque Charles put prévoir le parti qu'il pouvait tirer des îles pour sa résistance au Parlement, il y envoya, avons-nous dit, trois ou quatre cents hommes, des provisions considérables, et fit faire des travaux aux châteaux Élisabeth et Cornet. Les insulaires, qui ne s'étaient pas effrayés à l'annonce d'une invasion française, comprirent les vues du roi et commencèrent à s'émouvoir. Les ports de Saint-Malo, de Granville, de la Hague-Cherbourg, de Saint-Brieuc, étaient fermés malgré la neutralité, parce que l'escadre de lord Danby ne quittait pas la Manche et les îles. Les navires ne circulaient plus qu'avec des passes signées par les gouverneurs de Jersey et de Guernesey.

On arrêtait en France tout navire insulaire qui n'en était pas nanti. C'était un privilége royaliste accordé par Anne d'Autriche, régente de France, à la fille de Henri IV, dont elle était belle-sœur. Ainsi, en quelques années, de 1636 à 1642, la dépopulation et la misère. Les villages ne contenaient plus que des familles pauvres, à Jersey surtout; les villes voyaient s'accroître le nombre des mendiants; l'or et l'argent effrayés disparaissaient de la circulation, et la perspective de la guerre civile, inévitable en Angleterre, attristait tout le monde.

A Guernesey, sauf deux ou trois seigneurs, le clergé, les bourgeois, le peuple, n'avaient qu'une même foi religieuse et politique, et tous étaient prêts au sacrifice et à la résistance opiniâtre contre le lieutenant-gouverneur Osborne, qui tenait le Château-Cornet pour le roi.

A Jersey, il n'en était pas de même. Les Carteret tenaient Gorey, le château Élisabeth, les milices, la cour, ou ils étaient secondés par quelques juges qui leur étaient inféodés. A part ces hommes, et quelques tenanciers de leurs terres, les Carteret ne disposaient pas des populations. Pour leur résister s'était formé un parti puissant qui comprenait comme chefs : Michel Lemprière, seigneur de Maufant, dont la famille avait souvent fait opposition à celle des Carteret; Abraham Hérault, juge rigide et capable; Henri Dumarescq, seigneur de Samarès, homme énergique, qui avait une influence considérable sur l'est de l'île; Benjamin Bisson, juge riche et influent, et même un des membres les plus respectables de la famille de Carteret, François, seigneur de la Hague.

A ces chefs politiques se joignaient des chefs religieux d'un grand courage et d'un grand talent : d'Assigny, ancien moine devenu calviniste, ministre de Saint-Hélier; le fils et le petit-fils d'un Italien, Bandinelli, arrivé dans les îles sous Élisabeth. Le père, David, était doyen de l'île, et le fils, Jacques, pasteur d'une paroisse. Ces trois hommes, calvinistes et républicains, tenaient la majorité de la population. Tous se faisaient remarquer par une vie austère. Sous les ordres de ces chefs, des bourgeois, juges, propriétaires, négociants, avocats, les plus indépendants et distingués; pour soldats de cette armée par-

lementaire, les trois quarts du peuple et même la milice, quoiqu'il y eût sept capitaines de la famille de Carteret.

En 1642, malgré les excitations journalières, on n'en était pas encore venu aux mains, et l'on s'était borné à une guerre d'épigrammes, à des insultes personnelles, à des calomnies perfides, à des actes d'arbitraire. Les Carteret montrèrent leur morgue et leur mépris pour les parlementaires; ceux-ci, la hauteur fière et l'intolérance de sectaires. Jusque-là, les torts étaient réciproques, à Jersey.

A Guernesey, l'initiative de la guerre devait être prise par la force armée royale; à Jersey également, par le bailli Philippe de Carteret, ainsi que nous allons le montrer.

Philippe avait réuni dans sa main la double charge de bailli et de gouverneur pour le roi, dont il était en outre le receveur. C'était une illégalité flagrante. Philippe en avait commis tant d'autres, que les états qu'il présidait n'hésitèrent pas à voter une protestation solennelle contre lui (1642.) Cette protestation fut répandue dans toutes les paroisses par les parlementaires, et, malgré la terreur qu'inspirait Philippe de Carteret, elle se couvrait de signatures. *Les accusations portées contre le bailly étaient des plus sérieuses.* (Le Quesne.) Un nouvel abus de pouvoir porta l'irritation à son comble et donna du courage aux timides, aux indécis. L'île tout entière était menacée dans ses intérêts, car Carteret venait de proposer aux états d'établir un droit d'entrée sur les laines, les cuirs et quelques autres articles, pour payer, disait-il, la solde des militaires anglais. Charles, comme on le pense bien, n'envoyait pas d'argent. On a prétendu, mais a tort, probablement, que l'argent envoyé par le roi était détourné par Philippe de Carteret. Ce qui exaspérait surtout la population, c'était qu'autrefois, un gouverneur ayant établi cette même taxe dans un but d'intérêt local, un Carteret était allé à Londres demander et obtenir le retrait de cette mesure. Toute l'archipel tricotait, hommes et femmes; les îles fournissaient de bas et de vestes de laine presque toute l'Europe. La quantité de laine nécessitée par cette industrie était énorme. Une taxe sur cet article était la ruine des îles. Et c'était maintenant un Carteret qui voulait la faire revivre!

L'indignation était au comble, et la protestation fut adressée au Roi, siégeant en son parlement; elle portait les vœux de l'ile entière. Concussions, usurpations de propriétés, abus de force, manquements aux devoirs du magistrat, tels étaient en substance, avec la taxe menaçante, les griefs du pays. Philippe offrit de remettre les châteaux à un officier du roi; il s'engageait à répondre à toutes les charges devant le roi ou une commission nommé par lui. C'était une fin de non-recevoir. Le Parlement accueillit favorablement la demande au sujet du rejet de l'impôt, et nomma cinq commissaires pour statuer sur les autres chefs d'accusation. C'étaient H. Dumaresq, Michel Lemprière, Benjamin Bisson, Abraham Hérault. Le cinquième donna sa démission, probablement pour cause de parenté, car c'était François de Carteret.

La protestation avait été votée par la majorité des états, et comme telle inscrite sur le registre des délibérations. La pièce envoyée par le Parlement avait été envoyée au greffe de la cour. Philippe déchira la feuille du registre et s'empara de la pièce déposée au greffe; il ne s'en tint pas là, et, pour frapper les instigateurs de la protestation, il fit saisir le revenu du doyen Bandinelli et s'en rendit maître par la force, comme fermier pour le roi des revenus des dîmes. Philippe de Carteret obtint du roi un *warrant* qui sanctionnait la mesure, tandis que le Parlement le condamnait à restitution. Ce dernier jugement fut confirmé par un ordre du conseil (8 août 1642). Dix ans auparavant, Philippe de Carteret avait fait aussi saisir les dîmes du décanat et avait été obligé de les restituer.

En même temps arriva l'ordre donné aux commissaires du Parlement de s'emparer des châteaux de Jersey et de Guernesey, des gouverneurs des deux îles, et de les envoyer devant le Parlement pour rendre compte de leur conduite. Ce dernier ordre était une réponse à une patente royale exhibée aux états par Philippe de Carteret, lui enjoignant de requérir la force insulaire pour la défense des châteaux *menacés par les Français*, et de ne livrer les châteaux à aucun gouverneur anglais. A cette époque, la paix était faite avec la France, et Mazarin, comprenant que la guerre civile était le meilleur moyen d'affaiblir l'Angleterre, y

poussait de toutes ses forces en soutenant le roi. Le roi d'Angleterre trompait donc officiellement les états pour conserver les deux châteaux. On va voir quels malheurs produisit cette imposture.

Philippe de Carteret, battu encore sur ce terrain, imagina de proposer aux paroisses, par pétition, de défendre les châteaux avec les milices, et de refuser tout gouverneur anglais. Il montrait cette défense comme un honneur et un privilége national. Philippe de Carteret aurait ainsi gardé la possession réelle des châteaux, puisqu'il avait le commandement des forces insulaires. Deux paroisses refusèrent absolument de signer la pétition de Carteret, et dans les dix autres il ne recueillit presque pas de signatures. Ce moyen légal ayant échoué, et Charles ayant décidément commencé les hostilités en Angleterre, Carteret voulut avoir recours à la force. Espérant atteindre son but par la terreur, il convoqua les états pour leur faire accepter la patente royale. Il eut soin de masser quarante hommes armés sur la place et à la porte de la Cohue.

A l'ouverture de la séance des états (mars 1643), Philippe de Carteret fit lecture de la patente royale, et, à l'appui, exhiba la commission qui lui donnait, au nom de Charles I[er], le pouvoir civil et militaire. Tout d'abord un silence de stupeur accueillit cette lecture, mais Michel Lemprière se leva. Alors, froidement, malgré les injures, les menaces des clients de la famille Carteret que le bailli avait placés dans la salle, malgré les insultes du bailli lui-même, que la fureur faisait sortir de son rôle de président, sous la menace des mousquets des soldats qui avaient dépassé la porte, Lemprière, sans cesse interrompu, lut à haute voix la commission du Parlement. Elle était confirmée par le conseil, qui enjoignait aux commissaires désignés de prendre possession des châteaux et de s'assurer de la personne de Philippe de Carteret, assigné à comparaître devant le Parlement. Philippe déclara Lemprière coupable de haute trahison et ordonna à un des officiers de la cour de le chasser.

Un tumulte inexprimable régnait dans l'assemblée. Les Carteret, parents et amis, menaçaient de mort Lemprière, Dumaresq, Hérault et Bandinelli. Lemprière essaya vainement de

sortir pour convoquer la milice et saisir le bailli sur son banc de justice; il ne put franchir la porte gardée par les soldats. Carteret, sûr de la victoire, attendait que les membres des états sortissent, ayant donné ordre aux soldats anglais de les arrêter sur la place, car la loi leur interdisait l'entrée de la Cohue. Personne n'osa demander l'entrée des troupes; personne ne voulait faire lever la séance, et tous les membres restaient impassibles sur leurs siéges, essuyant les injures des Carteret et de leurs partisans. Il y avait plus de trois heures que durait la séance, lorsqu'un ami de Carteret parvint jusqu'à lui, grâce à la connivence de l'officier qui commandait le poste anglais. Aussitôt le bailli leva la séance précipitamment et sortit le premier de la Cohue, se faisant escorter et entourer par les quarante soldats; il gagna promptement le château Élisabeth et s'y enferma.

Les milices jersiaises accouraient, et en tête la paroisse de Saint-Ouen, le propre fief de la famille du bailli. Telle était la nouvelle terrifiante qui avait fait fuir Philippe de Carteret. En un moment, la place fut envahie par les miliciens, *sans armes*, et pas un royaliste ne vint prouver que la cause de Charles eût des défenseurs parmi les insulaires.

Que les milices aient été convoquées ou non, on ne l'a jamais su. Elles arrivaient, criant : Vive le Parlement ! et venaient délivrer les citoyens courageux que la force armée tenait prisonniers. La population tout entière les acclama.

Les milices n'avaient pas d'artillerie; Carteret l'avait logée au château Montorgueil; elles se bornèrent donc à bloquer le château Élisabeth et le château Montorgueil, où s'étaient enfermée la femme de Philippe de Carteret, et, pendant cinq mois, elles déjouèrent toutes les tentatives de sortie des assiégés. Carteret, au lieu de rester retranché dans le château où l'on ne pouvait l'atteindre, n'hésita pas à bombarder la ville dont son artillerie atteignait les premières maisons. Cette destruction barbare était un acte impolitique. Les habitants construisirent sur la grève un haut terrassement pour se protéger. Voilà donc Philippe de Carteret rebelle aû Parlement et bombardant Saint-Hélier, sa ville natale. Il pouvait rester au château et y attendre en sûreté la fin de la guerre civile; il n'eût pas été attaqué. Mais

Carteret avait plus d'audace que de jugement. (Le Quesne.)

On vit pendant le siége la fausseté des assertions du roi relatives à l'invasion française. Il y avait déjà longtemps que la France soutenait Charles et ses partisans et tous les jours, des vivres, de l'argent, des munitions, des soldats français et irlandais arrivaient de Saint-Malo, conduits ou convoyés par Georges de Carteret, neveu de Philippe. Ce Georges, officier de la flotte anglaise, avait abandonné le drapeau de la nation et refusé un commandement supérieur, pour suivre la fortune royale. Georges de Carteret allait implorer les Français, au nom du roi, pour ruiner et désoler cette île que ses ancêtres avaient défendue contre ces mêmes Français. Avait-il pour excuse, même insuffisante, un royalisme éprouvé? Non. Georges de Carteret était l'élève de Prynne, qui deux *fois*, par ses œuvres écrites dans le donjon de Montorgueil, témoigne du radicalisme et du presbytérianisme de son élève. Il est vrai qu'appelé à la cour de Charles depuis quelques années, Georges avait bientôt dépouillé le presbytérien, le puritain sévère, et avait pris part à la vie facile et joyeuse des courtisans de Charles. Néanmoins Prynne resta toujours très-attaché à la famille de Carteret, ses anciens hôtes.

Georges était un homme vraiment hors ligne, d'une audace extrême, d'une intelligence vive. Il avait cédé, aux prières du roi, et conservé son titre de commandant dans la marine royale, mais il quitta son poste, et vint à Jersey soutenir son oncle Philippe, par ordre spécial de Charles.

Philippe de Carteret caressait une espérance. Avec les auxiliaires français et irlandais, il avait une petite armée, et il espérait, à la faveur d'une surprise, se jeter sur Saint-Aubin, mettre le feu à la flotte marchande qui s'était réfugiée sous le canon d'un fortin resté au pouvoir des parlementaires, et après ce coup de main marcher sur la ville. La tentative échoua. Les parlementaires surent préserver les navires, empêcher le débarquement, et Philippe désespéré essaya de la conciliation. Il reste encore quelques copies des *actes de regrets* envoyés par lui aux principaux insulaires. Étaient-ils sincères? Il est permis d'en douter: *accablé de remords, après avoir écrit des actes de regret de sa conduite pour s'être battu cinq mois contre ses amis, ses*

parents, son pays; plein de dépit de son agression antinationale, il fut pris d'une fièvre et mourut le 23 *août* 1643. Ces paroles sont un aveu d'un contemporain très-modéré; Philippe mourut donc comme son aïeul Hélier, qui avait convoqué à son manoir de Saint-Ouen tous les insulaires auxquels *il avait fait préjudice afin de leur restituer et faire réparation des torts et obtenir pardon.* On doit reconnaître que la première moitié de la vie de Philippe fut marquée par des actes honorables, et que son intelligence était à la hauteur de ses hautes fonctions de bailli et de juge. Il déparait ces belles qualités par une hauteur insultante, une outrecuidance sans pareille, et surtout par un défaut de mesure dans les circonstance graves. Sa conviction royaliste le poussa à des actions arbitraires, et il ne put jamais supporter l'opposition. Il était avare, et c'est à ce vice qu'il faut attribuer la plupart de ses excès de pouvoirs.

Quelques jours avant sa mort, Philippe de Carteret écrivit aux commissaires du Parlement pour leur annoncer que le roi Charles octroyait pardon à tous, *sauf sept à huit personnes* (les sept chefs dont nous avons donné les noms) condamnées à être pendues comme traîtres. Philippe demandait à ces mêmes commissaires de permettre à sa femme de le visiter, et de lui envoyer un ministre pour l'exhorter dans ses derniers moments.

La réponse des commissaires a été considérée, peut-être à tort, comme un acte de cruauté; en voici le sens, les lecteurs jugeront :

« Nous ne pouvons comprendre comment les habitants de cette île ont mérité le titre de rebelles et de traîtres. Nous apprenons de Paris que c'est vous qui avez accusé de haute trahison et réclamé la saisie des biens des sept ou huit personnes sur lesquelles vous voulez faire peser l'accusation d'infamie et de déloyauté envers les bons rois d'Angleterre, dont ils ont été les loyaux sujets, tandis que cette accusation a été justifiée contre quelques-uns de nos gouverneurs. Nous ne pouvons accepter de vivre sous le pardon royal, car nous n'avons pris les armes que pour notre propre défense, non contre le roi, *mais contre sir Philippe de Carteret qui a injustement vexé et opprimé les*

sujets de Sa Majesté et fait la guerre ouverte contre eux. Que Dieu vous pardonne si vous vous repentez.

« *Ont signé :* A. Hérault, B. Bisson, H. Dumaresq, M. Lemprière. »

La mère de sir Philippe, sa femme et un pasteur, M. Mollet, reçurent permission de visiter le mourant.

La lettre de pardon de Charles Ier à laquelle sir Philippe faisait allusion était, comme le dit Durell, *le document le plus maladroit et le plus insensé* (*injudicious*). La menace du retrait des libertés et priviléges au cas où les insulaires ne se soumettraient pas terminait ce document. *Et si les habitants ne profitent pas de cette occasion pour se soumettre, Sa Majesté, justement provoquée, devra se résoudre a retirer toutes les chartes et priviléges, et leurs biens seront forfaits.* L'exclusion du pardon des chefs aimés de la population devait, dit Lequesne, *affaiblir le respect et l'attachement de la population envers le roi et l'exaspérer davantage.* Cette exclusion doit surtout justifier la réponse des commissaires condamnés sur la dénonciation du bailli.

La garnison anglaise, à la mort du gouverneur, refusa de se rendre. Elle était dans son droit, étant composée de soldats et d'officiers anglais ou irlandais catholiques. Georges de Carteret alla en Angleterre et revint bientôt avec le titre de lieutenant-gouverneur pour le comte de Saint-Albans; il succédait à son oncle dans ses trois charges. Charles Ier, alors au sud de l'Angleterre, bataillant contre les parlementaires, avait signé la nomination. Georges s'enferma dans le château où venait de mourir son oncle, et le bombardement continua. De son côté, le Parlement avait nommé Lemprière bailli; Lydcott, officier de l'armée parlementaire, reçut le titre de lieutenant-gouverneur pour le comte de Warwick, grand amiral d'Angleterre. Personne à Jersey ne tint compte de la charte royale nommant Georges de Carteret, tandis que la population tout entière acclama Lemprière et Lydcott. Les états de Jersey reçurent les nominations comme valables. Personne dans les états ne songea à invoquer la lettre de la loi qui laissait la nomination du gouverneur au roi seul.

Ce qui prouve mieux encore que le parlementarisme était l'opinion générale des insulaires, c'est que, Lydcott n'ayant amené ni un sou ni un homme, la population continua sous ses ordres la lutte contre les royalistes.

Le Parlement ne pouvait envoyer à Jersey ni à Guernesey une force quelconque; il aurait fallu la convoyer, et le Parlement n'avait pas encore de marine; la flotte était au roi et tenait le canal de la Manche. Deux officiers seulement accompagnaient Lydcott. Il est certain que trois cents hommes et de l'artillerie auraient réduit des châteaux dominés, et à six et sept cents mètres seulement, par le mont de la Ville et le mont de Gouray; à Guernesey par Hauteville. Avec les milices seules, Lydcott, dépourvu d'artillerie suffisante, ne pouvait bombarder efficacement le château Élisabeth, qui était devenu, par des adjonctions successives, une des forteresses les plus formidables du temps. Le blocus n'était possible que par mer.

Cependant Lydcott, le bombardement continuant, voulut essayer de forcer la place à se rendre, ou tout au moins de hâter l'heure de la reddition. Pour cela il fit établir un parapet au sommet du mont de la Ville qui commande le château, et y fit placer en batterie quelques pièces qui servaient aux navires et deux canons convenables que les miliciens trouvèrent dans le manoir de Saint-Ouen. On suppose qu'ils provenaient du château Montorgueil où Philippe Carteret les avait pris pour défendre son manoir. Ce travail demanda du temps, pendant lequel les assiégés ne cessèrent pas leur feu contre la ville, protégée maintenant par un ouvrage considérable élevé en avant des habitations.

Quoique le château pût se ravitailler par mer, il était évident qu'on pouvait attendre un résultat favorable du feu de la batterie du mont de la Ville si la place par ce feu pouvait être rendue intenable; aussi les insulaires attendaient avec impatience le commencement de l'opération. Une cérémonie imposante eut lieu le matin même du jour désigné. Les insulaires en habits de fête vinrent prêter serment dans l'église de Saint-Hélier, et parmi les notables, un seul refusa le serment, John Dumarescq. Il resta neutre, et cette opposition honorable fut respectée par un peuple enthousiaste. Vers le soir, le feu commença. Dans

la nuit, une grande marée, précipitée avec violence par un fort vent de sud-ouest contre le talus protecteur de la ville, le fit s'effondrer en plusieurs endroits, et, au jour, Georges de Carteret, mettant à profit cet incident, au lieu de diriger son feu sur le mont, envoya des boulets sur la ville : trois cent trente-cinq projectiles criblèrent les maisons, et le bailli et les principaux supplièrent Lydcott de cesser son feu pour préserver la cité d'une ruine complète. Lydcott consentit, mais donna sa démission; il ne voulait pas défendre la ville contre la volonté des citoyens effrayés. Cet officier manqua de fermeté; il devait continuer l'opération que le Parlement lui avait confiée, au lieu de céder à quelques bourgeois. Le peuple eût approuvé. Carteret cessa son feu.

Cet acte de faiblesse des habitants, l'excès de circonspection de Lydcott, furent cause d'une longue suite de calamités, et plus d'une fois, pendant les six années qui vont suivre, les principaux durent regretter leur défaillance. Quelques jours après le départ de Lydcott, le 19 octobre, Georges de Carteret revint de France avec une véritable flotte, des troupes nombreuses, la plupart françaises, des munitions et de l'argent. La France catholique, dont la politique évidente et logique était l'abaissement de l'Angleterre protestante et maritime, soufflait la discorde, soutenait, subventionnait le roi. Dès ce jour les choses changèrent de face : Carteret n'était plus assiégé, et les milices ne pouvaient empêcher un débarquement protégé par une escadre.

Avec Lydcott étaient partis : Lemprière, d'Assigny, Hérault et Dumarescq. Quelques jours après, Georges de Carteret prenait terre et faisait son entrée à Saint-Hélier, en vainqueur. Il était suivi d'une douzaine de royalistes qui s'étaient enfermés au château avec son oncle Philippe. Dans les états qui furent convoqués à cet effet, Georges fit jurer fidélité au roi par les soldats et le peuple. C'est la première fois que pareil serment inconstitutionnel, et ridicule en sa forme, fut exigé des insulaires. Ce serment faisait de Jersey une propriété royale ! Un feu de joie fut tiré par la garde de Carteret à cette occasion. Le même jour, il fit publier une proclamation dans laquelle il donnait connaissance aux insulaires de ce fait, *que Charles était en guerre*

avec le Parlement parce qu'il voulait rétablir le prébytérianisme pur du temps d'Élisabeth! Il promettait au nom du roi amnistie pleine et entière, faisant en son propre nom *profession de puritanisme;* il annonçait *qu'il venait réparer les désastres de trois ans de troubles.* Le roi confirma la proclamation, exceptant seulement de l'amnistie quatre personnes, Dumarescq et Lemprière d'abord, puis Lydcott et d'Assigny. Quelques auteurs pensent qu'au lieu de d'Assigny il faut comprendre Bandinelli. Nous croyons que c'est une erreur inventée après coup pour justifier un crime de Georges dont nous allons nous entretenir. D'Assigny avait reçu entre ses mains, dans l'église paroissiale de Saint-Hélier, le serment de fidélité au Parlement; c'était l'acte que Charles voulait atteindre. Bandinelli n'avait joué aucun rôle dans les événements politiques; son âge même l'en eût empêché. Il n'avait même pas signé la réponse à Philippe de Carteret. Au lieu de quitter l'île comme les chefs compromis par des actes, il resta à Jersey, ainsi que son fils.

Les promesses de Georges n'étaient que des leurres. L'île était muette; pas une protestation ne fut faite, tant la terreur était générale. Georges était maître; il voulait se venger. Les quatre personnes exceptées par le roi étaient parties. D'abord il fit saisir les biens de Lemprière et de Dumarescq, il fit arrêter Bandinelli ainsi que son fils et plus de quarante personnes, et après s'être approprié les émoluments du doyen, comme jadis avait fait son oncle, il institua une commission pour juger les prisonniers. Le roi approuva la décision, et, se méfiant de la cour, envoya trois commissaires, dont deux étaient catholiques romains, pour juger les parlementaires dangereux. C'étaient Poley, Vaughan, Anson. Perret, le secrétaire, était aussi un papiste. Bientôt Carteret fit comparaître cinquante insulaires devant la commission, et malgré la parole royale et la sienne, les accusés furent condamnés à être pendus. Alors Carteret, qui avait déjà, pour une somme énorme, vendu sa liberté après dix-huit mois de prison au juge Bisson, offrit aux plus riches des suspects et des condamnés de se racheter pour de l'argent; il laissa échapper quelques malheureux sans influence. Georges avait trouvé un moyen fructueux, et dès lors tout habitant riche

fut envoyé devant la commission sous l'accusation capitale de haute trahison. Ils se rachetèrent tous ou presque tous. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1651. Avant de juger les Bandinelli enfermés dans le donjon de Montorgueil, Georges exploita une nouvelle mine, des impôts et des taxes arbitraires qu'il prélevait seul, sous le prétexte de solder les troupes, et entretint la terreur par le spectacle de la pendaison en effigie des contumax, se réservant une pendaison réelle, celle de Messervy, son propre parent par alliance.

Telles furent la clémence de Georges Carteret et l'amnistie royale. D'après le Quesne, *Georges ne poursuivit qu'un désir de vengeance et d'écraser ses ennemis, ce qui le fit sortir des bornes de la modération et souvent de celles de la justice.* Quatre juges devaient être élus; Georges les désigna lui-même, et ils furent nommés sous l'empire de la terreur. Un Lemprière juge fut destitué, emprisonné dix-sept mois, jusqu'à ce qu'il eût payé huit mille livres.

Les Bandinelli savaient le sort qui les attendait; ils n'avaient rien à espérer des juges, amis ou dévoués des Carteret, et de plus catholiques. Il n'y avait qu'à attendre l'arrêt de mort. La face de la justice était voilée. Georges, comme César, montait au tribunal la condamnation de Ligarius à la main. Les Bandinelli mirent leur dernière espérance dans la fuite.

Les femmes des prisonniers les visitaient deux fois par semaine, et, chaque fois, elles laissaient aux prisonniers leurs chemises de fil; ils firent ainsi une corde de plus de cent cinquante pieds. Avec une vrille, ils percèrent un trou suffisant dans une porte de chêne et attendirent une nuit de tempête pour couvrir leur fuite de son ombre et de ses sifflements sinistres. Ces préparatifs et cette attente durèrent un mois. De jour en jour, Georges pouvait faire prononcer le jugement; mais il jouait avec ses victimes et voulait couronner ses œuvres de spoliation par le supplice du doyen et de son fils. Le dernier coup devait être le plus fort, son empire sur Jersey étant basé sur une terreur croissante.

La nuit du 10 février 1645 parut propice aux prisonniers. Un vent de tempête soufflait par rafales dans l'immense tour du

donjon comme dans un clairon monstrueux, tandis que la vague furieuse se brisait en écumant jusque sur le rebord du premier ouvrage où la sentinelle veillait. Le soldat s'était mis à l'abri dans l'embrasure d'un créneau. Vers minuit, le père et le fils sortirent de leur prison par l'ouverture qu'ils avaient pratiquée. Ils se trouvèrent dans une salle carrée n'ayant pour issue qu'une porte de bois de chêne cloutée qui exigeait huit jours de travail, et un trou infect servant aux déjections d'un ancien corps de garde; ils descellèrent la dalle supérieure de la fosse, et *recommandant leur âme au Dieu qui sut préserver Daniel dans la fosse aux lions*, ils se laissèrent glisser par l'ouverture. Le conduit débouchait sur le rebord de la plate-forme extérieure, d'où les immondices s'échappaient par une meurtrière dans la mer. Là, suspendus au-dessus de l'abîme, sur un rebord en pente de trois pieds de large, la mer écumante au bas, le vent hurlant sur leurs têtes, ces hommes s'embrassèrent, et, la main dans la main, se confessèrent l'un l'autre. Le père bénit son fils, et tous les deux pardonnèrent à leurs ennemis. Le fils voulut passer devant. Il attacha la corde à une cuiller à pot et mit la cuiller de fer en travers de l'étroite meutrière; puis, hardiment, récitant tout bas le *psaume de David qui promet aux élus de Dieu la suprématie sur la terre et le règne de justice au pied du trône céleste*, il se laissa couler dans le vide, les jambes entrecroisées à l'entour de la corde, et lâchant les mains une à une. Le malheureux oscillait comme un pendule sous chaque ressaut de la rafale, et son corps frappait la muraille de granit. Bientôt la muraille prit fin, et c'était maintenant sur les assises de roches que son corps se meurtrissait.

Tout à coup, ses jambes sont libres; il regarde à ses pieds et ne voit qu'un vide effrayant; une sueur froide inondait son visage; il ne pouvait songer à remonter, car aucune force humaine n'eût pu accomplir ce miracle. Il ferma les yeux, donna son âme à Dieu, lâcha la corde, et, de roc en roc, roula dans le tourbillon écumeux des vagues. Il remonta péniblement en laissant des lambeaux de sa chair aux pointes aiguës, et là, inconscient de ses douleurs, les yeux hagards, levant la tête, il vit son père descendant lentement, balancé au-dessus de lui. Soudain il poussa

un cri qui n'avait rien d'humain, car les sentinelles, dans cette nuit horrible, le prirent pour le déchirement d'une roche roulant à la mer. La corde s'était brisée, et le corps de son père gisait à ses pieds.

Le doyen revint à lui un instant; dans cette minute suprême où l'homme juge sa vie tout entière, le vieux père murmura à l'oreille de son fils : *Va combattre pour la foi et le Parlement!* Puis il mourut.

Jacques Bandinelli essaya vainement d'emporter son père. Il couvrit son corps de son habit, le coucha sur le talus au-dessus du niveau de la mer, l'embrassa et partit. Il eut peine à se traîner jusque chez sa mère à Saint-Martin. C'était là qu'on devait le chercher; il fallut fuir. Des amis trop effrayés de la vengeance de Carteret, n'osant le recueillir chez eux, le portèrent dans un asile sûr à Saint-Laurent, chez une pauvre femme vieille et seule.

Le lendemain, la veuve du doyen Bandinelli alla réclamer le corps de son mari au château Montorgueil.

Carteret avait perdu une proie, celle qui lui était la plus chère; à aucun prix il ne voulait perdre la seconde. Les ports étaient barrés, les côtes gardées, la peine de mort édictée contre tout habitant qui prêterait les mains à la fuite de Bandinelli; cinq mille livres de récompense à celui qui le livrerait! Cinq mille livres! une fortune dans ces temps.

Il se trouva un traître.

Quand donc l'Angleterre effacera-t-elle de ses mœurs judiciaires cette infâme coutume d'offrir une prime à la délation, à la lâcheté? C'est démoraliser un peuple que de donner une récompense au dénonciateur. En 1880, cette coutume existe encore. On a pu en avoir la preuve à Jersey.

Les soldats qui saisirent Jacques Bandinelli ne trouvèrent qu'un fou! mourant! Georges le fit ramener à Montorgueil, non dans le donjon, mais dans un appartement convenable où il fut soigné avec amour. Georges de Carteret ne voulait pas faire pendre un être insensible; il voulait martyriser une âme, et pour cela il fallait lui rendre la santé et la raison. Quand, à force de soins, on crut avoir réussi, on *renouvela la potence, on fit faire*

un licou neuf, et le jour de l'exécution fut fixé. Jacques Bandinelli devait être en état de reconnaître ses bourreaux.

Hélas ! Georges de Carteret en fut pour ses frais ! Bandinelli mourut pendant qu'on dressait la potence. Messervy fut pendu à sa place, nous l'avons déjà dit. Il convient d'ajouter qu'il avait été condamné le jour même, qu'il était riche, et que ses biens furent saisis.

Après avoir épouvanté Jersey par cet acte de cruauté froide, après avoir extorqué, sous des menaces, des sommes considérables, confisqué les taxes, pris les biens des exilés, s'être emparé des navires de commerce, Georges de Carteret songea à faire déporter les familles parlementaires les plus influentes des paroisses rurales. Par un acte voté par les états, sur sa proposition, il fut autorisé à faire transporter en Amérique deux cents personnes, qui, désignées par lui, furent enlevées de force.

Les états de Jersey étaient au service de Carteret. Tout ce qu'il demandait était voté sans discussion. Il avait obtenu d'eux *que tous les citoyens devaient reconnaître le roi, le soutenir de leurs biens et jusqu'au dernier soupir de leurs vies*. Tous les actes des états *passés antérieurement furent annulés*, les pages arrachées des registres. Les actes de vente et d'achat avaient été aussi annulés, toutes les dépenses des châteaux furent couvertes par le pays, contrairement aux lois; un emprunt forcé au bénéfice du roi fut voté par les états; les citoyens étaient taxés et devaient payer. Georges arriva au point de lever de l'argent, à Jersey, pour le Château-Cornet de Guernesey! Un royaliste indigné osa dire du haut de la chaire que Jersey était aux mains d'un despote intolérable, et qu'il fallait le dénoncer au roi. Georges fit saisir le révérend la Cloche, l'enferma au château Élisabeth pendant onze mois, et comme il refusait de se rétracter, il fut expulsé de l'île.

Voilà, exposée dans sa simplicité historique, ce qu'on a appelé *la loyauté* de Georges de Carteret, qui demandait ouvertement *que ses ennemis personnels fussent considérés comme traîtres coupables de haute trahison envers le roi, dont il était le représentant*. (Durell.) Charles lui-même, qui par une plainte des états et des habitants apprit ces faits, s'indigna, et, comprenant que

tant de crimes lui enlevaient les fidèles qu'il pouvait avoir dans les îles, engloba Georges dans la disgrâce qui proscrivit aussi lord Clarendon et quelques favoris. Georges, qui connaissait l'humeur royale, et savait qu'un nouveau caprice amènerait tôt ou tard une réconciliation, ne s'émut même pas. Il connaissait la légèreté, l'inconséquence, la faiblesse de Charles, et, s'il n'alla pas le servir en Angleterre, c'est qu'il savait que Charles par son impéritie aurait perdu une cause meilleure que la sienne. Il resta donc dans les îles, ravitaillant les châteaux avec l'argent des Jersiais et de France, allant de Saint-Malo au Château-Cornet ou à Jersey, et dans ses courses, pillant tout navire de commerce anglais qui passait à sa portée.

Cependant la misère était telle à Jersey, que malgré la profonde terreur inspirée par Carteret, la population menaçait de se soulever. Après avoir évité la révolte en donnant quelques grains pour empêcher momentanément la famine, il arma quatre navires et fit faire la presse par ses soldats pour avoir des matelots. Il ramassa ainsi cinq cent hommes valides, les embarqua, et, montant lui-même ces vaisseaux, il les conduisit en Amérique dans le *New-Jersey* où il possédait des terres considérables que le roi lui avait concédées.

Le peuple jersiais respira ; mais quelques mois après (fin de 1645), Georges de Carteret revenait avec ses vaisseaux. L'accueil de la population fut tel qu'il comprit que son règne était passé. Alors, avec cette sûreté de coup d'œil, cette force de volonté, ce courage indomptable, qui eussent fait de Carteret, sur un grand théâtre et au service d'une cause juste, un homme illustre, il partit pour la France, revint avec quatre nouveaux vaisseaux que lui donna le roi, s'empara de six grands navires dans le port de Saint-Aubin, et, jetant par pitié une dérisoire indemnité aux propriétaires, il sortit triomphalement de la rade à la tête de quatorze vaisseux de premier ordre. Le capitaine se faisait pirate, corsaire, bandit hors la loi.

Pendant six ans, avec cette flottille, il se mit à écumer le canal de la Manche, incendiant ce qu'il ne pouvait prendre, coulant les navires qu'il ne pouvait remorquer, et souvent poussant l'audace jusqu'à aller saisir dans les ports anglais les na-

vires qui pensaient y avoir trouvé un refuge. Pendant six ans, Georges de Carteret ruina le commerce anglais. Saint-Aubin, où il revenait toujours, ressemblait parfois à un vaste port de commerce où affluaient les bâtiments et les marchandises prises, que Carteret allait ensuite vendre en France. Les années 1649, 1650, 1651 furent les plus terribles pour le commerce anglais, qui se vit forcé d'abandonner tous les ports du sud de l'Angleterre.

La furie de Georges, on le voit, n'avait pas seulement le royalisme pour mobile; il ne défendait pas le roi, au contraire; il nuisait à sa cause. Il n'aimait que l'argent et cette vie de pirate qui le faisait roi de la mer. Il méprisait les insulaires, s'en défiait même, et ses équipages, mal payés du reste, étaient montés par des Français-Bretons et des Irlandais. Le prince de la Cerda, Babuchet, Owen de Galles, Pero Nino, Eustache le Moine avaient fait moins de mal à l'Angleterre et aux îles que Georges de Carteret. Le commerce anglais, soulevé contre lui, porta ses plaintes au Parlement vers 1651, et celui-ci, victorieux enfin, fit justice de tant de crimes (1652).

Avant d'exposer ce récit, voyons ce qui s'était passé en Angleterre, tandis que Georges allait et venait en maître dans le canal de la Manche.

Dès le début de la guerre civile, les parlementaires furent rudement éprouvés. Hampden, le grand citoyen, était mort sur le champ de bataille; Falkland, le puritain sévère, avait déserté la cause parlementaire, et, comme Strafford, était passé au roi (1643). Charles semblait avoir l'avantage, et il parvint à constituer un Parlement et même une Chambre des pairs à Oxford (1644). Mais, dès 1645, la fortune de Charles cessa de lui être favorable; il perdit à Marston-Moor son prestige; Cromwell fut victorieux. A Naseby, victorieux encore, Cromwell fit cinq mille prisonniers, prit tous les bagages et l'artillerie des royalistes.

Charles se réfugia à Oxford. Là aussi, Faixfax est prêt et va l'assiéger. Alors, par un de ces revirements d'esprit inexplicables qui font de Charles Ier une énigme, pour éviter de tomber entre les mains de Fairfax, il court se livrer à l'armée écossaise.

Là aussi, les idées avaient marché; la royauté et le catholicisme avaient fait leur temps en Écosse comme en Angleterre, et l'armée d'Écosse, d'abord embarrassée du roi, qu'elle ne voulait ni assassiner ni accepter pour général, le traita bientôt en prisonnier. Pour dix millions de francs l'armée écossaise livra le roi. Cet acte injustifiable ternit la renommée écossaise. Charles fut enfermé au château de Holmby.

Le long Parlement, effrayé de sa responsabilité, se divisa. Dès lors les presbytériens du Parlement et l'armée parlementaire ayant pris la direction des affaires, on marcha vers la république, et le roi ne fut plus qu'un obstacle (1647). La partie du Parlement qui était désireuse de conserver la monarchie s'assembla et décida que toutes les villes des comtés devaient se lever contre l'armée presbytérienne. Cet effort en faveur de la royauté fut inutile; ce fut le dernier. Cromwell entra dans Londres après une marche triomphale, sans avoir eu à tirer un coup de fusil; il renvoya les milices, et onze membres du Parlement, accusés hautement d'avoir causé les troubles, furent chassés. Cromwell ne sévit pas; il se borna à nommer Fairfax, le général en chef, gouverneur de la Tour de Londres, destitua le maire, le shériff et deux aldermen compromis. Ce fut tout.

L'armée avait conduit le roi à Hampton-Court. Il s'évada. On ne demandait pas autre chose. On eût volontiers protégé sa fuite. Cromwell, son parent éloigné, l'avait fait avertir secrètement. Fairfax ne voulait pas sa mort. Saint-John et Vane s'opposaient à ce que le roi fût jugé; Lilburne ne voulait que le jugement de la royauté, non du roi. D'asile en asile, Charles arriva à l'île de Wight, se confiant au colonel Hamond, neveu de son propre médecin. A peine était-il gardé par un officier et quelques hommes! Charles, averti de tous côtés du sort qui l'attendait, refusa de partir malgré toutes les prières et les instances de la cour de France.

Il disait que *quitter la partie, c'était la perdre;* il croyait que, sur le sol anglais, il lui resterait toujours une espérance, et il rêvait une nouvelle prise d'armes avec une armée de secours que lui promettait le roi de France.

S'il faut en croire une tradition douteuse, Georges de Carte-

ret avait couru à l'île de Wight, offrant au roi de le conduire en France ou aux îles. Le roi aurait refusé. Il est certain que les amis du roi avaient cherché dans les ports du sud un navire sûr. Charles ne voulait pas s'embarquer. Il était le jouet d'une illusion. Par un revirement soudain, il avait mis sa confiance dans le Parlement, qui entretenait avec lui des relations constantes, espérant apaiser le royaume et arrêter la révolution par quelque compromis.

Le Parlement, sur lequel se fiait Charles, était sans autorité; il suivait le mouvement, ne le conduisait pas. Tout le monde le sentait, le voyait, excepté lui. L'armée commençait à murmurer, réclamait le roi comme gage de paix, sachant bien qu'il tramait encore des complots avec l'Irlande et la France pour recommencer la guerre. Le Parlement, effrayé, fit transférer le roi à Hurst-Castle, et un traité allait être signé entre le Parlement, qui se croyait fort, et le roi, qui se croyait à la veille de ressaisir sa couronne, lorsque le colonel Pride, violant la loi, chassa de la Chambre tous les membres qui tenaient pour le roi. Les soixante membres restants, que par plaisanterie on appela plus tard *le croupion,* déclarèrent que les tentatives de transaction avec le roi étaient illégales, et qu'il devait être jugé pour avoir levé une armée contre le Parlement et la nation. Une cour de justice fut instituée pour instruire le procès du roi, accusé de haute trahison.

Charles fut conduit du château de Hurst à Londres par le colonel Harrisson. Le roi était défait, sans force physique ni morale; il craignait surtout d'être assassiné en chemin. Il comparut, en janvier 1649, devant une cour de justice composée de cent trente-trois membres, soixante-dix au moins siégeant. Les républicains exaltés s'abstinrent, le plus grand nombre refusa de faire partie de la cour, et Fairfax lui-même ne parut qu'une fois. La cour se tenait à Westminster, sous la présidence de Bradshaw, homme doux et austère, le premier législateur d'Angleterre. Coke était avocat de la nation et avait pour assistants Dorislaus Steele et Aske; les juges comprenaient les officiers principaux de l'armée parlementaire, des officiers des communes et des citoyens de Londres.

Charles avait repris tout son sang-froid, toute sa hauteur. Il déclara qu'il récusait la cour, qu'il ne reconnaissait pas le pouvoir qui le présentait devant la cour comme accusé, ce pouvoir étant le fruit de la violence et de l'usurpation. Or, pendant deux mois, il avait négocié avec les membres qui le composaient. Mais toujours hypocrite, il avait offert aux chefs la jarretière et d'autres honneurs; et comme sa femme s'en étonnait, il lui écrivait : « *Sois tranquille, ma bonne amie, au sujet des concessions que je puis faire; au lieu d'une jarretière de soie, je les accommoderai d'une bonne corde de chanvre.* » La lettre autographe tomba aux mains de Cromwell, qui dès lors ne songea qu'à la République.

Charles disait, pour toute défense, qu'il était né roi d'Angleterre de droit divin, et ne relevait que de Dieu! Ce raisonnement ne tendait à rien moins qu'à établir l'infaillibilité royale, difficile à imposer à un peuple qui avait rejeté l'infaillibilité de celui qui se dit le vicaire de Dieu.

Le procès traînait en longueur; le peuple menaçait la cour elle-même. Elle entendit des témoins qui déclarèrent que Charles Ier, roi d'Angleterre, avait armé contre le Parlement, crime prévu par la constitution; et la sentence fut prononcée.

Sur la plate-forme de l'échafaud, en présence de son confesseur, l'évêque Juxon, Charles Ier, la figure calme, le port plein de dignité, s'adressa au peuple et dit d'une voix assurée : « *Dans la guerre civile, j'ai suivi l'exemple du Parlement.* » Le Roi oubliait qu'il avait commencé les hostilités. « *Je croyais qu'il était de mon devoir de conserver intacte la monarchie que je tenais de mes ancêtres. Innocent envers le peuple, je reconnais cependant devant le Créateur souverain juge l'équité de la sentence qui me condamne. Je suis justement puni pour avoir permis l'exécution de Strafford, condamné sans justice. Je meurs protestant.* » On a pu voir dans ces paroles un aveu de culpabilité.

Le bourreau saisit la tête de Charles par les cheveux et, la montrant au peuple, cria : « *Ceci est la tête d'un traître!* »

Traître? Peut-être! Les opinions politiques et religieuses, le caractère, les mœurs, le mépris du peuple, l'insolence, l'ingra-

titude, le mensonge ou l'hypocrisie sont presque toujours les conséquences de l'éducation des princes absolus. C'est pour eux une excuse, philosophiquement parlant, car, dans ce cas, ils ne sont pas toujours conscients; mais elle n'exempte pas de la responsabilité.

Lorsque la haute cour de justice de Westminster s'assembla pour juger le roi, la cité de Londres, l'armée, le peuple anglais, qui vingt-cinq ans avaient résisté pacifiquement et neuf ans en armes, avaient déjà condamné Charles, et ce jugement constitutionnel ou illégal a été ratifié par l'histoire. Pourquoi donc sa mort a-t-elle suscité une immense pitié? C'est que la postérité n'ayant pas souffert de son arbitraire, de son despotisme, des ravages de son armée, de la ruine du commerce, des exécutions sanglantes, *la postérité s'est laissée aller à juger le roi plutôt sur sa mort, qui fut courageuse et résignée, que sur sa vie, qui fut criminelle. La postérité a mal jugé. Tous ceux qui meurent sur l'échafaud pour une cause politique meurent avec un courage égal à celui du roi, notamment ses juges, qui, sous la restauration, furent non-seulement décapités, mais encore horriblement torturés.* (Macaulay.) Et cependant, cette mort de Charles, qui n'est pas plus méritoire que celle de tout autre condamné politique, lui a conquis plus de cœurs que n'en a gagnés Vincent de Paul par une vie d'abnégation, de souffrances. En réalité, Charles n'a su faire qu'une chose dans sa vie : mourir.

Sans doute il eût mieux valu envoyer Charles, la tête rasée, faire pénitence dans un couvent, le chasser du royaume; mais, en agissant ainsi, on livrait l'Angleterre à la guerre européenne, la France lui en eût fourni les moyens. Sa mort produisit une effervescence, un enthousiasme, une surexcitation telle des forces vives de la nation, que de cette époque date l'ère des grandes conquêtes, du développement du commerce, de la politique forte et habile, des libertés, qui ont placé l'Angleterre à la tête des nations européennes. L'honneur, la gloire, la liberté, la fortune, la grandeur d'un peuple pèsent plus dans la balance de la justice que la tête d'un coupable, fût-il roi.

Et maintenant, la République étant proclamée en Angleterre,

il faut reconnaître que la chute de la monarchie fut plutôt l'œuvre des deux Stuarts que l'œuvre de la nation. La longue résistance à main armée avait anéanti le commerce, l'agriculture, la vie sociale du royaume. Le roi, eût-il été le modèle de toutes les vertus, était devenu par la guerre civile l'ennemi de la nation. Charles, qui avait des dehors chevaleresques, était bien loin d'être un honnête homme. Un exemple : La vénalité était partout, même dans la magistrature. Lord Mount-Norris, pour quelque injure personnelle, est condamné à mort. L'Angleterre frémit d'indignation, les courtisans eux-mêmes sont tristes, le conseil du roi s'émeut. Strafford envoie six mille livres pour distribuer aux conseillers les plus irrités. « *J'ai fait mieux,* lui écrit son agent, *j'ai donné la somme entière... au roi lui-même.* » L'évêque Laud, qui, avec Strafford, gouvernait pour Charles, avait soulevé l'indignation générale par des persécutions. La femme de Charles méprisait les Anglais, se moquait de leurs usages, de leur religion, insultait le Parlement; elle obtint de Charles qu'il ne fût pas rappelé durant onze années consécutives ! L'Europe insultait l'Angleterre, et, dernier outrage, tandis que Georges de Carteret ruinait, au nom du roi, le commerce anglais, les Barbaresques de Tunis, d'Alger et du Maroc venaient piller les côtes d'Angleterre ! « *La tyrannie de Charles Ier*, dit Guizot, *fut sinon la plus cruelle, du moins la plus inique et la plus abusive qu'eût jamais soufferte l'Angleterre.* »

Les Anglais étaient avant tout protestants, puritains, presbytériens, indépendants. L'Écosse avait chassé les Stuarts parce qu'elle était presbytérienne. Le peuple anglais ne s'éleva à la liberté que par le protestantisme; par la foi il devint citoyen. L'éducation religieuse nouvelle enseignait au peuple que le roi des rois, le Pape, n'était rien qu'un simple mortel peccable ; à plus forte raison un roi frivole, menteur, concussionnaire, papiste peut-être ! La monarchie couvrait de luxe, de fleurs et d'oripeaux la déchéance d'un peuple; le puritanisme enseignait qu'il vaut mieux mettre des haillons sur une âme forte et un cœur juste, *du fer sur les côtes,* que des galons sur une conscience troublée, un cœur faible et sans foi. Le puritanisme

enseignait que le droit de chacun est inaliénable, que les droits de tous sont supérieurs à la volonté d'un homme, que la raison des peuples est supérieure à la raison des rois. Il était donc nécessaire que le pasteur qui conduisait le troupeau humain dans la voie de perdition, pérît.

Telles furent les causes politiques, morales et religieuses qui amenèrent la mort de Charles. Ce sont les mêmes causes qui expliquent la résistance des iles et la légitiment.

CHAPITRE II

CAPITULATION

Jersey dernier asile de Charles II. — Premier séjour (1646). — Retour en 1649. — Proclamé roi par Carteret. — Vente des îles à la France. — Don forcé. — Charles part pour Breda. — Cromwell en Écosse. — Charles II descend en Angleterre. — Cromwell vainqueur rejoint Charles II qui s'enferme à Worcester. — La ville prise, Charles en fuite gagne la mer et la France. — Cromwell protecteur. — L'amiral Blake devant Jersey. — Carteret s'enferme au château. — Le commandant Hayes l'assiége. — Explosion de la chapelle. — Capitulation. — Vente des îles. — Mazarin avertit Cromwell. — Carteret s'embarque pour la France. — Sa fortune. — Sa vie et sa mort. — Les îles.

Par une étrange disposition du sort, les îles de la Manche furent jadis la dernière possession française restée aux mains des ducs de Normandie devenus rois d'Angleterre; par une fortune inverse, elles allaient être le dernier asile anglais du fils de Charles Ier, *alors prétendant!* Le représentant des ducs normands qui conquirent l'Angleterre et possédèrent le tiers de la France, n'avait de ces deux royaumes qu'un îlot.

Le Parlement était maître en Angleterre depuis la mort de Charles, mais les châteaux insulaires étaient aux officiers du roi, protégés et ravitaillés par la France et par la marine royaliste. Osborne tenait le château Cornet, à Guernesey; les Carteret, à Jersey, le château Élisabeth. Osborne n'avait que le château, tandis que les Carteret avaient l'île de Jersey.

Quelques jours après la mort de Charles Ier, son fils, habitant tantôt la Hollande, tantôt la cour de France qui le subventionnait, vint à Jersey. C'était son second voyage dans l'île. En 1646, il y avait déjà passé quelques semaines obscurément, comme il

convenait à un jeune homme de quinze à seize ans, dont le père était malheureux. Il y passa la revue de la milice et fit chevalier le capitaine Carteret. Charles suivait alors, de Jersey, les négociations faites à Paris pour la cession des iles à la France; elles n'aboutirent pas. Cette fois, le trône d'Angleterre étant vacant, Charles fut conduit à Jersey par des conseillers mal inspirés, car ils avaient l'espoir qu'en se rapprochant de l'Angleterre, sa présence réveillerait le royalisme anglais.

Charles arriva le 17 septembre 1649, suivi de trois cents personnes et de cent vingt chevaux. Ce n'était pas des hommes d'armes, des soldats, — les temps héroïques étaient passés. — Charles II ne manquait pourtant pas de courage à l'occasion, mais il n'avait ni les mœurs ni les goûts d'un soldat. Laquais, perruquiers, cuisiniers, gens de pied et de cheval, des prêtres et plusieurs maîtresses! Il amenait une cour! Il s'installa au château Élisabeth, au bruit des salves du canon, et les cloches sonnant à toute volée jusqu'à minuit. La population ne lui fit aucun accueil et ne témoigna que la curiosité ordinaire en de telles occasions.

Depuis que les chefs politiques avaient quitté les îles, où ils devaient être pendus par ordre de Georges de Carteret, les habitants de Jersey avaient cessé toute résistance matérielle. Une hostilité sourde, une guerre de pamphlets témoignaient bien des sentiments des insulaires; mais, tenus en respect par des forces supérieures, il ne restait aux Jersiais que la plainte, le silence, ou une indifférence affectée pour tous les événements.

D'un autre côté, quoique l'inaction de Charles II fût peu profitable à sa cause, il n'avait basé aucune espérance sur son séjour à Jersey. Ce jeune homme, sans grande consistance personnelle, était une sorte de jouet, un mannequin, que les lords fidèles à sa cause faisaient mouvoir à leur gré. Tout entier à ses caprices et à ses fantaisies, il les laissait faire. A Jersey, Carteret agit pour lui. Il avait préparé un acte solennel capable, croyait-il, de frapper les imaginations des royalistes anglais. Un jour, au grand ébahissement des badauds, Georges de Carteret lut la pièce suivante, sur la place de la Cohue, en présence d'un grand rassemblement de troupes :

PROCLAMATION DU ROI CHARLES II,

FAITE A JERSEY, LE 17 FÉVRIER 1649.

« *Comme ainsi soit que les rebelles ont par un attentat horrible jetté leurs mains violentes sur la personne du roi Charles Ier, de glorieuse mémoire, par la mort duquel les couronnes d'Angleterre, Écosse, France et Irlande appartiennent et succèdent légitimement à Son Altesse le très-haut, très-puissant prince Charles. Nous, le lieutenant gouverneur et bailly et jurets de l'isle de Jersey, assistés des officiers du roi et des principaux de icelle isle, proclamons Charles II roi de Angleterre, Écosse, France et Irlande, par la grâce de Dieu, défenseur de la foi* », etc., etc.

Suivent les signatures. Elles valent la peine d'être citées.

Georges DE CARTERET, lieutenant gouverneur;
Georges DE CARTERET, bailli;
Philippe DE CARTERET, chevalier;
Amice DE CARTERET, écuyer;
François DE CARTERET, juré;
Josué DE CARTERET, juré;
Jean PIPON, juré (cousin de Carteret);
Hélier DE CARTERET, procureur du roi;
Laurens HAMPTONNE, vicomte (gendre de Carteret);
Jean LE HARDI, avocat du roi.

Suivent treize signatures sans valeur, à l'exception de celles de deux connétables sur neuf. Ces sept connétables étaient tenanciers, feudataires des biens saisis ou appartenant au roi, dont Carteret avait l'administration. Trois paroisses comprenaient des fiefs de la famille Carteret. Sur douze ministres, deux seuls ont signé, ceux des paroisses de la Trinité et de Saint-Ouen, où les Carteret avaient leurs manoirs.

Charles II était donc proclamé roi par la famille de Carteret! On remarquera que dans la proclamation il n'est pas question des

îles, du duc de Normandie, de l'autonomie, des privilèges à reconnaître ou à augmenter, — rien. — Le vrai duc de Normandie, c'était Carteret; il faisait cadeau à Charles, lui, ses amis et parents, de l'Angleterre, et par surcroît de la couronne de France! Charles dut être enchanté. Comme il ne manquait pas d'esprit, en retour, il remit à Georges de Carteret (en sa qualité de bailli) cinq mille pistoles *de France;* c'est son mot. Ce don royal, dont on voit l'origine, était destiné à bâtir un port à Saint-Aubin.

On raconte que Charles II rit toute sa vie de la proclamation de Jersey. Il y avait de quoi. Son intendant et vingt-trois parents et amis l'avaient fait roi d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et même de *France!* dans une petite île où il avait un peu de bien; à peu près six mille francs de revenu!

Après quelques mois de séjour à Jersey, Charles, voyant qu'il n'y pouvait nouer aucune intrigue avec l'Angleterre, pas même avec Guernesey, où ses tentatives échouèrent, se mit à machiner avec la France. Il envoya à Paris trois ambassadeurs qui offrirent les îles au roi de France, au vrai roi de France dont il prenait le titre, moyennant une somme d'argent, des vaisseaux et des troupes; on les écouta gravement.

Pendant qu'on négociait cette vente à Paris, Charles II promenait dans l'île sa personne royale. Il y vécut tristement, malgré ses courtisanes, ses perruquiers, ses bouffons, ses cuisiniers; peu populaire, peu accueilli, sauf par les Carteret et leurs amis.

On ne peut s'empêcher de faire remarquer que les femmes jersiaises étaient parlementaires et exprimaient leurs vœux hautement. Georges, qui ne savait rien supporter, les faisait mettre au pilori! Il paraît qu'elles avaient osé mal parler de madame de Carteret. Chevalier va jusqu'à prétendre qu'elles furent cause de tous les malheurs! — On voit que la popularité du roi ne devait pas être bien grande. Ce qui acheva de gâter ses affaires, c'est que pour entretenir trois cents personnes et cent cinquante chevaux, il lui fallait de l'argent en attendant le résultat de la vente des îles. Georges de Carteret se chargea d'en procurer, et pour ce faire, il signa cette ordonnance prodigieuse d'insolence :

« *D'autant qu'il a pleu à Dieu nous avoir donné et bénis en cette île d'un honneur qu'onques aucuns habitans n'avoient reçu, vu qu'il a pleu à notre souverain Sire le roi Charles second être venu et nous honorer de sa personne, c'est pourquoi les États considéré l'honneur dont il a pleu à Dieu nous avoir bénis et fait jouir, et que chacun bon et fidelle sujet en doit avoir une indicible joie et partant ne doit épargner ni sa personne ni ses biens, et vu que par une coustume louable dans tous pays et royaumes circonvoisins,* etc., etc. *Il sera levé sur chaque habitant* 20 *sous tournois pour chaque quartier de froment, et ledit argent sera remis au roi, en toute humilité.*

« *Signé :* G. DE CARTERET. »

Charles II avait donné cinq mille pistoles *de France* à Carteret; il en emporta vingt-cinq mille *de Jersey*. Il partit pour Bréda, y tint sa cour avec les subsides de Mazarin, et passa son temps à courtiser les belles Hollandaises, attendant qu'une occasion s'offrît de conquérir la couronne d'Angleterre.

Cromwell avait ramené l'Irlande à la soumission, et à son retour le Parlement l'avait acclamé. Comme les Écossais commençaient la guerre, Cromwell fut nommé, sur le refus de Fairfax; il partit avec seize mille hommes, rencontra les Écossais et les battit, quoiqu'ils fussent plus de trente mille. Pendant ce temps, l'Angleterre était désarmée; toutes ses forces étaient dans le Nord. Charles, qui avait du courage, débarqua en Angleterre, espérant rallier promptement tous les royalistes. Son attente fut trompée, et, comme Cromwell, rebroussant chemin en toute hâte, allait le surprendre en rase campagne et l'écraser, il s'enferma dans Worcester. L'Angleterre tout entière s'armait pour rejoindre Cromwell; en quatre jours quarante mille hommes renforcèrent son armée. Il envahit la ville par tous les points à la fois et mit les royalistes en fuite. Charles, après avoir fait quelques efforts pour se défendre, s'échappa sous un déguisement. Suivi d'une maîtresse, il parvint à gagner les bords de la mer et s'embarqua sur un petit bateau français qui le conduisit à Fécamp, en Normandie.

Cromwell rentra en triomphe à Londres. Il fut déclaré protecteur, et dès lors commence la marche ferme, assurée, des affaires : d'abord la soumission de l'Irlande, l'Écosse annexée à la République, le royaume pacifié; Jersey, Guernesey, Scilly, l'île de Man, derniers refuges du royalisme, vont successivement rentrer dans l'ordre. L'amiral Blake, celui qui sur tant de mers porta le pavillon de la République, vainquit la Hollande, l'Espagne, qui créa, par l'ordre de Cromwell, la marine anglaise et établit sa prépondérance sur le monde, fut chargé de l'exécution de la mesure. Blake ne connaissait pas la mer. Mécontent de la condamnation du Roi, il se tenait à l'écart; Cromwell, son ami, pour le calmer, lui confia la marine, en faisant appel à son patriotisme. Le 18 octobre 1651, il mettait à la voile, et le 20, il rangeait son escadre dans la baie de Saint-Ouen.

Cette fois il n'y avait pas pour Georges de Carteret la moindre espérance. Toutefois, comme il était brave, il ne voulut pas se rendre sans résistance. Il convoqua les états, qui le laissèrent faire; il assembla les paroisses, qui ne décidèrent rien; il donna ordre à la milice de se rassembler; elle fit la sourde oreille. Alors il menaça, punit; quelques miliciens, amis, clients, tenants de la famille, se joignirent à un corps de cinquante cavaliers qui représentait seul la cause royale à Jersey; deux prêtres prêtèrent leur étrange concours à cette petite troupe. Carteret vida ses navires corsaires et ajouta ses marins; enfin deux cents soldats français, irlandais, sortirent du château et composèrent l'armée royaliste (350 hommes). C'est le chiffre officiel, avoué par les écrivains de la famille Carteret.

Les milices convoquées régulièrement se groupèrent dans leurs paroisses respectives, sous le prétexte de leur propre défense; elles refusèrent de suivre les chefs qui voulaient obéir aux ordres de Carteret, car sur douze capitaines, sept étaient de la famille, et deux alliés.

L'amiral Blake connaissait l'état réel des choses et agit en conséquence; en homme de guerre, mais aussi en patriote. Il ne voulut pas faire retomber sur la population la peine d'une résistance qui n'était le fait que d'une famille. Pendant deux jours il promena ses vaisseaux de Saint-Ouen à Saint-Clément,

de Saint-Clément à Saint-Brelade, de là encore à Saint-Ouen, toujours suivi par Carteret et ses trois cent cinquante hommes. Blake voulait les fatiguer. Il était indigne de lui de détruire ces ennemis trop faibles, car il avait plus de quatre mille hommes. Il fit débarquer un bataillon seulement, à l'aube du troisième jour. Carteret se présenta, fit une brillante charge à la tête de ses cinquante cavaliers, fit tirer quelques coups de canon, du sommet de la Pulente, sur les chaloupes de débarquement, et voyant que les parlementaires ne tenaient nul compte de cette démonstration impuissante, il battit prudemment en retraite et alla s'enfermer dans le château Élisabeth.

Pendant ce temps, les miliciens étaient dans leurs villages, *à se rafraîchir*, dit la chronique. Pour eux, décidément, l'ennemi, c'était Carteret.

Blake fit débarquer ses soldats, qui furent accueillis comme des libérateurs, et, spontanément, la bannière de la République flotta sur tous les édifices publics, à l'exception des châteaux. C'était le 24 octobre 1651. Le 26, le fort de Saint-Aubin se rendit au général Hayes, commandant les troupes de débarquement. Le 27, le château Mont-Orgueil faisait sa soumission. Hayes assiégea le château Élisabeth. Des batteries furent dressées sur le mont de la Ville, là où Lydcott avait établi les siennes, et le bombardement commença. La voûte de la chapelle de l'abbaye de Saint-Hélier fut défoncée, et comme elle contenait de la poudre, une partie de la chapelle sauta, écrasant quatre-vingts personnes sous les décombres. Carteret, qui n'avait résisté que pour pouvoir stipuler des conditions meilleures, se rendit lorsqu'il eut obtenu ce qu'il désirait. L'amiral Blake, qui peut-être l'estimait comme marin, et le colonel Hayes, qui ne le connaissait pas, lui accordèrent, selon leurs instructions, tous les honneurs militaires, le droit d'emporter ses effets personnels sur un navire qu'on lui abandonnait, la conservation de ses biens immeubles. G. de Carteret s'engageait à ne jamais servir contre la République, et pouvait aller en France ou en Amérique et, après un an, dans les îles. Enfin, liberté et pardon étaient accordés à tous ceux qui étaient renfermés dans le château. La capitulation est datée du 15 décembre. Le siége du château avait donc

duré six à sept semaines. Il y avait neuf ans qu'il tenait pour le roi.

La République avait pardonné; elle tint parole. Il ne fut pas commis à Jersey ni à Guernesey un seul acte de violence. Quelques personnes durent payer une amende dont le maximum fut fixé à un an du revenu.

Lors du bombardement du château Elisabeth par Lydcott, les habitants de Jersey, oubliant dix siècles de vaillance, d'abnégation, avaient fait passer leur intérêt matériel (la conservation de quelques maisons) avant le devoir imposé par leurs convictions politiques et religieuses. Cette faiblesse fut expiée par sept ans de malheurs de toute nature. Nous allons voir Guernesey, sous l'empire des vertus civiques, éprouver bien des pertes, sans doute, mais lutter neuf ans sans faiblir. Cette énergique résistance efface la pusillanimité de la cour, la prostration des Guernesiais, lorsque, sous Marie la Sanglante, ils laissèrent assassiner les trois femmes protestantes. Les nations, comme les hommes, ont leurs heures de défaillance; leur devoir est de les racheter par des années d'abnégation et de courage.

Nous avons dit qu'en 1649, vers le mois d'octobre, Charles II, alors à Jersey, avait envoyé des émissaires à Paris pour proposer à la France la vente des îles de la Manche. Comme on devait s'y attendre, cette infamie a été mise en doute par les écrivains royalistes. On a même prétendu que Georges de Carteret avait juré de rendre les îles au Parlement, et, avec son assistance, de repousser les Français. Il se borna à faire à Jersey une déclaration solennelle qui faisait peser sur des *conseillers perfides* les négociations de vente, et essaya d'innocenter Charles. Comédie de courtisan et de prince! La tentative mise en doute est confirmée par une seconde tentative ultérieure qui est certaine. Après Worcester, ayant perdu tout espoir de régner un jour, Charles envoya lord Jermyn à Paris, en octobre 1651; celui-ci offrit au roi la souveraineté des îles *pour deux millions de francs*. Cette fois, Mazarin retint l'ambassadeur, fit semblant de négocier, et, par son agent à Londres, fit prévenir *son ami* Cromwell. La lettre et la réponse existent; Cromwell remercia Mazarin, qui congédia alors l'ambassadeur de Charles. Du

reste, Charles Iᵉʳ, dès 1640, avait déjà offert les îles à la France; il voulait une armée en échange. On se souvient que Marguerite les avait vendues à Louis XI; mais Marguerite était Française, ce qui est une excuse, et le roi son mari était irresponsable, étant idiot.

Par une coïncidence étrange qui prouve bien que les Stuarts poussaient la maladresse et la légèreté jusqu'à l'aveuglement, Charles II ignorait l'expédition de Blake, qui pourtant se préparait ouvertement en Angleterre, et la proposition de vente fut faite à Mazarin le jour même où Blake reprenait les îles.

Ne pouvant nier les faits, on a prétendu que Charles n'avait pas offert la *souveraineté* des îles au roi de France, mais qu'il les donnait *en gage* seulement, et comme garantie d'une somme de deux millions. De toute façon, c'était toujours un acte indigne d'un souverain.

Georges de Carteret, abdiquant ses doubles fonctions de bailli et de gouverneur de Jersey, avait le droit de défendre la cause de Charles, en Angleterre. En admettant qu'il ait été justifiable pour avoir voulu conserver les îles au roi Charles Iᵉʳ pendant la guerre civile, il fut rebelle en continuant la lutte après l'exécution du roi. Cette rébellion est un crime que les parlementaires victorieux excusèrent, et l'histoire n'a peut-être pas le droit d'être plus sévère qu'eux. Mais la mémoire de Carteret reste à jamais flétrie pour avoir fait exécuter, emprisonner, condamner à des amendes, des concitoyens couverts par la clémence du roi, dont il n'était que l'instrument; pour avoir, en corsaire, pillé et détruit la marine marchande de l'Angleterre; pour avoir vendu la justice à Jersey, spolié la fortune publique et privée. Alors qu'il était maître incontesté, bailli, gouverneur militaire, chef des troupes royales et de la milice, la cour qu'il présidait et les paroisses qu'il gouvernait par sa famille et ses agents, envoyèrent au roi une plainte en vingt-deux chefs d'accusation qui fut reconnue légitime et fondée par Charles lui-même, qui le disgracia. Jugement terrible, porté par le maître sur le serviteur. Prynne, encore puissant en Angleterre, le sauva d'une condamnation à mort par le Parlement.

Après la reddition et la capitulation du château Élisabeth,

Georges partit pour la France, où il laissa passer les temps orageux, se donnant tout entier aux soins de son immense fortune. Le descendant des hobereaux du Cotentin, simple seigneur *de haubert* dans une petite île, noble sans titre, avait amassé par les moyens que l'on sait une immense fortune. Sur ses terres d'Amérique, plus de trois mille hommes travaillaient comme colons; il possédait plus de vingt navires, et dès 1651 il avait réalisé par la vente de ses prises seulement plus de deux millions en numéraire, une somme considérable pour ce temps; la valeur que Charles II donnait aux îles de la Manche.

On rapporte qu'à propos de ses victimes, Lemprière, Dumaresq, d'Assigny, Bisson, les Bandinelli, dont on constatait les vertus, Georges de Carteret s'écria : « *Qu'importent leurs vertus ! ils sont ennemis du roi!* » Si l'amiral Blake victorieux eût fait pendre Georges de Carteret, personne n'eût pu rappeler les vertus de cet ennemi du Parlement. Du reste, la fin de sa carrière fut conforme à ses débuts. A la restauration, nommé vice-chambellan de la maison du roi, membre du conseil privé, il trafiqua d'une façon peu justifiable des finances de l'amirauté. Il paraît qu'il fut reconnu concussionnaire, et il semble avoir été obligé de quitter le Parlement pour ce fait en 1669; il mourut en Angleterre dans un âge avancé, détesté de tous à cause d'une avarice extraordinaire. Il avait obtenu du roi Charles Ier, de moitié avec Berketey, tout le territoire qui prit de lui le nom de New-Jersey; après avoir colonisé cette province américaine, il vendit sa part aux quakers hollandais de New-York, pour une somme énorme. Cet acte d'impudeur politique fut blâmé énergiquement en Angleterre. Après la guerre, pendant près de vingt ans, il parcourut la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Amérique, mais jamais il ne revint habiter les îles. Il établit sa famille en Angleterre. Son petit-fils fut fait lord en 1681. La famille s'éteignit en 1776. Il ne reste dans les îles que des collatéraux de la famille des Carteret.

On se souvient que lors de la conquête de Jersey par Pero Nino, le trompette de l'expédition, un lettré, écrivait des Mémoires; ils ont été publiés. Ce sont les premiers renseignements descriptifs que nous ayons sur Jersey. Charles, avec

ses maîtresses, ses perruquiers et ses valets, avait amené, sans le savoir, un historiographe, son médecin, dont la relation nous est aussi restée.

Le bon état des clôtures, le nombre considérable des habitations, la tenue des chemins surprirent le trompette; cette impression fut la plus forte. Le docteur anglais, lui, est frappé de la foule de mendiants qui assiégent le nouveau débarqué dans l'île. La pauvreté était générale à cette époque, et si elle était plus grande dans les îles qu'en Angleterre et en France, il ne faut pas s'en étonner, car, privées par la guerre civile et par les corsaires de Carteret du commerce maritime, elles ne pouvaient suffire à leurs besoins.

L'île de Jersey était, au milieu du dix-septième siècle, à peu près divisée en trois parties : le port, la ville, le château de Gorey; le port était à Saint-Aubin, la ville à Saint-Hélier. La population rurale, très-inégalement distribuée, avait abandonné toute culture dans la partie ouest de l'île. Une sorte de malédiction, d'autres disaient une vengeance divine, avait recouvert de sable la plus grande portion de ce territoire, en punition d'un acte de piraterie, — des feux allumés la nuit pour attirer les navires sur des roches perfides et se partager les dépouilles. — L'est et le midi de l'île étaient couverts de riches vergers, d'excellents pâturages où paissaient des bestiaux; les fermes étaient nombreuses, et la population relativement considérable; en totalité 30,000 âmes. Le centre et le nord de l'île étaient fort boisés, chaque champ entouré de haute futaie. L'aspect de la partie septentrionale était sauvage vers les hautes falaises dont la mer baignait toujours le pied, tout à fait rustique dans les grands bois de Rozel et de Dielamant, le couvent et la forêt de Saint-Pierre. A l'est et au sud, la mer, se retirant au loin, laissait à marée basse d'immenses espaces à découvert. Vers Gorey, les sable fins; à la Roque, les dédales d'îlots de roches. A Saint-Clément, au Dyk, à la ville, des amoncellements de rochers granitiques, Pélion sur Ossa; entre la ville et Saint-Aubin, la plus belle baie du monde après celle de Naples, admirable croissant de verdure et de fleurs, entouré d'un rideau de vieux chênes, bordé d'une ceinture de collines boisées, et aux

deux pointes du croissant, comme deux lions accroupis, les deux châteaux, gardiens menaçants de l'entrée de l'île.

Des routes symétriques et presque parallèles joignaient les paroisses aux deux villes, et leur état d'entretien était remarquable pour le temps. Gorey et Saint-Aubin étaient joints à Saint-Hélier par des routes à chars, car à cette époque on employait des attelages de bœufs pour la culture et aussi pour les transports. Toutes les paroisses avaient des routes aboutissant à la mer. Grouville, Gorey, Saint-Martin et Sainte-Marie, avec les alentours des deux petites villes, étaient entretenus dans un état de culture relativement très-avancé.

Il paraît certain qu'à cette époque les ruisseaux, traversant un pays plus boisé, roulaient à la mer des eaux plus abondantes que de nos jours ; on en peut juger par les restes d'anciens moulins aujourd'hui inexploités, et la largeur de certaines vallées.

La réputation extraordinaire dont jouit l'archipel dans notre siècle, soit sous le rapport du climat, soit pour les beautés naturelles, paraît avoir pris naissance vers le milieu du dix-septième siècle, et les deux séjours de Charles II ont pu y contribuer pour une part considérable. C'est cependant à Lambert, le fameux général, peintre distingué, interné à Guernesey, au célèbre Prynne, pamphlétaire et poëte à ses heures, prisonnier à Jersey, que revient plus particulièrement l'honneur d'avoir recommandé les îles à l'attention et à l'admiration du peuple anglais. Walter Raleigh les avait déjà célébrées, mais sans grand retentissement. Le climat, la grandeur ou la grâce des paysages, n'étaient pourtant pas ce qui charmait le plus les voyageurs anglais. C'était surtout à la simplicité de la vie insulaire, aux bonnes mœurs et à une sécurité parfaite qu'il faut attribuer la bonne renommée des îles du canal de la Manche. Alors que Paris et Londres étaient des coupe-gorge, alors que les campagnes de France et d'Angleterre vivaient sous la terreur de bandes de malfaiteurs souvent armés, de troupes licenciées ; alors que la brutalité des mœurs était générale et la police impuissante, les petites îles, libres et bien administrées, étaient heureuses sous la surveillance paternelle et efficace d'une police citoyenne honorifique, et l'on y vivait portes ouvertes de nuit comme de

jour. La vie y était à si bon marché, elle y était si simple, si pure, si patriarcale, que l'archipel apparaissait comme un rêve paradisiaque. La guerre civile en avait fait un pays de mendiants.

Après dix ans de calamités, le courage des habitants se réveillera, les instincts naturels reprendront leur empire, et en quelques années, délaissant le *tricotage,* produit insuffisant des jours de calme, les transports maritimes, la grande pêche, le commerce avec l'Amérique vont renaître, et l'archipel refleurira, retrouvera le bien-être, l'aisance, la prospérité, en attendant la fortune, qui viendra plus tard.

Les îles n'avaient en 1651 que quelques églises, mais, à l'exception de celle de Saint-Pierre-Port, elles étaient peu intéressantes. Les arts, les sciences, les lettres y étaient peu cultivés, et c'est à peine si, en dehors de quelques pasteurs et de quelques juges, on y pouvait trouver des hommes instruits. Le bien-être même y était rare, le luxe à peu près inconnu. A leurs toits de chaume, à leurs petites ouvertures, on reconnaissait les chétives constructions des villages de Normandie. La Cohue elle-même, simple bâtiment carré, était recouverte de chaume. Les manoirs des seigneurs étaient de simples maisons sans défense, avec fossé, ne rappelant en rien les châteaux féodaux de France et d'Angleterre.

Par une disposition de la loi d'héritage, les îles offraient déjà à cette époque un aspect tout à fait différent des campagnes de Normandie et de celles d'Angleterre. La propriété y était morcelée à l'infini, et les grands domaines inconnus. La conséquence de cet état était un excès de population remarquable. Jersey avait, dit-on, trente-cinq mille âmes avant la guerre civile; Guernesey en aurait eu quinze mille. Cette population, réduite à une vie précaire pendant la guerre qui avait arrêté le commerce maritime, amena l'expatriation. Depuis cette époque, les insulaires ont conservé cette coutume, et il n'est pas de famille qui ne soit représentée à l'étranger.

Comme on a pu facilement s'en rendre compte par le récit des événements terribles qui pendant tant de siècles de guerre troublèrent la France et l'Angleterre, les îles de la Manche ont subi des vicissitudes diverses. Prises et reprises, ruinées par le

pillage ou la conquête, peu après relevées par le travail opiniâtre, elles ont eu beaucoup et longtemps à souffrir, mais jamais elles n'étaient tombées aussi bas qu'en 1651-1652 : la misère allait jusqu'à la famine, la dépopulation jusqu'à l'absence de bras pour la culture d'un tiers de leur territoire. La guerre civile les avait réduites à ce point d'avoir converti un peuple fier à la mendicité.

La paix, enfin rendue à l'Angleterre, ne rendra pas aux îles les exemptions d'impôts, de douanes, la neutralité du moyen âge. Par Cromwell, la marine marchande se forme, et l'*acte de navigation* enlèvera aux îles le monopole des transports internationaux; cette source de fortune sera tarie, il ne leur restera que la culture insuffisante, les chances de l'émigration forcée ou volontaire, les produits de la navigation et de la pêche.

Guernesey avait encore plus souffert que Jersey; les soldats du Parlement, mal payés, avaient augmenté la misère publique. La ville de Saint-Pierre avait immensément souffert du bombardement, et la marine avait été ruinée et incendiée par Georges de Carteret. Le commerce des tricots et des bas était mort, faute de laine; les marchands étrangers qui achetaient les articles aux *ouvreurs et ouvreuses de retame,* tricoteurs ou tricoteuses, ne venaient plus dans les îles, et des maisons considérables, exportant annuellement plus de trois cent mille paires à Jersey et environ deux cent mille à Guernesey, languissaient faute de transactions. Dix mille personnes, hommes, femmes, vieillards ou enfants, *ouvraient* à Jersey; six mille et plus à Guernesey. Ces chiffres représentent plus du tiers de la population totale. A Serck, tout le monde ouvrait, et la presque totalité à Aurigny. La cessation de cette industrie était un arrêt de mort. Il fallut se préoccuper d'un tel état, et les gouverneurs supplièrent le Parlement d'envoyer des laines afin de les distribuer aux habitants. Il en fut remis tous les ans quatre livres environ par tête. Les états furent obligés, pour éviter des dépossessions sans nombre, de décréter que personne ne pourrait être exproprié pour dettes, et ils accordèrent du temps aux débiteurs.

Le commerce de Terre-Neuve n'était pas tout à fait abandonné à Jersey, mais c'est à peine si quelques navires en con-

servaient la tradition. La salaison des congres était réduite aux besoins locaux et fournissait un bien petit appoint pour les nécessités de la vie. La misère avait amené la maladie, et la mortalité accrue ne laissait aux insulaires qu'une espérance de salut : l'émigration, qui faisait luire ses lointains mirages.

C'était surtout au commerce maritime, c'est-à-dire à la pêche dans le canal, aux transports de France en Angleterre, aux grands voyage au Nord-Amérique, que Guernesey devait depuis trente ans son développement. L'agriculture y était peu en honneur, et le tiers de l'île à peine était cultivé. Les marais du Vale, de l'Ancresse, les grandes plages stériles de Cobo, les hautes falaises du sud, la pointe de Rocquaine, n'étaient que de grandes friches sablonneuses à l'aspect grandiose ou triste. Les hauts plateaux étaient boisés, les déclives couvertes de grands vergers de pommiers, les vallées de prairies naturelles. L'absence de routes avait nui au développement agricole, et les petits sentiers qui joignaient les paroisses à la ville, s'élevant ou s'abaissant, coupaient les monts et les vaux d'une façon pittoresque sans doute, mais peu pratique. Chaque ferme, chaque *héritage* cultivait mal un champ plus ou moins étendu, et un jardin potager, presque à l'ombre du toit des ancêtres sous lequel toute la famille tricotait. La gaieté générale, résultat ordinaire de la prospérité, avait cessé, et les pensers graves occupaient maintenant ces populations de marins, de pêcheurs, que le bruit du canon de Saint-Pierre ou du château ramenait violemment à la réalité : ruine et famine. A grand'peine, les Guernesiais parvinrent à vivre durant les huit années de siége et de bombardement, et comme à Serck, il y eut de sombres jours de détresse dans l'attente d'un chargement de grains ou de farine de France, que Georges de Carteret avait intercepté peut-être !

Aussitôt que l'amiral Blake eut rendu la paix au commerce en délivrant les châteaux, en détruisant la flotte royale, en donnant la liberté au canal de la Manche, la vie commerciale, industrielle, maritime, commença à renaître avec une énergie, une intensité particulières, comme il arrive après de longs repos. La Hollande vaincue laissait les marchés du Nord accessibles à la marine anglaise, et les flottes espagnoles et barbaresques

réduites à l'impuissance par l'amiral de la République, les marchés d'Amérique et de la Méditerranée, si désireux de morue, se rouvrirent au commerce insulaire. La France et l'Angleterre recevaient les bas et les tricots de laine pour la marine, et envoyaient en échange leurs produits naturels ou manufacturés. Ces échanges firent renaitre les iles, et la population reprit petit à petit l'accroissement progressif.

CHAPITRE III

LA GUERRE CIVILE A GUERNESEY

Charles Ier envoie des troupes au château Cornet. — Sa flotte tient le canal. — Peter Osborne dans le château. — Georges de Carteret. — Sommation à Osborne. — Il refuse d'obéir au Parlement, qui nomme un comité de défense. — Sommation à Osborne, qui répond à coups de canon. — Charles envoie une protestation. — Warwick amiral. — Il envoie deux cents hommes, trois officiers et Russell, chef militaire. — Osborne canonne Saint-Pierre. — Demande de secours. — Réponse de Warwick. — Le *Bramble*. — Trahison. — Du Havilland, Beauvoir et Carey prisonniers. — Bowdey livre les trois prisonniers à Chamberlain. — Projet d'évasion. — Réussite. — Complot royaliste. — Lettre du prince Charles. — Russell. — Bataille et victoire des milices. — Russell se soumet. — Le *Hollandia*. — Peter Carey en ambassade. — Sept vaisseaux de guerre. — Querelles intestines. — Commissaires. — Russell remplacé. — Capitulation de Guernesey.

Nous l'avons déjà dit, le protestantisme, affranchi de la papauté, n'avait qu'un pas à faire pour renverser la monarchie. Calvin avait donné à Genève un gouvernement théocratique et républicain, et dans son esprit comme dans celui des presbytériens et des puritains d'Angleterre, la république seule pouvait convenir à des protestants. Les souverains du nord de l'Europe n'avaient conservé le trône qu'en dirigeant le mouvement protestant; les Stuarts, en restant catholiques, précipitèrent leur chute et celle de la monarchie.

Les deux Charles furent-ils réellement catholiques? Il n'est pas permis de l'affirmer; le voile jeté sur leurs convictions était bien transparent; aussi leur épiscopalisme officiel ne trompa personne. La guerre entre Charles et la nation était posée entre le papisme et la réforme, pour le soutien de la royauté ou pour son renversement. Le protestantisme avait triomphé, la monarchie devait succomber.

A Jersey, une famille puissante, disposant des forces insulaires et d'une marine écrasante, avait fait échec au Parlement, et la foi religieuse avait cédé le pas aux intérêts matériels, parce que, dans cette île, il y avait des dissidents. Guernesey était absolument presbytérienne ; l'accord le plus parfait régnait, tous ayant à cœur de défendre la réforme épurée, la cause des parlementaires et l'antique gouvernement républicain de l'île.

On peut attribuer la pensée de l'occupation des îles de la Manche par une flotte royale, avant la guerre civile, au marin éminent, au courtisan déjà favori de Charles, à ce Georges de Carteret, qui depuis six ans était attaché à son service personnel, car il connaissait toute l'importance de la position géographique de l'archipel. Si Georges de Carteret a joué le premier rôle à Jersey, il va se montrer encore à Guernesey, pendant sept ans, l'âme du parti royaliste, le fournisseur du château, l'entremetteur entre le lieutenant-gouverneur nommé par le roi, et le roi lui-même.

A Guernesey, pas un habitant n'appuya la résistance contre le Parlement ; elle fut dirigée par un Anglais, sir Peter Osborne, renfermé dans le château Cornet, et soutenue par Georges de Carteret seul. Serck et Aurigny, dépendant du bailliage de Guernesey, avaient une certaine autonomie relative, et ces îles, dépourvues de châteaux, restèrent confiées à leur solide patriotisme. Ces deux îles étaient peuplées d'anti-épiscopaliens, et toutes les deux, en conséquence, épousèrent la cause du Parlement. Elles n'avaient pas de valeur ; on les laissa tranquilles.

De 1620 à 1640, l'île de Guernesey était proportionnellement plus importante que Jersey, en commerce, en marine, en bien-être général. Les excès des gouverneurs et de la cour de Jersey n'avaient pas été égalés à Guernesey, et les plaintes habituelles de sa population n'étaient pas appuyées sur des faits aussi nombreux et aussi exorbitants. La population de Guernesey s'élevait à peu près à 15,000 âmes, mais elle était plus concentrée qu'à Jersey. La ville de Saint-Pierre était plus populeuse que la capitale de l'île sœur. Un marécage immense couvrait toute la pointe nord de l'île dont une partie était envahie par les grandes marées, et, sur la rive occidentale, comme à la pointe

sud, on n'eût trouvé qu'une population clair-semée. Tout affluait vers la ville, le port, où étaient agglomérés 6,000 habitants, ou environ.

Quelques années avant la guerre civile, Osborne, obéissant au comte de Danby, amiral pour le roi, avait déjà épuisé tous les moyens pour se procurer des fonds destinés à mettre le château Cornet en parfait état de défense. Avant lui, lord Carey, ou Carew, avait fait quelques travaux; Leighton l'avait entouré d'un mur crénelé, et Chamberlain, sous Élisabeth et Marie, l'avait déjà élargi et augmenté d'une plate-forme. Dans l'état actuel du château, sir Osborne, s'il était ravitaillé par mer, pouvait donc tenir aussi longtemps que les milices guernesiaises seraient dépourvues de batteries de siége, car à Guernesey, comme à Jersey, le château était commandé par les hauteurs avoisinantes. Aussi, jusqu'à Cromwell, les parlementaires n'étant pas en état d'envoyer des troupes et de l'artillerie, le château Cornet ne put être attaqué sérieusement, et cependant les habitants, assiégés autant qu'assiégeants, ne cédèrent jamais. Étudions les péripéties de la lutte.

Lorsque Charles Ier eut jeté le gant au Parlement, Georges de Carteret, quittant l'Angleterre, alla réaliser le plan de résistance dès longtemps proposé pour les îles de la Manche. Il amena un renfort de troupes à sir Osborne, lui confirma ses pouvoirs et partit pour Jersey, où il remplit le même office auprès de son oncle (décembre 1641). En février 1642, Georges revint en Angleterre, reçut des pouvoirs plus étendus de Charles et arriva devant le château Cornet, où il communiqua des ordres nouveaux à sir Osborne. Il partit aussitôt pour Jersey, ravitailla tant bien que mal le château Élisabeth, et courut à Saint-Malo chercher des provisions, des munitions et des hommes que le roi de France lui fournit. Georges de Carteret avait reçu de Charles des lettres patentes l'introduisant à la cour de France comme son agent.

Le cardinal de Richelieu avait inauguré la politique qui consistait à ruiner l'Angleterre en y entretenant la division. Le mariage de Charles avec Henriette, sœur du roi de France, couvrait cette politique habile du masque de la parenté. A la mort

de Richelieu, qui arriva un an après, Mazarin, aussi habile que le grand cardinal, continua cette tactique. Les agents secrets de Mazarin vivaient à Londres, et achetaient tout ce qui était à vendre, les membres du Parlement, les généraux, les lords les plus haut titrés, les ministres et même le roi. Louis XIV, majeur, continua cette politique et augmenta les subsides. Les rois d'Angleterre jusqu'à Guillaume d'Orange (1688) seront à la solde de la France. On ne comprendrait pas cette époque sans la connaissance de ce fait historique.

Le lendemain du jour où Georges de Carteret avait abordé au château de Guernesey, sir Osborne se prononça officiellement pour le roi. Or, la veille à deux heures, Henry de la Marche, centenier de Saint-Pierre-Port, lisait au domicile de Jean Fautart, lieutenant-bailli, assisté de Pierre de Beauvoir, seigneur des Granges, et de Thomas Carey, juré justicier, un rapport déclarant qu'à midi, Georges de Carteret était arrivé devant le château Cornet; il affirmait qu'il était porteur d'armes et de munitions évidemment destinées à être employées contre l'île et les habitants. Il déclarait en outre que Georges de Carteret, à ce moment même, était enfermé au château avec sir Osborne, et qu'il était du devoir de l'autorité de le faire saisir, en vertu d'un ordre qu'il se faisait fort d'aller exécuter lui-même. Le lieutenant-bailli n'osa pas prendre cette responsabilité. Il fut donc décidé qu'il en serait référé au bailli, John de Quetteville. Henry de la Marche se rendit chez lui avec le shériff de Guernesey.

Le shériff de Guernesey remplit encore aujourd'hui des fonctions semblables à celles du vicomte de Jersey; il est chargé de l'exécution des arrêts. Le bailly réunit en ses mains les trois pouvoirs législatif, judiciaire, exécutif. Ce monopole extraordinaire et qui date de plusieurs siècles constitue un gouvernement démocratique absolu. Les états de Guernesey sont composés de la cour, des pasteurs représentant les deux ordres, et des députés représentant le tiers; l'élément électif y est donc en minorité, et la cour ne laisse à ces états que le vote des lois de finances, retenant le droit exclusif de légiférer et d'administrer : l'usage s'est perpétué, depuis l'ori-

gine du bailliage, de consulter en assemblée générale des états les principaux et les officiers des paroisses, sur les affaires du pays. Cette assemblée devient alors une sorte de conseil général exprimant des vœux que la cour royale prend en considération. Henri de la Marche était un de ces conseillers. Le bailly devait être constitutionnellemeut saisi par lui, car le bailly avait seul le droit de signer l'ordre d'arrêt de Georges de Carteret.

De Quetteville n'avait encore reçu aucun avis du Parlement, il se récusa. A cette nouvelle, les connétables, les douzeniers et les principaux citoyens s'assemblent, en attendant que les états dont ils faisaient presque tous partie fussent convoqués par le bailli, et ils donnent au shériff et à de la Marche l'ordre de saisir Carteret. Les deux officiers courent au château, font lecture au gouverneur Osborne du mandat d'arrêt, afin que le prévenu Georges de Carteret leur soit livré. Osborne déclara que le mandat n'était pas valable et qu'il refusait d'y obéir.

M. de Quetteville montra à ce moment un caractère indécis. C'était un galant homme, mais d'une faiblesse évidente; on en eut la preuve le 11 mars, car, ayant enfin reçu une communication du Parlement, il la lut devant les états assemblés, et déclara que sir Osborne, après en avoir pris connaissance, n'avait fait aucune réponse satisfaisante. Le bailli réclamait l'avis de la cour. Il fut décidé qu'on prierait sir Osborne de vouloir bien venir aux états le mercredi suivant. Osborne refusa de s'y rendre. Il était clair qu'on ne changerait pas les dispositions hostiles du gouverneur par des pourparlers; il fut décidé, en conséquence, d'en référer au Parlement. La réponse fut catégorique : destitution de sir Osborne, constitution d'un comité de défense et d'administration composé de treize citoyens, dont le président était Pierre de Beauvoir des Granges. Il avait ordre de faire arrêter Osborne, de s'emparer du château Cornet, et d'assumer sur sa tête les deux pouvoirs civil et militaire. Le comité se forma, s'assembla et communiqua ses dépêches au gouverneur. Celui-ci répondit à coups de canon, cribla la ville de boulets, et bientôt les habitants, pour se mettre hors de portée, gagnèrent la hauteur.

Charles Ier ne s'attendait pas à une résistance; aussi, lorsqu'il

apprit que les Guernesiais laissaient bombarder leur ville sans se rendre, il eut recours à l'un de ces moyens machiavéliques dans l'emploi desquels excellent les princes fourbes et faibles. Charles écrivit une protestation qu'il adressa aux Guernesiais. D'abord il accusait le Parlement d'avoir levé l'étendard de la révolte; il n'était pour rien dans la guerre civile. Il répudiait lord Danby comme autrefois Strafford, et nommait lord Scudamore à sa place; il promettait à l'île, *si elle voulait lui rester fidèle, paix et richesses; il jurait sur la Bible qu'il était protestant*. Cet acte était inutile, donc une faute politique; en outre, le roi despote.y reconnaissait le pouvoir populaire, lui proposait un marché et n'offrait aucune garantie. Les insulaires répondirent à la protestation royale par le silence. Le comité demanda au comte Warwick, grand amiral d'Angleterre, des secours immédiats d'hommes, de munitions, car, déclarait-il, l'île était prête à la résistance et à tous les sacrifices.

Donc, à Guernesey, comme à Jersey, comme en Angleterre, ce furent les royalistes qui les premiers déclarèrent la guerre.

Warwick, amiral pour le Parlement, jouissait d'une fonction qui n'était pas une sinécure. Il n'était resté au Parlement, par suite des dispositions habiles prises par Carteret avant la déclaration de guerre, que de mauvais navires pourrissant dans les ports, et les quelques grandes constructions navales qui se trouvaient dans les chantiers. Néanmoins, Warwick aurait pu envoyer quelques vaisseaux avec de l'artillerie. Les châteaux, bombardés par terre et par mer, ou simplement bloqués, n'auraient pas tenu six mois; mais, à cette époque, les côtes n'étaient pas éclairées, les cartes marines étaient mauvaises, les sondages étaient incorrects ou insuffisants, et il était admis généralement que des vaisseaux de haut bord ne pouvaient circuler dans les *russels* ou *ruets,* ou les canaux des îles. Passes étroites, bas-fonds, rochers aigus, mer tourmentée, étaient autant d'obstacles, disait-on, à toute évolution d'escadre de guerre.

Cette erreur déplorable fut la cause des désolantes péripéties de la lutte insulaire. L'amiral Blake, neuf ans plus tard, devait prouver que les mers de l'archipel étaient ouvertes aux grands vaisseaux. Warwick se borna à envoyer comme lieutenant-

gouverneur Robert Russell, suivi de quelques officiers. Russell était chargé, avant tout, de maintenir la religion protestante, de veiller à la bonne administration de la justice, de faire régner la paix dans les îles, en sévissant énergiquement contre tous les perturbateurs, et, par le concours de la force armée (moins de deux cents hommes) et celui des milices guernesiaises, de s'emparer du château Cornet et de Georges de Carteret *qui aide le château*. Le comte Warwick n'osait faire davantage !

Pendant ce temps, Osborne canonnait toujours Saint-Pierre-Port. En juin 1643, les insulaires commençaient à désespérer; les états généraux du bailliage s'assemblèrent, un rapport fut adressé au comte de Warwick, lui dépeignant l'état des esprits et se terminant par une demande de secours immédiats. La réponse de l'amiral est curieuse, d'abord parce qu'elle donne une idée du style du temps, et surtout parce qu'elle montre bien que le protestantisme puritain était l'inspirateur du mouvement antiroyaliste et la seule cause de la révolution anglaise.

« Messieurs, je suis surpris qu'après avoir montré si longue patience et donné tant de preuves évidentes de votre dévotion au maintien de votre juste cause, je suis étonné que vous paraissiez hésitants et disposés peut-être à reculer. Comme si ce pouvait être jamais une chose dangereuse ou indifférente que de se défendre soi-même, sa liberté, ses propriétés, *et, ce qui est de plus grande conséquence encore, sa religion et sa pureté,* contre des traîtres, *papistes, athéistes et autres mécréants,* qui ont travaillé et travaillent encore à asservir vos personnes, *à détruire votre religion,* à vous conduire en esclavage *et au démon par la noirceur de l'erreur et des pernicieuses hérésies qui offusquent même l'air chrétien que vous respirez*. Si telles étaient vos volontés, quelle honte ce serait pour vous et votre postérité, pour avoir si bien montré la bonne voie et avoir souffert par la perte de vos maisons que vous avez supportée avec une hauteur de caractère qui fait le désespoir de vos ennemis, etc., etc.

« Je prie Dieu, messieurs, pour qu'il accroisse votre valeur et renforce vos âmes, comme il doit être pour sa gloire et pour votre bien. »

Ce sermon n'est qu'un pâle reflet des prêches puritains adressés à cette époque aux armées parlementaires. On poussa le fanatisme religieux jusqu'à faire faire l'exercice en chantant les cantiques de David! Le mot de Cromwell à Hampden était profond : « *Il faut opposer à l'honneur militaire l'exaltation de la foi, et nous aurons la victoire.* »

Il ne faudrait pas croire que Guernesey fût complétement abandonnée par le Parlement et l'amiral Warwick; il croisait sans cesse dans la Manche, arrêtait les convois de vivres et de munitions. Les soldats anglais, au château Cornet, eurent beaucoup à souffrir; ils restèrent trois ans sans paye et souvent furent rationnés. Il y eut des murmures, des suicides, des évasions. Quelques soldats passèrent aux parlementaires. (Voir les détails dans Tupper.)

D'après tous les documents qui ont été publiés, correspondances, ordres, actes, etc., etc., il est facile de se rendre compte de la profonde intelligence de sir Osborne. Il partageait ouvertement toutes les croyances et les fanatismes royalistes, mais il servit la cause de Charles comme un vrai partisan, sans ardeur et sans passion; il mettait, même dans le service militaire, une certaine réserve intelligente, propre à lui assurer pour un temps très-long la possession du château. Sachant bien qu'il ne pouvait rien contre l'île entière, sachant aussi que les insulaires, non secourus par une petite escadre, ne pouvaient rien contre lui, il ménagea la situation afin de ne pas porter les insulaires à des excès. En conséquence, il arrêtait son feu de temps en temps. Alors les insulaires respiraient, et, grâce à cet instinct inné qui porte l'homme à s'habituer même à la guerre, chaque suspension d'hostilités faisait oublier les maux précédents. Après ces trêves, le feu se rallumait pour s'éteindre encore, et le temps passait; les insulaires demandaient des secours au Parlement; Osborne, à Georges de Carteret. Deux fois il entama des négociations sans avoir le moins du monde l'envie de se rendre, mais donnant ainsi à sa garnison et aux habitants des espérances qui, momentanément, faisaient oublier aux insulaires les désastres de la guerre, et entretenaient chez ses soldats l'espoir de quitter bientôt une forteresse où, de fait, ils étaient

prisonniers. Sir Osborne fut, sans aucun doute, un des rares officiers royalistes qui servirent la cause avec honneur et habileté. Il était Anglais, d'une excellente famille, bien élevé; il resta plus de vingt ans au château Cornet, où il était entré, disait-il, *jeune homme et dont il sortirait vieillard.* Il est vrai qu'il allait quelquefois à Saint-Malo pour y prendre de l'argent, des vivres et des hommes. Une fois même il alla voir le roi en Angleterre. Il y avait envoyé sa femme et son fils.

Un léger navire du Parlement, le *Bramble,* capitaine Bowdey, avait déjà été envoyé plusieurs fois à Guernesey porteur d'ordres et d'instructions de Warwick. Ce bâtiment et son capitaine étaient bien connus des habitants de Guernesey, et son arrivée toujours accueillie avec joie. Un jour, en 1643, le *Bramble* était à Darmouth; le capitaine Bowdey y ayant rencontré le prince Maurice, qui tenait pour le roi, il ne put résister à ses offres, car le prince lui avait montré sous un jour très-favorable les affaires de Charles Ier. Bowdey, qui, comme la plupart des officiers de la marine anglaise, était royaliste au fond du cœur, abandonna le Parlement. Cette apostasie eût été excusable peut-être, si Bowdey eût donné sa démission et rendu son navire; elle eût été coupable seulement si Bowdey eût pris du service à bord de la marine royale; mais elle devint criminelle, car, *pour une somme d'argent,* il s'engagea à se présenter à Guernesey *sous la bannière du Parlement* pour faire prisonniers le lieutenant-gouverneur civil et le comité national, par un stratagème dont il était sûr.

Deux jours après, le *Bramble,* évitant comme d'habitude les feux du château Cornet, jetait l'ancre dans la baie de Fermain. Aussitôt Bowdey envoya à terre la grande chaloupe, et un patron chargé de présenter une lettre au lieutenant-gouverneur et aux membres du comité institué par le Parlement. Bowdey s'excusait de ne pouvoir descendre à terre, étant trop sérieusement indisposé, et priait ces messieurs de venir à son bord au plus tôt, car il avait des nouvelles d'une importance extrême à leur communiquer; la chaloupe était à leur disposition.

Le gouverneur, R. Russell, envoya son aide de camp, le capitaine Stippins, à bord du *Bramble,* pour prendre les dé-

pêches officielles, et aussi pour prier le capitaine Bowdey de saisir un navire en vue arrivant de Weymouth, qui venait pour ravitaller le château Cornet. Lorsque le capitaine Stippins arriva à bord du *Bramble*, il fut fait prisonnier et logé à fond de cale. Mais Bowdey ne tenait qu'un mince officier; il lui fallait davantage, les autorités du pays. Il renvoya donc la chaloupe dans la baie de Fermain avec des lettres pressantes pour le lieutenant-gouverneur et le comité. Tout cela avait pris du temps, et l'heure du dîner étant venu, MM. de Beauvoir et Carey étaient attablés chez le gouverneur, lorsque le patron de la chaloupe fut admis. La première chose que lui demandèrent ces messieurs, c'était si le capitaine Bowdey consentait à aller capturer tout de suite le navire de Weymouth, qui n'attendait que la marée pour aborder le château Cornet. Le patron les rassura complétement en leur disant que cette capture n'était qu'un jeu, et que son capitaine serait déjà parti s'il n'eût tenu auparavant à remettre en mains propres, aux autorités, les dépêches très-importantes dont il était porteur. Pendant ces explications, M. du Havilland était entré, et ces messieurs se mirent en route pour la baie de Fermain, le lieutenant-gouverneur Russell s'excusant pour un motif personnel et leur donnant tout pouvoir.

Chemin faisant, il fut question de trahison; on trouva étonnant que le capitaine Stippins ne fût pas revenu à terre pour donner de vive voix à son chef militaire des explications. M. Carey insinua que la maladie du capitaine Bowdey pouvait bien être une feinte. A toutes ces remarques sensées, M. du Havilland, qui connaissait personnellement et particulièrement le capitaine et les officiers, enleva tous les doutes en se portant fort pour l'équipage du *Bramble*, composé, dit-il, de gens d'honneur. Ils s'embarquèrent et, gravissant l'échelle, arrivèrent sur le pont du *Bramble*. Le capitaine Bowdey les reçut à bras ouverts et les pria de descendre au salon; ils y trouvèrent deux capitaines de la marine royale qui exhibèrent leurs commissions signées par le prince Maurice, leur enjoignant de réduire les îles du bailliage de Guernesey à soumission envers Sa Majesté.

Les trois Guernesiais écoutaient impassibles cette lecture. Les royalistes ajoutèrent qu'en vertu de leurs instructions,

ils priaient ces messieurs de les aider à réduire les îles, leur promettant, de la part de Sa Majesté, à eux et aux insulaires, de grands avantages, et des châtiments terribles en cas de refus.

De Beauvoir, du Havilland, Peter Carey refusèrent tout concours avec indignation. Il leur fut déclaré qu'ils étaient prisonniers.

Le lieutenant-gouverneur Russell, ne voyant pas revenir les prisonniers ni son aide de camp, comprit la situation et envoya deux courriers, l'un à Jersey, l'autre en Angleterre, avec mission d'avertir le Parlement afin qu'il vengeât cet acte de trahison.

Le lendemain, Bowdey jeta l'ancre devant le château Cornet après avoir arboré un drapeau blanc. Il voulait all ordonner connaissance à sir Osborne de l'importante capture qu'il venait de faire, avant de repartir pour Darmouth où il devait conduire ses prisonniers. Il descendit donc lui-même au château et communiqua avec sir Osborne. A peine eut-il connaissance du fait, Osborne comprit que de pareils otages, entre ses mains, seraient bien plus utiles à la cause royale qu'en Angleterre ; il espérait, par ce moyen, pouvoir obtenir la soumission de l'île entière. Il déclara donc à Bowdey qu'il n'emmènerait pas ses prisonniers, dût-il le couler dans le Ruet. Bowdey s'était livré par excès de zèle; il répliqua que le prince Maurice devait lui payer, à Darmouth, *cinquante jacobus d'or,* en échange des prisonniers, et qu'il était prêt à les livrer à Osborne pour la même somme.

On ne put s'entendre, et Bowdey revint au *Bramble;* cependant, il n'osa pas partir; la nuit était claire, et il craignait le feu du château. Le lendemain, une chaloupe commandée par John Chamberlain l'accostait, et, après de longs pourparlers et un marchandage ignoble, les trois prisonniers furent livrés à Chamberlain pour une forte somme. Le soir, ils arrivèrent au château. Quarante hommes armés les reçurent sur la plate-forme avec sir Osborne, tandis que sept ou huit Guernesiais, royalistes honteux, qui avaient été chercher lâchement un refuge dans le château Cornet, se réjouissaient de voir leurs compatriotes parlementaires victimes d'une perfidie. C'étaient

Andros de Samarez, principal seigneur de l'île, le chapelain du château, et trois ou quatre autres personnages timides, attachés à la cause royale.

Les prisonniers furent mis dans le donjon, et l'on essaya, pour réduire leur courage, de les débiliter par une nourriture insuffisante et malsaine, surtout en les privant d'eau ; dix jours de ce régime les avaient réduits à l'état étique. M. Carey se sentant défaillir demanda à boire, et, par calcul, espérant l'amener à quelque bassesse, on lui donna une pinte de bière. On n'obtint rien, et les prisonniers, nourris exclusivement de jambon et de biscuit, n'avaient pour se désaltérer que de l'eau de chaux nauséabonde. Les assiégeants, les Guernesiais, leur disait-on, avaient, de la batterie de la Roque, envoyé un boulet qui avait défoncé la citerne, remplie de plâtras maintenant.

Du Havilland, plus jeune que MM. Carey et de Beauvoir, tenant sans doute davantage à la vie, avait conçu le projet d'une évasion dont les chances de réussite étaient si improbables, que ces messieurs ne pouvaient compter que sur un miracle. En effet, on leur enlevait tous les matins leur linge, les draps, les couvertures de leurs lits. Du Havilland imagina de tresser en cordes la laine qui remplissait leurs matelas, et, comme ils étaient tous un peu marins, cela fut fait avec adresse et promptitude. La fenêtre du donjon donnait sur le rempart de gauche, et, quoique haute, MM. Carey et de Beauvoir, aidés de du Havilland, pouvaient l'atteindre; pour lui, jeune et fort, ce ne devait être qu'un jeu. Le soir du jour fixé ils attendaient, s'exaltant dans leur ardente foi, chantant des cantiques, se confiant au Dieu qui, dans les combats, guida les Macchabées. Tandis qu'ils chantaient, des ouvriers vinrent griller de fer la fenêtre libératrice. Quand le travail fut fini, ils s'aperçurent que la tête d'un homme pouvait passer entre les barreaux, et l'on sait que c'est une issue suffisante; ils bénirent la cruauté de leurs bourreaux qui les avaient réduits à un état de maigreur qui devait servir leur délivrance.

Hélas ! la laine de leurs trois matelas était épuisée et la corde trop courte ! Ils défilèrent leur travail et remirent la laine dans les toiles. Il fallait se résigner ! Un jour, tandis qu'on faisait le

nettoyage de leur chambre, la porte étant ouverte pour le service, ils entendirent le gardien disant à un soldat d'aller emplir un coffre de laine dans la chambre inférieure, dont il lui remit la clef. Ce fut un trait de lumière. Ils firent un trou circulaire dans leur plancher, avec leurs couteaux, deux d'entre eux travaillant, tandis que le troisième faisait le guet. En quatre jours, ce travail fut accompli. Au moyen d'une corde de quelques pieds, qu'ils tressèrent avec la laine de leurs matelas, ils descendirent dans la chambre de dessous, et là ils firent deux gros câbles, l'un à trois bouts, de vingt brasses, pour descendre à la base du donjon, l'autre, tourné, à deux bouts tressés, de douze brasses, pour atteindre le pied de la muraille extérieure. Ils étaient prêts pour tenter leur expédition hasardeuse.

La marée s'opposait à leur départ; il fallut attendre que le flot se retirât de nuit. La lune, alors pleine, rendait d'ailleurs leur fuite impossible. Ils cachèrent donc leurs cordes dans leurs matelas. Si le gardien envoyait de nouveau, à l'arrivée de quelques soldats de renfort, remplir le coffre au dépôt de laine; si, en apportant leur pitance ou leurs draps et couvertures, le gardien voyait leurs matelas gonflés, tout était perdu. La première crainte était la plus supposable, car on était alors en juin 1644, et Georges de Carteret, maître de Jersey, amenait incessamment à Guernesey, de France ou d'Angleterre, des vivres, des munitions, des hommes. Il y avait déjà trois jours qu'ils attendaient dans des transes continuelles, lorsqu'enfin une nuit très-noire leur offrit ses ombres. En observant les mouvements et les bruits, les prisonniers avaient entendu doubler les sentinelles et vu placer des feux sur la tour qui commande le détroit. On attendait un navire qui apportait des munitions, et, dans la crainte d'une attaque, les assiégés prenaient des mesures contre les Guernesiais. L'obscurité était le présage d'une tempête; en effet, le navire ne put aborder le château que le surlendemain. C'était un nouveau retard.

A peine le débarquement du navire eut-il été opéré que le commandant Osborne, heureux de ce ravitaillement considérable, crut devoir faire largesse aux hommes de sa petite garnison fatigués par des abstinences, découragés par leur impuissance,

attristés par un long séjour de plus de trois ans sur ce rocher isolé. Dès le soir, un bon nombre de soldats étaient ivres, et les chefs eux-mêmes tablaient joyeusement. Le moment parut favorable, mais les prisonniers se hâtèrent trop d'en profiter, car, à peine descendus dans la chambre basse, dont ils avaient fait sauter la serrure, ils aperçurent sur la plate-forme leur gardien venant vers eux. Ils rentrèrent précipitamment, regagnèrent leur étage et attendirent.

La cloche de la ville appelait les fidèles à l'office du soir comme aux temps de paix et de sécurité; car, depuis que les prisonniers étaient au château, il s'était établi entre Osborne et les habitants une trêve tacite. Osborne espérait une démarche des assiégeants ou des prisonniers, et ne voulait pas les désespérer; les assiégeants ne pouvaient tirer sur la place qui renfermait leurs compatriotes. La cloche de Saint-Pierre sonna pendant dix minutes, et les trois croyants, à genoux, implorèrent une dernière fois Celui qui protége les justes; cela fait, ils s'embrassèrent et partirent. Arrivés sur la plate-forme, ils se glissèrent derrière un canon placé sur le bord du parapet, et, regardant au-dessous, ils entendirent trois hommes qu'ils ne pouvaient voir. MM. du Havilland et de Beauvoir voulaient retourner en arrière, mais M. Peter Carey s'y refusa, disant qu'il fallait absolument tenter l'aventure et gagner le pied de la tour qui porte son nom. Cet avis était bon; les soldats étaient dans une cantine attenant au jardinet du gardien, et buvaient en causant, nullement préoccupés de ce qui se passait au dehors.

Les fugitifs descendirent au pied de la tour et gagnèrent la seconde enceinte; bientôt ils arrivaient au bord du parapet du mur extérieur. Encore un pas, et ils étaient au pied du château, hors des murailles; il ne leur restait qu'à passer devant un ouvrage avancé, une sorte de corps de garde extérieur. En jetant un coup d'œil circulaire pour reconnaître la place, ils s'arrêtèrent tous les trois stupéfaits. Un homme était devant eux qui les regardait faire tranquillement.

O miracle! cet homme ne criait pas! il restait là immobile, bouche béante, comme abasourdi, stupéfié. Du Havilland avança, l'homme ne bougea pas. Les prisonniers suivirent du Havilland.

L'homme ne cria pas. Ils descendirent sous ses yeux la muraille extérieure, atteignirent le col du château, l'extrémité de la roche; l'homme les contemplait toujours, immobile et muet. A ce point, ils devaient passer à vingt pas du corps de garde extérieur; c'était le dernier danger, mais, comme la porte était tournée vers la ville vers laquelle ils se dirigeaient, c'était un danger sérieux.

John Chamberlain, l'officier qui commandait le poste, celui-là même qui avait été prendre les prisonniers à bord du *Bramble*, sortait du corps de garde comme le dernier de ces messieurs passait. Il poussa un cri, un seul : « Aux armes ! »

Vingt hommes sortirent, et vingt balles sifflèrent à l'entour des fugitifs, protégés par le crépuscule et une distance sans cesse accrue. Par malheur, ils étaient empêtrés dans les vases et les varechs que la marée dépose chaque jour entre la ville et le château, et ils avançaient lentement. Une seconde décharge fut cependant sans succès. Tout à coup l'air est ébranlé; c'était Osborne qui faisait tirer à mitraille, et les projectiles frappaient sur le parapet du port Saint-Pierre. Cette rage fut impuissante, les trois prisonniers lui avaient échappé.

La prière du soir, interrompue par le canon, fut reprise en chœur quand les trois évadés entrèrent dans l'église. Après la prière, les Guernesiais entonnèrent le chant de délivrance, et les voûtes de la vieille église normande retentirent sous l'explosion d'un hosannah patriotique.

Quand parut l'aube, les Guernesiais aperçurent sur la plus haute tour du château Cornet trois potences. Les prisonniers devaient être pendus ce même jour. On le sut à n'en pas douter, car M. Andros de Samarez, lorsqu'à la paix il sortit du château, l'affirma; il faisait partie du conseil de guerre qui condamna les prisonniers. D'après une autre version, il n'y aurait pas eu conseil; l'ordre d'exécution aurait été envoyé d'Angleterre par Charles Ier. Cependant la haine d'Andros contre M. de Beauvoir donne un grand poids à la première version, et rien ne prouve qu'en quelques jours seulement, Osborne ait trouvé le temps et la possibilité de communiquer avec le roi, et d'en recevoir une réponse.

L'homme qui avait vu l'évasion sans rien dire, car d'un mot il pouvait l'empêcher, était, paraît-il, un jeune domestique normand, dont la famille avait été secourue jadis par M. du Havilland.

Un bienfait n'est jamais perdu.

On a dit aussi que le jeune Normand avait cru reconnaître en M. du Havilland un de ses cousins prisonnier. Cette explication est improbable.

Cette évasion remplit de joie les parlementaires de l'île, qui, ne voyant pas venir de secours effectifs en hommes, vaisseaux ou armes, commençaient à désespérer. Bientôt la confiance renaquit complétement, parce qu'on s'était rendu compte de l'impuissance des royalistes.

De leur côté, les partisans de Charles ne restaient pas inactifs, et un complot sérieux fut tramé par eux dans l'île même. Ils espéraient, par un coup de main audacieux, surprendre les milices et s'emparer des membres des états et des autorités parlementaires. M. Carey, qui n'avait que de vagues indices, en écrivit à lord Warwick, qui se borna à lui envoyer des ordres sans la possibilité de les exécuter. Sur ces entrefaites, un nommé Richard Robin fit connaître, étant ivre, les noms des chefs du complot, qui furent arrêtés aussitôt et envoyés en Angleterre. C'étaient des agents d'Osborne.

Guernesey étant tranquille, M. Carey partit pour Serck, qui était aux Carteret. En leur absence, la population s'était divisée; mais la présence de M. Carey fit rentrer les habitants dans le devoir, et deux ou trois, parmi les fauteurs du royalisme, furent conduits à Guernesey et internés dans l'île sur parole. On raconte que l'île de Serck resta sept ans sans aucune autre communication avec Guernesey et sans aucune nouvelle. Nous ne savons rien de particulier sur Aurigny; il est seulement certain que l'île resta parlementaire, et qu'aucun trouble n'y survint méritant d'être rapporté.

Le prince Charles, fils du roi, était à cette époque (avril 1646) à Jersey, où il tenait sa cour. Il crut devoir, dans l'intérêt de la cause paternelle, envoyer à Guernesey l'un de ses officiers

pour y ranimer le zèle des royalistes; c'était sir Thomas Fanshawe, qui rendait compte à son maître, par tous les courriers, de la situation politique. Dans une lettre à Amyas-Andros, seigneur de Samarez, le prince Charles lui faisait savoir qu'il eût à rester à son poste, car il ne devait venir auprès de lui qu'après la prise de l'île. Il lui demandait si une amnistie serait propre à amener ce résultat. Toujours les mêmes illusions! Charles Ier aussi amnistiait la veille de l'échafaud. La lettre est curieuse en ceci encore que, du vivant de son père, en 1646, le prince Charles terminait : *Donné en notre cour de l'île de Jersey*. Avait-il rêvé quelque royauté de deux bailliages normands, une principauté d'Yvetot à gouverner en cas de malheur? Quelles illusions troublaient cette tête?... Deux mois après, Charles partait pour la France.

Les agents du roi à Guernesey, Osborne, Baldwin-Vake, Fanshawe, fomentaient, d'accord avec Samarez, des divisions ou des guerres intestines qui minaient sourdement l'autorité des chefs parlementaires. Cependant Osborne, mécontent, sans confiance dans Charles II, et se méfiant de ses conseillers, résigna ses fonctions, et le prince nomma à sa place Baldwin-Vake. Osborne partit pour Saint-Malo sur un des navires qui avaient amené Charles à Jersey. Osborne quitta le service après avoir reçu une lettre de son fils lui annonçant que lord Jermyn traitait pour le roi de la vente des îles à la France. Lord Jermyn devait être fait duc, et en outre récompensé en argent. Il est probable que ce marché indigna Osborne, qui paraît avoir été un homme loyal et de grand cœur.

A Jersey, la discorde était dans le camp royaliste; elle faisait rage avec la même intensité parmi les parlementaires. Le lieutenant-gouverneur, Robert Russell, devint gênant pour le comité, et le comité, surexcité contre lui, ne songea qu'à le subordonner complétement aux états et à la cour. Déjà en 1644 Russell avait voulu, par un acte d'autorité, s'opposer aux prétentions des états. Saint-Sauveur était la paroisse qui lui faisait le plus d'opposition; il imagina en représailles de faire saisir M. Léonard Blondel de Saint-Sauveur, son antagoniste ardent, par une compagnie anglaise. A la vue des soldats anglais, la milice

prit les armes, s'attela à deux pièces d'artillerie que Russell avait fait saisir, et le gouverneur avec sa troupe fut forcé de capituler; deux habitants furent tués. La milice enterra les pièces, afin de les mettre à l'abri de toute nouvelle atteinte du lieutenant-gouverneur.

Dès ce moment, Russell consentit à prendre l'avis des états et de la cour pour toute affaire d'importance; il tint parole. Il consentit à payer une indemnité à M. Blondel et maintint les lois et priviléges de l'île et des paroisses. Il fit amende honorable pour l'expédition malencontreuse de Saint-Sauveur, et déclara qu'il n'avait autorisé les soldats à tirer que s'ils étaient attaqués. Il signa, sur le registre public, une déclaration des faits et de ses engagements vis-à-vis des insulaires et de leurs chefs. Quelques difficultés entre Russell et l'administration de l'île se présentèrent encore de temps en temps, mais elles furent facilement résolues à la satisfaction de tous.

Une dénonciation grave avait causé à Guernesey une alarme terrible. Le capitaine Francis Mangler, du vaisseau *Hollandia*, transportant des soldats, fut jeté par une tempête dans les eaux de l'île et y chercha un abri. Le capitaine se rendit auprès du lieutenant-gouverneur et déclara *sous serment* qu'étant à Saint-Malo, il avait entendu Peter de Marley, capitaine d'un bâtiment hollandais au service du roi Charles, dire que tous les navires de la flotte royale devaient se réunir à Falmouth, sous les ordres du grand amiral pour le roi, Osdounck; que de là, la flotte devait venir réduire Guernesey vers la fin de septembre; que Guernesey avait été choisi par le roi pour en faire la station principale de la flotte royaliste. Mangler déclara sous serment que de Marley, qui était neveu de Osdounck, avait reçu une lettre de son oncle, dans laquelle il lui faisait connaître ces dispositions, et qu'il avait lu la lettre. Il déclara en outre que, trois semaines auparavant, il avait été à Saint-Malo chercher deux cents hommes, et que trois frégates de Sa Majesté l'avaient convoyé; qu'il devait aller à Bordeaux pour en prendre d'autres, si le temps le permettait. Il ajouta que le vaisseau qui avait transporté la reine d'Angleterre en France, convoyé par le vaisseau *Portugal*, avait déchargé de l'étain au Havre de Grâce

et avait pris des hommes et des munitions pour Falmouth. Le capitaine de ce vaisseau hollandais devait prendre part à l'expédition contre Guernesey; elle se composerait de trente navires de guerre sous le commandement de l'amiral. Du reste, il ne s'agissait pas seulement d'avoir une rade pour la flotte royale, on voulait encore faire de Guernesey un repaire de piraterie et, de ce point de la Manche, ruiner le commerce anglais, comme G. de Carteret faisait de Saint-Aubin à Jersey.

A cette déclaration si précise, les Guernesiais opposèrent une grande fermeté et dépêchèrent M. Carey vers le Parlement, en qualité d'ambassadeur. Il fallait se hâter. M. Carey débarqua à Portsmouth le 19 septembre, et c'était à la fin du mois que le coup de main devait être fait. Il présenta au Parlement ses lettres de créance, et l'amiral Warwich qui le reçut à Douvres demanda des instructions. Le Parlement confirma Warwich dans ses pouvoirs et ordonna au vice-amiral d'envoyer un nombre suffisant de navires pour défendre l'île de Guernesey. Cet ordre est du 23; la Chambre des pairs le sanctionna le 25. Le 1er octobre, après une conférence de deux heures, le vice-amiral, à Douvres, donnait à M. Carey sept vaisseaux, et, le 4 octobre, le *Star*, capitaine Constable; *Greyhound*, capitaine Cottein; *Robert*, capitaine Rue; *Lily*, capitaine Lambert; *Welcome-Pinck*, capitaine Green; *Dore-Pinck*, capitaine Hazarl, et le *Nicomedus*, capitaine Passé, arrivaient majestueusement dans les eaux de Guernesey.

Les royalistes déjà prévenus ne songeaient plus à exécuter leur projet.

On ne conçoit pas comment ces vaisseaux de guerre purent résider plusieurs mois dans la rade foraine de l'Ancresse à Rocquaine sans réduire le château Cornet. Il est évident qu'à cette époque la marine était fort divisée; à l'exception des équipages, tous les officiers avaient tenu pour Charles, et le Parlement avait même été obligé d'enlever leurs commandements à certains officiers de marine qui étaient restés à son service, mais dont l'infidélité était certaine. Comme on ne pouvait donner ces postes qu'à des hommes du métier, on avait élevé les officiers inférieurs à des grades supérieurs; ces mêmes offi-

ciers étaient, pour la plupart, portés vers la cause royale, et il eût été difficile et périlleux peut-être de leur demander autre chose que d'être fidèles au Parlement. Il est certain que ces navires auraient pu naviguer au nord-est et au sud-est de l'ile et soumettre le château par la force; mais comme nous l'avons déjà dit, c'était en ce temps une croyance générale dans la marine de guerre, que les eaux de Guernesey et surtout le Ruet étaient impraticables pour les grands navires. On pourrait encore s'étonner de ce que le Parlement, au moins depuis 1646, n'ait pas envoyé des troupes, du canon, qui, sans l'intervention de la marine, auraient réduit les châteaux par les hauteurs qui les dominaient. En fait, le Parlement n'avait pas d'armée dans le sens propre du mot. Il commandait à des milices, à des soldats citoyens, qui n'auraient pas consenti à quitter l'Angleterre. Soldats dévoués jusqu'à la mort sur le sol national, mais qui auraient probablement perdu toute leur énergie en le quittant.

Les Guernesiais, maintenant tranquillisés, tout en échangeant des coups de canon avec le château Cornet, se divisèrent en deux partis. MM. de Beauvoir, Carey et Gosselin, un ami de Beauvoir, se querellèrent plus d'un an à propos de questions d'administration et pour des conflits de pouvoirs. La désorganisation législative, l'autorité judiciaire méconnue, des fonctionnaires désobéis, des luttes de famille faillirent amener des catastrophes. Tout le monde s'adressait au Parlement, même l'ancien bailly de Quetteville, qui voulait reprendre son siége et invoquait l'inamovibilité de la fonction. De Beauvoir refusait de rendre les sceaux de l'ile, même sur l'ordre des états, à son ami J. Carey (1647). La Chambre des communes et celle des lords, assemblées en Parlement, eurent à intervenir, et les règlements qui sont encore aujourd'hui la base du droit public pour Guernesey, Serck et Aurigny, furent la conséquence heureuse de ces longs débats. Nous en parlerons plus loin.

Le Parlement envoya, avec son ordonnance, des commissaires. Après une enquête, ils destituèrent Richard Russell, et son successeur, Alban Coxe, dut être sous leur propre surveillance. L'un des commissaires était le fameux Bradshaw, légiste

éminent, puritain convaincu, qui fut président de la haute cour lors du procès du roi Charles (1649).

On pourrait croire, en lisant les récits de Tupper (*History of Guernesey*), que la folie, la fureur de la dispute s'étaient emparées des principaux de l'île, comme par suite d'une épidémie générale, car les parlementaires en Angleterre donnaient également ce triste exemple. Il ne faut pas s'en étonner. Comme la Grande-Bretagne, Guernesey attendait, et attendait dans la détresse matérielle et des angoisses morales. Chacun voyait dans un avenir incertain la fin de la monarchie, la fin de toutes les souffrances. Personne ne voulait paraître ostensiblement ennemi de la royauté, et tout le monde travaillait à sa perte, même par des dissensions intestines, créant une situation intolérable, dont l'issue était la mort du roi. Comme surcroît, chaque vaincu, en mourant, jetait l'anathème au roi; tous les partis le rendaient responsable, en Angleterre comme aux îles, du sang versé, de la fortune perdue, des calamités de la guerre, de l'amoindrissement de la production, des ravages des corsaires, des pertes d'hommes et d'argent, des querelles de parti et de famille; le roi était la cause, comme il devait être la victime! Pour tout calmer, il fallait une solution, qui tranquillisât ceux qui s'étaient compromis en soutenant le Parlement, qui imposât silence aux royalistes vaincus. Il y fallut arriver, mais au travers des tempêtes. Le 30 janvier 1649, la tête de Charles Ier tomba.

Il est indispensable de faire remarquer que le haut clergé, en Angleterre, avait été exclu de la Chambre des lords; l'épiscopat était suspect de royalisme. Il n'en fut pas de même dans les îles, et une tentative ayant été faite pour empêcher les recteurs de siéger aux états, elle fut repoussée. Les recteurs de l'archipel furent, du reste, fidèles à la cause parlementaire et calviniste.

La mort du roi redonna la vie au Parlement; Warwick fut remplacé par Drake. A Guernesey, l'autorité de Richard Russell, qui avait été rétablie, n'avait plus été combattue, ou avait été acceptée malgré sa bonhomie trop tolérante et son ignorance des lois insulaires. Tous les ressorts trop tendus se relâchèrent, et tout

s'apaisa. On eût pu réduire le château avec un peu de vigueur, mais on préféra ne rien entreprendre.

Le colonel Burgess en avait pris le commandement en 1649, après la mort du roi, et il était décidé à attendre les événements, à tenir élevé le drapeau royal sans tirer sur la ville. On a dit qu'il n'avait plus que cinquante et un soldats. Les Guernesiais voulaient le prendre en le réduisant par escalade et assaut; c'était facile; on préféra attendre les forces du Parlement.

Nous avons vu comment l'amiral Blake agit à Jersey; un simple bataillon fit taire l'arrogance de Carteret, et tout rentra dans l'ordre après la reddition du château. A Guernesey, Burgess capitulait après un semblant de résistance, le 15 décembre 1651, le jour même de l'évacuation du château Élisabeth de Jersey. L'amiral Blake se montra indulgent et paternel; les termes de la capitulation furent tels que les royalistes pouvaient les souhaiter. Les commissaires furent John Hamilton et Edmund May, agissant pour le colonel Burgess qui avait succédé à Peter Osborne; pour la République, John Frotle et le lieutenant-colonel Barett Lacy, agissant pour John Bingham, lieutenant-gouverneur. Sauf quelques différences, les termes furent les mêmes que pour la capitulation du château Élisabeth.

Tous les officiers et soldats purent rentrer en Angleterre aux frais de la République, et emporter tout ce qui leur appartenait, tandis que Georges de Carteret devait se rendre en France. Il leur était permis de procéder à la vente de leurs biens, et aucun engagement ne pouvait être exigé ni des officiers ni des soldats amnistiés pour tous les faits antérieurs. Le colonel Burgess, sur sa demande, pouvait quitter l'Angleterre pour rendre compte à son roi, en France, et devait rentrer dans un délai de six mois, s'engageant seulement à ne rien tenter contre la République. Une somme d'argent devait être remise au colonel Burgess pour avoir bien traité le major Harisson, qu'il avait fait prisonnier dans un assaut.

Dans l'article 10 de la capitulation, on lit : Deux officiers, le capitaine Charles Waterhouse et l'enseigne Thomas Cromwell, feront l'inventaire du château, etc., etc. Probablement, cet

enseigne était un parent du Protecteur. Le capitaine fut, à la restauration, nommé lieutenant-gouverneur de Guernesey.

On le voit, c'était plus que de l'indulgence; c'était de la courtoisie excessive.

M. Andros de Samarez n'eut pas l'honneur d'une mention dans la capitulation, quoiqu'il fût Anglais, et devenu par mariage seigneur de Samarez. Sa résidence au château fut active, et Charles II, en récompense, le nomma bailli de Guernesey en 1661, à la restauration. C'était un homme violent et incapable, dont la faveur fit plus tard un gouverneur de New-York. A cette occasion, l'un de ses amis, parlant de son gouvernement, disait *qu'il était aussi arbitraire que celui du Grand Turc.*

En constatant la conduite des parlementaires vainqueurs, on se reporte à la conduite des royalistes reprenant Jersey, pendant, pillant et volant, tout en proclamant l'amnistie royale.

Il est évident que les assiégés et les assiégeants eurent beaucoup à souffrir durant neuf années de guerre. La constance et la foi furent égales des deux côtés, mais ce n'est pas une raison suffisante, parce que le siége dura neuf ans, pour le comparer au siége de Troie, comme l'a fait un auteur guernesiais. La résistance des deux châteaux avait trouvé, à la cour de France, des admirateurs exagérés groupés autour de Henriette de France et faisant des vœux pour sa cause. Il est tout aussi faux de prétendre comme Falle, l'historien royaliste de Jersey, que la cour de France fut vis-à-vis des Stuarts *sans foi* et *fausse,* et qu'en 1646, elle avait intrigué *avec Cromwell.* Cromwell ne traita avec les puissances que plusieurs années après. Sans la France et son argent, Charles n'eût pas tenu deux ans, et son fils ne serait jamais monté sur le trône d'Angleterre. (Voir *Correspondance de Barillon.*)

Les îles de la Manche furent-elles les dernières à reconnaître l'autorité de la République? Les rochers normands furent-ils les derniers asiles des royalistes? La question est difficile à résoudre. En Angleterre, on attribue la plus longue résistance à la comtesse de Derby, à laquelle appartenait l'île de Man. Cette dame, fille de l'illustre maison de la Trémouille, était Française et royaliste, et, pendant toute la durée de la guerre civile, déploya

un courage viril. Cernée dans son château fort de Latham, elle tint tête aux forces parlementaires et fut en réalité, paraît-il, la dernière personne des trois royaumes qui se soumit à la République triomphante. Quoi qu'il en soit, les insulaires revendiquent la gloire et l'honneur d'avoir tiré le dernier coup de canon. La comtesse de Derby, assistée par la population, résista fièrement au Parlement; elle a pu s'en enorgueillir à juste titre. Mais dans l'archipel, les canons de Charles II se firent seuls entendre du haut des remparts des châteaux assiégés par les insulaires, pendant neuf ans à Guernesey et trois ans à Jersey. Ce furent donc les cinquante et un soldats irlandais de Burgess et les deux à trois cents soldats de G. de Carteret qui furent *loyaux*, et non les insulaires. Du reste, cette gloire, cet honneur prétendus sont peu glorieux. La République d'Angleterre victorieuse aurait pu si aisément réduire ces places, qu'il n'y a pas lieu de se vanter d'avoir prolongé la résistance, par le mépris ou l'indifférence de l'ennemi.

C'est encore en vain qu'on veut présenter les îles comme un foyer de royalisme. Guernesey, Serck, Aurigny, furent absolument parlementaires. Jersey, quoique avec moins d'unanimité, le fut également. L'apostasie de Georges de Carteret, élève de Prynne, les actes de royalisme qu'il fit sanctionner par la terreur, peuvent faire illusion un instant; mais, pour tout esprit attentif et juste, la population jersiaise fut parlementaire en majorité, et le peuple le fut presque en totalité. Il ne pouvait en être autrement, car, nous l'avons déjà dit, la République anglaise, proclamée par Cromwell en 1649, existait depuis Jean Sans terre dans les îles du canal de la Manche, et Georges de Carteret les remettant sous la domination et le vasselage de la couronne, leur enlevant leurs franchises et privilèges, les soumettant au serment de foi et hommage, en attendant qu'elles fussent annexées purement et simplement, ou vendues au plus offrant, ne pouvait pas rendre la population royaliste. Charles II lui-même, lorsqu'il devint roi, reconnut les deux républiques, les deux bailliages insulaires, et prit plaisir à sanctionner leur indépendance comme pour donner raison à la haine vouée par l'archipel aux Carteret. Il attacha leur chef Georges

à sa personne, il donna l'Angleterre pour patrie nouvelle à cette famille normande, et l'y fixa à tout jamais par des honneurs et des fonctions.

Malgré la manie innocente de quelques bourgeois insulaires enrichis par la pêche ou la piraterie qui affectent de parler de leur royalisme, les habitants de l'archipel sont de vrais républicains, par les mœurs et les coutumes, comme par les constitutions politiques. Ce royalisme qu'on croit de bon ton n'est qu'un simple travers d'esprit; affecter de regretter l'ancien régime des Stuarts quand on jouit des bienfaits du nouveau, après l'orage et dans le port regretter la tourmente, ne serait que ridicule si ce n'était une insulte de quelques fous à un peuple de cent mille âmes qui est patriote, indépendant, et qui n'aspire qu'à vivre libre sous un gouvernement national, purement démocratique. Walter Scott en ses admirables romans a pu chanter le *joyeux monarque*, dont les aventures galantes peuvent plaire aux dames sensibles; mais pour l'histoire il restera le vil stipendié de la France catholique, ennemie de l'Angleterre, le traître qui vendit la Hollande protestante pour une pension, le roi indigne qui sur le trône continua une vie de faiblesses, de débauches, de vénalité, *l'homme qui de sa vie ne fit une chose sage*. (Rochester.)

CHAPITRE IV.

RÉPUBLIQUE ET RESTAURATION

Envoi de trois navires pour protéger les îles. — Nominations illégales. — Politique nouvelle. — Pas de représailles. — Remise des échéances et dettes. — Envoi de commissaires. — Guernesey. — Calme à Jersey. — Deux actes du Parlement déclarent les îles indépendantes de l'Angleterre. — Jugement sur Cromwell et le roi Charles. — Mort du Protecteur; son fils lui succède. — L'armée le force à se démettre. — Adresse des insulaires à Richard. — Commission administrative parlementaire. — Lambert. — L'*Humble Pétition*. — Coup d'État de Lambert. — Monck. — Retour des membres royalistes. — Restauration. — Charles II. — Exécution.

Cromwell était maître incontesté des trois royaumes. Il montra avec une énergie sans pareille que ses talents en politique et en administration ne le cédaient point à son génie militaire.

Les îles de la Manche, libérées par l'amiral Blake, étaient rentrées dans leur indépendance séculaire; le Protecteur leur devait maintenant la traditionnelle protection de l'Angleterre pour les mettre désormais à l'abri d'une invasion française ou d'un coup de main du prétendant. Aussi, par ses ordres, le Parlement avait envoyé trois frégates aux insulaires pour leur propre défense; l'une d'elles était commandée par un Guernesiais, les deux autres par des Jersiais. Pour la réorganisation de la justice, il ne s'agissait pas, avec un homme comme Cromwell, d'élections ou d'usages; la cour était incomplète, il l'apprenait, et le même jour il envoyait ordre au gouverneur et au bailli de remplacer les démissionnaires ou les défunts. Les lieutenants-gouverneurs et baillis étaient responsables de leurs choix; on ne plaisantait pas avec le Protecteur, et, de près ou de loin, son œil attentif ne perdait pas un détail de l'administration de la République. Gibbon était lieutenant à Jersey, et Russell destitué à Guernesey. Coxe le

remplaçait. Il faut reconnaître que les façons d'agir du Protecteur étaient militaires, despotiques et illégales en droit. Il serait dangereux d'approuver de pareilles mesures qui n'avaient pas pour excuse l'impossibilité démontrée de se conformer aux usages légaux. On a voulu voir dans le procédé de Cromwell une sorte de crainte, l'appréhension d'une élection de juges royalistes. Cromwell ne céda jamais à la crainte, et le *choix* fut ordonné illégalement et révolutionnairement de propos délibéré; Cromwell abusa donc de son pouvoir. Il n'avait pour excuse réelle que son désintéressement, son amour du bien public, sa passion pour l'ordre et la non-interruption de l'action gouvernementale. Tous les tyrans ont invoqué le bien public, en sortant de la légalité. Cromwell, en agissant de même façon despotique en Angleterre, ne fut pas toujours aussi désintéressé que dans ses actes d'autorité dans l'archipel; les plus justes, les mieux intentionnés ne sont donc jamais justifiables pour les actes extralégaux.

C'est pendant le règne du Parlement que nous voyons apparaître pour la première fois un lieutenant-gouverneur pour l'île d'Aurigny. Il est très-probable que le gouverneur de Guernesey l'avait nommé; son brevet d'institution porte seulement ces mots, que nous citons parce qu'ils montrent une fois de plus que les mœurs politiques du temps étaient exclusivement religieuses et que la République était fille du protestantisme : « *Pierre le Febvre est appointé comme lieutenant du gouverneur de Guernesey à l'effet que Dieu soit servi comme on le doit, que l'Évangile soit prêché, que les papistes et ceux mêmes soupçonnés d'être favorables à la superstition romaine soient chassés de l'île d'Aurigny.* » Par ces mots : soupçonnés d'être favorables, etc., il faut entendre les royalistes qui auraient pu tenter une expédition par la France, car l'île était exclusivement peuplée de protestants.

Si, jusqu'à la mort de Charles Ier, la soumission aux rois d'Angleterre était la vertu caractéristique des insulaires, comme le prétend Abier, il faut reconnaître que, par la guerre civile, il fut apporté un changement considérable dans les mœurs politiques des insulaires. Nous les avons vus à Guernesey, Serck et

Aurigny, répudier la cause royale, et à Jersey, malgré le despotisme de Carteret, lutter sourdement pendant cinq ans et trois ans à main armée. Les insulaires se souvenaient bien que les divers rois de la Grande-Bretagne, héritiers du duc de Normandie, leur avaient accordé de nombreux priviléges, avaient sanctionné leur gouvernement démocratique; mais ils comprenaient maintenant qu'ils ne devaient rien à l'amour du prince, mais seulement à sa politique ou à ses intérêts. La soumission un peu servile dans la forme, les humbles remontrances, les formules obséquieuses vont disparaître, et les bailliages républicains reviendront, dans leurs rapports avec l'Angleterre, aux termes dignes, convenables et respectueux.

La religion, avons-nous dit, avait conduit l'Angleterre à la république; mais les îles, véritables républiques de fait, de toute antiquité, avaient apporté plus de soin à établir une distinction profonde entre leur gouvernement particulier et la monarchie despotique de la Grande-Bretagne. C'est à partir de Cromwell que cette politique commence à s'affirmer; vienne l'expulsion définitive des Stuarts, elle sera exclusive. Maintenant, la république ayant renversé la monarchie, l'Angleterre ne pouvait plus être tentée d'imposer aux îles des lois ou un mode de gouvernement autoritaire; aussi, n'ayant rien à craindre pour l'état démocratique de fait, l'archipel n'aura plus qu'à améliorer petit à petit et sans révolution son état politique, et à ruiner l'organisation féodale que le moyen âge lui avait imposée. Les chefs s'intituleront d'un côté le *parti avancé*, de l'autre le *parti conservateur;* ils n'auront tous les deux pour objectif que le bien-être général; l'intérêt de tous et de chacun remplacera l'intérêt de caste; le parti avancé mettra sur son drapeau : abolition des droits seigneuriaux.

Dès la guerre civile, les insulaires regardent comme une insulte le titre de Normands, quoiqu'ils soient exclusivement Français d'origine et d'immigration constante; mais aussi *ils refusent le titre d'Anglais, car ils ne veulent pas être soumis à l'Angleterre.* (Berry.) *Ils ne supportent pas qu'on les traite d'Anglais sans impatience;* ils se disent : *Anglais de Normandie.* (Peter Heylin.) A Jersey qui avait tant souffert de l'appui

prêté par la France à Georges de Carteret, à Jersey où l'on savait qu'on avait été vendu trois fois à la France, la haine était peut-être plus profonde qu'à Guernesey. C'est ce sentiment qui explique l'affirmation d'un auteur aussi grave. Cependant il y avait encore en 1651-1652 un parti royaliste à Jersey qui ne pardonnait pas la mort du roi à l'Angleterre et tenait compte à la France de l'appui donné à la cause monarchique. Ce part diminué sans doute faute d'aliment, existe encore, et pour faire excuser les exécutions, les déportations, la saisie des biens, les spoliations de Georges de Carteret, il a accusé les parlementaires d'avoir usé de représailles. C'est une calomnie. La République pardonna généreusement. La résistance des châteaux était le fait de l'armée; les généraux de Cromwell se crurent obligés, nous l'avons dit, à des concessions généreuses, pour ramener les officiers et les troupes qui garnissaient les châteaux. La République ne prit les biens de personne, n'emprisonna personne; c'est à peine si quelques familles, notoirement connues pour avoir soutenu la rébellion, furent condamnées à payer une amende d'une année de leur revenu. Ont-elles bien le droit de se plaindre de cette rigueur? Les trésoriers de la République employèrent cet argent à réparer les désastres commis à Saint-Hélier et à Saint-Pierre par le canon des royalistes, ainsi qu'il résulte d'une ordonnance spéciale du Parlement, qui décréta aussi, à la demande des états, une excellente mesure dont il nous semble difficile de trouver un exemple antérieurement : la prolongation à un an de toutes les échéances, même pour les loyers de terres et de maisons. Dans les temps modernes, en des circonstances analogues, cette mesure a deux fois sauvé le crédit public en France.

Déjà, en 1647, des commissaires avaient été envoyés à Guernesey pour rétablir la justice, juger les différends entre les citoyens, changer le gouverneur, instituer des receveurs des finances, pour indemniser les propriétaires dont les maisons avaient été atteintes ou détruites, payer la petite garnison de Serck, veiller à la défense d'Aurigny. Cette mission ayant abouti, tout rentra dans l'ordre jusqu'à la prise du château Cornet par l'amiral Blake.

Après la paix, des querelles de préséance, des accusations de tiédeur pour le bien public, des récriminations sur le bon ou le mauvais emploi des revenus insulaires déchirèrent Guernesey. Les compétitions pour la charge de bailli devinrent si ardentes que le Parlement, obéissant à Cromwell, fut obligé d'intervenir, et un roulement annuel fut établi qui donnait la charge successivement aux jurats (1653). Ce système dura trois ans. M. de Beauvoir, déjà deux fois destitué, fut une troisième fois rétabli dans la charge de bailli, en 1655.

A Jersey, l'ordre le plus parfait régna pendant toute la durée de la République, grâce à l'énergie de Michel Lemprière qui garda le poste de bailli jusqu'au retour du roi (1660). Gibbon, gouverneur de Jersey, envoya dans cette île, comme lieutenant-gouverneur, Richard Yearly, dont l'administration dura, comme celle de Lemprière, pendant toute la *période républicaine*. G. de Carteret avait fait séquestrer, et confisqué à son profit, les biens des parlementaires; les royalistes, riches pour la plupart, s'attendaient à une mesure semblable. Les commissaires se bornèrent à prélever sur eux vingt-cinq mille livres (à peu près trente mille francs) pour indemniser les parlementaires bannis par de Carteret. Le peuple jersiais envoya une adresse au Parlement pour le remercier d'avoir fait justice et d'avoir chassé le *tyran Carteret;* trois mille signatures. Cette lettre d'action de grâces fut suivie d'un rapport du bailli Lemprière qui amena de la part du Parlement la reconnaissance de l'autonomie et des priviléges insulaires.

C'est à Lemprière que l'on doit la première tentative d'exclusion du clergé des états. Malheureusement il n'appuya pas cette demande au Parlement, sur les raisons politiques, philosophiques et administratives qui pouvaient seules appeler l'attention d'un corps sérieux sur cette mesure, et il se borna à invoquer la *turbulence et les brouilleries qui rendaient le clergé indigne de siéger aux états*. Cromwell passa outre. Il eût été probablement peu disposé à exclure des états de simples pasteurs calvinistes, qu'il regardait d'un œil plus bienveillant que les hauts prélats anglais exclus de la Chambre des lords. Cromwell laissa Lemprière libre de faire procéder aux élections de nou-

veaux connétables centeniers et vingteniers, et il se borna à intervenir pour la nomination des juges, comme nous l'avons dit. Lemprière, qui les installa et reçut leur serment en qualité de bailly, fit insérer dans les registres un acte de la cour portant *qu'une semblable nomination ne pourra à l'avenir autoriser à déroger aux coustumes, franchises, libertés et priviléges de l'île*. C'était affirmer le droit contre la force.

L'esprit humain est ainsi fait, que les parlementaires des îles crurent, à l'arrivée au pouvoir des agents de Cromwell, qu'ils allaient pouvoir exercer contre les royalistes la loi du talion. Ils accablèrent Gibbon de leurs demandes et revendications, et comme, d'après les ordres formels de Cromwell, il ne pouvait faire droit à leurs requêtes, la population républicaine se tourna contre lui et son lieutenant Yearly. Les royalistes se plaignaient aussi. Il avait fait entrer de la laine et du cuir, non pour tous, mais pour ses favoris ! Il avait perçu indûment quelques licences taxées à trois francs ! Il avait fait payer douze sous pour des passe-ports valables seulement pour quelques jours ! Enfin, il avait fait emprisonner et mettre en liberté MM. Gallys et Becket. Ces *énormités* comparées aux actes de G. de Carteret et des anciens gouverneurs royaux suffisent pour faire comprendre l'injustice des réactions politiques. Cependant il paraît certain que Gibbon agit trop despotiquement en certaines occasions, et qu'à la Restauration, les Jersiais le virent quitter l'île avec plaisir.

Sous l'inspiration de Cromwell, et toujours maintenus par une administration sévère, les agents du pouvoir dans les îles s'appliquèrent à réparer tous les maux de la guerre civile, et leur gouvernement fut si juste et si ferme en même temps, que leurs adversaires, quoique avec mauvaise grâce, il est vrai, furent obligés de leur rendre justice : *Le gouvernement de Cromwell dans les îles semble avoir été particulièrement doux.* (Falle.) *Les îles ne furent pas oppressées durant la protection de Cromwell.* (Burton.) *Le parti royaliste fut, à tout prendre, traité avec bien plus de modération par Cromwell que les parlementaires par G. de Carteret.* (Le Quesne.)

Cromwell sut aussi respecter l'autonomie des îles et maintenir

intacte leur démocratie. Deux actes de son Parlement servile en font foi.

Les 6 et 7 octobre 1654, *le Parlement étant réuni,* il fut décidé *que les îles de Jersey et de Guernesey resteraient en dehors de l'empire britannique, parce qu'elles sont gouvernées par leurs lois, non par les lois de la Grande-Bretagne ; parce que ces lois municipales leur sont propres et ne diffèrent entre elles que par de légères modifications dans la distribution des pouvoirs.*

Cette délibération du Parlement est à la fois une reconnaissance de l'autonomie des îles et la consécration de la forme républicaine du gouvernement insulaire, démocratie basée sur la liberté communale; une fédération de paroisses. Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons l'occasion de faire ressortir la vérité de cette affirmation. Il convenait à la République de la formuler d'une façon irréfutable.

En janvier 1656, lors de l'établissement de l'excise, le Parlement décide, toujours sous l'inspiration de Cromwell, que les îles de Jersey et de Guernesey n'y seraient pas soumises. MM. Boud et Browning disent : *Jamais à aucune époque, sous les divers rois et reines qui se sont succédé, les îles n'ont été imposées.* (Burton, diary.) Encore une consécration, sous une autre forme, de la séparation et de l'autonomie des petites républiques du canal de la Manche. Même décision à l'occasion de la presse militaire qu'on essaya d'exercer dans les îles. Cromwell la fit cesser.

On le voit, si Cromwell agissait despotiquement, parce qu'il était peu respectueux des formes et des moyens, il maintenait intacts les droits et les libertés ; il avait pris la Grande-Bretagne et les îles ruinées, déchirées, frémissantes ; et en armes, il les laissa à sa mort pacifiées et sur la voie de la fortune.

S'il fallait en croire un rapport adressé au Parlement, Guernesey n'avait plus en 1653 que huit mille habitants, un tiers du territoire était à peine cultivé, la misère publique y était générale, le commerce anéanti, la terre sans valeur. Ce tableau a été noirci à plaisir; c'était une requête pour réclamer des secours au Protecteur. Guernesey se faisait plus pauvre qu'elle

n'était pour apitoyer Cromwell et le Parlement. Cette dissimulation fut couronnée de succès; le Parlement y fit droit.

L'Angleterre avait perdu le respect des puissances étrangères. Les Stuarts, en se mettant à la remorque, à la solde de la France, qui soutenait les nations catholiques, avaient abaissé l'Angleterre, en la jetant hors de sa voie. Élisabeth avait entrevu comme dans un rêve la future grandeur de l'Angleterre, basée sur une ligue des puissances du Nord protestant, et sur l'exploitation des colonies lointaines. A cette idée, insinuée par Raleigh, Cromwell donna un corps. A lui la gloire d'avoir créé la *ligue protestante du Nord*, à lui l'honneur d'avoir lancé l'Angleterre dans les expéditions lointaines. Il fit respecter sur terre et sur mer le citoyen anglais *comme l'avait été jadis le citoyen romain!* c'était sa devise.

Asseoir la force de l'Angleterre en Europe, par une ligue des États protestants, cela paraît tout simple aujourd'hui; les intérêts semblables se doivent un mutuel appui, et multiplient par leur association leurs chances de victoire. C'est simple en effet comme tout ce qui est grand. Il fallut Cromwell pour dégager cette simplicité des ignorances, des cupidités, des antagonismes, des faiblesses, des flots de sang répandus en Europe dans la première moitié de ce dix-septième siècle que Cromwell illumine. C'est cette idée simple qui abaissera la puissance de Louis XIV, le plus formidable despotisme de ce temps.

Baser la fortune sur l'acquisition des colonies lointaines, cela paraît bien simple aujourd'hui; mais il faut réfléchir qu'à cette époque l'Angleterre n'avait pas de marine; que l'Espagne, la Hollande et le Portugal se partageaient le globe. Il fallut tout faire, marine et conquêtes, et non-seulement cela, mais encore écraser l'Espagne chez elle, vaincre et cependant ménager la Hollande qui était protestante et l'ennemie de la France. Tout cela, Cromwell le devina, le voulut et le fit en quelques années, au milieu d'une désorganisation générale, devant des menaces d'assassinat, avec une dette colossale pour le temps. Cromwell, s'il ne conçut pas seul ce projet, à peu près seul l'exécuta; peu de gens le comprirent, et ils étaient obscurs. Il les apprécia, et il sut faire passer dans l'âme de ces agents le feu patriotique qui

le dévorait. En politique, en administration, Cromwell n'eut pas de ministres; il dominait tout autour de lui, de la tête, du cœur et du bras.

Cromwell s'attira l'admiration de l'Europe pendant son court règne. Mazarin, qui s'y connaissait, le tenait pour le plus grand diplomate d'Europe; l'Espagne tramait pour sa perte des complots qui prouvaient la terreur inspirée à cette cour par ses talents; la Hollande, malgré ses duels maritimes avec l'Angleterre, a gardé pour Cromwell vainqueur le respect que l'on doit à un ennemi digne de soi; le président de la république suisse ôtait son chapeau respectueusement quand on prononçait le nom de Cromwell; le roi de Sardaigne, sur un mot hautain du Protecteur, cessait les massacres des Vaudois; Louis XIV, enfin, écrivait à Cromwell des lettres de courtoisie au moment où il entrait tout botté, le fouet à la main, dans la salle du Parlement français.

Le peuple anglais, un des plus vaillants qui aient honoré l'humanité, a parmi tant de titres de gloire celui d'offrir à l'admiration des hommes des historiens remarquables. Il y a longtemps qu'en tous pays on a adopté l'opinion de l'un d'eux, le célèbre Macaulay, jugeant à la fois Charles et Cromwell, dans une phrase : « *Cromwell n'était plus, et à la Restauration, ceux qui jadis avaient fui devant lui durent se contenter de la misérable satisfaction de faire déterrer, pendre, brûler, les restes du plus grand chef qui ait jamais gouverné l'Angleterre.* » Voilà l'homme que les panégyristes des Stuarts ont présenté comme un monstre. Lord Clarendon resta deux ans à Jersey, dans le château Élisabeth; il y commença son livre sur la révolution anglaise. Ce serviteur du roi juge ainsi Cromwell : *Ce fut un homme coupable de tous les crimes qui méritent la damnation et pour lesquels l'enfer est préparé. Quelques bonnes qualités feront vivre la mémoire de cet homme dans la postérité, qui le déclarera un grand méchant homme.* On comprend d'après des idées pareilles, que le roi devait partager, que si Cromwell mourut dans son lit d'un accès de goutte et de gravelle (1658), ce ne fut certes pas la faute de Charles II. Par ses soins, un pamphlet extraordinaire fut répandu dans toute l'Angleterre :

Tuer n'est pas assassiner, tel était le titre de cette œuvre, attribuée aux Jésuites. Une baronnie et une somme d'argent devaient être données par le roi à qui tuerait Cromwell, *cet homme que l'enfer attendait.* Ce fait n'a jamais été nié.

Telle était la force d'impulsion donnée par Cromwell au gouvernement, que son fils Richard lui succéda sans opposition, et la plus grande partie du peuple anglais l'accueillit avec joie, parce que l'on pensait généralement qu'il serait plus libéral que son père, dont (on le savait) il n'avait jamais approuvé les actes arbitraires. D'ailleurs, la noblesse anglaise, façonnée depuis dix siècles à une indépendance un peu farouche, supportait mal le joug tyrannique de Cromwell, et n'oubliait pas cet article de la grande charte par lequel le peuple pouvait déposer le chef qui gouvernait sans Parlement. Cet ancien droit, bien plus digne d'un peuple fier que l'irritante formule du droit divin, était encore plus cher aux Anglais de race pure, vivant dans leurs domaines, qu'aux barons assouplis au servilisme des cours. Les indépendants, que le Protecteur avait écartés, voyaient en lui le parricide qui, pour assurer son despotisme, avait immolé sa mère, la liberté. Sans se liguer avec les royalistes, ils ajoutaient à leurs clameurs furibondes, à leurs complots, leur haine sourde contre le Protecteur. Pas un de ceux qui désiraient sa chute ne songeait à nier la grandeur de ses actes, leur portée ; mais la gloire et la fortune ne peuvent remplacer le premier des biens pour un peuple courageux, qui préfère une liberté périlleuse à tout servilisme. Aussi l'opposition contre ce despotisme se montrait déjà, et si Cromwell eût vécu quelques années de plus, il eût été renversé par les républicains.

A l'avénement de Richard, un Parlement fut convoqué. Les républicains étaient forts de leurs principes, de leurs souffrances, de leur dévouement et aussi de leur foi religieuse ; ils comptaient les hommes les plus remarquables : Ludlow, Vane, Scott, Algernon Sidney et les principaux chefs de l'armée. Parmi les soldats, la plupart chérissaient la République, et les indifférents l'acceptaient comme une garantie contre le retour des Stuarts qu'ils détestaient et qu'ils avaient combattus. L'armée pourtant était le legs fatal de Cromwell. Elle devait

tuer la République, car bientôt elle allait obéir aveuglément à ses généraux. D'abord, sur la menace des officiers, Richard est forcé de dissoudre le Parlement pour éviter qu'il ne fût jeté par les fenêtres; puis Richard lui-même, confiné à White-Hall, fut sans pouvoir; enfin l'armée rétablit le Long Parlement, c'est-à-dire quatre-vingt-dix membres, derniers survivants de cette célèbre assemblée. Alors Richard fut sommé de quitter White-Hall, ce qu'il fit sans résistance. En déménageant, Richard, fort préoccupé de deux grosses caisses, suivait les porteurs avec anxiété. « Que contiennent-elles donc de si précieux ? » lui démanda un de ses amis.

« Rien de moins que la fortune et la vie de tout le bon peuple d'Angleterre. »

C'étaient les adresses qu'il avait reçues peu auparavant et dont les signataires mettaient à ses pieds, selon l'usage, leur fortune et leur vie. Dans sa retraite, Richard, qui n'avait pas voulu laisser à ses successeurs une liste de proscription, s'amusait, avec quelques rares amis sûrs, à relire après dîner ces archives de bassesse.

L'adresse des insulaires en faisait partie ; seulement c'était la moins servile. Elle demandait à Richard de confirmer les libertés, les privilèges des insulaires, et, en même temps que la reconnaissance de toutes les chartes antérieures, d'envoyer, comme son père l'avait fait, de la laine pour que les habitants pussent tricoter un peu. Richard fit droit. Rien ne fut changé à Jersey ; à Guernesey seulement, Waterhouse fut nommé député-gouverneur.

A la déchéance de Richard, la République semble triompher. Des commissaires du Parlement prirent en main la direction de la guerre, et les généraux, en majorité, se soumirent. C'est alors que Lambert, mis à l'écart par Cromwell, ayant repris son commandement, fut chargé par le Parlement de réduire les insurrections qui, soudoyées par la France, éclataient sur divers points. Il le fit avec une énergie et une rapidité merveilleuses. Dès lors, revenu à Londres en maître, il voulut replacer les généraux à la direction politique, et favorisa une pétition militaire formidable intitulée : *Humble Pétition*. Le Parlement reçut la

pétition de l'armée; il se divisa. Cependant, à la voix de Vane et d'Haslerig, la majorité fut acquise aux commissaires du Parlement, et Lambert fut révoqué. Furieux, il se rendit avec deux régiments aux alentours de la salle des séances, et le Parlement ne put se réunir. Lambert, comme Cromwell, faisait un coup d'État. Il n'était pas de taille à en profiter, et il le faisait au détriment de la République et contre le vœu national; l'Angleterre, disait-on, ne pouvait vivre sans Parlement; c'était un axiome politique. Après son coup d'audace, Lambert, qui n'était qu'un bon général, ne sut prendre aucune détermination, et tandis qu'il hésitait, le Parlement, bon ou mauvais, se réunit avec l'assentiment général. Ce corps était encore, en majorité, très-républicain. Monck, qui commandait l'armée d'Écosse, se déclara hypocritement pour le Parlement et marcha sur Londres. Il venait, disait-il, rétablir la République et consolider le Parlement, mais il fit rentrer dans la Chambre les membres royalistes exclus depuis 1648. C'était déplacer la majorité, parce que les timides, les ambitieux et quelques républicains compromis, croyant sauver leur vie, se joignirent à la minorité royaliste. Ce fut une apostasie presque générale, honteuse; Charles n'avait qu'à venir! Il arrivait.

Alors on vit des scènes incroyables; de faux attendrissements pour la famille déchue, des malédictions contre les régicides. On vit aussi se déployer de grandes vertus. Scott s'écria : *Bien que je ne sache plus où abriter ma tête, je le déclare, c'est de la main, c'est du cœur, que j'ai concouru à la punition de Charles Ier d'Angleterre. Qu'on grave cette inscription sur ma tombe.* Comme Charles arrive, précédé d'une amnistie générale : *Si quelqu'un,* dit Fairfax, *doit être excepté de l'amnistie, c'est moi. J'ai commandé l'armée; je pouvais empêcher la mort de Charles : je ne l'ai pas voulu.* Sur la demande de Monck lui-même, le Parlement restreignit à sept le nombre des membres exceptés de l'amnistie. Dès ce moment, les plus compromis se croyant sauvés, ce fut une fureur de royalisme, une abjection sans exemple. *Rien d'aussi épouvantable qu'une restauration; elle dépasse en horreurs deux révolutions.* Ce mot d'un homme d'État célèbre ne se confirma que trop. Une voix

vraiment noble se fit encore entendre; le duc de Northumberland, royaliste, s'écria : « Quoique je n'aie pris aucune part à la mort du roi, *je demande que personne ne soit poursuivi pour cet acte. L'exemple peut être utile à la postérité et aux rois futurs eux-mêmes; il peut les détourner des énormités qui conduisent là.* »

Charles II qui riait encore de la proclamation de G. de Carteret à Jersey, qui le fit roi de France et d'Angleterre alors qu'il était proscrit, ne put s'empêcher, en arrivant à Londres en roi, de sourire de pitié en voyant tant de platitude. *En vérité,* dit-il, *si je ne suis pas revenu plus tôt, c'est évidemment de ma faute, car je ne puis trouver une personne qui ne m'assure qu'elle a toujours désiré mon retour.* Cependant les soldats frémissaient de rage, et sans leurs officiers, *s'ils eussent donné cours à leurs sentiments, la fête royale aurait eu une lugubre et sanglante fin.* (Macaulay.) Charles II entra à White-Hall, y reçut les deux Chambres avec bienveillance, protesta qu'il voulait rester toujours le fidèle défenseur de la religion protestante, le ferme protecteur des lois et libertés publiques; il amnistiait tout le monde. Après douze ans de république, la royauté était rétablie (1660).

La royauté? non; le roi. Encore vingt-huit ans de patience! La mesure était comble, mais il fallait qu'elle débordât pour que le peuple anglais se débarrassât enfin du despotisme et proclamât définitivement le régime représentatif, l'empire de la loi, seul empire que les hommes libres puissent reconnaître, servir, aimer.

Si le régime absolu doit être condamné, ce n'est pas seulement parce qu'il est injuste, c'est encore parce qu'il engendre les apostasies, le servilisme, les lâchetés, les excès de toute nature; parce qu'il démoralise un peuple, fût-il le plus brave, le plus noble, le plus grand. Tant de lâchetés furent inutiles, comme il était à présumer, car les renégats qui firent assaut de royalisme, en vue de sauver leur vie, furent, malgré l'amnistie, impitoyablement frappés. Charles II, traître à sa parole royale comme ils le furent à leurs convictions républicaines, porta un dernier coup à la monarchie par ses cruautés, car l'Angleterre

vit clairement alors que le sort d'un peuple ne peut pas être confié à des hommes, mais bien à des institutions. De toutes ses gloires, c'est la plus certaine, la plus féconde; elle découle encore du protestantisme. Le Pape avait été remplacé par la Bible; le roi le sera bientôt par la Constitution.

LIVRE III

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

CHAPITRE PREMIER

CHARLES II, JACQUES II

Adresse à Charles II. — Guernesey. — Réponse du Parlement. — Jersey. — Restauration du château Élisabeth. — Commerce des îles. — Défenses à Aurigny. — Commissaires à Guernesey. — Lord Hatton. — Nominations illégales. — Travaux des ports de Saint-Pierre et de Saint-Aubin. — Amnistie. — Hatton vend les canons. — Son fils le remplace. — Affaire Lambert, Vaucour. — Lettre de Turenne. — Vaucour exécuté. — Reconnaissance des libertés et autonomie de l'archipel. — Guernesey. La poudrière saute. — L'élection rendue. — Les îles en état de défense. — Charles II fut bon pour les îles. — Son règne en Angleterre. — Jacques II. — Son règne en Angleterre. — Il envoie des catholiques dans les îles. — Révolution pacifique contre les Irlandais. — Jacques reconnaît les priviléges et l'autonomie, et accorde une décharge sur les droits des laines. — Lord Jermy gouverneur. — Descente de Guillaume. — Fuite de Jacques.

Les états de Guernesey avaient envoyé une adresse à Richard Cromwell; nouvelle adresse à Charles II. La première était digne; la seconde le fut moins. Les Guernesiais demandaient pardon de leur républicanisme passé, et exprimaient leur contrition pour leur conduite! Il est certain que les habitants ne connurent même pas cette adresse, qui fut rédigée et envoyée par cinq personnes qui avaient été hostiles à la République. C'étaient de Vic, baronnet anobli à Saint-Germain pour quelque service de chambellan, nommé chargé d'affaires en Belgique, quelque temps après la Restauration; il avait été auparavant employé par Charles Ier auprès du duc de Rohan lors des affaires de la Rochelle; Amyas Andros, de la famille Saumarès, celui qui s'en-

ferma avec Osborne dans le château Cornet, et avait voté au conseil de guerre la mort de ses trois compatriotes : de Carey, de Beauvoir, de Havillant; il était bailli et avait été maitre des cérémonies de Charles Ier; un Guillaume de Beauvoir, parent de ce Pierre qui pendant vingt ans lutta contre Charles et servit la République; enfin, un certain capitaine Darell, que l'on croit être fils d'Osborne et qui devint trois ans après lieutenant-gouverneur pour le roi. Peu après l'envoi de l'adresse, la cour et les officiers publics perdirent le sens intellectuel et moral. Les magistrats, sous l'impulsion des familles que nous venons de désigner, effacèrent des registres publics les noms de Richard et d'Olivier Cromwell! Ils croyaient ainsi effacer Cromwell de l'histoire! La cour ordonna en outre que tous les contrats passés sous la République devraient être renouvelés dans le courant d'une année, à peine de nullité. Les états allèrent plus loin. Ils présentèrent à Charles II une pétition, le suppliant d'annexer l'ile à l'Angleterre, et d'ordonner que les actes du Parlement eussent force de loi à Guernesey. Le Parlement, et Charles II surtout, qui se connaissait en bassesses, ne se trompèrent pas sur la valeur de cette demande; le roi l'attribua avec esprit à quelques signataires en démence. Le Parlement répondit qu'il s'occuperait de l'affaire « *quand il aurait le temps, étant pour le moment très-occupé* ». Le dédain du Parlement est la juste condamnation de cet acte de folie.

Les Jersiais se bornèrent à l'envoi d'une adresse au roi, dans laquelle ils protestaient de leur loyauté. Lacroix raconte naïvement que le jour où la nouvelle du retour de Charles arriva (2 janvier 1660), *il fut proclamé sur la place royale roi d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et de France, et qu'à cette imposante cérémonie, qui devait cicatriser bien des plaies, toute la noblesse assista. On sonna les cloches, on battit les tambours, on tira les canons*. En tout ceci, il n'est question que de la noblesse. Où donc était le peuple? Probablement à ses affaires, au travail. Le retour de Charles ne pouvait cicatriser aucune plaie populaire; il ne devait même pas profiter à la noblesse, qui l'acclama.

Il semble que le lieutenant-gouverneur Yearly resta encore à

Jersey malgré la Restauration. Georges de Carteret, rentré en Angleterre, paraît avoir été le gouverneur titulaire. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 1665, le 13 janvier, que nous trouvons un acte par lequel sir Thomas Morgan fut assermenté. Il encouragea et activa des travaux considérables au château Élisabeth. Ces travaux coûtèrent fort cher, et des taxes furent établies pour y suffire; on joignit la forteresse au château, et la muraille d'enceinte fut complétée; les travaux du port de Saint-Aubin prirent aussi un certain développement, et, cette fois, ces travaux étaient utiles.

Le commerce jersiais, à cette époque, était en voie de prospérité; la France, alors fort riche, achetait les tricots des îles et y envoyait ses navires en attendant la reconstitution de la marine insulaire. A cette époque, Jersey ne comptait que cinquante-quatre navires jaugeant en moyenne cinquante tonnes. A Guernesey, la marine possédait seulement dix-sept navires de quarante-cinq tonnes en moyenne. La pêche de Terre-Neuve était faite par quatre navires guernesiais et seize navires jersiais. Les constructions étaient françaises et anglaises. Les chantiers insulaires allaient se créer bientôt. La population de Jersey était de moins de trente mille âmes, malgré le chiffre de trente-cinq mille affirmé dans le manifeste de 1645. A Guernesey, la population ne paraît pas devoir être portée au delà de quinze mille âmes.

Charles, dès 1661, reconnut les chartes, libertés et priviléges de l'île de Jersey, et comme s'il eût voulu punir Guernesey de sa résistance passée, il ne reconnut ses priviléges qu'en 1668. Cédait-il à ce ressentiment lorsqu'au lieu de mettre le château Cornet en état de défense, il ordonnait qu'on en construisît un à Aurigny? Jacques I[er] avait déjà conçu ce projet. Charles ordonna que jusqu'à l'achèvement du fort, douze soldats et deux sergents, pris sur l'effectif de Jersey et de Guernesey, résideraient à Aurigny. Quoi qu'il en soit des sentiments du roi envers Guernesey, il fut, dès cette époque, très-paternel pour les deux îles.

Le colonel Bingham fut nommé gouverneur de Guernesey en 1660, en remplacement de Waterhouse; il était remplacé lui-

même à la fin de l'année par le capitaine Sharp, lieutenant de sir Hugues Pollard. En 1663, M. Darell était nommé à sa place, et lord Hatton arriva en 1664, en qualité de gouverneur. Des commissaires avaient été envoyés à Guernesey dès 1661, pour statuer sur le bailliage. C'étaient d'abord l'inévitable Georges de Carteret; qui ne figurait sur cette liste qu'à titre honorifique; sir Hugues Pollard, gouverneur de Guernesey; John Ashburnham, de la chambre du roi; Ashburnhaw, colonel-trésorier de la maison du roi.

Il fut décidé que la constitution, les chartes de l'île ne pourraient être changées sans l'avis du conseil privé; quelques jurés furent nommés par les commissaires, qui commirent ainsi, au nom du roi et sans excuses, la même illégalité qu'ils reprochaient à Cromwell. Il avait été décidé à Guernesey que des taxes seraient levées pour la construction du port marchand de Saint-Pierre, et une extente des revenus de Sa Majesté avait été confiée aux soins du bailli et des jurés. Pour Jersey, les mesures furent identiques, et les fonds provenant des droits de douane et des taxes spéciales devaient servir à la fois au château Élisabeth et au port de Saint-Aubin. Suivaient : l'ordre de construction du fort d'Alderney, dont nous avons parlé plus haut, la reconnaissance de l'ancien droit du bailli et de son lieutenant de passer les contrats de vente, et la formalité de la prestation du serment d'allégeance; enfin, une amnistie complète pour tous ceux qui avaient soutenu Cromwell et son fils.

Lord Hatton arriva à Guernesey en 1663. Son brevet lui accordait la survivance du poste pour son fils. Il accomplit d'abord un acte de justice. On avait incarcéré au château M. de Quetteville; il le fit mettre en liberté de sa propre autorité, ce qui semblerait prouver que, de la part de son prédécesseur ou de la cour, il y avait eu un abus de pouvoir, une illégalité; on ne sait même plus aujourd'hui la cause ou le prétexte de cette détention. Il est pourtant permis de la soupçonner, car nous trouvons dans le journal de Pierre Le Roy, maître d'école au Catel, et qui était contemporain : « 17 février 1664. Le lundi suivant, la cour fut sommée de comparaître au château devant lord Hatton. Dans le château étaient maintenus prisonniers :

de Beauvoir, William du Havillan, James, Peter Carey, ainsi que le greffier de la cour, suspendu de ses fonctions. Il fut décidé que ces messieurs seraient mis en liberté sous caution, et que la suspension de leurs fonctions ne serait maintenue que jusqu'à ce que l'on eût statué sur l'affaire. » Les noms de du Havillan et de Peter Carey, républicains connus, permettent de supposer que, comme M. de Quetteville, ils avaient été mis en prison pour quelque cause politique. Or, l'amnistie royale, qui était peu de chose en Angleterre, s'était changée à Guernesey en une amnistie réelle et sérieuse, promulguée par les commissaires, confiée à la garde de la cour et des états.

Lord Hatton avait bien commencé; il continua fort mal et mécontenta tout le monde; cet acte de justice ne fut suivi que de fautes graves. Parmi les accusations portées contre lui, on retrouve la vente des canons du fort Cornet à des Français. Il fut suspendu de ses fonctions, et sir Jonatham Atking gouverna, par intérim et en son nom, pendant trois ans (1664). Par une mesure qui présageait pour l'avenir le retour de la faveur royale, il fut autorisé à maintenir les priviléges de l'île. Toutefois, ce ne fut qu'en 1668 que le roi daigna enfin les reconnaître lui-même.

C'est à cette époque (1664-1665) qu'il faut rapporter une affaire assez ténébreuse qui occupa singulièrement les îles du canal de la Manche. Charles II, comme Charles Ier, n'oubliait pas que les îles étaient un refuge possible, en cas de malheur, et il ne négligeait rien pour les maintenir en état de défense, entretenant avec soin un esprit de suspicion contre la France, simulant, comme son père, de grandes craintes d'invasion. Il savait mieux que personne, lui qui était à la solde de Louis XIV, qu'il n'avait rien à craindre de semblable. Le général Lambert était interné dans l'ile de Guernesey, après avoir été prisonnier dans le château Cornet. Il vivait simplement, cultivant des fleurs et les peignant avec beaucoup d'adresse. Un nommé Vaucour, capitaine ou propriétaire de l'île Chausey (qui possédait alors un petit fortin), se trouvait à Guernesey, et comme il fréquentait quelques habitants ou étrangers soupçonnés de désaffection envers Charles, il fut accusé d'avoir établi des intelligences avec

le républicain Lambert. Il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer avec son aide des iles de la Manche.

Ce complot était absurde, mais en ce moment la mode était aux complots; on voyait partout des conspirateurs. C'est l'inévitable conséquence des temps de troubles politiques. Le général Lambert abhorrait la France comme gouvernement despotique, comme l'alliée des Charles, comme puissance catholique. Le capitaine Vaucour était catholique, n'avait pas de mission, et s'il avait tenu ouvertement quelques propos douteux, on en torturait le sens. Il fut arrêté.

Turenne, qui avait combattu la France et avait eu le triste honneur de vaincre, Turenne qui était zélé protestant, avait écrit depuis longtemps, ou fait écrire par sa femme au fils du célèbre Cosme Brevin, pasteur à Jersey, avec lequel il avait été longtemps lié, *que les insulaires devaient conserver précieusement leur dogme calviniste, et surtout veiller au maintien de leur autonomie menacée*. Menacée par qui? Turenne ne le disait pas. Cependant il était facile de comprendre qu'il s'agissait de Charles II, que Turenne croyait papiste. Du reste, il ne pouvait ignorer que Louis XIV était l'allié le plus fidèle de Charles II. Il est certain que la lettre n'était pas de cet homme de guerre célèbre, mais bien de sa femme; les femmes de ce temps ne dédaignaient pas la politique. Nous en avons vu la preuve à Jersey, où les états votèrent, à l'instigation de G. de Carteret, la prison pour les femmes bavardes. Quoi qu'il en soit, il est fort probable qu'il n'y avait dans la lettre adressée à D. Brevin que les lignes précitées et les confidences d'une pénitente à son ancien directeur. Cette lettre, montrée par excès de zèle, fut interprétée selon les opinions royalistes des lecteurs. Lorsque le gouverneur de Jersey, sir Thomas Morgan, en eut pris connaissance, l'arrestation de Vaucour, la présence de Lambert à Guernesey frappèrent son esprit soupçonneux, et, sans perdre de temps, il courut à Guernesey avec des troupes *et frustra ainsi, en les prévenant, les espérances de la cour de Versailles*. (Duncan.) Il y a dans cette affaire un mystère que nous n'avons pas su découvrir. La phrase de Duncan ne semble pas faite pour l'éclairer. Il ne nous paraît pas irrévérencieux de

trouver dans le complot qui associe un royaliste français à un républicain anglais, un catholique à un protestant, qui attribue faussement à un allié l'intention d'une rupture de la paix, la même main qui fit mouvoir le complot de Titus Oates et celui dit *du baril de farine*. C'était, du reste, l'époque des complots; on en faisait de factices quand les vrais venaient à manquer.

La cour de Guernesey, voyant arriver des troupes, crut à la conspiration, condamna Vaucour à mort comme espion, et Lambert fut envoyé en Angleterre; le roi le fit enfermer dans le fort de l'île Saint-Nicholas.

Louis XIV songeait si peu à prendre les îles qu'il avait refusé deux fois, qu'il entretenait avec Charles II des relations quotidiennes, et qu'il lui faisait remettre tous les mois des sommes importantes.

Ce fut pour consoler les Guernesiais d'une aussi vive alerte que le roi envoya enfin aux insulaires une reconnaissance de leurs chartes qui exaltait trop leur loyauté, leur fidélité, leur obéissance traditionnelle envers ses prédécesseurs et *envers lui-même*, pour que cette apologie fût sincère. Il est impossible de voir dans ces félicitations étranges adressées à des hommes qui, dix ans, avaient lutté contre son père et contre lui, les armes à la main, autre chose que le besoin de leur faire oublier quelque péché royal; l'offre de vente de l'archipel, par exemple.

A Jersey, la Restauration trouva les populations indifférentes, mais les hautes classes divisées offraient à l'œil observateur le plus étrange spectacle. S'il fallait en croire Le Quesne, légiste très-sérieux, qui fut juge à la cour de Jersey il y a un demi-siècle, et qui a laissé un livre très-remarquable sur l'histoire constitutionnelle de Jersey, la restauration de Charles II aurait été accueillie à Jersey, *plus qu'en aucune autre partie* du royaume britannique, comme un événement d'heureux présage. La Restauration y aurait inauguré *une ère de bons sentiments, succédant aux excès amenés par les dissensions des partis*. Les familles qui avaient été les plus opposées *se joignirent par les liens du mariage*, et trois demoiselles de Carteret auraient épousé Bandinel, Lemprière et Messervy. A cette lecture de la

page 351, on est convaincu; mais si l'on retourne le feuillet, on trouve avec surprise une date malencontreuse qui reporte ces alliances au siècle suivant.

Ces artifices du plus estimable écrivain insulaire ne sont qu'un exemple très-atténué des affirmations singulièrement audacieuses et mensongères des auteurs de Mémoires, tels que Chevalier, et du révérend Falle, en ce qui touche les Stuarts et la famille de Carteret. Ainsi, au lieu d'une explosion de joie et de fraternité, la terreur paralysa la vie sociale. Onze juges sur douze abandonnèrent le banc de justice; on ne put parvenir à trouver un candidat dans aucun parti, car le premier acte de l'autorité royaliste fut d'annuler tous les jugements de la cour pendant la République, et leur révision et confirmation par acte du Parlement. Le second article de l'ordonnance royale ordonnait d'effacer des registres publics tout ce qui avait été enregistré concernant Charles Ier et les républicains, afin que *rien ne pût à l'avenir rappeler la mémoire de ces usurpateurs*.

La lettre du roi relative à l'élection des juges déclare qu'ils ne doivent être élus que s'ils sont *dévoués au roi et à son gouvernement*. En 1667, la cour de Jersey assigne à comparaître devant le gouverneur le bailli et le doyen, les officiers des diverses paroisses désaffectionnés au roi, *s'abstenant des saints sacrements*, des prières publiques, des offices, ou se tenant mal aux églises, *afin d'y recevoir des avertissements de leur devoir et en désobéissance à voir mettre en leur place des officiers mieux affectionnés*. Il y avait donc encore des opposants!

Le 16 avril 1661, on vit à Jersey un singulier spectacle. Les juges, les connétables, les officiers de la couronne prêtèrent serment de fidélité au roi en réunion solennelle des états, et ils votérent ensuite que le serment de fidélité au roi serait prêté dans toutes les paroisses, par tout homme au-dessus de seize ans, entre les mains d'un juge. Cette plaisante cérémonie eut lieu le 28 avril.

Charles aimait les îles, c'est indiscutable; ces folies étaient l'œuvre de ses agents insulaires, et aussi la conséquence du milieu dans lequel il vivait à Londres. En réalité, la réaction royaliste fut plus douce, plus bienveillante encore, si c'est pos-

sible, que la réaction des presbytériens à la reprise des îles, et comme, en Angleterre, Charles fut réellement vindicatif, il faut conclure qu'il eut pour les îles une affection sincère. Elle se traduisit encore par un fait : le don à la cour d'une *masse de justice* devant précéder la marche du bailli et de la cour, et portant : *Donnée par Charles II, roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, comme preuve de sa royale affection pour l'île de Jersey, où il a été deux fois reçu en sûreté après avoir perdu le reste de ses royaumes.*

Charles II caressait les îles. Il est même probable que son intérêt ne le guida pas exclusivement. Il ne pouvait oublier qu'il y avait trouvé un refuge, alors qu'il était banni, errant. Tout jeune encore, à peine âgé de seize ans, il s'était plu, sous l'œil d'un maître, à faire de ses mains une carte de Jersey. Il avait promené ses rêves de jeune homme sur ses grèves poétiques et dans ses vallées fraîches et ombreuses; il devait se souvenir par moments des doux loisirs de sa jeunesse, alors que son corps était lassé des jouissances physiques et son esprit troublé par la guerre civile, par la perte de son trône et la mort tragique de son père. Ce sentiment est trop humain pour n'être pas probable, et suffit pour expliquer comment ce prince reportait avec plaisir sa pensée sur les îlots de la Manche. Il rétablit le *libre commerce* entre les habitants des îles et les Anglais; *dispense absolue de tous droits* à l'entrée en Angleterre. Soit en paix, soit en guerre, il autorisa le commerce fait dans les îles, *même par des ennemis,* confirmant l'ordonnance d'Élisabeth qui rendait les îles neutres pour tous navires, *aussi loin que l'œil pourrait distinguer un vaisseau.* Tous les revenus insulaires royaux restèrent à la disposition des îles. En échange, Charles exigeait vingt francs par an comme signe de tenure. Il redevenait ainsi duc de Normandie.

Certainement, les largesses de Charles II n'étaient qu'une compensation des pertes que les îles avaient éprouvées par suite des guerres civiles; cependant il faut lui savoir gré d'avoir songé à réparer le mal qu'il avait causé et rendu les livres sterling que Georges de Carteret avait levées en son nom sans droit et par terreur. Le pardon accordé à Philippe Duma-

resq, seigneur de Saumares, un des plus énergiques parlementaires, est un acte de loyauté et un acte d'apaisement tout à la louange du roi. Il serait peut-être impossible de trouver un acte semblable en Angleterre durant le long règne de Charles II.

A la mort de lord Hatton, son fils, Christophe Hatton, lui succéda comme gouverneur de Guernesey (1670). Au lieu de suivre l'exemple de son père, il se conduisit en magistrat respectueux des droits du peuple et soigneux de ses devoirs. Il y avait à peu près deux ans qu'il résidait au château avec sa famille, lorsqu'une explosion formidable, occasionnée par la foudre, fit sauter une partie du château Cornet. C'était le 26 décembre 1672, un dimanche, vers minuit; il régnait dans le canal une tempête horrible du sud-ouest. Non-seulement la poudrière sauta, mais, par suite de l'ébranlement, toutes les constructions voisines furent renversées. La maison que lord Hatton avait fait construire s'effondra, réduite en un monceau de pierres, de bois calciné et de cendres, car l'incendie fut la conséquence fatale de l'éboulement. Lord Hatton fut enlevé et transporté à une grande distance sans être blessé; sa mère, sa femme, la dame de compagnie, la nourrice de sa plus jeune fillette, un grand nombre de personnes de la garnison et de la domesticité périrent dans cette horrible catastrophe. Quelques individus, sauvés comme le gouverneur, ne durent la vie qu'à des incidents étranges.

Lord Hatton resta quelque temps à Guernesey, et c'est le dernier gouverneur qui ait résidé dans les îles, cette charge ayant été toujours remplie depuis lors par un lieutenant du titulaire. Depuis cette époque, les lieutenants-gouverneurs ont toujours logé hors du château.

Aussitôt que le roi apprit l'accident, il envoya à Guernesey des ingénieurs pour réparer le dommage, et les connétables de l'île furent tenus d'employer trente hommes de corvée sous peine d'amende de quinze sous par jour et par homme.

Les ordonnances de Charles II pour la meilleure administration et le bien des îles sont intéressantes. Elles furent soumises en 1668 à la révision d'un comité spécial du conseil privé et, après correction, sanctionnées par le roi. Quelques clauses ayant

paru inapplicables, elles furent renvoyées au conseil par les états, revisées, et enfin sanctionnées par Charles en 1671. Les états les enregistrèrent, et sauf un article, le 10e, elles firent part d'une sorte de code ou recueil de lois, confirmé par le roi la même année. L'article 10 fut rapporté vingt ans après. On croit, avec toute vraisemblance, que ces ordonnances furent rendues à la demande de sir Philippe de Carteret; ce qui est certain, c'est que les états de Jersey le remercièrent pour sa diligence, et pour avoir libéralement consacré son temps au service du bien public.

Les ordonnances de 1671 ne sont en réalité que le règlement de l'administration de la justice. Elles tirent leur principale importance du fait d'avoir établi une règle fixe faisant cesser les procédés variables, les abus des taxes judiciaires, l'immixtion des juges dans les procès comme avocats, conseils ou arbitres. Le 17 décembre 1671, à l'occasion d'une revendication exagérée des droits du gouverneur Lanier, il fut décidé que les ordonnances du conseil et du roi seraient enregistrées et exécutoires, *à moins qu'elles ne soient en quelques points une infraction aux anciennes lois, chartes et privilèges, et en ce cas renvoyées au roi*. On ne pouvait être plus débonnaire. Les actes du Parlement dans lesquels les îles seraient nommées devaient être exécutoires, si Sa Majesté en conseil les expédiait avec ordre de les enregistrer et revêtus de son sceau; *car le Parlement*, dit Le Quesne, *n'a pas le droit de légiférer pour les îles qui ne sont pas une partie du royaume d'Angleterre*. C'est le roi, héritier des ducs de Normandie, et son conseil, représentant l'échiquier de Rouen, qui rendent la loi obligatoire. *Les îles ne sont pas représentées au Parlement, n'ont ni désir, ni intérêt de l'être, ne sont soumises qu'à la couronne, et sont gouvernées par leurs propres lois et constitution.* (Page 390.)

Dans l'année 1674, il fut déclaré, par un ordre du conseil daté de Hampton-Court, que le doyen, le procureur, le gouverneur et le bailli des îles seraient nommés par la couronne (à Guernesey, procureur et contrôle); la nomination du shérif fut laissée aux états. C'est à cette même année qu'il faut rapporter l'ordonnance qui rappelle l'ancien droit d'électeurs des per-

sonnes payant une contribution, et portant que tout candidat ou tout votant qui userait de promesses, de tromperies, de boissons, de festins, pour corrompre l'élection, serait privé du droit d'élection et payerait une amende. Toute élection de candidat élu par de tels moyens devait être considérée comme nulle.

Aussitôt que l'élection fut rendue au peuple, on vit bien quels étaient ses véritables sentiments politiques. A la mort du juré Blondel, à Guernesey, après avoir employé tous les moyens d'influence ou de peur, les royalistes obtinrent la moitié des suffrages pour leur candidat. L'autre moitié fut acquise au candidat républicain. On proposa la solution de ce problème au conseil royal, qui ne put se décider ni pour l'un ni pour l'autre des candidats, et le conseil renvoya la cause devant la cour de Guernesey. Il fallut recourir à un appel. Comme sur ces entrefaites un second juré était décédé, la population tout entière se prononça pour le candidat antiroyaliste. Le conseil, effrayé peut-être d'une manifestation d'opinion aussi énergique, soumit le cas au roi, qui, d'autorité, décida qu'un candidat de chaque parti serait nommé. Il n'y eut donc pas d'élection, et Charles viola cette fois, non plus la loi ancienne, mais celle qu'il venait de rendre.

Il faut le reconnaître cependant, tout en violant la loi, comme Cromwell, le roi Charles, en cette circonstance, obéissait à un sentiment de bienveillance, et s'il eût été plus appliqué aux choses du gouvernement et des affaires publiques, il l'eût certainement montré plus efficacement. Il se borna, à chaque occasion qui le forçait à s'occuper de l'archipel, à donner des ordres paternels, qui, malheureusement, ne furent pas toujours obéis. En Angleterre, ses procédés étaient tout autres; non-seulement il violait la loi, mais il frappait impitoyablement toute opposition, et, s'il ne méprisait pas absolument le peuple anglais, il n'avait pour lui aucune affection ni aucun ménagement. On peut dire avec Ahier : *Charles a été un mauvais roi pour l'Angleterre, mais il faut reconnaître qu'il fut bon pour les îles*. Ce jugement paraît juste, car il est motivé par plus d'un fait; il est même probable que si Charles n'eût pas été toujours nécessiteux comme son père, à cause de ses folles dépenses, il

eût fait pour les îles, dès 1662-1663, ce que l'Angleterre entreprit au commencement de ce siècle, des travaux sérieux de défense. Mais, n'ayant pas d'argent, il envoyait aux châteaux des victuailles, bière, jambon, bœufs, du beurre, du fromage, de la morue, du cuir, du bois, du charbon, et, suivant l'ancien usage, des balles de laine, pour lesquelles il renonçait à quatre mille francs de droits d'exportation par an.

Il faut rendre justice à G. de Carteret, qui vivait toujours en Angleterre, mais n'oubliait pas son île natale. Après avoir fait nommer bailli le second fils de cet oncle Philippe, qui mourut au château Élisabeth, il proposa aux états de faire construire un collége et une maison d'arrêt et de correction. Il offrait un bâtiment à Saint-Hélier, le revenu de quelques rentes et quinze mille francs en argent; il se chargeait de faire patronner le collége par ses amis les lords d'Angleterre et d'Irlande. Il s'occupa aussi de la construction d'un port à la ville. Malheureusement ces mesures utiles et ces offres bienveillantes et désintéressées furent fort mal accueillies. Les partis sont incorrigibles; les paroisses consultées montrèrent une mauvaise volonté qui paralysa les dispositions meilleures des états. Charles II, pour pousser à la réalisation de ces utiles projets, décréta l'établissement d'un droit sur les vins. Les états enregistrèrent, et le produit en fut si minime, qu'il fallut renoncer à l'exécution. Les états avaient, il faut le dire, une économie politique étrange. Quand la récolte des pommes était abondante, ils interdisaient l'entrée des vins! On comprend pourquoi l'impôt fut improductif. On buvait du cidre.

En 1678, il fut encore question dans les îles d'une nouvelle invasion française, et, cette fois, le but évident de cette fausse alarme se montre à nu. L'orage grondait terriblement en Angleterre, et Charles ne régnait que par la terreur qu'inspirait son frère, le duc d'York. La crainte du *pire* faisait tolérer le *mal*. Le roi voulait, à tout événement, avoir les châteaux à lui, les garnir de troupes et grossir la petite garnison insulaire; le prétexte était trouvé, et l'envoi de troupes se fit. Déjà, depuis longtemps, on se plaignait dans les îles de la conduite des soldats anglais qui n'avaient nul respect pour les personnes ni pour les propriétés,

et qui, mal payés, quand ils l'étaient, se livraient à un pillage intolérable. Charles, pour remédier à ce mal, plaça les châteaux sous le contrôle de l'ordonnance militaire, et ils sont restés depuis lors dans ce département. En même temps, Charles chargeait les baillis et jurés de s'assurer du payement exact des troupes, et de fixer le change de la monnaie anglaise délivrée par le payeur, en monnaie française qui abondait dans les îles.

Charles, comme nous l'avons rapporté d'après Ahier, Charles, qui fut bon pour les îles, était un des pires souverains qui aient jamais régné sur l'Angleterre. Malgré sa parole, il fit exécuter un grand nombre de bons citoyens et des plus illustres, même les dix-neuf membres du Parlement qui se constituèrent prisonniers, à son invitation, *pour éviter d'être mis en jugement.* Quand l'amnistie fut publiée, elle excepta tous les juges de Charles Ier. Blake avait obtenu, par une héroïque existence de combats, les honneurs d'un tombeau à Westminster. Ce grand marin avait servi l'Angleterre en soldat et en Anglais dévoué; Charles ne lui pardonna pas la gloire qu'il avait acquise sous un autre règne que le sien, car nous ne pouvons croire qu'il ait eu la faiblesse de lui garder rancune pour la reprise de Jersey et de Guernesey. Quoi qu'il en soit, on arracha, par son ordre, son corps du sarcophage, et on le jeta à la voirie, dans la fosse commune. Cette vengeance impolitique aliéna la marine anglaise, qui était très-dévouée aux Stuarts. Charles fit déterrer le cadavre d'Overton, mort prisonnier à Jersey, le fit transporter en Angleterre et jeter à la voirie. Le procès du duc d'Argyle montra bien le caractère du roi et l'infamie de Monck. Il n'y avait aucune preuve à alléguer contre lui, et le roi voulait sa mort. Monck avait été pendant vingt ans l'ami du duc; il présenta des lettres particulières que le duc lui avait écrites. Des sentiments presbytériens qu'il y montrait furent tout son crime. «*Monck fut traître à la liberté et à l'amitié.*» (Despois.)

Charles II était de fait catholique, mais il se disait épiscopalien et frappait les dissidents pour plaire aux anglicans. Deux mille, en un jour, furent chassés de leurs presbytères. Le Parlement, instrument vénal de ses moindres fantaisies, sur un seul point osait résister, tant la foi protestante était univer-

selle. *Les mêmes hommes qui vendaient leurs voix pour des actes arbitraires, les refusaient en tout ce qui intéressait les papistes.* (A. Carrel.)

La magistrature, comme le Parlement, était démoralisée par le roi. *On vit alors combien il est puéril de compter sur l'intégrité des juges contre les abus du pouvoir.* (Fox.) Lors de la condamnation d'Algernon Sydney et Russell, le grand juge Jeffries commença sa détestable réputation.

Les mœurs du roi étaient dépravées. On discutait au Parlement une taxe sur les théâtres; des courtisans objectèrent que ce serait frapper des gens au service du roi, les acteurs. *Les actrices aussi!* s'écria Coventry. Charles se vengea lâchement. Des soldats l'assaillirent à la sortie du Parlement et lui fendirent le nez jusqu'à l'os. Cette fois le Parlement se révolta, prononça le bannissement des assassins, enlevant au roi le droit de grâce.

Le roi négligeait la marine placée si haut par Cromwell; elle subit de honteux échecs dans sa lutte contre la Hollande. Charles II vendait à Louis XIV Dunkerque que Cromwell avait repris aux Espagnols; il s'était vendu lui-même par un traité secret, aujourd'hui connu, s'engageant à faire prévaloir en Europe la prépondérance de la France. Ce roi d'un pays protestant s'engageait à professer la religion catholique et à soutenir, avec des forces anglaises, la maison catholique de Bourbon contre les princes protestants et la Hollande protestante. Heureusement pour l'Angleterre, Charles II, brave sur le champ de bataille, était sans force de caractère; il n'eut ni la hardiesse, ni la probité de tenir ses honteux engagements. Ne pouvant obéir à Louis XIV, *il lui en faisait demander pardon!* En réalité, il fut moins criminel euvers son pays qu'il ne s'était flatté de l'être; que pouvait être la moralité des grands sous un tel prince? *Sous Charles II, toute personne était à vendre; seulement quelques-uns, comme le roi, faisaient mieux valoir que d'autres leur marchandise.* (Macaulay.)

Les deux dernières années du règne de Charles furent presque tranquilles : on était effrayé de voir venir Jacques II. Jacques était ouvertement papiste, intolérant, fanatique; la

nation anglaise entrevoyait les horreurs de Marie la Sanglante. Cependant l'affliction générale, à l'occasion de la maladie du roi, eût bien diminué si l'on eût su qu'à son lit de mort, Charles avait reçu la communion des mains d'un moine catholique, furtivement introduit par son frère, et que, lorsqu'il épousa la duchesse de Bragance, le mariage catholique s'était fait à Portsmouth, dans une chambre particulière.

Charles violait ses promesses, ses écrits, affectait une religion et en pratiquait une autre; il était vicieux, cruel, mais il avait une certaine élégance, ne manquait pas d'esprit, et avait toutes les manières nobles que les peuples aiment chez un monarque. Jacques avait l'amour des supplices, comme un inquisiteur, et l'habitude des amours illégitimes et de la communion. Il était de démarche lourde, et si gauche en toutes choses, que le cardinal-légat écrivait à la cour de Rome : *Jacques est si maladroit qu'il faudrait l'excommunier, car il perd le peu de religion qui reste en Angleterre.*

Au début de son règne, Jacques II choisit Jeffries pour grand juge, *pour imiter son frère, le meilleur des rois,* ainsi qu'il avait coutume de dire. Jeffries était un vrai bourreau, impitoyable, ivrogne, sarcastique. Ce fut encore pour mieux imiter le *meilleur des rois,* que Jacques reçut du ministre de France cinq cent mille livres, que Louis XIV lui envoya comme don de joyeux avénement. *Il en eut une telle joie que les larmes lui en vinrent aux yeux.* (Barillon.) *L'ignoble joie du corrompu étonna le corrupteur lui-même.* (Despois.) Le roi d'Angleterre était à la solde du roi de France, et cependant il avait des moments de fierté risibles. Louis XIV, averti, malicieusement répondit à Marlborough, ambassadeur d'Angleterre : *Mon bon allié a le verbe haut, mais il est aussi friand de mes pistoles que feu son frère.*

Jacques avait Jeffries pour l'Angleterre, il eut pour l'Écosse Claverhouse. Il se faisait bourreau lorsque ses soldats ne voulaient pas, même à prix d'argent, opérer une exécution! Il inventa un supplice nouveau; il fit attacher une mère et sa fille à des poteaux, à marée basse; la mer montante les noya! A l'occasion, Jacques jouait avec le condamné. Monmouth, son

neveu, battu et fait prisonnier, fut appelé par son oncle, et tandis que l'infortuné pensait à la grâce que cette démarche indiquait : *Frère, il faut mourir!* répétait Jacques. Il fut exécuté, et le bourreau tremblant hacha la tête, et pour la séparer du corps, il dut employer un couteau. Jeffries allait par le royaume tenant ses *assises sanglantes*. Aidé du colonel Kirke, qui appelait ses soldats : *mes agneaux,* ils allaient égorgeant tout, même les nobles femmes qui avaient abrité un proscrit. Élisabeth Gaunts, pour ce crime, fut brûlée vive; madame Lisie fut décapitée. L'émotion fut si violente, que depuis lors nulle femme n'a été mise à mort en Angleterre, pour crime religieux ou politique.

A peine assis sur le trône, Jacques fit rétablir le culte catholique dans les îles. La messe fut dite officiellement dans les temples sous la protection de soldats irlandais. Le dessein de ramener définitivement les insulaires à la religion catholique était évident, et le roi envoya à Jersey et à Guernesey des gouverneurs catholiques. Aucune violence ne fut commise, car on ne trouva pas de Jeffries dans l'archipel. Il faut remarquer que les écrivains royalistes, insulaires ou anglais, n'ont pas osé dire un mot en faveur de Jacques.

En 1687, Jacques se crut assez fort pour renverser le Parlement, publier *la déclaration d'indulgence* et se mettre au-dessus des lois. C'était le retour au despotisme. Voilà à quoi avait servi la mort de Charles Ier. Au lieu d'une leçon, ses successeurs n'en tirèrent que le désir de vengeance et d'absolutisme, tant étaient grands l'aveuglement des Stuarts et leur ignorance des idées, des passions et des besoins du peuple anglais. Dès lors, le gouvernement tout entier, l'armée, la magistrature, passèrent aux catholiques, et l'on vit un pays où la proportion des protestants aux catholiques était comme 49 est à 1, gouverné par une secte qui ne représentait qu'un cinquantième de la nation! (Morris.) C'était ce que Jacques appelait l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics.

La fille de Jacques était mariée à Guillaume d'Orange; elle était protestante. Guillaume écrivit à Jacques pour blâmer sa conduite. Cette lettre, que le roi eut la sottise de publier, attira

l'attention du peuple anglais sur son gendre. Jacques croyait que la lettre de Guillaume avait été rédigée par le célèbre Burnet, son chapelain; il demanda son extradition. Guillaume céda en apparence, mais cacha Burnet. Le peuple anglais s'intéressait à Burnet; il s'intéressa à Guillaume. Jacques, tout à fait furieux, essaya de faire saisir Burnet par force ou par ruse; Guillaume déjoua ses tentatives. Enfin, Louis XIV, qui guerroyait par là, promit à son bon allié le roi d'Angleterre *de lui envoyer ce scélérat à Londres*. Le peuple anglais, qui aime la lutte, voyant d'aussi grands champions en scène, était fort attentif. Lorsque les deux rois coalisés pour cette œuvre infime eurent échoué, Guillaume grandit de cent coudées. Ne pouvant atteindre Burnet, Jacques essaya de détruire Cambridge et Oxford; mais Jeffries n'obtint que l'expulsion des agrégés et la révocation du vice-chancelier; Jeffries avait chassé Newton! Les Jésuites entraient en Angleterre et bâtissaient des colléges.

Jacques allait avoir un fils; il éternisait sa race! C'est pourquoi il se mit à rire quand on lui apprit que quelques grands seigneurs envoyaient un message à Guillaume d'Orange, pour le supplier de défendre les libertés et la religion de l'Angleterre. Quand arriva l'heure marquée pour la naissance de son fils, Jacques n'entoura sa femme d'aucune des précautions usitées en pareil cas. Il n'y eut qu'une voix dans la nation : « *L'enfant était supposé;* une supercherie jésuitique! » Les plaisanteries les plus grossières volèrent de bouche en bouche. Jacques, imperturbable, crut avoir tout guéri en renvoyant son Parlement, le plus plat et le plus servile de tous ceux qui votèrent sous les Stuarts.

Les bourgeois riches, les lords mécontents allaient en Hollande se joindre à Guillaume, qui, lentement, se faisait une armée. Jacques, en Angleterre, lui avait fait des amis et lui préparait un peuple. En vain il fut averti par Louis XIV; en vain les ambassadeurs d'Espagne et le Parlement essayèrent de l'éclairer; il repoussa tous les avis avec une légèreté blessante. Les Jésuites ne lui disaient-ils pas qu'il régnait de droit divin? Bientôt la trahison l'enveloppa dans son palais même; alors il voulut faire des concessions. Il était trop tard! Guillaume avait

mis à la voile. Une tempête le rejeta sur la côte de Hollande. Un Romain eût peut-être reculé devant ce présage néfaste, mais Guillaume ne recula jamais. Sa vie fut une lutte constante pour le principe protestant, contre les hommes, les rois, les événements; il réussit toujours par la patience, la volonté inébranlable. Il se remit en mer. Il était précédé par un message au peuple anglais, disant : qu'appelé par plusieurs pairs, il venait rétablir la loi, le Parlement, la liberté, la religion nationale ».

Pour renverser Charles I[er], il avait fallu quinze ans de luttes parlementaires, de controverses religieuses, de pamphlets politiques, et dix ans de combats; c'est qu'alors le principe monarchique avait encore beaucoup de défenseurs en Angleterre; maintenant, il était inutile de combattre, Charles II et Jacques II avaient tué la monarchie absolue. Le seul message d'un honnête homme renversa le roi. Guillaume avait débarqué à Torbay et marchait sur Londres; les villes s'ouvraient sur son passage, malgré quelques démonstrations faites par des Irlandais. Le peuple anglais, à Jacques et ses Irlandais, n'opposa que le mépris et une chanson, le *Lilibullero*. Marborough lui-même passa à Guillaume. La seconde fille de Jacques, Anne, abandonna son père ! Et comme son fils et sa femme n'avaient pas un serviteur anglais assez dévoué pour lui en confier la garde, Jacques, hébété, les confia à un Français, coureur de ruelles, disgracié, exilé, le duc de Lauzun.

La ville de Londres, impatiente, attendait Guillaume comme le Messie, et Jacques, épouvanté, s'enfuit! Les gens de campagne le ramenèrent à Londres pour le faire juger. C'était inutile. Le roi n'était qu'un embarras, on l'envoya à Rochester. Guillaume lui laissa le temps de préparer une seconde évasion; il la facilita, dit-on, et fit bien. Enfin, Jacques atteignit la côte, s'embarqua sur un petit navire, et ce maniaque, ce fanatique, en écrivant la relation minutieuse de cette traversée, ne songeait ni à ses fautes, ni à ses crimes, ni au royaume de ses pères, ni au trône de son fils; il remplissait les pages de son agenda du récit de ses souffrances à bord. Il fut obligé, lui, le roi! de manger un diner préparé dans une poêle percée! Ce malheur lui parut inoui! A Saint-Germain, où il trouva

un asile, la poêle percée devint légendaire. Les écrivains royalistes français firent de Jacques un saint, un martyr, parce qu'il dîna mal, une fois, pour sauver sa vie!

Il est heureux, pour les îles de la Manche, que Jacques n'ait pas été tenté d'y chercher un refuge et de s'y faire une petite royauté. Cette entreprise eût coûté du sang et des pertes matérielles. Le débarquement de Guillaume à Torbay, le 5 novembre 1688, fut connu des Guernesiais deux jours après. Aussitôt les autorités civiles, sans attendre l'issue de la tentative de Guillaume, s'entendirent avec un vieil officier qui était protestant, pour aviser au moyen de désarmer les soldats catholiques du château et pour arrêter le gouverneur. Au jour fixé, les milices guernesiaises désarmèrent tous les papistes et les officiers qui étaient dans l'île, et par un signe convenu avertirent le vieil officier, qui était de service. Celui-ci sortit alors avec la garnison. Arrivés sur la parade, les protestants, officiers et soldats, sortirent des rangs. Ils avaient, au préalable, glissé des balles dans les canons de leurs fusils. Alors faisant face à leurs camarades catholiques, bien plus nombreux, sans défiance, ils les adjurèrent de rendre leurs fusils. Les milices présentes, sous les armes, assuraient le succès de cette opération, qui ne coûta pas une goutte de sang, et prouva une fois de plus que la population guernesiaise avait la haine du papisme.

En 1687, Jacques avait envoyé aux îles la charte ordinaire. A son avénement, il s'était empressé d'envoyer des Irlandais catholiques dans les châteaux, et comme ces soldats s'étaient livrés à des actes de pillage, il s'était élevé un conflit entre l'autorité civile, qui prétendait juger les faits civils, et l'autorité militaire, qui prétendait avoir seule le droit de juger des soldats. La cour fut confirmée dans sa prérogative, par ordonnance datée de White-Hall (1687). Une pétition fut adressée à Jacques pour qu'il continuât à donner aux insulaires le privilége accordé par son frère, d'une décharge sur les droits des laines. Il consentit : 4,000 balles pour Jersey, 2,000 pour Guernesey, 400 pour Alderney, 200 pour Serck. Le tout devait être exporté par la douane de Southampton, et un agent fut envoyé dans les îles pour signer les certificats.

A Guernesey, le vicomte Hatton avait toujours le titre de gouverneur.

A Jersey, sir Guillam, catholique, fut nommé par Jacques en remplacement de lord Jermyn, qui lui-même avait occupé la place de sir John Lanier. Lanier, pieux, charitable, légua une somme d'argent aux pauvres.

Jersey n'était pas moins protestante que Guernesey, ni moins attachée à la liberté et à l'autonomie. Jacques inspira aux Jersiais, par l'envoi de soldats catholiques, de telles méfiances, que le mécontentement devint général. La cour fut saisie de ces plaintes, et comme elle était incompétente, comme un recours au roi eût été puéril, à la demande de la cour, les états se saisirent de la question. En 1687, après en avoir délibéré, ils réussirent à introduire les milices jersiaises protestantes dans les châteaux, en nombre égal à celui des troupes catholiques. Chaque jour on s'attendait à des conflits inévitables, lorsqu'on apprit enfin le débarquement de Guillaume et la fuite du roi. La révolution se fit toute seule. Comme à Guernesey, elle ne coûta pas une larme et fut acclamée avec bonheur.

Dès cette époque, l'esprit de vengeance, la convoitise des biens d'autrui, les excès des partis prennent fin dans l'archipel. En Angleterre, la loi tend à se substituer au roi; faibles et forts l'invoqueront, et Guillaume d'Orange, en faisant de la loi le bouclier des citoyens, donna à l'Angleterre cent ans d'avance sur les nations européennes. Les Stuarts avaient comblé la mesure, et le vase d'iniquités débordant, la liberté, la tolérance, la loi, remplacèrent le despotisme. Dès lors, les agents et partisans des Stuarts perdent toute autorité dans les îles et se condamnent eux-mêmes, s'effacent ou disparaissent.

Il est de mode dans les îles de prétendre qu'elles n'ont d'existence et de renommée que depuis un demi-siècle. On croit que Jersey était habité jadis par 6,000 mendiants, tricotant, et 3,000 misérables, mourant de faim à Guernesey. Cette opinion, très-répandue dans le peuple, provient de l'ignorance des faits, et aussi d'un préjugé qui paraît indéracinable: la croyance dans la considération, l'influence et la notoriété que la fortune seule leur semble devoir procurer. Il

est très-certain, au contraire, que les îles ont joué un rôle politique, religieux et commercial bien plus important qu'on ne semblerait autorisé à le croire d'après leur étendue. Nous rappelons, pour mémoire, les expéditions nombreuses de la France et de l'Espagne, la clause du traité de Brétigny, la bulle du Pape, les ordonnances de plusieurs rois de France, et nous ferons remarquer, d'après Falle, qu'à Genève comme en Angleterre, rien n'intéressait plus que les affaires de l'archipel. Des hommes éminents y étaient envoyés, les Brévin, Cartwright, Snape; Turenne y entretenait des relations. En politique, leur constitution républicaine attirait l'attention de l'Europe catholique et protestante. En commerce et industrie, la pêche de Terre-Neuve et la fabrication des tricots portaient leur nom sur tous les marchés d'Europe et d'Amérique. L'exil y avait amené Prynne, Burton, Lambert, qui, à titres divers, occupaient l'opinion publique. Le séjour de Charles II, de Clarendon, préoccupèrent aussi l'attention générale, et la résistance au roi Charles Ier leur donna une renommée universelle. Prynne, Burton, Berry, Warburton écrivaient, et à la révocation de l'édit de Nantes, la France y enverra des centaines de familles. Les îles leur devront la création du grand commerce internationnal. Une immense extension sera donnée à la marine, à la pêche, et la fortune couronnera les efforts de tous. Au point de vue statistique, les îles avaient une importance considérable au dix-septième siècle, et leurs châteaux une renommée européenne. L'archipel, quoique pauvre relativement, était donc, dès cette époque, parfaitement apprécié par les puissances et les hommes spéciaux.

CHAPITRE II

GUILLAUME D'ORANGE

Guillaume d'Orange. — Révolution glorieuse. — Son règne, son influence. — Jugement des Anglais, des étrangers. — Les îles sous Guillaume. — Triomphe de la bourgeoisie dans les deux bailliages. — Expédition d'Irlande. — Les îles menacées. — L'amiral Carter les protége. — Armement des Français. — L'amiral Tourville. — Un Guernesiais donne l'alarme. — Victoire de l'Angleterre. — Jacques battu se retire à Saint-Germain. — Guillaume met les îles en état de défense. — Mort de Guillaume. — Adresse des insulaires à la reine Anne.

Depuis 1688, la nation anglaise a fondé un empire dans les Indes, un empire dans l'Océanie, un État au Canada ; elle a conquis la suprématie des mers et accaparé la plus grande partie du commerce du monde ; elle a fondé l'industrie la plus puissante, dirigé la politique des nations protestantes du Nord, vaincu Louis XIV et Bonaparte. Si l'Angleterre a pu réaliser ces grandes choses, c'est parce qu'elle a su se vaincre elle-même, s'arrêter sur le bord du gouffre creusé par cent ans de luttes continuelles. Il est vrai qu'au moment précis, au commencement et à la fin de la crise, elle avait trouvé deux hommes, Cromwell et Guillaume d'Orange. L'histoire du monde ne peut offrir un spectacle semblable, un esprit de concorde aussi universel. Les seigneurs féodaux ont accordé la liberté individuelle ; les dissidents ont sacrifié leur intolérance à la liberté de conscience ; les passions politiques des sectaires républicains se sont refroidies ; les royalistes ont abandonné la doctrine du droit divin et donné la liberté au peuple ; l'Église établie a été contrainte à la tolérance des dissidents ; toutes les haines, toutes les passions réagiront encore de temps en temps, mais en pure perte, et ce sera au milieu de l'angoisse produite par tant

de sacrifices, que Guillaume établira la pondération des pouvoirs, l'équilibre gouvernemental, montrera la vertu, la probité, la sagesse couronnées. De la monarchie il laissera l'absolutisme, et s'il porte la couronne, le Parlement gouvernera. Fonctionnaire glorieux, il mettra son honneur à obéir à la nation représentée.

Les Anglais disent : *Glorieuse Révolution!* Glorieuse, en effet, par des résultats qui surprennent tout le monde, mais moins glorieuse aux yeux du philosophe politique, car la grandeur anglaise est faite du sacrifice des droits du peuple. L'ordre politique produit par cette révolution n'a pas été sérieusement troublé depuis deux cents ans. Les Irlandais, ilotes frémissants et insoumis, les Écossais regrettant leur indépendance, le catholicisme comprimé, les complots renaissants, le royalisme regrettant hautement sa prépondérance, la noblesse regrettant ses priviléges, le républicanisme presbytérien priant pour la délivrance au fond de quelque chapelle, les pairs portant ombrage aux communes, les communes empiétant sur les pairs, des libelles incessants, des prédications insultantes, des pamphlets, des attentats, la guerre à l'extérieur, l'Irlande soulevée, le poids de la ligue protestante à supporter, telle était la fournaise ardente qui en treize ans de labeurs consuma Guillaume III sans le lasser. Si l'homme surmonta tous ces obstacles, c'est que le peuple n'eut pas le sentiment de ses droits.

Le caractère évidemment glorieux de la révolution de 1688, c'est surtout l'intelligence qui amena le désintéressement relatif des grands. Ils voulurent l'apaisement et s'y contraignirent; surent se vaincre. On dirait que tous les intérêts divers, ayant compris qu'ils ne pouvaient dominer séparément, ont tous abandonné quelque chose de leur bien propre, afin de ne pas tout perdre; aussi pas un intérêt n'est complétement vaincu, pas un n'est entièrement vainqueur. C'est un partage, un concordat à l'amiable où chacun se prive, se gêne, transige, se résigne, dédaignant le droit de ceux qui n'ont rien.

Le sacrifice une fois fait, la politique réglée, le gouvernement établi, les droits de castes reconnus et la liberté proclamée, la nation, comme débarrassée de ses liens politiques, courra à la

fortune, à la gloire, à la domination universelle. La grandeur de l'Angleterre repose sur cette base de renonciation. Le principe protestant, largement, librement compris, accepté par tous, fit ce miracle qu'un républicain acceptât un roi, que le royaliste abjurât le dogme du droit divin, que le peuple inféodé obéit à un lord privilégié, que le lord acceptât l'usage de la liberté, que la Hollande vaincue s'associât à l'Angleterre, que le défenseur des Stuarts, Louis XIV, reconnût Guillaume III. Cette résignation générale, l'abnégation inconsciente du peuple, font de la révolution de 1688 un miracle historique.

Mais l'homme est toujours plus ou moins le jouet de ses passions, et l'heure du sacrifice passée, il y eut des lâches, des apostats, des regrets, des ambitions illégitimes, des fureurs, des complots, des attentats. C'était inévitable. Aussi le mécontentement universel donna à cette époque une teinte, un aspect équivoques. Au fond des consciences, il y avait un regret du passé, un reproche, comme la crainte de s'être parjuré en abdiquant une partie de sa foi. Guillaume lui-même est taciturne, difficile à comprendre, une énigme vivante pour qui n'a pas la clef de sa politique profonde. Peu à peu les résultats se montrent; après cette obscurité, cette gestation, la lumière se fait, éclate, et la splendeur de l'Angleterre apparait comme l'œuvre de la Révolution bourgeoise de 1688, fille de la République féodale de Cromwell, mère de la République américaine et de la Révolution française, qui la dépasseront.

Tout chez Guillaume se lie, se tient. Sa vie de stathouder, ses campagnes comme général, tout son passé, indiquent l'homme sérieux, sévère, qui, sans tirer un coup de canon, sans fermer un cachot, sans toucher à la hache, remit aux communes et aux lords le sceptre représentatif qu'il voulut recevoir des partis. Cette sagesse, cette force d'âme, nécessaires au scrupuleux serviteur de la volonté nationale, indiquent l'homme qui, devenu roi, vaincra Jacques en Irlande, l'opposition en Angleterre, Louis XIV en France et en Flandre, et donnera aux Chambres la liberté de gouverner le royaume en se tenant dans la constitution jurée. — *Héros sans charlatanisme, son ambition le conduisit à servir les intérêts de l'Angleterre; il sauva la*

Hollande, délivra l'Angleterre, arracha l'Europe à la domination de Louis XIV, sans ostentation, sans vanité. Au milieu des factions, souvent même au milieu des revers de la fortune et du mécontentement populaire, il maintint la paix, la sécurité, la liberté intérieure. Guillaume est religieux et philosophe, croyant zélé et tolérant; au lieu d'exagérer ses services, il les cache, les voile. Eugène et Marlborough recueillent la gloire qu'il a semée. Il n'y a que Washington qu'on puisse comparer à ce prince. (J. Mackintosh.)

La politique qui a demandé des crimes à Richelieu, des bassesses à Mazarin, des boucheries à Napoléon, des serments trahis à tous les hommes d'État, n'a demandé à Guillaume qu'une dépense, immense il est vrai, d'adresse, de patience, de courage, de force d'âme, d'étude, d'économie, de probité. Il a poussé ces qualités jusqu'au luxe. (P. Chasles.)

Saint-Simon, qui n'était pas historien, nous paraît avoir buriné en une ligne le portrait le plus exact de Guillaume. *Grand politique, esprit vaste, diplomate consommé, roi sublime.* Ce témoignage du plus aristocrate grand seigneur de la cour de France est d'autant plus digne d'être apprécié que Guillaume, pour Saint-Simon, était l'ennemi.

Comme chacun imputait à Guillaume le sacrifice qu'il avait fait, et comme il était froid, d'une santé très-faible, d'une race sombre, il n'était pas aimé! Presque tous les bienfaiteurs réels de l'humanité, les grands politiques, ont été les victimes de l'impopularité. Les grandes intelligences seules pouvaient avoir de la sympathie pour ce caractère qui n'avait rien de brillant; la masse le trouvait répugnant, les étrangers le jugeaient mieux que les Anglais. Il n'y avait pas, depuis un demi-siècle, un intérêt protestant en Europe que sa famille n'eût servi; toute cause protestante trouvait en elle une épée, une bourse; les Nassau étaient les représentants parfaits de la Réforme, et ils étaient alliés aux plus purs comme aux plus vertueux, depuis Coligny. L'influence de Guillaume était telle en Europe que toutes les cours ne voyaient, ne voulaient voir que lui. Les États protestants espéraient, les États catholiques tremblaient. La haine des uns dépassait peut-être l'amour des autres, et pendant que

les Anglais, lassés de révolutions, de restaurations, de guerres civiles, assistaient indifférents aux succès ou aux revers de Guillaume, l'Europe tressaillait à chacun de ses actes. Le jour où l'on crut, à Paris, qu'il avait péri par une tempête dans le canal de Saint-Georges, on illumina, on dansa dans les rues. Le pape l'appelait *Hérode;* le grand Arnaud, le *nouveau Néron;* le peuple, le *fléau des papistes.* Guillaume, qui a fait la grandeur de l'Angleterre, en Angleterre est souvent méconnu; de son vivant, la bourgeoisie et le peuple le détestèrent à cause de sa partialité pour les lords.

Lorsque la Réforme apparut, elle portait en elle, comme toutes les religions nouvelles, un germe fécondant. Les peuples du Nord, plus accablés par le despotisme féodal et catholique que les peuples du Midi, embrassèrent la Réforme libératrice avec enthousiasme. Les rois, faisant cause commune avec les peuples contre l'ennemi commun, le clergé et la noblesse, consolidèrent leurs trônes par la liberté. Le principe protestant a fait partout les révolutions libérales; en Angleterre, une demi-révolution seulement; la féodalité persista.

Les îles de la Manche, absolument protestantes dès le début, n'ayant pas à combattre le despotisme royal ni le clergé catholique, n'ont eu à vaincre que l'aristocratie. Elles avaient entamé la lutte depuis longtemps et, sur ce point, dépassé l'Angleterre. Elles n'eurent donc presque rien à compromettre, à abandonner de leur foi ni de leur politique. Georges de Carteret avait, dès 1643, tellement abusé de l'autorité despotique, qu'elle était condamnée par tout le monde à Jersey, où l'on avait pu apprécier les mérites, les services et le patriotisme d'une classe nouvelle, la bourgeoisie. A Guernesey, le système féodal et royal avait été combattu avec ardeur; la bourgeoisie avait aussi été appelée aux affaires, et les familles seigneuriales qui avaient conservé des fonctions avaient, sous la République, défendu la cause populaire. Jusqu'à Charles Ier, nous n'avons eu que le spectacle des divisions et des guerres entre les deux ordres : noblesse et clergé, et la royauté. Maintenant, la part du clergé dans le gouvernement des îles ira s'amoindrissant de jour en jour; la noblesse, pour occuper les charges républicaines, sera soumise

à l'élection; la royauté (balance de pouvoirs constitutionnels), ayant cessé d'être despotique, laissera les îles développer en paix les conséquences de leurs institutions démocratiques.

La bourgeoisie est arrivée aux affaires, et la place qu'elle occupe est due à son intelligence et à son éducation. Elle constitue dès lors dans les deux bailliages deux timocraties. C'est encore un des effets du protestantisme. Un clergé catholique n'y pouvait donner à des bourgeois que les connaissances étroites qui ne servent ni au développement de l'esprit ni à élargir les idées politiques, encore moins à affranchir l'homme des tutelles séculaires et lui rendre son libre arbitre. On peut dire que les insulaires n'avaient conservé jusqu'à cette époque leurs anciennes libertés contre les empiétements des ordres, que par la force d'inertie qu'elle leur avait opposée, par l'entêtement propre à la race, par un attachement fanatique à toutes les libertés traditionnelles du passé. Cet esprit de libéralisme, cette horreur de tout arbitraire, ont conservé, dans des temps d'ignorance, les vieilles constitutions insulaires, comme elles l'ont conservé dans le pays basque. La force seule, la fraude, l'extorsion par la terreur ont pu, à certains moments, dominer les résistances populaires; mais bientôt après, une réaction générale, invincible, arrêtait les tout-puissants.

Dès les débuts de cette étude, nous avons constaté la résistance des insulaires gaulois contre les Romains, les Franks, les Saxons, les Danois; nous avons vu les ducs normands, sans cesse sollicités, consentir, par lassitude, au maintien d'un état politique antérieur. Les rois-ducs d'Angleterre ont accordé satisfaction aux exigences de ce peuple obstiné, qui leur donna, en échange de la reconnaissance de son droit, la seule chose qu'il possédât, la vie; nous l'avons vu lutter trois siècles contre la France, ne désespérant jamais après la conquête, revendiquant avec plus de ténacité après la victoire le salaire de ses souffrances, la réparation de ses pertes, la liberté; nous l'avons toujours trouvé luttant pour son autonomie contre les gouverneurs, les seigneurs, les baillis, les juges; nous le voyons maintenant pousser aux affaires, par l'élection, l'influence de la paroisse et la pression des milices, la bourgeoisie chargée de lui donner

l'égalité de droit. C'est que ce petit peuple gaulois, armoricain, est entraîné par son tempérament irrésistible, par un instinct de race. En toute cette étude, la chaîne des actes, des faits, est solide, sans solution de continuité, et il semble qu'on voit planer sur les îles comme un souffle de liberté, persistant à travers les âges, l'âme même de l'archipel. Les misères du moyen âge, les réactions politiques et religieuses n'ont jamais pu courber un instant que les hautes têtes; le peuple n'a été atteint qu'à la surface; il a toujours poursuivi son but, l'indépendance personnelle, la liberté, l'autonomie.

Mais, avec la Réforme, les hommes et les choses allaient changer d'aspect. Avec l'avénement de la bourgeoisie éclairée, il n'y aura plus qu'à maintenir la position acquise et à suivre la loi du progrès. A un clergé ignorant, de mauvaises mœurs, rapace, intolérant, et, par surcroît, propriétaire féodal de la moitié du territoire, avait succédé un clergé payé, probe, intelligent et austère. Tandis que le principe catholique prêchait *la foi aveugle du charbonnier* et le maintien *de la lumière sous le boisseau,* le principe protestant prêchait l'Évangile et faisait de la raison humaine cultivée la base et l'arme victorieuse de la société réformée et réformatrice. Il devait donc éclore des centres d'instruction, et, de même qu'aux débuts du christianisme l'Église militante catholique avait établi en Irlande, en Angleterre et en France, des colléges où la science du temps était mise à la disposition de tous, de même l'Église établie en Angleterre et le calvinisme en France créèrent des colléges où les protestants allaient chercher une science, particulièrement religieuse il est vrai, mais cependant bien plus généralisée que ne le fut l'enseignement catholique. Bientôt à ces écoles affluèrent toutes les intelligences, et de ces foyers de savoir sortirent, armés pour le bon combat, des hommes de cœur qui prirent aussitôt en main la direction politique et la direction religieuse. L'égalité, grand principe chrétien, y fit admettre tout le monde, et désormais la supériorité des connaissances balancera la supériorité féodale que le hasard de la naissance ou la faveur royale avaient constituée. Les élèves des universités de France, de Genève et d'Angleterre, multiplieront les

lettrés dans les îles, et nous sommes arrivés à la période historique depuis laquelle on ne sera plus élu aux charges publiques seulement parce que l'on possède une influence de naissance, mais où il faudra encore offrir des garanties de savoir. L'aristocratie, dans cette lutte, fut vaincue par la bourgeoisie, et nous voyons apparaître, avec le dix-septième siècle, des hommes éminents qui donneront aux îles un éclat digne d'elles.

La langue française étant la langue nationale, c'est de France d'abord que viendront les hommes qui dirigeront ou inspireront le pays. Bientôt, sous ce souffle nouveau, des insulaires ayant obtenu des bourses à l'Université anglaise, d'autres allant à Caen, à Rouen, à la célèbre école de Saumur, s'instruiront avec rapidité, et, petit à petit, ils se substitueront aux Français. Héraut, bailli; Dumaresq, juge et bailli; Lemprière, le doyen Bandinelli, d'Assigny, Philippe Mourant, révérends; Philippe Le Geyt, jurisconsulte; le révérend Falle, historien. On en pourrait citer bien d'autres qui se recommandent au patriotisme des habitants de Jersey. A Guernesey, depuis la Réforme, nous avons à constater Le Marchand, Carey, du Havilland, Dobrée, Le Messurier, doyen; de La Place, revérend presbytérien, etc., etc. Sous Guillaume, muris par l'étude et les révolutions, il existe, dans les deux îles, une quantité déjà considérable d'hommes éminents qui, par leurs lumières et leur patriotisme, acquerront l'honneur de les dirigèr. La noblesse vaincue perdra son influence, et il ne restera plus aux familles seigneuriales qu'à se soumettre à une compétition ardente, ou la carrière des armes en Angleterre. Il faut reconnaître qu'elle y a dignement représenté la patrie insulaire, surtout Guernesey.

Telle était la révolution sociale accomplie dans les îles, à la fin du règne des Stuarts, et il est facile de reconnaître que, dans la voie du progrès politique, les îles gardèrent leur avance sur le pays protecteur, pour avoir dépossédé plus complétement les seigneurs de leurs priviléges féodaux, et réalisé une égalité politique et civile relative bien plus marquée.

Les républicains d'Angleterre avaient fait la révolution politique en partant de l'idée de Dieu, et, par une conception

étrange des droits de l'homme, ils n'y comprirent pas l'égalité; elle ne leur apparut que comme une sorte d'idéal philosophique. Dans les iles, de race gauloise, l'égalité civile originaire se maintint par la paroisse; le régime féodal ne parvint pas à l'étouffer, et, comme en France, la révolution sociale tendant à l'égalité se fit pour le peuple et par lui, au nom du droit et de la justice, et sans aucune superstition ou fanatisme religieux. L'égalité sociale règne donc dans les îles; il n'y a pas de castes, et nous n'employons les vocables : bourgeoisie, noblesse, clergé, que pour désigner des états divers, des manières d'être, des doctrines ou des passions différentes de celles qui caractérisent le peuple. Toutes les fonctions dans les îles étaient accessibles à tous, comme la propriété, le commerce, l'industrie. Sous ce point de vue, l'Angleterre est encore en retard sur l'archipel; sous Jacques et Guillaume, la différence était si sensible, qu'elle frappait tous les Anglais de stupéfaction.

Nous avons dit que les îles de la Manche avaient été heureuses de l'avénement de Guillaume d'Orange, et que, même avant l'Angleterre, elles s'étaient données à lui dès la nouvelle du débarquement à Torbay, en haine du catholicisme de Jacques. Louis XIV, qui n'avait pas eu de meilleur allié que Jacques, soit sur le trône, soit à Saint-Germain, suivait sa politique : l'abaissement de l'Angleterre, la tête et le cœur de l'alliance des peuples protestants du Nord. La ligue catholique latine, dont Louis XIV était le chef, poursuivait les protestants en Hollande, en France, et la guerre se continuait, acharnée, entre les deux croyances. Jacques II représentait cette lutte en Angleterre et dans les îles. Il accepta le commandement d'une armée de débarquement en Irlande, et cette armée, soldée par Louis XIV, menaçait l'archipel très-sérieusement. Guillaume, qui ne perdait pas de vue les mouvements de la flotte française, avait déjà envoyé dans les îles le comte de Peterborough avec des troupes suffisantes pour leur protection. Les châteaux furent mis vivement en état de défense, et l'amiral Carter, à la tête de quatorze vaisseaux, vint croiser dans le canal de la Manche (1691). Au mois d'avril 1692, Carter revint avec vingt-quatre vaisseaux; il passa à Jersey et à Guer-

nesey, y prit des pilotes et alla se montrer dans la baie du Mont-Saint-Michel, à Saint-Malo. Deux jours après, l'amiral partait pour observer la Hague et le Havre. Aucun danger momentané ne menaçait les îles.

Cependant, la conspiration des principaux officiers et généraux de l'armée anglaise en faveur de Jacques allait se préparant en secret. Dix mille Irlandais étaient, en France, au service de Louis XIV, qui offrait encore dix mille Français et une flotte à la conspiration. Les préparatifs se faisaient à la Hague, à la pointe du Cotentin, en face d'Alderney; quatre-vingts vaisseaux de ligne devaient opérer le transport, et, cette fois, ce n'était plus en Irlande, mais en Angleterre, que Jacques devait débarquer; il était attendu par ses partisans. Alors, avec cette maladresse et cette outrecuidance habituelles aux Stuarts, Jacques fit paraître un manifeste si impolitique et si menaçant que Guillaume s'empressa de le publier en Angleterre. L'effet fut immédiat. Les conspirateurs eux-mêmes abandonnèrent la cause de cet incorrigible Jacques, qui, pour reconquérir son royaume, *promettait de faire pendre ceux qui l'avaient abandonné en* 1688! Marlborough, Huntingdon, Scarsdale, furent envoyés à la Tour de Londres. Russell, commandant la flotte anglaise, était soupçonné de faire partie du complot; Guillaume, en prince avisé, ayant besoin de lui, au lieu de le faire arrêter, lui écrivit pour lui donner avis qu'on l'accusait hautement de trahison, mais qu'il ne croyait pas à une telle calomnie, et, pour preuve, qu'il lui laissait le commandement général de la flotte, ainsi qu'à tous ses officiers, se confiant à leur entière loyauté. C'était un moyen infaillible de s'assurer de leur fidélité. En même temps, Guillaume formait un camp près de Portsmouth et levait les milices. Il était prêt à recevoir l'invasion ou à détruire en route la flotte ennemie.

C'était en mai 1692. Russell était prêt, et l'amiral Tourville, avec quarante vaisseaux, quittait Brest pour se joindre à la petite escadre de la Hague. A ce moment, John Tupper, de Guernesey, croisait à ses frais dans la Manche et aperçut Tourville. Il se glissa sans crainte au milieu de la flotte et parvint à Saint-Hélens, où se trouvait l'amiral Russell, qu'il instruisit de la pré-

sence dans le canal de la Manche de l'escadre ennemie. Russell mit à la voile aussitôt, se dirigeant vers la Hague. Le 19 mai, un brouillard intense couvrait la mer; vers midi, il se leva, et les deux flottes se trouvèrent en présence. Tourville, quoique bien inférieur en nombre aux Anglais (quarante et un vaisseaux contre quatre-vingt-dix-neuf), commença aussitôt le combat. Il durait encore à quatre heures, au milieu de la brume et sans résultats définitifs, lorsqu'un vent d'est se leva, qui chassa les brouillards et permit aux Français de chercher un refuge dans les ports environnants. Les Français avaient perdu seize navires de haut bord, coulés ou brûlés; quelques transports périrent en touchant les côtes.

Quoique Russell ait atteint son but principal, empêcher l'invasion, il fut accusé de n'avoir pas tiré parti de ses forces, et l'on crut qu'il avait ménagé l'escadre française. Il est aujourd'hui prouvé, pour tout esprit impartial, qu'il fit tout ce qu'il put, et même qu'il paya courageusement de sa personne. La poursuite était difficile, sinon impossible, et l'attaque de Tourville si inopinée, sa manœuvre si habile, qu'il parvint à sauver vingt-quatre de ses vaisseaux sur quarante et un. Dix-sept navires avaient été détachés et ne prirent pas part au combat; sans cela Tourville aurait eu près de soixante vaisseaux et probablement la victoire.

Ce combat naval fut donc honorable pour l'amiral Russell et utile à l'Angleterre. Le roi Guillaume envoya à M. Tupper une chaîne d'or et une médaille pour le récompenser du service rendu à la marine anglaise.

Jacques n'était plus à craindre. Il se retira à Saint-Germain, s'y livra aux pratiques de la dévotion la plus exagérée et passa pour un saint, de son vivant. A sa mort, on attribua à ses reliques le don des miracles!

Le règne de Guillaume n'offre maintenant aucune particularité intéressant les îles. Il y maintint des troupes, fit construire des casernes. Il se montra particulièrement bienveillant, et sur les observations des états de Jersey, rappela deux ordres du conseil. On croit qu'il consacra ses revenus dans les îles, environ vingt-cinq mille francs par an à Jersey et vingt mille

francs à Guernesey, au payement des travaux publics; il n'en fit jamais mention, avec sa réserve habituelle. Si le privilége de neutralité cessa d'être en vigueur sous son règne, il faut remarquer, avec Duncan et Tupper, que les îles eurent plutôt à s'en réjouir qu'à s'en plaindre. Le motif de cette rupture de la neutralité fut un acte de probité de Guillaume, qui s'était engagé envers ses alliés à cesser tout commerce avec la France, mise par eux en interdit. Les insulaires profitèrent de la guerre, armèrent en course et commencèrent dès lors, pour leur propre compte, ce métier de corsaire qui a enrichi tant de familles. Les rochers insulaires placés en sentinelle au milieu de la baie Saint-Michel observaient Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, et, des îles, les corsaires fondaient comme des oiseaux de proie sur la marine marchande.

S'il faut en croire Tupper, le règne de Guillaume vit dans les îles l'apogée du commerce des tricots. Mais comment concilier cette affirmation avec les ordres des états concernant les pauvres, la défense de bâtir des maisons dans la campagne, excepté par tout possesseur de vingt vergées de terre; les ordonnances sur la mise en culture des terres, la défense de planter des vergers, etc., etc.? C'est de Guillaume que date l'obligation pour les paroisses de nourrir leurs pauvres. Cette misère, cette famine, à notre avis, n'étaient qu'apparentes. L'édit de Nantes, révoqué en 1685, amena dans les îles plus de trois cents familles riches et industrieuses, qui donnèrent plus-value aux terres, un essor à l'industrie et à la marine. Quand il fut question d'envoyer les pauvres au New-Jersey, en Amérique, on ne trouva plus personne, ce qui empêcha les états de commettre une illégalité inutile.

Le 21 février 1702, en allant de Kensington à Hampton-Court, à cheval, la bête tomba avec Guillaume, et lui rompit la nuque. Tout d'abord, la blessure ne parut pas dangereuse; le 28, on annonçait sa convalescence; le 8 mars, il expirait, laissant la couronne à la reine Anne, fille de Jacques II.

Les îles envoyèrent chacune une adresse. Cette fois, comme à l'avénement de Guillaume, ces adresses étaient dignes.

Guillaume devait la couronne aux lords anglais. Il les ménagea. La constitution de 1688 est le résultat d'un contrat politique entre la féodalité politique et religieuse, la bourgeoisie et le roi. Le peuple n'intervient pas au contrat, La liberté proclamée ne découlait pas de l'idée de droit, de justice; elle n'affranchit pas le peuple de l'inégalité des droits et des conditions. Quatre ou cinq cents individus conservèrent la propriété incommutable du tiers du territoire anglais et le pouvoir suprême comme chambre haute. Deux mille ou deux mille deux cents individus, possédant le second tiers, eurent l'administration, le pouvoir législatif et judiciaire. Le peuple n'eut que la liberté d'action, de produire, commercer, s'enrichir ou d'avoir faim; la liberté de mourir ou de s'expatrier pour trouver ailleurs la liberté complète et la terre accessible. L'Angleterre a subi deux révolutions pour consacrer l'antique expropriation du peuple anglais. Une seule chose manque à la gloire de ce grand homme, c'est d'avoir, par une révision de la loi de succession, diminué la grande propriété féodale en Angleterre et amené ainsi un affaiblissement progressif de la puissance des lords. Nous savons par Daniel de Foë, qui fut quelquefois le confident de ce taciturne, qu'il aurait proposé la liberté de tester s'il eût vécu.

CHAPITRE III

LES DERNIÈRES INVASIONS

La reine Anne. — Jean Cavalier. — Georges Ier (1714). — Retrait de l'ordre sur la presse. — Acte du Parlement constatant l'autonomie (1720). — Les îles sous Georges II. — Georges III (1760). — Les îles sous Georges III. — Expédition de Nassau contre Jersey. — Dumouriez. — Louis XVI. — Le baron de Rullecourt. — Son expédition. — Victoire. — Défaite. — Mort. — Coopération des milices. — Détails. — Corsaires devant Aurigny. — La République. — Le comité de la guerre. — Carnot — Les îles au point de vue militaire.

Le premier acte de la reine Anne fut de déclarer qu'elle suivrait pas à pas la politique tracée par Guillaume d'Orange; elle garda les mêmes ministres; cependant ils durent bientôt résigner leurs fonctions, mais pour des causes étrangères à la politique générale.

Anne était faible; Marlborough et sa femme gouvernaient la reine. Il importait peu, puisque le Parlement et les ministres gouvernaient l'Angleterre. Le règne du *bon plaisir* des rois était fini. La reine Anne était timide, et cependant son règne est un des plus glorieux de l'Angleterre. Sur terre et sur mer, avec Marlborough, Rooke, Renbow; en Flandre, en Allemagne, comme à Vigo, à la Jamaïque, à Gibraltar, tout réussissait à souhait, parce que la politique était excellente, appuyée par les grands et le Parlement, sympathique aux princes protestants. La vieillesse de Louis XIV, ce terrible ennemi, qui, pendant soixante ans, avait entretenu en Angleterre la discorde et la guerre civile, la vieillesse du grand roi était attristée par d'immenses revers : Ramillies, Oudenarde, Malplaquet. La paix d'Utrecht vint enfin couronner le triomphe de l'Angleterre, qui

dicta l'équilibre européen. C'est de ce traité fameux que part la diplomatie moderne. Le traité de Rastadt en fut la confirmation en 1714, et ces traités donnèrent pour quelque temps la paix à l'Europe.

Anne, que les Anglais désignent sous le nom de *la Bonne*, mourut au milieu de ce triomphe (1714), et Georges Ier, de la maison de Hanovre, lui succéda sans aucune opposition.

A Guernesey, sir Edmund Andros fut nommé lieutenant-gouverneur par la reine. Son père, Amyas Andros, avait rempli les fonctions de bailli. A la mort de son père, Edmund lui succéda comme bailli, et il assuma les deux charges sur sa tête. Il fut autorisé à se faire remplacer par un lieutenant-bailli, Le Marchand. Cette mesure causa des querelles entre les principales familles, et la reine Anne maintint ses nominations.

Par la révolution de 1688, la bourgeoisie anglaise était arrivée aux affaires par le triomphe radical du parlementarisme sur la royauté absolue. C'était de droit. L'aristocratie comprit bien vite que l'organisation féodale du pays lui donnait dans ses terres une influence dominante dont elle devait profiter pour accaparer toutes les positions électives. D'un autre côté, la fortune, le titre, lui donnant accès près de la cour, elle ambitionna et obtint la majorité des places et des ministères; la Chambre des pairs était occupée par l'aristocratie et le haut clergé. Cet état de choses n'arrêtera pas absolument le développement progressif des libertés et de l'affranchissement national, mais il le ralentira singulièrement, et c'est depuis lors que la nation anglaise offre deux partis, whigs et tories, conservateurs et libéraux, qui tour à tour s'emparent du pouvoir, et cèdent au progrès lorsqu'il s'impose.

Dans les îles, le même phénomène se passe. Les fonctions électives sont recherchées par quelques familles seigneuriales, et quoique les extorsions, les rapines, les abus de pouvoir du bon vieux temps ne soient plus possibles, le progrès politique se ralentit dans sa marche, et, comme en Angleterre, le parti conservateur, quoiqu'il ne soit pas représenté par une aristocratie de terres ou du haut clergé, mais bien par la fortune, ne cédera que sous la menace. Deux partis vont se former dans

les îles ; et sous la reine Anne, on peut en constater l'origine ; la dénomination viendra bientôt.

A Jersey, Édouard de Carteret avait été nommé bailli après Philippe (1694). Charles de Carteret lui succéda, et, à sa mort, il laissa la charge honoraire à Jean, comte Granville, qui eut pour lieutenant-bailli le célèbre jurisconsulte Le Geyt. Henry Lumley était lieutenant-gouverneur. Certes les Carteret n'étaient plus des corsaires, des accapareurs de biens, la terreur de Jersey, comme du temps de leur cousin Georges et de ses terribles ancêtres, tantôt ligués avec les gouverneurs pour le pillage ou en guerre avec eux. Ils se bornaient, pour conserver quelque influence, à se faire donner les hautes fonctions. Tandis qu'à Guernesey les seigneurs se disputaient entre eux les places salariées et honorifiques, à Jersey la bourgeoisie luttait contre eux. La reine, le conseil privé, étaient fatigués de plaintes ; le Parlement retentissait des accusations des uns et des autres ; il faudra que la situation s'éclaircisse aussitôt qu'un incident quelconque amènera un prétexte. Si le peuple, dans cette lutte pacifique, ne se prononce pas encore, la bourgeoisie n'hésite pas à le faire, et ses accusations se précisent avec audace.

La flotte anglaise avait pris de telles proportions que la presse des matelots était insuffisante en Angleterre ; en conséquence, l'amirauté envoya un ordre aux gouverneurs et baillis des îles de Jersey et de Guernesey, pour faire lever et embarquer sur les vaisseaux de l'État tous les marins non domiciliés dans les îles. Cette mesure arbitraire, car elle était un empiétement sur les franchises de l'archipel, assimilé au territoire anglais, fut approuvée lâchement par les états. Les agents du pouvoir anglais crurent avoir remporté une victoire ; ils se trompèrent : le peuple insulaire ne ratifia pas l'arrêt, et personne ne voulut dénoncer les marins. La population leur offrit un asile contre les recherches des shérifs, et le procureur général, par une faiblesse condamnable, donna ordre à ses agents de s'introduire dans les maisons pour saisir les délinquants, *même en brisant les portes fermées*.

La résistance à cet ordre fut générale. Le conseil privé, en présence d'une pareille manifestation de l'opinion publique,

fut obligé de céder, et les agents de l'amirauté résidant dans les îles de Jersey, de Guernesey, d'après le conseil royal, durent *agir sans molester les habitants*. La cour enregistra cet ordre (1707), et comme l'autorité reculait, la population enhardie fut plus hostile que jamais à la mesure, qui ne fut jamais mise en vigueur.

Après avoir accompli, selon l'usage, la formalité des adresses à l'avénement de Georges Ier de Hanovre, les îles travaillèrent à la consolidation de leur bien-être, par l'accroissement de la marine, par quelques soins plus généraux apportés à l'agriculture, par le commerce, et en profitant de la guerre, par la course. En dix ans, les îles de Jersey et de Guernesey firent quinze cents prises de caboteurs français. Ce pillage, qui enrichissait les îles, cessa à la paix (1713).

Les insulaires n'oubliaient pas la confirmation de leurs anciens priviléges, et, en 1717, à la suite de quelques démêlés avec la douane d'Angleterre, Georges Ier reconnut le droit des îles d'importer librement et en franchise, en Angleterre, leurs produits naturels et manufacturés.

Sous la royauté constitutionnelle, la loi gouverne, et sous l'empire de la loi les révolutions ne troublent plus le royaume; les îles, comme l'Angleterre, jouissent d'un calme complet. L'histoire perd en intérêt ce que le peuple gagne en paix et en bien-être, et l'on peut dire du dix-huitième siècle, ou tout au moins de l'espace de temps compris entre 1714, paix de Radstadt, et 1780, que *les îles n'ont pas d'histoire*. Voici, sur cette période, les quelques incidents qu'il est utile de connaître.

Les poids et mesures sont fixés par un ordre du conseil et portent le nom de poids du roi (1720). Un ordre du conseil déclare que, *à l'avenir, toutes les fois que le parlement d'Angleterre passerait un acte touchant les îles de Jersey et de Guernesey, cet acte serait expédié par le Parlement au conseil privé, qui, lui, en donnerait signification aux cours des deux bailliages, afin qu'ils y soient enregistrés et mis à exécution.* Cet acte est une confirmation de l'autonomie des îles, dépendant non du parlement de la Grande-Bretagne, mais bien *du conseil privé du roi, duc de Normandie.*

Jean Cavalier, garçon boulanger d'Anduze, à la tête de dix-huit montagnards armés d'*un* fusil, de *deux* épées et de *bâtons*, avait déclaré la guerre à Louis XIV, qui, pour plaire aux Jésuites, à madame de Maintenon, et se faire ouvrir le ciel par son confesseur, détruisait les *camisards* dans les Cévennes.

Une première fois, Cavalier avait été obligé de chercher un refuge à Genève. Il se fit barbier à Lausanne. Il lisait tout, écoutait tout le monde, et comme il était Méridional, il était aussi un peu poëte. Petit, robuste, entêté, courageux jusqu'à la folie, il était à vingt-deux ans généralissime de l'armée des Cévennes. Il faisait l'admiration et le désespoir des généraux qui luttaient contre lui. A un moment, Louis XIV envoya 60,000 hommes contre Cavalier! Ils brûlèrent 466 villages, rasèrent les vignes, les mûriers, les oliviers. Quand le pays fut brûlé, désert, Cavalier tenait toujours, et son armée était plus nombreuse.

Guillaume d'Orange lui faisait passer des secours. Une fois même, le capitaine Showel parut près de Maguelone avec un chargement d'armes, la seule chose qui manquât à Cavalier. Ne pouvant aborder la côte faute d'un fond suffisant, Showel reprit la mer. Villars a dit que si Cavalier avait pu être armé par mer avec la protection de Guillaume, c'en était fait de l'armée royale.

Ne pouvant détruire Cavalier, on traita avec lui. Le garçon boulanger négocia avec Louis XIV. Naturellement on le joua. Le grand roi voulut le voir. On plaça Cavalier sur le grand escalier de Versailles. Le roi, qui montait lentement, le regarda attentivement, haussa les épaules et lui tourna le dos. Comme Cavalier voulait retourner dans les Cévennes, Louis XIV donna ordre de l'empoisonner. Averti à Mâcon, il se sauva à Genève. Louis XIV demande son extradition; la petite ville rit au nez de l'ambassadeur du grand roi.

Cavalier passa au service du roi du Piémont, et sans plus de scrupules que Bourbon, Condé ou Turenne, il fit la guerre à la France. Il court en Hollande lever des troupes, en Angleterre dans le même but; il aurait ameuté le monde contre Louis XIV qui l'avait trompé. La reine le vit; elle fut d'abord très-gra-

cieuse et tout à coup lui demanda si réellement il était inspiré de Dieu. Cavalier répondit affirmativement. Elle lui tourna le dos, comme Louis XIV, lui montrant ainsi *sa dissidence royale*.

Cavalier part pour l'Espagne, il rencontre un régiment de dragons qui avait opéré dans les Cévennes ; il le détruit jusqu'au dernier homme. Il revient à Londres, et Anne émerveillée le fit major général.

Cavalier rencontra Voltaire à Londres (1727-1728), qui faisait alors une cour assidue à mademoiselle du Noyer, protestante, réfugiée de la révocation de l'édit de Nantes. Cavalier l'emporta dans le cœur de la belle sur le poëte et le philosophe. Georges le fit gouverneur de Jersey (1737).. Il y vint prêter serment, y résida peu et n'y a pas laissé une trace de son passage.

Georges Ier avait voulu, quoique âgé de soixante-huit ans, aller visiter une fois encore son électorat de Hanovre. Il mourut en route à Osnabruck, d'une paralysie complète qui l'emporta en quelques heures. Georges était singulier, avait des habitudes et des goûts étranges ; il était fort ordinaire comme esprit et comme homme. Des qualités solides rachetaient ces défauts. Il était persévérant, patient ; il avait pour maxime : « *Fidélité envers ses amis, faire justice à tout le monde, ne craindre personne.* »

La nation anglaise ne l'aimait pas, et Georges n'aimait ni les Anglais ni l'Angleterre. Il régnait à Londres par devoir et parce qu'il était petit-fils de Jacques. Son affection était réservée aux Allemands, à l'Allemagne. Son palais était plein de gens du Hanovre. Nous l'avons déjà dit à l'occasion de la reine Anne, le roi d'Angleterre régnait, mais ne gouvernait pas ; qu'importaient ses goûts, ses affections, ses manies ?

Sous Georges II, le major général Sutton était lieutenant-gouverneur à Guernesey, et Richard Temple, vicomte Cobham, était gouverneur à Jersey. Ce haut personnage avait envoyé Georges Howard comme lieutenant-gouverneur. En 1729, une petite émeute eut lieu à Jersey, à l'occasion d'une dépréciation trop forte des monnaies de cuivre, alors presque exclusivement usitées parmi les classes pauvres. Le peuple se révolta contre le receveur de Sa Majesté, qui avait imposé aux états une loi

sanctionnant l'estimation arbitraire. Quoique nous manquions de détails sur cette émeute dite : *six liards au sou,* il est probable qu'elle fût aussi importante et générale que la cause qui l'avait amenée était juste, puisque les états furent obligés de rapporter leur décret. Le lieutenant-gouverneur fut révoqué, et William Hargrave nommé pour le remplacer.

C'est à cette date (1730) qu'il faut rapporter la constitution des deux partis politiques à Jersey. Le lieutenant-bailli Le Geyt, qui avait été partisan de la répression de l'émeute des six liards au sou, avec quelques juges et différents membres des états, représentait le parti conservateur autoritaire. Philippe Patriarche, juge, et Élias Dumarescq, avocat, avec quelques juges et divers membres des états, représentaient le parti populaire. L'île se divisa en deux à la suite de ces chefs, le parti populaire l'emportant en nombre, et le conservateur en influence sur le conseil privé. Sept juges furent dénoncés à Londres par Le Geyt; cinq furent *remerciés,* deux *graciés,* afin qu'il en restât sept pour faire le *quorum* nécessaire à l'administration des affaires. Ils refusèrent. Le conseil ordonne l'élection de trois juges; le peuple nomma les fils des trois juges sortants. La cour refuse d'accepter leur serment, mais le conseil privé, fatigué de tant de querelles nuisant à la bonne expédition des affaires, reconnut la validité de l'élection. Six ans après, les douze juges furent complétés par élection, et encore dans le sens libéral.

Cette même année, fut établie à Saint-Hélier la première bibliothèque publique, par le legs de Falle, l'historien. — Josué Pipon était lieutenant-bailli (1730).

Le Révérend Falle est le premier insulaire qui ait écrit l'histoire de son pays. Avant lui on n'avait fait que quelques mémoires; Chevalier, de Jersey, est le plus méritant. Quelques Anglais avaient publié des notes, un journal, des documents, des récits de voyages, sans ordre, sans méthode et sans esprit de suite. Il ne nous appartient pas de juger l'histoire de Falle, nous nous bornerons à montrer par une phrase le caractère de l'écrivain, son patriotisme. Ce Jersiais, fils d'un pays où l'Anglais n'était compris que par quelques hauts personnages, a écrit en anglais la phrase suivante : « Ce petit État, ainsi que l'appelaient nos

« ancêtres avec emphase, les îles ont été gauloises-bretonnes « d'origine; elles devinrent premièrement romaines, deuxiè- « mement frankes et troisièmement normandes, ce qui fut « notre troisième révolution. *Nous devons promptement venir « à une quatrième qui, nous l'espérons, sera la dernière, sous « la sujétion de l'Angleterre,* notre désir étant, après tant de « changements, de n'en jamais sortir jusqu'à la venue de ce « grand jour qui mettra une fin à tout royaume et gouverne- « ment parmi les hommes. »

Sans doute, ce quatrième état serait le dernier : le repos dans la sujétion! Un petit comté anglais, un petit comté irlandais! Etre conquis, annexé, c'est un malheur, — on peut être vaincu et digne d'estime, — tandis qu'il faudrait flétrir à jamais un peuple libre qui se serait donné un maître.

Le Révérend Falle était chapelain du roi Georges et avait reçu de lui deux riches prébendes. Orphelin, élevé par le doyen Bandinelli, il a supprimé des faits à sa connaissance, propres à la réhabilitation de sa mémoire, pour ne pas accuser G. de Carteret. Plus tard, désireux de s'allier à cette famille et ayant été repoussé, il fit une guerre acharnée à Charles de Carteret de la Trinité. Ayant perdu un procès à Jersey et usant de son influence à Londres, il fit casser le jugement de la cour. Il était le courtisan favori de lord Jermyn, gouverneur des îles, et en reçut aussi une prébende. Il avait quitté Jersey après la perte de son procès et mourut à Londres *après avoir évité toutes les mésaventures et les vicissitudes de la vie, et il dut cet heureux résultat à ses opinions toujours conformes à celles de ses entours, sur les hommes, les choses, la politique et la religion.* Ainsi s'exprime son commentateur Durell.

En 1737, un ordre du conseil permit aux états de Guernesey d'affermer pour soixante et un ans, ou par bail de vingt et un ans, les îlots de Herm, Jethou, Lihou, la Grande-Mare. Le gouverneur Sutton fut chargé de veiller à ce que, malgré cette ferme, les habitants de Guernesey et de Serck conservassent leur droit de pêche sur les côtes de ces mêmes îlots et d'y couper du varech ou d'en extraire de la pierre. Cette même année, une prime fut offerte pour la pêche des huîtres sur le grand banc

près du château Cornet, et il en fut pêché 60,000. — C'eût été une source de fortune pour le pays si ces mollusques n'avaient été déclarés inférieurs à ceux de Cancale.

A cette époque, l'île de Herm était fort riche en gibier, faisans, daims, cerfs et chevreuils. Une enquête après délit de chasse prohibée fut faite en 1716, qui donne le détail du gibier; le clos du Vale était aussi très-riche. S'il faut en croire un détail fourni par Tupper, les cerfs traversaient le Grand-Ruet à la nage et savaient choisir le moment précis pour aller de Herm au Vale, où la marée basse rapprochait davantage les deux côtes. Heylin rapporte que le marais de Vazon était excessivement poissonneux, et qu'il y vit une carpe d'une merveilleuse grosseur.

En 1742, fondation de l'hôpital général de Saint-Hélier, due à la générosité de madame Barlett, née Marie Mauger. A cette donation s'adjoignit celle de Philippe Bandinelli, un descendant du malheureux doyen (martyr de sa foi républicaine), qui donna les terrains qu'il possédait.

En 1744, la flotte de l'amiral Balchen, revenant de Gibraltar en Angleterre, fut dispersée par une tempête dans le canal, et deux vaisseaux de haut bord périrent. Le vaisseau amiral, *la Victoire,* toucha aux Casquets et s'engloutit; l'amiral, son état-major et 1,100 marins disparurent sous les flots.

En 1751, inauguration de la statue de Georges II sur la place royale de Saint-Hélier. Cette statue, dont le costume indique un empereur romain, fut baptisée du nom de Georges II après avoir été dorée. Ce marmouset de navire est en plomb et paraît avoir été détaché de la proue d'un navire espagnol, capturé par un corsaire jersiais. — Quelques personnes assurent que la statue (œuvre anglaise) représente réellement le roi Georges.

En 1755, commença la fameuse guerre de Sept ans entre la France et l'Angleterre. Des attaques réitérées de la marine anglaise à Cherbourg, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Granville, amenèrent les escadres dans les eaux du canal de la Manche. Un navire toucha un roc près Aurigny et périt.

A cette époque, les relèvements des côtes, les sondages maritimes étaient faits très-approximativement, et il était de croyance

générale que les grands navires ne pouvaient naviguer entre les îles ; aussi, lors des diverses tentatives faites contre la France par l'Angleterre, il ne fut fait aucune escale ni à Jersey ni à Guernesey. La seule opération qui mérite d'être rapportée est la destruction par l'amiral Howe du fortin de l'île de Chausey, dont l'amirauté anglaise l'avait chargé de prendre possession. L'amiral, après avoir reconnu que les réparations et appropriations de ces défenses seraient plus coûteuses qu'utiles, et qu'il faudrait y laisser une garnison de 500 hommes, se borna à détruire ces ouvrages, qui depuis n'ont jamais été relevés. Les Français entretenaient à Chausey une petite garnison d'Irlandais, auxquels Howe accorda les honneurs de la guerre et qu'il fit transporter à Granville.

Pendant la Révolution, l'île d'Aurigny avait été fidèle aux parlementaires et défendue par le gouverneur de Guernesey ; elle resta attachée au bailliage. Charles II, à la Restauration, en fit cadeau à Georges de Carteret, James de Carteret et Clément de Coustein, et dès ce moment elle forma un gouvernement à part, indépendant du bailliage de Guernesey. En 1683, Georges de Carteret céda l'île à sir Ed. Andros de Guernesey, et Charles lui en donna la propriété pour quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant 13 shillings annuels d'hommage. On ne sait pas combien Carteret avait reçu d'Andros pour sa cession. Le nouveau titulaire étant mort sans héritiers, l'île passa à son neveu (1713). A cette époque, par suite de la mort inattendue de ce neveu, l'île passa à sa tante, femme de Le Mesurier, et l'île est restée à cette famille pendant près de cent ans, car ce ne fut qu'en 1825, alors que le gouvernement anglais décida de faire d'Aurigny le Gibraltar de la Manche et une défense contre Cherbourg, qu'un descendant de Le Mesurier céda, moyennant finances, les droits qu'il tenait de ses ancêtres. Depuis lors, l'île d'Aurigny est rentrée dans le balliage de Guernesey, comme elle y avait été jadis.

Sous le règne de Georges II, les îles furent peu florissantes ; la guerre seule amena quelques bénéfices par les corsaires. La population d'Aurigny ne dépassait pas 1,000 âmes ; Guernesey en avait 11,000 ; Jersey, 25,000 environ. S'il fallait en croire

certains écrivains ou même les rapports des anciens, l'île de Jersey n'aurait pas eu 12,000 âmes. C'est une erreur évidente dont on peut se rendre compte par l'importance de la marine, l'étendue des villes et villages et les registres des paroisses, qui à cette époque constataient l'état civil. La milice, à Jersey, comprenait 4,800 hommes ; à Guernesey, elle était de 2,000, et cette proportion indique bien une population mâle de plus du double. Dans l'archipel, le nombre des femmes a toujours dépassé de 10 à 12 pour 100 le nombre des hommes; on aurait donc, d'après ces calculs, 24,000 à Jersey, environ 11,000 à 12,000 à Guernesey. L'accroissement de population amené par un second exode protestant fut considérable, car on peut estimer à plus de trois cents familles le nombre des protestants qui, de Normandie, surtout de Caen, de Saint-Lô et du Poitou, vinrent chercher un refuge dans les îles. Cette immigration a duré pendant tout le dix-huitième siècle sans interruption. Du temps du roi Guillaume, on put constater à Jersey un bien-être, attribuable à cette cause. L'argent dès lors commença à circuler, les immigrants étant riches, et la misère à s'éteindre, car les biens de la couronne furent, sur cette constatation, déchargés de la taxe des pauvres. Ce fait est significatif.

A Guernesey, sir John Milne, étant lieutenant-gouverneur, eut, en 1756, un différend avec la cour, à l'occasion d'un navire saisi. A ce sujet, le conseil privé déclara qu'à l'avenir tous les différends entre la cour et le gouverneur seraient soumis au conseil.

L'Angleterre, en soixante-dix ans, était arrivée à un degré de puissance inouïe. Ses armes triomphantes avaient, sur terre et sur mer, placé l'Angleterre si haut, que le mot de Cromwell se trouvait réalisé : *Le nom anglais sera aussi grand et aussi respecté que le titre de citoyen romain.* — Comme son père, Georges II n'était pas un homme au-dessus de la moyenne la plus ordinaire, et cependant il fut heureux en toute chose; il arriva à l'heure et mourut à temps. Il était avare plus qu'économe, n'aimait pas plus l'Angleterre que son père et détestait davantage les Anglais. Il ne songeait qu'au Hanovre qu'il administrait avec bonté. Il se croyait un grand général, et, comme

son père, en des parades vaines, il s'amusait à jouer aux soldats. Comme homme, il était emporté et violent, méprisait les lettres et les arts qu'il était incapable d'apprécier, et avait moins de vertus que de vices. C'est cependant sous son règne que l'Angleterre se plaça à la tête des nations européennes; ce résultat fut l'œuvre de la politique inaugurée par Guillaume d'Orange et suivie par des ministres intelligents.

Georges mourut comme son père, presque subitement, à l'âge de soixante-sept ans. On le trouva mourant dans sa chambre, le 25 octobre 1760, probablement d'une attaque d'apoplexie. Il laissait la couronne à son petit-fils, Georges III, le prince de Galles étant mort avant lui. L'avénement de Georges III coïncide avec l'établissement progressif de l'Angleterre aux Indes. Cet immense empire, dans lequel la France avait établi son pavillon, fut lâchement abandonné par Louis XV, dont la vie licencieuse et les largesses inouïes aux courtisans et aux courtisanes ruinaient le royaume de France. L'Angleterre sut profiter avec habileté de cette situation besoigneuse, et, par un traité et quelques millions, s'assura la paisible possession de cet immense empire des Indes, réservoir inépuisable qui, depuis cent ans, alimente la marine et la moitié du commerce de la Grande-Bretagne.

Walpole avait illustré le règne de Georges II, et Georges III aura le bonheur encore plus extraordinaire de voir son gouvernement passer successivement aux mains des plus grands hommes d'État qui aient jamais illustré un pays. Ils furent tous remarquables par eux-mêmes, mais il faut convenir que rien ne peut mettre plus largement en lumière des hommes d'État, qu'une route politique frayée, tracée pour ainsi dire, qui leur laisse toute liberté d'action, l'entière disposition de leurs forces, n'ayant à hésiter que dans le choix des moyens. Le règne de Georges III, le plus long de l'histoire d'Angleterre, sauf celui de Henri VIII, est le plus rempli d'événements extraordinaires. Il a vu la prise des Indes et le procès de Warren Hastings, la guerre d'Amérique, sa perte, et la consolidation du pouvoir anglais au Canada, les formidables luttes de la Révolution française, l'Empire et sa chute à Waterloo, enfin la Restauration.

L'Angleterre, pendant ces soixante années de règne, a vu les actions de la Banque d'Angleterre à 15 shillings, la plus formidable crise financière et commerciale qu'aucune nation ait jamais supportée; mais elle a vu aussi l'établissement d'une fortune publique si considérable, qu'aucune nation n'a pu entrer en parallèle. Généraux, amiraux, ministres, par l'argent, par la force, par la ruse, quelquefois au mépris du droit, ont réalisé pleinement les destinées glorieuses de l'Angleterre, et telle était la perfection du plan de Guillaume d'Orange, suivi imperturbablement *per fas et nefas*, que, malgré la ruine du trésor public, une dette écrasante, beaucoup de défaites et de grands succès, elle a finalement abouti. Les défaites retarderont le dénoûment, les victoires le fixeront. Les défaites ne furent jamais définitives, les victoires le furent toujours. La campagne d'Espagne, celle de Portugal, la campagne de Flandre resteront à jamais mémorables, et les hauts faits de Torres-Vedras, de Vittoria, de Waterloo, préparés par la victoire navale de Trafalgar, amèneront une paix qui, depuis lors, n'a pas été troublée sérieusement.

Et cependant Georges, comme toute la famille de Hanovre, était un triste roi. Il se laissa conduire par les hommes qui jouissaient de la confiance publique, tout en les détestant personnellement. Il passa de longues années dans un état voisin de l'imbécillité, et pendant les dix dernières années de sa vie, il fut confié au duc d'York, comme fou. C'est donc sous un simulacre de roi que l'Angleterre acheva sa marche ascendante et devint l'arbitre des nations; c'est que les institutions sont supérieures aux hommes, toujours changeants, tandis qu'elles sont immuables, tout en étant capables de progrès. Un peuple a plus d'intérêt à se laisser conduire par des ministres, qu'il change sans révolution, que par un roi qu'il ne saurait déposer sans ébranler l'État. La loi est le vrai roi des Iles-Britanniques depuis Guillaume.

Sous Georges III, les îles ont eu des vicissitudes qui demandent un certain développement. Nous avons cru devoir donner une idée générale des événements de ce long règne, afin de rapporter sans interruption les événements insulaires. L'inter-

vention de la couronne depuis Guillaume d'Orange a toujours été bienveillante, l'autonomie n'a jamais été mise en question, et depuis lors les rois et le conseil privé n'ont en vue que la protection matérielle de l'archipel, et une sorte de *supervision* paternelle de l'administration politique, religieuse et judiciaire; un contrôle amical. Dans ces rapports, les deux bailliages ont souvent montré une roideur déplacée, cachée sous un style et des formules de soumission et de fidélité qui se rapprochent plus de l'hypocrisie que de la franchise. C'est le résultat des mœurs religieuses et des habitudes normandes conservées par la bourgeoisie qui compose les états. Les différends avec la couronne, qui pour les insulaires ont une certaine valeur, n'offriraient qu'un intérêt secondaire dans une étude générale. Depuis 1688, l'archipel de la Manche n'a pas d'autre histoire que la longue série de ses progrès matériels.

Jersey avait vu succéder à sir Richard Temple et au lieutenant-gouverneur Howard, Hart, gouverneur général ayant pour lieutenant Dean. A ceux-ci succéda le major général Conway. Dès 1763, la paix avec la France était faite; les corsaires, n'ayant plus d'aliment, tournèrent tous leurs efforts vers les affaires. A Jersey, il fut créé une chambre de commerce en 1768. A cette époque, une partie du commerce maritime de Jersey, qui se faisait auparavant à Saint-Aubin, se transporta à Saint-Hélier. Guillaume d'Orange avait fait commencer, en 1697, le *Havre-Neuf*, et dès 1701 quelques petits navires y trouvèrent un abri. Terminé maintenant, ce petit port pouvait protéger de plus grands navires, et le commerce ainsi que la population de Saint-Hélier augmentant peu à peu, il y aura bientôt abandon presque complet du port de Saint-Aubin.

Une émeute avait déjà donné raison aux habitants de Jersey contre la cour royale. En 1769, à l'occasion d'une sorte de loi de *maximum* appliquée au prix des grains, les Jersiais se soulevèrent. Il paraît que, malgré le nombre considérable de soldats anglais, le lieutenant-gouverneur ne voulut pas soutenir la cause de la cour royale, car il ne mit pas ses troupes à la disposition de l'autorité judiciaire. D'un autre côté, les milices n'eurent pas à intervenir dans le débat, chaque milicien ayant

pris parti comme citoyen; les états furent obligés d'aller tenir leurs séances sous la protection des canons au fort Élisabeth, tant l'émeute était générale. Les causes qui la déterminèrent devaient être justes, car le conseil privé enleva à la cour le droit de promulguer à l'avenir de semblables ordonnances et fit grâce aux citoyens insurgés contre l'autorité.

Il faut placer en 1774 l'introduction dans les îles du méthodisme ou doctrine de Wesley. Le chef lui-même ne dédaigna pas de visiter les rochers insulaires, et sa visite a laissé des souvenirs très-persistants parmi ses disciples (1778). Pendant de longues années la secte wesleyenne resta dans l'ombre, mais de nos jours elle a fait dans les îles de grands progrès qu'il faut constater.

La guerre d'Amérique venait de changer les conditions de paix et de tranquillité dont jouissaient les îles depuis la fin de la longue guerre avec la France. Maintenant la France protégeait l'Amérique révoltée contre la métropole; des hommes et de l'argent lui étaient fournis. L'Angleterre aurait dû déclarer la guerre publiquement, officiellement; elle ne sut pas résister à sa colère, et par un acte de brutalité qui, par la suite, lui attira de terribles représailles, elle fit saisir inopinément sur toutes les mers 300 navires et 12,000 matelots français, confiants dans le droit des gens et les usages internationaux. Bien plus encore que la sympathie, alors de mode pour l'Amérique, cette violation de tous les usages et ce mépris de toute justice jetèrent la France dans les bras de l'Amérique, et dès lors, argent, munitions de guerre et soldats encombrèrent les ports de l'ouest, en partance pour les États-Unis.

Les îles de la Manche étaient menacées par cet armement général. Aussi, au lieu d'une ou deux compagnies de vétérans et de quelques artilleurs logés dans les châteaux, l'Angleterre envoyait 4,000 hommes à Jersey, 1,800 hommes à Guernesey. A défaut de casernes suffisantes, on les établissait dans l'hôpital, dans des baraquements; une partie logeait chez les habitants. Ces mouvements de troupes, considérables pour l'époque, jetaient dans les îles une quantité d'argent monnayé qui répandait l'aisance. Les prévisions du gouvernement anglais, qui, par

crainte d'un débarquement, faisait aux îles une ceinture de tours (Martello), bâtissait des forts, établissait des batteries sur les hauteurs et entassait des canons dans les châteaux, ces prévisions étaient justes. Louis XVI nourrissait l'idée de s'emparer des îles, non comme devant faire partie à l'avenir de son royaume, mais pour y ruiner les ouvrages anglais, et comme représailles ; c'eût été de bonne guerre, à la condition de rendre d'abord le but réalisable par l'emploi des moyens appropriés, et, si l'on y renonçait, de ne pas désavouer peu loyalement une expédition tolérée qu'il eût été plus digne d'empêcher parce qu'elle était ridicule.

En 1774 arrivait à la cour de France un jeune homme de vingt-deux ans, officier et prince de naissance. Il était bâtard de Guillaume de Nassau, qui lui-même était bâtard du prince Maurice. Dans le pays de ce beau garçon, personne ne voulant le reconnaître comme prince, il vint à Paris dans le louable désir d'y chercher fortune. Il se faisait appeler Charles-Henry-Otto, prince de Nassau-Siegen ; Marie-Antoinette de France le trouva charmant dans son costume d'officier de cavalerie. Sa présence à Versailles inspira quelques alarmes à Louis XVI, et l'officier de cavalerie, étant trop près, fut transformé en un instant par la jalousie du souverain en officier de marine. Il fut envoyé en voyage de circumnavigation avec Bougainville. Il en revint en 1777, ayant fait le tour du monde et très-familiarisé avec la mer ; mais comme Louis XVI n'avait pas encore organisé l'expédition de La Peyrouse, et que le jeune homme était plus que jamais à la mode, il changea l'officier de marine en officier d'infanterie, parce que l'infanterie ne tenait pas garnison à Versailles.

En 1778, le prince de Nassau, car on l'appelait ainsi, fut mandé secrètement à la cour ; il causa une heure avec le roi et partit pour Saint-Malo. Cinq vaisseaux de guerre de second ordre et deux ou trois corvettes y arrivèrent de Brest et de Cherbourg, au moment précis où Nassau avait réuni 2,000 à 3,000 hommes dans les environs. Le roi avait promis davantage, surtout en vaisseaux ; dans l'impossibilité d'embarquer cet effectif, Nassau s'empara d'autorité d'une vingtaine de bateaux plats et mit à la

voile. La mer ne permit pas le voyage, et l'escadrille dut rentrer sous Césambre. C'était le 28 mars 1779. Le 1er mai, le canal était traversé, et le soleil levant éclairait la baie de Saint-Ouen, où se montrait en bon ordre la flottille de M. de Chambertrand, commandant, qui portait les troupes de débarquement commandées par le prince de Nassau.

Heureusement pour les insulaires, les Français étaient arrivés en retard d'une heure, et la marée commençait à monter. Les bateaux plats naviguaient difficilement et perdirent une autre heure pour se rapprocher de la côte; la marée montait rapidement, car on était à quelques jours de distance de l'équinoxe; l'atterrage devenait plus difficile. Ces heures perdues retardaient le débarquement, et l'éveil était donné à Saint-Ouen.

Nous avons déjà remarqué que les Français résidant dans les îles cessent d'être Français de cœur dès la seconde génération, et deviennent alors très-dévoués à leur nouvelle patrie. Ils trouvent dans les îles, avec la langue et les mœurs de leur pays natal, la liberté, et c'est elle qui les y attache. Ce phénomène, facile à constater de nos jours par la multiplicité des exemples, était encore plus saisissant au siècle dernier. Or le petit-fils de l'un de ces protestants que le retrait de l'édit de Nantes avait forcé de chercher un refuge dans les îles, Jean du Parc, habitait Saint-Ouen. Étant ministre, il avait une certaine influence sur ses ouailles; de plus, du Parc avait été chapelain d'un régiment anglais qui avait combattu la France pendant la guerre de Sept ans. Moité prêtre, moitié soldat, il assembla la milice de Saint-Ouen, prit sans hésiter le commandement de l'artillerie, et comme le débarquement recommençait, il envoya ses boulets aux chaloupes. Tout à coup le vent sauta avec le plein de la marée et souffla du nord-ouest, poussant l'escadre sur les rochers des Corbières, doublant ainsi le courant du canal, qui en cet endroit est ordinairement de cinq nœuds; la position était intenable, surtout pour les bâteaux plats, qui gouvernaient fort mal, et la flottille s'éloigna. Nassau avait donné l'exemple du mépris du danger; monté sur un simple canot, il fit des efforts inouïs pour faire aborder des troupes. Pas un bateau ne savait manœuvrer; il fut obligé de tirer sur ses prétendus pilotes. Tout

fut inutile, et les bateaux regagnèrent les navires avec peine, car, sauf à bord des vaisseaux, il n'y avait pas un vrai marin dans les chaloupes ou bateaux plats ramassés par Nassau.

A ce moment arrivaient les troupes anglaises et les milices de l'est et du nord avec leur artillerie.

Les Français tournèrent la Corbière pour se mettre à l'abri, et, imitant la manœuvre de Drake en 1651, ils vinrent se ranger devant Saint-Brelade, dans l'intention de fatiguer les troupes et la milice par des descentes simulées en divers points. Comme la flottille s'apprêtait à débarquer à Saint-Brelade, le lieutenant-gouverneur Corbet arrivait avec le régiment de la ville ; l'artillerie des Anglais et près de six mille hommes se rangèrent en bataille sur la grève. Désormais toute tentative de débarquement était impossible, et, par surcroît de mauvaise fortune, une violente tempête s'éleva. L'ordre du départ fut donné, et le lendemain, dans la nuit, l'escadre arrivait à Saint-Malo, faisant piteuse figure. On libéra les bateaux de transport, et les cinq vaisseaux de guerre se retirèrent dans la baie de Cancale, où ils mouillèrent avec deux ou trois corvettes.

Honteux de cette expédition avortée par incurie, les officiers indignés s'adressèrent à l'autorité militaire et demandèrent qu'il fût préparé ouvertement une seconde expédition, composée cette fois de soldats et de matelots, non d'aventuriers peu propres aux manœuvres. Il paraît qu'on préparait ces forces en toute hâte à Saint-Malo, lorsque sir James Wallace, qui avait appris dans le nord du canal de la Manche la tentative des Français, s'avança hardiment dans la baie de Cancale. Il y trouva les vaisseaux à moitié désarmés, attendant, confiants, leurs nouveaux équipages. Wallace détruisit deux navires de guerre et deux frégates, et endommagea sérieusement un cinquième vaisseau. Il perdit dans ce combat deux frégates, mais il rendit toute tentative de la part du prince de Nassau désormais impossible. Ce fut une victoire chèrement payée, mais profitable, quoi qu'on en ait dit.

L'amirauté anglaise ne fut pas satisfaite; elle reprocha à Wallace de n'avoir pas fait davantage. Elle eût dû le remercier d'avoir fait autant. Si l'amirauté était furieuse, le roi de France

l'était aussi. Louis XVI manda le prince de Nassau à Versailles. On ne sait de l'entrevue que le résultat. Nassau fut prié d'aller chercher fortune ailleurs ; il y alla et fit bien, car, deux ans après, s'étant signalé au siége de Gibraltar, il fut fait grand d'Espagne et major général. L'Espagne se trouva très-heureuse de cette acquisition qu'avait dédaignée Louis XVI, toujours mal inspiré.

Il y avait, en 1779, à Cherbourg, un commandant de place distingué, instruit, plein d'ambition, militaire de premier ordre, Dumouriez. Ce futur général de la République française étudiait un projet d'invasion dans les îles de la Manche, combiné sur une connaissance approfondie des lieux, et appuyé sur un ensemble de forces de terre et de mer, propre à en assurer l'exécution. Deux personnes seulement étaient dans le secret : le gouverneur de Normandie, le duc d'Harcourt, et son cousin d'Héricy, commandant des troupes royales à Granville. Quand les forces de terre furent trouvées, Dumouriez s'adressa à l'amiral La Touche-Tréville, qui accepta avec joie la mission de transporter les troupes de débarquement, se réservant personnellement la destruction des châteaux avec son artillerie, et mettant à la disposition de Dumouriez vingt vaisseaux de haut bord et vingt grands transports. Cette flotte devait être maîtresse des îles, car le gros des forces de mer de l'Angleterre était alors (1780) employé dans l'Atlantique et la Méditerranée.

Dumouriez se méfiait des ministres, de la cour, du roi surtout ; il attendait d'un voyage à Versailles, accompli à l'heure où tout serait prêt, une autorisation franche et complète du roi. Tandis qu'il donnait ses soins à l'opération, le roi, sans consulter personne, envoyait à Granville un de ces enfants perdus comme les guerres en font toujours naître, et le chargeait secrètement de tenter une nouvelle expédition contre Jersey, afin de prendre la revanche de la malencontreuse tentative du prince de Nassau. Il est certain que Dumouriez ne fut pas prévenu. Chose plus étonnante encore, le duc d'Harcourt, gouverneur général de la Normandie, n'apprit l'aventure qu'après l'échec ! Or, tandis que Louis XVI se cachait de tout le monde, l'Angleterre était au courant de toutes ses machinations, elle n'ignorait que le jour et l'heure de l'action.

Lord Conway s'était hâté de fortifier Jersey; la ceinture de tours s'achevait; un fortin et des batteries s'élevaient sur la Plate-Roque; à Saint-Hélier, des casernes et un fort se construisaient; l'Angleterre n'épargnait ni l'argent ni les hommes. A l'avenir, les îles ne pouvaient plus être le prix d'une aventure ou d'un coup de main; il fallait une expédition en forme. La mode des aventures était passée; La Pérouse venait d'échouer dans la baie d'Hudson, Neuhof mourait en prison à Londres, roi de Corse éphémère; il fallait être fou pour tenter de nouveaux coups de fortune. Ce fou existait. Un roi exclusivement occupé de serrurerie, de chasse et de géographie, mit sa confiance dans ce fou, se réservant seulement de le désavouer en cas d'insuccès. Ces petites lâchetés politiques sont presque toujours condamnées par l'événement et méritent de l'être.

Un bourgeois des environs de Lille ayant pris audacieusement le titre de baron de Rullecourt, après avoir couru l'Allemagne, arriva en Pologne, où il obtint du service. Le baron montra du courage et de l'activité, et, comme il était voleur par surcroît, l s'évada au moment où la justice curieuse allait lui demander compte de ses actes malhonnêtes. Sa tête fut mise à prix; 36,000 livres ! ce qui semble prouver qu'il avait commis quelque crime assez important. Le voilà en Espagne. Il ne fait que d'y arriver, et déjà une nouvelle affaire le brouille avec la justice; il n'a que le temps de se sauver en France, où il eût été pendu un beau jour, s'il ne fût entré au service de M. d'Argenson, ministre de la police.

Le baron de Rullecourt n'était pas homme à rester tranquille longtemps. Il enlève la fille naturelle de d'Argenson, qui achevait son éducation dans un couvent de Tours. Comment, après son mariage, Rullecourt conçut-il le projet de s'emparer de Jersey? On ne sait. Peut-être quelque rencontre en Espagne avec un des officiers de l'expédition du prince de Nassau; peut-être l'idée lui fut-elle suggérée par d'Argenson lui-même, en quête d'un aventurier à présenter au roi qui cherchait un homme d'audace. On a pu croire aussi que Rullecourt avait fait partie, comme second commandant, de l'expédition du prince de Nassau. C'est une opinion qui n'est fondée sur rien. Quoi qu'il en

soit, Rullecourt, déguisé en matelot, avec son ami Gun (un chenapan qui fréquentait les îles et la côte du Cotentin), vint à Jersey secrètement, vendant du grain, étudiant la côte et se créant des intelligences dans le pays (1780).

Rullecourt revint à Versailles et ne put voir le roi, mais on le présenta à M. le maréchal de Luxembourg, dont les troupes licenciées occupaient Granville et le Cotentin, sous le commandement ou la surveillance de M. d'Héricy, cousin du duc d'Harcourt. On remit à Rullecourt, à défaut de soldats, un ordre assez étrange qui donne bien l'idée du gouvernement de Louis XVI. Il s'agissait d'enlever les soldats, de les enrôler de gré ou de force, de faire la presse des milices normandes de la côte et d'embarquer pour l'expédition ce qu'on pourrait prendre! Ces agissements, couverts par l'autorité royale, ressemblent aux habitudes d'un satrape d'Orient par le mépris des sujets, ou aux violences d'un chef de bandits en pays conquis. Lorsque tout fut arrêté, Rullecourt alla encore à Versailles et ne put obtenir audience du roi. Louis XVI ne voulut pas se commettre; cependant, il fit délivrer à Rullecourt une nomination conditionnelle au grade de général, et en outre, en brevet, le titre de gouverneur de Jersey. La condition, on le devine, c'était la réussite.

Comme détail curieux, il faut dire que l'expédition ne coûta pas grand'chose au trésor royal, car Rullecourt y employa une partie de l'argent qu'il avait rapporté de Pologne ou d'Espagne. A Granville, le marquis d'Héricy laissa faire Rullecourt, qui le débarrassait de quelques centaines de chenapans difficiles à garder en repos; sur le vu de la nomination royale exhibée par Rullecourt, l'agent des finances paya quelques petites sommes insignifiantes dépensées par les enrôlés de force à Granville. Le baron ramassa d'abord deux ou trois cents soldats de bonne volonté du régiment de Luxembourg licencié depuis peu, puis il fit la presse, enrôla des matelots, des coureurs d'estrade, obtint qu'on vidât la prison de Granville à son profit, et, par la force, s'adjoignit trois cents miliciens de la côte assez mal équipés et peu propres au métier des armes. Quelques officiers du régiment de Luxembourg, ennuyés de n'avoir rien à faire, se joignirent à leurs hommes.

Le marquis d'Héricy écrivait à son cousin le duc d'Harcourt : « *Quand je vois à quels hommes on confie le succès de cette entreprise, il me semble qu'on m'écorche l'âme !* » Cette lettre fut écrite la veille du départ.

L'armée de Rullecourt comprenait douze cents hommes mal armés, peu approvisionnés. Il avait quatre pièces de campagne et deux obusiers. Il était prêt le 24 décembre 1780, fit un signal sur la côte de France (probablement sur les Beuftins), et le 24 au soir, vers dix heures, un feu de bois sec, allumé sur les coteaux de Rozel, lui répondait. C'était la veille de Noël, la grande fête des îles. Une sentinelle vit le feu de la Trinité et y courut. L'espion avait déguerpi, et le soldat ne vit que des tisons ardents ; il courut à Montorgueil. A son récit, la garnison se mit à rire ; on invita le soldat à boire, et il n'en fut plus question. Cependant un officier, averti avant l'aube, avait fait prendre les armes et doubler les postes. L'alarme fut donnée aussi à la ville, au château Élisabeth, et les mesures de précaution furent prises dans toute l'île. Il paraît que le gouvernement anglais avait depuis peu informé le lieutenant-gouverneur qu'il se tramait quelque chose sur la côte, et qu'il eût à se tenir prêt.

Rullecourt avait mis à la voile vers onze heures. Le vent l'empêcha d'avancer, et, à la pointe du jour, il fut jeté près de Chaussey, où il débarqua. Les bateaux tenaient mal la mer, étaient mal conduits, les soldats indisciplinés. Rullecourt, en exerçant ses hommes, mit le temps à profit pendant les dix jours de tempête et de froid glacial qui le retinrent à Chaussey. Pas de vivres, pas d'abri ; on murmurait. Un des enrôlés osa se plaindre, Rullecourt lui fendit le crâne. Un volontaire trouva la pitance maigre, Rullecourt le fit attacher sur un bas rocher que la marée recouvrit. Entre temps, il faisait faire l'exercice à ses hommes terrorisés.

Le 5 janvier 1781, à la nuit, le général mit à la voile. Conduit par un pilote jersiais, J. Journeaux, qui, après quelques démêlés avec la justice insulaire, avait été chercher refuge à Granville, il aborda à la Plate-Rocque, sur le banc du Violet, où se trouvait un fortin avec quatre canons. Il y avait là une douzaine d'hommes endormis, et la mer qui déferlait avec violence

dans ce labyrinthe de rochers rendait tout bruit humain imperceptible. On désarma les Anglais en silence. Syvret a affirmé que le fortin était inoccupé; cette assertion est improbable. Il fait débarquer les Français *à plat ventre sur les rochers pour n'être pas aperçus;* à minuit! le 6 janvier! Rullecourt n'y mit pas tant de finesses; il suivit tout simplement la grande route, et comme c'était un samedi, jour de marché, il rencontra des paysans qu'il rassura de son mieux.

Le débarquement des premiers bateaux s'était effectué au Violet, mais la mer descendait et doublait le courant; aussi les derniers bateaux dérivaient. Ils laissèrent tomber les ancres; elles ne tinrent pas. La mer remporta à Granville trois cents hommes, ce qui était un malheur sans doute, mais encore les munitions, les tambours et l'artillerie! Cette perte était irréparable, fatale. Il fallait, en outre, laisser cent hommes pour garder les bateaux et quelques hommes encore pour la défense du fortin. Cela réduisait de cinq cents hommmes les douze cents qui étaient partis de Granville. C'était donc avec sept cents mauvais soldats, porteurs de vieilles armes rouillées, sans artillerie ni munitions, que Rullecourt allait tenter la prise d'une île qu'il savait être défendue par quatre mille hommes de troupes de premier ordre, trois mille hommes de milice, plus de cent pièces d'artillerie dans les châteaux, une batterie peut-être, sur le mont de la ville, et une batterie de campagne. Les régiments anglais étaient le 78e, le 83e et le 95e.

La folie devenait épique. Rullecourt n'hésita pas. Avant l'aube, il s'avança vers Saint-Hélier à la tête de ses 700 hommes. C'était le samedi matin, 6 janvier 1781. Tel était l'effectif sur le papier, mais, en réalité Rullecourt avançait avec 569 hommes, comme il fut facile de le vérifier le lendemain. A l'embarquement à Granville, il y eut des déserteurs; à Chausey, il resta vingt hommes sur un rocher, et dix autres s'étaient enfuis la veille dans une chaloupe; quelques-uns étaient morts ou malades par suite du froid et des privations; près de cent hommes se noyèrent en débarquant.

Jetons un coup d'œil sur cette armée étrange qui s'avance cauteleusement sans fifres ni tambours. Des officiers revêtus de

costumes galonnés, à bicornes empanachés, habits empruntés à toutes les armes; quelques-uns se distinguent par une tenue irréprochable. Les soldats de Luxembourg, à l'allure martiale, auraient fait honneur au maréchal, n'eût été le délabrement du costume, vieilles défroques qu'on abandonne aux armées licenciées. Les miliciens de Normandie, mal armés, encore plus mal équipés, contrastaient par leur allure gauche avec les soldats du maréchal; des matelots se mêlaient à ces soldats; vêtus de vareuses déchirées, coiffés du chapeau ciré, le cou nu. Un nègre colossal, mi-partie matelot, mi-partie cuisinier, deux heiduques d'Allemagne, vêtus de jupes et coiffés du bonnet de fourrure des uhlans, dépassaient de toute la tête les soldats français. Dans l'état-major, un Turc à turban jaune et or brandissait un cimeterre. En tête de la colonne, un paysan jersiais recouvert de la blouse bleue normande, coiffé d'un feutre noir, dirigeait la marche, flanqué de Gun le marchand de grains, qui, l'épée nue et le pistolet au poing, s'assurait de la fidélité du guide. Ces hommes couraient à la mort ou à la captivité avec le sang-froid, la désinvolture, l'audace, l'insouciance qui caractérisaient cette époque.

Telle était la bande hétéroclite avec laquelle Rullecourt avait surpris l'île, et avec laquelle il allait surprendre la ville et s'en emparer.

Le jour de Noël, tout le monde, avons-nous dit, avait pris l'alarme à l'annonce du feu de Rozel, auquel un feu français avait répondu. On doubla les postes, on fit faire des rondes de nuit. Soins inutiles! Rullecourt était retenu à Chausey, et la mer était si mauvaise que pas un bateau ne pouvait s'y aventurer. Peu à peu les craintes s'évanouirent, et la surveillance lassée s'endormit. C'est pourquoi, le 6 au matin, Rullecourt arriva librement sur la place Royale comme le jour naissait. On tua la sentinelle de la Cohue ou cour royale, on désarma le corps de garde, personne n'avait encore rien vu. Un Jersiais, Pierre Arrivé, ouvrait sa porte; éperdu à la vue des Français, il cria au secours; on l'étendit roide mort. Les Français mirent à tout événement un piquet auprès des canons de la milice qui étaient dans le cimetière entourant l'église, enlevèrent de leurs lits

le gouverneur, le connétable, l'avocat du roi, le major commandant le château et quelques personnages importants. Tout cela fut fait en un tour de main, comme par la baguette d'un escamoteur.

On amena les principaux personnages à la Cohue, où les attendait le général. Rullecourt fit lire à ces messieurs l'acte qui l'investissait, au nom de Louis XVI, du commandement de l'île, et revêtit devant eux les insignes de son grade. Malgré la résistance du connétable, du procureur-avocat du roi, MM. de la Cloche et Durell, le lieutenant-gouverneur Corbet et le major Hogges, commandant le château Élisabeth, signèrent une capitulation. Une lettre en plusieurs expéditions fut adressée au château Élisabeth et aux divers officiers commandant dans l'île, leur enjoignant d'avoir à déposer les armes. L'acte de reddition portait que, *pour sauver la ville de la destruction et les habitants du pillage*, Moïse Corbet et Hogges reconnaissaient le général de Rullecourt, au service du roi de France, comme gouverneur. « *L'île a capitulé*, disait Corbet, *les troupes obtiennent les honneurs de la guerre, tout doit rester tranquille, et toute hostilité cessera.* » C'était un acte de faiblesse insigne.

Rullecourt, se croyant maître ou feignant de l'être, fit afficher une proclamation dans laquelle il invitait les habitants à ouvrir leurs boutiques, à vaquer à leurs affaires, s'engageant à respecter les coutumes, la religion, la propriété des insulaires ; puis, pour mieux assurer son coup de main par une menace, il écrivit un ordre de débarquement à ses troupes imaginaires, leur enjoignant d'avoir à marcher sur la ville. Il écrivit à M. d'Héricy pour qu'il envoyât des renforts afin d'assurer la position. « *C'est quatorze mille hommes qui seront ici dans deux jours !* » dit Rullecourt avec le plus grand sang-froid, et il invita l'assistance à dîner, le soir même, à l'hôtel du gouverneur !

A peine les soldats français étaient-ils campés sur la place Royale, qu'un citoyen jersiais, Hémery, éveillé par le bruit, les aperçut de sa fenêtre ; il s'échappa par une porte de derrière, courut prévenir Moïse Corbet, le lieutenant-gouverneur, quelques minutes avant son arrestation, et tandis que celui-ci, ébahi, cherchait à se vêtir avec trop de précipitation, Hémery,

voyant qu'il n'avait rien à attendre de lui, passa dans l'écurie du gouverneur, enfourcha son cheval et courut donner l'alarme au fort nouvellement construit par le général Conway près la Rocque. Campbell, capitaine, le commandait; il mit ses hommes sous les armes et partait déjà pour la ville lorsqu'il reçut copie de la capitulation et l'ordre de rester au fort.

Un soldat, échappé du poste de la place Royale, avait déjà donné au château Élisabeth l'avis de l'arrivée des Français.

On a pu croire que Hémery, remontant à cheval, était allé du fort Conway au château Montorgeuil. Le fait paraît probable, mais il n'est pas certain.

Il est impossible de s'expliquer comment Rullecourt, qui montra dans cette entreprise tant de courage, de sang-froid, de prudence même, oublia le Mont de la ville. Comment ne songea-t-il pas à faire occuper par un détachement le rocher qui surplombe la ville? Nous pensons qu'il faut en accuser l'insuffisance de ses troupes, plutôt qu'un oubli. Quoi qu'il en soit, c'était une faute; cette faute le perdit.

Au château Élisabeth, le capitaine commandant (en l'absence du major Hogges) se mit en rapport avec les troupes casernées dans l'île. Si le capitaine du château Élisabeth n'eût pas su que l'île avait été surprise, que quelques Français seulement étaient en ville, il eût sans doute obéi à l'ordre de Corbet et de Hogges, qui étaient ses deux supérieurs, car cet ordre couvrait sa responsabilité. Nous allons voir bientôt comment Hémery, en avertissant Campbell et Montorgeuil, amena également le second incident qui devait précipiter la défaite des Français. Syvret raconte encore qu'Hémery fut fait prisonnier par les Français au pied du fort! que ces Français y arrivaient en bateau! qu'il usa d'un stratagème pour recouvrer sa liberté, et que de là il se rendit au Mont-Patibulaire où il se joignit à la milice. La milice n'y arriva que deux ou trois heures après, et les nombreuses relations de l'affaire ne parlent pas de l'arrestation d'Hémery.

Après la signature de la capitulation, Rullecourt descendit de la Cohue avec le lieutenant-gouverneur Moïse Corbet, et précédé du Turc, qui faisait ouvrir les boutiques, il se promena

dans la ville, acheta du ruban dans un magasin où il aperçut une jolie fille, fit avancer les paysans timides qui apportaient les provisions au marché, et voyant le calme et la sécurité renaître, il rentra dans la Cohue après avoir fait établir des postes pour garantir la tranquillité et la circulation.

A ce moment on lui amena un soldat qui avait volé une timbale d'argent. Il ordonna qu'il fût fusillé sur l'heure. Corbet intervint ; c'était un crime que la cour royale devait seule juger. Les faits civils accomplis par des militaires sont justiciables, dans les iles, de la justice de la cour, et non du conseil de guerre. Rullecourt accéda.

Pendant qu'on débattait cet incident, un coup de canon tiré du château ébranla les échos de la place Royale. Rullecourt prit 200 hommes et, toujours avec Corbet, il marcha sur le château; à peine arrivés sur la grève, un boulet passa à droite du bataillon. « *Ils tirent mal* », dit Rullecourt souriant à Corbet effrayé. (Peut-être avait-on tiré à blanc le premier coup.) Un second coup tua un homme. « *C'est sérieux,* dit Rullecourt, *nous allons entrer en danse.* » Corbet proposa d'envoyer un parlementaire. Rullecourt, qui en se retournant venait de voir des habits rouges garnir le sommet du Mont-Patibulaire, accepta. Les Anglais pouvaient lui fermer la retraite sur la ville, seule convenable pour la défense.

Corbet écrivit à l'officier commandant le château Élisabeth : « *La lettre incluse est la copie de la capitulation que j'ai signée afin de sauver les habitants du pillage. L'officier français qui vous la remettra, accompagné de M. d'Auvergne, doit être sauf et retourner immédiatement.* » Aillwards, commandant, reçut le parlementaire, et, après avoir écouté la lecture de la capitulation et reçu l'invitation de déposer les armes, il répondit en français : « *Monsieur, je ne comprends pas le français.* » Puis il fit accompagner le parlementaire par un officier d'artillerie nommé Mulcaster qui lui montra, une à une, les belles fortifications du château, et le congédia poliment. « *Nous reviendrons en nombre* », dit le parlementaire. « *J'en serai charmé,* répliqua Mulcaster, *nous aurons plus de monde à tuer.* » Quand le parlementaire eut rendu compte à Rullecourt de sa mission,

celui-ci s'écria : « *Brave officier!* » « *Bon château aussi!* » dit laconiquement M. d'Auvergne. « *Eh bien! qu'il le garde! nous nous en passerons bien pendant quelques jours* », répliqua Rullecourt. Et le bataillon rentra en ville.

Pendant que ces événements se passaient au château et en ville, voici ce qui était arrivé à Mont-Orgueil. Hémery y avait donné l'alarme. Tandis qu'on s'apprêtait, le lieutenant Snow, de l'artillerie de la ville, qui venait avertir Campbell au fort Conway, lui apportait la copie de la capitulation signée par Corbet et l'engageait à n'en pas tenir compte.

Nous avons vu qu'en 1779, lors du débarquement du prince de Nassau, le Révérend Du Parc avait pris l'initiative et décidé du mouvement de résistance. En ces temps, le courage était général, le bien-être n'attachait pas autant les citoyens à la vie, au repos énervant; ce qui avait eu lieu à Saint-Ouen se renouvela à Mont-Orgueil. Voici maintenant un nouveau pasteur qui, s'il eût été évêque au moyen âge, eût été plus souvent armé de fer que crossé et mitré. Le Couteur était une sorte de puritain, image fidèle des anciens *côtes de fer*, qui par goût entretenait chez lui deux canons et leurs attelages, comme on a une boite à musique ou deux chiens. Canons d'amateur, en bon état et fidèles. Le Couteur fut prêt avant la petite garnison du château et partit pour le fort Conway. En route, il trouva un émissaire du major Pierson, qui informait le capitaine Campbell que, malgré la capitulation, il avait pris le commandement des troupes. Il n'y avait plus à hésiter. Le Couteur, c'est-à-dire le peuple jersiais, agissant, Campbell se décida enfin à marcher contre l'ennemi, et il remit à l'émissaire de Pierson une lettre annonçant qu'il partait pour la Plate-Rocque, d'où il allait déloger les Français, qui ne paraissaient pas être plus de cent hommes. C'était le chiffre vrai.

Ainsi tout se réunissait contre Rullecourt. L'avis d'Hémery avait décidé de la résistance du fort, un soldat avait instruit le château, le château avait averti Pierson, Pierson informait Mont-Orgueil. Pierson, apprenant que l'armée de débarquement se composait d'une poignée d'hommes, se décida à attaquer Rullecourt en ville, sur la place. Tout réussit quand tout le monde

s'aide; quand on n'a qu'un but, repousser l'ennemi; qu'un amour, l'indépendance, la liberté de la patrie.

Avant que Campbell se fût mis en mouvement, Robinson, le Couteur et ses deux canons étaient déjà en route. Il est probable que des miliciens de Grouville se joignirent à eux; ils étaient commandés par Hélier Godefroy ou Godfray de Grouville, qui fut, dit-on, dangereusement blessé. Ils arrivèrent, et l'engagement fut sérieux; vingt et un Français sur trente ou trente et un furent tués en défendant le fortin de la Roque, un seul homme fut blessé. Ce nombre prouve avec quel acharnement ces hommes se battaient des deux côtés. Quinze soldats anglais furent tués, sept blessés; les Français n'avaient plus de poudre! Rullecourt ne leur avait laissé que quelques charges. Ils se rendirent.

Restaient les hommes qui gardaient les bateaux : ces malheureux étaient désarmés ou plutôt armés de fusils hors de service, sans munitions et sans vivres; le froid et la pluie les transperçaient; lutter était inutile, car un nouveau renfort arrivait à Campbell. Il n'y eut de combat que ce qu'il fallait pour que l'officier fût en droit de demander l'honneur des armes. Ils furent faits prisonniers. Toute retraite était coupée aux Français, car les gens de la Rocque, tous pêcheurs, s'emparèrent des bateaux.

Si le Mont de la ville était occupé et son feu dirigé contre la place Royale, le château Élisabeth étant hostile, Campbell et Robinson prêts à marcher sur Saint-Hélier, Rullecourt était dans une souricière. La défaite cependant ne devait pas venir de là. Vers les dix heures et demie du matin, le 78ᵉ était arrivé sur le Mont-Patibulaire, rejoignant le 95ᵉ dont Rullecourt avait vu les habits rouges; le jeune major Pierson les commandait. Bientôt après, le bataillon des milices de Saint-Laurent arrivait sur le mont Es-Pendus, appuyé d'habitants armés, du régiment de la ville et de celui de Saint-Sauveur. Le régiment des milices du Nord arriva le dernier, parce qu'il avait dû faire plus de deux lieues. On croit que le bataillon de Saint-Laurent était arrivé avant les troupes royales; c'est très-probable. Les troupes venant de Saint-Pierre, de Saint-Brelade et des paroisses de

l'Ouest les suivirent; tout porte à croire que les troupes casernées près l'hôpital et à l'ouest de la ville s'étaient massées au pied du mont avant l'arrivée des milices de Saint-Laurent. Le coup de canon tiré du château Élisabeth fut le vrai signal de la résistance pour les paroisses de l'Ouest et du Nord, et il ne fut tiré que vers dix heures et demie; dès lors les troupes casernées presque au pied du mont étaient déjà prêtes à agir, car depuis plus de deux heures elles connaissaient la descente des Français, l'occupation de la ville, et savaient que les officiers avaient refusé d'obéir à la capitulation de Corbet et Hogges. Ce qui est indiscutable, c'est l'influence du régiment de Saint-Laurent sur des officiers indécis sur le devoir. Quand les milices marchaient, comment auraient-ils hésité? D'ailleurs, le château résistait. Il suffisait donc d'attendre, de se mettre en rapport avec le château, le fort et Montorgeuil pour agir selon les circonstances, avec ensemble et vigueur.

A ce moment Corbet recevait du château Élisabeth une lettre du commandant Aillwards, l'informant que le gouverneur général de l'île était maintenant le major Pierson, puisque lui, Corbet, était prisonnier. Corbet, à cette lecture, envoie à Pierson l'ordre de mettre bas les armes. Pierson était brave, mais il était soldat. La discipline dompte les plus héroïques, et la soumission peut être souvent considérée comme un devoir étroit ! Il hésitait ! Les miliciens de Saint-Laurent demandaient à marcher, offrant de précéder les soldats anglais. Pendant ces pourparlers, des informations arrivaient à Pierson de minute en minute, précises, multipliées, concordantes ; les Français n'étaient qu'une poignée ; le château allait tirer. Campbell et Robinson avançaient. De toutes parts affluaient des retardataires empressés de grossir la milice nationale. Pierson proposa un compromis qui était sage et fut accepté; le voici :

Si les Français ne sont qu'une poignée, disait-il, la victoire est donc certaine. Cependant, si l'attaque est concordante, la victoire sera plus complète et coûtera moins. En conséquence, en envoyant le major Frazer avec deux compagnies légères du 78e et du 95e au Mont de la ville, en envoyant un ordre à Mulcaster, au château Élisabeth, l'attaque se fera à la fois par

l'*Église*, par la rue des *Trois-Pigeons*, par la *Grande-Rue* avec les milices et par la rue de *Derrière* avec Pierson. Ainsi la place Royale sera attaquée par ses quatre issues. Frazer ayant à faire le tour de la ville occupée, Pierson demandait une heure. On l'accorda.

Il n'y avait pas une demi-heure que Frazer était parti, lorsqu'arriva un nouvel envoyé de Corbet. On lui répondit qu'il était prisonnier, et que ses ordres étaient non avenus. Le parlementaire déclara que Corbet était parfaitement libre, et pria Pierson de s'en assurer en envoyant deux officiers. Cette demande fut accordée pour gagner du temps. Les miliciens impatients voulaient marcher, Pierson voyait venir le moment où il ne pourrait les en empêcher.

Tout à coup un homme à cheval se présente, une lettre à la main; l'anxiété est au comble. Pierson lit la lettre de Campbell annonçant sa victoire de la Roque. Cette lecture est accueillie par des hourras frénétiques, et comme il n'est plus possible d'arrêter l'élan national sans se compromettre, le major Pierson donne l'ordre de marcher. Alors tout s'ébranle, et, avec un entrain déplorable, les troupes et les milices s'élancent vers les rues qui leur sont indiquées.

Frazer, à peine arrivé, n'avait pas pu contenir ses hommes ni les empêcher de tirer du haut du Mont de la ville; l'attaque, au lieu d'être générale et simultanée, fut successive. Cette imprudence de Frazer expliqua à Rullecourt le plan de l'ennemi. Il fit barricader Mulcaster street, et plaça dans le cimetière quatre pièces d'artillerie des milices; il fit couper et barricader la rue des Trois-Pigeons pour retarder ainsi l'action de Frazer et de Mulcaster; puis il pointa quatre pièces sur Broad street, devant le presbytère, divisa ses forces devant chaque issue, et debout sur les marches de la Cohue, Corbet à ses côtés, il attendit l'attaque, prêt à la repousser.

Les milices arrivaient au pas de course par Broad street, précédées par le 95e régiment de ligne. Rullecourt les arrêta net par sa mitraille à l'entrée de Vine street. Le capitaine Lumsdale, qui s'était présenté devant le presbytère, reçut le feu des Français en écharpe et dut se replier; la colonne de Frazer, qui était

descendue du haut du mont, était arrêtée par cinquante Français, protégés par une légère barricade. L'attaque s'était faite en trois intervalles et par trois côtés. Rullecourt était encore intact, ses pertes insignifiantes.

Cependant les milices reviennent à la charge, et, des trois côtés, le combat recommence. Au plus fort de la mêlée, par la petite rue qui porte aujourd'hui le nom glorieux de Pierson, le brave major débouchait sur la place à la tête de ses troupes qu'il avait conduites au pas. Les Français, répondant à la première décharge, tirèrent, et, du premier coup, le major Pierson tomba mort entre les bras de ses grenadiers; les Anglais reculèrent en emportant leur commandant. Comme toutes les rues étaient obstruées, les Anglais, en reculant, avaient fait refluer les milices. Ces rues étaient si étroites que cinquante hommes en retraite auraient arrêté l'élan d'une armée. Les soldats anglais, génés par cette guerre de rues, n'étaient pas disposés sur ce point à une nouvelle attaque, et les officiers ne les auraient pas engagés de nouveau dans un boyau de trente mètres sur cinq, où ils ne pouvaient se déployer pour faire un feu utile.

Ce fut encore un citoyen qui sauva la situation : Philippe Dumarescq parvint à arrêter ses hommes. *Si les Anglais ne marchent pas, dit-il, nous marcherons, nous.* En ceci, il se trompait. Les Anglais ne fuyaient pas, ne battaient pas en retraite; ils s'étaient repliés dans la rue adjacente et déjà se reformaient pour tenter d'un autre côté une nouvelle attaque. Aussi, tandis que Dumarescq entrait sur la place avec sa milice par la rue de derrière, les Anglais, conduits par Lumsdale, revenaient par Broad street et par Vine street. Frazer, parvenu enfin à traverser la barricade, joignit son feu aux trois feux anglais. Alors ce ne fut plus une bataille, ce fut une mêlée furieuse. Anglais, Jersiais, Français, confondus, pressés dans une place publique étroite, étaient dans l'impossibilité de tirer, de peur de tuer leurs amis. Cela explique comment il y eut relativement si peu de morts sur la place Royale.

Rullecourt avait reçu trois balles, dont une, à la tête, lui avait fracassé la mâchoire. Corbet eut deux balles dans son chapeau. Les Français mirent bas les armes. Pour faire honneur

au bataillon de Saint-Laurent, on croit que les prisonniers furent confiés à sa garde. Rullecourt mourut le soir même chez M. Philippe Lerrier. On l'enterra le lendemain dimanche, dans le cimetière, en face la porte de l'église. On ne sait plus aujourd'hui reconnaître l'emplacement où repose cet héroïque fou. La pierre de son tombeau, retrouvée naguère, a été placée, par à peu près, dans un endroit honorable. Le major Pierson reçut tous les honneurs qu'un petit pays peut rendre au héros qui est mort pour le défendre. Une belle plaque de marbre et un buste furent placés au-dessus d'un sarcophage dans l'église elle-même.

La bataille de la Roque et la bataille de Jersey coûtèrent aux Français 152 hommes tués ou blessés; plus de morts que de blessés; le quart de l'effectif. Les Jersiais perdirent 108 hommes, tués ou blessés; les Anglais, 50 hommes; en totalité 156. Ces chiffres, trop précis, sont peut-être discutables. Ils nous paraissent devoir concilier les estimations fort diverses qui furent publiées dans le moment.

Les blessés français furent très-bien soignés, et les soldats et officiers faits prisonniers furent très-bien traités. Un an après, la paix ayant été faite entre la France et l'Angleterre, on les transporta à Granville. D'Héricy écrivit alors au duc d'Harcourt pour lui dire *qu'il ne savait que faire de tout ce monde-là, de troupes de cette espèce, et qu'on devrait bien les envoyer à Brest pour les expédier aux colonies, qui avaient besoin d'hommes.*

La veuve et les enfants de Rullecourt implorèrent les bontés de Louis XVI, qui se borna à désavouer froidement Rullecourt et à préparer en sourdine une nouvelle expédition. A la nouvelle du désastre, Dumouriez, qui connaissait bien la cour, écrivait au duc d'Harcourt, le 20 janvier : *Heureusement on vous a averti trop tard pour que vous soyez compromis, car on ne manquera pas de compromettre quelqu'un pour s'excuser du moment de boutade qui résultera d'une cacade aussi odieuse.* On le voit, le gouverneur général de Normandie n'avait même pas été averti de l'expédition préparée dans son gouvernement.

Lorsque les miliciens de Normandie furent renvoyés sur un vaisseau anglais, M. de Blangy écrivit au duc d'Harcourt: *Ce sont 262 hommes, miliciens de haute Normandie, qu'on avait incorporés de force. Je ne crois pas que l'intention de Sa Majesté soit de garder ces hommes qui étaient prisonniers à Jersey, etc., etc., etc. L'incorporation par la force* est bien prouvée.

Dumouriez se rendit à Versailles, vit le roi et lui communiqua son projet; il avait l'assentiment de la marine et du duc d'Harcourt. Le roi fut enchanté, *mais il ne voulait pas courir la responsabilité de l'aventure!* Il voulait faire de Dumouriez un Rullecourt! Dumouriez déclina cet honneur, et dégoûté, renonça à l'entreprise; l'année suivante, il était trop tard, la paix était faite.

Nous avons voulu montrer que la France, l'armée, la marine, l'administration provinciale, étaient tout à fait en dehors de ces attaques de flibustiers, et que le roi seul les avait autorisées. Ces vieilles coutumes d'un temps où les coups de main, les surprises, étaient réciproques, n'étaient plus excusables à la fin du dix-huitième siècle; elles prouvaient l'incapacité de Louis XVI.

Dans l'été de 1781, trois corsaires français armés en course, ayant à bord deux cents hommes, se présentèrent devant Aurigny et se dirigèrent vers une petite baie. Quatre miliciens qui les aperçurent au petit jour tirèrent sur le plus rapproché des corsaires et atteignirent, dit-on, deux hommes. Le temps était très-calme, et au bruit des détonations, toute l'île fut sous les armes. Un corsaire anglais qui entendit le feu se rapprocha et poursuivit les Français jusque devant Cherbourg, où ils trouvèrent un abri.

Revenons à Jersey. J. Journeaux, le guide et pilote jersiais fut pris; on eût dû le fusiller comme traître. Le roi le gracia après dix ans de prison.

Édouard Millais et un capitaine Le Roux, soupconnés de complicité avec les Français, furent enfermés au château Élisabeth et libérés un an après. Une lettre trouvée sur Rullecourt portait leurs noms.

Le 17 février 1781, le lieutenant-gouverneur-major Corbet

partait pour l'Angleterre, avec plus de trente témoins, pour aller rendre compte de sa conduite devant le conseil qui, fort indulgent, se borna à le casser. Presque tous les témoins insulaires lui furent favorables, et l'on assure que le capitaine Hémery laissa croire généreusement qu'il avait donné l'alarme par ordre du gouverneur. Il faut dire que Corbet avait fait son devoir deux ans auparavant, lors de l'expédition du prince de Nassau, et reconnaître aussi que c'était un homme honnête, très-instruit, aimant le pays. On a de lui un projet d'amélioration des lois, qui est très-bien fait et digne de louanges. Le major Hogges perdit sa commission.

Pendant la République, en 1793, on trouva à Rennes et au ministère de la guerre, à Paris, des études sur une expédition contre les îles de la Manche. Carnot, consulté, étudia les pièces, et cet habile ministre de la guerre répondit à Thouret, député, alors en mission sur la côte bretonne : *Il est peut-être facile de s'emparer des îles de la Manche, mais, dans les conditions militaires et surtout navales où nous sommes, les conserver est impossible.* Ce jugement est sans appel. On peut prendre les îles, on ne les gardera pas, car il faudrait pour les garder une flotte et dix mille hommes, et il en coûterait en outre une guerre avec l'Angleterre. Ce serait payer trop cher une possession sans avantages proportionnels, et les insulaires, presque tous Français d'origine, n'accepteraient que par la force une annexion à la France. Le Gouvernement français le sait.

Pendant des siècles, en France et en Angleterre, on a cru que les îles de Jersey et de Guernesey pouvaient, en divers points, abriter une flotte. Cette erreur a persisté en Angleterre jusqu'en 1860. Ce n'est qu'après avoir dépensé 100 millions à Aurigny et à Sainte-Catherine, à Jersey, que l'amirauté a compris l'impossibilité d'établissements maritimes accessibles par tous les temps et ayant assez de profondeur pour abriter une escadre. Au point de vue militaire, avec les instruments de siége dont on dispose aujourd'hui, avec les flottes à vapeur, les îles sont sans valeur sérieuse. Les châteaux n'offrent aucune résistance, le fort du Mont de la ville n'est même pas tenable ; aucune escadre n'y peut trouver un refuge. Que la France ou l'Angleterre y

soient établies, avec les formidables armements actuels, toute attaque régulière sera couronnée de succès, toute défense sera illusoire. Il est impossible de protéger tous les abords à la fois, et un débarquement y est facile, en certaines conditions de marées, de lieux et de chaloupes. Cette faiblesse des îles fait leur force actuelle et leur sécurité, comme les châteaux il y a trois siècles. Les insulaires fussent-ils vaincus demain et soumis à la France, seraient délivrés par l'Angleterre à sa volonté. Des études ont été faites, les plans levés, les atterrages étudiés, et il n'est pas une puissance assez aveugle pour tenter une prise de possession coûteuse, qui ne serait que temporaire, et soulèverait dans les îles une explosion nationale difficile à vaincre, car les intérêts, la vie même de l'archipel dépendent de l'autonomie. Les habitants sont tout dévoués à la Grande-Bretagne, qui garantit leur indépendance. Que l'Angleterre maintienne la liberté et l'autonomie des républiques de la Manche, et elle aura en retour un pied dans les îles et l'amour des citoyens. Essayer d'angliciser le pays et de faire disparaître la langue française serait une maladresse, car d'amis fidèles, les insulaires deviendraient des sujets mécontents et ingouvernables. Le jour où l'archipel serait anglais de langue et de mœurs, il n'y aurait aucune raison de lui laisser son indépendance ; l'annexion s'imposerait.

Comme le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Cap, Natal et presque toutes les colonies anglaises, les îles de la Manche sont plus libres, plus égalitaires que l'Angleterre. Les majorats y sont abolis, la terre est accessible à tous, le pouvoir est aux mains d'élus fils de leurs œuvres et non des privilégiés de la naissance ou de la fortune. L'annexion serait donc une diminution d'état, et une ruine pour l'archipel. L'Angleterre n'y gagnerait rien matériellement ; elle y perdrait de son prestige.

CHAPITRE IV

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — INDÉPENDANCE DES ILES.

État de la France et des îles à la fin du dix-huitième siècle. — La Révolution. — Les émigrés dans les îles. — La guerre. — Napoléon et les îles. — Tentative d'invasion. — Jersey, Guernesey, Aurigny, Serck au dix-neuvième siècle. — Les Georges. — Victoria.

Nous venons de voir le patriotisme des insulaires s'affirmer courageusement lors des deux invasions de Nassau et de Rullecourt. Cette énergie était le résultat de l'éducation politique et religieuse, de l'habitude de la course, de l'usage constant des armes. Le civisme était alors la vertu dominante.

Par le retrait de l'édit de Nantes sous Louis XIV, par les prises des corsaires, pendant les guerres contre la France et l'Espagne, un bien-être général avait été acquis. Pour certaines familles, la fortune avait couronné l'esprit d'entreprise.

Cependant à cette époque (1789), le luxe n'avait pas encore été introduit dans les îles. L'hospitalité la plus cordiale, la gaieté naturelle, la simplicité régnaient dans les mœurs. Les narrations du temps sont charmantes.

Les habitations étaient sans tapis, mais les fleurs les décoraient; les dames ne traînaient pas la soie sur les dalles des trottoirs, mais elles étaient parées des couleurs de la santé. Les hommes n'avaient pas de clubs qui divisent la société en catégories, mais s'assemblaient fraternellement dans des maisons hospitalières où la politique locale, les affaires, les nouvelles d'Europe

étaient discutées. Une seule salle publique réunissait à l'occasion toute la société. On dansait partout, dans les jardins, à la campagne; les dames même, sur le quai, à Saint-Aubin.

La confraternité des armes, à terre par la milice, en mer par les corsaires, les élections, confondaient les classes sociales. Au lieu des boissons spiritueuses, le cidre, la petite bière; au lieu de mets recherchés, la nourriture forte et simple; la religion était commune, et pas une chapelle dissidente n'était encore élevée dans les îles. Les insulaires, sur les questions de patrie, de religion, de justice, n'avaient qu'une âme. Tout le monde était courageux et fort; l'abnégation et le dévouement de chacun étaient acquis à la cause de tous; les seigneurs étaient respectés. Plus de famines, plus d'oppression tyrannique; les plus hautains avaient perdu de leur morgue, le peuple s'était élevé, la misère et le servilisme avaient disparu. Cette période d'équilibre dura un demi-siècle. C'était un entraînement universel. Toutes les conventions sociales s'adoucissaient, et l'on revenait *à la nature,* à la fraternité.

A ce moment (1789-1792), le monde semblait épris de philosophie, de liberté et de vertu. L'Amérique inaugurait la république nouvelle par une fédération d'États, résultat évident d'une fédération des cœurs prêchée par les Philadelphes. Les doctrines philosophiques anglaises, filles des révolutions de 1649 et 1688, n'avaient pas seulement envahi l'Amérique : elles régnaient en France, où Montesquieu et Voltaire avaient popularisé Locke, Bacon, de Foë, et les avaient dépassés en osant déduire les conséquences sociales qui effrayèrent l'Angleterre. Les grands seigneurs, la noblesse, les parlements bourgeois, les rois eux-mêmes, étaient épris de liberté, de tolérance, des droits et des formules d'émancipation de l'homme. Au moment où la disette affamait Paris, alors que le trésor et les finances de la France étaient épuisés, Louis XVI envoyait vingt-cinq millions aux républicains d'Amérique, et la reine et les dames de la Cour écrasaient sous les fleurs le républicain Franklin qui sapait la monarchie par la base. Toute l'école encyclopédique poussait l'Europe à la tolérance, à la fraternité, à la liberté, à la vertu, au retour à la nature, à l'amour de ses beautés

fécondes. Quand un pareil souffle passe sur les peuples, les génies abondent, l'homme surexcité se soulève et se rapproche de Dieu, par le culte du droit et de la justice qui constituent Dieu même.

Voici venir l'époque flamboyante des grandes découvertes, des grandes idées, des larges aperçus généraux ! Jamais on n'avait vu une telle éclosion de talents : Beccaria renversait par quelques pages les tortures et les tortionnaires ; Buffon, Linnée, Bernardin de Saint-Pierre, Lamarck réhabilitaient l'histoire naturelle et présentaient une méthode et une genèse nouvelles ; Cuvier découvrait la paléontologie ; Geoffroy-Saint-Hilaire enseignait aux hommes les mystères de la terre ; Rumford, Davy, Priestley, Cavendish, Boerhaave, Lavoisier, faisaient sortir la chimie des ténèbres de l'alchimie, tandis que Galvani, Volta, Fourcroy, Fahrenheit, Halley, Herschell, Fourier, Gay-Lussac, créaient la physique et la faisaient accessible à tous ; Newton, Descartes, Gassendi, par les mathématiques, avaient déjà ouvert la science générale à la méthode, et donné la clef des formules applicables aux sciences diverses ; Parmentier apportait la pomme de terre, Harvey la circulation du sang, Montgolfier les ballons, Jacquart le métier à tisser, Fulton la vapeur, Jenner la vaccine. Dans les lettres, les arts, l'industrie, la culture, le commerce, comme dans les sciences, l'esprit humain, affranchi de la double tutelle des rois et de Rome papale, enfanta des hommes qui consacrèrent leurs veilles à la propagation de ces découvertes, qui montrèrent à l'homme sa valeur, sa dignité, sa force et ses droits en l'émancipant de toutes les tyrannies. C'était, comme aux commencements du christianisme, une philosophie nouvelle qui enfantait un monde nouveau. Par la réforme d'abord, Genève, la Hollande et l'Angleterre donnèrent le signal de l'affranchissement ; par ses révolutions, l'Angleterre donna le branle à l'Europe, à l'Amérique, et ce sera son éternel honneur. La révolution française va tout tenter ; plus logique, elle réalisera l'égalité, détruira la féodalité, établira les bases de la loi humaine sur l'idée du droit, et indiquera le but quand elle ne l'atteindra pas.

Les îles avaient suivi le mouvement. Par le bien-être, les fils

de famille avaient pu aller en France et en Angleterre puiser la science et les idées nouvelles. En 1784, l'imprimerie s'établissait; en 1786, des journaux se créaient et répandaient les lumières. On avait fait déjà des essais de codification (1771); des commissaires arrivaient d'Angleterre (1791) et faisaient un rapport sur la situation des îles. Des recueils étaient publiés, des almanachs, des poésies; la poste aux lettres était introduite, et la société insulaire attentive suivait tous les progrès de l'esprit humain, les yeux fixés sur l'Angleterre, école de liberté, et sur la France, dont la révolution égalitaire excitait l'enthousiasme général.

La France était destinée, par la conformation intellectuelle d'une race idéologique et possédée de l'idée de droit, à rester comme un creuset dans lequel la réalisation du progrès serait toujours en ébullition. Aussi, en quête d'un idéal nouveau, au lieu d'imiter l'Angleterre, la Suisse ou l'Amérique, elle rêve une république unitaire, logique, philosophique. Les girondins fédéralistes sont condamnés et disparaissent au milieu des tempêtes, mais aussi avec des rayonnements de gloire, laissant à l'Europe un système politique qui, tôt ou tard, finira par prévaloir comme en Amérique. La vie de la nation se déroule pleine, agissante, telle que pouvaient la vivre des hommes dès longtemps préparés à tous les sacrifices, à la mort même par l'amour du genre humain. Les peuples ne vivaient plus que par le cœur de la France, attendant d'elle leur liberté; tous les rois tremblaient sur leurs trônes. A leur voix, la Vendée se soulève le jour même où la coalition entrait en France pour restaurer la monarchie. Dans ce paroxysme de volontés contradictoires et d'aspirations contraires, la France perdra toute mesure, et l'action violente des uns amènera la réaction violente des autres. Massacres et transportations, exécutions et émigrations, guerre civile même, puis le soulèvement de toute l'Europe, telle est la loi fatale. Les Bourbons, ces Stuarts de France, coûtèrent à la France ce que les Stuarts coûtèrent à l'Angleterre : la démoralisation momentanée de la nation, la ruine des finances, des flots de sang. Sauf les circonstances particulières et locales, l'histoire se répète toujours; l'Angleterre

défend les Bourbons et les ramènera pour un temps, comme la France avait défendu et ramené les Stuarts.

Dès septembre 1792, le haut clergé, la noblesse, émigrent, et les îles de la Manche servent d'asile à plus de six mille nobles ou prêtres qui fuient la Normandie et la Bretagne, emportant à la hâte l'or, l'argent, les bijoux. Les locaux sont insuffisants ; on les loge à la ville, à la campagne, et chaque ferme aura son contingent d'émigrés. En 93 il y en eut 11,000 dans les deux îles.

A cette heure (1792), le Parlement anglais retentissait des craintes des conservateurs, des colères de Burke, des sympathies révolutionnaires de Sheridan. La République française, qui d'abord l'avait charmée, épouvante maintenant l'Angleterre, qui déclare la guerre à la France républicaine.

Les îles profiteront de cette guerre ; les corsaires insulaires vont s'enrichir encore des dépouilles de la France, leur mère. Admirablement placées pour entretenir un foyer de discordes sur les côtes de France, les îles serviront aux Vendéens d'abord, aux chouans ensuite, de lieu de refuge, de territoire ami où les armes, les munitions, l'argent, les faux assignats et les complots concourront, à l'envi, à détruire la République. Des princes et des assassins y trouveront un asile ; on y passera la revue de sept mille émigrés français soldés par l'Angleterre, qui couvrira les monts et les plages de redoutes et de forteresses ; les canons domineront toutes les embrasures et toutes les tours, et dix à douze mille soldats anglais répandront l'or dans ces petites îles, déjà riches de l'or de la noblesse, du clergé, et des dépouilles du commerce français. La population des îles fut doublée en deux ans, sa richesse décuplée.

Dès lors, l'intérêt matériel, sans effacer encore le courage et le dévouement, prendra le pas sur les nobles instincts patriotiques et viendra jeter une ombre momentanée sur les qualités des insulaires. Des évêques romains seront tolérés malgré leurs tentatives de propagande ; des milliers de curés catholiques enseigneront aux enfants de leurs hôtes, non leurs dogmes détestés, car on s'en méfiait, mais les axiomes sur lesquels est basé le despotisme : l'obéissance absolue aux princes comme aux

prêtres, représentants de Dieu sur la terre, la haine des revendications populaires. On vit alors un peuple de républicains, un peuple protestant aider la conspiration des princes absolus, servir la noblesse et le clergé pour de l'argent, et applaudir, sur les grèves libres des îles, à la manœuvre de Français, à la solde de l'Angleterre, s'apprêtant à aller porter la guerre civile dans leur pays natal. On a vainement essayé de nier ces tristes agissements; les temps actuels ont montré les mêmes faiblesses dans des temps moins agités. Les insulaires ont applaudi au coup d'État de Napoléon, plus tard aux victoires prussiennes. 1870 a amené cinq à six mille émigrés de la peur à Jersey, qui, comme ceux de 1793, ont joui dans cette île, non-seulement de l'hospitalité due à tous les fugitifs ou proscrits, mais des sympathies politiques de la population. Ils étaient riches et, disait-on, de bonne famille, nobles ou puissants! L'argent est le grand dissolvant des âmes; les intérêts matériels, lorsqu'ils deviennent prédominants, conseillent tous les compromis.

Cependant, en 94, tandis que les campagnes avides se laissaient aller à ces tendances, la bourgeoisie insulaire réagissait. Des hommes de cœur se groupaient en partis, et, sous le nom de Charlots et de Magots, c'est-à-dire sous la bannière libérale ou conservatrice, fondaient des journaux, se réunissaient en *meetings* et défendaient leur pays en le mettant en garde contre l'immigration française, d'autant plus dangereuse qu'elle était opulente. Peu à peu, cédant à la force du principe libéral, les machinations des émigrés sont dénoncées, publiées et ainsi rendues moins dangereuses. Des essais de conversion tentés par quelques évêques soulèvent enfin l'indignation de la cour, et, petit à petit, œuvres de guerre, œuvres de prosélytisme, sont suspendues.

Bientôt même, à Jersey comme à Guernesey, la République française sera comprise comme un acte légitime de souveraineté populaire. Malgré les milliers de nobles ou de prêtres qui résidèrent dans ces îles de longues années, insultant chaque jour le nouveau régime et vantant l'ancien, les insulaires comprirent enfin qu'eux aussi ils avaient, avant la France, béné-

ficié du renversement de la monarchie, et de l'exécution du roi représentant le despotisme.

Les journaux du temps sont curieux à bien des titres, et ils montrent qu'il y a bientôt un siècle, la langue française était bien mieux écrite qu'elle ne l'est aujourd'hui, que les principes monarchique et romain étaient détestés, et que les opinions libérales étaient bien plus vives alors que de nos jours.

Il y avait à Jersey en 1792 deux catégories de nobles qui se faisaient une guerre sourde, les militaires et les nobles de campagne. Le clergé ne s'entendait nullement avec les premiers, et était à la dévotion des seconds. Leurs réunions politiques rappelaient les luttes de la Convention; ce qui contribuait à tout brouiller, c'est que l'émigration armée de Coblentz et les frères du roi ayant nommé Tuffin de la Rouërie leur ministre, son agent pour les îles, Drenay, y était contre-balancé par Botherel, seul chef reconnu et payé par le ministère anglais. Cet ancien procureur-syndic des états de Bretagne promettait aux émigrés l'arrivée d'une flotte anglaise qui devait les conduire en Vendée avec une armée. Le ministre força les nobles des îles à s'enrôler et les équipa, ce qui donna corps aux espérances. Botherel perdit toute autorité par excès de zèle et Prigent, nouvel agent diplomatique secret du cabinet de Londres, arriva à Jersey. Nous savons aujourd'hui que Prigent continua jusqu'au bout à tromper les Anglais et à trahir les émigrés, car il était à la solde de Boursault, commissaire de la République en Bretagne, et l'espion en titre de Danton. Cependant, en novembre 1793, si l'Angleterre avait tenu ses promesses, Saint-Michel, Pontorson, Avranches, Villedieu et Granville étaient à la Rochejaquelein, chef de la grande armée vendéenne qui avait envahi la Bretagne.

La flotte promise devait croiser devant Saint-Malo, pour tromper la République, à partir du 12 novembre; un feu convenu devait, de Fliquet, donner le signal de l'attaque de Granville à la Rochejaquelein, et dans la nuit, la flotte devait aller de Cancale à Granville, et coopérer à l'attaque. Prigent était le 2 à Guernesey; il remit à Cray, commandant anglais, l'ordre de Pitt et de Dundas. Georges III l'avait contre-signé. Le 4, Pri-

gent remplit la même mission à Jersey, et remit en outre au marquis de Drenay une lettre autographe du roi Georges. Sept mille émigrés en armes étaient prêts à s'embarquer, dans les deux îles. Le 6, Prigent est à Saint-Malo; le 8, il donne au représentant Boursault le plan de l'expédition. La République n'a pas un vaisseau, toute l'armée est en Belgique ou sur le Rhin, et c'est à peine si en dégarnissant la côte il peut amener deux mille gardes nationaux à Granville.

La Rochejaquelein, averti par Prigent le 9, harcèle ses troupes, en perd le tiers en les surmenant, et il arrive devant Granville le 13 et le 14 au matin. Des cavaliers vendéens égayés sur les promontoires de la côte allumèrent les feux, mais le feu de Jersey ne leur répondit pas. Le matin du 14, la mer ne montrait pas un vaisseau, et l'armée, mourant de faim et de fatigue, demandait l'assaut, pour manger et piller.

Les Anglais voulaient Granville, et si la place eût été prise, le lendemain, sept vaisseaux qui stationnaient en dehors de Guernesey seraient arrivés certainement.

L'assaut échoua, le siége commença. Les Vendéens tiraient à boulets rouges; à la nuit, la ville était en flammes. Pour en finir, les Vendéens attaquent par la plage à marée basse; quelques chaloupes les prennent en écharpe, et toute la population valide se présente devant les assaillants, qui sont repoussés.

L'armée royaliste regagna la Loire en maudissant les Anglais, les accusant de se servir de cette guerre dans un intérêt personnel, et d'y avoir employé trop peu d'argent, trop peu d'armes, trop de promesses et pas un homme. (C. Joly.)

Dès lors, pour tous les Vendéens, Jersey fut un repaire de traîtres et de lâches. Le prince de Talmont, ayant pris un bateau pour y conduire deux dames, faillit être assassiné par ses soldats et ne put partir. Ce qui semblait justifier cette croyance, c'est que le gouverneur de Jersey punissait de mort, dans une proclamation, tout émigré qui tenterait de s'embarquer.

L'Angleterre venait d'entrer officiellement dans la coalition; elle eut dès lors, contre la République, l'armée des Allemands pauvres et avides de l'or anglais, et le poignard des prêtres catholiques pour frapper la France au cœur. A Jersey, Pitt

soldait un concile et un état-major militaire (Michelet). Dès cette époque elle se démasque; la France venait d'émanciper la Belgique et d'ouvrir l'Escaut. C'était pour l'Angleterre bien plus sérieux que la vie du roi et le principe monarchique.

L'émigration se rallia un instant sous les ordres d'un prince à Jersey. Il ne paraît pas cependant qu'il se soit mêlé aux affaires de 1793, et il semble n'avoir eu de rapports qu'avec la chouannerie vers 1794. Il avait fait élever une tour sur la petite chapelle de la Hougue-Bye, d'où il dirigeait les expéditions de faux assignats, et les conspirations de la côte normande. C'était le prince de Bouillon, descendant du célèbre de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et petit-cousin du premier grenadier de France, le fameux celtisant. On ne sait de lui qu'une histoire lugubre : il envoyait en France deux agents déguisés sur un bateau jersiais monté par deux hommes et un mousse. Ces malheureux pilotes livrèrent les passagers pour une somme d'argent qui leur fut comptée. Chargés d'aller à Rennes pour témoigner au procès, le tribunal les condamna à mort pour avoir livré les hommes qui s'étaient confiés à eux. Le mousse gracié, fut fait, dit-on, tambour et envoyé à l'armée.

L'oncle de M. de Chateaubriand l'écrivain s'établit à Jersey, s'y maria, et il ne paraît pas qu'il s'y soit jamais occupé de politique.

Dumouriez et Carnot, en 1793, ne furent pas les derniers généraux français tourmentés du désir d'une prise de l'archipel et d'une descente en Angleterre. A leurs yeux, la prise de possession des îles de la Manche n'était que l'acte préliminaire du drame qui devait éclipser par ses résultats gigantesques le grand exploit de Guillaume le Conquérant.

Dès l'établissement du Directoire, Barras et Carnot reprirent le plan de la conquête de l'Angleterre afin de détruire l'âme de toutes les coalitions de l'étranger contre la France. Des camps furent formés, et durant le congrès de Rastadt, le jeune Bonaparte, vainqueur de l'Autriche, arriva à Paris et fut nommé général en chef de l'armée d'invasion. En cette qualité (1798), il partit pour aller activer par sa présence les préparatifs faits sur les côtes; il interrogea les pilotes et les matelots, examina

les travaux, fouilla les arsenaux avec le soin minutieux qu'il apportait aux moindres détails d'organisation. Bonaparte aurait certainement entrepris l'aventure, car aucun scrupule moral ne le troubla jamais, si le matériel de l'expédition lui eût paru suffisant ou même susceptible d'être rassemblé en un an. Mais la République manquait d'argent et de crédit, et les existences dans les magasins et les chantiers n'étaient qu'un amas disparate et incomplet, à peu près inutile. De plus, avec tous les efforts et toutes les ressources de son génie, il lui aurait fallu plus d'un an pour rassembler les éléments indispensables d'une expédition maritime, et l'Angleterre ainsi prévenue aurait pris des mesures capables de rendre l'issue de l'expédition incertaine à tout le moins. Les îles de la Manche ne lui parurent pas une base d'opération suffisante, et sans abandonner un projet qui convenait à son imagination exaltée, il résolut d'utiliser son voyage pour constituer les éléments d'une aventure extraordinaire, depuis longtemps étudiée et ajournée : l'expédition d'Égypte.

Les historiens insulaires n'ont pas dit les raisons, si honorables pour l'Angleterre, que Bonaparte fit valoir auprès du Directoire et qui le firent renoncer à l'invasion.

Il écrivait à Barras de Granville : « A supposer que la descente « réussît, ce ne sont plus des Italiens, des Autrichiens que nous « aurions à combattre, mais bien *une véritable race d'hommes*. « Il serait peut-être possible de pénétrer dans cette île, mais « il serait bien plus difficile d'en sortir. »

Bonaparte, de la côte de Normandie, avait appris tout ce qu'il voulait savoir au sujet de l'archipel; il écrivait : « Ces îles ne « pourraient en aucun cas nous servir de base d'opération « utile; elles ne sont bonnes que pour l'Angleterre, *dont elles « sont le bouclier*. » Il faut croire aussi qu'il apprit à Granville toutes les menées des émigrés de Jersey. Dès lors, il ne vit dans cette île qu'un antre d'ennemis de la France.

Arrivé au pouvoir dès 1802, Bonaparte, devenu tout-puissant, obtient la paix d'Amiens. Malheureusement ce grand génie manquait de bon sens, de mesure, de patience. Bonaparte ne sait pas supporter la critique et devient fou de colère pour quel-

ques piqûres d'épingle. Il est obsédé par le souvenir de l'archipel. On pourrait dire sans exagération que Jersey allait devenir la cause de la guerre entre la France et l'Angleterre. Cet homme extraordinaire, qui était déjà couvert des lauriers de deux campagnes en Italie, du passage des Alpes, de la conquête de l'Égypte, cet homme ne pouvait supporter une épigramme. Pour des articles de journaux, que la France ne lisait pas, il arrivait au paroxysme de la fureur, et souvent même il répondait lui-même dans son *Moniteur*. Alors, Jersey revenait sans cesse sous sa plume. Jersey était son cauchemar.

« *Le gouvernement de Sa Majesté Britannique tolère et autorise que des centaines de brigands, d'assassins, d'incendiaires se réfugient à Jersey, d'où ils retournent sur les côtes de France, pour commettre de nouveaux crimes, etc., etc., etc.* »

On a cru longtemps que Bonaparte n'était pas sincère, et que Jersey n'était qu'un prétexte, bon ou mauvais; pas du tout. Maintenant que le caractère du grand homme est mieux connu, on sait, à n'en pas douter, que Malte était le *prétexte* invoqué. Dans la question de Malte, l'Angleterre avait réellement fourni un motif sérieux de rupture, tandis que dans la question de Jersey le gouvernement anglais, qui aurait pu sans doute se montrer plus vigilant, puisqu'on était en paix, était dans le droit constitutionnel strict. Entrons dans quelques détails curieux trouvés dans les journaux insulaires. Par une de ces contradictions étranges, qui sont au cœur de l'homme de génie et que l'ambition seule peut expliquer, alors que Bonaparte se faisait proclamer protecteur de la République suisse, il était à la veille de détruire la République française, et, à ce sujet, voici ce qu'il écrivait :

« *Il est facile de voir le mobile de l'intérêt que les puissances monarchiques* (lisez l'Angleterre) *portent aux rebelles suisses. Ils voudraient faire de la Suisse un nouveau Jersey, pour y tramer des complots, solder des traîtres, répandre des libelles, etc., etc.* » Quelques jours après :

« *On dit que l'Europe monarchique voudrait faire sur l'est de la France* (en Suisse) *ce que l'Angleterre fait constamment, au moyen de la position de Jersey, sur l'ouest, etc., etc.* »

On sent à ce style, à cette préoccupation constante, que Jersey étonne, fatigue, harcèle, exaspère le grand homme, comme la mouche, le lion. Il finit par éclater. Il s'écrie : « *Non, la France ne peut tolérer plus longtemps ce nid de brigands et d'assassins; il faut enfin que l'Europe soit purgée de cette vermine. Jersey est la honte de l'Angleterre! etc., etc.* »

Bonaparte est saisi d'une idée gigantesque. Granville, par une résistance héroïque et des circonstances heureuses, venait d'échapper à la tentative de bombardement et aux quelques boulets inoffensifs que le vice-amiral Saumarez, maladroit en cette occasion, comme plus tard à Algésiras, avait envoyés sur la ville et le port. Cet insuccès avait causé dans la basse Normandie un mouvement patriotique considérable. Bonaparte conçut l'idée d'en profiter et de faire opérer la conquête de Jersey en mettant à profit les chaloupes canonnières construites à Granville et à Saint-Malo. Cette idée folle agit sur le cerveau de Bonaparte avec une intensité fébrile. Des ordres multipliés d'activer l'armement se succédaient d'heure en heure. Saumarez, qui surveillait le canal, fut informé par des espions guernesiais qui commerçaient avec Saint-Malo. Il demanda quatre frégates supplémentaires, et, avec trois bombardes détachées du service de la côte anglaise et d'un faible tirant d'eau, il vint montrer le pavillon britannique devant Saint-Malo et Granville. C'en était assez, les bateaux plats ne pouvaient passer, et la tentative était éventée. Le héros mortifié se jeta dans d'autres aventures. Il eut donc le triste honneur d'avoir fait moins contre les îles que Bullecourt et Wistace le moine; un officier de fortune et un bandit! Bonaparte clôt, par un grand nom, la longue liste des envahisseurs de l'Archipel.

La *Gazette de Jersey* mordait la chair du héros à pleines dents : « *Le Cartouche corse est revenu à Paris; il a paru au théâtre avec sa digne épouse qui, à elle seule, vaut tout un sérail pour le sultan Buonaberdi. On jouait* Agamemnon, *qui assiégea Troie pendant dix ans et vit ses vaisseaux brûlés par les assiégés. Le fils de l'huissier de Corse lèvera le siége d'Albion avant de l'entreprendre, et ses bateaux plats ne quitteront pas le port!* »

Le *Cartouche corse* dut rugir en lisant ces lignes ; mais ce qui le fit délirer, c'est cette phrase qui précède de quelques semaines à peine la déclaration de guerre :

On dit que le Corse manque de courage; que ses victoires ont fait sa fortune et la gloire de ses officiers; que son génie serait comme sa femme : la propriété d'autrui.

Napoléon perdant toute mesure, le jour de la présentation officielle de tous les représentants des puissances, courut à lord Whitworth et l'accabla d'un torrent d'injures grossières. Bonaparte écumait, et dans son patois moitié français, moitié italien, qui lui revenait toujours dans ses emportements, Jersey retentissait. L'ambassadeur anglais muet, ne pouvant supporter un pareil traitement en public, demanda ses passe-ports. La guerre était déclarée. Dès que l'Angleterre fut en cause, les îles n'hésitèrent plus ; d'ailleurs, la République française était morte, et la France impériale, conduite par Napoléon, allait faire renaître pour la vaine gloire de cet homme, un despotisme d'autant plus à craindre qu'il était consenti, un absolutisme d'autant plus à redouter qu'il était glorieux.

En 1804, rupture de la paix d'Amiens par Napoléon, qui fit arrêter dix mille Anglais, résidents ou touristes. Jusqu'à cette époque, toutes les aspirations, tous les vœux avaient été pour la France. Cet acte injustifiable, indigne d'un grand homme, fut accompli par ordre de Napoléon avec une brutalité qui, malheureusement, n'était qu'une représaille de la saisie de quatorze mille marins français, capturés sur l'Océan sans déclaration de guerre lors du soulèvement d'Amérique. Plusieurs Jersiais restèrent en France jusqu'en 1814, entre autres M. Dupré, qui s'y livra à l'étude du droit, et a occupé si longtemps à Jersey les fonctions d'avocat et de procureur général.

Napoléon, par l'armement des bateaux plats de Granville, termine la liste des entreprises tentées contre les îles. Depuis que la France obéit à des gouvernements constitutionnels ou républicains, de semblables entreprises sont impossibles, car les Chambres ne les autoriseraient pas. La France libre n'attaquera plus les îles : elle respectera leur liberté et ne les envahira que par ses livres, ses produits, ses laboureurs et, de temps en

temps, puisqu'il est écrit qu'elle aura toujours des révolutions, par quelques proscrits inoffensifs. En réalité, depuis 1815, les îles vivent indifférentes à la politique européenne, et regardent en souriant la voisine de droite suivre ses destinées dramatiques, tandis qu'elles s'abritent sous l'aile puissante de la voisine de gauche.

Jetons un coup d'œil sur les événements insulaires pendant le règne de Georges IV. Dès 1792, la marine marchande était à Jersey de 6,479 tonneaux. Celle de Guernesey dépassait 4,000. Ce tonnage, insignifiant de nos jours, ne donne pas l'idée exacte du commerce des îles, car la moyenne de jauge était à cette époque au-dessous de 100 tonneaux par navire. On aurait donc par ce calcul à peu près 1,200 navires pour l'archipel, soit en moyenne un navire par cinquante habitants ; c'était énorme pour le temps.

En 1799, six mille hommes de troupes russes débarquent à Jersey. En 1802, une salle de théâtre est ouverte. En 1803, le gouvernement anglais, mal inspiré, veut mettre la milice insulaire à sa solde, déclarer la loi martiale. Les habitants s'indignent, s'assemblent et forcent les états à se réunir un dimanche pour délibérer. Le projet est rejeté. Le major général Conway avait mis les îles sur un pied formidable ; le général Andrew Gordon continua son œuvre. En 1806, le général Don s'occupe d'agriculture. Les routes s'établissent, les ports s'améliorent, le fort Régent est commencé. En 1807, établissement de la première chapelle dissidente. En 1810, le premier navire chargé d'huîtres est expédié en Angleterre, modeste commencement d'un commerce considérable qui a nécessité pendant vingt ans une flotte de plus de trois cents navires, montée par trois mille marins. En 1811, de nouveaux commissaires viennent établir la règle pour l'élection des jurés justiciers, et en 1813 survient un ordre du conseil qui rétablit les insulaires dans leur ancien droit de nommer leurs magistrats. En 1814, sir Hilgrove Turner est nommé lieutenant-gouverneur. Un nouveau journal se fonde qui, sous le nom de *Chronique de Jersey*, acquerra une grande circulation. En 1816, le major général Mackay-Gordon est nommé lieutenant-gouverneur. En 1817, les anciens partis

Charlots et *Magots* s'effacent ; en même temps que disparaissent les deux grands partis, royalistes et libéraux, deux dénominations nouvelles apparaissent : *rose* et *laurier*. On ne discutera plus à Jersey que les choses et les hommes du pays. Les intérêts matériels étouffent les questions de principes (1820). Les quais des vieux ports sont terminés, ainsi que la grande ligne de quais de l'Esplanade. — Georges IV meurt.

A Guernesey, nous trouvons une mutinerie de soldats irlandais au fort Georges (1783). La bataille engagée entre les soldats anglais et irlandais cesse par l'intervention de la milice. En 1783, les quakers et les méthodistes apparaissent à Guernesey, et en 1787, Wesley visita les deux îles. Pendant la tempête qui l'assaillit près d'Aurigny, l'équipage et le navire allaient périr. *Il pria*, dit-on, *et le vent cessa instantanément*. Dans tous les temps et en tous les lieux, les hommes veulent des miracles ; ils en font.

En 1793, alors que toute l'Europe déclarait la guerre à la République française, les Guernesiais, fidèles à leur ancienne politique et à la forme de leurs institutions démocratiques, faisaient tous des vœux pour la France. On fit courir le bruit que les Guernesiais allaient armer en course pour saisir les bâtiments français. 62 armateurs et marchands signèrent une protestation, déclarant que c'était une injurieuse calomnie de prétendre que le commerce guernesiais profiterait des malheurs de la France, pour s'enrichir à ses dépens, en armant des navires sous le drapeau des ennemis de la France. Ils déclaraient qu'un armement contre la République française, tant que l'Angleterre ne serait pas en guerre ouverte avec elle, pouvait être qualifié de criminel (1794). Arrivée du capitaine Saumarès dans les eaux du canal de la Manche. Le lendemain, 7 juin, une escadre de cinq vaisseaux français força Saumarès à rentrer sous l'abri de Guernesey. Un de ses vaisseaux n'évita d'être pris que par l'habileté d'un pilote insulaire.

L'émigration française, si considérable à Jersey, le fut beaucoup moins à Guernesey. Il semble, par une phrase de Tupper, que les émigrés n'y laissèrent pas un agréable souvenir. Les journaux jersiais en montrent aussi des traces très-fréquentes. A

un moment ils furent exclus des fêtes publiques et particulières, et très-surveillés. On en renvoya un grand nombre en Angleterre, des prêtres surtout.

Les prélats, curés, vicaires, congréganistes, cadets ou bâtards de noblesse étaient d'une insolence intolérable pour les habitants; ils se vengeaient sur le clergé roturier, dont ils n'avaient ni les vertus, ni la religion, ni la dignité un peu humble. L'abbé de Saint-Romans, fils de Louis XV et de sa propre fille, avait reçu un bénéfice de 500,000 francs à Laon. Ce bâtard arrogant frappa de sa canne un pauvre curé breton sur l'Yvreuse, à Guernesey; le curé ne s'était pas rangé assez vite, et le prince-abbé avait une dame à son bras ! Le lendemain, nouvelle rencontre. Le curé s'effaça contre un arbre. L'abbé sourit, courut après le curé qui s'enfuit, et le prenant par l'oreille : *Je te fais chanoine!* Le malheureux partit pour Laon, croyant aller à la guillotine. Le chapitre, averti, le fit bel et bien chanoine, et chanoine il mourut, en 1823. L'abbé Saint-Romans quitta Guernesey et devint évêque à la Restauration.

Une chance heureuse fut donnée à Saumarès pendant sa longue croisière, la rencontre d'un vaisseau français de trente-six canons et de trois cents hommes d'équipage, l'*Union*. Saumarès montait le *Crescent*, frégate de premier ordre, et apportait d'Angleterre des dépêches dans les îles, lorsqu'il rencontra l'*Union* près d'Aurigny. La lutte engagée, le *Crescent* perdit ses mâts de hune, d'artimon, et sa grande vergue. Le combat dura deux heures et demie; enfin le *Crescent* prit la frégate désemparée en flanc et la cribla de boulets. Le capitaine français, ayant quatre-vingt-deux hommes tués et blessés, amena son pavillon. M. de Saumarès conduisit sa prise à Portsmouth.

En 1799, six mille soldats russes furent internés et campèrent à Guernesey, la loi anglaise ne permettant pas à des soldats étrangers de mettre le pied sur le territoire britannique. Ces hommes étaient commandés par le général français Viomé-nil. Ils avaient pris des fièvres malignes dans les marais de Hollande; il en mourut des centaines, qui furent enterrés au pied du château du Vale. Ils étonnèrent par leur ivrognerie, leur avidité pour l'alcool et les corps gras, le suif en particu-

lier. Bientôt ils se livrèrent à des vols et pillages, et, comme un Guernesiais avait blessé l'un de ces Russes en train de le voler, ils voulurent se venger en frappant la population tout entière. Grâce à leur général et à sir Dalrymple, lieutenant-gouverneur, on parvint à les empêcher de commettre aucun sévice; il fallut cependant armer les milices, la troupe anglaise, et embarquer les Russes sous le feu du château Cornet, où toutes les pièces étaient prêtes à tirer.

En 1800, la population de Jersey était de trente-trois mille âmes, d'autres disent vingt-trois mille; celle de Guernesey était de seize mille âmes; la milice de Guernesey comprenait trois mille hommes. Ce chiffre n'est pas étonnant, car le service s'étendait de dix-huit à soixante-cinq ans. Le commerce y était relativement plus développé qu'à Jersey. Les fruits de France, Espagne, Portugal, les vins de Madère, Italie, étaient exportés en Angleterre. Le rhum des Indes occidentales, le tabac d'Amérique et la grande pêche au banc de Terre-Neuve étaient les principales branches de l'importation. On exportait au Canada, Labrador, Terre-Neuve, Angleterre, des esprits, et le tabac d'Amérique était aussi transporté des îles en Allemagne. On importait du riz et des farines. Ce grand commerce provenait de ce fait que les marchandises d'Europe arrivaient dans l'archipel sans douanes, et qu'elles étaient introduites en Angleterre en franchise. La contrebande était audacieuse, incessante, puisque le commissaire du gouvernement, M. Stiles, la déclare telle dans son rappport officiel. Cette contrebande nécessita l'établissement d'une douane de surveillance dans les îles, chargée de constater l'arrivée et le départ des produits. L'importation des eaux-de-vie de France, à Guernesey seulement, s'éleva, en 1800, à 3,235 pipes. Après la déclaration de la guerre, les corsaires de Guernesey, au nombre de 1,716, montaient 35 vaisseaux armés de 250 canons; en 1800, 12 vaisseaux seulement, 600 marins et 148 canons. Les captures des Guernesiais, en 1800, étaient estimées à 25 millions de francs, qui en vaudraient bien 50 aujourd'hui.

La seule industrie des deux îles consistait dans la fabrication des tricots pour la marine et des bas; l'Angleterre accor-

dait franchise à l'entrée pour 8,000 livres de laine travaillée. On fabriquait du sel pour la consommation, en évaporant l'eau de mer par le feu de varech. Plusieurs manufactures de tabac alimentaient l'Allemagne et la France par la contrebande.

En 1803, le général Doyle remplaçait Dalrymple comme lieutenant-gouverneur à Guernesey. Comme le général Don à Jersey, il s'appliqua à la construction des routes. Il fit plus, car il réussit à rendre à l'agriculture une partie notable des marais du Vale. Il fit construire des défenses dans toutes les baies accessibles, augmenta la citadelle du fort Georges, et s'appliqua à rendre la milice de Guernesey aussi habile et aussi disciplinée qu'un corps régulier. Cette même année, Saumarès, dont nous avons rapporté la tentative malheureuse devant Granville, perdit, en croisant dans la Manche, deux vaisseaux, l'un sur Chausey, le second près d'Aurigny. Les équipages sauvés furent retenus prisonniers par les Français.

En 1804, Guernesey avait quatre mille hommes de troupes régulières anglaises; Jersey, huit mille.

En 1809, le fils du duc de Brunswick, le général fantaisiste de la première coalition, qui mourut si malheureusement à Iéna, en 1806, vint à Guernesey avec son fameux escadron des hussards de la mort. L'uniforme était noir, et les passementeries blanches donnaient à chaque soldat les apparences d'un squelette; ce jeune homme a écrit : « *Je n'ai jamais rencontré un peuple qui ait l'air aussi content et heureux que le peuple de Guernesey.* » Après avoir été blessé à Waterloo, il exprima l'intention de revenir dans les iles.

La cour de Guernesey avait peu à peu concentré dans sa main la plus grande partie du pouvoir dirigeant et même législatif, au détriment des états. En 1810, une taxe fut imposée par la cour, et plainte fut portée par les habitants. En 1813, le conseil privé donna raison aux habitants contre la cour, et déclara qu'à l'avenir il n'y aurait de taxes levées dans l'île que celles qui seraient votées par les habitants.

Aurigny n'avait pas été oublié pendant les dix-huit ans de guerre européenne; le gouvernement anglais y avait entretenu

un régiment tout entier, qui apporta dans cet îlot l'abondance et la vie.

A Guernesey, un théâtre avait été ouvert, et les bals, les fêtes et les représentations se succédaient journellement pour satisfaire aux besoins d'un état-major considérable, jeune et inoccupé. A Jersey, la vie de plaisirs était absorbante, et, à cause de l'énorme quantité d'or et d'argent introduite par l'armée, des bénéfices inouïs de la contrebande et du commerce, des hasards heureux des croisières de corsaires, le bien-être et la fortune devenaient universels.

Georges III venait de mourir (1820). Georges IV lui succéda ; depuis plus de dix ans il était régent du royaume. Comme tous les membres de sa famille, Georges IV se borna à avoir des ministres excellents, et vécut comme un étranger en Angleterre. Jamais il ne fit rien pour le peuple anglais ; aussi l'annonce de sa mort, qui arriva en juillet 1830, fut reçue avec une profonde indifférence. Guillaume IV lui succéda. Il eut une chance unique dans l'histoire d'Angleterre. Pendant tout son règne la paix ne fut pas troublée !

Guillaume, comme tous les princes de sa famille, était un homme très-ordinaire, mais le seul d'entre eux qui ait affectionné l'Angleterre. Il fut soumis à ses ministres et plein de courtoisie ; sa mémoire est respectée. Il mourut en 1837. Depuis cette époque, la reine Victoria a l'honneur de régner sur les trois royaumes, sur les immenses possessions anglaises, et d'être aussi duchesse de Normandie ou plutôt des bailliages normands. On ne pourrait sans injustice reprocher à son gouvernement un acte portant une atteinte grave aux constitutions insulaires, ce qui explique l'affection réelle des populations de l'archipel.

CONCLUSION

Les îles de la Manche sont habitées par une population très-belle d'apparence; elle se distingue des Français de la côte bretonne par une plus haute taille, un teint plus clair, les extrémités plus fortes. La boîte crânienne est brachycéphale, les mâchoires puissantes, l'œil clair, la pilosité marquée. L'espèce humaine, comme les espèces animales insulaires, se propagent avec une intensité remarquable. Ces caractères physiques joints à l'esprit des affaires, à l'amour excessif de l'argent et des procès, à un goût très-prononcé pour les spiritueux et le bien-être matériel, sont les signes distinctifs de la famille cotentine. Lorsque ces caractères physiques sont joints à une ténacité violente, à une crédulité bienveillante, à l'attrait du merveilleux, à une franchise relative, à l'amour du travail et de l'économie, à une grande sobriété, de temps en temps rompue par un excès de boisson, on reconnaît les signes distinctifs de la famille bretonne; en ce cas, on remarque toujours une taille moindre, un teint plus foncé. Ce sont les deux rameaux kymrique et gaélique de la grande famille celte. Les premiers s'adonnent de préférence à l'élève des bestiaux et cultivent avec succès, sont entreprenants et se risquent dans le commerce ou les fermages; les se-

conds sont ouvriers dans les campagnes, rarement fermiers, et souvent préfèrent la navigation à la culture.

Sept mille à huit mille Français vivent à Jersey, et probablement dix mille dans l'archipel. L'immigration est constante, et c'est par cette rénovation que la famille insulaire maintient intacts ses caractères physiques et ses aptitudes morales, qui dépériraient par les alliances consanguines, inévitables dans d'aussi petites îles.

Les deux bailliages ont moins de rapports entre eux qu'avec l'Inde ou le Japon, quoique, en deux heures, on aille tous les jours de Jersey à Guernesey. Les relations sont rares, les alliances une exception. Il faut remarquer que l'élément anglais n'entre pas dans le sang insulaire pour un vingtième. Les Anglais ne réussissent pas dans les îles. Ils n'ont ni la sobriété, ni l'économie des Français; ils travaillent moins.

Le climat des îles est le résultat de leur situation dans un golfe où les plus hautes marées de l'Europe précipitent les eaux chaudes du *Gulf-stream* deux fois par jour; les îles sont des terres au *bain-marie*, où les variations de l'atmosphère n'ont que peu d'influence sur la température. S'il est permis d'attribuer la fécondité du sol et des espèces animales à cet état d'humidité chaude, on pourrait peut-être, sans trop de témérité, attribuer à la même cause un état général de tranquillité, une lenteur de mouvement, une sorte d'impassibilité calme qu'on ne saurait trouver au même degré ni en Bretagne, ni en Normandie. On dirait un état général d'anémie. L'étranger habitant les îles s'en ressent, et après deux ans de séjour il éprouve cette influence sédative; il semble que ses nerfs se calment et que ses ressorts énergiques se détendent; s'il ne réagit par une alimentation plus puissante et l'usage des spiritueux, il se sentira déprimé, affaissé. C'est le seul effet de l'acclimatation, car les îles jouissent d'une salubrité parfaite; les affections morbides y perdent même de leur acuité et suivent le développement le plus bénin. Les îles sont donc des lieux privilégiés, où la population est plus dense, plus riche, de mœurs plus douces qu'en aucune autre contrée d'Europe.

L'étranger, de race latine, habitué à tous les despotismes,

s'attend à trouver dans les îles une liberté périlleuse, et serait peu surpris d'y constater des excès. Au contraire; il n'y a pas de pays en Europe où il se commette moins de crimes, de délits, d'attentats à la liberté, où la police soit moins occupée, où la vindicte publique ait moins à faire. On a vu chômer les assises, et il n'est pas rare de voir la cour des délits lever la séance faute de délinquants. Grave enseignement pour les politiques timorés de France, qui voient dans la liberté politique une cause de perturbations sociales.

Après cette surprise, le Latin en éprouve une seconde; peu à peu, il découvre que la vie sociale est réglée par des conventions, des formules qui règnent despotiquement. Quels que soient le rang, le degré d'instruction, l'éducation, en politique tout le monde se dit *loyal*, en religion *croyant*, en philosophie *indépendant*. C'est une étiquette uniforme qui recouvre soigneusement des façons de penser souvent différentes. Les intelligences sont façonnées dans un même moule, et les idées s'expriment presque toujours à l'aide des mêmes mots ; l'imagination ne s'exerce pas , l'esprit ne généralise jamais. Les sujets de conversation sont pris dans la vie réelle, matérielle, et tout tourne dans un cercle spécial propre à telle ou telle fraction de la société. Enjamber ce cercle, c'est perdre rang, se singulariser, choquer la compagnie. Il faut se soumettre à ce despotisme des mœurs, à ces habitudes générales, ou cesser d'être *comme il faut*. Il en résulte que le ton général, le niveau intellectuel apparent sont d'une uniformité désespérante. Les arts, les sciences, les lettres sont des sujets importuns pour l'immense majorité, incapable d'y trouver un intérêt, faute d'instruction générale et d'aptitude.

Toutefois, on peut encore éviter les réunions publiques ou privées où ces banalités s'imposent, et l'on trouve, en cherchant bien, des hommes de mérite et de grande instruction. Et cependant il est difficile de les reconnaître, car à première vue ils ont à un degré notoire une difficulté d'élocution singulière, surtout en français; la compréhension lente et pénible, et ils sont soumis comme tout le monde à ces conventions, à ces formules générales qui rappellent les apophthegmes de

M. Pickwick et de J. Prudhomme. Peu à peu, à l'user, on retrouve sous cette enveloppe, toute de surface, le bon sens, la finesse, et souvent une instruction solide, ou une spécialité méritoire.

A ces populations positives, matérialistes, dépourvues d'idéal, il faut une politique qui assure l'égalité pratique, usuelle, au prix d'une médiocrité générale forçant les hautes têtes à s'incliner, à s'abaisser à la taille de tous. C'est la médiocrité du nombre qui impose son niveau. Celui qui sait *plus* craint de paraître savoir *trop*, car on s'en méfie. A ces hommes d'affaires il faut la liberté d'aller et de venir, la liberté d'action. Toute entrave est brisée brutalement; les nécessités sociales paraissent souvent intolérables; on ne cède qu'en trois points, et les insulaires s'y résignent. Il leur faut un club, une église, une opinion politique toute faite. On en peut changer, mais il faut toujours une opinion, une église, un club, comme il faut un vêtement. Être libre penseur, républicain ou solitaire, trois crimes irrémissibles, quoiqu'il y ait, au fond, plus de libres penseurs, de républicains et d'Alcestes qu'en aucun autre pays du monde. Il faut cacher ces indépendances, les couvrir sous l'hypocrisie de l'église, du club et d'une opinion reçue. Du reste, pour les habiles, ces trois grandes obligations sont subordonnées ; la politique, la religion et les relations ont leur jour, leur heure. La grande affaire, ce sont les affaires : elles sont la vie, et l'absorbent complétement.

Le Latin échappe au despotisme, qui de sa nature est individuel, concentré, et qui se relâche en s'étendant du centre aux extrémités. Dans l'archipel, on n'échappe pas au despotisme de la formule; elle étreint l'insulaire au foyer, à la taverne, à l'église, en chemin de fer, en bateau, aux champs, au marché; nul ne peut se soustraire à son influence, à son contrôle, car elle est partout où l'on trouve un interlocuteur ou un passant. Il résulte de cet état singulier que les démocraties insulaires sont gouvernées par un pouvoir absolu, despotique, et que ce pouvoir tout moral, ce *formalisme*, ayant pour sanction le consentement de tous, est au-dessus du pouvoir politique, exactement comme le spirituel était à Rome au-dessus du temporel. Le spirituel, la convention, met l'homme libre en interdit; le

Syllabus, le formalisme, excommunie l'intelligence, le savoir, l'art, la liberté de penser, le progrès en un mot.

En France, même sous l'Empire, à Naples sous les Bourbons, en Espagne sous Ferdinand, le despotisme politique n'a jamais pu éteindre le caractère dominant, les mœurs égalitaires et démocratiques des Latins, leur humeur joyeuse et caustique. On y pouvait braver Sylla ! Dans les îles, on ne le brave pas, car il est impersonnel ; comme l'Hydre, il a cent têtes ; comme Briarée, il a cent bras. Il est là et là, partout à la fois, comme l'oreille du conseil des Dix, l'œil de l'Inquisition. Il pèse d'un poids énorme, comme l'air ambiant, et chaque pouce carré de l'insulaire a sa charge de despotisme à porter. Tandis qu'on rit et qu'on danse, qu'on parle librement dans les pays despotiques, dans les îles libres, on ne rit jamais, on ne danse pas, on retourne sept fois sa langue avant de parler ; la gaieté est proscrite ; elle serait prise pour légèreté, manque de sens ! Par suite, on perd une large moitié du bonheur relatif permis à l'homme sur cette terre ; car il est le seul animal ayant le don du rire : apanage divin !

Courbé sous le joug des convenances sociales et d'une apparente dignité, l'insulaire s'enorgueillit de cette chaîne comme d'un privilége. A tout prendre, il a peut-être raison, car il retrouve, partout où s'étend l'empire britannique, les mêmes usages sociaux, la même vie morose, qui lui paraît grave et digne. C'est même indiscutablement la cause principale de son antipathie pour les races latines, qui lui paraissent folles.

La gaieté étant interdite, la tenue rigide est de rigueur dans les îles, et elle est irréprochable chez les hommes. C'est l'enveloppe uniforme qui cache les différences sociales, l'insuffisance ou la nullité de l'esprit, exactement comme l'abord froid, les formes compassées et convenues de la politesse donnent les apparences d'une éducation parfaite. Par sa tenue nette, un ouvrier des îles, charpentier ou maçon, peut être pris pour un gentilhomme, un simple commis pour un diplomate, à ne tenir compte que des formules sensées, des manières sérieuses et du costume irréprochable. Cette dignité de convention a du bon, car elle est un effort, une aspiration vers une élé-

vation morale et matérielle, vers un idéal : l'homme indépendant. Mais elle fait d'une société une masse uniforme, enlevant à chaque individualité son signe caractéristique, et par contre diminuant la valeur totale. Quoique l'égalité légale existe dans l'archipel, la démarcation entre les classes sociales est maintenue par les mœurs publiques, dont nous avons indiqué le despotisme ; on y échappe par l'apparence extérieure. Triste compensation !

La modération dans l'expression des idées, des sentiments, ne cache pas suffisamment le peu de hauteur des conceptions de l'esprit; en tout cas elle n'est certainement pas une preuve de possession de soi, d'équilibre des facultés, de l'empire de la raison. Lorsque cette modération est générale, habituelle, elle témoigne d'un défaut d'énergie. Toute famille humaine doit offrir à l'observateur tous les types humains : des artistes, des jurisconsultes, des savants, des écrivains, des hommes d'état, etc., qui jettent un lustre sur le groupe total et lui constituent un rang dans l'échelle des races civilisées. Il n'en est pas de même dans une société uniforme dont la médiocrité est le caractère particulier. On peut hausser la moyenne générale sans changer le rapport; ce qu'il faut hausser, c'est la puissance intellectuelle des meilleurs, des plus aptes, par la culture des arts, des sciences générales, de l'histoire universelle, de toutes les connaissances humaines. Il semble qu'on essaye de réagir dans le second bailliage.

A Guernesey, il s'est créé une sorte d'aristocratie de société, un peu exclusive, divisée en deux classes, dont la seconde recrute la première. Ces *soixante*, ces *quarante*, c'est ainsi qu'on les désigne, ne sont ni comtes ni barons, mais tout simplement les représentants des familles aisées du pays, recommandables par une instruction plus complète, une éducation plus soignée, par les services rendus, par l'influence de fortune ou de fonction. La première catégorie s'interdit les affaires, la seconde aspire à se créer une position qui lui permette de passer dans la première, sans avoir à déroger en commerçant. Cette formation d'une société d'élite n'est pas aussi ridicule que les Jersiais le prétendent, car l'éducation et l'instruction, l'art, la politique,

les œuvres intellectuelles y donnent accès, et y assurent une réception bienveillante dans un milieu relativement élevé, où rien de ce qui est humain n'est étranger. Cette société est sans doute un peu fière, mais elle rachète cette manière d'être par des qualités solides, le respect de soi, la religion de la parole, la crainte de succomber aux tentations du trafic, le mépris pour les compromis et les capitulations de conscience, la culture de l'intelligence. Il y a à Guernesey des bibliothèques nombreuses, publiques et privées, des collections artistiques recueillies avec amour par des familles riches, qui se croient tenues à des obligations, donations, souscriptions et libéralités, trop rarement imitées dans l'île principale.

Jersey n'a pas fourni, proportionnellement, autant d'hommes remarquables dans la marine, l'armée, l'histoire, les sciences, les arts, que la petite île sœur. Jersey semble avoir épuisé sa fécondité en donnant le jour à maître Wace, au douzième siècle! Il faut même remarquer que la décadence à Jersey ne se borne pas à des pertes matérielles récentes; il y a aussi une pénurie d'hommes qu'on peut constater aux états, à la cour royale, dans la chaire, au barreau, dans les carrières libérales. Guernesey n'a pas souffert autant que Jersey des crises commerciales et industrielles; le crédit y est resté intact, l'administration des travaux publics n'a pas éprouvé des pertes irréparables. Cela tient à la composition des corps politiques et au contrôle permanent des compétiteurs. Les nominations aux emplois qui dépendent de l'administration ont été faites à Guernesey, depuis cinquante ans, en vue de l'assentiment général, avec une discrétion extrême, puisée dans la crainte d'un soupçon de népotisme; les charges électives sont débattues avec animation, et tout candidat doit être d'une probité politique reconnue et d'une capacité suffisante. La concurrence est ardente; à Jersey, elle n'existe plus. A Guernesey, les états sous leur double forme, la cour avec ses priviléges monstrueux de législation, sont dirigés avec la fermeté et la dignité exigées par les membres qui les composent, tandis qu'à Jersey on a pu voir, pendant des années, la tribune changée en arène, le prétoire sans dignité, et les arrêts discutés. Cette supériorité de la petite île est toute morale;

cependant elle exerce des effets matériels, dont elle a le droit de s'enorgueillir, car elle est le produit manifeste de la culture intellectuelle, de l'instruction plus complète. Il nous semble même que la communauté a senti ce souffle l'illuminer, car des travaux considérables ont imposé aux citoyens des taxes bien plus élevées qu'à Jersey, payées sans hésitation, car les paroisses n'ont jamais mis en doute l'utilité générale, ni le mode d'exécution, ni l'emploi intégral des ressources extraordinaires.

Il nous sera permis de remarquer que la culture intellectuelle a amené encore un grand résultat : plus de patriotisme réel, de désintéressement, de dévouement à la chose publique. Dans les centres d'action sociale créés à Guernesey, il existe une sorte d'esprit de corps, comme dans les régiments et les communautés. Juges et avocats, avoués et notaires, maires et police, les fonctionnaires publics comme les principaux des paroisses sont soumis, *volens, nolens,* à une sorte de point d'honneur professionnel et civique, et pour inspirer ces sentiments de républicanisme, il a suffi de le vouloir, il n'a fallu qu'une direction intelligente et sévère, pleine de dignité et de respect pour tous. Dans les rapports avec l'Angleterre, dans les questions graves, la fermeté a désarmé le conseil privé par sa rectitude, et la souplesse digne de l'autorité a su faire accepter aux Guernesiais ce qui ne portait pas atteinte à l'autonomie du bailliage. Cependant, à Guernesey aussi, on peut voir quelques indices de relâchement.

Cet état de crise cessera aussitôt que l'administration voudra bien s'y appliquer. Le programme des *desiderata* a été fait cent fois, et il ne nous appartient pas de le discuter. A notre avis, la grande île reprendra la place qui lui appartient en vingt ans, si les hommes qui, depuis peu, ont en main les destinées du pays veulent placer la doctrine des intérêts matériels à son rang, au-dessous des plus minimes intérêts moraux et intellectuels. Par l'instruction primaire confiée à des instituteurs dignes et capables, par l'instruction du second degré largement, grandement distribuée dans toutes ses branches, il faut qu'ils fassent des hommes instruits, propres à toutes les carrières, et ayant pour y réussir les éléments fondamentaux suffisants. Avec de la volonté et de l'argent on y réussira en

deux générations. Un peuple libre et riche doit être par son intelligence digne de sa fortune et de sa liberté. Exclure légalement les étrangers, les Anglais de toutes les fonctions administratives, religieuses, législatives, judiciaires, même du barreau, n'est-ce pas une sorte d'aveu d'infériorité?

Les lois qui régissent la propriété, les lois de succession, le Code de commerce, d'instruction criminelle, la loi sur les sociétés sont à reviser au plus tôt. Si le devoir de la magistrature insulaire consiste à garder fidèlement le dépôt des garanties légales des citoyens, c'est aussi son honneur, sa gloire, son devoir de mettre les lois au niveau des besoins nouveaux, et de suivre la marche du temps et du progrès. La conservation obstinée des dispositions légales reconnues mauvaises est impolitique, et conduit nécessairement au mépris du juge, de la loi, et au mécontentement du peuple. Une législation douteuse, une justice incertaine ont porté atteinte à la foi, à la confiance du public dans l'administration judiciaire. La plus haute fonction du citoyen est de rendre un arrêt, basé sur une loi consentie, conforme aux nécessités du temps présent. On raconte qu'un juge anglais ne voulant pas appliquer une loi mauvaise retourna le livre et dit : *La loi dort!* puis il rendit son arrêt selon le droit. Cela fait, il replaça le livre et dit : *La loi vit!* Si ce juge eût été législateur, il eût changé la loi mauvaise; pourquoi ne le fait-on pas dans les îles, puisque les juges font aussi la loi? La pratique des arrêts rendus sur des précédents n'est pas une sauvegarde, elle autorise des conclusions opposées. Les lois existantes sont d'origine diverse, plusieurs fois centenaires. Les insulaires ne peuvent ni les trouver, ni les comprendre, et les hommes de loi sont pour la plupart dans le même cas. La procédure est antique, coûteuse, lente, indécise. Les cours de Jersey et de Guernesey rappellent les antres judiciaires de Normandie d'avant la révolution. Comme l'enfer de Dante : *Laissez l'espérance, vous qui entrez!* C'est incertain et ruineux.

Nous avons dit que la liberté d'action, de mouvement, suffisait aux insulaires, qui possèdent en réalité toutes les libertés politiques sans les pratiquer toujours, à cause du despotisme des mœurs. Dans un pays où la décence de langage est tyrannique,

où la servante met un chapeau pour aller nettoyer la fenêtre, où l'on est disqualifié pour porter un paquet, où un bambin de trois ans ne peut manger un gâteau dans la rue, on tolère, sous le prétexte de liberté individuelle, une *nuisance* publique qui s'étale sous deux formes.

Entre l'église paroissiale et le port, affluent des hommes sans feu ni lieu le plus souvent, quelquefois étrangers, vivant dans la fainéantise et le vice abject, couverts de vermine. Vingt, trente fois, souvent plus, ces hommes repassent devant le juge qui les condamne impassiblement, suivant la loi, à quelques jours de prison pour des délits. Quelquefois on les envoie devant la cour pour des vols; leur temps fini, ils retrouvent leur place et leurs camarades, et le jour et la nuit ils sont là, guettant la proie ou méditant nne expédition. La justice, la police le savent. Au nom de la liberté, ces voleurs jouissent du droit de terroriser les honnêtes gens; car il faut les prendre en flagrant délit! En attendant, on les respecte. La justice, la police ne sont que répressives, non préventives.

Sous le même prétexte de liberté, est-il excusable de laisser envahir les trottoirs par des filles, souvent mineures, qui vivent de pratiques impudiques? Est-ce donc un titre d'honneur que ce sobriquet de Cythère, jeté à Jersey par la presse et les touristes anglais? La liberté du vice n'est-elle pas, en ce cas, un attentat à la morale publique commis avec la permission de l'autorité? La tolérance de ces faits honteux, qui sont un scandale, si elle était une prescription philosophique, ne serait jamais excusable de la part de la magistrature et de l'administration municipale représentées aux états. La santé publique devrait au moins imposer à ceux qui en ont la garde l'obligation de mettre un terme à ces exhibitions et à ces pratiques publiques.

On tolère aussi que des fous ou des charlatans éhontés prêchent dans les rues et les carrefours; des femmes s'en mêlent! et l'on entend, en anglais et en français, débiter des rapsodies écœurantes, psalmodier des cantiques, qui ne sont que des parodies religieuses, propres à faire tourner en dérision les choses réputées saintes. Ce n'est pas grave, c'est simplement ridicule.

C'est toujours par respect pour la liberté que les états n'osent sortir des deux formes d'impôt consacrées par l'usage. La taxe sur la propriété immobilière et les droits sur les liquides sont les seuls revenus des îles. Ils sont insuffisants. On élève de temps en temps la quotité du droit, mais c'est un palliatif sans portée. On fait des économies ruineuses. Les nécessités actuelles, voirie, égouts, débarcadère, gaz, police, ports, bains publics chauds et froids, écoles, colléges, cours publics et gratuits de musique, de dessin, d'architecture, bibliothèque, musée ou collection nationale, cabinet de physique, laboratoire de chimie, professeurs de droit, d'économie politique, d'histoire, de cosmographie et de géologie, tout cela manque; ce qui existe est insuffisant. Il n'y a pas d'argent! disent les gouvernants. A quoi bon! disent les gouvernés. L'argent! on ne sait où le placer! Les valeurs étrangères absorbent plus de cent millions d'argent insulaire! L'argent ne donne pas 3 pour 100 dans l'archipel! Un simple droit de mutation ou de succession doublerait les revenus, et l'on pourrait alors faire face aux nécessités journalières, tout en consacrant une large part du revenu à la création d'institutions propres au développement intellectuel et moral. Madère est une île habitée par quatre-vingt mille âmes, dont l'unique ville, Funchal, n'a que douze mille habitants; et cependant elle a une école de droit, une école de médecine et un institut supérieur, où des professeurs anglais, allemands, français, portugais, enseignent toutes les sciences et tous les arts à de nombreux élèves. Sortant de ces écoles, les lauréats peuplent la flotte et l'armée portugaise d'officiers, de docteurs, de chapelains; l'administration, le barreau, la chaire, de docteurs.

Le budget de l'instruction publique dans les îles de la Manche est dérisoire, si l'on songe que tous les citoyens y peuvent être appelés à participer à l'administration du pays. Déshérité de toutes les connaissances qui font le charme de la vie, littérature et art; de tout enseignement philosophique susceptible d'élever l'âme, de la consoler des misères humaines, de la fortifier dans la foi en Dieu; de tout enseignement scientifique capable de faire voir à l'homme la terre son domaine, les es-

paces infinis, le grand poëme divin de la création; déshérité du monde de l'histoire, l'insulaire, après la journée de travail, n'a pas de champ d'activité intellectuelle. Faute d'éléments suffisants d'instruction, tout lui devient pénible, inabordable, mystérieux. Pour la majorité, un livre est un mal de tête! à l'exception de ces choses *reliées en jaune*, qu'ils se procurent à la librairie circulante et que les Anglais ont si dédaigneusement qualifiées : la fièvre jaune, *yellow fever !* De là à la taverne, il n'y a qu'une barrière imaginaire. L'ennui appelle la distraction; on la trouvera dans la bouteille et le vice, car toute occupation intellectuelle est interdite par l'ignorance.

Faites des lois sur la tempérance, prêchez, imprimez de petits traités sur l'abstention totale des spiritueux, prohibez le vin, la bière, la liqueur, vous commettrez des attentats au libre arbitre, des fautes. Que des messieurs, vêtus de noir, aillent prêcher la tempérance à des ouvriers, à des campagnards, ou à des femmes et des enfants, ce sont des pratiques immorales. Les femmes et les enfants dans les îles ont besoin, au nom de la science médicale, de boire de la bière ou du vin; les ouvriers de la campagne et de la ville en ont besoin aussi. Ce sont ces prédicateurs oisifs qui, ne dépensant pas leur vie par le travail manuel, pourraient s'en passer. Ce qu'il faut à ces enfants, à ces femmes et à ces hommes, c'est, après l'aliment du corps, un champ de pensées à labourer avec le cœur et l'esprit, fourni par l'éducation, proportionnellement à leur intelligence. Il faut qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes dans les heures d'isolement; qu'ils aient plaisir à lire, à s'instruire, la possibilité de s'élever par les connaissances acquises; il faut qu'à la famille et qu'à l'école, on leur enseigne un peu moins l'amour de l'argent, et qu'on imprime aux jeunes intelligences une direction plus énergique vers les connaissances générales qui leur montreront un idéal plus élevé, les devoirs et les droits de l'homme. Les effets se feront bientôt sentir, et l'intempérance diminuera quand l'insulaire saura qu'il dégrade son intelligence, sa divinité, en se soûlant comme une brute. Alors seulement il pourra reprendre possession de lui-même et se retrouver le roi de la création, car il comprendra qu'il a des devoirs à

remplir comme citoyen; il s'efforcera d'en être digne. *La politique est le plus grand devoir de la vie de l'homme, la plus grande preuve de vertu, le plus magnifique emploi de la sagesse.* Cicéron le pensait et l'écrivait il y a dix-neuf siècles!

Dès ce moment, la révolution sera faite dans les îles, et elle n'aura pas coûté une goutte de sang, une larme. Car la révolution, ainsi qu'il convient dans des républiques démocratiques, sera le développement progresssif de toutes les libertés, la révision de ce qui est mauvais, le renversement, par la volonté générale, de tout obstacle suscité par les minorités. La sagesse, la lenteur, l'esprit de concorde, qui sont le fond du caractère insulaire, sont de sûrs garants de l'accomplissement graduel de ces nécessités politiques. On verrait alors disparaître ces opinions, *anglaises, antinationales,* défendues aujourd'hui par quelques fonctionnaires publics, et des membres des états! Les mécontents, les incorrigibles, ceux qui n'ont confiance ni dans leur courage ni dans leur capacité, ceux qui condamnent les générations de l'avenir en invoquant un maître, seraient forcés de renoncer à leurs espérances de sujétion. Un peu d'efforts, beaucoup d'instruction, une grande foi dans l'avenir de la patrie, et l'on conservera ainsi l'autonomie, par surcroît la richesse. Il ne faut pas dédaigner la science, car la science, c'est le commencement de la sagesse; la politique ferme et libérale, la science appliquée, c'est le commerce, l'industrie, la navigation, l'agriculture améliorés, plus productifs. On croit dans les îles qu'il n'est pas bon de donner de l'instruction à l'artisan, à l'industriel, au commerçant; lire, écrire, compter, dit-on, suffisent. C'est une erreur monstrueuse. Beau sujet pour la presse insulaire, s'il se trouve un écrivain désireux de le développer.

Si le niveau intellectuel des insulaires ne se relève pas, si par de fortes études il ne sort pas bientôt de la bourgeoisie des sujets capables de remplir avec distinction et patriotisme toutes les charges publiques, l'archipel ira en déclinant, perdra tous ses avantages un à un, et ira se fondre, comté welche, dans l'orbite brumeux de l'Angleterre.

S'il est un pays au monde où notre rêve soit réalisable, c'est dans ces îles bénies, où le Créateur universel a donné à une race humaine qui n'est inférieure à aucune de celles qui peuplent le globe, un climat exceptionnel, une terre généreuse, une mer féconde ; où les circonstances ont favorisé l'instinct de race et lui ont permis de se donner une constitution plus libérale que celles d'Angleterre et de France, le protectorat d'une grande nation et une indépendance qui fait l'envie de tous les petits États. Dans l'archipel, il n'y a pas à lutter contre les nécessités de la question agraire, contre la question sociale ouvrière, contre l'esprit révolutionnaire du peuple ; l'Église et l'État vivent en bonne intelligence. L'égalité existe de fait, la liberté est un principe essentiel de la constitution, la loi règne et gouverne. Est-ce trop demander, dans des conditions aussi favorables, de corriger la loi mauvaise, et d'inviter à s'instruire des gens trop heureux, et à l'action des bourgeois qui s'endorment en tenant le gouvernail ?

L'histoire des îles nous semble devoir montrer qu'en mettant l'indépendance au-dessus de tous les biens, l'archipel a pu maintenir son autonomie malgré les tentatives vingt fois répétées de la France, les essais de l'Angleterre, et les faiblesses de quelques-uns de ses enfants. Cette autonomie constitue un patrimoine qu'il importe essentiellement de conserver aux générations futures. Noblesse oblige ! dit-on. Des siècles de luttes opiniâtres, des malheurs courageusement supportés, des victoires glorieuses, constituent la noblesse d'un peuple, et obligent plus encore que noblesse, qui n'a pas toujours à son actif d'aussi longs ni d'aussi beaux états de service.

Il faut conclure de l'histoire des îles, que ceux qui combattirent pour l'indépendance, ceux qui luttèrent contre Jean, contre les gouverneurs représentants des rois d'Angleterre pendant le moyen âge, contre les Stuarts après la Réformation, sont ceux qui ont combattu le bon combat ; qu'ils sont les ennemis de l'indépendance des îles, ceux qui regrettent le bon vieux temps, écrivains à gages des nobles, du clergé ou des rois, ou conservateurs aveugles. Il faut donc rejeter ces idolâtries, qui sont injustifiables.

L'histoire des îles prouve que, françaises par la langue, la vieille loi, le sang, elles sont utiles à l'Angleterre, qui, pour les conserver telles, fera tous les efforts. Les îles anglicisées, devenant britanniques, seraient bientôt un appendice mal attaché au corps de l'empire, et n'auraient que leur valeur matérielle, celle d'un territoire de quelques lieues carrées. Elles ne seraient pas seulement annexées, elles seraient fondues, annihilées, bientôt ruinées, peu à peu désertées.

La grande nation avec ses taxes, sa misère, ses inégalités de castes, ses lords privilégiés, la royauté fictive, ses lois étranges, ne serait jamais pour les insulaires la patrie. L'autonomie des îles n'est pas un vain mot, comme certains esprits veulent le faire croire. L'autonomie, l'indépendance des bailliages, constitue un être réel, bien vivant, ayant ses exigences, ses faveurs et ses grâces. La patrie insulaire, c'est le lieu préféré, qu'on aime d'autant plus qu'il a plus coûté de sacrifices et de labeurs séculaires. C'est cet horizon que l'œil et le cœur enveloppent comme la mer, qui tient à toutes les fibres parce qu'il enserre la pensée commune, les mêmes mœurs et usages, la même langue. C'est ce rocher perdu dans le vaste Océan, qui seul peut donner l'air ambiant auquel les poumons sont habitués. La patrie, c'est le coin où reposent les ancêtres, où chacun veut venir dormir son dernier sommeil. Non, la patrie insulaire n'est pas un vain mot, et pour la conserver il faut quoi? un peu d'énergie, et que la bourgeoisie se rende capable de la conduire et de la défendre par sa science accrue et son désintéressement.

L'histoire des îles démontre qu'un peuple peut vivre des siècles sans chefs héréditaires, sans rois, et que des institutions sont supérieures à tout gouvernement personnel.

Exprimons notre croyance. L'Angleterre, sollicitée par quelques insulaires égarés, enverra dans les îles, avant la fin de ce siècle, des commissaires chargés de faire une enquête. Que les paroisses se présentent par leurs délégués, qu'il soit fait aussitôt une protestation énergique, générale, populaire, en faveur des constitutions antiques. Que les commissaires apprennent, par la déclaration formelle de tous, que les écarts,

les abus, les excès, les fautes, les erreurs de l'administration politique, administrative et judiciaire, sont le fait des hommes chargés de la direction. La situation est la même que dans les siècles passés. La violence a disparu, mais on pèche par pensées, par paroles, par omission, restriction, retard, mauvaise volonté, entêtement dans les vieilles routines. L'Angleterre avisera. Sa réflexion sera courte. Elle sanctionnera une fois de plus l'autonomie. Il restera alors aux insulaires un devoir à remplir : nommer des délégués capables et patriotes. Sinon, c'est l'annexion, la ruine des bailliages en vingt ans. Nous avons foi dans le patriotisme du peuple.

Les seigneurs de l'archipel, même pendant le moyen âge, furent plus libéraux, moins violents qu'en Angleterre et en Normandie; de nos jours, en abandonnant toute prétention à une supériorité de sang, en se soumettant à l'égalité civile et politique, les seigneurs ont encore gagné en moralité et en dignité. Ils ont perdu depuis longtemps l'habitude des convoitises ardentes, des spoliations, des abus, des illégalités, en perdant l'impunité. Pour vaincre la force et l'arbitraire seigneurial, le peuple n'a pas eu besoin d'employer la violence, la guerre civile ou la terreur. C'est par une condescendance habile que les seigneurs ont pu conserver quelques privilèges matériels qui froissent encore trop le grand principe de l'égalité civile. Le droit de jouissance, pendant un an et un jour, du revenu immobilier de tout héritage sis sur le fief, à défaut d'héritiers de la chair, est le seul privilége sérieux qui survive. Il doit disparaître avec les autres. Dans un pays de ménagements et de compromis il sera facile, quand on le voudra sérieusement, de trouver une compensation équitable qui amènerait nécessairement l'extinction des droits seigneuriaux; l'égalité de fait serait alors complète.

Le clergé, en perdant par la réformation des priviléges contraires à la loi de fraternité chrétienne, a gagné par ses lumières accrues une influence plus morale sur les fidèles. S'il a perdu l'orgueil, le faste, les habitudes de simonie, il a gagné des vertus et la tranquille possession de ses droits légitimes. Le clergé est honoré et mérite de l'être. La liberté des cultes est

parfaite, l'intolérance a disparu. Il reste encore des dimes rectorales, vestige d'un vieux système condamné; il faut les supprimer comme les droits seigneuriaux et par compensation.

La bourgeoisie, en se substituant à la noblesse, n'a pas usurpé; elle a conquis ses places honorifiques par son intelligence développée, et, ne devant rien qu'à l'élection, elle occupe la position spéciale à laquelle elle a droit dans tout pays libre. Alors qu'elle était militante, elle était plus audacieuse, plus ferme dans sa foi politique, pleine de dévouement et d'abnégation. Aujourd'hui, elle menace de s'endormir dans son triomphe et serait bientôt renversée si elle ne se recrutait bientôt et largement dans la forte assise nationale, dans le peuple. C'est par la bourgeoisie qu'est venu le bien-être et la fortune; satisfaite maintenant, elle s'arrête et arrête la marche de tous. C'est par l'accession successive de la classe inférieure immédiate, relevée par une éducation et une instruction forte, que la bourgeoisie pourra se maintenir au pouvoir.

Les prêtres d'abord, les nobles ensuite, la bourgeoisie maintenant, ont cru et croient toujours diriger le peuple. Cette prétention paraît justifiée, si l'on considère les faits isolés, n'occupant qu'un moment dans la durée; elle est erronée, si l'on embrasse d'un coup d'œil général la chaîne des faits historiques, durant une période de temps suffisante pour donner son empreinte. En réalité, les pouvoirs ne durent que lorsqu'ils marchent vers l'accomplissement des vœux populaires. Si le peuple vit maintenant dans un état d'abandon, d'indifférence, de défaillance, il faut reconnaître cependant qu'il s'est toujours réveillé à temps, et que, par sa résistance opiniâtre, il a fatigué, annulé les efforts tentés pour l'asservir ou l'arrêter. Retranché dans la paroisse, comme dans une citadelle inexpugnable, il a défié toutes les audaces, autant par sa patience que par son courage, et, en définitive, il a eu la victoire. Espérons que par un effort spontané il se réveillera bientôt, sortira de sa torpeur, et se montrera digne de sa liberté comme de sa prospérité merveilleuses. Lui aussi, devenu riche sans avoir assez developpé ses facultés, il croit qu'il n'y a plus qu'à conserver ce qu'il a acquis. Sans doute, il ne s'agit plus d'affronter les épreuves

héroïques, et de progresser à travers les flammes de la discorde civile ou des révolutions; il faut tout simplement que chaque génération fasse son pas en avant. Depuis trois siècles aucune génération n'a eu autant à faire, car elle devra liquider le passif des générations présentes, qui, se croyant au repos, ont reculé parce que tout avançait. Il faut donc marcher hardiment, courageusement, réformant ce qui a vieilli, établissant ce que les temps imposent, transformant les choses et même les idées, suivant pas à pas ce que les expériences ont montré utile, profitable.

Les conservateurs, en tous pays, ont ruiné plus d'empires que les révolutionnaires. Toute créature doit au Créateur l'emploi de ses facultés en vue de son amélioration morale et matérielle. Il y a, il y aura toujours des progrès à réaliser; ce qui est, ce qui a été, doit se transformer sans cesse. Améliorer, changer, n'est pas détruire, c'est fonder; car si l'on détruit, on remplace, et ce qu'on détruit alors, c'est le *mal* qu'on remplace par le *mieux;* il y a tout profit. Conserver, c'est détruire, car ce qu'on conserve ainsi, c'est le *mal.* S'arrêter, c'est se condamner à périr, proie facile, livrée aux forts. La civilisation est un flambeau qui toujours s'avance et s'élève, montrant à l'homme un domaine de plus en plus agrandi. Tant pis pour qui s'attarde! le progrès suit sa marche fatale, œuvre divine à laquelle l'humanité est dévouée; malheur aux retrogrades! Comme le char de Jaggernaut, la civilisation écrase les faibles, les timides, tous ceux qui ne marchent pas en avant. Que les conservateurs ne l'oublient pas.

Puisse ce livre contribuer à rendre les insulaires prêts à se lever contre tout arbitraire, toute violation de l'autonomie, toute atteinte aux constitutions des bailliages; puisse-t-il réchauffer leur patriotisme, leur inspirer un ardent amour de la liberté et le respect de la loi; qu'il rappelle l'axiome de Calvin qui l'a inspiré : *Le peuple est la base de l'État; il faut qu'il le soit à peine de déchéance; la volonté du peuple est souveraine!*

Que le souverain se réveille donc; qu'il dise hautement qu'il veut être libre comme autrefois, qu'il veut laisser à ses fils

l'autonomie qu'il a reçu de ses ancêtres. Et dans leur champ de repos, ces morts inconnus qui combattirent héroïquement pour l'égalité et l'indépendance, tressailliront d'aise, et reconnaîtront leur sang, celui de la vieille race gauloise.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION V

PREMIÈRE PARTIE

LES ILES FRANÇAISES

LIVRE PREMIER

LES ILES ARMORICAINES

CHAPITRE PREMIER

L'ARCHIPEL AVANT JÉSUS-CHRIST

Situation de l'archipel. — Cataclysme de 709. — Invasion des Ibères en Europe occidentale. — Les Gaulois repoussés des Alpes envahissent l'Occident (sept siècles avant J. C.). — Les Ibères refoulés en Espagne. — L'Irlande, l'Écosse, l'ouest de l'Angleterre, les îles, la Bretagne armoricaine et le midi des Gaules sont celtibères. — Les auteurs de l'antiquité ne connaissent pas l'origine orientale. — Aperçu ethnologique. — Mœurs, coutumes, usages, religion druidique, monuments. — Décadence gauloise. — César 3

CHAPITRE II

TYR ET CARTHAGE, ROMAINS ET FRANCS

Les trois âges archéologiques. — Puissance des Celtes. — Leur armement. — Commerce du cuivre, du fer, de l'étain. — Les Phéniciens, les Carthaginois. — Dépôt à Aurigny. — Gaditans, Cantabres, Vascons, Craciniens exploitent l'étain celtique. — Navires insulaires au temps de César. — César. — Publius Crassus, chargé de conquérir l'Armorique, garde en otages les envoyés gaulois. — Les Gaulois arrêtent les officiers romains. — L'Armorique en armes. — Sabinus établit son camp à Cosedia. — Légende. — Bataille perdue. — Bataille navale, Vannes. — Labienus détruit. — Denmark. — Bataille d'Angers. — Soumission. — Établissement de l'administration romaine. — Voie romaine. — Les Romains ne vinrent pas dans les iles. — Maximin (347). — Conan Mériadec. — Royaume de Bretagne. — Clovis (481). — Les invasions de Barbares. — Les Francs. -- Royaume des Francs sous un roi chrétien. — La Neustrie comprend les îles 18

CHAPITRE III
LES CONVERTISSEURS

L'établissement du christianisme se généralise. — L'Irlande et le pays de Galles se convertissent. — Saint Sanson vient en Bretagne. — Dol. — Donation des îles. — Établissements à Guernesey, Herm et Serck. — Saint Magloire. — Monastère à Serck. — Abbaye Saint-Michel du Vale. — Légende. — Guernaël à Aurigny. — Saint Marculf. — Saint Hélier vient à Jersey avec Domart. — Ermitage. — Mort de saint Hélier. — Fondation du monastère de l'Islet. — Vie de saint Marculf. — Sa mort. — Saint Pair et saint Scubilion. — Ermitage de Chausey. — Quête dans les îles. — Saint Brandon. — Prétextat archevêque de Rouen.. 37

LIVRE II
LES ILES FRANQUES

CHAPITRE PREMIER
NEUSTRIE, CATACLYSME, CHARLEMAGNE

Les Mérovingiens respectent l'état politique. — État de la propriété. — La tenure. — Liberté des îles sous les Romains et les Francs. — Warock, roi des Bretons, y envoie ses trésors. — Influence du roi à peu près nulle. — Celle du clergé plus réelle. — Portbail. — La rivière de Coutances. — Fondation de Portbail, entrepôt du commerce; Nant, Fontenelle. — Ribouin, *comites insularum* (760). — Légende. — Accaparements du clergé. — Misère générale. — Dépopulation. — Cataclysme de 709. — Isolement de Jersey, accroissement de l'indépendance insulaire. — Charlemagne. — Son administration. — *Missi dominici*. — Gervold le *fidèle*. — Le clos de Fontenelle. — Saint Amand. — Légende de Gervold. — Ingebert et Guillebert (822). — Érard et Théodore. — Ambassade de 860. — Faiblesse des rois.. 51

CHAPITRE II
SAXONS ET NORMANDS

La victoire des Francs ne change ni la race ni la langue. — Les Saxons s'établissent en Angleterre. — Ils repoussent les nouveaux arrivants. — Les Saxons pillent les îles, y établissent des dépôts ou des repaires. — Les Dykes. — Probabilités du non-établissement des Saxons dans les îles. — Légende de Serck. — Les Normands. — Terreur. — Hastings roi de Mer. — Hastings fils. — Rol, père de Rollon. — Les Bretons s'allient aux Normands. — Bataille du Mans. — Retour des îles à la Bretagne. — L'expédition dernière campée à la Hague. — Rollon rend hommage au roi pour la terre marine. — Destruction des églises et couvents dans les îles. — Le roi donne la Bretagne à Rollon. — Il se fait justicier et laisse réparer les églises. — Il se fait une armée française. — Se convertit. — Traité de Saint-Clair. — Rollon duc de Normandie. — Légende. — Renaissance de la Normandie. — Partage des terres. — Conservation de l'état politique............................ 63

CHAPITRE III
LA FÉODALITÉ

Administration. — Constitution de biens ecclésiastiques. — Constitution des terres militaires. — L'alleu se change en fief. — Tous les fiefs rendent hom-

mage au roi. — Tenants et terres libres. — Changement du droit de propriété en droit de tenure ou de concession. — Demande du titre de propriété. — Constitutions féodales. — Faiblesse du système féodal. — Puissance de Rollon. — La nation serve. — Révolte des barons contre le roi. — Guerres civiles. — Anarchie générale. — Constitution féodale des îles. — Constitutions ecclésiastiques. — Les justices royales, coutumières, seigneuriales, ecclésiastiques. — Constitution de la commune en paroisses. — Les îles sont préservées des excès de la féodalité.... 78

LIVRE III

LES ILES NORMANDES

CHAPITRE PREMIER

LES SEPT DUCS DE NORMANDIE

Rollon organise l'administration en Normandie. — Clameur de haro. — Mort de Rollon (927). — Harold reçoit Cherbourg. — Guillaume Longue-Épée. — Il est assassiné. — Institution des fiefs de haubert dans les îles. — Herm, Aurigny, terres d'aumônes. — Serk, terre de réserve. — Coutumes insulaires. — Rioulf, comte du Cotentin et des îles. — Richard succède à Guillaume (943). — Expédition contre l'Angleterre. — Premier traité entre la France et l'Angleterre (991). — Mort de Richard (999). — Révolte des vilains. — Néel de Saint-Sauveur succède à Rioulf. — Seconde révolte des vilains. — Mort de Richard II. — 1026, Richard III. — Sa mort. — Robert. — Deuxième expédition contre l'Angleterre. — Robert dans les îles. — Il part pour la Terre sainte. — Confie son fils Guillaume le Bâtard à Néel de Saint-Sauveur. — Sa mort (1035).. 89

CHAPITRE II

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

Guillaume à la cour de France. — Guillaume à Valognes. — La Normandie en insurrection. — Guillaume, majeur, donne moitié de Guernesey au comte de Bayeux, Serk et Aurigny au Mont Saint-Michel. — Il les enlève au Mont, les donne à d'autres communautés. — Révolte du Cotentin. — Bataille des Dunes. — Néel s'enfuit. — Il trahit la Bretagne au bénéfice de Guillaume. — Nouvelles donations à Guernesey. — Révolte de Mauger et de d'Arques. — Mauger exilé à Guernesey. — D'Arques disparaît. — 1061. Les Sarragousains à Guernesey. — Samson d'Anneville les chasse. — Le fief d'Anneville. — Les Anglais sont Bretons. — Guillaume invoque des droits sur l'Angleterre. — Mort d'Édouard. — Tostig se révolte contre Harold (1066). — Guillaume débarque; bataille d'Hastings; entrée à Londres; l'Angleterre est conquise. — Détails de l'expédition concernant l'archipel. — Composition de l'armée, ses chefs, la flotte. — Les trois compagnies de l'évêque, du vicomte de Saint-Sauveur, du vicomte de Bayeux. — Guillaume roi d'Angleterre. — Le *Doomsday Book*. — Règne de Guillaume; sa mort. — Son fils *Courte-Heuse* lui succède en Normandie, son second fils Guillaume le Roux en Angleterre............... 101

CHAPITRE III

LES TROIS FILS DU CONQUÉRANT

Henri, comte de Mortain et vicomte du Cotentin et des îles, élève des châteaux. — Donations diverses. — Prévôt. — Robert part pour la croisade. — Guillaume

meurt (1100). — Henri se fait couronner. — Retour de Robert. — Bataille de Tinchebray. — Henri duc de Normandie. — Abbaye des Augustins Saint-Hélier. — État social des îles. — Renaissance. — Fondation des églises. — Première école à Jersey. — Naufrage de la *Blanche-Nef*. — Le fils du duc-roi et sa femme périssent. — Le fils de Guillaume meurt. — Institution des soldats, soudarts. — Bataille de Théroulde (1124). — Mathilde, fille de Henri, épouse Geoffroy d'Anjou. — Mort de Henri Ier (1135)...................... 117

CHAPITRE IV

LES BAILLIAGES INSULAIRES

Étienne, comte de Boulogne, roi d'Angleterre, se fait couronner. — Geoffroy d'Anjou envahit la Normandie. — Étienne en Normandie. — Trêve signée. — Mathilde soulève l'Angleterre. — Geoffroy envahit la Normandie, s'empare du Cotentin et des îles. — Assassinat de Roger de Saint-Sauveur. — Le Cotentin se soulève. — Jourdain Tesson chef de la ligue. — Geoffroy conquiert la Normandie. — Robert de Valmont envoyé spécial dans les îles. — Rapport perdu. — Henri, fils de Mathilde et de Geoffroy, en Écosse. — Dix-sept ans de famines et de guerres civiles. — Henri d'Anjou épouse Éléonore de Guienne. — Étienne meurt, Henri lui succède (1154). Henri II établit les bailliages insulaires (1176). — État des îles. — Henri se fait justicier. — Meurtre de Thomas Becket. — Le fils de Henri II se réfugie chez le roi de France, qui déclare la guerre. — Henri le *Jeune* fait la guerre à son père Henri le *Vieux*. — L'abbaye de Saint-Hélier transportée en France. — Les biens ducaux dans les îles, en 1185. — Henri II meurt (1189). — Henri, son fils, meurt de maladie. — Geoffroy tué dans un tournoi. — Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre (1189)...................................... 130

CHAPITRE V

LE PARADIS PERDU

Richard donne le comté de Mortain à Jean et part pour la croisade. — Richard prisonnier. — Jean vend à Philippe une partie de la Normandie. — Philippe envahit ce duché. — Jean lui vend Évreux. — Il envoie sa soumission à Richard, qui exige Évreux. — Jean trahit Philippe. — Richard meurt à Chalus (1199). — Les îles pendant le règne de Richard. — Renaissance. — Maître Wace de Jersey. — Testament de Richard en faveur d'Arthur. — Jean couronné roi d'Angleterre. — Il achète le clergé avec de l'or et les seigneurs avec la Grande Charte. — Arthur à la cour de France. — Philippe envahit la Normandie. — La paix est faite. — Arthur prisonnier de Jean. — Assassinat d'Arthur. — La Bretagne et la France contre Jean. — Siége de Rouen. — Préaux traite et *oublie* les îles. — Jean fait dresser l'état de ses fiefs anglais. — Les îles n'y sont pas comprises. — Leur indépendance de la France et de l'Angleterre. — Organisation des bailliages par Préaux............................ 145

Résumé de la première partie.. 157

DEUXIÈME PARTIE

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE SE DISPUTENT LES ILES

—

LIVRE PREMIER

LA FRANCE ATTAQUE L'ANGLETERRE

EUSTACHE LE MOINE

Levée du cinquième pour armer les insulaires. — Conspiration contre Jean. — Otages, confiscations. — Émissaires français. — Les Français prennent les îles. — Les frères Wistace entrent au service de Jean, vont en Angleterre, se font pirates, reprennent les iles. — Première légende de Jean. — Pillages exercés par Wistace. — Fortune des Wistace. — Ils passent en France. — Otages. — Seconde légende de Jean. — Philippe-Auguste veut descendre en Angleterre. — Les Anglais brûlent sa flotte à Dam. — Jean accorde aux îles la reconnaissance des anciens priviléges. — *Magna charta.* — Déchéance de Jean. — Louis de France roi d'Angleterre. — Bataille navale gagnée par les Anglais. — Wistace décapité. — Louis abdique. — Henri III reconnu roi. — Les îles sous le protectorat anglais.............. 169

LIVRE II

LES CONSTITUTIONS INSULAIRES

CHAPITRE PREMIER

HENRI III, ÉDOUARD Ier

P. d'Aubigny reprend l'archipel. — Son neveu, Geoffroy de Lucy. — Richard de Gray. Henri III reconnaît l'autonomie des îles. — Enquête d'Aurigny. — Droit d'importation et d'exportation. — Grande enquête. — Les éperqueries. — Institution du Parlement anglais. — Guerre civile en Angleterre. — Mort de Henri III. — Édouard Ier roi. — Expédition contre les îles. — Échec à Jersey. — Prise du château Cornet. — Pillages à Jersey. — Le champ de la bataille. — Enquête de 1274. — Saisie des biens du clergé. — Envoi du sceau aux îles. — Otto de Grandison succède à Cobham. — Insurrection des Guernesiais. — Mort d'Édouard (1307). — Construction d'un havre à Saint-Pierre. — Légende de Gauthier de la Salle.. 189

CHAPITRE II

ÉDOUARD II, ÉDOUARD III

Otto de Grandisson. — Les commissaires royaux. — Grande enquête (1308). — Nouvelle enquête (1314) pour les droits du roi. — 1319, enquête pour redresser les torts. — 1324, enquête pour tout reviser. — Protection au commerce ; état des îles. Angleterre, mort d'Édouard II. — Édouard III. — Enquête perdue (1329). — 1331, grande enquête établissant l'état politique, administratif et judiciaire. — Insurrection des îles, serment, protestations, arrestations. — Le roi assigne la cour à Londres. — Édouard se déclare roi de France. —

Expéditions de Bahuchet. — Les îles pillées et soumises. — Défense de Gouray. — Traîtres. — Robert Bertram de Briquebec. — Bataille de l'Écluse. — Traité concernant les îles. — 1341, confirmation des libertés et priviléges. — Expédition espagnole (1341). — Pillages à Guernesey. — Rançon. — Thomas de Ferrières. — 1343, expédition du prince de la Cerda. — Expédition de l'amiral Marant. — Reprise des îles. — Expédition des cinq capitaines basques. — Geoffroy d'Harcourt. — Ravage de la Normandie. — Bataille de Crécy. — Prise de Calais. — Peste, famine, misère, perquages. — Le Prince Noir; bataille de Poitiers (1356). — Traité de Bretigny (1360). — Les îles y sont portées. — Yvon de Galles. — Bataille de Guernesey. — Expédition de du Guesclin (1373). — Siége de Gouray. — Mort d'Yvon de Galles. — Mort d'Édouard III. 211

LIVRE III

LA GUERRE DE CENT ANS

L'ANGLETERRE ABANDONNE LA FRANCE

Les îles réparent leurs pertes. — Richard. Insurrection populaire. — Franchises des douanes. — La flotte espagnole ravage les îles. — Richard abandonné par ses troupes. — Lancastre roi; Henri IV. — Mort de Richard. — Mort de Henri IV. — Expédition de Penhoët, amiral. —Expédition de Pero Nino. — Bataille de Jersey. — Échec à Guernesey. — Origines anglaises de la réforme. Wiclef. — Henri V reprend la Normandie. — Apogée de la puissance anglaise. — Victoire d'Azincourt. — Massacre des prisonniers. — Charles VI, roi de France, fou. — Henri V reconnu comme régent de France. — Bedford. — Le Dauphin organise la résistance. — Il est battu. — Mort de Henri V. — Charles VI meurt. — Jeanne Darc; sacre de Charles VII; reprise du royaume de France. — Calais reste aux Anglais. 243

Résumé de la deuxième partie 261

TROISIÈME PARTIE

LES ILES SOUS LE PROTECTORAT DE L'ANGLETERRE

LIVRE PREMIER

MONARCHIE ABSOLUE

CHAPITRE PREMIER

MAULÉVRIER, GRAND SÉNÉCHAL DE NORMANDIE
FIN DES DEUX ROSES

Les îles réparent leurs pertes. — Réclamations des insulaires. — Le roi des îles. — Warwick. — Henri VI. — Marguerite de France. — Les îles vendues à Louis XI. — Deux mille hommes en Écosse sous Maulévrier (1460-1461). — Nenfant devient gouverneur. — Floquet de Surdeval lieutenant de Maulé-

vrier. — Nenfant prisonnier. — La prise de Jersey. — La constitution de Brézé. — 1468. Harlistone. — Siége du château Mont-Orgueil. — Famine. — Capitulation. — Édouard IV confirme les priviléges, remercie le peuple et les communes. — Harlistone gouverneur. — Édouard IV bat Marguerite; il est couronné roi. — Marguerite débarque en Angleterre (1464); elle se sauve seule avec son fils. — Warwick disgracié, réfugié en France, fait alliance avec Marguerite. — Louis XI donne une flotte (1470). — Édouard est battu. — Henri VI rétabli roi. — Régence de Clarence et Warwick. — Édouard IV se réfugie en Bourgogne; il débarque à Norfolk. — Warwick se fait tuer. — Édouard est couronné. — Marguerite débarque en Angleterre; elle est battue à Tewkesbury, prisonnière. — Les seigneurs assassinent son fils. — Marguerite mise à la Tour; le vieux roi Henri VI étranglé (1475). — Mort d'Édouard. — Neutralité des îles; bulles du Pape. — Fin des deux Roses............. 277

CHAPITRE II

LES ILES SOUS HENRI VII

Richemond à Jersey. — Baker remplace Harlistone. — Lutte avec Carteret. — Accusation de conspiration. — Arrestation de Carteret. — Renvoi devant le Conseil. — Baker destitué (1492). — Auvray gouverneur. — Ordonnances de Henri VII. — Ordonnance sur les élections. — Ecoles (1497) dans les deux îles. — L'évêque de Coutances. — Le diocèse transporté à Winchester. — 1508. Vaughan gouverneur. — Plainte contre Vaughan. — Envoi de commissaires. — Lemprière bailli. — Nouvelle plainte contre Vaughan. — Carteret révoqué. — Jaspar Pen bailli. — Henri VII meurt. — Henri VIII rend à Carteret son titre et ses biens. — Vaughan est maintenu. — Alliance entre Vaughan et Carteret. — Incendie des archives à Jersey. — Disparition des archives de Guernesey... 294

CHAPITRE III

GUERRE CIVILE. — GUERNESEY

État des îles. — Henri VIII. — Il se fait pape. — Saisie des biens du clergé. — Excommunication de Henri VIII. — Ses mariages; ses cruautés; sa mort. — Son fils Édouard VI. — Somerset protecteur. — Abolition de la messe dans les îles. — Feuardent expulsé. — Saisie des biens d'Église. — Mort de Somerset. — Northumberland lui succède. — Mort du roi. — 1549. Expédition de Serck. — Les Français maîtres de l'île. — Du Bruel échoue à Guernesey. — 1551. Tentative sur Jersey. — Du Bruel est battu. — Reprise de l'île de Serck. — Chamberlain occupe Serck et rase les fortins. — Glatigny colonise Serck. — La guerre. — Jane Grey succède à Édouard; règne dix jours. — Marie couronnée. — Northumberland décapité. — Insurrection de Th. Wyatt. — Jane Grey et son mari décapités. — La religion catholique est décrétée. — Exécutions. — Perte de Calais. — Mort de Marie la Sanglante. — Réaction catholique à Guernesey; à Jersey. — Exécution d'un prêtre catholique. — Les juges s'exilent. — Ils rentrent.................................. 305

CHAPITRE IV

ÉLISABETH LA GRANDE. — LES RÉPUBLIQUES DE LA MANCHE

Vaughan, Cornish. — Les Powlet lieutenants-gouverneurs de Jersey. — Réorganisation des milices. — Lois et coutumes revisées (1563) à Guernesey. — Violation de la neutralité par les Anglais. — Chamberlain à Guernesey; son fils à Aurigny. — Politique de réparation. — Construction du château Elisabeth, à Jersey. — Le château Cornet rétabli à Guernesey. — Serck donné

à Carteret. — Essex et Walter Raleigh. — Raleigh nommé gouverneur de Jersey. — Essex, gouverneur d'Aurigny. — Il est décapité. — Mort de Raleigh. — Thomas Leighton à Guernesey. — Powlet III à Jersey. — Elisabeth. — Constitution des îles de la Manche. — Détails sur la constitution des deux républiques. — Elisabeth asseoit le protestantisme dans les îles. — Progrès dus au protestantisme; son influence sur la monarchie, la noblesse, le clergé et les mœurs politiques et sociales 319

CHAPITRE V

JACQUES ET CHARLES STUART

Jacques Ier (1603). — Séjour chez Richard Cromwell. — Buckingham. — Revers. — Exactions. — Ventes des titres. — Procès de Raleigh. — Commissaires confirmant les priviléges insulaires. — Excès dans les deux îles. — Commissaires à Jersey. — Élection d'un juge. — Procès. — Hérault, bailli. — Powlet destitué. — John Peyton, gouverneur. — Hérault, triomphant. — Siége inférieur du gouverneur. — Buckingham. — Lord Jermyn, gouverneur. — Son fils Saint-Albans rétablit Hérault. — Mort de Jacques (1625); son fils Charles. — Impôt du tonnage. — Déclaration de guerre à la France. — Revers. — Paix. — Guerre à nouveau. — Buckingham assassiné. — Le Parlement et le roi. — Hampden, parent de Cromwell. — Cromwell. — Charles et l'épiscopalisme. — Strafford condamné, exécuté. — Massacre des Irlandais. — Charles et les treize évêques. — Mise en accusation de membres du Parlement. — Le roi se réfugie à Windsor. — La guerre civile est ouverte.............. 339

LIVRE II

LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE CIVILE A JERSEY

Charles Ier. — Menace d'une invasion française. — Josuah de Carteret. — Peter Osborne à Guernesey. — Les forts armés. — Émigration en Amérique. — La misère des îles. — Guernesey contre le roi. — Jersey. — Protestation des états. — La taxe. Le Parlement nomme cinq commissaires. — Philippe de Carteret. — Coup d'Etat de Carteret. — Les parlementaires. — Philippe dans le château. — Lydcott. — Lemprière. — Mort de sir Philippe. — Georges de Carteret. — Bombardement. — Lydcott répond. — Il cesse le feu. — Lydcott s'embarque avec Lemprière, d'Assigny, Dumaresq, Hérault. — Georges débarque, proclame l'amnistie. — Commission. — Les cinquante. — Pendaisons. — Rachats. — Les Bandinelli. — Prisonniers. — Ils s'évadent. — Mort du père, mort du fils. — Réaction royaliste. — Charles désavoue Carteret. — Il se fait corsaire. — Carteret part pour l'Amérique, revient, pille les bâtiments anglais. — Plainte au Parlement contre Georges. — Fin de sa croisière. — Événements en Angleterre. — Le roi battu deux fois; l'armée le livre. — Prisonnier. — Conduit à Londres. — Épuration du Parlement, jugement. — Mort. — Causes qui ont amené la mort du roi........................ 357

CHAPITRE II

CAPITULATION

Jersey dernier asile de Charles II. — Premier séjour (1646). — Retour en 1649. — Proclamé roi par Carteret. — Vente des îles à la France. — Don forcé. —

Charles part pour Breda. — Cromwell en Ecosse. — Charles II descend en Angleterre. — Cromwell vainqueur rejoint Charles II qui s'enferme à Worcester. — La ville prise. — Charles en fuite gagne la mer et la France. — Cromwell protecteur. — L'amiral Blake devant Jersey. — Carteret s'enferme au château. — Le commandant Hayes l'assiége. — Explosion de la chapelle. — Capitulation. — Vente des îles. — Mazarin avertit Cromwell. — Carteret s'embarque pour la France. — Sa fortune. — Sa vie et sa mort. — Les îles. 385

CHAPITRE III

GUERRE CIVILE. — GUERNESEY

Charles Ier envoie des troupes au château Cornet. — Sa flotte tient le canal. — Peter Osborne dans le château. — Georges de Carteret. — Sommation à Osborne. — Il refuse d'obéir au Parlement, qui nomme un comité de défense. — Sommation à Osborne, qui répond à coups de canon. — Charles envoie une protestation. — Warwick amiral. — Il envoie deux cents hommes, trois officiers et Russell, chef militaire. — Osborne canonne Saint-Pierre. — Demande de secours. — Réponse de Warwick. — Le *Bramble*. — Trahison. — Du Havilland, Beauvoir et Carey prisonniers. — Bowdey livre les trois prisonniers à Chamberlain. — Projet d'évasion. — Réussite. — Complot royaliste. — Lettre du prince Charles. — Russell. — Bataille et victoire des milices. — Russell se soumet. — Le *Hollandia*. — Peter Carey en ambassade. — Sept vaisseaux de guerre. — Querelles intestines. — Commissaires. — Russell remplacé. — Capitulation de Guernesey............................. 401

CHAPITRE IV

CAPITULATION ET RESTAURATION

Envoi de trois navires pour protéger les îles. — Nominations illégales. — Politique nouvelle. — Pas de représailles. — Remise des échéances et dettes. — Envoi de commissaires. — Guernesey. — Calme de Jersey. — Deux actes du Parlement déclarent les îles indépendantes de l'Angleterre. — Jugement sur Cromwell et le roi Charles. — Mort du protecteur : son fils lui succède. — L'armée le force à se démettre. — Adresse des insulaires à Richard. — Commission administrative parlementaire. — Lambert. — L'*Humble Pétition*. — Coup d'Etat de Lambert. — Monck. — Retour des membres royalistes. — Restauration. — Charles II. — Exécution.............................. 426

LIVRE III

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

CHAPITRE PREMIER

CHARLES II, JACQUES II

Adresse à Charles II. — Guernesey. — Réponse du Parlement. — Jersey. — Restauration du château Elisabeth. — Commerce des îles. — Défenses à Aurigny. — Commissaires à Guernesey. — Lord Hatton. — Nominations illégales. — Travaux des ports de Saint-Pierre et de Saint-Aubin. — Amnistie. — Hatton vend les canons. — Son fils le remplace. — Affaire Lambert, Vaucour. — Lettre de Turenne. — Vaucour exécuté. — Reconnaissance des libertés et autonomie de l'archipel. — Guernesey. — La poudrière saute. — L'élection

rendue. — Les îles en état de défense. — Charles II fut bon pour les îles. — Son règne en Angleterre. — Jacques II. — Son règne en Angleterre. — Il envoie des catholiques dans les îles. — Révolution pacifique contre les Irlandais. — Jacques reconnaît les priviléges et l'autonomie, et accorde une décharge sur les droits des laines. — Lord Jermyn gouverneur. — Descente de Guillaume. — Fuite de Jacques 441

CHAPITRE II

GUILLAUME D'ORANGE

Guillaume d'Orange. — Révolution glorieuse. — Son règne, son influence. — Jugement des Anglais, des étrangers. — Les îles sous Guillaume. — Triomphe de la bourgeoisie dans les deux bailliages. — Expédition d'Irlande. — Les îles menacées. — L'amiral Carter les protége. — Armement des Français. — L'amiral Tourville. — Un Guernesiais donne l'alarme. — Victoire de l'Angleterre. — Jacques battu se retire à Saint-Germain. — Guillaume met les îles en état de défense. — Mort de Guillaume. — Adresse des insulaires à la reine Anne 463

CHAPITRE III

LES DERNIÈRES INVASIONS

La reine Anne. — Jean Cavalier. — Georges Ier (1714). — Retrait de l'ordre sur la presse. — Acte du Parlement constatant l'autonomie (1720). — Les îles sous Georges II. — Georges III (1760). — Les îles sous Georges III. — Expédition de Nassau contre Jersey. — Dumouriez. — Louis XVI. — Le baron de Rullecourt. — Son expédition. — Victoire. — Défaite. — Mort. — Coopération des milices. — Détails. — Corsaires devant Aurigny. — La République. — Le comité de la guerre. — Carnot. — Les îles au point de vue militaire 476

CHAPITRE IV

INDÉPENDANCE DES ILES

État de la France et des îles à la fin du dix-huitième siècle. — La Révolution. — Les émigrés dans les îles. — La guerre. — Napoléon dans les îles. — Tentative d'invasion. — Jersey, Guernesey, Aurigny, Serck au dix-neuvième siècle. — Les Georges. — Victoria 512

CONCLUSION 541

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE H. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

